AMENDEMENT A01
AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL
2020

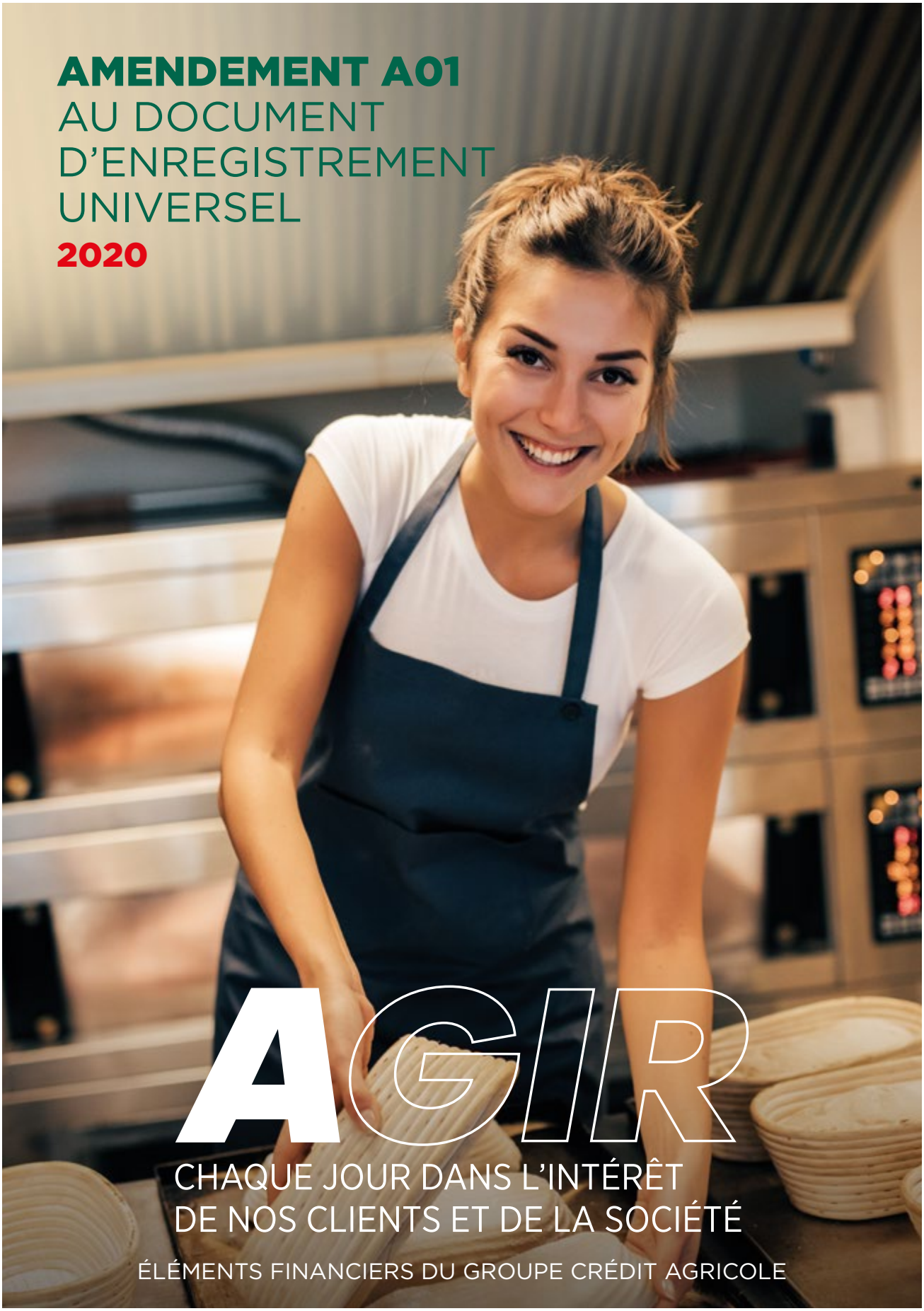

AGIR

CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

CRÉDIT AGRICOLE
S.A.

SOMMAIRE

PROFIL DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE 2

1 PRÉSENTATION GROUPE CRÉDIT AGRICOLE 4

Classements et chiffres clés 5
Notre modèle de banque universelle de proximité – une banque de la relation globale pour tous 9
Notre modèle d'affaires au service d'une création de valeur durable 10
Les pôles de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020 12

2 RAPPORT DE GESTION 18

Activité et informations financières 19

3 RISQUES ET PILIER 3 42

Facteurs de risques 43
Gestion des risques 56
Informations au titre du Pilier 3 102

4 COMPTES CONSOLIDÉS 200

Cadre général 201
États financiers consolidés 205
Notes annexes aux comptes consolidés 212
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 371

5 INFORMATIONS GÉNÉRALES 380

Informations relatives aux implantations du Groupe Crédit Agricole 381
Changement significatif 394
Transactions avec les parties liées 394
Personne Responsable du Document d'enregistrement universel et de ses actualisations 395
Table de concordance 397

AMENDEMENT DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2020

ÉLÉMENTS FINANCIERS 2020 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent amendement A01 au document d'enregistrement universel a été déposé 1er avril 2021 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.
Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.
Le présent amendement A01 au document d'enregistrement universel faisant office de rapport financier annuel est une reproduction de la version officielle de l'amendement A01 au document d'enregistrement universel qui a été établie au format ESEF *(European Single Electronic Format)* et qui est disponible sur le site internet de Crédit Agricole S.A.

LA RAISON D'ÊTRE [1] DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

2020, la Raison d'Être [1] en action

2020 a été marquée par une crise sanitaire mondiale inédite et imprévue, dont les effets économiques massifs se poursuivent sur 2021. Cette crise a démontré toute la pertinence et la force de la Raison d'être [1] du Groupe.

AGIR

CHAQUE JOUR DANS L'INTÉRÊT
DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIÉTÉ

La finalité du Crédit Agricole,

c'est d'être le partenaire de confiance de tous ses clients :

Sa solidité et la diversité de ses expertises lui permettent d'accompagner dans la durée chacun de ses clients dans leur quotidien et leurs projets de vie, en les aidant notamment à se prémunir contre les aléas et à prévoir sur le long terme.

Il s'engage à rechercher et protéger les intérêts de ses clients dans tous ses actes.
Il les conseille avec transparence, loyauté et pédagogie.

Il revendique la responsabilité humaine au cœur de son modèle : il s'engage à faire bénéficier tous ses clients des meilleures pratiques technologiques, tout en leur garantissant l'accès à des équipes d'hommes et de femmes, compétents, disponibles en proximité, et responsables de l'ensemble de la relation.

Fier de son identité coopérative et mutualiste,

s'appuyant sur une gouvernance d'élus représentant ses clients, le Crédit Agricole :

Soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation en France et à l'International : il se mobilise naturellement pour ses territoires.

Il s'engage délibérément sur les terrains sociétaux et environnementaux, en accompagnant progrès et transformations.

Il est au service de tous : des ménages les plus modestes aux plus fortunés, des professionnels de proximité aux grandes entreprises internationales.

C'est ainsi que s'expriment l'utilité et la proximité du Crédit Agricole vis-à-vis de ses clients, et que s'engagent ses 142 000 collaborateurs pour délivrer excellence relationnelle et opérationnelle.

(1) Se référer au glossaire pour la définition de Raison d'Être dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de Crédit Agricole S.A.

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.

PUBLIC

30,9 %
INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

8,0 %
ACTIONNAIRES INDIVIDUELS

5,8 %
SALARIÉS VIA L'ÉPARGNE SALARIALE

NS [1]
AUTOCONTRÔLE

DÉTENANT **44,7 %**

CAISSES RÉGIONALES

10,9 M
DE SOCIÉTAIRES
détenant les parts sociales de
2 410
CAISSES LOCALES

39
CAISSES RÉGIONALES
détenant ensemble la majorité du capital de CRÉDIT AGRICOLE S.A. via la SAS Rue La Boétie [2]

100 % → Sacam Mutualisation

≃ 25 % → Sacam Mutualisation

Lien politique → Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA)

DÉTENANT **55,3 %**

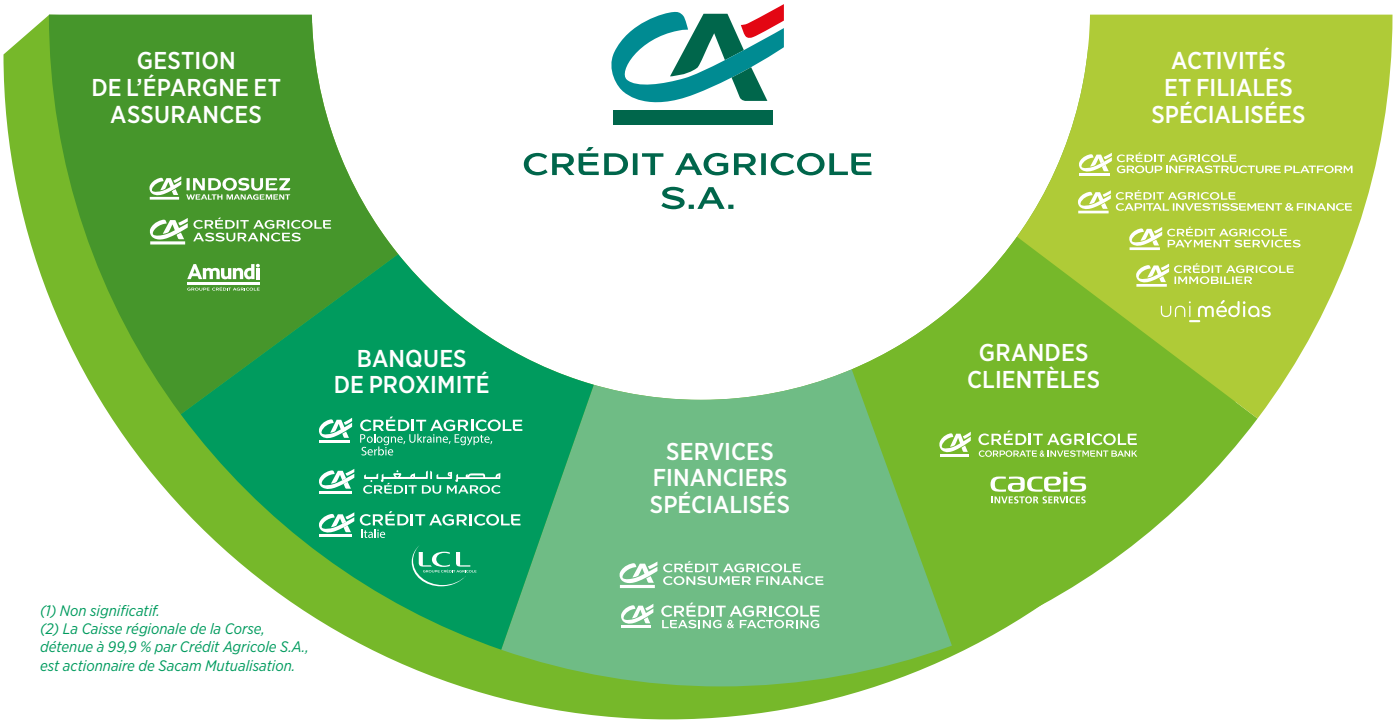

(1) Non significatif.
(2) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9 % par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de Sacam Mutualisation.

1

PRÉSENTATION GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Classements et chiffres clés 5
Activité au 31 décembre 2020 6
Répartition du produit net bancaire en 2020 6
Évolution du résultat 7
Notations au 14 décembre 2020 8
Présence dans les indices et notations RSE 8

Notre modèle de banque universelle de proximité – une banque de la relation globale pour tous 9
Activité et organisation des Caisses régionales 9

Notre modèle d'affaires au service d'une création de valeur durable 10

Les pôles de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020 12
Banque de Proximité – Caisses régionales 14

CLASSEMENTS ET CHIFFRES CLÉS

52 millions de clients

1re Banque de proximité de l'Union Européenne
sur la base du nombre de clients de banque de proximité

10 000 agences
dont
8 200 en France
(Caisses régionales et LCL)

48 pays

10e Banque mondiale
sur la base de la taille de bilan 2019 [1]
(Source : the Banker, juillet 2020)

1er Gestionnaire d'actifs européen sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2019 [2]
(Source : IPE "Top 500 Asset Managers", juin 2020)

1er Financeur de l'économie française [3]
(Source interne : Direction des études économiques)

1er Assureur en France
sur la base du Chiffre d'affaires 2020 [4]
(Source : L'Argus de l'assurance, décembre 2020)

(1) Crédit Agricole était déjà la 10e banque mondiale sur la base de la taille du bilan 2018 (Source : *the Banker*, juillet 2019).
(2) Amundi était déjà premier gestionnaire d'actifs européen sur la base des actifs sous gestion au 31 décembre 2018 (source : palmarès IPE *"Top 400 asset managers"* publié en juin 2019).
(3) Crédit Agricole était déjà premier financeur de l'économie française en 2019. Source inchangée.
(4) CAA était déjà le premier assureur de France sur la base des données à fin 2018 (source : L'Argus de l'assurance, décembre 2019).

ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020

(en milliards d'euros)	31/12/2020
Total du bilan	2 217,5
Prêts bruts [1]	1 075,4
Ressources de la clientèle [2]	1 135,2

(1) Valeur brute des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

(2) Y compris dettes représentées par un titre.

Capitaux propres

(en milliards d'euros)

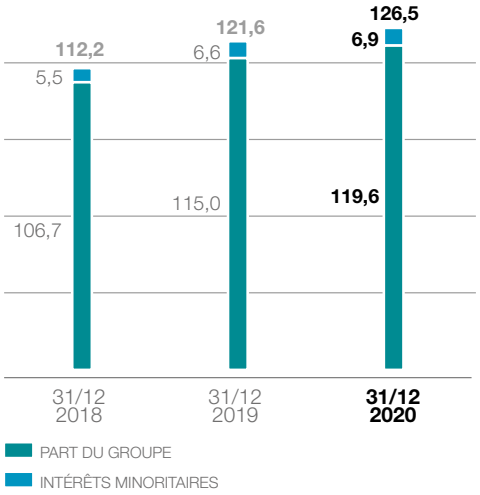

Ratios de solvabilité non phasés

(en pourcentage)

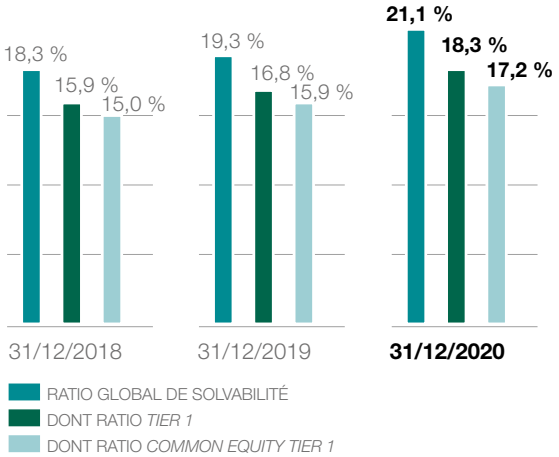

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2018	2019	2020
Produit net bancaire	32 839	33 297	33 596
Résultat brut d'exploitation	11 385	11 485	11 768
Résultat net	7 369	7 704	5 193
Résultat net part du Groupe	6 844	7 198	4 689

Répartition du résultat net part du Groupe [1] par pôle métier

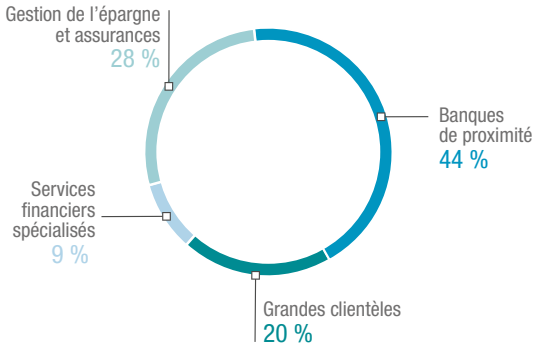

RÉPARTITION DU PRODUIT NET BANCAIRE EN 2020

Par pôle métier [2]

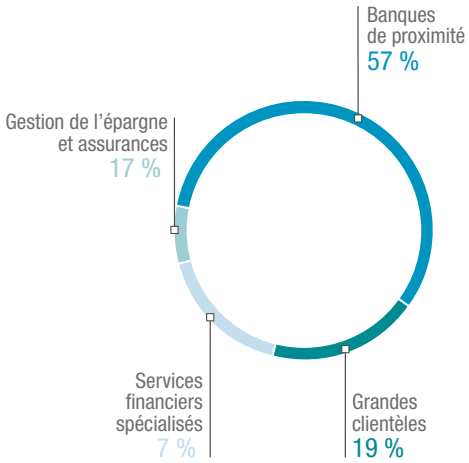

Par zone géographique

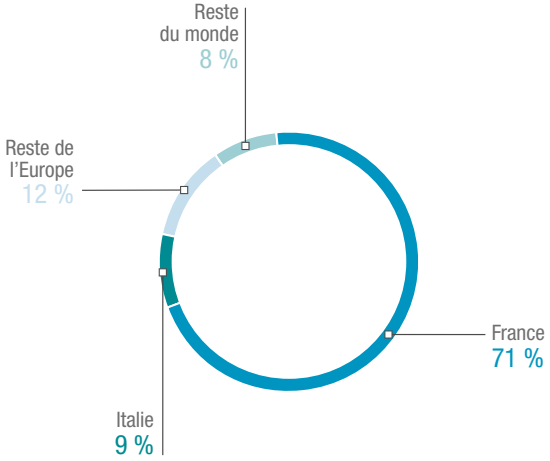

(1) Hors Activités Hors Métiers (AHM).
(2) Hors pôle Activités Hors Métiers (AHM).

NOTATIONS AU 31 MARS 2021

Notation	Contrepartie LT/CT	Émetteur / Dette senior préférée LT	Perspective / surveillance	Dette senior préférée CT	Dernière date de revue	Décision de notation
S&P Global Ratings	AA-/A-1+ (RCR)	A+	Perspective négative	A-1	21/10/2020	■ Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
Moody's	Aa2/P-1 (CRR)	Aa3	Perspective stable	P-1	19/09/2019	■ Relèvement des notes LT (1 cran) ; perspective révisée à stable de positive ; notes CT confirmées
Fitch Ratings	AA- (DCR)	A+/AA-	Perspective négative	F1+	10/11/2020	■ Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée
DBRS	AA *(high)* / R-1 *(high)* (COR)	AA *(low)*	Perspective stable	R-1 *(middle)*	28/09/2020	■ Affirmation des notes LT/CT ; perspective inchangée

PRÉSENCE DANS LES INDICES ET NOTATIONS RSE [1]

En s'appuyant sur sa stratégie ESG et l'ensemble des actions mises en place par les entités, Crédit Agricole S.A. consolide sa performance extra-financière. Son appartenance aux principaux indices internationaux socialement responsables a été confirmée en 2020 :

- Noté A- par CDP en 2020 ;
- Noté A par MSCI (Morgan Stanley Capital International) depuis 2017 ;
- Noté 63 par Vigeo-Eiris depuis 2019 et présent, depuis mai 2013, dans les indices NYSE-Euronext ;
- Noté *Prime* par ISS-ESG depuis décembre 2015 ;
- Présent depuis plusieurs années dans l'indice britannique FTSE4Good, confirmé en 2020 ;
- Note maximale A+ en PRI [2] pour Amundi en 2020.

Signataire :

- Pacte mondial des Nations Unies depuis 2003 ;
- Principes de l'Investissement Responsable depuis 2006 ;
- Charte de la diversité depuis 2008 ;
- Charte des achats responsables depuis 2010 ;
- Charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires depuis 2013 ;
- *Science Based Targets* depuis 2016 ;
- RE100 depuis 2016 ;
- *Principles for Responsible Banking* et *Collective Commitment to Climate Action* depuis 2019 ;
- *Business For Inclusive Growth* (B4IG) depuis 2019 ;
- *Poseidon Principles* depuis 2019 ;
- *One Planet Sovereign Wealth Fund Asset Manager Initiative* depuis 2019 ;
- *Tobacco Free Finance Pledge* depuis 2020.

Membre co-fondateur :

- Principes Équateur depuis 2003 ;
- *Green Bonds Principles* depuis 2014 ;
- *Portfolio Decarbonization Coalition* depuis 2014 ;
- *Mainstreaming Climate Action Within Financial Institutions* depuis 2015 ;
- *Catalytic Finance Initiative* depuis 2015 ;
- *French Business Climate Pledge* depuis 2015 ;
- Association BBCA (développement des bâtiments bas carbone) depuis 2015 ;
- *Finance for Tomorrow* depuis 2017.

Participant :

- Appel à la tarification du carbone à l'initiative du groupe Banque Mondiale en 2014 ;
- *Montreal Carbon Pledge* depuis 2015 ;
- Appel de Paris sur le climat depuis 2015 ;
- IIRC *(International Integrated Reporting Council)* depuis 2016 ;
- *Task Force on Climate Disclosure* depuis 2017 ;
- *Climate Action 100+* depuis 2017 ;
- AIGCC *(Asia Investor Group on Climate Change)* depuis 2020.

Autres positions :

- Déclaration sur l'esclavage moderne depuis 2017 ;
- Contribution au fonds de dotation de RH Sans Frontières depuis 2018.

(1) Autres notations RSE au chapitre 2 de ce document.
(2) Principes pour l'investissement responsable.

NOTRE MODÈLE DE BANQUE UNIVERSELLE DE PROXIMITÉ – UNE BANQUE DE LA RELATION GLOBALE POUR TOUS

Le modèle de banque universelle de proximité (BUP) du Groupe Crédit Agricole repose sur l'association étroite de ses banques de proximité avec ses métiers spécialisés. Les Caisses régionales sont au cœur de ce modèle, qui repose sur un savoir-faire reconnu dans la capacité à distribuer, en France et à l'international, tous les produits et services financiers du Groupe afin de servir tous les types de clientèle.

Avec ce modèle, le Groupe Crédit Agricole marque sa volonté d'être le partenaire de confiance de tous ses clients et de couvrir l'ensemble de leurs besoins financiers et patrimoniaux : moyens de paiement, assurances, gestion de l'épargne, financement, immobilier, accompagnement à l'international.

L'ensemble de ces services et expertises est proposé dans une relation de proximité qui s'appuie sur les banques de détail du Groupe en France (Caisses régionales, LCL, BforBank) et à l'international (Crédit Agricole Italia, CA Bank Polska, Crédit du Maroc, CA Egypt, CA Ukraine…). Les contacts entretenus par les collaborateurs et les élus des Caisses locales et régionales sur le terrain permettent une bonne connaissance des clients et de leurs problématiques tout au long de leur vie. Cette connaissance des attentes et des besoins des clients ainsi que la taille des réseaux du Groupe permettent en retour aux métiers spécialisés de Crédit Agricole S.A. d'améliorer en permanence leurs offres et leur compétitivité.

Avec ses filiales spécialisées (en assurances, gestion d'actifs, immobilier, gestion de fortune, banque de financement et d'investissement, services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs, financements spécialisés, moyens de paiement), le Groupe peut proposer des solutions globales et sur mesure à tous ses clients, dans les bons comme les mauvais moments, dans le cadre d'une relation durable.

Ce modèle basé sur la proximité et l'universalité a démontré sa force, sa résilience et son utilité pour toutes les parties prenantes lors de l'année 2020. Le Groupe a ainsi pu accompagner l'ensemble de ses clients au travers de ces temps inédits et accélérer sur les trois piliers, client, humain et sociétal, du "Projet de Groupe" présenté en 2019.

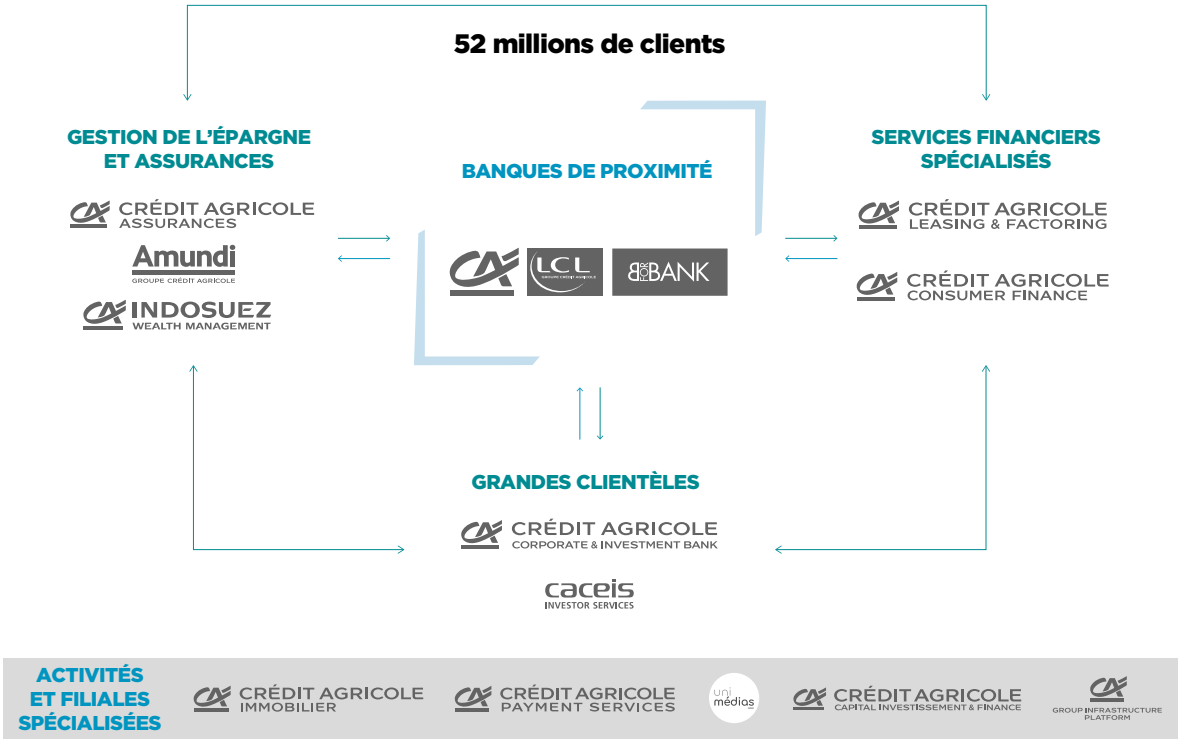

ACTIVITÉ ET ORGANISATION DES CAISSES RÉGIONALES

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisses régionales de Crédit Agricole occupent des positions de premier rang sur tous leurs marchés de proximité en France. Avec 21 millions de clients particuliers, les Caisses régionales représentent 23,3 % du marché des dépôts bancaires des ménages et 23,5 % de celui des crédits des ménages (source : Banque de France, septembre 2020). Elles sont leaders sur le marché des agriculteurs (part de 81 % ; source Adéquation 2018), des professionnels (35 % ; source : Pépites CSA 2019-2020) et des entreprises (36 %, *ex aequo* avec les Banques Polulaires ; source : Kantar TNS 2019).

La commercialisation des produits et services destinés à couvrir les besoins financiers et patrimoniaux de leurs clients s'appuie sur un réseau de près de 6 600 agences, environ 6 000 Points verts installés chez des commerçants, ainsi que sur un dispositif complet de banque à distance.

Notre modèle d'affaires au service d'une création de valeur durable

NOS RESSOURCES

NOTRE ADN

Un groupe mutualiste et coopératif au service de tous.

NOS TALENTS

142 000
collaborateurs
Groupe Crédit Agricole.

NOTRE GOUVERNANCE

Un actionnaire majoritaire solide garant d'un engagement de long terme.

NOTRE PRÉSENCE SUR NOS TERRITOIRES

En France :
- **39** Caisses régionales, LCL et BforBank
- **8 200** agences pour la Banque de Proximité

À l'international :
- **48** pays
- **52 %** de collaborateurs Crédit Agricole S.A.

NOTRE CAPITAL

Capitaux propres part du Groupe :
- Groupe : **119,6 Mds€**
- Crédit Agricole S.A. : **65,2 Mds€**

NOTRE MAÎTRISE TECHNOLOGIQUE

Un pôle d'expertise informatique unifié au service de tous les métiers du Groupe.

NOS PARTENARIATS MULTIPLES

Un modèle de croissance organique renforcée par des partenaires externes d'expertises et de distribution en France et à l'international.

NOS ACTIVITÉS

NOTRE SOCLE
LES CAISSES RÉGIONALES

DES ENGAGEMENTS FORTS

L'utilité au service de tous
•
La solidité et diversité de nos expertises
•
La protection des intérêts et des avoirs de nos clients

La responsabilité humaine au cœur de notre modèle
•
Le soutien à l'économie et à la cohésion sociale
•
L'accompagnement de la transition énergétique

« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société. »

ACCOMPAGNER ET CONSEILLER NOS CLIENTS DANS LEURS MOMENTS DE VIE

ÉLABORER DES SOLUTIONS D'INVESTISSEMENTS

PROPOSER DES SERVICES FINANCIERS COMPLÉMENTAIRES,
MOYEN DE PAIEMENT, IMMOBILIERS,...

FOURNIR DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT, D'ÉPARGNE ET D'ASSURANCE

NOS 3 PILLIERS STRATÉGIQUES

L'excellence relationnelle
•
La responsabilité en proximité
•
L'engagement sociétal

NOTRE CRÉATION DE VALEUR

CLIENTS

- **1er** financeur de l'économie française (707 Mds€ d'encours de crédit en Banque de Proximité)
- **1er** gestionnaire d'actifs européen (1729 Mds€ d'encours sous gestion)
- **1er** assureur en France

ACTIONNAIRES ET INVESTISSEURS

- **34 Mds€** de revenus [1] pour le Groupe Crédit Agricole
- **30,1 Mds€** de capitalisation boursière pour Crédit Agricole S.A.
- **3,8 Mds€** de résultats [2] pour Crédit Agricole S.A.
- **0,80 €/action** distribué aux actionnaires, assorti d'une option de paiement en actions [3]

COLLABORATEURS

- **80 %** [4] de participation à l'Indice d'Engagement et Recommandation (IER)
- **5 383** [4] recrutements en CDI
- Augmentation de Capital Réservée aux salariés avec une décote exceptionnelle de 30 %

AUTORITÉS PUBLIQUES ET PARTENAIRES

- **7,6 Mds€** d'achats [5] réalisés par le Groupe
- **6,8 Mds€** de charges fiscales et sociales pour le Groupe

SOCIÉTÉ CIVILE ET ENVIRONNEMENT

- **355,9 Mds€** d'encours des solutions multicritères ESG [6]
- **+ 57 %** d'encours du portefeuille de financements verts *(green loans)* pour **11,4 Mds€**
- Mécénat : près de **34,4 m€** pour les initiatives locales et les territoires
- Près de **192 000** souscriptions pour EKO et LCL Essentiel (offres entrée de gamme) [7]

Données 2020.
(1) PNB sous-jacent. (2) RNPG sous-jacent. (3) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 12 mai 2021. (4) Périmètre Crédit Agricole S.A. (5) Dépenses externes. (6) Actifs sous gestion investis par Amundi dans des fonds avec un processus d'investissements "Intégration ESG". (7) Données cumulées à fin 2020.

LES PÔLES DE CRÉDIT AGRICOLE S.A. AU 31 DÉCEMBRE 2020

GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES

ASSURANCES

MISSION : 1er assureur en France [1], Crédit Agricole Assurances porte un regard attentif à tous ses clients pour satisfaire les besoins de chacun : particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs.
OBJECTIF : être utile et performant, de la conception des offres et services jusqu'à la gestion des sinistres.
NOTRE OFFRE : une gamme complète et compétitive, adaptée aux besoins des clients en épargne/retraite, prévoyance/emprunteur/assurances collectives et assurance dommages, associée à l'efficacité du plus grand réseau bancaire d'Europe et de partenariats hors Groupe à l'international.

CHIFFRES CLÉS :

Chiffre d'affaires	Encours gérés en épargne/retraite	Nombre de contrats en assurance dommages
29,4 Mds€	308 Mds€	14,6 millions

GESTION D'ACTIFS

MISSION : Amundi est le premier gestionnaire d'actifs européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial [2]. Le Groupe gère 1 729 milliards d'euros et compte six plateformes de gestion principales (Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo).
NOTRE OFFRE : Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie-Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une gamme complète de solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels, avec la volonté permanente d'avoir un impact positif sur la société et sur l'environnement. Les clients d'Amundi ont également accès à une offre complète de services à haute valeur ajoutée.

CHIFFRES CLÉS :

Encours sous gestion		Présence dans plus de
1 729 Mds€	N° 1 européen de la Gestion d'actifs [2]	35 pays

GESTION DE FORTUNE

MISSION : Indosuez Wealth Management regroupe les activités de Gestion de fortune du Groupe Crédit Agricole [3] en Europe, au Moyen-Orient, en Asie-Pacifique et aux Amériques. Distingué pour la profondeur de son offre, sa dimension à la fois humaine et résolument internationale, il est présent dans 13 territoires à travers le monde.
NOTRE OFFRE : l'approche sur-mesure d'Indosuez Wealth Management permet à chacun de ses clients de créer, gérer, protéger et transmettre sa fortune au plus près de ses aspirations. Dotées d'une vision globale, ses équipes pluridisciplinaires leur proposent des solutions adaptées et pérennes, en conjuguant excellence, expérience et expertises.

CHIFFRES CLÉS :

Actifs sous gestion [3]		Présence dans
128 Mds€	3 060 collaborateurs	13 territoires

BANQUE DE PROXIMITÉ

CAISSES RÉGIONALES

MISSION : présentes sur tout le territoire, les 39 Caisses régionales, sociétés coopératives et banques de plein exercice, accompagnent les projets de leurs clients : particuliers, patrimoniaux, agriculteurs, professionnels, entreprises, acteurs du secteur public et de l'économie sociale.
NOTRE OFFRE : une approche conseil s'appuyant sur une gamme complète de produits et services, accessibles en agence ou à distance, destinés à couvrir les besoins de nos clientèles dans les domaines de la banque (paiement, épargne, financement, haut de bilan, international), de l'assurance (dommage et prévoyance) et de l'immobilier (notamment conseil et valorisation d'actifs immobiliers, administration de biens, gestion location).

CHIFFRES CLÉS :

24,8 millions de clients, dont 21 millions de clients particuliers	10,9 millions de sociétaires	23,5 % [4] Part de marché crédit des ménages

LCL

MISSION : LCL est en France la seule banque à réseau national qui se consacre exclusivement aux activités de banque et assurance de proximité. Son offre couvre l'ensemble des marchés : particuliers, professionnels, banque privée et banque des entreprises.
NOTRE OFFRE : une gamme complète de produits et services bancaires, qui couvre les financements, l'assurance, l'épargne et le conseil en patrimoine, les paiements et la gestion des flux. Une proximité relationnelle grâce à une présence physique sur tout le territoire et une disponibilité accrue grâce aux outils digitaux : application mobile et site Internet.

CHIFFRES CLÉS :

Encours de crédit	Encours de collecte totale	
143 Mds€ (dont 86 Mds€ de crédits habitat)	220 Mds€	≈ 6 millions de clients particuliers

BANQUES DE PROXIMITÉ À L'INTERNATIONAL

MISSION : les Banques de Proximité à l'International du Crédit Agricole sont implantées principalement en Europe (Italie, Pologne, Serbie, Ukraine) et dans des pays choisis du bassin méditerranéen (Maroc, Égypte) dans lesquels elles servent tous types de clients (particuliers, professionnels et entreprises – de la PME à la multinationale), en collaboration avec les métiers et activités spécialisés du Groupe.
NOTRE OFFRE : les BPI proposent une gamme de services bancaires et financiers spécialisés ainsi que des produits d'épargne et d'assurance, en synergie avec les autres lignes métiers du Groupe (Crédit Agricole CIB, CAA, Amundi, CAL&F…).

CHIFFRES CLÉS :

Encours de crédits	Encours de collecte Bilan	
57,2 Mds€	58,5 Mds€	5,3 millions de clients

(1) Source : *L'Argus de l'assurance,* 18 décembre 2020 (données à fin 2019). CAA était déjà le premier assureur de France sur la base des données à fin 2018 (source : L'Argus de l'assurance, décembre 2019).
(2) Source : IPE "Top 500 Asset Managers" publié en juin 2020 sur la base des encours sous gestion au 31 décembre 2019. Amundi était déjà premier gestionnaire d'actifs européen et parmi le top 10 mondial sur la base des actifs sous gestion au 31 décembre 2018 (source : palmarès IPE *"Top 400 asset managers"* publié en juin 2019).
(3) Hors LCL Banque privée, Caisses régionales et activités de banque privée au sein de la Banque de Proximité à l'International.
(4) Source : Banque de France, septembre 2020.

SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

CRÉDIT À LA CONSOMMATION

MISSION : acteur majeur du crédit à la consommation en Europe, Crédit Agricole Consumer Finance propose à ses clients et partenaires des solutions de financement souples, responsables et adaptées à leurs besoins. Il fait du digital une priorité stratégique, notamment en investissant pour construire avec les clients l'expérience de crédit qui répond à leurs attentes et aux nouveaux modes de consommation.

NOTRE OFFRE : une gamme complète et multicanale de solutions de financement, d'assurance et de services, disponible en ligne, dans les agences des filiales de CA Consumer Finance, et chez ses partenaires bancaires, institutionnels, de la distribution et de l'automobile.

CHIFFRES CLÉS :

Encours gérés **91** Mds€	Dont **21** Mds€ pour le compte du Groupe Crédit Agricole	Présence dans **19** pays

CRÉDIT-BAIL, AFFACTURAGE ET FINANCEMENT DES ÉNERGIES ET TERRITOIRES

MISSION : Crédit Agricole Leasing & Factoring (CAL&F) accompagne les entreprises de toutes tailles dans leurs projets d'investissement et de gestion du poste clients, en proposant des solutions de crédit-bail et d'affacturage, en France et en Europe. CAL&F est aussi un des leaders en France dans le financement des énergies et des territoires.

NOTRE OFFRE : en crédit-bail, CAL&F propose des solutions de financement pour répondre aux besoins d'investissement et de renouvellement des équipements mobiliers et immobiliers. En affacturage, CAL&F finance et gère le poste clients des entreprises, aussi bien pour leur activité quotidienne que pour leurs projets de développement. Enfin, CAL&F accompagne, via sa filiale Unifergie, les entreprises, collectivités et agriculteurs dans le financement des projets d'énergies renouvelables et d'infrastructures publiques.

CHIFFRES CLÉS :

1 ETI sur 3 financée par CAL&F en France	**+ 50 ans** d'expérience en leasing et en affacturage	**N° 2** sur le financement des énergies renouvelables [1]

GRANDES CLIENTÈLES

BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

MISSION : Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est la banque de financement et d'investissement du Groupe Crédit Agricole, qui a choisi d'être davantage tournée vers les entreprises et vers les activités de financements grâce à un réseau puissant et bien coordonné en France et à l'international dans les principaux pays d'Europe, des Amériques, d'Asie-Pacifique et du Moyen-Orient.

NOTRE OFFRE : produits et services en banque d'investissement, financements structurés, banque de transactions et du commerce international, banque de marché, et syndication, avec une expertise mondialement reconnue en financements "verts".

CHIFFRES CLÉS :

2e teneur de livres mondial en obligations vertes, sociales et durables, toutes devises en volume et en part de marché *(source : Bloomberg)*	**3e** teneur de livres en crédits syndiqués pour la zone EMEA [2] *(source : Refinitiv)*	**8 604** collaborateurs

SERVICES FINANCIERS AUX INSTITUTIONNELS

MISSION : CACEIS, groupe bancaire spécialiste du post-marché, accompagne les sociétés de gestion, compagnies d'assurance, fonds de pension, banques, fonds de *private equity* et *real estate,* brokers et entreprises, de l'exécution de leurs ordres jusqu'à la tenue de compte-conservation de leurs actifs financiers.

NOTRE OFFRE : présent en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud suite au rapprochement avec Santander Securities Services et en Asie, CACEIS propose des solutions d'*asset servicing* sur tout le cycle de vie des produits d'investissement et toutes les classes d'actifs : exécution, compensation, change, prêt-emprunt de titres, conservation, banque dépositaire, administration de fonds, solutions de middle office, support à la distribution des fonds et services aux émetteurs.

CHIFFRES CLÉS :

Encours en conservation **4 198** Mds€	Encours sous administration **2 175** Mds€	Encours dépositaire **1 585** Mds€

ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES

Crédit Agricole Immobilier
- 1 milliard d'euros de quittancement annuel
- 3 millions de m² gérés à fin 2020
- 1 553 logements vendus

Crédit Agricole Capital Investissement & Finance (IDIA CI, SODICA CF)
- IDIA Capital Investissement : 1,8 milliard d'euros d'encours sous gestion – Environ 100 entreprises accompagnées en fonds propres du Groupe
- SODICA CF : 26 transactions de fusions-acquisitions (PME-ETI) en collaboration avec les réseaux du Groupe en 2020

Crédit Agricole Payment Services
- Leader en France sur les solutions de paiement avec 30 % de part de marché
- Plus de 11 milliards d'opérations paiement traitées en 2020
- 21,9 millions de cartes bancaires gérées

Crédit Agricole Group Infrastructure Platform
- 1 600 collaborateurs répartis sur 17 sites en France
- 6 *datacenters*
- 60 000 serveurs Open + 6 serveurs Mainframe
- 194 000 postes de travail

Uni-médias
- 13 publications, leaders dans leur segment de marché avec près de 2 millions de clients abonnés
- 10 millions de lecteurs, 12 sites Internet

(1) CAL&F est n° 2 sur le marché des Sofergie (source : CAL&F à fin 2019). CAL&F était déjà n°2 sur le marché des Sofergies à fin 2018 (source CAL&F).
(2) Crédit Agricole CIB était deuxième teneur de livres en crédits syndiqués pour la zone EMEA en 2019 (source Refinitiv).

BANQUE DE PROXIMITÉ – CAISSES RÉGIONALES

Activité et organisation

Sociétés coopératives et banques de plein exercice, les Caisses régionales de Crédit Agricole (CRCA) occupent des positions de premier rang, sur les marchés de proximité en France : part de marché de 27,9 % pour les particuliers majeurs (source : Sofia Kantar 2020), part de marché de 25,6 % pour les particuliers mineurs (source : Baromètre Jeunes 2019 CSA), les professionnels, les agriculteurs et les entreprises.

S'appuyant sur les métiers du Groupe, elles commercialisent toute une gamme de produits et services destinés à couvrir les besoins financiers et patrimoniaux de leurs clients : moyens de paiement, assurances, épargne, financement, haut de bilan, immobilier, accompagnement à l'international. Elles disposent d'un réseau de près de 6 600 agences, renforcé par environ 6 000 points verts installés chez des commerçants et mettent à la disposition de leurs clients un dispositif complet de banque à distance.

Avec presque 21 millions de clients particuliers, les Caisses régionales représentent 23,3 % du marché des dépôts bancaires des ménages et 23,5 % du marché des crédits des ménages (source : Banque de France, septembre 2020).

Banque professionnelle de 81 % des agriculteurs (source : Adéquation 2018), elles s'appuient sur un réseau de plus de 2 000 conseillers qui leur sont dédiés et restent largement le leader de leur bancarisation à titre privé.

Les Caisses régionales sont également leader sur le marché des professionnels, tant sur l'accompagnement des besoins privés que professionnels avec une part de marché de 35 % (en bancarisation globale, source : Pépites CSA 2019-2020). Les 4 400 conseillers professionnels et les experts du Crédit Agricole accompagnent chaque jour plus nos clients entrepreneurs à franchir de nouveaux caps.

Sur le marché des entreprises, les Caisses régionales occupent aussi la première place *ex aequo* avec les Banque Populaires avec un taux de pénétration commerciale de 36 % (source : Kantar TNS 2019). Grâce à plus de 2 000 Chargés d'affaires entreprises, les Caisses régionales sont organisées spécifiquement pour conseiller et accompagner toutes les entreprises de leur territoire (start-up, PME et ETI) et poursuivre l'accompagnement des collectivités locales et plus largement des acteurs du secteur public local et de l'économie sociale.

Points forts de l'année 2020

Une année 2020 marquée par la crise Covid, qui souligne toute l'importance et la puissance de notre Projet Client, l'un des trois piliers phares de notre plan stratégique et de notre modèle de relation globale. Pour preuve, parmi les 25 enseignes citées comme utiles par les Français, Crédit Agricole est le seul acteur bancaire identifié comme tel. Ce que nous avons fait : délivrer notre Raison d'Être [1], "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société".

Projet Client

Le Projet Client, le maximum de digital augmenté et sécurisé par la responsabilité humaine disponible et accessible en proximité, doit nous permettre de devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises.

Pour y parvenir et être ainsi premier en IRC (Indice de Recommandation Client), le Crédit Agricole se mobilise autour de trois objectifs principaux :

1. **manager collectivement l'excellence relationnelle ;**
2. **devenir une banque digitale de référence ;**
3. **offrir à nos clients une large gamme de services bancaires et extra-bancaires.**

Manager collectivement l'excellence relationnelle

La **banque humaine** : offrir à nos clients l'accès à un conseiller afin d'assurer la proximité relationnelle et la responsabilité en proximité.

Le Groupe a choisi de faire de la satisfaction de ses clients et de la culture de l'excellence le fil conducteur de ses actions, pour installer ou préserver une relation solide avec ses clients, basée sur la proximité, la responsabilité, la prise en charge jusqu'au bout, la confiance.

- La neuvième mesure de l'**IRC** au niveau national a été réalisée en 2020 sur l'ensemble des marchés. Des IRC régionaux sont également réalisés : ainsi 39 Caisses régionales ont un dispositif IRC Particuliers, 27 Caisses régionales un IRC Patrimoniaux (+ 2 Caisses régionales par rapport à 2019), 30 Caisses régionales un IRC Professionnels (+ 6 Caisses régionales par rapport à 2019), 23 Caisses régionales un IRC agriculteurs (+ 2 Caisses régionales par rapport à 2019) et 28 Caisses régionales un IRC Entreprises (+ 2 Caisses régionales par rapport à 2019). Au niveau national, les Caisses régionales sont aujourd'hui en troisième position parmi les banques de réseau du marché des particuliers en France.
- Pendant les phases de confinement, les Caisses régionales se sont mobilisées pour assurer la **continuité de service** et être aux côtés de leurs clients, avec un taux d'agences ouvertes physiquement ou à distance de l'ordre de 90 % lors du confinement du printemps (80 % dans les premiers jours du confinement) et 99 % d'agences ouvertes physiquement lors du second confinement de fin 2020.
- Améliorer l'expérience client quel que soit le point de contact, tant au sein des agences qu'au travers des outils digitaux et mieux expliciter les promesses du Crédit Agricole tel est l'objectif du projet **"Modèle Relationnel".** En cohérence avec sa transformation digitale, le Crédit Agricole déploie des pratiques et des postures qui portent une attention extrême au client et au collaborateur. Des travaux s'engagent également autour d'une démarche de conseil omnicanal d'excellence et de priorités d'excellence, telles que la joignabilité et la prise en charge, la proactivité ou encore la reconnaissance de la fidélité.
- Le **Plan de bataille des irritants Groupe,** qui se base sur un dispositif d'amélioration continue en impulsant une démarche Zéro irritant dans toutes les entités, a désormais recensé 100 irritants majeurs en vue de les analyser, les prioriser et les traiter. Une attention particulière est donnée au traitement des réclamations et à la revue des courriers clients.
- Afin d'accompagner les entités du Groupe dans l'amplification de la "culture de l'excellence relationnelle by CA", **l'Académie de l'Excellence Relationnelle,** s'accompagne désormais de 81 *Customer Champions* pour faire rayonner le management collectif de l'excellence relationnelle au sein de toutes les banques du Groupe en France et à l'international, de toutes les filiales métiers et filières.

(1) Se référer au glossaire pour la définition de Raison d'Être dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de Crédit Agricole S.A.

Devenir une banque digitale de référence

La **banque omnicanale** : permettre à nos clients d'accéder à nos solutions par le canal de leur choix, et notamment en digital, pour l'intégralité de la relation. Cela signifie pour le Groupe de hisser ses outils et applications aux meilleurs standards sur tous les marchés, d'être présent là où sont clients et prospects : réseaux sociaux, sites de e-commerce, moteurs de recherche et capitaliser sur la data pour mieux servir nos clients.

- Face à l'urgence économique liée au confinement, le Crédit Agricole a été en capacité de s'adapter vite et fort avec la digitalisation des **prêts garantis par l'État, PGE.** Le Groupe a joué un rôle majeur dans leur distribution, avec une part de marché de 28 % en nombre et un montant total accordé de 27 milliards d'euros à fin décembre 2020. Ce soutien a été particulièrement salué par ses clients : ainsi 90 % des clients Entreprises du Crédit Agricole se sont sentis soutenus, dont les trois quarts "tout à fait" (source : enquête quantitative réalisée par 18 Caisses régionales auprès de 1 000 clients entreprises du 15 avril au 15 mai 2020).
- En complément, un **ensemble de mesures** a rapidement été mis en place pour accompagner nos clients à traverser cette période exceptionnelle : remboursement des abonnements monétique devenus inactifs, pauses (dont crédits immobilier et consommation), prêts coup de pouce, maintien des garanties d'assurance en cas de retard de paiement, dispositif spécifique auprès des clients fragilisés par la crise…
- Avec **Digiconso,** le Crédit Agricole propose un nouveau processus crédit conso digitalisé. Les parcours clients/conseillers sont fluidifiés et simplifiés, l'offre multicanale est désormais interopérable et interruptible, avec la promesse d'une souscription en ligne de bout en bout en 15 minutes.
- Le **Nouveau Portail Client (NPC),** nouvel espace web unique, adapté à tous les types de terminaux, régionalisé et personnalisable par les Caisses régionales est désormais déployé par l'ensemble des Caisses régionales. Ce site multi-marchés (particuliers, patrimoniaux, professionnels, entreprises, associations et agricultures) propose une nouvelle ergonomie avec des parcours clients fluides et améliorés. Il facilite la personnalisation des contenus éditoriaux pour être au plus proche des clients, et favorise l'approche relationnelle à distance grâce au bouton vert.
- En 2020, les **sites web** des Caisses régionales et le site national www.credit-agricole.fr ont atteint 897 millions de visites annuelles. Un chiffre en recul de - 9 % par rapport à 2019 en raison notamment des redirections automatiques de clients vers le site de leur CR. À l'inverse, le nombre d'utilisateurs de l'application MaBanque continue de progresser fortement au fil des mois : 5,9 millions de clients utilisent désormais l'application MaBanque, soit 16 % de plus qu'en 2019.
- Sur les **réseaux sociaux** (Facebook, Twitter, Instagram), le Crédit Agricole est suivi par 1,167 million d'abonnés ce qui la place en première position des banques françaises en nombre de fans. Avec une moyenne mensuelle de 700 000 interactions sur ces trois réseaux, le Crédit Agricole est également devenu la première banque en engagement sur l'année 2020. En complément, une seconde chaîne YouTube, destiné à éclairer notre Raison d'Être [1] a été lancée : en six mois, la chaîne a généré 28,7 millions de minutes de temps passé avec la marque Crédit Agricole, ce qui place Crédit Agricole comme un acteur bancaire de premier plan sur ce canal.

Offrir à nos clients une large gamme de services bancaires et extra-bancaires

La **banque universelle** : offrir des réponses à l'ensemble des préoccupations courantes, patrimoniales ou entrepreneuriales de nos clients. Notre stratégie d'offres et de services se décline en deux dimensions : (i) adapter nos offres aux nouveaux usages et préoccupations sociétale et (ii) apporter des services et de l'utilité au client autour d'un univers de besoin.

- Une forte mobilisation pour accompagner nos petits commerçants :
  - La plateforme **"J'aime mon territoire"** a été lancée pour soutenir nos commerçants de proximité : une communauté de partage 100 % locale, un réseau social gratuit ouvert à toutes et tous, une plateforme pour favoriser le lien social et dynamiser le commerce local.
  - **"J'aime mon producteur local"** est une plateforme en circuit court qui permet de soutenir les producteurs, artisans et commerçants de proximité en achetant directement auprès d'eux grâce à ce marché en ligne solidaire.
  - Grâce à **"Click & Collect"** (commande en ligne, retrait en magasin), le Crédit Agricole favorise l'économie locale et le maintien de l'activité des commerces de proximité en facilitant la digitalisation et en les aidant à s'adapter aux nouveaux modes de consommation.
  - Auprès de notre clientèle Professionnelle avec activité ouverte, la mise en avant de la **vente à distance** leur a offert la possibilité de continuer leur activité à distance, notamment avec Paiement par Lien ou Up2Pay Mobile pour le *Click & Collect* et la livraison à domicile.
- Des plateformes dédiées à un univers de besoin :
  - **Youzful,** la plateforme pour les jeunes qui s'adresse aux jeunes : il s'agit d'un espace dédié à l'orientation et l'emploi dans lequel les jeunes peuvent s'informer, découvrir des offres d'emploi dans leur région, échanger avec des professionnels et accéder à des solutions Crédit Agricole qui leur permettent de concrétiser leur projet.
  - **BLANK,** la néobanque qui libère les indépendants : une banque digitale avec une offre simple (un compte de paiement, une carte) et des outils de gestion à un prix raisonnable, afin de gérer son activité et ses finances de façon autonome, instantanée et simplifiée.
  - **KLS,** une place de marché pour les financeurs de l'économie. La volonté de KLS est de proposer un lieu de rencontre unique et des solutions expertes, utiles et sans risque, aux acteurs du financement pour qu'ils accompagnent plus d'entreprises et de collectivités publiques dans leurs opérations à impact.
- Un accompagnement des nouveaux usages :
  - Dans le cadre du projet sociétal du Groupe CA, CAL&F propose les ***Green Solutions*** pour accompagner les Professionnels, les Agriculteurs et les Entreprises dans leur transition énergétique et les aider à conjuguer performance économique et impact environnemental. Trois offres de financement en crédit-bail mobilier sont actuellement proposées : (i) l'offre LED vise à améliorer la performance énergétique des bâtiments et réduire la facture énergétique par la rénovation du système d'éclairage ; (ii) l'offre mobilité verte vise à réduire l'impact environnemental des moyens de transports et des déplacements : véhicules électriques, hybrides et bornes de rechargement ; (iii) l'offre autoconsommation solaire vise à produire localement et consommer sa propre énergie électrique. Des contenus pédagogiques et digitaux sont également mis à disposition pour nourrir la réflexion, puis pour accompagner nos clients dans la préparation de leur projet.

(1) Se référer au glossaire pour la définition de Raison d'Être dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de Crédit Agricole S.A.

- Des **financements** pour accompagner la **transition et le développement économique des territoires** :
  - Financements *"Climate Action"* sur ressources BEI, une enveloppe de 200 millions d'euros à destination des agriculteurs ayant pour objectif le refinancement de projets en faveur du client (méthanisation, photovoltaïque, bâtiments à meilleure efficience énergétique…).
  - Fonds Transition IDIA, fonds pour compte propre Crédit Agricole d'une taille cible de 200 millions d'euros accompagnant la transition des territoires dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et de l'agroalimentaire.
  - Dispositif garantie FEI – Transition, une enveloppe de 625 millions d'euros à destination des agricultures afin de financer des projets dits de transition agricole et diversifier les exploitations.
  - Enveloppe BEI Déserts médicaux, une enveloppe de 250 millions d'euros octroyée par la BEI aux CR pour l'accompagnement des professionnels de santé libéraux dans leur financement de projets de santé sur les territoires.
- La démarche **"Bien Vivre à Domicile"** accompagne les seniors âgés et leurs aidants via une approche 100 % humaine et 100 % digitale. Cette nouvelle démarche s'appuie ainsi sur un bilan gratuit réalisé par un conseiller bancaire à l'aide d'une application sur tablette.
- Avec **Globe Trotter,** pour seulement 2 euros par mois, le Crédit Agricole accompagne les jeunes de 18/30 ans qui voyagent, en offrant l'exonération totale des frais d'opérations dans le monde entier.

■ Un enrichissement continu des offres socles.

En complément, sous la forme d'un film, déclaration d'amour aux Français et hommage aux gens formidables, le Crédit Agricole a révélé sa **nouvelle signature "Agir chaque jour dans votre intérêt et celui de la société".** Cet engagement qui prend tout son sens en 2020, a généré de l'émotion et a embarqué autour du discours de fond.

■ **Mutations liées à la crise dans les différents marchés**

Concernant le marché des particuliers, la crise sanitaire a entraîné accentuation des clivages, incertitude, modification des comportements et des priorités, avec un recentrage sur l'essentiel qu'il soit subi ou choisi.

L'accélération des usages digitaux observée cette année sera sans retour en arrière et s'accompagne d'une revalorisation de l'humain. Alors que la consommation et le crédit (conso et habitat) enregistrent une baisse, l'épargne est en hausse avec des attentes accrues de sécurité et de liquidité.

En 2020, l'IRC sur ce marché progresse de + 7 points et place le Crédit Agricole dans le peloton de tête.

Le marché de la clientèle patrimoniale est un marché en croissance, toujours concentré et convoité par de multiples acteurs, notamment les banques en ligne et néo-banques. Cette attaque est plus fortement marquée auprès des jeunes patrimoniaux.

Dans un environnement qui pèse sur les marges et qui voit une accélération des changements générationnels et une évolution des comportements, les exigences sont renforcées : conseil très personnel à distance, conseiller attitré, fluidité/stabilité et intensité relationnelle soutenue.

Compte tenu de la crise COVID, à défaut de pouvoir consommer et d'avoir de la visibilité sur l'avenir, des niveaux record en DAV et épargne bancaire ont été enregistrés en 2020.

Le marché des professionnels a été lourdement affecté par la crise sanitaire. Entre perte d'activité massive sur certaines filières (commerces, tourisme, restauration hors foyer), chute du chiffre d'affaires ou mutation rapide de la profession (téléconsultation, e-commerce, vente à emporter), la résilience sera sélective.

Le Crédit Agricole s'est démarqué des concurrents sur des dimensions structurantes de la relation : la part des clients en contact et le soutien en cas de difficultés (distribution de 27 milliards d'euros de PGE).

S'agissant du marché des agriculteurs, parallèlement à l'impact de la crise Covid sur de nombreuses filières, des tendances de fond restent inchangées voire se renforcent : demande de consommation locale et de circuits courts, dynamisme de l'agriculture biologique, transition agricole encouragée à l'échelle européenne par le Pacte Vert, mais également mouvements violents (vin, viande bovine, sucre) et émergence d'un débat autour de la souveraineté agricole et alimentaire.

Sur le marché des entreprises, quasi toute l'économie a été touchée par le choc d'offre et de demande, avec de fortes disparités sectorielles. Devant la récession mondiale qui impacte les marchés de la consommation, les chaînes de production et d'approvisionnement ainsi que les tensions politiques (États-Unis/Chine et négociations post-*Brexit*), le marché des entreprises connaît un climat d'inquiétude et de défiance. Face à ce choc sans précédent, le Crédit Agricole amplifie son rôle de banque de référence en proposant notamment des approches spécifiques par secteur/filière.

Concernant le secteur public et l'économie sociale, le Crédit Agricole est en relation avec deux collectivités sur trois, 45 % des établissements publics de santé et un organisme du logement social sur deux. Avec plus de 450 000 associations, le Crédit Agricole accompagne près d'une association sur trois.

La présentation métier 2020 des autres filiales et pôles est reprise à partir de la page 16 du Document d'enregistrement universel 2020.

2

RAPPORT DE GESTION

Activité et informations financières **19**

Présentation des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole 19
Environnement économique et financier 19
Activité et résultats consolidés du Groupe Crédit Agricole 21
Activité et résultats par pôle d'activité 25
Bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole 36
Tendances récentes et perspectives 38

ACTIVITÉ ET INFORMATIONS FINANCIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Changements de principes et méthodes comptables

Les changements de principes et méthodes comptables sont décrits dans la note 1 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020.

Évolution du périmètre de consolidation

L'évolution du périmètre de consolidation est décrite dans les notes 2 et 12 des annexes aux comptes consolidés au 31 décembre 2020.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Bilan de l'année 2020

L'année 2020, initialement marquée par un ralentissement ordonné de l'économie mondiale, des marchés financiers rendus optimistes par la réduction des incertitudes (dont un accord commercial sino-américain) et des politiques monétaires durablement accommodantes, aura évidemment été marquée du sceau de l'épidémie de COVID-19. La COVID-19 constitue un choc inédit par sa nature car bouleversant en premier lieu l'économie réelle : mondial, exogène, il affecte l'offre comme la demande, en contraignant des pans entiers d'activité à la mise en sommeil, tout en imposant une contraction de la consommation et, en corollaire, l'accumulation involontaire d'une épargne abondante. Le choc se distingue également par son ampleur, bien supérieure à celle de la crise de 2008-2009. Le FMI livrait ainsi, dès avril, une prévision de contraction du PIB mondial de 3 % en 2020 (à rapprocher d'un repli de 0,1 % en 2009). En juin, le FMI déclarait anticiper une récession de 4,9 % en 2020 suivie d'une reprise de 5,4 % en 2021. En octobre, les prévisions de récession puis de reprise mondiale étaient toutes deux légèrement révisées (- 4,4 % puis 5,2 %) pour être finalement revues favorablement en janvier 2021 (- 3,5 % et 5,5 %).

Afin d'amortir la récession anticipée et d'éviter que la crise sanitaire et économique ne se double d'une crise financière, on a ainsi assisté à la mise en œuvre rapide et généralisée de politiques de soutien monétaires et budgétaires inédites par leur taille et leur capacité à s'affranchir des contraintes. En matière monétaire, les Banques centrales ont eu recours à des combinaisons diverses d'outils variés, tout en poursuivant des objectifs similaires : assouplissement des conditions de financement, transmission efficace de la politique monétaire, meilleur fonctionnement possible des marchés financiers et du crédit et, dans le cas de la BCE, apaisement des tensions sur les *spreads* obligataires des souverains les plus fragiles de la zone euro. Grâce à des plans de soutien massifs (chômage partiel, aides aux populations les plus fragiles, baisse temporaire des cotisations sociales, reports de charges fiscales et sociales, garanties publiques sur les prêts aux entreprises, prises de participations de l'État), les politiques budgétaires se sont employées à amortir le choc en limitant les destructions d'emplois et de capacités de production afin d'assurer que le redémarrage s'opère le mieux possible, une fois la pandémie passée. Si les politiques monétaires et budgétaires ont permis d'éviter une crise financière et atténué l'effet récessif de la pandémie, ce dernier est néanmoins considérable mais d'ampleur variée selon les pays en fonction, notamment, de leurs caractéristiques structurelles (structure du PIB, de l'emploi, poids des différents secteurs), de leur robustesse pré-crise, de leurs stratégies sanitaires et de leurs marges de manœuvre.

Aux États-Unis, dès la mi-mars, la Banque centrale américaine a pris un ensemble de mesures d'assouplissement radicales [1] dont certaines ont ensuite été élargies et complétées afin d'assurer un approvisionnement en liquidités des banques et des marchés (achats d'actifs sans limitation, élargissement de l'univers des titres achetables). Cette position accommodante a également été renforcée par l'adoption d'un ciblage de l'inflation moyenne qui permet, explicitement, un dépassement de l'objectif d'inflation après des périodes au cours desquelles l'inflation aurait été constamment inférieure à 2 %. À l'issue de sa réunion de décembre, la Réserve fédérale a clairement indiqué qu'elle maintiendrait une position accommodante et ses taux directeurs à zéro pendant une période prolongée comme en témoigne le *"dot plot"*, dans lequel la projection médiane des membres du FOMC indique des taux inchangés jusqu'en 2023 au moins. Tout en restant à l'aise avec le dispositif actuel, la *Fed* s'est dite prête à agir davantage (plus d'achats d'obligations et/ou une extension de maturité) si nécessaire.

La réponse budgétaire américaine a également été rapide (mars) et massive, sous la forme d'un plan de soutien dit *CARES Act* *(Coronavirus Aid, Relief, and Economic Security)* totalisant près de 2 200 milliards de dollars (soit 10 % du PIB) visant à fournir une aide financière ou un allègement de charges aux ménages et aux entreprises mais aussi aux hôpitaux et aux États. Les mesures phares comprenaient le versement direct d'une allocation aux ménages à revenu faible ou intermédiaire, un plan d'aide au système d'assurance chômage (autorisant une extension des indemnités chômage qui normalement relèvent de la compétence des États), un soutien financier aux PME (350 milliards de dollars), des prêts aux grandes entreprises, aux États et aux collectivités locales (500 milliards de dollars), un déblocage de crédits en faveur des hôpitaux (150 milliards de dollars). Un plan budgétaire supplémentaire (484 milliards de dollars soit un peu plus de 2 % du PIB), visant à renforcer le *CARES Act* de mars et à "rallonger" le programme de prêts aux PME, a été adopté en avril.

En 2020 [2], le déficit budgétaire américain s'est ainsi creusé de près de 10 points à 14,9 % du PIB, alors que la dette croissait de 20 points de pourcentage pour atteindre 100 % du PIB. L'activité a néanmoins fait le "yoyo" durant toute l'année. Après un repli de 1,3 % au premier trimestre (en variation trimestrielle non annualisée), le recul du PIB au deuxième trimestre a été violent (- 9 %) mais suivi d'un rebond plus soutenu qu'anticipé (+ 7,5 % au troisième trimestre). À la faveur de la recrudescence de l'épidémie, l'amélioration du marché du travail s'est interrompue en décembre (après avoir culminé à 14,8 % en mai, le taux de chômage atteint 6,7 % contre 3,5 % avant la crise). Au quatrième trimestre, l'activité n'a progressé que de 1 %. **En dépit de soutiens monétaires et budgétaires massifs, la récession s'élève finalement à - 3,5 % (- 2,5 % en 2009) ; le PIB est inférieur de 2,5 % à son niveau pré-crise (fin 2019) et l'inflation atteint 1,4 % fin décembre.**

(1) Baisse de taux de 100 points de base (fourchette des *Fed funds* à [0 ; 0,25 %]) du taux de la facilité de prêt marginal (*discount window* de 1,5 % à 0,25 %), baisse du taux de réserves obligatoires, programme d'achats d'actifs (500 milliards de dollars USD de *Treasuries* et 200 milliards de dollars de *mortgage-backed securities* (MBS), titres adossés à des créances hypothécaires), liquidité sur des segments spécifiques *(Commercial Paper Funding Facility, Money Market Mutual Fund Liquidity Facility), forward guidance* (pas de hausse de taux tant que la crise sanitaire n'est pas surmontée et que l'économie n'évolue pas conformément à ses objectifs d'inflation et d'emploi).

(2) Année fiscale 2020 se terminant en septembre.

En zone euro, dès le mois de mars, la BCE a déployé des mesures accommodantes offensives qu'elle a ensuite adaptées pour prévenir tout resserrement indésirable des conditions de financement : augmentation du *Quantitative Easing* (enveloppe supplémentaire de 120 milliards d'euros), lancement d'un nouveau programme d'achats temporaire (*Pandemic Emergency Purchase Programme* ou PEPP de 750 milliards d'euros, initialement jusqu'à la fin 2020, achats non contraints par la limite de 33 % de détention maximale par souche ce qui autorise un respect plus facile de la clé de répartition du capital), introduction de *Long Term Refinancing Operations* (LTRO) transitoires jusqu'en juin 2020 (assorties de conditions plus favorables ainsi que de règles moins strictes pour le collatéral), assouplissement des conditions des TLTRO 3, nouvelles opérations de refinancement à long terme *Pandemic Emergency Long Term Operations* (PELTRO) et, enfin, allègement des contraintes de solvabilité et de liquidité du secteur bancaire. Fin décembre, face à l'impact plus prononcé de la deuxième vague de pandémie sur le scénario à court terme et aux incertitudes élevées sur la croissance (dont elle a revu la prévision 2021 à la baisse de 5 % à 3,9 %), la BCE a envoyé un signal très clair de présence substantielle et, surtout, durable ; elle a renouvelé son incitation à prêter à destination des banques et son engagement à limiter les tensions sur les primes de risque des souverains vulnérables : recalibrage de la troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO 3, allongement jusqu'en juin 2022 de la période pendant laquelle des conditions très favorables en termes de taux d'intérêt [1] et d'assouplissement du collatéral adoptées s'appliquent), trois opérations supplémentaires prévues en 2021 (juin, septembre, décembre), augmentation du montant total que les contreparties seront autorisées à emprunter lors des TLTRO 3, quatre opérations supplémentaires de refinancement (PELTRO, de mars à décembre 2021 d'une durée d'un an), enveloppe additionnelle de 500 milliards d'euros consacrée au PEPP (total de 1 850 milliards d'euros), extension de l'horizon des achats nets jusqu'à fin mars 2022, réinvestissements des remboursements au titre du principal des titres arrivant à échéance prolongés au moins jusqu'à la fin de 2023.

La politique budgétaire de la zone euro a également rapidement pris une tournure expansionniste avec des mesures nationales (soutien au système de santé, aux entreprises et à l'emploi, garanties publiques sur les nouveaux prêts aux entreprises). En allégeant les entraves aux politiques nationales par la suspension des règles budgétaires, la Commission européenne a permis aux pays de répondre immédiatement à la crise. Face à des marges de manœuvre nationales si diverses que se posait le risque d'une fragmentation préjudiciable au marché et à la monnaie unique, la mise en commun des ressources s'est imposée. Les fonds existants ont d'abord été mobilisés [2]. **À mesure que l'ampleur de la crise se dessinait, de nouvelles ressources communes financées par l'endettement ont vu le jour :** fonds SURE (fonds de réassurance contre le chômage, 100 milliards d'euros), garanties d'investissement par la BEI (200 milliards d'euros) puis **proposition de la Commission européenne en faveur d'un fonds de soutien à la reprise et à la reconstruction, opérant une redistribution en faveur des pays les plus touchés par la crise et les plus pauvres : le *Recovery Fund*** (soit 750 milliards d'euros levés par émission obligataire garantie par le budget de l'UE).

En 2020, l'impulsion à l'économie fournie par la politique budgétaire atteindrait un peu moins de 4 points de PIB en moyenne dans la zone euro. Couplée à la détérioration cyclique du solde budgétaire (4 points de PIB), le déficit public se creuserait de près de 9,3 % en moyenne dans la zone euro et conduirait à une forte hausse des dettes publiques (presque 18 points en moyenne pour atteindre un peu plus de 104 % du PIB). En dépit des dispositifs monétaires et budgétaires, l'économie a néanmoins évolué au gré de la pandémie et des mesures de restriction à la mobilité qu'elle imposait. Après un repli déjà substantiel au premier trimestre (- 3,7 % en variation trimestrielle), le PIB a chuté de 11,7 % au deuxième trimestre avant d'enregistrer un rebond spectaculaire et plus robuste qu'anticipé (+ 12,5 %). Au dernier trimestre, le repli a été moins sévère qu'anticipé (- 0,7 %). **Alors que l'inflation s'est repliée (- 0,3 %, glissement annuel en décembre ; 0,3 % en moyenne), la récession a ainsi atteint 6,8 % en 2020 (à rapprocher de - 4,5 % en 2009), laissant le PIB inférieur de 5,1 % à son niveau de fin 2019 et faisant apparaître d'importantes divergences entre grands pays de la zone euro.** À titre d'illustration, en Allemagne, après une croissance quasiment nulle au quatrième trimestre, le PIB a enregistré une contraction moyenne de 5,3 % sur 2020, ce qui reste "limité" notamment au regard de la crise financière de 2009 (recul de 5,7 %).

En France, après un net rebond, le confinement du mois de novembre a entraîné une contraction du PIB (- 1,3 % au quatrième trimestre) moins forte qu'anticipé. Sur l'ensemble de l'année 2020, le PIB recule de - 8,3 %, un choc bien supérieur à celui de la crise de 2009 (- 2,9 %), mais finalement inférieur à ce qui avait été anticipé dans le scénario de décembre ou par le consensus des économistes qui prévoyait une contraction d'environ 9 %. D'une durée et d'une intensité moindre, le deuxième confinement a été moins négatif pour l'économie que celui du printemps. L'activité au T4 est ainsi 5 % inférieure à celle du T4 2019, dernier trimestre d'activité "normale", alors que le T2 2020 était inférieur de 18,8 %. Au T4, la contraction de l'activité est majoritairement due au recul de la consommation, entraîné par les fermetures administratives et les mesures de couvre-feu. L'investissement continue quant à lui son redressement grâce à la poursuite de l'activité dans des secteurs comme la construction ou la production de biens d'équipements.

En enregistrant une croissance même modérée (autour de 2,3 %), la Chine aura finalement été la seule économie du G20 à ne pas avoir subi de récession en 2020. Après un premier trimestre historiquement bas, l'activité chinoise a été relancée grâce à une politique axée sur l'offre (soutien aux entreprises via des commandes publiques et des lignes de crédit). Une reprise à deux vitesses s'est ainsi enclenchée avec, d'une part, une trajectoire en V pour la production industrielle, les exportations et l'investissement public et, d'autre part, un rebond plus graduel de la consommation, de l'investissement privés et des importations. En dépit de la reprise, près d'un an après la crise sanitaire, certains stigmates sont encore visibles : les ventes au détail, tout comme certaines activités de service (nécessitant une présence physique) n'ont pas rattrapé leur niveau de 2019 et les créations d'emplois sont encore insuffisantes pour compenser les destructions intervenues début 2020 et absorber les nouveaux entrants.

En 2020, l'activisme monétaire a permis d'éviter que la crise économique ne se double d'une crise financière : un succès manifeste au regard, d'une part, du choc qu'a subi l'économie réelle et, d'autre part, des menaces qui planaient en début d'année, tout particulièrement au sein de la zone euro. Dans le sillage d'une vague puissante d'aversion au risque, en mars, le taux d'intérêt à 10 ans allemand se repliait en effet au point de plonger à - 0,86 %, un creux vite suivi d'un violent écartement des primes de risque acquittées par les autres pays. Les primes de risque offertes par la France, l'Espagne et l'Italie culminaient à, respectivement, 66 points de base (pb), 147 pb et 280 pb mi-mars. Complété par le Fonds de relance européen, le dispositif monétaire déployé par la BCE a permis, à défaut de faire remonter significativement les taux allemands, d'éviter une fragmentation de la zone euro et d'encourager l'appréciation de l'euro contre dollar (9 % sur l'année). Fin décembre, si le *Bund* se situait à - 0,57 %, les *spreads* français, italiens et espagnols n'atteignaient plus que, respectivement, 23 pb, 62 pb et 111 pb. Quant aux taux américains (*US Treasuries* 10 ans), partis de 1,90 % en début d'année, ils se sont repliés jusqu'à 0,50 % en mars pour ensuite évoluer à l'intérieur d'une bande relativement étroite (0,60 %- 0,90 %). Lors de sa

(1) 50 points de base (pb) en-dessous du taux de refinancement pour tous les encours et 50 pb en-dessous du taux de dépôt pour tout encours net égal au niveau des encours octroyés entre octobre 2020 et décembre 2021. La condition préalable pour bénéficier de cette forte incitation à prêter est donc claire : il ne faut ne pas diminuer le soutien existant.

(2) Réorientation des fonds de cohésion non utilisés du budget de l'UE à hauteur de 37 milliards d'euros, garanties aux PME fournies par la Banque européenne d'investissement (BEI), utilisation des fonds encore disponibles du Mécanisme européen de stabilité (MES) à hauteur de 240 milliards d'euros (soit 2 % PIB de la zone).

réunion des 15-16 décembre, la *Fed* a choisi le *statu quo* mais confirmé que restaient possibles, si nécessaire, une augmentation de ses achats d'obligations et un allongement de leur maturité. Les taux se sont donc légèrement tendus avant de rapidement s'assagir. Inscrits sur une tendance doucement haussière depuis l'été, ils ont ainsi terminé l'année à 0,91 %. Enfin, l'abondance de liquidité et l'engagement de maintien de conditions monétaires accommodantes fournis par les Banques centrales ont soutenu les marchés plus risqués. Ainsi, à titre d'illustration, alors que les actions américaines et européennes affichaient mi-mars des reculs respectifs allant jusqu'à 30 % et 37 % par rapport à leur niveau de début janvier, elles ont clos l'année sur une hausse honorable (de 14 %) et un repli limité (de 6,5 %).

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Sur l'ensemble de l'année 2020, le résultat net part du Groupe publié est de 4 689 millions d'euros, contre 7 198 millions d'euros sur 2019, soit une baisse de - 34,9 %.

Les éléments spécifiques pour l'année 2020 ont eu un effet négatif significatif de - 1 440 millions d'euros sur le résultat net part du groupe publié. Ils comprennent la dépréciation de l'écart d'acquisition de CA Italia pour - 884 millions d'euros, de Crédit Agricole Consumer Finance NL pour - 55 millions d'euros, les déclassements d'actifs en cours de cession et passage en IFRS 5 de Crédit Agricole Consumer Finance NL (- 135 millions d'euros), de Bankoa (- 42 millions d'euros), de CA Bank Romania (- 7 millions d'euros), de Nacarat (- 5 millions d'euros), le projet de cession en cours en Banque privée (- 24 millions d'euros), la reprise de provision de l'amende FCA Bank pour + 89 millions d'euros, la soulte de *Liability management* pour - 28 millions d'euros, le soutien aux assurés professionnels au titre de la COVID-19 pour - 163 millions d'euros, la contribution exceptionnelle sur les cotisations des complémentaires santé pour - 15 millions d'euros, les dons solidaires au titre de la COVID-19 pour - 62 millions d'euros, les coûts d'intégration de Kas Bank et Santander Securities Services (S3) pour - 9 millions d'euros, la contribution exceptionnelle sur les cotisations des complémentaires Santé. À ces éléments s'ajoutent des éléments spécifiques récurrents, à savoir le DVA pour + 8 millions d'euros, les couvertures de portefeuilles de prêts en Grandes clientèles pour + 7 millions d'euros, ainsi que les variations de provisions épargne logement pour - 53 millions d'euros.

Les **éléments spécifiques de l'année 2019** avaient eu un effet limité de + 6 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe publié. Ils comprennent la décision favorable du Conseil d'État sur le litige du traitement fiscal des titres Emporiki pour + 1 038 millions d'euros, les coûts d'intégration et d'acquisition par CACEIS de Santander et Kas Bank (- 15 millions d'euros en résultat net part du Groupe), un déclassement d'actifs en cours de cession pour - 46 millions d'euros en résultat sur activités en cours de cession. L'acquisition de Kas Bank par CACEIS a généré un *badwill* pour + 22 millions d'euros et l'écart d'acquisition de LCL a été partiellement déprécié pour - 664 millions d'euros. À cela s'ajoutent les éléments de volatilité comptable récurrents, à savoir le DVA (*Debt Valuation Adjustment,* soit les gains et pertes sur instruments financiers liés aux variations du *spread* émetteur du Groupe), auxquels s'ajoute la partie de la FVA – *Funding Value Adjustment* relative à la variation de *spread* émetteur, qui n'est pas couverte, pour - 16 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la couverture de portefeuille de prêts en Grandes clientèles pour - 32 millions d'euros en résultat net part du Groupe et les variations de provisions épargne logement pour - 280 millions d'euros en résultat net part du Groupe.

Hors ces éléments spécifiques, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** ressort à **6 129 millions d'euros,** en baisse de **- 14,8 %** par rapport à 2019.

(en millions d'euros)	2020 publié	Éléments spécifiques	2020 sous-jacent	2019 publié	Éléments spécifiques	2019 sous-jacent	Δ 2020/2019 publié	Δ 2020/2019 sous-jacent
Produit net bancaire	**33 596**	**(439)**	**34 035**	**33 297**	**(493)**	**33 790**	**+ 0,9 %**	**+ 0,7 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(21 266)	(96)	(21 169)	(21 386)	(15)	(21 371)	(0,6 %)	(0,9 %)
FRU	(562)	-	(562)	(426)	-	(426)	+ 31,9 %	+ 31,9 %
Résultat brut d'exploitation	**11 768**	**(536)**	**12 304**	**11 485**	**(508)**	**11 993**	**+ 2,5 %**	**+ 2,6 %**
Coût du risque de crédit	(3 651)	0	(3 651)	(1 757)	-	(1 757)	x 2,1	x 2,1
Sociétés mises en équivalence	419	89	330	356	-	356	+ 17,6 %	(7,5 %)
Gains ou pertes sur autres actifs	52	-	52	36	(6)	42	+ 46,0 %	+ 24,3 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(968)	(965)	(3)	(642)	(642)	-	+ 50,8 %	ns
Résultat avant impôt	**7 620**	**(1 411)**	**9 031**	**9 478**	**(1 156)**	**10 634**	**(19,6 %)**	**(15,1 %)**
Impôt	(2 165)	152	(2 317)	(1 737)	1 208	(2 945)	+ 24,7 %	(21,3 %)
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	(262)	(268)	6	(38)	(46)	8	x 6,9	(21,2 %)
Résultat net	**5 193**	**(1 528)**	**6 720**	**7 704**	**6**	**7 697**	**(32,6 %)**	**(12,7 %)**
Intérêts minoritaires	(504)	87	(591)	(506)	-	(506)	(0,4 %)	+ 16,9 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**4 689**	**(1 440)**	**6 129**	**7 198**	**6**	**7 191**	**(34,9 %)**	**(14,8 %)**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**63,3 %**		**62,2 %**	**64,2 %**		**63,2 %**	**- 0,9 pp**	**- 1,0 pp**

Le produit net bancaire sous-jacent augmente légèrement (+ 0,7 %) par rapport à 2019, avec une contribution positive significative du pôle Grandes clientèles (+ 10,8 %) et une relative résilience de tous les autres métiers : Banque de Proximité en France (- 0,9 %), Gestion de l'Épargne et Assurances (- 2,4 %), Services Financiers Spécialisés (- 7,0 % en sous-jacent et - 4,3 % à périmètre constant [1]), Banque de Proximité à l'International (- 6,0 % pénalisé par les baisses de taux sur les différents marchés).

Les charges d'exploitation sous-jacentes sont en légère baisse de - 0,9 %, hors contribution au Fonds de résolution unique [2]**.** La contribution au Fonds de résolution unique est toutefois pour sa part en forte hausse + 31,9 % atteignant 562 millions d'euros en 2020. Signe de l'agilité opérationnelle caractéristique du Groupe, l'ensemble des métiers ayant enregistré une baisse des revenus ont enregistré une baisse de leurs charges d'exploitation hors FRU. Ainsi, le pôle Gestion de l'Épargne et Assurances enregistre une baisse de ses charges de - 2,4 %, la Banque de Proximité à l'International - 2,6 %, la Banque de Proximité en France - 1,8 %, les Services Financiers Spécialisés - 5,6 % (et stable à périmètre constant [1]). À l'inverse le pôle Grandes clientèles enregistre une hausse de ses charges + 6,0 %, notamment liée à un effet périmètre (avec l'intégration de Kas Bank et S3 au sein des Services financiers institutionnels). Le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU du Groupe Crédit Agricole s'élève à 62,2 %, en amélioration de 1,0 point de pourcentage par rapport à 2019.

Le coût du risque de crédit est multiplié par 2,1, soit - 1 895 millions d'euros par rapport à 2019 à - 3 651 millions d'euros. Cette hausse est à 93 % liée à la hausse du provisionnement sur encours sains dans le contexte de la crise de la COVID-19 pour tous les métiers. Le coût du risque sur encours [3] du Groupe en 2020 s'établit ainsi à 38 points de base. La qualité des actifs est bonne : le taux de créances douteuses est en baisse atteignant 2,4 % à fin décembre 2020 (- 0,1 point de pourcentage par rapport à décembre 2019) et le taux de couverture [4] élevé à 84,0 % s'est encore renforcé sur l'année 2020 (+ 1,4 point de pourcentage). Le portefeuille de prêts est diversifié, plutôt orienté habitat (47 % des encours bruts au niveau du Groupe) et entreprises (32 % des encours bruts au niveau de Groupe). Le stock de provisions atteint 19,6 milliards d'euros à fin décembre 2020, dont 34 % porte sur les encours sains (*Stages* 1 et 2). Depuis le premier trimestre 2020, le contexte et les incertitudes liées à la conjoncture économique mondiale ont été pris en compte, en intégrant les effets attendus des mesures de soutien annoncées. Les niveaux de provisionnement ont été déterminés pour refléter la dégradation brutale de l'environnement, en tenant compte de plusieurs scénarios économiques pondérés, et en appliquant des ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les entreprises et compléments spécifiques sur des secteurs ciblés : tourisme, automobile, aéronautique, grande distribution textile, énergie.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence sous-jacente affiche une baisse de **- 7,5 %** entre 2019 et 2020, s'établissant à 330 millions d'euros sur l'année 2020, et ce notamment du fait de certains partenariats de CA Consumer Finance, l'activité de crédit à la consommation étant une activité court terme, sensible aux aléas économiques.

Le résultat sous-jacent avant impôt est en baisse de **- 15,1 %** à 9 031 millions d'euros. La charge d'impôt sous-jacente s'établit à 2 317 millions d'euros sur 2020, soit - 21,3 % par rapport à 2019. Le **taux d'impôt effectif sous-jacent** (hors contribution des sociétés mises en équivalence, ayant déjà supporté l'impôt, et provisions juridiques non allouées, qui ne sont pas déductibles) est en baisse à 26,6 % en 2020 contre 28,7 % sur 2019.

Ces évolutions se combinent pour porter la baisse du résultat net sous-jacent avant minoritaires à - 12,7 % par rapport à 2019.

Le résultat net part du Groupe sous-jacent est ainsi en baisse de **- 14,8 %** et s'établit à **6 129 millions d'euros.**

(1) Hors Crédit Agricole Consumer Finance NL.

(2) Le Fonds de résolution unique (FRU) a été créé en 2014. Il s'agit d'un fonds supranational constitué des États de la zone euro, permettant notamment la mutualisation des dispositifs de financements en cas de résolution bancaire.

Le Fonds de résolution unique est alimenté, par les fonds de résolution nationaux, de manière progressive à partir de 2016 sur une période de huit ans afin d'atteindre un niveau cible en 2023 d'au moins 1 % du montant des dépôts couverts de tous les établissements de crédit agréés dans l'ensemble des États membres participants.

(3) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque enregistré sur l'année auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres de l'année.

(4) Taux de provisionnement calculé avec en dénominateur les encours en "*Stage* 3", et au numérateur la somme des provisions enregistrées en "*Stages*" 1, 2 et 3.

Les éléments spécifiques ayant impacté les comptes du Groupe Crédit Agricole en 2020 et 2019 sont les suivants :

	2020		2019	
(en millions d'euros)	Impact brut [1]	Impact en RNPG	Impact brut [1]	Impact en RNPG
DVA (GC)	11	8	(21)	(16)
Couvertures de portefeuilles de prêts (GC)	10	7	(44)	(32)
Provisions Épargne logement (LCL)	(14)	(9)	(31)	(20)
Provisions Épargne logement (AHM)	(64)	(44)	(90)	(59)
Provisions Épargne logement (CR)	(81)	(55)	(307)	(201)
Soulte *Liability management* (AHM)	(41)	(28)	-	-
Soutien aux assurés pros COVID-19 (LCL)	(2)	(1)	-	-
Soutien aux assurés pros COVID-19 (GEA)	(143)	(97)	-	-
Soutien aux assurés pros COVID-19 (CR)	(94)	(64)	-	-
Contribution exceptionnelle sur les cotisations des complémentaires santé (GEA)	(22)	(15)	-	-
Total impact en PNB	**(439)**	**(298)**	**(493)**	**(329)**
Don solidaire COVID-19 (GEA)	(38)	(38)	-	-
Don solidaire COVID-19 (BPI)	(8)	(4)	-	-
Don solidaire COVID-19 (AHM)	(10)	(10)	-	-
Don solidaire COVID-19 (CR)	(10)	(10)	-	-
Coûts d'intégration Kas Bank/S3 (GC)	(19)	(9)	(15)	(11)
Contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques italiennes (BPI)	(11)	(7)	-	-
Total impact en charges	**(96)**	**(79)**	**(15)**	**(11)**
Activation du Switch 2 (GEA)	65	44	-	-
Activation du Switch 2 (CR)	(65)	(44)	-	-
Ajustement sur l'activation du Switch 2 (GEA)	(28)	(19)	-	-
Ajustement sur l'activation du Switch 2 (CR)	28	19	-	-
Retour à meilleure fortune de l'appel en garantie Switch 2 (GEA)	(38)	(26)	-	-
Retour à meilleure fortune de l'appel en garantie Switch 2 (CR)	38	26	-	-
Total impact coût du risque de crédit	**0**	**0**	**-**	**-**
Dépréciation goodwill LCL (AHM)	-	-	(664)	(664)
Badwill Kas Bank (GC)	-	-	22	22
Dépréciation écart d'acquisition CA Italia (AHM)	(965)	(884)	-	-
Total impact variation des écarts d'acquisition	**(965)**	**(884)**	**(642)**	**(642)**
Litige Emporiki (AHM)		-		1 038
Total impact en impôts	**-**	**-**	**-**	**1 038**
Reprise de provision sur l'amende FCA Bank (SFS)	89	89	-	-
Total impact mise en équivalence	**89**	**89**	**-**	**-**
Coûts d'intégration Kas Bank/S3 (GC)			(6)	(5)
Total impact en gains ou pertes nets sur autres actifs	**-**	**-**	**(6)**	**(5)**
Dépréciation de l'écart d'acquisition (AHM)	(55)	(55)	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession (BPI)	(7)	(7)	(46)	(46)
Déclassement d'actifs en cours de cession (SFS)	(135)	(135)		-
Déclassement d'actifs en cours de cession Bankoa (BPI)	(42)	(42)	-	-
Déclassement d'actifs en cours de cession Nacarat (CR)	(5)	(5)	-	-
Projet de cession en cours (WM)	(24)	(24)	-	-
Total impact en activités en cours de cession	**(268)**	**(268)**	**(46)**	**(46)**
IMPACT TOTAL DES RETRAITEMENTS	**(1 679)**	**(1 440)**	**(1 202)**	**6**
Gestion de l'Épargne et Assurances	**(227)**	**(174)**	**-**	**-**
Banque de Proximité en France	**(206)**	**(145)**	**(338)**	**(222)**
Banque de Proximité à l'International	**(68)**	**(60)**	**(46)**	**(46)**
Services Financiers Spécialisés	**(45)**	**(45)**	**-**	**-**
Grandes clientèles	**3**	**6**	**(65)**	**(42)**
Activités Hors Métiers	**(1 136)**	**(1 021)**	**(754)**	**315**

(1) Impacts avant impôts et avant intérêts minoritaires.

Solvabilité

Au 31 décembre 2020, la solidité financière du Groupe Crédit Agricole reste à un niveau élevé, reflétée par son ratio CET1 phasé qui s'établit à 17,2 %, en hausse de 1,3 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2019. Le ratio CET1 non phasé au 31 décembre 2020 atteint 16,9 %.

- Crédit Agricole S.A. n'a pas procédé au paiement d'un dividende en 2020 au titre des résultats 2019 afin de se conformer aux exigences de la BCE. Ainsi, la mise en réserve de ce dividende a entraîné un impact positif de + 16 points de base sur le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole au premier trimestre 2020. Au quatrième trimestre 2020, Crédit Agricole S.A. a mis en place un dispositif de distribution du dividende au titre de l'exercice 2020 en 2021 adapté aux circonstances exceptionnelles et tenant compte de l'absence de paiement du dividende en 2019. Le niveau de capital du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. étant très confortables, le Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. proposera à l'Assemblée générale du 12 mai 2021 un dividende de 80 centimes par action au titre du résultat 2020, assorti d'une option de paiement en actions, soit 2,3 milliards d'euros dont 0,9 milliard d'euros en numéraire [1]. Le montant nominal est supérieur à ce qu'aurait représenté notre politique de distribution traditionnelle de 50 % en numéraire, et permet de compenser une partie du dividende au titre du résultat 2019 non payé. Ce montant est rendu possible par l'engagement de la SAS Rue La Boétie de souscrire à l'option du paiement du dividende en actions. Le dispositif proposé respecte enfin scrupuleusement la recommandation de la BCE du 15 décembre 2020. L'impact global de la distribution de dividende sur le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole est donc de - 18 points de base. Le résultat conservé (après distribution) génère ainsi un impact positif sur l'année de + 78 points de base dans le ratio CET1.
- En parallèle, les réserves OCI ont contribué à la baisse du CET1 à hauteur de - 1 point de base. Le stock de réserves OCI dans le ratio CET1 à fin décembre 2020, net de l'effet des emplois pondérés des réserves d'assurance, s'élève ainsi à 22 points de base.
- Par ailleurs, le ratio CET1 a également enregistré sur l'année 2020 des impacts réglementaires à hauteur de + 65 points de base, comprenant notamment un effet positif lié à l'application du *phasing* IFRS 9 (+ 31 points de base), les facteurs supplétifs sur les PME (+ 35 points de base), la déduction des engagements irrévocables de paiement FRU et FGDR [2] (+ 14 points de base), la prise en compte des mesures sur les logiciels (+ 9 points de base) et la *prudent valuation* (+ 5 points de base), compensé partiellement par un effet négatif lié à la revue des modèles internes TRIM (- 15 points de base).
- Enfin, les opérations de M&A ont contribué à la baisse du CET1 à hauteur de - 5 points de base avec notamment l'acquisition de Sabadell AM (- 6 points de base).

À fin décembre 2020, les emplois pondérés s'élèvent à 562 milliards d'euros contre 559 milliards d'euros à fin décembre 2019.

À 17,2 %, le CET1 est au-dessus de l'objectif fixé à 16 % dans le cadre du projet de Groupe et du Plan moyen terme 2022 et présente un coussin substantiel de + 8,3 points de pourcentage par rapport à l'exigence SREP.

Le **ratio *Tier* 1 phasé** s'élève à 18,3 % et le **ratio global phasé** à **21,1 %** au 31 décembre 2020.

Enfin, le **ratio de levier phasé** s'élève à **6,1 %** à fin décembre 2020.

Liquidité

L'analyse de la liquidité est réalisée à l'échelle du Groupe Crédit Agricole.

La situation de liquidité du Groupe Crédit Agricole est solide. Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 500 milliards d'euros au 31 décembre 2020, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 265 milliards d'euros en hausse de 139 milliards d'euros par rapport à décembre 2019.

Dans le contexte de crise de la COVID-19, le Groupe a pris part en 2020 aux opérations de refinancement moyen-long terme "TLTRO 3" de la Banque centrale européenne, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. L'encours total TLTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 133 milliards [3] au 31 décembre 2020.

Les réserves de liquidité du Groupe, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 438 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 140 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Elles couvrent plus de quatre fois l'endettement court terme (hors replacements en Banques centrales).

À fin décembre 2020, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 314,3 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 283,1 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. [4]. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit respectivement à 211,0 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 191,0 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. s'élèvent respectivement à 149,0 % et 148,2 % à fin décembre 2020. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à moyen terme d'environ 110 %. Les ratios LCR fin de période au 31 décembre 2020 s'élèvent respectivement à 178,5 % pour le Groupe Crédit Agricole et 169,4 % pour Crédit Agricole S.A. Pour rappel, les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % à compter du 1er janvier 2018.

Le Groupe continue de suivre une politique prudente en matière de refinancement à moyen long terme, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.

En 2020, les principaux émetteurs du Groupe ont levé sur le marché l'équivalent de 31,0 milliards d'euros [5] [6] de dette à moyen long terme, dont 41 % émis par Crédit Agricole S.A. On peut noter que :

- Crédit Agricole nextbank (Suisse) a réalisé son émission inaugurale en septembre en format *covered bond* à neuf ans pour 200 millions de CHF ;
- Crédit Agricole Assurances (CAA) a émis un *Tier* 2 à 10 ans pour 1 milliard d'euros en juillet afin de refinancer des dettes subordonnées intragroupe.

Par ailleurs, 4,4 milliards d'euros ont également été empruntés auprès d'organismes nationaux et supranationaux, ou placés dans les réseaux des banques de proximité du Groupe (Caisses régionales, LCL et CA Italia) et dans d'autres réseaux externes en 2020.

En 2020, Crédit Agricole S.A. a réalisé à hauteur de 105 % son programme de financement moyen long terme sur les marchés de 12 milliards d'euros pour l'année. La banque a levé l'équivalent de 12,6 milliards d'euros [5] [6], dont 6,2 milliards d'euros en dette senior non préférée et 2,2 milliards d'euros en dette *Tier* 2, ainsi que 4,0 milliards d'euros de dette senior collatéralisée et 0,2 milliard d'euros de dette senior préférée. Le financement est diversifié en formats et en devises (EUR, USD, AUD, JPY, CNY, CHF) :

- À noter en décembre 2020, l'émission inaugurale en format senior non préférée d'un *social bond* à sept ans pour 1 milliard d'euros.

(1) Avec un engagement formel de SAS Rue La Boétie à souscrire au paiement en actions, et sous l'hypothèse que les FPCE salariés sollicitent également le paiement du dividende en actions.

(2) Décision du 9 septembre du Tribunal de l'Union européenne permettant de ne plus déduire les engagements de paiement au titre du FRU et du FRBG.

(3) Hors Bankoa et FCA Bank.

(4) Le numérateur du ratio LCR fin de période s'établit respectivement à 332,7 milliards d'euros pour le Groupe Crédit Agricole et à 296,1 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A.

(5) Montant brut avant rachat et amortissement.

(6) Hors émission AT1 EUR.

Crédit Agricole S.A. a également racheté, via une offre publique lancée fin mai 2020, 3,4 milliards d'euros de titres senior préférés libellés en EUR, USD et GBP, afin d'optimiser sa structure de bilan et la gestion de sa dette, et fournir de la liquidité aux porteurs de ces souches.

De plus, Crédit Agricole S.A. a réalisé en octobre 2020 une émission AT1 PNC 7,5 ans pour 750 millions d'euros au taux initial de 4 % pour permettre au Groupe Crédit Agricole de conserver une flexibilité au niveau de la gestion de son capital *Tier* 1.

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Au sein du Groupe Crédit Agricole, les métiers sont structurés en cinq pôles métiers :

- Banque de Proximité en France ;
- Banque de Proximité à l'International ;
- Gestion de l'Épargne et Assurances ;
- Services Financiers Spécialisés ;
- Grandes clientèles ;

auxquels s'ajoute le pôle Activités Hors Métiers (AHM).

Les pôles métiers du Groupe sont définis dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2020 – note 5 "Informations sectorielles". L'organisation et les activités sont décrites dans le chapitre 1 du présent document.

Contribution des métiers au résultat net part du Groupe du Groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros)	2020	2019
Banque de Proximité en France	2 658	2 991
Banque de Proximité à l'International	193	375
Gestion de l'Épargne et Assurances	1 733	2 035
Services Financiers Spécialisés	559	815
Grandes clientèles	1 359	1 569
Activités Hors Métiers	(1 812)	(588)
TOTAL	**4 689**	**7 198**

Banque de Proximité en France – Caisses régionales - Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**13 056**	**(175)**	**13 231**	**13 117**	**(307)**	**13 424**	**- 0,5 %**	**- 1,4 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(8 712)	(10)	(8 702)	(8 836)	0	(8 836)	- 1,4 %	- 1,5 %
Contribution au FRU	(123)	0	(123)	(86)	0	(86)	+ 42,6 %	+ 42,6 %
Résultat brut d'exploitation	**4 221**	**(185)**	**4 406**	**4 196**	**(307)**	**4 502**	**+ 0,6 %**	**- 2,1 %**
Coût du risque de crédit	(1 042)	0	(1 042)	(498)	0	(498)	x 2,1	x 2,1
Sociétés mises en équivalence	2	0	2	11	0	11	- 79,2 %	- 79,2 %
Résultat net sur autres actifs	(13)	0	(13)	(6)	0	(6)	x 2,3	x 2,3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(3)	0	(3)	0	0	0	ns	ns
Résultat avant impôts	**3 165**	**(185)**	**3 351**	**3 703**	**(307)**	**4 010**	**- 14,5 %**	**- 16,4 %**
Impôts	(1 067)	56	(1 123)	(1 307)	106	(1 413)	- 18,3 %	- 20,5 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	(0)	(5)	5	0	0	0	ns	ns
Résultat net	**2 098**	**(134)**	**2 233**	**2 396**	**(201)**	**2 597**	**- 12,4 %**	**- 14,0 %**
Intérêts minoritaires	(3)	0	(3)	(0)	0	(0)	x 7,7	x 7,7
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2 096**	**(134)**	**2 230**	**2 396**	**(201)**	**2 597**	**- 12,5 %**	**- 14,1 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**66,7 %**		**65,8 %**	**67,4 %**		**65,8 %**	**- 0,6 pp**	**- 0,0 pp**

La crise a entraîné, dans les Caisses régionales, une accélération et un renforcement de la transformation de leur modèle distributif avec une forte attention portée sur la qualité de la relation client, confirmée par l'amélioration de 8 points de pourcentage sur l'année de l'IRC (indice de recommandation client). La conquête brute sur l'année, avec 1,1 million de nouveaux clients, continue à progresser et le taux d'attrition réel (hors décès) est en baisse et s'établit à 2,9 % sur l'année. Ainsi, on note que le nombre de dépôts à vue actifs est en hausse de 0,7 % sur un an, croissance supérieure à celle de la population française sur la même période. Par ailleurs, les Caisses régionales continuent à développer leur modèle multicanal et constatent une hausse de 3,8 points de pourcentage sur un an du nombre de clients digitaux à 68,2 % [1] ainsi qu'une hausse de + 45 % des signatures en ligne sur un an.

L'activité commerciale des Caisses régionales reste dynamique sur ce trimestre avec une croissance des encours toujours forte.

(1) Taux de clients digitaux = nombre de clients partenaires ayant un profil actif sur Ma Banque ou ayant visité CAEL dans le mois/nombre de clients majeurs possédant un DAV actif.

Les encours de collecte atteignent 790,3 milliards d'euros (hausse de + 7,9 % depuis 2019) avec une collecte bilan en augmentation (+ 12, 3 % à 517,9 milliards d'euros), portée notamment par les dépôts à vue (+ 25,3 % à 207,4 milliards d'euros) et les livrets (+ 11,8 % à 156,3 milliards d'euros). Les encours de collecte hors bilan (272,4 milliards d'euros) progressent également de + 0,4 % sur l'année 2019 avec le redressement des marchés en fin d'exercice.

Les encours de crédits sont également en augmentation de + 8,4 % par rapport à 2019 (563,7 milliards d'euros) porté par le soutien au financement de l'économie. Hors prêts garantis par l'état, les encours de crédit atteignent 547,1 milliards d'euros en progression de 5,2 % avec notamment une forte hausse sur les crédits habitat (+ 6,6 %) et les crédits accordés aux entreprises, professionnels, agriculteurs et collectivités locales (+ 12,6 %, + 3,3 % hors PGE). Cette croissance des encours des marchés spécialisés hors PGE est particulièrement marquée pour les crédits d'équipement des entreprises en hausse de + 8,5 % sur l'année.

Au titre de l'exercice 2020, la contribution des Caisses régionales aux résultats sous-jacents du Groupe Crédit Agricole s'élève à 2 230 millions d'euros, contre une contribution de 2 597 millions d'euros au titre de 2019, en baisse de - 14,1 %.

Sur 2020, les éléments spécifiques concernent une dotation aux provisions épargne logement pour - 81 millions d'euros en produit net bancaire (- 55 millions d'euros en résultat net part du Groupe), des soutiens clients liés à la COVID-19 pour - 94 millions d'euros en produit net bancaire et - 10 millions d'euros en charges d'exploitation (- 74 millions d'euros en résultat net part du Groupe) et des résultats liés à la cession de Nacarat classés en IFRS 5 sous la rubrique activités en cours de cession pour - 5 millions d'euros. En 2019, les éléments spécifiques comprenaient une dotation aux provisions épargne logement pour 307 millions d'euros en produit net bancaire (- 201 millions d'euros en résultat net part du Groupe).

Le produit net bancaire sous-jacent de l'année est en baisse de - 1,4 % à 13 231 millions d'euros. Cette évolution défavorable est contenue sur l'exercice grâce à la poursuite de l'activité commerciale et à l'environnement de taux favorable malgré la crise sanitaire.

Les charges d'exploitation sous-jacentes (hors FRU) atteignent 8 702 millions d'euros sur l'année 2020, enregistrant une baisse de - 1,5 % par rapport à 2019. Le coefficient d'exploitation (hors FRU) s'élève ainsi à 65,8 %, stable par rapport à fin 2019.

Le coût du risque est en hausse sur la période (x 2,1), et atteint 1 042 millions d'euros sur l'année 2020 avec un coût du risque sur encours toujours à un bas niveau (19 points de base [1] vs 10 points de base à fin 2019). Il correspond en grande partie à un provisionnement des encours sains.

Par ailleurs, le taux de créances douteuses est en baisse (1,7 % vs 1,8 % à fin 2019) et le taux de couverture atteint 100,9 %.

Banque de Proximité en France – LCL – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**3 521**	**(16)**	**3 537**	**3 457**	**(31)**	**3 488**	**+ 1,9 %**	**+ 1,4 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 277)	0	(2 277)	(2 340)	0	(2 340)	- 2,7 %	- 2,7 %
Contribution au FRU	(42)	0	(42)	(32)	0	(32)	+ 32,4 %	+ 32,4 %
Résultat brut d'exploitation	**1 203**	**(16)**	**1 218**	**1 085**	**(31)**	**1 117**	**+ 10,8 %**	**+ 9,1 %**
Coût du risque de crédit	(390)	0	(390)	(217)	0	(217)	+ 79,9 %	+ 79,9 %
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat net sur autres actifs	2	0	2	2	0	2	+ 21,2 %	+ 21,2 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat avant impôts	**814**	**(16)**	**830**	**870**	**(31)**	**901**	**- 6,4 %**	**- 7,9 %**
Impôts	(252)	5	(257)	(274)	11	(285)	- 8,2 %	- 9,9 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat net	**563**	**(11)**	**573**	**596**	**(20)**	**617**	**- 5,6 %**	**- 7,0 %**
Intérêts minoritaires	(0)	0	(0)	(0)	0	(0)	+ 8,0 %	+ 8,0 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**562**	**(11)**	**573**	**596**	**(20)**	**616**	**- 5,6 %**	**- 7,0 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**64,7 %**		**64,4 %**	**67,7 %**		**67,1 %**	**- 3,0 pp**	**- 2,7 pp**

LCL poursuit sa croissance avec une **conquête clientèle** brute de + 300 000 clients particulier et professionnels en 2020, soit une croissance nette du fonds de commerce de + 14 000 clients depuis le début de l'année. L'équipement est par ailleurs en progression avec un stock d'assurances MRH-Auto-Santé qui augmente de + 3,6 % et un stock de cartes haut de gamme qui progresse de + 1,7 % sur l'année 2020.

Les **encours de collecte globale** progressent de + 6,5 % sur un an pour atteindre 219,8 milliards d'euros à fin décembre 2020. La collecte bilan augmente de + 11,5 % et s'élève à 138,3 milliards d'euros, en lien avec la progression de l'épargne de précaution des ménages et les dépôts d'une partie des PGE octroyés qui favorisent la liquidité des entreprises. Dans ce contexte, les dépôts à vue des particuliers progressent (+ 15,5 %) ainsi que les dépôts à vue des professionnels-entreprises (+ 51,9 %). La collecte hors bilan s'établit à 81,5 milliards d'euros et est en légère baisse de (- 1,1 %) notamment sur l'assurance vie (- 1,6 %) en lien avec les effets de marché liés à la crise sanitaire qui demeurent négatifs sur un an.

Les **encours de crédits** se maintiennent à un niveau élevé à 143,4 milliards d'euros à fin décembre 2020 et enregistrent une hausse de + 10,5 % sur un an. Les encours de PGE s'élèvent à 8 milliards d'euros pour LCL. Ainsi, les encours de crédits hors PGE progressent également sur un an pour LCL (+ 4,4 %) portés par les professionnels (+ 11,8 %) et l'habitat (+ 4,5 %). Enfin, les renégociations de crédits habitat de LCL en France poursuivent leur baisse sur 2020 et atteignent 2,0 milliards d'euros d'encours, contre 2,7 milliards d'euros en 2019 et restent très en deçà du point haut de 11,9 milliards d'euros de 2016.

Sur l'année 2020, les variations de la provision épargne-logement et le soutien des assurés professionnels dans le contexte de la crise de la COVID-19 constituent les deux éléments spécifiques dans les comptes de LCL qui permettent d'expliquer le passage entre le résultat publié et le résultat sous-jacent. Les impacts sont respectivement de - 14 millions d'euros (contre - 31 millions d'euros en 2019) et - 2 millions d'euros en

(1) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque enregistré sur l'année auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres de l'année.

produit net bancaire (respectivement - 9 millions d'euros et - 1 million d'euros en résultat net part du Groupe).

Le **produit net bancaire sous-jacent** de LCL s'élève à 3 537 millions d'euros, en hausse par rapport à l'exercice précédent (+ 1,4 %). L'environnement de taux bas reste toujours contraignant, mais les revenus d'intérêt sont soutenus par des conditions de refinancement favorables et enregistrent une hausse de + 2,1 % en 2020. Les commissions progressent légèrement par rapport à l'année 2019 (+ 0,6 %) malgré une activité monétique qui subit les effets de la crise sanitaire. Ainsi, si les commissions de gestion de comptes services et moyens de paiement diminuent de - 6,7 % en 2020 pour atteindre 837 millions d'euros, les commissions d'assurances progressent de + 7,8 % atteignant 680 millions d'euros sur l'année.

Les **charges d'exploitation sous-jacente hors Fonds de résolution unique (FRU)** poursuivent leur baisse grâce notamment à une amélioration continue des dépenses externes et atteignent 2 277 millions d'euros à fin décembre 2020, en diminution de - 2,7 % par rapport à fin décembre 2019.

Ainsi, le **coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU** ressort à 64,4 %, en amélioration de 2,7 points de pourcentage par rapport à 2019. Enfin, la contribution au Fonds de résolution unique – FRU augmente de + 32,4 % ou + 10 millions d'euros par rapport à l'année 2019. Dans ce contexte, le **résultat brut d'exploitation sous-jacent** progresse de + 9,1 % et atteint 1 218 millions d'euros en 2020. Le coût du risque est en hausse (+ 79,9 % à 390 millions d'euros), mais cette hausse est liée majoritairement au provisionnement des encours sains (+ 191 millions d'euros). Le **coût du risque** sur encours [1], atteint 29 points de base à fin décembre 2020 contre 17 points de base à fin décembre 2019. Le taux de couverture demeure à un niveau élevé à 86,2 % au 31 décembre 2020 et est en hausse depuis fin 2019 (+ 12,1 points de pourcentage). Enfin, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** s'établit à 573 millions d'euros à fin décembre 2020, en baisse de - 7,0 % par rapport à 2019.

LCL contribue à hauteur de 8 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du Groupe Crédit Agricole (hors pôle AHM) sur 2020 et 10 % de leurs revenus sous-jacents.

Banque de Proximité à l'International (BPI)

Le pôle Banque de Proximité à l'International regroupe les réseaux de banque de proximité en Italie, regroupés sous l'appellation "Gruppo Bancario Crédit Agricole Italia" (ci-après dénommé "CA Italia"), à savoir CA Cariparma, CA Friuladria et CA Carispezia (fusionnée juridiquement avec CA Italia en juillet 2019), les trois banques (Cassa di Risparmio – CR) de Cesena, de Rimini et de San Miniato acquises fin décembre 2017, et ensuite absorbées par CA Italia (détenue à 84,9 %) [2], opérant tous désormais sous la marque Crédit Agricole, ainsi que l'ensemble des banques de proximité du Groupe à l'étranger, dont les principales sont Crédit Agricole Pologne (détenue à 100 % [2]), Crédit Agricole Ukraine (100 % [2]), Crédit Agricole Égypte (60,5 % [2]) et Crédit du Maroc (78,7 % [2]).

Banque de Proximité à l'International (BPI) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**2 724**	**0**	**2 724**	**2 898**	**0**	**2 898**	**- 6,0 %**	**- 6,0 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 785)	(19)	(1 766)	(1 813)	0	(1 813)	- 1,5 %	- 2,6 %
Contribution au FRU	(25)	0	(25)	(22)	0	(22)	+ 14,2 %	+ 14,2 %
Résultat brut d'exploitation	**914**	**(19)**	**933**	**1 063**	**0**	**1 063**	**- 14,0 %**	**- 12,2 %**
Coût du risque de crédit	(566)	0	(566)	(337)	0	(337)	+ 67,9 %	+ 67,9 %
Sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat net sur autres actifs	72	0	72	2	0	2	x 31,2	x 31,2
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat avant impôts	**419**	**(19)**	**439**	**728**	**0**	**728**	**- 42,4 %**	**- 39,7 %**
Impôts	(103)	6	(109)	(201)	0	(201)	- 48,7 %	- 45,8 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	(48)	(49)	1	(46)	(46)	(0)	+ 5,4 %	ns
Résultat net	**268**	**(62)**	**330**	**481**	**(46)**	**527**	**- 44,3 %**	**- 37,3 %**
Intérêts minoritaires	(75)	2	(77)	(105)	0	(105)	- 28,7 %	- 26,5 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**193**	**(60)**	**253**	**375**	**(46)**	**421**	**- 48,6 %**	**- 39,9 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**65,5 %**		**64,8 %**	**62,6 %**		**62,6 %**	**+ 3,0 pp**	**+ 2,3 pp**

Sur l'année 2020, le résultat net part du Groupe sous-jacent de la Banque de Proximité à l'International s'élève à 253 millions d'euros, en baisse de - 39,9 % par rapport à 2019 suite à la tension sur les taux directeurs bas dans tous les pays qui impacte les revenus ainsi qu'au contexte macroéconomique qui a conduit à une croissance du coût du risque notamment sur les encours sains. Hors la contribution de CA Italia au fonds de garantie des dépôts italiens (- 25 millions d'euros en 2020 et - 22 millions d'euros en 2019), le coefficient d'exploitation sous-jacent de l'année s'établit à 64,8 % en détérioration de 2,3 points de pourcentage par rapport à 2019 la baisse des charges ne compensant pas le ralentissement des revenus lié à la pandémie.

On note au deuxième trimestre 2020 la réalisation d'une plus-value immobilière de + 65 millions d'euros avant impôts en Italie comptabilisée en gains ou pertes sur autres actifs ainsi que sur les résultats publiés 2019 et 2020 l'impact de la cession de nos activités en Roumanie comptabilisée en IFRS 5 sur la ligne résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession en éléments spécifiques pour 2020 à hauteur de - 7 millions d'euros et pour 2019 pour - 46 millions d'euros. Les éléments spécifiques pour ces deux années comprennent également en 2020 - 8 millions d'euros liés à des dons COVID au premier trimestre 2020 et la contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques pour - 11 millions euros.

La Banque de Proximité à l'International contribue à hauteur de 4 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du Groupe Crédit Agricole (hors AHM) sur l'année 2020 et 8 % à leurs revenus sous-jacents.

(1) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque enregistré sur l'année auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres de l'année.

(2) Pourcentage d'intérêt au 31 décembre 2020.

En Italie, Crédit Agricole Italia a pleinement joué son rôle de soutien à l'économie et l'activité est restée robuste tout au long de l'année. L'impact du deuxième confinement au quatrième trimestre a été plus limité qu'au deuxième trimestre et sur la fin de l'exercice la reprise de l'activité commerciale se confirme.

La production de crédit sur l'année s'élève à 8,2 milliards d'euros pour CA Italia en croissance de + 33,7 % par rapport à 2019, dont 2,4 milliards de production de Prêt garantis par l'état. Hors Prêts garantis par l'état, la production est en baisse en Italie de - 6,2 % avec cependant une production soutenue sur l'habitat (en hausse de + 5,1 % sur l'année).

Les encours de crédits atteignent 45,5 milliards d'euros à fin décembre 2020 en croissance de + 5,0 % et stables (+ 0,5 %) par rapport à fin décembre 2019 hors PGE. Ainsi, à fin décembre 2020, les encours de crédits aux particuliers qui s'élèvent à 22,4 milliards d'euros progressent de + 5,2 % sur un an, soutenus par les crédits à l'habitat et les crédits aux entreprises et PME affichent également une croissance forte avec le soutien à l'économie et la mise en place des prêts garantis par l'état (+ 8,8 % à 13,5 milliards d'euros). Les encours ont également été impacté au quatrième trimestre par une cession de créances douteuses pour un encours brut de 450 millions d'euros.

L'encours de collecte totale enregistre une variation de + 8,9 % par rapport au 31 décembre 2019 pour s'établir à 84,8 milliards d'euros à fin décembre 2020, hors titres en conservation. La collecte hors bilan augmente de + 8,8 % en 2020 et atteint 39,9 milliards d'euros à fin décembre 2020, hors titres en conservation. L'encours de collecte bilan s'élève à 44,9 milliards d'euros à fin décembre 2020, en hausse de + 8,9 % par rapport au 31 décembre 2019 principalement sur les dépôts à vue des particuliers et des entreprises.

L'action commerciale cette année a été fortement centrée sur la qualité de la relation client à tous les niveaux et sur tous les segments de clientèle avec notamment une analyse des "irritants" client et le développement des parcours digitaux. CA Italia a donc progressé en IRC sur 2020 de plus de 8 points par rapport à 2019 et atteint la deuxième place pour l'IRC stratégique parmi les banques traditionnelles en Italie.

Les comptes de l'exercice 2020 intègrent en éléments spécifiques la contribution exceptionnelle au plan de sauvegarde des banques italiennes pour - 11 millions d'euros en charges d'exploitation (- 6 millions d'euros en résultat net part du Groupe). Ces éléments sont détaillés en page 197 de ce document. Les comptes 2019 n'intègrent pas d'éléments spécifiques.

Le produit net bancaire sous-jacent de CA Italia s'élève à 1 827 millions d'euros, en baisse de - 3,0 % par rapport à 2019.

Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU atteignent 1 170 millions d'euros, soit une baisse de - 0,9 % par rapport à fin décembre 2019. Les charges diminuant moins vite que le PNB, le coefficient d'exploitation sous-jacent hors FRU de l'année s'établit à 64,0 % soit une dégradation de 1,4 point de pourcentage.

Le coût du risque s'établit à - 428 millions d'euros à fin décembre 2020, en hausse de + 70,4 % par rapport à fin décembre 2019, comprenant notamment des dotations complémentaires sur le portefeuille de créances cédé. Le **coût du risque sur encours** [1] ressort à 93 points de base sur l'année, en hausse de + 36 points de base sur un an (57 points de base en 2019). Le taux de créances douteuses ressort à 6,5 % contre 7,8 % fin décembre 2019. Le taux de couverture est en hausse à 60,8 % contre 59,4 % en décembre 2019.

Le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle s'établit à 162 millions d'euros, en baisse de - 33,3 % par rapport à l'année 2019.

Crédit Agricole Italia, deuxième marché domestique du Groupe après la France, représente plus des deux tiers du produit net bancaire et quatre cinquièmes des crédits et de la collecte du pôle Banque de Proximité à l'International, suivi par la Pologne et le Maroc. Bien que CA Italia ne soit détenue par le Groupe Crédit Agricole qu'à hauteur de 84,9 %, elle représente 64 % du résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle Banque de Proximité à l'International.

La Banque de Proximité à l'International hors Italie (Autres BPI) continue d'enregistrer une activité commerciale dynamique. Les résultats sont cependant impactés cette année par la baisse des taux directeurs dans tous les marchés et le provisionnement des encours sains. Le total d'encours de collecte bilan et hors bilan hors titres en conservation augmente de + 12,2 % [2] entre fin décembre 2019 et fin décembre 2020, s'élevant à 15,9 milliards d'euros. L'encours de collecte bilan s'élève à 13,6 milliards d'euros à fin décembre 2020, en hausse de + 12,5 % [2] sur 12 mois, notamment porté par de bonnes performances en Pologne (+ 13,3 % [2]). L'encours de crédits atteint 11,7 milliards d'euros à fin décembre, en hausse de + 4,7 % [2] sur un an.

L'excédent net de collecte sur les crédits se maintient à 1,8 milliard d'euros à fin décembre 2020.

Crédit Agricole S.A. a par ailleurs annoncé en janvier 2021 la cession de ses activités en Roumanie, poursuivant ainsi son recentrage sur ses principales entités à l'international. Les impacts de cette cession sont comptabilisés en activités arrêtées ou en cours de cession et reprises en éléments spécifiques pour les exercices 2020 (à hauteur de - 7 millions d'euros) et 2019 (à hauteur de - 46 millions d'euros). Les comptes de l'exercice 2020 intègrent également en éléments spécifiques un don solidaire COVID-19 pour - 8 millions d'euros en charges d'exploitation (- 4 millions d'euros en résultat net part du Groupe). Ces éléments sont détaillés en page 197 de ce document.

Sur l'année 2020, le produit net bancaire est en baisse de - 8,8 % par rapport à l'année 2019 à 833 millions d'euros. Il est impacté par la chute des taux directeurs et concerne toutes les filiales (Pologne - 12 %, Maroc + 0 %, Égypte - 12 %, Ukraine - 11 % [2]). Les charges d'exploitation sous-jacentes enregistrent une baisse de - 2,3 % sur la même période illustrant les efforts fournis pour adapter les structures à l'environnement de taux. Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'établit à 66,4 %, en augmentation de 4,0 points de pourcentage par rapport à 2019.

Le résultat brut d'exploitation sous-jacent affiche ainsi une baisse de - 21,1 % en 2020.

Le coût du risque augmente (+ 60,6 %) et s'établit à - 138 millions d'euros avec un provisionnement des encours sains. Ainsi le taux de couverture des créances douteuses s'établit à 109 % avec un taux de douteux toujours très faible.

Sur l'année 2020, le résultat net part du Groupe sous-jacent du pôle s'établit à 91 millions d'euros, en baisse de - 49,0 % par rapport à l'année 2019.

(1) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque enregistré sur l'année auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres de l'année.

(2) Hors effet de change.

Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA)

Le pôle Gestion de l'Épargne et Assurances comprend les Assurances (Crédit Agricole Assurances), la Gestion d'actifs (Amundi) et la Gestion de fortune (Indosuez Wealth Management).

Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**5 749**	**(165)**	**5 914**	**6 061**	**0**	**6 061**	**- 5,1 %**	**- 2,4 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(2 865)	(38)	(2 826)	(2 897)	0	(2 897)	- 1,1 %	- 2,4 %
Contribution au FRU	(6)	0	(6)	(7)	0	(7)	- 15,2 %	- 15,2 %
Résultat brut d'exploitation	**2 879**	**(203)**	**3 082**	**3 157**	**0**	**3 157**	**- 8,8 %**	**- 2,4 %**
Coût du risque de crédit	(55)	0	(55)	(19)	0	(19)	x 2,8	x 2,8
Sociétés mises en équivalence	66	0	66	46	0	46	+ 43,4 %	+ 43,4 %
Résultat net sur autres actifs	3	0	3	32	0	32	- 89,5 %	- 89,5 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat avant impôts	**2 893**	**(203)**	**3 096**	**3 215**	**0**	**3 215**	**- 10,0 %**	**- 3,7 %**
Impôts	(775)	52	(827)	(879)	0	(879)	- 11,9 %	- 5,9 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	(24)	(24)	0	8	0	8	ns	- 100,0 %
Résultat net	**2 095**	**(174)**	**2 269**	**2 345**	**0**	**2 345**	**- 10,7 %**	**- 3,2 %**
Intérêts minoritaires	(362)	0	(362)	(309)	0	(309)	+ 17,0 %	+ 17,0 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 733**	**(174)**	**1 907**	**2 035**	**0**	**2 035**	**- 14,9 %**	**- 6,3 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**49,8 %**		**47,8 %**	**47,8 %**		**47,8 %**	**+ 2,0 pp**	**- 0,0 pp**

Au 31 décembre 2020, les encours gérés du pôle atteignent 2 219 milliards d'euros, en hausse de + 3,7 % sur un an. La collecte nette atteint + 44,7 milliards d'euros (hors effet périmètre Sabadell Asset Management : 20,7 milliards d'euros) sur l'ensemble de l'année 2020, sous l'effet d'une collecte record en gestion d'actif.

Sur l'ensemble de l'année 2020, le retournement des marchés a contribué très favorablement à l'évolution des encours gérés (effet marché et change à + 21,4 milliards d'euros sur la période, dont + 9,5 milliards d'euros pour Amundi).

Les encours hors double compte s'élèvent à 1 895,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en progression de + 5,6 % par rapport au 31 décembre 2019.

Sur l'ensemble de l'année 2020, la contribution du pôle au résultat net part du Groupe sous-jacent est en baisse de - 6,3 % par rapport à la même période en 2019 et s'établit à 1 907 millions d'euros. Les bonnes performances commerciales du pôle Gestion de l'Épargne et Assurances (GEA) ont permis de réaliser une baisse contenue du produit net bancaire de - 2,4 % sur un an. Les charges sont en baisse ainsi que le résultat d'exploitation (- 2,4 %) et le résultat avant impôts (- 3,7 %).

Le coefficient d'exploitation sous-jacent reste stable sur 2020, par rapport à l'année 2019 à 47,8 %.

Le pôle Gestion de l'Épargne et Assurances contribue à hauteur de 28 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du Groupe Crédit Agricole (hors pôle AHM) sur l'ensemble de l'année 2020 et de 17 % aux revenus sous-jacents hors AHM.

Assurances (CA Assurances)

Le métier des Assurances reflète les résultats de la filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Assurances, qui couvre l'ensemble des métiers de l'assurance : épargne/retraite, prévoyance/emprunteur/assurances collectives, dommages.

Assurances – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**2 413**	**(165)**	**2 577**	**2 601**	**0**	**2 601**	**- 7,2 %**	**- 0,9 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(800)	(38)	(762)	(754)	0	(754)	+ 6,0 %	+ 0,9 %
Contribution au FRU	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat brut d'exploitation	**1 613**	**(203)**	**1 816**	**1 846**	**0**	**1 846**	**- 12,7 %**	**- 1,7 %**
Coût du risque de crédit	0	0	0	1	0	1	- 81,0 %	- 81,0 %
Sociétés mises en équivalence	(0)	0	(0)	(0)	0	(0)	- 65,6 %	- 65,6 %
Résultat net sur autres actifs	(0)	0	(0)	(0)	0	(0)	x 11,7	x 11,7
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat avant impôts	**1 613**	**(203)**	**1 816**	**1 847**	**0**	**1 847**	**- 12,7 %**	**- 1,7 %**
Impôts	(462)	52	(515)	(538)	0	(538)	- 14,0 %	- 4,3 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	0	0	0	8	0	8	- 100,0 %	- 100,0 %
Résultat net	**1 150**	**(151)**	**1 301**	**1 318**	**0**	**1 318**	**- 12,7 %**	**- 1,3 %**
Intérêts minoritaires	(80)	0	(80)	(3)	0	(3)	x 27,7	x 27,7
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 071**	**(151)**	**1 221**	**1 315**	**0**	**1 315**	**- 18,6 %**	**- 7,1 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**33,2 %**		**29,5 %**	**29,0 %**		**29,0 %**	**+ 4,1 pp**	**+ 0,5 pp**

À fin décembre 2020, le chiffre d'affaires global atteint 29 milliards d'euros, en diminution de - 20 % par rapport à l'ensemble de l'année 2019.

Sur l'année 2020, le chiffre d'affaires en épargne/retraite atteint 20,4 milliards d'euros, contre 28,5 milliards d'euros en 2019 soit une baisse de - 28 % impacté notamment par le contexte de la crise sanitaire de coronavirus.

Par ailleurs, Crédit Agricole Assurances continue d'adapter sa stratégie à l'environnement de taux, et réalise avec succès son rééquilibrage vers les UC. Crédit Agricole Assurances continue de doter sa provision pour participation aux excédents (PPE) qui atteint 11,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (+ 0,8 milliard d'euros par rapport à décembre 2019), soit 5,6 % des encours de contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés. Le taux de rendement moyen des actifs (TRMA) du groupe Crédit Agricole Assurances atteint 2,13 % en 2020, en légère baisse de - 0,33 point de pourcentage par rapport à 2019, lié notamment à la baisse de l'indice CAC 40 (- 7 %) et de l'OAT 10 ans (- 0,46 point de pourcentage) sur la même période. Le taux de rendement moyen des actifs (TRMA) reste, cependant à un niveau nettement supérieur aussi bien au taux minimum garanti moyen (0,27 % à fin 2020) qu'au taux moyen de participation aux bénéfices des contrats en euro de 1,28 % fin 2020 (taux Predica). L'ajustement de cette dernière dans le contexte de taux bas, de 1,44 % à 1,28 %, permet de maintenir un écart significatif entre le rendement des actifs et la rémunération des passifs.

Les encours gérés continuent de progresser et s'établissent à 308 milliards d'euros à fin décembre 2020, soit une progression de + 1,4 % sur un an. Les encours UC s'élèvent à 74,5 milliards d'euros et sont en croissance par rapport à fin décembre 2019 de + 7,5 %, fruit de la politique d'adaptation de la collecte initiée depuis un an par Crédit Agricole Assurances. Les encours euros s'élèvent à près de 234 milliards d'euros (- 0,5 %). À fin décembre 2020, les contrats en UC représentent 24,2 % des encours gérés, soit le plus haut niveau historique, en hausse de + 1,4 point de pourcentage par rapport à fin décembre 2019.

Les **revenus sous-jacents** ressortent à 2 577 millions d'euros en légère baisse de - 0,9 %, les **charges d'exploitation sous-jacentes** s'établissent à 762 millions d'euros (+ 0,9 %), les impôts sont en baisse de - 4,3 % sur l'année 2020, malgré une forte hausse au quatrième trimestre (+ 53,9 %) en raison de dotations de provisions non-déductibles. Le **coefficient d'exploitation sous-jacent** sur l'année 2020 ressort à 29,5 %, en légère dégradation de 0,5 point par rapport à 2019.

Sur l'année 2020, le **résultat net part du Groupe sous-jacent** du métier Assurances s'établit à 1 221 millions d'euros, en baisse de - 7,1 % par rapport à 2019, liée notamment à un changement dans les modalités de comptabilisation des coupons des émissions de dettes subordonnées RT1 (sans impact sur le bénéfice net par action). Hors cet impact, la baisse du RNPG aurait été plus limitée (- 6,8 % par rapport à l'année 2019).

Les Assurances contribuent à hauteur de 18 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du Groupe Crédit Agricole (hors pôle AHM) sur l'année 2020 et de 8 % à leurs revenus sous-jacents.

Crédit Agricole Assurances affiche, par ailleurs sa solidité et sa résilience avec un ratio prudentiel Solvabilité 2 à un niveau toujours élevé, à 227 % au 31 décembre 2020.

Gestion d'actifs (Amundi)

Le métier de Gestion d'actifs reflète les résultats d'Amundi, filiale à 69,7 % du Groupe Crédit Agricole, dont 67,9 % détenu par Crédit Agricole S.A.

Depuis le troisième trimestre 2017, les comptes intègrent la contribution de Pioneer, société de gestion d'actifs d'UniCredit, dont l'acquisition a été finalisée le 3 juillet 2017.

À partir du premier trimestre 2019, les coûts d'intégration liés à cette acquisition ne sont plus identifiés en éléments spécifiques. Au premier trimestre 2018, ces coûts s'élevaient à 9 millions d'euros avant impôt soit 4 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Au deuxième trimestre 2018, les montants étaient respectivement de 8 millions d'euros et 4 millions d'euros. Au troisième trimestre 2018, les montants étaient respectivement de - 12 millions d'euros et - 6 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Au quatrième trimestre 2018, ces coûts s'élèvent à 27 millions d'euros avant impôt soit 14 millions d'euros en résultat net part du Groupe, et 56/29 millions d'euros sur l'année 2018.

À partir du troisième trimestre 2020, Sabadell Asset Management est intégré dans le périmètre consolidé de Amundi avec des encours de 20,7 milliards d'euros.

Gestion d'actifs – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**2 517**	**0**	**2 517**	**2 636**	**0**	**2 636**	**- 4,5 %**	**- 4,5 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 367)	0	(1 367)	(1 402)	0	(1 402)	- 2,5 %	- 2,5 %
Contribution au FRU	(3)	0	(3)	(3)	0	(3)	- 1,8 %	- 1,8 %
Résultat brut d'exploitation	**1 147**	**0**	**1 147**	**1 231**	**0**	**1 231**	**- 6,8 %**	**- 6,8 %**
Coût du risque de crédit	(23)	0	(23)	(11)	0	(11)	x 2,1	x 2,1
Sociétés mises en équivalence	66	0	66	46	0	46	+ 43,4 %	+ 43,4 %
Résultat avant impôts	**1 190**	**0**	**1 190**	**1 266**	**0**	**1 266**	**- 6,0 %**	**- 6,0 %**
Impôts	(306)	0	(306)	(326)	0	(326)	- 6,2 %	- 6,2 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	0	0	0	0	0	0	ns	ns
Résultat net	**884**	**0**	**884**	**940**	**0**	**940**	**- 5,9 %**	**- 5,9 %**
Intérêts minoritaires	(273)	0	(273)	(287)	0	(287)	- 5,1 %	- 5,1 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**612**	**0**	**612**	**653**	**0**	**653**	**- 6,3 %**	**- 6,3 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**54,3 %**		**54,3 %**	**53,2 %**		**53,2 %**	**+ 1,1 pp**	**+ 1,1 pp**

Amundi affiche des encours sous gestion de 1 729 milliards d'euros à fin décembre 2020, en hausse de + 4,6 % par rapport à fin décembre 2019, et ce, malgré un contexte mondial encore impacté par le coronavirus. La collecte nette est de + 45,1 milliards d'euros sur l'année 2020.

Les encours bénéficient de la bonne santé des marchés avec un effet marché de + 9,5 milliards d'euros sur l'année 2020, ainsi qu'un effet périmètre pour 20,7 milliards d'euros lié à l'intégration de Sabadell Asset Management (dans les comptes d'Amundi depuis le 1er juillet 2020). La hausse de la collecte est en majorité imputable aux produits de trésorerie hors joint-ventures pour + 28.2 milliards d'euros malgré les sorties des premier et deuxième trimestres 2020 (- 11,3 milliards d'euros) et grâce à une forte collecte nette sur les troisième et quatrième trimestres (+ 39,5 milliards d'euros).

L'année 2020 fut marquée par d'importantes initiatives stratégiques, dont notamment, le renouvellement du partenariat avec la Société Générale (pour cinq ans), la finalisation de l'acquisition de Sabadell AM et le partenariat stratégique de 10 ans pour la distribution de produits Amundi à travers le réseau de Banco Sabadell en Espagne, la création d'une nouvelle filiale avec Bank of China (quatrième plus grande banque chinoise), première société de gestion en Chine détenue majoritairement par un acteur étranger et la création d'Amundi Technology, une nouvelle ligne métier dédiée aux services technologiques.

Sur l'année 2020, le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit à 612 millions d'euros, en baisse de - 6,3 % par rapport à 2019. Les **revenus sous-jacents** atteignent 2 517 millions d'euros, en baisse de - 4,5 % par rapport à la même période de 2019. Les charges d'exploitation sous-jacentes hors FRU atteignent 1 367 millions d'euros, et sont en baisse sur la période (- 2,5 %). L'année 2020 inclue une contribution au Fonds de résolution unique (FRU) à hauteur de 3 millions d'euros, en légère baisse de - 1,8 % par rapport à l'année 2019.

La contribution des sociétés mises en équivalence, qui reprend notamment le résultat des joint-ventures d'Amundi en Asie, est en forte hausse de + 43,4 % par rapport à 2019, malgré la sortie au quatrième trimestre de produits peu margés (essentiellement les mandats institutionnels en Inde et le *channel business* en Chine).

Le coefficient d'exploitation sous-jacent est en légère dégradation de 1,1 point et le résultat d'exploitation est en diminution de - 6,8 % par rapport à 2019.

La Gestion d'actifs contribue à hauteur de 9 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du Groupe Crédit Agricole (hors pôle AHM) sur 2020 et 7 % de leurs revenus sous-jacents.

Gestion de fortune (CA Indosuez Wealth Management)

Les encours gérés mentionnés dans l'activité reprennent uniquement ceux du groupe Indosuez Wealth Management. Pour mémoire les actifs des clients de la banque privée de LCL s'élèvent à 54,1 milliards d'euros à fin décembre 2020, en hausse de + 5,5 % par rapport à fin décembre 2019.

Les résultats relatifs aux encours de la banque privée de LCL sont comptabilisés chez LCL.

Gestion de fortune – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**820**	**0**	**820**	**824**	**0**	**824**	**- 0,5 %**	**- 0,5 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(698)	0	(698)	(740)	0	(740)	- 5,7 %	- 5,7 %
Contribution au FRU	(3)	0	(3)	(4)	0	(4)	- 26,6 %	- 26,6 %
Résultat brut d'exploitation	**119**	**0**	**119**	**80**	**0**	**80**	**+ 49,0 %**	**+ 49,0 %**
Coût du risque de crédit	(32)	0	(32)	(10)	0	(10)	x 3,3	x 3,3
Résultat net sur autres actifs	3	0	3	32	0	32	- 89,2 %	- 89,2 %
Résultat avant impôts	**90**	**0**	**90**	**102**	**0**	**102**	**- 11,8 %**	**- 11,8 %**
Impôts	(6)	0	(6)	(15)	0	(15)	- 56,9 %	- 56,9 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	(24)	(24)	0	0	0	0	ns	ns
Résultat net	**60**	**(24)**	**83**	**87**	**0**	**87**	**- 31,1 %**	**- 4,0 %**
Intérêts minoritaires	(10)	0	(10)	(19)	0	(19)	- 50,2 %	- 50,2 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**50**	**(24)**	**74**	**68**	**0**	**68**	**- 25,7 %**	**+ 9,1 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**85,2 %**		**85,2 %**	**89,9 %**		**89,9 %**	**- 4,7 pp**	**- 4,7 pp**

CA Indosuez Wealth Management voit ses encours gérés diminuer légèrement de - 3 % sur un an (- 4,1 milliards d'euros), à 128,0 milliards d'euros à fin décembre 2020, essentiellement dû à un effet change défavorable de - 3,6 milliards d'euros. Les encours restent toujours proches du plus haut historique de fin septembre 2019 (133,6 milliards d'euros).

Au global les encours gérés de la Gestion de fortune s'élèvent à 182,2 milliards d'euros à fin décembre 2019, stables sur un an.

À noter en janvier 2021, la signature entre Azqore, filiale de CA Indosuez Wealth Management, et la Société Générale d'un accord relatif à l'exécution des opérations de *back-office* et d'une grande partie des services informatiques de la banque privée Société Générale à l'international.

Sur l'ensemble de l'année 2020, le résultat net part sous-jacent du Groupe de la Gestion de fortune s'établit à 74 millions d'euros, en hausse de + 9,1 % par rapport à la même période de 2019.

Le produit net bancaire sous-jacent est stable, malgré les effets liés à la crise sanitaire. Les charges sous-jacentes sont en baisse de - 5,7 %, grâce, notamment au renforcement des mesures d'économies. Le résultat brut d'exploitation progresse de + 49,0 % et le résultat avant impôts sous-jacent affiche une baisse de - 11,8 %, impacté notamment par le coût du risque. L'impôt sur les sociétés est en forte diminution de - 56,9 % sur un an grâce notamment à une amélioration du taux helvétique au premier trimestre 2020, ainsi qu'à un produit d'impôt enregistré au deuxième trimestre 2020 pour un montant de + 3 millions d'euros.

Au global, le résultat net part du Groupe sous-jacent affiche une hausse de + 9,1 % sur l'année. À noter sur 2020, une perte enregistrée au quatrième trimestre liée à un projet de cession en cours des entités de Miami et du Brésil ayant un impact de 24 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe, constituant le seul écart entre le résultat net part du Groupe sous-jacent et le résultat net part du Groupe publié. Le coefficient d'exploitation sous-jacent s'améliore fortement de 4,7 points de pourcentage pour atteindre 85,2 %.

La Gestion de fortune contribue à hauteur de 1 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du Groupe Crédit Agricole (hors pôle AHM) sur l'année 2020 et 2 % à leurs revenus sous-jacents.

Services Financiers Spécialisés (SFS)

Le pôle Services Financiers Spécialisés comprend le crédit à la consommation (CA Consumer Finance – Crédit Agricole Consumer Finance) et les activités de leasing *et d'affacturage (CA Leasing & Factoring – CAL&F).*

Services Financiers Spécialisés (SFS) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

(en millions d'euros)	2020 Publié	2020 Éléments spécifiques	2020 Sous-jacent	2019 Publié	2019 Éléments spécifiques	2019 Sous-jacent	% var. 2020/2019 Publié	% var. 2020/2019 Sous-jacent
Produit net bancaire	**2 526**	**0**	**2 526**	**2 716**	**0**	**2 716**	**- 7,0 %**	**- 7,0 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(1 268)	0	(1 268)	(1 343)	0	(1 343)	- 5,6 %	- 5,6 %
Contribution au FRU	(20)	0	(20)	(18)	0	(18)	+ 7,8 %	+ 7,8 %
Résultat brut d'exploitation	**1 238**	**0**	**1 238**	**1 354**	**0**	**1 354**	**- 8,6 %**	**- 8,6 %**
Coût du risque de crédit	(732)	0	(732)	(497)	0	(497)	+ 47,3 %	+ 47,3 %
Sociétés mises en équivalence	344	89	255	295	0	295	+ 16,4 %	- 13,9 %
Résultat net sur autres actifs	(3)	0	(3)	0	0	0	ns	ns
Résultat avant impôts	**847**	**89**	**757**	**1 152**	**0**	**1 152**	**- 26,5 %**	**- 34,3 %**
Impôts	(69)	0	(69)	(233)	0	(233)	- 70,4 %	- 70,4 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	(135)	(135)	0	0	0	0	ns	ns
Résultat net	**643**	**(45)**	**688**	**919**	**0**	**919**	**- 30,1 %**	**- 25,1 %**
Intérêts minoritaires	(84)	0	(84)	(104)	0	(104)	- 19,3 %	- 19,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**559**	**(45)**	**604**	**815**	**0**	**815**	**- 31,4 %**	**- 25,9 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**50,2 %**		**50,2 %**	**49,5 %**		**49,5 %**	**+ 0,7 pp**	**+ 0,7 pp**

À fin décembre 2020, les encours gérés de **Crédit Agricole Consumer Finance** atteignent 90,9 milliards d'euros, quasiment stables par rapport à fin décembre 2019 (- 1,3 %). Cette évolution s'explique par le contexte de la crise sanitaire qui a notablement ralenti les volumes de production au-cours du deuxième trimestre 2020 au démarrage de la crise (niveau de production en baisse de - 40 % au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019). Cependant, sur le reste de l'année, le niveau de production s'est repris et le deuxième confinement en novembre a eu un impact plus limité, la production du quatrième trimestre rejoignant le niveau moyen de 2019 (production du quatrième trimestre 2020 en baisse de - 3 % par rapport au quatrième trimestre 2019) et la reprise des paiements post-moratoires atteint 98 % à fin décembre 2020 (clients *retail* et *corporates*). Au global, sur l'ensemble de l'année, la production 2020 représente 86 % de la production 2019. Sur la même période, les encours consolidés enregistrent une baisse modérée de - 4,8 % et atteignent 33,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Hors l'entité Crédit Agricole Consumer Finance NL, en cours de cession, les encours consolidés sont stables (+ 0,2 milliard d'euros).

Au global, cela conduit Crédit Agricole Consumer Finance à reporter à 2023 l'objectif d'encours fixé dans le Plan à moyen terme du Groupe et initialement annoncé pour 2022, les objectifs de coefficient d'exploitation et de RONE restent, eux, atteignables, dès 2022.

Le résultat net part du Groupe publié de Crédit Agricole Consumer Finance s'élève à 458 millions d'euros sur l'année 2020, en baisse de - 29,0 % par rapport à l'année 2019. Il intègre deux éléments spécifiques : d'une part une reprise de provision sur l'amende AGCM (Autorité de la concurrence italienne) adressée à FCA Bank à hauteur de + 89 millions sur la ligne de contribution des entités mises en équivalence et d'autre part un impact négatif de - 135 millions d'euros en résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession relative au projet de cession en cours de l'entité Crédit Agricole Consumer Finance NL. Retraité de ces deux éléments spécifiques, le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole Consumer Finance atteint 503 millions d'euros sur 2020, en baisse de - 21,9 % par rapport à 2019.

Les revenus atteignent 1 993 millions d'euros sur 2020, en baisse de - 7,1 %, mais en retrait plus modéré à périmètre constant [1] (- 3,7 %), liée à une baisse de l'activité commerciale pendant les périodes de confinement ainsi qu'un mix produit défavorable dans un contexte de pression concurrentielle accrue. Sur la même période, les charges hors contribution au FRU enregistrent une baisse de - 7,6 % et de - 0,7 % à périmètre constant. Au global, sur l'année 2020, le coefficient d'exploitation ressort à 49,0 %, en amélioration de 0,3 point de pourcentage. Le coût du risque atteint 637 millions d'euros, contre 451 millions d'euros en 2019, une hausse inférieure à 50 % dans le contexte de la crise sanitaire (+ 41,3 %), le coût du risque sur encours moyens [2] atteint 179 points de base. La contribution des entités mises en équivalence s'élève à 255 millions d'euros, contre 295 millions d'euros en 2019, en baisse de - 13,9 % sur un an, qui s'explique notamment par une contribution en baisse de Wafasalaf, impacté par les effets de la crise sanitaire ainsi que par un provisionnement en hausse pour FCA Bank, les activités en Chine étant résilientes, en légère croissance sur l'année.

Sur l'année 2020, **CAL&F** a enregistré une croissance des encours de crédit-bail de + 3,2 %, ils atteignent ainsi 15,5 milliards d'euros à fin décembre 2020. En effet, le niveau de production sur le deuxième semestre s'est très bien tenu, après un premier semestre fortement impacté par le confinement, notamment en France. Au global, la production commerciale en crédit-bail sur l'année 2020 (5,7 milliards d'euros) représente 98 % de la production 2019. En affacturage, le niveau d'activité est resté très soutenu malgré le contexte, en particulier au quatrième trimestre 2020 et la production commerciale est en hausse en 2020 de + 6,8 % à 13,7 milliards d'euros par rapport à 2019, tirée par l'international (Allemagne et Espagne). À 21,5 milliards d'euros au quatrième trimestre 2020, le chiffre d'affaires factoré enregistre une hausse de 4,4 % par rapport au quatrième trimestre 2019, porté par la France et l'Allemagne.

Le résultat net part du Groupe de CAL&F s'établit à 101 millions d'euros sur l'année 2020, en baisse de - 40,8 % par rapport à 2019. Le produit net bancaire atteint 534 millions d'euros, en baisse de - 6,7 % par rapport à 2019, impacté par la contraction des revenus de l'activité d'affacturage

(1) Hors contribution de Crédit Agricole Consumer Finance NL sur l'année 2019. Crédit Agricole Consumer Finance NL a été classé dans le poste "Actifs non courants destinés à être cédés" durant le troisième trimestre 2020. Le résultat net reclassé dans le poste "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" intègre la dépréciation partielle du goodwill ainsi que la perte estimée sur cette opération.

(2) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque enregistré sur l'année auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres de l'année.

du fait d'un moindre besoin de financement de la part des clients, compte tenu des dispositifs exceptionnels mis en place par les gouvernements pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises (impact des PGE). Les charges hors contribution au FRU s'élèvent à 292 millions d'euros, avec une hausse de + 2,0 % sur l'année concentrée sur les frais informatiques et télécom. Le coefficient d'exploitation ressort ainsi à 54,6 % sur 2020, soit une dégradation de 4,6 points de pourcentage par rapport à 2019. Le coût du risque atteint 96 millions d'euros, il est multiplié par 2,1 par rapport à 2019, fortement impacté par les provisions liées à la crise sanitaire.

Le pôle Services Financiers Spécialisés contribue à hauteur de 9 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du Groupe Crédit Agricole (hors AHM) sur l'année 2020 et de 7 % à leurs revenus sous-jacents (hors AHM).

Grandes clientèles (BFI et SFI)

Le pôle Grandes clientèles regroupe les activités de Banque de marché, de Banque d'investissement, de Financements structurés et de Banque commerciale regroupées au sein de Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (Crédit Agricole CIB), ainsi que les Services financiers aux institutionnels (SFI) regroupés au sein de CACEIS.

Grandes clientèles (GC) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**6 297**	**22**	**6 276**	**5 601**	**(65)**	**5 666**	**+ 12,4 %**	**+ 10,8 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(3 523)	(19)	(3 504)	(3 321)	(15)	(3 305)	+ 6,1 %	+ 6,0 %
Contribution au FRU	(260)	0	(260)	(177)	0	(177)	+ 46,7 %	+ 46,7 %
Résultat brut d'exploitation	**2 514**	**3**	**2 512**	**2 103**	**(80)**	**2 184**	**+ 19,5 %**	**+ 15,0 %**
Coût du risque de crédit	(829)	0	(829)	(159)	0	(159)	x 5,2	x 5,2
Sociétés mises en équivalence	7	0	7	4	0	4	+ 66,8 %	+ 66,8 %
Résultat net sur autres actifs	1	0	1	6	(6)	12	- 85,1 %	- 92,7 %
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	0	22	22	0	- 100,0 %	ns
Résultat avant impôts	**1 693**	**3**	**1 690**	**1 976**	**(65)**	**2 041**	**- 14,3 %**	**- 17,2 %**
Impôts	(277)	(1)	(276)	(407)	23	(430)	- 31,8 %	- 35,7 %
Résultat net	**1 416**	**2**	**1 414**	**1 569**	**(42)**	**1 611**	**- 9,8 %**	**- 12,2 %**
Intérêts minoritaires	(57)	4	(61)	(0)	0	(0)	x 1 620,2	x 1 738,1
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 359**	**6**	**1 353**	**1 569**	**(42)**	**1 611**	**- 13,4 %**	**- 16,0 %**
COEFFICIENT D'EXPLOITATION HORS FRU *(%)*	**55,9 %**		**55,8 %**	**59,3 %**		**58,3 %**	**- 3,3 pp**	**- 2,5 pp**

En **Banque de financement et d'investissement,** l'activité a été particulièrement dynamique sur l'ensemble de l'année, avec un niveau d'activité très soutenu sur les marchés. Durant le premier trimestre 2020, la banque de marché a connu une bonne dynamique commerciale, dans un contexte de volatilité élevée. Cette dynamique s'est poursuivie au deuxième trimestre 2020, Crédit Agricole CIB ayant accompagné ses clients pendant la crise sanitaire avec l'octroi de PGE (2,4 milliards d'euros [1]) et pour leurs besoins de couverture. Durant cette période, les taux de tirage sur les lignes de crédit *revolving credit facilities* (RCF) ont connu une forte hausse, atteignant 32 % en avril 2020, contre 18 % pré-crise, niveau atteint à nouveau en fin d'année.

Au global, l'année 2020 a vu confirmer Crédit Agricole CIB dans ses positions de premier plan (#1 en *All French Corporate Bonds* [2], #1 en *All Financial Bonds* [3], #2 mondial sur les *Global Green and Sustainability Bonds* [4]). Crédit Agricole CIB maintient également de très bonnes positions en crédits syndiqués : leader en France [5] et n° 3 sur le marché EMEA [6]. Enfin, Crédit Agricole CIB conserve son profil de risque, très prudent, la VaR réglementaire au 31 décembre 2020 reste à un niveau bas (9,2 millions d'euros au 31 décembre 2020, VaR réglementaire moyenne à 14,2 millions d'euros sur l'année 2020).

Les revenus publiés de la **Banque de financement et d'investissement** atteignent 5 169 millions d'euros en 2020. Ils intègrent les éléments spécifiques comptables relatifs à la couverture du portefeuille de prêts à hauteur de + 10 millions d'euros enregistré en Banque de financement et au DVA *(Debt Valuation Adjustment)* pour + 11 millions d'euros enregistré en Banque de marché et investissement. Retraités de ces éléments, les revenus sous-jacents s'élèvent à 5 147 millions d'euros, en hausse de + 8,8 % par rapport à 2019.

(1) 2,4 milliards d'euros de PGE demandés par les clients de Crédit Agricole CIB au 15 janvier 2021.
(2) Source : Dealogic.
(3) Source : Refinitiv N11.
(4) Source : Bloomberg.
(5) Source : Refinitiv.
(6) Source : Refinitiv R17.

Les revenus sous-jacents de la **Banque de financement** atteignent 2 541 millions d'euros, en très légère hausse par rapport à 2019 (+ 0,9 % et + 2,6 % hors effet change), grâce notamment à :

- de bonnes performances dans la **banque commerciale** (+ 6,2 %) grâce à un accroissement des encours en lien avec la crise sanitaire (accroissement de la consommation de liquidité d'avril à septembre, puis normalisation de ces tirages avec un retour aux niveaux d'avant-crise à partir du quatrième trimestre) et une croissance des activités de financement d'acquisition ; et à une légère hausse des revenus de l'activité *International Trade and Transaction Banking* ;
- cela permet d'atténuer la baisse de revenus (- 4,7 % en 2020 par rapport à 2019) constatés dans les **financements structurés,** impactés par le ralentissement de la production nouvelle dans le contexte de la crise sanitaire. Pour autant, l'activité s'est montrée plus dynamique au quatrième trimestre dans les secteurs télécoms et énergie/infrastructure.

Les revenus sous-jacents de la **Banque de marché et d'investissement** s'élèvent à 2 606 millions d'euros en 2020, en forte progression de + 17,7 % par rapport à 2019 (+ 18,6 % hors effet change), grâce à un contexte de marché favorable d'une part et une forte activité commerciale d'autre part :

- les revenus de la **banque de marché** ont enregistré une hausse de + 19,1 % pour s'établir à 2 299 millions d'euros en 2020, portés par une forte dynamique dans les activités de FICC. Celles-ci ont été soutenues par un très bon niveau d'activité sur le marché primaire obligataire dans tous les secteurs, Crédit Agricole CIB ayant également accompagné ses clients dans leurs besoins de couverture pendant la crise et ceci dans le contexte de politique accommodante de la BCE ;
- les revenus de la **banque d'investissement** enregistrent également une hausse de + 8,2 % pour s'établir à 307 millions d'euros : ils bénéficient notamment d'un volume d'activité soutenu sur les marchés de capitaux.

Les charges d'exploitation hors contribution au FRU s'élèvent à 2 650 millions d'euros, en hausse très limitée par rapport à 2019 (+ 2,1 %), notamment en lien avec des investissements IT. Ainsi, la hausse des revenus, conjuguée à cette bonne maîtrise des charges permettent de dégager un effet ciseaux positif de + 6,7 points, ainsi qu'une amélioration du coefficient d'exploitation hors FRU qui s'établit à 51,5 % pour l'année 2020 (contre 54,8 % en 2019), un niveau inférieur à la cible du Plan à moyen terme (inférieur à 55 % en 2022). La contribution au FRU a augmenté très significativement en 2020, atteignant 232 millions d'euros (+ 43,6 % par rapport à 2019). Le coût du risque a été multiplié par 5,3 sur l'année pour atteindre 824 millions d'euros. Dans la banque de financement spécifiquement, il atteint 796 millions d'euros et le coût du risque sur encours moyens s'établit à 67 points de base. Il a multiplié par 6 par rapport à 2019, 86 % de cette hausse étant expliquée par le provisionnement sur les encours sains. Au global, le résultat net part du Groupe sous-jacent s'élève ainsi à 1 222 millions d'euros, en baisse de - 16,7 % par rapport à 2019.

Les **Services financiers aux institutionnels (CACEIS)** ont enregistré un très bon niveau d'activité sur l'année, grâce à la conquête de nouveaux clients et à la croissance des clients existants. Les encours conservés sont supérieurs à 4 trillions d'euros (qui était l'un des objectifs du Plan moyen terme 2022, d'ores et déjà atteint) et s'établissent à 4 198 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse notable de + 8,2 % par rapport à fin décembre 2019. Les encours administrés s'établissent à 2 175 milliards d'euros, en hausse de + 6,3 % sur un an.

Le résultat net part du Groupe publié de CACEIS atteint 121 millions d'euros sur l'ensemble de l'année 2020. Il intègre - 19 millions de charges d'intégration des acquisitions réalisées par CACEIS en 2019 (Kas Bank et Santander Securities Services, impact en résultat net part du Groupe de - 9 millions d'euros). En 2019, les éléments spécifiques avaient eu un impact net de + 6 millions d'euros et comprenaient également les coûts d'intégration et d'acquisition de ces nouvelles entités ainsi que l'impact positif du *badwill* constaté sur Kas Bank. Les revenus atteignent 1 129 millions d'euros, en hausse de + 20,5 %, notamment grâce à l'effet périmètre, mais également grâce à un bon niveau d'activité (entrée de nouveaux clients majeurs et croissance de l'activité des clients existants) et à la hausse des revenus de trésorerie. Les charges d'exploitation sous-jacentes, hors contribution au FRU sont en hausse de + 20,2 % à 854 millions d'euros, outre l'effet périmètre, essentiellement sous l'effet de développements IT et investissements dont certains sont liés à l'arrivée de nouveaux grands clients. Le résultat brut d'exploitation sous-jacent ressort ainsi en nette hausse de + 17,1 % par rapport à l'année 2019 et le coefficient d'exploitation hors FRU s'établit à 75,7 %, en légère amélioration de 0,2 point de pourcentage. Ainsi, le résultat net sur l'année 2020 ressort en nette hausse de + 34,6 % par rapport à 2019. Après partage avec les minoritaires de Santander pour 63 millions d'euros, la contribution du métier au résultat net part du Groupe sous-jacent enregistre une baisse de - 9,1 % sur un an, pour s'établir à 130 millions d'euros.

Le pôle Grandes clientèles contribue à hauteur de 20 % au résultat net part du Groupe sous-jacent des pôles métiers du Groupe Crédit Agricole (hors AHM) sur l'année 2020 et de 18 % à leurs revenus sous-jacents.

Activités Hors Métiers (AHM)

Ce pôle comprend trois types d'activités dites structurelles :

- *la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion Actif-Passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;*
- *le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres* sociétés du *Groupe Crédit Agricole (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, etc.) ;*
- *les résultats des sociétés de moyens assurant des activités dédiées pour le compte du Groupe Crédit Agricole et de ses filiales : production informatique (CAGIP), activités de paiement (CAPS) et exploitation du parc immobilier (SCI).*

Ce pôle inclut également d'autres éléments, non structurels, comme notamment les impacts techniques volatiles liés aux opérations intragroupe.

Les comptes de l'année 2020 intègrent plusieurs éléments spécifiques pour un impact total de - 1 021 millions d'euros en résultat net part du Groupe qui concernent pour l'essentiel la dépréciation de l'écart d'acquisition de CA Italia pour - 884 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la dépréciation de l'écart d'acquisition sur AHM pour - 55 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la provision épargne logement pour - 44 millions d'euros, la soulte de Liability management pour - 28 millions d'euros, les dons solidaires liés à la COVID-19 pour - 10 millions d'euros.

Les comptes de l'année 2019 intègrent plusieurs éléments spécifiques pour un impact total positif de + 315 millions d'euros en résultat net part du Groupe qui englobent le dénouement du litige Emporiki pour + 1 038 millions d'euros en résultat net part du Groupe, la dépréciation de l'écart d'acquisition de LCL pour - 664 millions d'euros et la provision pour épargne-logement pour - 59 millions d'euros.

Activités Hors Métiers (AHM) – Contribution aux résultats, publiés et sous-jacents 2020

	2020			2019			% var. 2020/2019	
(en millions d'euros)	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Éléments spécifiques	Sous-jacent	Publié	Sous-jacent
Produit net bancaire	**(278)**	**(105)**	**(173)**	**(553)**	**(90)**	**(463)**	**- 49,7 %**	**- 62,6 %**
Charges d'exploitation hors FRU	(836)	(10)	(826)	(837)	0	(837)	- 0,1 %	- 1,3 %
Contribution au FRU	(86)	0	(86)	(83)	0	(83)	+ 3,0 %	+ 3,0 %
Résultat brut d'exploitation	**(1 200)**	**(115)**	**(1 085)**	**(1 473)**	**(90)**	**(1 383)**	**- 18,5 %**	**- 21,6 %**
Coût du risque de crédit	(36)	0	(36)	(29)	0	(29)	+ 25,8 %	+ 25,8 %
Résultat net sur autres actifs	(10)	0	(10)	(1)	0	(1)	x 17,3	x 17,3
Variation de valeur des écarts d'acquisition	(965)	(965)	0	(664)	(664)	0	+ 45,4 %	ns
Résultat avant impôts	**(2 212)**	**(1 080)**	**(1 131)**	**(2 166)**	**(754)**	**(1 413)**	**+ 2,1 %**	**- 19,9 %**
Impôts	378	34	344	1 564	1 069	495	- 75,9 %	- 30,6 %
Gains ou pertes nets sur activités arrêtées	(55)	(55)	0	(0)	0	(0)	x 262,9	ns
Résultat net	**(1 889)**	**(1 102)**	**(787)**	**(602)**	**315**	**(917)**	**x 3,1**	**- 14,2 %**
Intérêts minoritaires	77	81	(4)	14	0	14	x 5,7	ns
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**(1 812)**	**(1 021)**	**(791)**	**(588)**	**315**	**(904)**	**X 3,1**	**- 12,5 %**

Sur l'année 2020, le résultat net part du Groupe sous-jacent de ce pôle s'établit à - 791 millions d'euros (contre - 904 millions d'euros sur l'année 2019). Il inclut une contribution au Fonds de résolution unique à hauteur de - 86 millions d'euros, en hausse de + 3,0 % par rapport à l'année 2019.

BILAN CONSOLIDÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Caisse, Banques centrales	6.1	197 792	97 135	103,6 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	438 534	404 336	8,5 %
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		258 187	227 698	13,4 %
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		180 347	176 638	2,1 %
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	22 965	20 947	9,6 %
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	277 909	272 312	2,1 %
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		274 260	268 299	2,2 %
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		3 649	4 013	- 9,1 %
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	1 165 650	1 109 579	5,1 %
Prêts et créances sur les établissements de crédit		89 954	100 949	- 10,9 %
Prêts et créances sur la clientèle		965 490	913 496	5,7 %
Titres de dettes		110 206	95 134	15,8 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 524	11 714	15,5 %
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	6 619	6 293	5,2 %
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	45 613	44 440	2,6 %
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	5 017	475	956,2 %
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	7 423	7 103	4,5 %
Immeubles de placement	6.14	7 362	7 277	1,2 %
Immobilisations corporelles	6.15	10 539	10 153	3,8 %
Immobilisations incorporelles	6.15	3 431	3 383	1,4 %
Écarts d'acquisition	6.16	15 134	15 819	- 4,3 %
TOTAL DE L'ACTIF		**2 217 512**	**2 010 966**	**10,3 %**

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Banques centrales	6.1	864	2 183	- 60,4 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	263 160	245 109	7,4 %
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		227 318	205 061	10,9 %
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		35 842	40 048	- 10,5 %
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	23 725	20 498	15,7 %
Passifs financiers au coût amorti		1 334 171	1 168 448	14,2 %
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.8	198 942	99 575	99,8 %
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.8	963 433	855 507	12,6 %
Dettes représentées par un titre	3.3-6.8	171 796	213 366	- 19,5 %
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11 541	10 508	9,8 %
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	3 507	3 995	- 12,2 %
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	54 204	51 366	5,5 %
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	3 552	478	643,1 %
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	365 556	358 249	2,0 %
Provisions	6.18	6 862	6 937	- 1,1 %
Dettes subordonnées	3.3-6.19	23 896	21 661	10,3 %
Total dettes		**2 091 038**	**1 889 432**	**10,7 %**
Capitaux propres		**126 474**	**121 534**	**4,1 %**
Capitaux propres part du Groupe		**119 565**	**114 972**	**4,0 %**
Capital et réserves liées		30 217	28 676	5,4 %
Réserves consolidées		82 333	75 983	8,4 %
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 319	3 115	- 25,6 %
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		7	-	-
Résultat de l'exercice		4 689	7 198	- 34,9 %
Participations ne donnant pas le contrôle		**6 909**	**6 562**	**5,3 %**
TOTAL DU PASSIF		**2 217 512**	**2 010 966**	**10,3 %**

Principales variations du bilan consolidé

Au 31 décembre 2020, le total du bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole s'élève à 2 217,5 milliards d'euros, en hausse de + 206,5 milliards d'euros, soit + 10,3 % par rapport au bilan de 2019. Cette hausse est imputable essentiellement à :

- la hausse des actifs financiers au coût amorti pour 56,1 milliards d'euros ;
- la hausse des actifs financiers à la juste valeur par résultat de 34,2 milliards d'euros.

Analyse des principaux postes

- **Les actifs financiers enregistrés à la juste valeur par résultat** représentent 438,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de + 8,5 % sur un an, soit + 34,2 milliards d'euros (dont + 30,5 milliards d'euros sur les Actifs financiers détenus à des fins de transaction).
- **Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres** s'élèvent à 277,9 milliards d'euros à fin décembre 2020, soit une hausse de + 5,6 milliards d'euros (+ 2,1 %).
- **Les actifs financiers au coût amorti** s'élèvent à 1 165,7 milliards d'euros à fin décembre 2020, en hausse de + 56,1 milliards d'euros (+ 5,1 %).
- **Les Caisses et Banques centrales** augmentent de + 100,7 milliards d'euros (+ 103,6 %) à l'actif et diminuent de - 1,3 milliard d'euros (- 60,4 %) au passif.
- **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat** représentent 263,2 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de + 18,1 milliards d'euros (dont + 22,3 milliards d'euros sur les passifs financiers détenus à des fins de transaction) sur un an (+ 7,4 %).
- **Les instruments dérivés de couverture** enregistrent des hausses de respectivement + 9,6 % à l'actif et + 15,7 % au passif.
- **Les provisions techniques des contrats d'assurance** ont progressé de + 2,0 % en 2020 par rapport à 2019, pour atteindre 365,6 milliards d'euros. Cette augmentation s'explique notamment par l'augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers au sein de Predica (+ 3,7 milliards d'euros).
- **Les capitaux propres** s'élèvent à 126,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020, soit une hausse de + 4,1 % sur un an. Les capitaux propres part du Groupe sont aussi en hausse (+ 4,0 %) à 119,6 milliards d'euros à fin 2020.

Gestion du capital et ratios prudentiels

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 impose de publier des informations quantitatives et qualitatives sur le capital de l'émetteur et sa gestion : les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital. Ces informations sont fournies dans la note 3.6 de l'annexe aux états financiers, ainsi que dans la partie "Informations au titre du Pilier 3" présentée ci-après. Sur l'exercice 2020, le rendement des actifs [1] s'élève à 0,24 %.

(1) En application de l'article R. 511-16-1 du Code monétaire et financier, le rendement des actifs correspond au résultat comptable divisé par le total du bilan comptable sur base consolidée.

TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

Le panorama économique reste entaché d'incertitudes fortes, liées à la sortie difficile de la crise sanitaire (virulence persistante de la pandémie, mutations du virus sous une forme plus contagieuse, reprise des contaminations, développement de l'immunité grâce à la vaccination encore très incertain). Le profil et la vigueur de la croissance seront donc encore marqués par le sceau de la pandémie et de l'arbitrage délicat entre croissance et sécurité sanitaire. Après un premier semestre encore anémié, la reprise serait très modeste et très disparate en dépit des perfusions monétaire et budgétaire. Les grandes économies seront en effet encore aidées par des soutiens budgétaires massifs, des politiques monétaires particulièrement accommodantes, et des conditions financières favorables. Si certains totems peuvent encore tomber (comme l'hypothèse de taux négatifs au Royaume-Uni qui ne peut être exclue), il semble que l'exercice d'assouplissement ait atteint un terme (entendu au sens d'outils nouveaux) et qu'il faille plutôt compter sur des améliorations/extensions des dispositifs existants. La politique budgétaire constituera un outil décisif de soutien à court terme puis de relance une fois la situation "normalisée". Le cas du Japon, où l'innovation monétaire semble aboutie, l'indique : la politique budgétaire joue un rôle plus direct dans la réduction de l'écart de production et la Banque du Japon l'accompagne en agissant comme un "stabilisateur intégré" des taux longs via le contrôle de la courbe des taux.

Aux **États-Unis,** alors que la résurgence du virus fait planer un risque de forte décélération au premier semestre, l'élection de Joe Biden à la présidence et le contrôle par le Parti démocrate des deux chambres du Congrès devraient conduire à des mesures de relance supplémentaires en complément de l'accord de 900 milliards de dollars négocié fin 2020. Joe Biden a, en effet, proposé un nouveau plan de relance de 1 900 milliards de dollars ; en raison des contraintes politiques, un plan d'une telle envergure a néanmoins peu de chances d'être voté (un stimulus de l'ordre de 1 000 milliards de dollars est plus probable). En janvier, la Réserve fédérale, attentiste, a prolongé son *statu quo* (1) tout en notant que l'économie ralentissait, que son scénario de renforcement de la reprise au second semestre était conditionné par les progrès sur le plan de la vaccination et que les rumeurs de *tapering* étaient prématurées. Ainsi, alors que le soutien budgétaire pourrait apporter 1 point de pourcentage à la croissance américaine, celle-ci n'accélérerait qu'au cours du second semestre, à la faveur d'une distribution plus large du vaccin et de la levée des restrictions, pour atteindre près de 4 % (en moyenne annuelle).

En **zone euro,** l'incertitude sur la maîtrise de la pandémie et l'absence de visibilité sur la situation économique continueront de peser sur les décisions de dépenses, tant de consommation (risque d'épargne de précaution) que d'investissement, tout au long de 2021. Le risque d'un retrait massif et précoce des mesures de soutien budgétaire semble écarté pour 2021 : la matérialisation du risque (dont des défaillances d'entreprises, et une hausse du taux de chômage) devrait donc intervenir plus tardivement, au début de la phase de normalisation de l'activité. Notre scénario retient une croissance proche de 3,8 % (avec un biais désormais baissier) en 2021. Selon les caractéristiques structurelles (dont composition sectorielle de l'offre et de l'emploi, poids des services, capacité d'exportation et adéquation des produits exportés, etc.) et les stratégies nationales (arbitrage santé/économie, abondance et efficacité des mesures de soutien), tant l'ampleur du choc que la vitesse et la puissance de la récupération seront extrêmement diverses. Notre scénario retient des taux de croissance moyens proches de 2,5 % en Allemagne, 5,9 % en France et 4 % en Italie. Fin 2021, le PIB de la zone euro serait encore inférieur de 2,4 % à son niveau pré-crise (*i.e.* fin 2019). Alors que cet écart serait limité à 2 % en Allemagne, il resterait proche de 7,4 % en Espagne pour se situer autour de 2,2 % et 3,9 %, respectivement, en France et en Italie.

Les annonces faites par la BCE en décembre ont éloigné toute perspective de normalisation de la politique monétaire. La BCE rassure contre toute remontée précoce des taux alors qu'un effort budgétaire additionnel est déployé et garantit sa présence sur le marché souverain jusqu'en 2023. Elle œuvre à maintenir l'offre de crédit fournie au cours des derniers mois, en assurant des conditions favorables aux banques. À moyen terme, les questions essentielles sont donc moins celles de la soutenabilité des dettes publiques que celles de gouvernance et de la capacité à mobiliser les fonds publics pour organiser la réponse à la crise.

Le **Royaume-Uni** est sorti du marché unique et de l'union douanière le 1er janvier 2021, moyennant un accord de libre-échange de dernière minute. Celui-ci évite les droits de douane et les quotas (sous réserve du respect des règles de concurrence équitable et des règles d'origine) mais implique des barrières non tarifaires significatives. Le commerce sans frictions de biens et de services a donc pris fin, tout comme la libre circulation des personnes. Aux perturbations associées à la mise en œuvre de la nouvelle relation post-*Brexit* s'ajouteront les conséquences de la pandémie : succédant à une contraction majeure puisque estimée à - 11,1 % en 2020, la croissance approcherait 4,5 % en 2021, laissant, fin 2021, le PIB inférieur de 3,8 % à son niveau pré-crise 2019.

Dans les **pays émergents,** après une contraction un peu inférieure à 3 % en 2020, une reprise proche de 5,5 % se profile. Ce chiffre masque une grande diversité : une illusion d'optique qui dissimule à la fois les effets immédiats de la crise, dérivés notamment de contraintes monétaires et budgétaires plus sévères et diverses que dans l'univers développé, et ses conséquences durables sous la forme du creusement du fossé structurel entre les émergents asiatiques et les autres. L'Asie (notamment l'Asie du Nord) a moins souffert et s'apprête à mieux rebondir, Chine en tête. Lors du cinquième plénum, les autorités chinoises ont rendu publics les premiers objectifs liés au 14e plan quinquennal. Ce dernier vise un "développement sain et durable" promouvant une "croissance de qualité" sans cible formalisée de croissance économique, afin peut-être de laisser plus de flexibilité dans l'élaboration des politiques économiques. La Chine devrait rebondir fortement en 2021 (+ 8 %) avant de retrouver sa trajectoire prévue en 2022 (+ 5,1 %). Il semble cependant illusoire de compter sur le dynamisme chinois pour tonifier l'Asie et promouvoir le redressement du reste du monde à l'aune de l'expérience de 2009. À la faveur de l'épuisement de la majeure partie du rattrapage, la croissance chinoise a ralenti : la Chine n'a plus les moyens de tracter le reste du monde. De plus, elle n'en a plus envie : sa nouvelle stratégie dite de "circulation duale", visant à limiter sa dépendance vis-à-vis de l'extérieur, l'atteste.

Reprise lente et incertaine, probablement chaotique, incertitudes multiples et assouplissements monétaires : un tel environnement est propice au maintien de taux d'intérêt extrêmement faibles. Il faudra attendre qu'enfin se matérialisent les nouvelles favorables tant en termes sanitaires qu'économiques pour que se dessine une amorce de redressement, limitée par l'absence d'inflation et les excès de capacité. Par ailleurs, c'est notamment à l'aune de l'évolution passée des taux d'intérêt que peuvent être jugés les progrès accomplis par la zone euro : une solidarité manifeste qui se traduit par une fragmentation évitée, un resserrement des primes de risque acquittées par les pays dits "périphériques", une bonne tenue de l'euro. Notre scénario retient donc des taux souverains à 10 ans américains et allemands proches fin 2021 de, respectivement, 1,50 % et - 0,40 %, couplés à des *spreads* au-dessus du *Bund* de 20 points de base (pb), 50 pb et 100 pb pour la France, l'Espagne et l'Italie où l'on suppose que vont s'apaiser les tensions politiques.

(1) Fourchette cible des taux des *Fed funds* à 0-0,25 % ; achats nets de titres à 120 milliards de dollars par mois, soit deux tiers de *Treasuries* et un tiers de MBS ; guidage des anticipations sur les taux directeurs consistant à tolérer un dépassement "modéré" de la cible d'inflation pour "un certain moment" ; guidage des anticipations sur les achats d'actifs qui indique qu'ils se poursuivront au moins au rythme actuel, jusqu'à ce qu'un "progrès substantiel" soit réalisé en direction des objectifs d'emploi et d'inflation.

En ligne avec un scénario de reprise même lente, timide et peu synchrone, le dollar pourrait se déprécier très légèrement au profit de l'euro et de devises plus pro-cycliques ou portées par l'appétit pour le risque. La dépréciation du dollar serait toutefois limitée par la résurgence des tensions sino-américaines pesant, en particulier, sur les devises asiatiques : la crise n'a que temporairement éclipsé les dissensions entre les États-Unis et la Chine. Si le calendrier est incertain (installation de la nouvelle administration américaine, gestion de ses problèmes domestiques, reconstruction de ses alliances internationales), et si la présidence de Joe Biden augure d'un changement de ton, les racines du conflit demeurent. La montée du protectionnisme et du risque politique étaient propices à l'essoufflement de l'hyper-globalisation : la crise devrait être favorable à une régionalisation accrue des pôles de croissance, comme l'atteste la signature du *Regional Comprehensive Economic Partnership* unissant la Chine, les pays membres de l'ASEAN et de grands alliés américains (Australie, Corée du Sud, Japon, Nouvelle-Zélande).

Événements récents

Principaux objectifs du Plan moyen terme 2022

Le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a présenté son **Projet du Groupe** et son **Plan moyen terme** à horizon 2022 élaborés conjointement entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le Projet du Groupe a exprimé pour la première fois la Raison d'Être [1] du Crédit Agricole. Elle sert de fondement à son modèle relationnel unique et est au cœur de son modèle de Banque universelle de proximité. Tournée vers l'avenir tout en restant fidèle à la traduction quotidienne de l'utilité du Groupe, cette Raison d'Être [1] guide la transformation et le développement du Groupe et porte les valeurs d'utilité et d'universalité. Elle se résume ainsi : "Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société". Par ailleurs, afin de renforcer son action et ses engagements en faveur de la transition énergétique, le Crédit Agricole a adopté une stratégie climat Groupe, alignée sur l'Accord de Paris. Cette stratégie climat a été publiée le 6 juin 2019 dernier et saluée par l'ensemble des parties prenantes, notamment des ONG telles que Oxfam France et Les Amis de la Terre, celle-ci a enfin été certifiée par un organisme indépendant.

Dans ce nouveau cadre à long terme, le Plan stratégique 2022 est un projet de croissance rentable pour le Crédit Agricole. Il s'inscrit dans la continuité du précédent Plan à moyen terme "Ambition Stratégique 2020" dont les résultats financiers ont été atteints pour la majorité avec une année d'avance. Il vise à amplifier et accélérer la trajectoire du Groupe dans un environnement incertain et marqué par la montée des exigences sociétales.

L'ambition stratégique du plan

L'objectif de CET1 fixé à fin 2022 pour le Groupe Crédit Agricole est supérieur à 16 % et tient compte des durcissements réglementaires attendus d'ici là. Le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole est le gage de la solidité financière de l'ensemble du Groupe. Enfin, sur la durée du Plan moyen terme, une nouvelle étape dans la simplification de la structure capitalistique du Groupe sera franchie avec le débouclage partiel du Switch des Assurances, mécanisme de garantie accordée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., avec pour ce dernier un effet favorable sur son résultat par action. De plus, dépassant l'objectif fixé en juin 2019 de déboucler 50 % du Switch Assurances, mécanisme de garantie accordée par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., avec pour ce dernier un effet favorable sur son résultat par action, d'ici fin 2022, Crédit Agricole S.A. a annoncé le 11 février 2021 son intention de procéder à une nouvelle étape dans la simplification de la structure capitalistique du Groupe via un débloucage de l'intégralité du Switch Assurances d'ici fin 2022, avec 50 % déjà réalisés au premier trimestre 2021.

Le Plan moyen terme inscrit donc la poursuite du renforcement de la solvabilité du Groupe d'ici à 2022 dans ses objectifs avec le maintien d'une gestion prudente de la liquidité.

Objectifs 2022

CET1	> 16 %	Conserver plus de 80 des résultats, portant ainsi le capital CET1 à environ 100 milliards d'euros à fin 2022 et le ratio CET1 à plus de 16 %, malgré les durcissements réglementaires.
MREL excluant les dettes seniors préférées éligibles	24-25 % en % des emplois pondérés > 8 % en % du TLOF *(Total Liabilities and Own Funds)*	Augmenter le ratio MREL subordonné de + 2-3 pp, afin de maintenir un coussin significativement supérieur aux exigences réglementaires et de sécuriser nos conditions de financement.
Excédent de ressources stables [1]	> 100 milliards d'euros	Poursuivre une gestion prudente de liquidité, s'appuyant sur un niveau élevé de ressources à moyen/long terme, et des réserves croissant avec le développement des activités.

(1) Surplus de financement long terme face aux engagements long terme.

Le Groupe a fondé son développement sur un modèle relationnel unique, qu'il entend renforcer via ce Projet du Groupe s'articulant autour de trois piliers :

- **l'excellence relationnelle au cœur du Projet Client.** Le Groupe a pour objectif de devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises, ainsi que d'augmenter de + 20 points le nombre de clients utilisant ses applicatifs digitaux en France et en Italie. Le Groupe investit dans une stratégie innovante de plateformes de services bancaires et extra-bancaires, opérées en direct ou avec des partenaires ;
- **la responsabilité en proximité au cœur du Projet Humain.** Le Groupe se démarquera en offrant toujours à ses clients un accès direct à un responsable de la relation en proximité. Des transformations en termes d'organisation et de management sont prévues pour responsabiliser les collaborateurs au plus près du client. Le Groupe ambitionne d'être l'employeur préféré dans les services financiers en France et dans le Top 5 en Europe ;
- **un engagement mutualiste fort vis-à-vis de la société au cœur du Projet Sociétal.** Le Groupe Crédit Agricole va poursuivre son engagement mutualiste en faveur du développement pour tous, et faire de la finance verte l'une des clés de croissance du Groupe. Le Groupe entend ainsi devenir le premier acteur européen de l'investissement responsable.

Le Plan à moyen terme repose sur trois leviers :

- **la croissance sur tous nos marchés.** Ce levier exige d'intensifier la relation client pour les clients particuliers et patrimoniaux, de savoir répondre à la singularité des besoins des professionnels et des agriculteurs, d'être le partenaire stratégique des PME/ETI ainsi que d'étendre la gamme d'offres pour les grandes entreprises et les institutionnels. Les paiements deviennent un levier majeur de fidélisation et de conquête. Enfin, la priorité est donnée à l'Europe dans le cadre du développement à l'international et l'extension du modèle de banque universelle en Europe et en Asie se fait via des partenariats ;

(1) Se référer au glossaire pour la définition de Raison d'Être dans le Document d'Enregistrement Universel 2020 de Crédit Agricole S.A.

- **le développement des synergies de revenus.** Le Groupe vise une augmentation des synergies de revenus de + 1,3 milliard d'euros pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022. L'Assurance (+ 800 millions d'euros) et les Services Financiers Spécialisés (300 millions d'euros en crédit à la consommation et crédit-bail) sont les deux principaux leviers ;
- **la transformation technologique pour une efficacité renforcée.** Le Groupe alloue 15 milliards d'euros à l'informatique sur quatre ans. Il souhaite placer les fondamentaux technologiques aux meilleurs standards de marché, accélérer et mieux anticiper l'adoption de nouvelles technologies et enfin améliorer l'efficacité opérationnelle (diminuer le coefficient d'exploitation de Crédit Agricole S.A. de plus de 2 points de pourcentage pour atteindre moins de 60 % d'ici 2022).

La crise confirme la pertinence du Projet de Groupe et le caractère différentiant du modèle de la relation globale

- En premier lieu, dans le cadre du Pilier Client de son Projet de Groupe, présenté en juin 2019, le Groupe a accéléré sur la digitalisation de ses offres, au service de la satisfaction de ses clients. Ainsi, le taux d'utilisation des applications du Groupe (profil actif sur les application ou connexion sur le site internet au cours du dernier mois) a fortement augmenté, enregistrant une hausse dans les deux banques des Caisses régionales et de LCL (respectivement + 3,3 points de pourcentage par rapport à fin 2019 à 68,2 % et + 7,1 points de pourcentage à 53,4 %) ; de même, le Groupe a déployé de nouveaux outils digitaux à destination de ses clients afin de faciliter leurs activités pendant les périodes de confinement, notamment la Gamme Up2Pay (permettant le paiement à distance avec un programme fidélité digital), le *Click & Collect* afin d'accompagner les commerçants dans les nouveaux modes de consommation. Des services extra-bancaires innovants ont par ailleurs été mis en place à destination des jeunes et des professionnels (Youzful, Blank, Agilauto). L'innovation reste au cœur de la stratégie du Crédit Agricole : plus de 800 start-up sont aujourd'hui accompagnées par les Villages By CA. Le réseau est aujourd'hui constitué de 37 Villages By CA en France et en Italie avec quatre nouveaux Villages créés en 2019.
- Dans ce contexte, le Groupe a renforcé son modèle de Banque universelle de proximité avec une conquête dynamique en France et en Italie (1 500 000 nouveaux clients, croissance du fonds de commerce de 150 000 clients en 2020) et un taux d'équipement des clients particuliers [(1)] qui continue de progresser dans les réseaux des Caisses régionales (41,7 % à fin décembre 2020, soit une augmentation de + 1,0 point de pourcentage depuis décembre 2019) et de LCL (25,5 % à fin décembre 2020, soit une augmentation de + 0,5 point de pourcentage depuis décembre 2019), ainsi qu'au sein de CA Italia (17,1 % à fin décembre 2020, soit une augmentation de + 1,7 point depuis décembre 2019). Il en résulte une nette amélioration du positionnement du Groupe en matière de satisfaction des clients : le Groupe est ainsi la seule banque parmi 25 marques ayant su prouver leur utilité pendant le confinement [(2)], tandis que l'indice de recommandation clients (IRC) est en hausse en 2020 par rapport à 2019, aussi bien dans les Caisses régionales que chez LCL (+ 7 points, à respectivement + 8 et + 2 [(3)]) et chez CA Italia (+ 8 points par rapport à 2019), qui devient cette année la deuxième banque d'Italie en termes de satisfaction client.
- Ces succès ont été rendus possibles grâce à une pleine mobilisation des collaborateurs du Groupe et une relation en proximité renforcée. La forte progression du taux de participation des collaborateurs à l'enquête IER (Indice d'engagement et de recommandation) à 80 % (+ 3 points par rapport à 2019 et + 21 points par rapport à 2016) en est une bonne illustration. Le Groupe lance par ailleurs des initiatives innovantes en matière de transformation managériale, adossée à une transformation organisationnelle, pour accélérer la mise en responsabilité de nos collaborateurs, pour plus de valeur ajoutée pour les clients.

Le Groupe accompagne les transitions sociétales, en s'engageant plus que jamais pour les territoires et le climat

Finance verte et ESG

Dans le cadre des piliers humains et sociétaux de son Projet de Groupe, le Groupe accompagne les transitions sociétales demandées et vécues par ses clients. Ainsi, grâce à son positionnement de leader en matière d'ESG, le Groupe, via ses différentes entités, est en mesure de proposer à ses clients l'ensemble des solutions vertes et sociales dont ils auraient besoin.

Ainsi, 100 % des fonds ouverts par Amundi présentent un score ESG supérieur à leur indice de référence ; Amundi a dépassé fin 2020 ses objectifs d'encours de "solutions vertes" passant de 12,3 milliards d'euros à 21,9 milliards d'euros à fin 2020 (objectif 2022 : 20 milliards d'euros). Amundi s'est par ailleurs vu confier la gestion d'un fonds indiciel actions zone euro aligné sur l'Accord de Paris pour le compte de 12 investisseurs institutionnels de la Place de Paris qui lancent une initiative inédite en faveur du climat. Il s'agit de la première solution d'investissement pleinement éligible au futur label européen *Paris Aligned Benchmark*. Crédit Agricole Assurances et Amundi ont lancé "Énergies Vertes", le premier fonds de transition énergétique éligible aux contrats d'assurance-vie.

Crédit Agricole CIB a connu une très belle progression de ses encours de *green loans* passant en un an de 7,1 milliards d'euros à 11,7 milliards d'euros (objectifs 2022 : 13 milliards d'euros). Crédit Agricole CIB est par ailleurs deuxième mondial en termes d'obligations vertes, sociales et durables (28 milliards de dollars arrangés en 2020). La République fédérale d'Allemagne a confié cette année l'émission de sa première obligation verte, d'un montant de 6,5 milliards d'euros, au Groupe Crédit Agricole. Elle représente environ 10 % du volume des obligations souveraines vertes en circulation et servira à financer la stratégie climat et environnementale de l'Allemagne. Crédit Agricole CIB est intervenu comme teneur de livre associé dans cette transaction historique et a également agi comme conseil exclusif de l'Allemagne pour la structuration de son programme de *Green bonds* publié en août 2020.

De son côté, LCL a déployé une gamme de placements verts, LCL Impact climat.

Enfin, le Groupe a dépassé son objectif de moyen terme en matière d'encours *green, social* ou *sustainable* dans les portefeuilles de liquidité (6 milliards d'euros), avec 9,3 milliards d'euros en portefeuille à fin 2020 (contre 5,6 milliards d'euros à fin 2019).

Ces efforts ont été récompensés, le Groupe a en effet reçu deux évaluations positives par les agences en 2020 : l'agence internationale de référence sur le climat, *Carbon Disclosure Project* (CDP) a relevé la note du Groupe de C à A- ; et l'évaluation annuelle des Principes pour l'investissement responsable (PRI) a conduit à l'attribution de la note maximale de A+ à Amundi pour sa stratégie et sa gestion ESG.

Comme il s'y était engagé lors du lancement du Plan à moyen terme en juin 2019, le Groupe a mis en place une gouvernance globale pour animer sa performance extra-financière. Elle se trouve renforcée par un Comité scientifique composé d'experts de haut niveau. Une plateforme de pilotage de la performance ESG a été développée en 2020. Unique en son genre, elle permet de collecter des données extra-financières externes et internes afin de calculer les principaux indices d'impacts sociétaux pour toutes les entités du Groupe. À partir de données publiques, elle génère une note de transition climatique unique pour les entreprises cotées. Celle-ci est utilisée comme outil de dialogue commercial par Amundi et Crédit Agricole CIB depuis 2020. En 2021, la note de transition sera étendue aux entreprises non cotées.

(1) Taux d'équipement : part des clients bancaires particuliers détenant au-moins un produit d'assurances (estimation Pacifica). Périmètre : assurances auto, habitation, santé, GAV, protection juridique et tous mobiles/portables.

(2) Étude *Brand Asset Valuator,* octobre 2020, tous secteurs confondus, seule banque dans le Top 25.

(3) Indice de Recommandation Client, source interne 2020.

Pour suivre la performance extra-financière des sociétés non cotées, le Groupe a par ailleurs mis en place un questionnaire ESG normatif en cours de déploiement chez LCL, dans les Caisses régionales et dans quelques entités à l'international.

Finance inclusive

Le Groupe témoigne également de son engagement inclusif en apportant son soutien en faveur des territoires et des jeunes. Ainsi, en 2020, le Groupe a recruté 18 000 collaborateurs [1], dont 30 % ont moins de 30 ans, ainsi que 4 700 alternants (soit + 50 % en deux ans). Le Groupe a également enregistré une forte hausse de son attractivité dans les écoles supérieures depuis trois ans (47e position sur 130 (+ 23) dans les écoles de commerce et 85e sur 130 (+ 17) dans les écoles d'ingénieur [2]. Ainsi, le Groupe se classe à la première position parmi les services financiers en France parmi les *Diversity leaders,* classement européen du FT (au 133e rang sur 700 [3]).

Le Groupe apporte également son soutien à l'économie solidaire au travers de plusieurs initiatives : le fonds Amundi Solidarité enregistre 331 millions d'euros à fin 2020 et cette année, Amundi a lancé *CPR invest social impact,* le premier fonds actions internationales plaçant la réduction des inégalités sociales au cœur du processus d'investissement ; enfin, Crédit Agricole Assurances crée "Contrat solidaire", le premier contrat d'assurance-vie multi-supports solidaire, labellisé Finansol. Crédit Agricole S.A. a également réalisé sa première émission d'obligation sociale *(social bond),* pour une croissance locale, durable et inclusive des territoires. D'un montant de 1 milliard d'euros et souscrite 2,5 fois, cette obligation a pour cadre le financement des entreprises dans les zones affectées d'un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale, l'équipement digital des territoires, le développement du secteur de la santé et le renforcement de la cohésion sociale.

Le Groupe renforce son modèle de Banque universelle de proximité, ouvert à des partenariats multi-métiers

Le modèle relationnel de banque universelle du Groupe s'est renforcé grâce au déploiement de plusieurs projets internes. Ainsi, LCL a cédé à Crédit Agricole Assurances un portefeuille de crédits habitat pour 445 millions d'euros, permettant d'optimiser le refinancement de LCL et de diversifier le portefeuille d'investissement de Crédit Agricole Assurances ; Crédit Agricole CIB et CA Indosuez Wealth Management ont de leur côté créé une équipe commune de façon à accompagner les grandes fortunes et holding familiales. De plus, une filière pour les entreprises de taille intermédiaire, multi-métiers, a été créée, et sera pilotée par Crédit Agricole CIB. Le déploiement des synergies au sein du Groupe Crédit Agricole s'est poursuivi, celles-ci s'établissent à 9,1 milliards d'euros pour l'année 2020 et restent stables par rapport à 2019 malgré la crise sanitaire. Sur le plan des dépenses informatiques, le Groupe a alloué 8 milliards d'euros [4] à la transformation technologique sur 2019 et 2020, dont 38 % en investissements notamment pour la datacentricité ou le remodelage du système d'information.

Le Groupe a par ailleurs poursuivi l'ouverture de ce modèle de Banque universelle de proximité via des partenariats multimétiers en Europe et en Asie. En Europe, Amundi, premier gestionnaire d'actifs européen, a finalisé en janvier l'acquisition Sabadell AM et conclut un partenariat stratégique avec Banca Sabadell ; Crédit Agricole Assurances a finalisé en octobre l'acquisition de 100 % de GNB Seguros et cela s'est accompagné de la signature pour 22 ans d'un partenariat de distribution de produits d'assurance non-vie avec Novo Banco au Portugal ; Crédit Agricole Italia a annoncé fin novembre le lancement d'une offre publique d'achat en numéraire sur Credito Valtellinese et Crédit Agricole Consumer Finance a annoncé en décembre le renforcement de son accord de partenariat avec Banco BPM. Par ailleurs, le 3 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a conclu un accord avec Bankia pour racheter les 49 % de capital détenus par Bankia dans leur joint-venture commune en Espagne. Enfin, Azqore, filiale d'Indosuez Wealth Management, a signé avec Société Générale, en janvier 2021, un accord relatif à l'exécution des opérations de *back-office* et d'une grande partie des services informatiques de la banque privée Société Générale à l'international.

En Asie, Amundi et Bank of China ont créé en septembre la première société de *wealth management* en Chine, détenue majoritairement par un acteur étranger. Amundi a par ailleurs signé une alliance technologique avec BNY Mellon en janvier 2021 dans le domaine de la gestion d'actifs et de la conservation de titres.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi ses actions de recentrage en dehors des entités non stratégiques. Ainsi, Crédit Agricole CIB a finalisé la cession de sa participation résiduelle au capital de Bank Saudi Fransi en septembre ; Crédit Agricole Consumer Finance a annoncé la cession en cours de sa filiale aux Pays-Bas ; CA Indosuez Wealth Management a initié un projet de cession de ses activités de banque privée à Miami et au Brésil, et Crédit Agricole S.A. a annoncé avoir signé un contrat de cession de sa filiale roumaine Crédit Agricole Bank Romania S.A. à Vista Bank Romania S.A.

(1) Total des recrutements en 2020, incluant les CDI, CDD et alternants.

(2) Source Universum 2020.

(3) Classement européen du FT, première position en France dans les services financiers.

(4) 15 milliards d'euros prévus sur la durée totale du PMT.

3

RISQUES ET PILIER 3

1. Facteurs de risques 43

Facteurs de risque liés au Groupe Crédit Agricole et à son activité 43

2. Gestion des risques 56

2.1 Appétence au risque, gouvernance et organisation de la gestion des risques 56
2.2 Dispositif de *stress tests* 59
2.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques 60
2.4 Risques de crédit 66
2.5 Risques de marché 76
2.6 Gestion du bilan 82
2.7 Risques du secteur de l'assurance 90
2.8 Risques opérationnels 98
2.9 Risques de non-conformité 100

3. Informations au titre du Pilier 3 102

3.1 Composition et pilotage du capital 102
3.2 Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions (LI2) 124
3.3 Description des divergences entre les périmètres de consolidation (LI3 : entité par entité) 125
3.4 Composition et évolution des emplois pondérés 127
3.5 Actifs grevés 188
3.6 Ratio de couverture des besoins de liquidité 191
3.7 Politique de rémunération 192
3.8 Tables de concordances 193

Publication des expositions faisant l'objet de mesures appliquées en raison de la pandémie de COVID-19 – Groupe Crédit Agricole (moratoires sur les paiements et garanties publiques) 196

Modèle 1 – Informations sur les prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs 196
Modèle 2 – Ventilation des prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs par échéance résiduelle du moratoire 198
Modèle 3 – Informations sur les nouveaux prêts et avances émis et fournis en vertu des nouveaux régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de COVID-19 198

1. FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du Document d'enregistrement universel présente les principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la structure du Groupe Crédit Agricole.

D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque du Groupe Crédit Agricole et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Dans cette partie les termes de "Groupe Crédit Agricole" se définissent comme l'ensemble constitué de Crédit Agricole S.A. entité sociale (société mère et société cotée), de ses filiales consolidée, directes et indirectes, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel, des Caisses locales et de leurs filiales directes et indirectes respectives.

FACTEURS DE RISQUE LIÉS AU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE ET À SON ACTIVITÉ

Les risques propres à l'activité du Groupe Crédit Agricole sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que le Groupe Crédit Agricole considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur le Groupe Crédit Agricole s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est exposé. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, le Groupe Crédit Agricole pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que le Groupe Crédit Agricole cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par le Groupe Crédit Agricole est couverte par ces techniques. En conséquence, le Groupe Crédit Agricole est exposé de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2020, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 1 923,1 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 37 % sur la clientèle de détail, 30 % sur les entreprises, 20 % sur les États et 8 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé le Groupe Crédit Agricole étaient respectivement de 457,9 milliards d'euros et de 22,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 24,0 milliards d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de perte estimé par le Groupe Crédit Agricole lié à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, le Groupe Crédit Agricole comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions du Groupe Crédit Agricole est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 1 241 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 20,3 milliards d'euros. Le coût du risque sur encours sur l'année 2020 [1] du groupe Crédit Agricole ressort à 38 points de base.

(1) Le coût du risque sur encours est calculé sur la base du coût du risque sur créances commerciales enregistré sur l'année auquel est rapporté la moyenne des encours de début de période des quatre trimestres de l'année.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats du Groupe Crédit Agricole

La qualité du crédit des emprunteurs *corporates* pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, aux risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

Au 31 décembre 2020, l'exposition brute du Groupe Crédit Agricole sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 680,4 milliards d'euros (dont 11,0 milliards d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de 12,7 milliards d'euros.

d) Le Groupe Crédit Agricole pourrait être impacté de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels il est fortement exposé

Les expositions crédit du Groupe Crédit Agricole sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de Banque universelle de proximité. Le Groupe Crédit Agricole est principalement exposé à la banque de détail avec d'une part, le réseau des caisses régionales et d'autre part, le réseau de LCL. À fin décembre 2020, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole représentait 45 %, soit 714,9 milliards d'euros. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel il est fortement exposé. Au 30 décembre 2020, le portefeuille d'engagements commerciaux du Groupe Crédit Agricole était composé à hauteur de 19 % d'emprunteurs du secteur public (compris des collectivités locales) représentant un montant d'environ 301,4 milliards d'euros, et à hauteur de 4 % d'emprunteurs du secteur énergétique représentant un montant d'environ 66,7 milliards d'euros. Les emprunteurs du secteur public pourraient être affectés par les politiques budgétaires nationales et locales et l'affectation des dépenses publiques. Les emprunteurs du secteur de l'énergie sont exposés à la volatilité des prix de l'énergie. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille du Groupe Crédit Agricole devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole pourraient en être affectées.

e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays où il exerce ses activités

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. le Groupe Crédit Agricole surveille le risque-pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait le contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. Le Groupe Crédit Agricole est particulièrement exposé, en valeur absolue, au risque pays sur la France et l'Italie. Le montant des engagements commerciaux du Groupe est au 31 décembre 2020 de 1 152 milliards d'euros en France et 106 milliards d'euros en Italie ce qui représente respectivement 73 % et 7 % des expositions ventilées du Groupe Crédit Agricole sur la période.

Une dégradation des conditions économiques de ces pays aurait des répercussions sur le Groupe Crédit Agricole. En outre, le Groupe Crédit Agricole est exposé à des risques importants dans des pays non-membres de l'OCDE, qui sont sujets à des incertitudes telles que l'instabilité politique, l'imprévisibilité législative et fiscale, l'expropriation ainsi que d'autres risques moins présents dans des économies plus développées.

À fin 2020, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle de Crédit Agricole S.A. dans les pays de *rating* inférieur à A3 (Moody's) ou A- (Standard & Poors), hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 63,3 milliards d'euros.

f) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur le Groupe Crédit Agricole

La capacité du Groupe Crédit Agricole à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent le Groupe Crédit Agricole à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit du Groupe Crédit Agricole serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par le Groupe Crédit Agricole ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition du Groupe Crédit Agricole au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2020, le montant total des expositions brutes du Groupe Crédit Agricole sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 149,3 milliards d'euros dont 110,7 milliards d'euros en méthode notations internes.

g) Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie dans le cadre de ses activités sur titres, devises, matières premières et autres activités de marché. Lorsque le Groupe Crédit Agricole détient des portefeuilles de titres de créance, y compris dans le cadre de ses activités de tenue de marché, il est soumis au risque de détérioration de la qualité du crédit des émetteurs ou de défaut de paiement. Dans le cadre de ses activités de *trading*, le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de défaillance d'une contrepartie dans l'exécution de ses obligations de dénouement des transactions. Les activités de dérivés du Groupe Crédit Agricole sont également soumises au risque de défaillance d'une contrepartie, ainsi qu'à des incertitudes significatives concernant les montants dus en cas d'une telle défaillance. À cet égard, les actifs pondérés par les risques (RWAs) correspondant au risque de contrepartie sur les dérivés et opérations à règlement différé et indiqué dans le Pilier 3 s'élevaient à 10,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Bien que le Groupe Crédit Agricole obtienne souvent du collatéral ou fasse usage de droits de compensation pour faire face à ces risques, ces techniques pourraient ne pas être suffisantes pour lui assurer une protection complète, et le Groupe Crédit Agricole pourrait supporter des pertes importantes en raison de la défaillance de contreparties importantes.

2. Risques financiers

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé à l'environnement de taux bas et toute variation significative des taux d'intérêt pourrait avoir un impact défavorable sur les revenus consolidés ou la rentabilité du Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole est un des leaders [1] de la banque de détail et est ainsi exposé via les Caisses régionales et LCL aux variations des taux d'intérêts avec notamment une part de marché cumulée de plus de 28 % en France [2]. Au 31 décembre 2020, le montant brut des prêts, avances et titres de créance du Groupe Crédit Agricole, dans le Pilier 3, s'élevait à 1 241 milliards d'euros.

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par le Groupe Crédit Agricole sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels le Groupe Crédit Agricole n'a pas emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer les revenus nets d'intérêt des activités de prêts du Groupe Crédit Agricole. À titre illustratif, les stress de taux sont indiqués dans la gestion des risques et indiquent que sur l'année 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, le Groupe Crédit Agricole perdrait 126 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2020, soit une baisse de 0,4 % du PNB 2020 (contre une baisse de 24 millions d'euros, soit 0,1 % du PNB 2019).L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 1 496 millions d'euros, soit 1,3 % des fonds propres prudentiels totaux du Groupe.

Les impacts ci-dessus sont calculés sur la base d'un bilan statique c'est à dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des taux sur le produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole.

b) Les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans la gestion d'actifs et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les revenus tirés par le Groupe Crédit Agricole de ces activités. Sur l'année 2020, 10 % et 7 % des revenus du Groupe Crédit Agricole ont été générés respectivement, par ses activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. Le Groupe Crédit Agricole est en France le premier assureur via Crédit Agricole Assurances [3]. Les actifs sous gestion de Amundi s'élèvent à 1,7 milliard d'euros fin 2020 et les actifs sous gestion de Crédit Agricole Assurances s'établissent à 308 milliards d'euros fin 2020. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles le Groupe Crédit Agricole intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus du Groupe Crédit Agricole, qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles le Groupe Crédit Agricole intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion que les membres du Groupe Crédit Agricole facturent à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients du Groupe Crédit Agricole réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services par les membres du Groupe Crédit Agricole.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif du Groupe Crédit Agricole ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des revenus que le Groupe Crédit Agricole tire de ses activités de gestion d'actifs et d'assurance.

c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de la dette du Groupe Crédit Agricole, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs du Groupe Crédit Agricole, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre du Groupe Crédit Agricole. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs du Groupe Crédit Agricole au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé du Groupe Crédit Agricole. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres du Groupe Crédit Agricole. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2020, l'encours brut des titres de créances détenus par Groupe Crédit Agricole s'élevait à 162,9 milliards d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 159 millions d'euros.

d) Le Groupe Crédit Agricole peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour le Groupe Crédit Agricole. Le Groupe Crédit Agricole supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle du Groupe Crédit Agricole peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité du Groupe Crédit Agricole à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par le Groupe Crédit Agricole venait à diminuer de manière significative, le Groupe Crédit Agricole pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole détenait selon le bilan comptable près de 44,9 milliards d'euros d'instruments de capitaux propres dont 35,1 milliards d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par

(1) Sources internes, Études ECO.

(2) Source: Études économiques et Banque de France.

(3) Source : *L'Argus de l'assurance.*

résultat et 6,2 milliards d'euros détenus à des fins de transaction d'une part 3,6 milliards d'instruments de capitaux propre comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

e) Le Groupe Crédit Agricole doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte, néanmoins des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs du Groupe Crédit Agricole est incertain, et si le Groupe Crédit Agricole perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, il pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que le Groupe Crédit Agricole s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 178,5 % [1] supérieur au plancher réglementaire de 100 % et à l'objectif du Plan moyen terme de 110 %.

Dans certaines activités du Groupe Crédit Agricole, notamment ses activités de marché, de gestion d'actifs ou encore ses activités d'assurance, des fluctuations prolongées des marchés, en particulier des baisses du prix des actifs, peuvent peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. De telles situations peuvent exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives si le Groupe Crédit Agricole n'est pas en mesure de solder rapidement, le cas échéant, ses positions déficitaires. Cela peut notamment être le cas pour les actifs peu liquides détenus par le Groupe Crédit Agricole. Les actifs qui ne sont pas négociés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, tels que certains produits dérivés négociés entre banques, sont valorisés par le Groupe Crédit Agricole à l'aide de modèles plutôt que sur la base des cours de marché. Compte tenu de la difficulté de suivre l'évolution des prix de ces actifs, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes non anticipées.

f) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent le Groupe Crédit Agricole à des risques de marché

Les activités du Groupe Crédit Agricole sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles le Groupe Crédit Agricole opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. le Groupe Crédit Agricole est ainsi fortement exposé aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

À titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur le Groupe Crédit Agricole et ses contreparties. Si les conditions financières du Groupe Crédit Agricole ou de ses contreparties devaient se détériorer, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes.

Le Groupe Crédit Agricole utilise un modèle de *"Value at Risk"* (VaR) détaillé dans la gestion des risques pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 31 décembre 2020, la VaR du Groupe s'élevait à 9 millions d'euros.

Il réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition du Groupe Crédit Agricole aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 10,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

g) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de Direction du Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées par le Groupe Crédit Agricole s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, le Groupe Crédit Agricole pourrait enregistrer des pertes imprévues.

h) Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par le Groupe Crédit Agricole pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si le Groupe Crédit Agricole détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par le Groupe Crédit Agricole pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par le Groupe Crédit Agricole.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées. Sur la période allant de 2018 à 2020, les incidents de risque opérationnel pour le Groupe Crédit Agricole se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 24 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 21 % des pertes

(1) LCR de fin de période.

opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 36 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (8 %), la fraude interne (7 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (3 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé le Groupe Crédit Agricole s'élevait à 56,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

a) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2020, le montant de la fraude avérée pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 380 millions d'euros (en hausse de 195 % par rapport à 2019) dont 342 millions d'euros sur le périmètre Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Cette évolution est liée à des dossiers de fraude exceptionnels sur le périmètre Crédit Agricole CIB et Amundi pour 279,8 millions d'euros (dont 206,4 millions d'euros au titre du risque frontière crédit).

Hors dossiers exceptionnels, le coût de la fraude pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 100,1 millions d'euros en 2020 vs 128,9 millions d'euros en 2019, ce qui représente une baisse de 28,8 millions d'euros (- 22 %) malgré la recrudescence des schémas frauduleux avec notamment une augmentation significative des tentatives de fraudes aux moyens de paiement.

Le crédit à la consommation, la banque de détail en France (LCL + CR) et à l'international représentent 94 % de la fraude totale (hors exceptionnel).

Hors dossiers exceptionnels, la répartition des risques de fraude est la suivante :

- **fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques) :** 42 % ;
- **fraude identitaire et documentaire :** 23 % ;
- **détournement / vol :** 13 % ;
- **PSA/NPAI :** 13 % ;
- **autres fraudes :** 9 %.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et le Groupe Crédit Agricole continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, le Groupe Crédit Agricole dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole devenaient défaillants, même sur une courte période, le Groupe Crédit Agricole se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information du Groupe Crédit Agricole, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. Le Groupe Crédit Agricole ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe Crédit Agricole est aussi exposé au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. Le Groupe Crédit Agricole est également exposé au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données *"cloud"*. En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, le Groupe Crédit Agricole pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information du Groupe Crédit Agricole, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. Le Groupe Crédit Agricole ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2018 à 2020, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 3 % des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par le Groupe Crédit Agricole pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par le Groupe Crédit Agricole ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que le Groupe Crédit Agricole n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que le Groupe Crédit Agricole utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, le Groupe Crédit Agricole applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque du Groupe Crédit Agricole. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait

sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Groupe Crédit Agricole pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques. Par ailleurs, certains des processus que le Groupe Crédit Agricole utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Groupe Crédit Agricole pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole a une exigence de fonds propres prudentiels de 4,5 milliards d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

d) Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités du Groupe Crédit Agricole dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant le Groupe Crédit Agricole sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Groupe Crédit Agricole est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation du Groupe Crédit Agricole pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer le Groupe Crédit Agricole à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour le Groupe Crédit Agricole et géré par la Direction de la conformité Groupe Crédit Agricole qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) Le Groupe Crédit Agricole est exposé au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Le Groupe Crédit Agricole a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour le Groupe Crédit Agricole, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Les procédures judiciaires, arbitrales ou administratives dont le Groupe Crédit Agricole a été l'objet par le passé étaient notamment fondées sur des allégations d'entente en matière de fixation d'indices de référence, de violation de sanctions internationales ou de contrôles inadéquats. Bien que, dans de nombreux cas, le Groupe Crédit Agricole dispose de moyens de défense importants, le Groupe Crédit Agricole pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités. Fin 2020 les provisions pour risque juridiques s'établissent à 808 millions d'euros contre 852 millions d'euros fin 2019.

f) La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose à des risques juridiques et de conformité

La dimension internationale des activités du Groupe Crédit Agricole l'expose aux risques inhérents à l'exercice d'activités à l'étranger, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées dans chacun des pays où le Groupe Crédit Agricole les exerce, telles que les lois et réglementations bancaires locales, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences. Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation du Groupe Crédit Agricole, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité du Groupe Crédit Agricole.

À titre illustratif, Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros).

En dépit de la mise en œuvre et de l'amélioration des procédures visant à assurer le respect de ces lois et règlements, rien ne garantit que tous les salariés ou sous-traitants du Groupe Crédit Agricole respecteront ces politiques ou que ces programmes permettront de prévenir toute violation. Il ne peut être exclu que des opérations effectuées en contradiction avec les politiques du Groupe Crédit Agricole soient identifiées et donnent lieu éventuellement à des pénalités. En outre, le Groupe Crédit Agricole ne détient pas le contrôle, direct ou indirect, en termes de droit de vote, de certaines entités au sein desquelles il détient une participation et qui exercent des activités à l'international ; dans ces cas, sa capacité à imposer le respect des politiques et procédures internes au Groupe Crédit Agricole pourrait s'avérer être plus restreinte.

À fin 2020, le Groupe Crédit Agricole était implanté dans 48 pays. Ce périmètre comprend l'entité mère, les filiales et succursales. Il exclut les activités destinées à être cédées et abandonnées, ainsi que les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence. À noter qu'à fin 2020, 80 % du produit net bancaire (hors éliminations intragroupes) du Groupe Crédit Agricole provenaient de ses deux principales implantations (France et Italie).

4. Risques liés à l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole évolue

a) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole

En décembre 2019, une nouvelle souche du coronavirus (COVID-19) est apparue en Chine. Le virus s'est propagé dans de nombreux pays à travers le monde, conduisant l'Organisation mondiale de la santé à qualifier la situation de pandémie en mars 2020. Cette pandémie a eu, et devrait continuer à avoir, des impacts défavorables significatifs sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle mondiale.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaines d'approvisionnement à l'échelle

internationale et l'activité économique mondiale. En conséquence de l'impact des mesures de confinement sur la consommation, des difficultés de production, de la perturbation des chaines d'approvisionnement et du ralentissement des investissements, l'épidémie a engendré des chocs d'offre et de demande ayant entraîné un ralentissement marqué de l'activité économique. Les marchés financiers ont été affectés de manière significative, comme en attestent leur volatilité accrue, la chute des indices boursiers et du cours des matières premières et l'accroissement des *spreads* de crédit affectant de nombreux emprunteurs et émetteurs. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie. À ce titre, en décembre 2020 le Ministère de l'Économie et des Finances de France a revu à la baisse ses prévisions de croissance du PIB pour 2021 à + 5,0 % *versus* + 7,4 % annoncé précédemment.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir : 1) une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son Ratio de Liquidité à Court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients *corporate* sur les lignes de crédit (le taux de tirage sur les lignes RCF [1] est passé de 15 % à 32 % entre fin février 2020 et fin avril 2020) ; 2) une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans des activités telles que le crédit immobilier et le crédit à la consommation, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance ; 3) liée à une augmentation du coût du risque résultant d'une dégradation des perspectives macroéconomiques, de l'octroi de moratoires et plus généralement de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs ; 4) un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles du Groupe Crédit Agricole, et 5) des actifs pondérés par les risques (*Risk Weighted Assets* ou RWAs) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité).

La crise sanitaire et son effet sur l'économie en France, en Europe et à l'international ont fortement impacté les niveaux d'activités des différents métiers du Groupe. Durant l'année 2020, plusieurs confinements ont été décrétés dans plusieurs pays dans le monde, et notamment en France et en Italie, les deux principaux marchés domestiques du Groupe Crédit Agricole, emportant les conséquences suivantes : 1) les activités liées aux banques de proximité ont été fortement impactées par le confinement imposé. Ainsi, la production des crédits habitat en banque de proximité en France (LCL et Caisses régionales) en 2020 atteint 96 % de la production 2019, la production de CA Italia atteint pour sa part 102 % de la production 2019. De même, la production des crédits à la consommation chez Crédit Agricole Consumer Finance de 2020 atteint 86 % de la production 2019, la production en crédit-bail de CAL&F atteint 98 % de la production 2019 ; 2) les activités d'assurance ont aussi été impactées par le confinement. L'aversion au risque des épargnants dans le contexte de volatilité des marchés financiers, a pesé sur la collecte, la collecte nette totale était de + 1,0 milliard d'euros *versus* + 9,5 milliards d'euros en 2019. Les affaires nouvelles en assurances dommages en 2020 atteignent 91 % de la production 2019 ; 3) les clients ont tiré fortement sur les lignes de crédit avec des taux de tirage montant jusqu'à 32 % durant le deuxième trimestre 2020. Ces tirages ont toutefois ralenti à partir de la fin du mois de juin 2020.

Le coût du risque a été affecté en 2020 par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des *"Stage 1"* à *"Stage 2"*, la sensibilité de certains secteurs, notamment (i) liés aux restrictions à la circulation ou aux rassemblements des personnes, pour ce qui concerne le transport aérien, la croisière, la restauration, le tourisme international, l'événementiel ou (ii) dont le niveau de demande demeure en-dessous de la normale pour ce qui concerne l'immobilier résidientiel (étant donné la baisse des volumes d'investissement, les impacts défavorables du développement du e-commere et la généralisation du télétravail), ou enfin (iii) qui demeurent fragiles en raison du poids de la récession mondiale sur la demande pour ce qui concerne les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial est un secteur à surveiller, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments, tels que les centres commerciaux mis à mal par les achats en ligne et le segment des bureaux confronté à des changements structurels si les tendances de télétravail se confirment. Au 31 décembre 2020, les expositions aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 16,5 milliards d'euros en EAD (*Exposure at Default* [2]) dont 6,3 % en défaut, (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 12,0 milliards d'euros en EAD dont 3,7 % en défaut, (c) la distribution de biens non alimentaires avec 19,0 milliards d'euros en EAD dont 4,2 % en défaut, (d) l'automobile avec 26,3 milliards d'euros en EAD dont 0,9 % en défaut, (e) le "Shipping" avec 13,4 milliards d'euros en EAD dont 5,1 % en défaut, et (f) le pétrole et le gaz *(Oil & Gas)* avec 23,7 milliards d'euros en EAD dont 2,2 % en défaut. Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2020 pour tenir compte de leur sensibilité accrue. Au quatrième trimestre 2020, les scénarios économiques, revus à la baisse par rapport au troisième trimestre 2020, ont en outre généré une charge additionnelle de coût du risque *Stage 1* et *Stage 2* en raison notamment des prévisions d'une dégradation de la croissance du PIB pour 2021.

Ainsi, sur l'année 2020, les résultats sous-jacents s'établissent à 6 129 millions d'euros, en baisse de - 14,8 % comparé à 2019, essentiellement expliquée par la hausse de coût du risque, + 1 895 millions d'euros comparé à 2019 et s'établissant ainsi à 3 651 millions d'euros fin 2020.

La crise sanitaire a eu des effets plus marqués lors des périodes de confinement observées en France et en Italie lors du deuxième et quatrième trimestre. En effet, au deuxième trimestre : 1) les activités liées aux banques de proximité ont été fortement impactées par les deux mois de confinement imposés en France et en Italie. Ainsi, la production des crédits était en recul au deuxième trimestre 2020 dans les Caisses régionales (- 14,8 % par rapport au deuxième trimestre 2019) ; chez LCL, la production des crédits habitat était également en baisse (- 9,8 % par rapport au deuxième trimestre 2019), elle était quasi-stable pour CA Italia (- 0,8 %). De même, la production des crédits à la consommation chez Crédit Agricole Consumer Finance a enregistré une baisse de - 40 % au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019. CAL&F a également enregistré une baisse de la production en crédit-bail de - 23,9 % ; 2) les activités d'assurance ont aussi été impactées par le confinement. La collecte nette totale était négative à - 0,9 milliard d'euros au deuxième trimestre 2020 et le chiffre d'affaires en assurances-dommages a enregistré une légère baisse de - 0,9 % au deuxième trimestre 2020 par rapport au deuxième trimestre 2019 ; 3) les activités *Corporates* et Institutionnels sont restées dynamiques au deuxième trimestre 2020, mais les clients ont tiré fortement sur les lignes de crédit.

Au quatrième trimestre 2020, le nouveau confinement décrété en France ainsi que dans divers pays européens. bien qu'ayant des effets moins significatifs sur l'économie a emporté les conséquences suivantes pour le Groupe Crédit Agricole.

(1) *Revolving Credit Facility.*

(2) Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole S.A. en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

1. Les activités liées aux banques de proximité ont été peu affectées à travers la production de crédits aux particuliers (notamment le crédit à habitat et le crédit à la consommation). En effet, pour LCL et les Caisses régionales, au quatrième trimestre 2020, la production des crédits à l'habitat est stable, atteignant de 104 % de la production des crédits à l'habitat sur la même période en 2019. CAL&F a enregistré une stabilité de la production en crédit-bail au quatrième trimestre 2020 celle-ci atteignant 101 % de la production du quatrième trimestre 2019. Mais, pour Crédit Agricole Consumer Finance, la production des crédits à la consommation du quatrième trimestre 2020 représente 97 % de la production du quatrième trimestre 2019.
2. La collecte Assurance est restée stable, s'élevant à + 1,0 milliard d'euros au quatrième trimestre 2020 contre + 1,0 milliard d'euros au quatrième trimestre 2019.

Les incertitudes continuent à peser sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, avec la mise en place de nouvelles mesures restrictives en France ainsi que dans d'autres pays européens (couvre-feux, fermeture des frontières, reconfinements) et l'apparition de variants du virus. Des mesures complémentaires sont donc susceptibles d'être déployées en fonction de l'évolution de la pandémie. Bien que des vaccins aient été annoncés à la fin de l'année 2020, et que plusieurs pays aient commencé un déploiement par étapes, le calendrier de ce déploiement reste en outre très incertain, conduisant ainsi à des incertitudes sur le rythme de sortie de la crise. Enfin, les incertitudes concernant le rythme d'évolution et de sortie des mesures de soutien à l'économie par les États (notamment États français et italien) et les banques centrales (notamment Banque centrale européenne) sont importantes.

Enfin, en termes de solvabilité, la crise a eu pour principaux impacts sur le ratio de CET1 du Groupe Crédit Agricole, outre un niveau de résultat conservé plus modeste, une hausse des emplois pondérés liée aux dégradations de notations principalement dans la Banque de Financement et d'Investissement (5,4 milliards d'euros sur l'année 2020). Le ratio CET1 non phasé du Groupe Crédit Agricole s'est ainsi dégradé dès le 31 mars 2020 (atteignant 15,5 % contre 15,9 % au 31 décembre 2019), avant de voir son niveau remonter progressivement (15,8 % au 30 juin 2020, 16,7 % au 30 septembre 2020 et enfin 16,9 % au 31 décembre 2020). Cette remontée ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et l'agenda du déploiement puis du retrait des mesures publiques, et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, et les décisions réglementaires.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur le Groupe Crédit Agricole et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités, le Groupe Crédit Agricole est spécifiquement exposé de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, 71 % du produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole a été réalisé en France, 9 % en Italie, 12 % dans le reste de l'Europe et 8 % dans le reste du monde selon les informations détaillées dans les notes aux états financiers. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Groupe Crédit Agricole intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients du Groupe Crédit Agricole, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités du Groupe Crédit Agricole, y compris notamment la rentabilité de ses activités de *trading*, de banque d'investissement et de gestion d'actifs ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités du Groupe Crédit Agricole les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités du Groupe Crédit Agricole, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;
- des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Ce qui pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités de *trading* et d'investissement que le Groupe Crédit Agricole exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant le Groupe Crédit Agricole à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de *trading* et de couverture auxquels le Groupe Crédit Agricole a recours, notamment aux swaps, *forward,* futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances et la mise en œuvre de stratégies de *trading* efficaces.

À ce titre, dans un contexte de croissance globale en baisse en 2020 et de politiques monétaires très accommodantes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

- Une dégradation du contexte global, pourrait conduire à un assouplissement supplémentaire des politiques monétaires qui, combiné à un regain d'aversion au risque, entraîne un maintien prolongé de taux très bas dans les pays jugés sans risque (Allemagne, États-Unis).
- Le contexte politique et géopolitique global, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : guerre commerciale, *Brexit,* tensions au Moyen-Orient, crises sociales ou politiques au travers le monde, etc.
- En Italie, une crise politique, dans un contexte de croissance déjà faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance et l'économie, et pourrait également provoquer une hausse des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition du Groupe Crédit Agricole sur l'Italie est de 106 milliards d'euros à fin décembre 2020 (Pilier 3), ce qui représente 7 % des expositions du Groupe Crédit Agricole.
- En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

- Le niveau très bas des taux conduit les investisseurs, à la recherche de rendement, à s'orienter vers des actifs plus risqués et peut entraîner la formation de bulles d'actifs financiers et sur certains marchés immobiliers. Il conduit également les agents économiques privés et les États à s'endetter et les niveaux de dette sont parfois très élevés. Cela renforce les risques en cas de retournement de marché.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) La prolongation ou la fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière du Groupe Crédit Agricole

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas. Si cet environnement de taux bas devait perdurer, la rentabilité du Groupe Crédit Agricole pourrait être affectée de manière significative. Durant des périodes de taux d'intérêt bas, les différentiels des taux d'intérêt tendent à se resserrer, et le Groupe Crédit Agricole pourrait alors ne pas être en mesure d'abaisser suffisamment son coût de financement pour compenser la baisse de revenus liée à l'octroi de prêts à des taux de marché plus bas. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, notamment en France, marché d'origine du Groupe Crédit Agricole, des produits d'épargne réglementés (tels que le Plan d'Épargne Logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt fixés au-dessus des taux de marché actuels. Des taux d'intérêt bas pourraient également affecter la rentabilité des activités d'assurance des membres du Groupe Crédit Agricole, qui pourraient ne pas être en mesure de générer un retour sur investissement suffisant pour couvrir les montants payés sur certains produits d'assurance.

Sur l'année 2020, la part des activités d'assurance dans le produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole représentait 7 %. Des taux bas pourraient également affecter les commissions facturées par les membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans la gestion d'actifs sur le marché monétaire et d'autres produits à revenu fixe. Sur l'année 2020, la part des activités de gestion d'actifs dans le produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole s'élevait à 8 %. En outre, en raison de la baisse des taux, les membres du Groupe Crédit Agricole ont dû faire face à une hausse des remboursements anticipés et des refinancements de prêts hypothécaires et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises, les clients cherchant à tirer parti de la baisse des coûts d'emprunt. Au 31 décembre 2020, les encours de crédit à l'habitat en France du Groupe Crédit Agricole s'établissent à 427 milliards d'euros. La survenance d'une nouvelle vague de remboursements anticipés ne peut être exclue. Ceci, conjugué avec l'octroi de nouveaux prêts aux faibles taux d'intérêt en vigueur sur le marché, pourrait entraîner une diminution globale du taux d'intérêt moyen des portefeuilles de prêts. Une réduction des *spreads* de crédit et une diminution des revenus générés par la banque de détail résultant de la baisse des taux d'intérêt des portefeuilles de créances pourraient affecter de manière significative la rentabilité des activités de banque de détail des affiliés du Groupe Crédit Agricole et la situation financière globale du Groupe Crédit Agricole.

Un environnement persistant de taux d'intérêt bas pourrait également avoir pour effet d'aplanir la courbe des taux sur le marché en général, ce qui pourrait réduire significativement les revenus générés par le Groupe Crédit Agricole et chacun de ses membres dans le cadre des activités de financement et affecter défavorablement leur rentabilité et leur situation financière. Un tel aplanissement de la courbe des taux pourrait également inciter les institutions financières à s'engager dans des activités plus risquées en vue d'obtenir le niveau de taux escompté, ce qui pourrait être de nature à accroître le risque et la volatilité du marché de manière globale. En conséquence, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

Inversement, la fin d'une période prolongée de taux d'intérêt bas comporte des risques. Une augmentation des taux d'intérêt sur le marché devrait entraîner une perte de valeur de tout portefeuille de créances rémunérées par des taux d'intérêts bas résultant d'une période prolongée de taux bas ou d'actifs à revenu fixe. Si les stratégies de couverture du Groupe Crédit Agricole s'avéraient inefficaces ou ne fournissaient qu'une couverture partielle contre cette diminution de valeur, le Groupe Crédit Agricole pourrait subir des pertes significatives. En outre, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs. Concernant les prêts octroyés par le Groupe Crédit Agricole, cela pourrait éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation *investment grade,* certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations du Groupe Crédit Agricole pourraient être perturbées de manière significative, et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient de ce fait subir un impact défavorable significatif.

d) Le Groupe Crédit Agricole intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

Le Groupe Crédit Agricole est soumis à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, notamment la France, l'Europe et les États-Unis.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié notamment par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et la directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement telle que transposée en droit interne (telle que modifiée par la directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que le Groupe Crédit Agricole doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 31 décembre 2020, le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasé du Groupe Crédit Agricole était de 16,9 % et le ratio global non phasé du Groupe Crédit Agricole était de 20,4 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire transposant en droit interne les dispositions de la directive 2014/59/ UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement tel que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (la "DRRB") ; notamment, le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 de l'URD 2019). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2020, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique a enregistré une nette hausse de 139 millions d'euros, soit + 32 % par rapport à 2019, concentrée sur les deux premiers trimestres de 2019 et 2020 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités, ainsi que les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité (notamment pour les grandes institutions internationales et les groupes tels que le Groupe Crédit Agricole), des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision.

- Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être prochainement modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Groupe Crédit Agricole est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein du Groupe Crédit Agricole. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le Groupe Crédit Agricole présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important.

Par ailleurs, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes sur le premier semestre 2020 dans le contexte de la crise sanitaire actuelle liée au COVID-19. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore incertains, à ce stade de sorte qu'il est impossible à ce stade de déterminer ou de mesurer leur impact sur le Groupe Crédit Agricole.

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations du Groupe Crédit Agricole

a) Le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son Plan moyen terme

Le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a annoncé son plan à moyen terme à horizon 2022 (le "Plan moyen terme"). Le Plan moyen terme prévoit plusieurs initiatives, dont une ambition stratégique qui repose sur trois leviers (i) la croissance sur tous les marchés du Groupe Crédit Agricole, avec pour objectif d'être premier en conquête clients, (ii) les synergies de revenus pour atteindre 10 milliards d'euros en 2022, et (iii) la transformation technologique pour une efficacité renforcée des dépenses informatiques cumulées de 15 milliards d'euros sur quatre ans.

Le Groupe Crédit Agricole s'est ainsi engagé dans une démarche globale de sa politique responsabilité environnementale et sociale (RSE) dans le Plan moyen terme avec entre autres le financement d'un projet d'énergie renouvelable sur trois en France ainsi que l'ambition de développer une gamme d'offres de leasing vert, le doublement de la taille du portefeuille de *"green loans"* à 13 milliards d'euros d'encours, le renforcement du mécanisme *Green Liquidity Factor* au sein du Groupe Crédit Agricole, l'attribution à chaque client grande entreprise une note de transition, l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans 100 % des financements aux grandes entreprises et progressivement aux Petites et Moyennes Entreprises et enfin, l'alignement de la politique sectorielle sur l'Accord de Paris (sortie programmée du charbon thermique à dans l'Union européenne et l'OCDE, avec un seuil à 25 % dès 2019).

Le Plan moyen terme comprend par ailleurs un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels du Groupe Crédit Agricole sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section. À titre d'exemple, le Groupe Crédit Agricole prévoit d'avoir une solvabilité supérieure à 16 % pour son ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le Plan moyen terme prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions.

Si le Groupe Crédit Agricole ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan moyen terme, sa situation financière et ses résultats pourraient être affectés de manière significative.

b) Les demandes d'indemnisation formulées à l'encontre des filiales du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités d'assurance pourraient ne pas correspondre aux hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs de produits d'assurance ainsi que les charges au titre des obligations liées aux demandes d'indemnisation et aux provisions techniques

Les revenus des activités d'assurance des membres du Groupe Crédit Agricole spécialisés dans ce domaine dépendent dans une large mesure de l'adéquation entre la sinistralité et les hypothèses utilisées pour déterminer les tarifs des produits d'assurance et pour établir les provisions techniques. Crédit Agricole Assurances se fonde à la fois sur ses analyses empiriques et sur des données sectorielles pour développer des produits et élaborer des estimations des profits à venir au titre des polices d'assurance, y compris des informations utilisées afin de fixer les tarifs des produits d'assurance et d'établir les obligations actuarielles connexes. Cependant, rien ne garantit la sinistralité constatée ne soit pas supérieure aux hypothèses utilisées pour la tarification et la détermination des provisions, et que des risques imprévus, telles que des pandémies ou catastrophes naturelles, se traduisent par des pertes cohérentes avec les hypothèses de fixation des tarifs et des provisions. Si les prestations d'assurance actuellement fournies par Crédit Agricole Assurances aux bénéficiaires des polices d'assurance étaient supérieures aux hypothèses sous-jacentes utilisées initialement pour établir les politiques futures de réserves, ou si les événements ou les tendances devaient conduire Crédit Agricole Assurances à modifier ses hypothèses, Crédit Agricole Assurances pourrait supporter des passifs plus élevés que ceux anticipés, ce qui pourrait affecter les activités d'assurance, les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole de manière importante.

Crédit Agricole Assurances poursuit l'adaptation de sa stratégie au contexte de taux bas, notamment en renforçant sa politique de réorientation de sa collecte vers les unités de compte (UC) et en dotant sa Provision pour Participation aux Excédents (PPE) qui atteint 11,6 milliards d'euros au 31 décembre 2020, contre 10,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019, soit 5,6 % des encours des contrats en euros, ce qui représente plusieurs années de taux servis aux assurés (sur la base des taux servis en 2019 et 2020) et qui constitue un niveau de couverture supérieur à la moyenne du marché français. Par ailleurs, le taux d'unités de compte (UC) dans les encours de Crédit Agricole Assurances a atteint 24,2 % au 31 décembre 2020 en hausse de 1,4 point sur un an. En assurance dommages, le ratio combiné reste bien maîtrisé. Il augmente de 1,7 point de pourcentage par rapport au 31 décembre 2019 pour atteindre 97,6 % et intègre le coût du dispositif de soutien mutualiste et volontaire sur la garantie perte d'exploitation. Enfin, Crédit Agricole Assurances maintient un haut niveau de solvabilité en affichant un ratio de 227 % au 31 décembre 2020.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole

Bien que les principales activités du Groupe Crédit Agricole soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Groupe Crédit Agricole. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, le Groupe Crédit Agricole pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter le Groupe Crédit Agricole à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière du Groupe Crédit Agricole est d'autant plus important.

d) Le Groupe Crédit Agricole est exposé aux risques liés au changement climatique

Bien que de manière générale les activités du Groupe Crédit Agricole ne soient pas exposées directement aux risques liés au changement climatique, le Groupe Crédit Agricole est soumis à un certain nombre de risques indirects qui pourraient avoir un impact important. Les risques climatiques sont en effet des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de contrepartie. À titre d'exemple, lorsque le Groupe Crédit Agricole prête à des entreprises dont les activités génèrent des gaz à effet de serre, il se retrouve exposé au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur la qualité de crédit de ce dernier, et réduirait ainsi la valeur du portefeuille de créances du Groupe Crédit Agricole. Ceux-ci peuvent également être liés à des évènements de risque physique – de type catastrophe naturelle – impactant négativement les contreparties du Groupe Crédit Agricole dans l'exercice de leurs activités. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, ainsi que l'intensification des phénomènes climatiques aigus, le Groupe Crédit Agricole devra adapter ses activités de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde.

e) Le Groupe Crédit Agricole, ainsi que sa filiale de banque de financement et d'investissement, doivent maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir leurs activités et leur rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité du Groupe Crédit Agricole et de chacun de ses membres pris individuellement intervenant sur les marchés financiers (principalement sa filiale de banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole CIB). Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter leur accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* du Groupe Crédit Agricole ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'ils émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti du Groupe Crédit Agricole auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB sont directement liés à leurs *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance du Groupe Crédit Agricole ou de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole CIB.

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable selon Moody's et est passée à négative selon S&P Global Ratings et Fitch Ratings, en raison de l'incertitude sur les retombées économiques et financières liées à la crise sanitaire. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+.

f) Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une forte concurrence

Le Groupe Crédit Agricole est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Concernant cette activité, à titre illustratif, les Caisses régionales ont en France une part de marché de plus de 23 % [1] (source : Banque de France, septembre 2020). Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Groupe Crédit Agricole, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Groupe Crédit Agricole et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le *bitcoin,* et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain,* transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Le Groupe Crédit Agricole doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le **"Réseau"**).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015,

(1) Cette part de marché est valable sur les dépôts bancaires des ménages et les crédits des ménages (source : Banque de France, septembre 2020).

qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" ("extended SPE") qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 [1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la **"Garantie de 1988"**).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

2. GESTION DES RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétence au risque du Groupe, la nature des principaux risques auxquels le Groupe est exposé, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants [1] :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels ;
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de Crédit Agricole S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

2.1 APPÉTENCE AU RISQUE, GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435-(1)-(f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration du Groupe Crédit Agricole exprime annuellement son appétence au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétence au risque du Groupe est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétence au risque *(Risk Appetite)* du Groupe Crédit Agricole est le type et le niveau agrégé de risque que le Groupe est prêt à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétence au risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.

La formalisation de l'appétence au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan moyen terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétence au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant à la Direction d'anticiper les dégradations excessives des indicateurs stratégiques et d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétence pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétence au risque du Groupe s'exprime au moyen :

- **d'indicateurs clés :**
  - **la notation externe de Crédit Agricole S.A.,** car elle a un impact direct sur les conditions de refinancement, l'image du Groupe dans le marché, et le cours de ses titres,
  - **la solvabilité** qui garantit la pérennité du Groupe en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement,
  - **la liquidité** dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Groupe pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution,
  - **le risque d'activité** ou *"business risk",* dont le suivi permet d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Groupe et ainsi de garantir sa pérennité à long terme,
  - **le résultat,** car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue donc un élément clé de la communication financière du Groupe,
  - **le risque de crédit** du Groupe Crédit Agricole qui constitue son principal risque ;
- **de limites, seuils d'alerte et enveloppes sur les risques** définis en cohérence avec ces indicateurs : risques de crédit, de marché de taux, opérationnels ;
- **d'axes qualitatifs,** inhérents à la stratégie et aux activités du Groupe, essentiellement pour des risques qui ne sont quantifiés à ce stade. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de responsabilité sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation du Groupe de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra-financiers.

(1) Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2018 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétence** correspond à une gestion normale et courante des risques. Elle se décline sous forme d'objectifs budgétaires dans le cadre de limites opérationnelles, dont les éventuels dépassements sont immédiatement signalés à la Direction générale qui statue sur des actions correctrices ;
- **la tolérance** correspond à une gestion exceptionnelle d'un niveau de risque dégradé. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information immédiate au Président du Comité des risques, puis le cas échéant, au Conseil d'administration ;
- **la capacité** reflète le niveau maximal de risques que le Groupe pourrait théoriquement assumer sans enfreindre ses contraintes opérationnelles ou réglementaires.

Le dispositif d'appétence au risque du Groupe s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global

L'activité du Groupe est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en Europe avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie du Groupe depuis 2007.

Le profil de risque du Groupe est suivi et présenté *a minima* trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Groupe au 31 décembre 2020 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 2.4 (Gestion des risques) et partie 3.2 (Pilier 3) ;
- Risque de marché : partie 2.5 (Gestion des risques) et partie 3.4 (Pilier 3) ;
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : partie 2.6 (Gestion des risques) et parties 4 et 5 (Pilier 3) ;
- Risques opérationnels : partie 2.8 (Gestion des risques) et partie 3.6 (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clefs de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET1 phasé	Ratio LCR *(niveau de fin d'année)*	Coût du risque	Résultat net part du Groupe	Taux de créances dépréciées sur encours
31 décembre 2020	17,2 %	179 %	3,7 milliards d'euros	4,7 milliards d'euros	2,37 %
31 décembre 2019	15,9 %	135 %	1,76 milliard d'euros	7,2 milliards d'euros	2,47 %

Au 31 décembre 2020, les indicateurs d'appétence au risque du Groupe de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance. Certains indicateurs ont été franchis compte tenu de la crise sanitaire et notamment des mesures de soutien.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435-1-(e) du règlement de l'Union européenne n° 575/2013.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier Risques (pilotée par la DRG – Direction des risques Groupe), indépendante des métiers et rapportant directement à la Direction générale.

Si la maîtrise des risques relève en premier lieu de la responsabilité des pôles métiers qui assurent le développement de leur activité, la DRG a pour mission de garantir que les risques auxquels est exposé le Groupe sont conformes aux stratégies risques définies par les métiers (limites globales et individualisées, critères de sélectivité) et compatibles avec les objectifs de croissance et de rentabilité du Groupe.

La DRG assure un suivi consolidé des risques à l'échelle du Groupe, s'appuyant sur un réseau de responsables des risques et des contrôles permanents, rattachés hiérarchiquement au Directeur des risques et des contrôles permanents et fonctionnellement à l'organe exécutif de l'entité ou du pôle métier.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la DRG assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétence au risque du Groupe en collaboration avec les fonctions Finances, Stratégie et Conformité et les lignes métiers ;
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels ;
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus ;
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des pôles métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché) ou anticipées par leur stratégie risques ;
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques. La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par le département Pilotage Financier de la Direction des finances Groupe (FIG).

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des Comités de trésorerie et de gestion actif-passif, auxquels participe la DRG.

La DRG tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque de Crédit Agricole S.A., leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes

d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des instances de gouvernance tout particulièrement :

- **le Comité des risques** (émanation du Conseil d'administration, huit réunions par an) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétence au risque du Groupe définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, revue de l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- **le Comité de contrôle interne Groupe** (CCIG, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre au sein du Groupe, valide l'information semestrielle et du Rapport annuel sur le contrôle interne, instance de coordination des trois fonctions de contrôle ;
- **le Comité des risques Groupe** (CRG) présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. : valide les stratégies risques et les décisions d'engagement de niveau Crédit Agricole S.A. sur avis de la ligne métier Risques dans le cadre d'appétence validé par le Conseil d'administration, revoit les principaux grands risques et les dossiers sensibles, restitutions relatives au fonctionnement des processus et les modèles de notation des entités du Groupe ;
- **Comité actif-passif et liquidité – fonds propres Groupe Crédit Agricole** (Comité ALM présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. quatre réunions par an) : Analyse les risques financiers du Groupe Crédit Agricole (taux, change, liquidité) et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ;
- **le Comité de management de la conformité Groupe** (CCMG présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. quatre réunions par an au minimum) : définit la politique Groupe en matière de Conformité, examine avant leur application, tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles, prend connaissance des principales conclusions formulées par les missions d'inspection se rapportant à la conformité, valide le rapport annuel de conformité ;
- **le Comité sécurité Groupe** (CSG) présidé par le Directeur général adjoint en charge du Pôle Fonctionnement et Transformation est un Comité décisionnaire qui définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines suivants : plans de continuité d'activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information. Il rapporte au Comité exécutif ;
- **le Comité de surveillance des risques du Groupe** présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. est un comité qui examine les dossiers de crédit dont le risque se dégrade significativement. Il étudie en outre le plus en amont possible les points alertes sur tous les types de risques remontés par les Métiers ou les fonctions de contrôles susceptibles d'avoir un effet négatif sur le profil du Groupe ou son niveau de coût du risque.

Principaux Comités de niveau Groupe traitant des risques

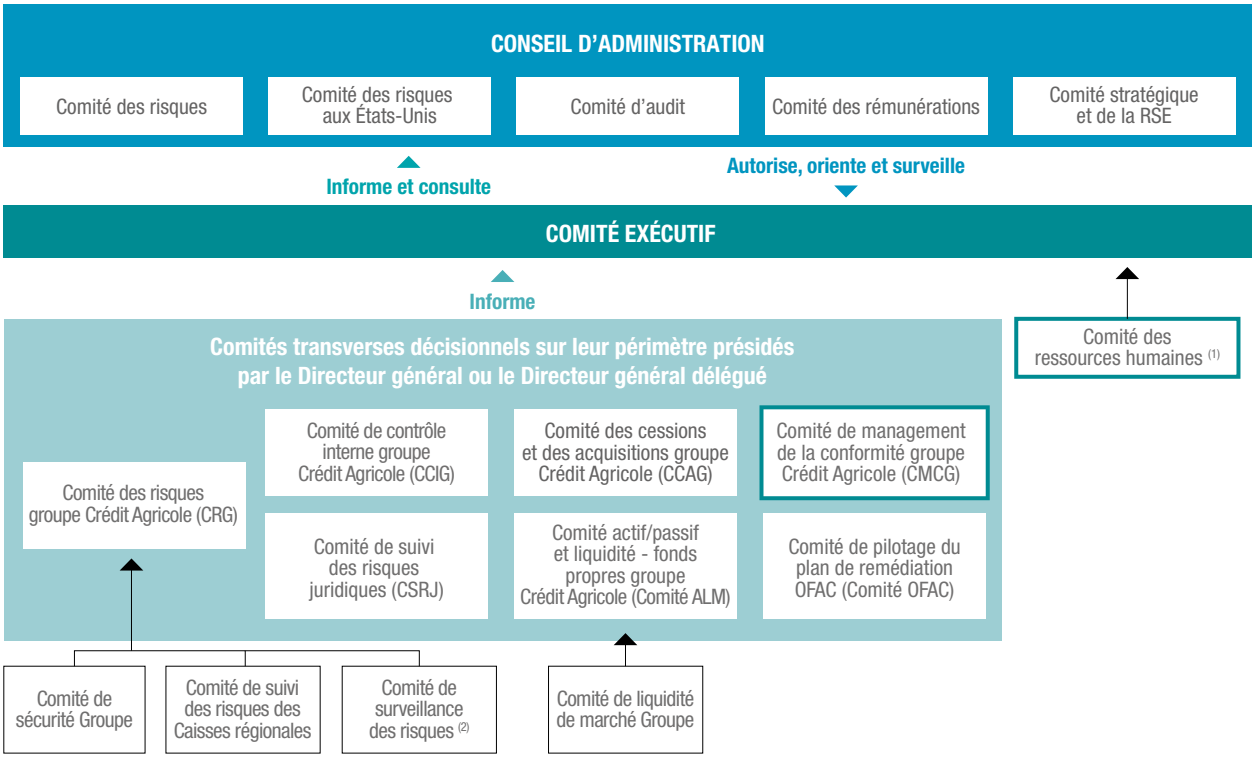

(1) Comité tenu par le Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.
(2) Comité issu du Comité des risques groupe Crédit Agricole.

En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétence au risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents. Ainsi, dans chaque pôle métier et entité juridique :

- un responsable du Contrôle permanent et des risques (RCPR) est nommé ;
- il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
- il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités…), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficience des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

La gestion des risques au sein du Groupe repose également sur un certain nombre d'outils qui permettent à la DRG et aux organes dirigeants du Groupe d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité ;
- un plan de redressement Groupe est mis à jour à fréquence annuelle, en conformité avec les dispositions de la directive 2014/59 UE du 15 mai 2014 qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Groupe, au moyen de canaux diversifiés et efficaces :

- des Comités carrières et talents au sein de la ligne métier Risques, qui permettent de planifier le renouvellement des "postes clés", de favoriser la mobilité des hommes et des femmes relevant de cette expertise et ainsi d'enrichir les trajectoires en diversifiant les portefeuilles de compétences ;
- des carrières valorisées et une expérience recherchée par les autres filières grâce à un passage dans la ligne métier Risques ;
- une offre de formations risques proposant des modules adaptés aux besoins des collaborateurs intra et hors ligne métier Risques. Ce dispositif inclut des formations de sensibilisation destinées à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec notamment un e-learning, permettant de mieux appréhender les risques inhérents aux métiers de la banque ;
- des actions de communication afin de renforcer la diffusion de la culture du risque, amorcées depuis 2015. Elles ont pour objectif de développer la connaissance et l'adhésion de tous les collaborateurs, afin de faire du risque un atout au quotidien.

Suivi des risques sur base consolidée

Le Comité des risques du Conseil d'administration et le Comité des risques Groupe examinent trimestriellement le tableau de bord des risques réalisé par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe. Ce document offre une revue détaillée de la situation des risques du Groupe sur l'ensemble de ses métiers et sur base consolidée.

Le dispositif d'alerte sur base consolidée du Groupe est animé par le Comité de surveillance des risques examinant l'ensemble des alertes de risque centralisées par la Direction des risques Groupe.

2.2 DISPOSITIF DE *STRESS TESTS*

Les *stress tests,* simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Groupe Crédit Agricole. Les *stress tests* contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. À ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de *stress tests* apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP et de l'appétence au risque. Le dispositif de *stress tests* couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de *stress tests* pour la gestion des risques du Groupe Crédit Agricole regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de *stress tests*

- **Gestion prévisionnelle du risque par les *stress tests* :** des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande sont effectués en Central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale dans le cadre du Comité des risques Groupe. À ce titre, des *stress tests* encadrant le risque de marché ou le risque de liquidité sont produits périodiquement.

  Pour le risque de crédit, des *stress tests* ont été réalisés afin de mesurer le risque lié à l'évolution économique sur les risques majeurs du Groupe. Ces exercices viennent appuyer les décisions prises en Comité des risques Groupe en matière de limites globales d'exposition.
- ***Stress tests* budgétaires ou *stress tests* ICAAP :** un exercice annuel est mené par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce *stress test* sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire du Groupe à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce *stress test* dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – *baseline* et stressé – adverse) sur les activités, les entités, et le Groupe dans son ensemble. Il repose obligatoirement sur un scénario économique (évolution d'un ensemble de variables économiques) à partir duquel sont déterminés les impacts sur les différents risques et zones géographiques. Ce scénario est complété pour tenir compte des risques opérationnels et de mauvaise conduite.

  L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions…), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité du Groupe.
- ***Stress tests* réglementaires :** cette typologie de *stress tests* regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

Gouvernance

Reprenant les orientations de l'EBA *(European Banking Authority),* le programme de *stress tests* au niveau du Groupe et des principales entités explicite clairement la gouvernance et les responsabilités de chacun des acteurs pour les *stress tests* couvrant le risque de crédit, de marché, opérationnel, liquidité et les risques liés aux taux et changes.

Les scénarios utilisés dans les processus ICAAP, Appétence au risque ou pour des besoins réglementaires sont élaborés par la Direction économique (ECO) et font l'objet d'une présentation au Conseil d'administration. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change…) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque.

2.3 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

L'organisation du contrôle interne du Groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe, appliqué par chaque entité de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Le dispositif mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., qui s'inscrit dans le cadre de normes et principes rappelés ci-dessous, est ainsi déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au Comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

I. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code monétaire et financier [(1)], de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le Comité de Bâle.

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- corpus des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables à l'ensemble du Groupe Crédit Agricole ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole ;
- recommandations du Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales ;
- corps de "notes de procédure", applicables à Crédit Agricole S.A., portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. avait dès 2004 adopté un ensemble de notes de procédures visant au contrôle de la conformité aux lois et règlements. Ce dispositif procédural a été depuis lors adapté aux évolutions réglementaires et déployé dans les entités du Groupe, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos…) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

II. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, chaque entité du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, assurances, autres, etc.) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs) ;
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;

(1) Article L. 511-41.

- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'Inspection générale ou d'audit) ;
- l'adaptation des politiques de rémunérations du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive 4* (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à Solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule,* à la Loi de séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques (cf. partie I du présent rapport).

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reportings à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace à chacun des niveaux du Groupe : fonctions centrales, pôles métiers, filiales, unités opérationnelles et fonctions support.

Comité de contrôle interne Groupe

Le Comité de contrôle interne du Groupe et de Crédit Agricole S.A., instance faîtière de pilotage des dispositifs, s'est réuni régulièrement sous la présidence du Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Ce Comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein du Groupe Crédit Agricole. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes à l'ensemble du Groupe (Crédit Agricole S.A., filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales, structures communes de moyens) et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le Comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de Crédit Agricole S.A. À ce titre, il est distinct du Comité des risques, démembrement du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : Audit-Inspection, Risques, Conformité.

Trois lignes métiers intervenant sur l'ensemble du Groupe

Le responsable de la Direction des risques Groupe, l'Inspecteur général Groupe et le Directeur de la conformité Groupe sont directement rattachés au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et disposent d'un droit d'accès au Comité des risques ainsi qu'au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques Groupe a été désigné comme responsable de la gestion des risques pour Crédit Agricole S.A., ainsi que pour le Groupe Crédit Agricole.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la Direction des risques Groupe, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités ;
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la Direction de la conformité Groupe qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs ;
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

En complément de l'intervention des différentes fonctions de contrôle, les autres fonctions centrales de Crédit Agricole S.A., les Directions et les lignes métiers concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée, que ce soit au sein de comités spécialisés ou via des actions de normalisation des procédures et de centralisation de données.

Organisée en ligne métier, la Direction des affaires juridiques a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux entités afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Les fonctions, Directions et lignes métiers sont elles-mêmes relayées par des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de surveillance sur base consolidée de Crédit Agricole S.A., comportant :

- des comités de contrôle interne, trimestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupant le Directeur général de l'entité et les représentants des fonctions de contrôle de l'entité et de Crédit Agricole S.A., chargés notamment du pilotage du dispositif de contrôle interne mis en œuvre dans l'entité, de l'examen des principaux risques auxquels l'entité est exposée, de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctives éventuellement nécessaires ;
- des comités spécialisés propres à chaque entité ;
- un réseau de correspondants et d'instances dédiés à chaque ligne métier.

En ce qui concerne les Caisses régionales de Crédit Agricole

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles du Groupe est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales et par l'activité des fonctions de contrôles centrales de Crédit Agricole S.A. Le Comité plénier, chargé de renforcer le pilotage des dispositifs de contrôle interne des Caisses régionales, est composé de Directeurs généraux, de cadres de direction et de responsables des fonctions de contrôle des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. Son action est prolongée au moyen de rencontres régionales régulières et de réunions de travail et d'information entre responsables des fonctions de contrôle de Crédit Agricole S.A. et leurs homologues des Caisses régionales.

Le rôle d'organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être très actif et vigilant en matière de contrôle interne. En particulier, un suivi spécifique des risques et des contrôles des Caisses régionales est exercé à Crédit Agricole S.A. par l'unité Pilotage & Animation des métiers Risques France de la Direction des risques Groupe et par la Direction de la conformité Groupe.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il approuve l'organisation générale du Groupe ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne et définit l'appétence au risque du Groupe, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du Rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A. Le Président du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

Le Conseil est informé, au travers du Comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Président du Comité des risques de Crédit Agricole S.A. rend compte au Conseil des travaux du Comité et en particulier du Rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le Rapport annuel aura été présenté au Comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et aux Commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'administration.

Rôle du Directeur général en matière de contrôle interne

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétence au risque du Groupe.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions de l'Inspection générale Groupe.

III. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au Comité des risques, notamment via les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre "Gestion des risques" et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction Risques et contrôles permanents

La ligne métier Risques, a été créée en 2006 en application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution).

La ligne métier Risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques du Groupe : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif Groupe selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *a minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le Comité des risques Groupe. Elles sont accompagnées de limites Groupe transverses, notamment sur les grandes contreparties. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité.

Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier est placée sous la responsabilité du Directeur des risques Groupe de Crédit Agricole S.A., indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Elle réunit les fonctions transverses de Crédit Agricole S.A. (Direction des risques Groupe) et les fonctions Risques et contrôles permanents décentralisées, au plus proche des métiers, au niveau de chaque entité du Groupe, en France ou à l'international. Les effectifs de la ligne métier Risques s'élèvent à près de 2 904 personnes à fin 2019 (en équivalents temps plein) sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les Comités de contrôle interne, le Comité des risques Groupe dans le cadre duquel l'exécutif valide les stratégies du Groupe et est informé du niveau de ses risques, le Comité de suivi des risques des Caisses régionales, le Comité de sécurité Groupe, le Comité des normes et méthodologies, le Comité de pilotage des recommandations de Bâle, les Comités de suivi métier regroupant selon des périodicités prédéfinies la Direction des risques Groupe et les filiales, et divers comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information. Le Comité de surveillance des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., se réunit de façon bimensuelle et a pour rôle de surveiller l'apparition de risques afin de dégager les orientations adaptées.

Fonctions Risques et contrôles permanents centrales de Crédit Agricole S.A.

Au sein de Crédit Agricole S.A., la Direction des risques Groupe assure le pilotage et la gestion globale des risques et des dispositifs de contrôle permanent du Groupe.

Gestion globale des risques Groupe

La mesure consolidée et le pilotage de l'ensemble des risques du Groupe sont assurés de façon centralisée par la Direction des risques Groupe, avec des unités spécialisées par nature de risque qui définissent et mettent en œuvre les dispositifs de consolidation et de *risk management* (normes, méthodologies, système d'information).

Le dispositif de la Direction des risques Groupe comprend également une fonction de "pilotage risques métier" en charge de la relation globale et individualisée avec chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. La supervision des risques des Caisses régionales est assurée par un département spécifique de la Direction des risques Groupe.

Le suivi des risques Groupe par les unités de pilotage risque métiers s'effectue notamment dans le cadre du Comité des risques Groupe et du Comité de suivi des risques des Caisses régionales.

Il s'effectue également au travers d'une procédure d'alerte déclinée sur l'ensemble des entités et qui permet une présentation des risques les plus significatifs à un Comité de direction générale sur un rythme bimensuel (Comité de surveillance des risques Groupe).

Crédit Agricole S.A. mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées par des mesures périodiques de déformation de profil de risque sous scénarios de stress et d'une évaluation régulière basée sur différents types de scénarios.

Outre les exercices réglementaires, du point de vue de la gestion interne, des stress sont réalisés *a minima* annuellement par l'ensemble des entités. Ces travaux sont réalisés notamment dans le cadre du processus budgétaire annuel afin de renforcer la pratique de la mesure de sensibilité des risques et du compte de résultat du Groupe et de ses différentes composantes à une dégradation significative de la conjoncture économique. Ces stress globaux sont complétés par des analyses de sensibilité sur les principaux portefeuilles.

La surveillance des risques par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur base individuelle ou collective passe par un dispositif de suivi des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, de la correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances dépréciées notamment), de l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques sous le contrôle des Comités risques ainsi que par la revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les affaires sensibles.

Dans un contexte de risque contrasté et incertain, Crédit Agricole S.A. mène une politique de revue active des politiques et stratégies de risques appliquées par les filiales. Par ailleurs, les principaux portefeuilles transverses du Groupe (habitat, énergie, professionnels et agriculteurs, crédits à la consommation, capital investissement, etc.) ont fait l'objet d'analyses présentées en Comité des risques du Groupe (CRG). Le périmètre des risques couverts dans les stratégies risque examinées en CRG intègre également le risque de modèle, le risque opérationnel et le risque conglomérat.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie prolongée, en fonction de leur matérialité.

Contrôles permanents des risques opérationnels

La Direction des risques Groupe assure la coordination du dispositif du Contrôle Permanent (définition d'indicateurs de contrôles clés par type de risques, déploiement d'une plateforme logicielle unique intégrant l'évaluation des risques opérationnels et le résultat des contrôles permanents, organisation d'un reporting des résultats de contrôles auprès des différents niveaux de consolidation concernés au sein du Groupe).

Fonctions Risques et contrôles permanents déconcentrées, au niveau de chacun des métiers du Groupe

Au sein de Crédit Agricole S.A.

Le déploiement de la ligne métier s'opère sous forme de ligne métier hiérarchique par la nomination d'un responsable Risques et contrôles permanents (RCPR) pour chaque filiale ou pôle métier. Le RCPR métier est rattaché hiérarchiquement au Directeur des risques Groupe et fonctionnellement à l'organe de direction du pôle métier concerné. Ce positionnement assure l'indépendance des Directions risques et contrôles permanents locales.

Chaque filiale ou métier, sous la responsabilité de son RCPR, se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et la conformité de son dispositif de contrôle permanent, afin de mettre en œuvre une fonction de plein exercice (vision exhaustive et consolidée des risques, de nature à garantir la pérennité de l'entité sur l'ensemble de son périmètre de surveillance sur base consolidée).

Les relations entre chaque filiale ou métier et la Direction des risques Groupe sont organisées autour des principaux éléments suivants :

- mise en œuvre par chaque filiale ou métier des normes et procédures transverses du Groupe, élaborées par la Direction des risques Groupe ;
- détermination pour chaque filiale ou métier d'une stratégie risques, validée par le Comité des risques Groupe sur avis de la Direction des risques Groupe, précisant notamment les limites globales d'engagement de l'entité ;
- principe de délégation de pouvoirs du RCPR Groupe aux RCPR métier qui lui sont hiérarchiquement rattachés dans l'exercice de leurs missions, sous condition de transparence et d'alerte de ces derniers vis-à-vis de la Direction des risques Groupe ;
- Comité de suivi métier réunissant périodiquement la Direction des risques Groupe et l'entité sur la qualité du dispositif des risques et des contrôles permanents et le niveau des risques, y compris sur la Banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole Corporate and Investment Bank).

Sur le périmètre des Caisses régionales

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune des Caisses régionales à titre individuel. Chacune d'elles est responsable de son dispositif de risques et contrôles permanents et dispose d'un responsable des Risques et contrôles permanents, rattaché à son Directeur général, en charge du pilotage des risques et des contrôles permanents. Celui-ci peut également avoir sous sa responsabilité le responsable de la Conformité. Si ce n'est pas le cas, le responsable de la Conformité est directement rattaché au Directeur général.

En outre, en qualité d'organe central, Crédit Agricole S.A., via la Direction des risques Groupe, consolide les risques portés par les Caisses régionales et assure l'animation de la ligne métier Risques dans les Caisses régionales, notamment en leur diffusant les normes nécessaires, en particulier pour la mise en place d'un dispositif de contrôle permanent de niveau Groupe.

Par ailleurs, les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales sont présentés pour prise en garantie partielle à Foncaris, établissement de crédit, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. L'obligation faite aux Caisses régionales de demander une contre-garantie à Foncaris sur leurs principales opérations (supérieures à un seuil défini entre les Caisses régionales et Foncaris) offre ainsi à l'organe central un outil efficace lui permettant d'apprécier le risque associé avant son acceptation.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la sécurité du Groupe un reporting périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, de manière récurrente. Les Caisses régionales suivent le même processus en termes de tests.

Les filiales de Crédit Agricole S.A. dont l'informatique n'est pas gérée sur Greenfield ont des solutions de secours informatique testées régulièrement avec une assurance raisonnable de redémarrage en cas de sinistre.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Groupe dispose de la solution Eversafe qui offre une sécurisation élevée en cas d'indisponibilité d'immeuble, de campus, voire de quartier en région parisienne. Cette solution est opérationnelle et éprouvée, avec deux sites dédiés au Groupe. Le Groupe est ainsi doté d'espaces de travail disponibles en cas de sinistre majeur en région parisienne.

Par ailleurs, et conformément à la politique Groupe, la majorité des entités est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail en privilégiant l'utilisation des sites de secours utilisateurs.

Sécurité des systèmes d'Information

Le Groupe Crédit Agricole a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faîtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Les fonctions Pilote des risques systèmes d'information (PRSI) et *Chief Information Security Officer* (CISO) sont désormais déployées dans la plupart des entités du Groupe : le PRSI, rattaché au RCPR (responsable Contrôle permanent et risques), consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.

Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Conformément aux règles en vigueur au sein du Groupe, les missions et principes d'organisation des fonctions de la Direction finances Groupe sont définis par une note de fonctionnement.

La fonction Finances est organisée en ligne métier au sein de Crédit Agricole S.A. Les responsables des finances au sein d'un métier et/ou d'une filiale sont rattachés hiérarchiquement au responsable du métier ou de la filiale et fonctionnellement au Directeur général adjoint en charge du Pôle Finances Groupe. La fonction centrale Finances définit la stratégie financière en lien avec les autres Directions de Crédit Agricole S.A. quand cela est nécessaire, et détermine et/ou valide les normes et les méthodes applicables dans le Groupe en matière d'information comptable et réglementaire, de solvabilité, et de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Elle s'assure de leur diffusion à l'ensemble des entités et de leur mise en œuvre.

Au niveau de chaque pôle métier/filiale, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des normes et principes du Groupe dans ces domaines. Elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier. Chaque Direction risques et contrôles permanents d'un pôle métier/filiale au sein du Groupe est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

Chaque métier et/ou entité se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe de surveillance, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction finances Groupe, trois fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité, le Contrôle de gestion et la Communication financière.

La fonction Comptable

La fonction Comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels de Crédit Agricole S.A., les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et du Groupe Crédit Agricole, y compris l'information sectorielle de Crédit Agricole S.A., selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8. Pour répondre à cette mission, la fonction Comptable assure, dans le cadre de la réglementation en vigueur, la définition et la diffusion des normes et principes comptables applicables au Groupe, pilote les référentiels comptables, définit les règles d'architecture du système d'information comptable et réglementaire et gère les processus comptables permettant la consolidation des comptes et des déclarations réglementaires.

La fonction Contrôle de gestion

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion Groupe participe, au sein de la Direction du pilotage financier, à la définition des règles d'allocation des fonds propres économiques (définition, politique d'allocation), consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme de Crédit Agricole S.A., et assure le suivi du budget. Pour répondre à cet objectif, la fonction Contrôle de gestion Groupe définit les procédures et méthodes de contrôle de gestion ainsi que l'architecture et les règles de gestion du système de contrôle de gestion du Groupe.

La fonction Communication financière

La fonction Communication financière de Crédit Agricole S.A. assure l'homogénéité de l'ensemble des messages diffusés aux différentes catégories d'investisseurs. Elle a la responsabilité de l'information publiée au travers des communiqués et des présentations faites aux actionnaires, analystes financiers, investisseurs institutionnels, agences de notation, et de l'information qui est reprise dans les documents soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF). À ce titre, la fonction Communication financière élabore, sous la responsabilité du Directeur général et du Directeur général adjoint, en charge du pôle Finances Groupe, les supports de présentation des résultats, de la structure financière ainsi que de l'évolution des métiers de Crédit Agricole S.A., permettant aux tiers de se faire une opinion notamment sur sa solidité financière, sa rentabilité et ses perspectives.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière

Chaque entité du Groupe a la responsabilité, vis-à-vis du Groupe et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe de surveillance ; selon la dimension des entités, ces comptes sont préalablement examinés par leur Comité d'audit, quand elles en sont dotées.

Concernant les Caisses régionales de Crédit Agricole, l'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de l'information comptable et réglementaire de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. sont présentés au Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles des entités sont établies selon les normes comptables applicables dans le pays d'exercice de l'activité. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés du Groupe, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par Crédit Agricole S.A.

Données de gestion

Les données de gestion sont issues du Pôle Finances Groupe ou de la Direction des risques Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le reporting de gestion interne du Groupe.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes (Banque centrale européenne, Banque de France) pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du *"European Securities and Markets Authority"* (ESMA), l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données pro forma, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service Contrôle Comptable, rattaché hiérarchiquement à la Direction des risques Groupe. La fonction de Contrôle permanent comptable Groupe s'appuie sur un dispositif constitué de contrôleurs comptables en filiales et en Caisses régionales, auprès desquels elle exerce ses missions d'accompagnement et de supervision.

Le service exerce, dans ce domaine d'activité, les missions suivantes :

- définition et diffusion de normes relatives aux principes d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents comptables, au sein du Groupe Crédit Agricole ;
- élaboration de notes méthodologiques sur les nouvelles normes comptables ou les évolutions de réglementation ;
- accompagnement et surveillance et animation des dispositifs de contrôle permanent comptable déployés au sein des filiales et des Caisses régionales du Groupe ;
- émission d'avis risques comptables, pour les entités présentant une stratégie risques au CRG, élaborés à partir de l'analyse des dispositifs de contrôle permanent comptable de ces entités.

La fonction Contrôle permanent Comptable, responsable des contrôles comptables de second niveau à la Direction de l'information comptable et réglementaire de Crédit Agricole S.A., a mené des travaux qui ont mis en évidence un niveau de maturité des dispositifs globalement satisfaisant. Des études ponctuelles ont été menées ; elles n'ont pas mis en évidence de dysfonctionnement majeur. Des plans d'actions destinés à mieux maîtriser les risques des processus contrôlés ont été préconisés. Un suivi de ces plans d'actions est mis en place.

Le chantier de mise à jour du Guide du contrôle comptable a débuté en 2020. Ce document de référence pour l'ensemble des contrôleurs comptables 2.1 et 2.2 du Groupe Crédit Agricole, élaboré en 2010, est mis à jour pour prendre en compte les nouvelles réglementations et les nouveaux reportings demandés par les Autorités de Tutelle. Le chantier est prévu pour finir au T4 2021.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Document d'Enregistrement Universel, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Comité d'audit de Crédit Agricole S.A. leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Voir partie 2.9 "Risques de non-conformité" ci-après.

Contrôle périodique

L'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle au sein du Groupe Crédit Agricole. Elle a pour responsabilité exclusive d'assurer le contrôle périodique du Groupe Crédit Agricole au travers des missions qu'elle mène, du pilotage de la ligne métier Audit-Inspection de Crédit Agricole S.A. qui lui est hiérarchiquement attachée, et de l'animation des unités d'audit interne des Caisses régionales.

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques se traduisant par un cycle d'audit en général compris entre deux et cinq ans, elle conduit des missions de vérification sur place et sur pièces à la fois dans les Caisses régionales, dans les unités de Crédit Agricole S.A. et dans ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'Audit-Inspection interne, dans le cadre d'une approche coordonnée des plans d'audit.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies pour apporter des assurances raisonnables sur l'efficacité de ce dispositif en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Grâce à ses équipes d'audit spécialisées, l'Inspection générale Groupe conduit annuellement plusieurs missions à caractère informatique portant sur les systèmes d'information des entités du Groupe ainsi que les problématiques d'actualité, largement en lien avec la sécurité informatique, ou dans le domaine des modèles dans le cadre du calcul des exigences de fonds propres des entités ou du Groupe. Enfin, comme prévu par la réglementation, l'Inspection générale Groupe effectue des missions d'audit des prestations de services essentiels externalisées d'enjeu Groupe ou au niveau de la Place.

L'Inspection générale Groupe assure par ailleurs un pilotage central de la ligne métier Audit-Inspection sur l'ensemble des filiales ainsi que l'animation du contrôle périodique des Caisses régionales, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du Groupe et de développer des pôles d'expertise communs. La ligne métier regroupe 1 210 collaborateurs, équivalent temps plein, fin 2020 au sein de Crédit Agricole S.A. (y compris Inspection générale Groupe) et du périmètre des Caisses régionales.

Des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale Groupe et les services d'audit de filiales sont régulièrement menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit. Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

Par ailleurs, l'Inspection générale Groupe s'assure, dans le cadre des Comités de contrôle interne des filiales concernées du Groupe – auxquels participent la Direction générale, le responsable de l'Audit interne, le responsable Risques et contrôle permanent et le responsable de la Conformité de chaque entité – du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., les unités d'audit-inspection ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes le cas échéant) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi dans le cadre de missions de suivi contrôlé à caractère réglementaire, inscrites au plan d'audit sur base *a minima* semestrielle. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité, et à l'Inspecteur général Groupe d'exercer, le cas échéant, le devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du Comité des risques en vertu de l'article 26 b) de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

En application de l'article 23 de l'arrêté, l'Inspecteur général Groupe rend compte de l'exercice de ses missions au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

2.4 RISQUES DE CRÉDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA *(forbearance)* correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructuré" pendant une période *a minima* de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par le Groupe Crédit Agricole doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque du Groupe et des entités et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le Comité des risques Groupe, émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A. présidé par le Directeur général. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont

déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein de la Banque de financement et d'investissement, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, afin de réduire les principaux risques de concentration supportés par Crédit Agricole S.A. L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie comme les dérivés de crédit ou les mécanismes de titrisation permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits auprès de banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques (assurance-crédit, dérivés), constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leur exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, Crédit Agricole S.A. et ses filiales surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 "Mesure du risque de crédit").

Afin de réduire le risque associé à la dégradation de la qualité de son exposition au risque de crédit et de contrepartie, le Groupe peut avoir recours à une stratégie de couverture consistant notamment en l'achat d'instruments dérivés de crédit (cf. "Risques de crédit", paragraphe II.4.3 "Utilisation des dérivés de crédit", voir également "Risques de marché" partie III.2 "Utilisation des dérivés de crédit" et Gestion du bilan partie V "Politique de couverture").

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients "sains" un mécanisme d'évaluation du risque CVA *(Credit Valuation Adjustment)* économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le *"waterfall"*), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des Comités de crédit, sur la base d'un avis risque indépendant du représentant de la ligne métier Risques et contrôles permanents concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité des risques Groupe et son Président constituent l'instance ultime de décision du Groupe.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris. Sur la Banque de financement et d'investissement, un calcul de rentabilité de la transaction ex ante est réalisé.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par le Directeur des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de *backtesting* ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Ainsi, LCL et les filiales de crédit à la consommation (Crédit Agricole Consumer Finance) sont dotés de systèmes de notation propres. Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles *a posteriori* des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à un an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur 15 positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de 13 notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

Correspondances entre la notation Groupe et les agences de notation

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/ Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/ CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

Au sein du Groupe Crédit Agricole, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du Groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs *backtestings* annuels.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et ses filiales continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le Groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Enfin, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risques et de limites.

2.2 Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

Crédit Agricole CIB utilise une méthodologie interne pour estimer le risque inhérent à ces instruments, selon une approche nette de portefeuille au niveau de chaque client :

- le risque courant correspond à la somme qui serait due par la contrepartie en cas de défaut instantané ;
- le risque potentiel futur correspond à l'estimation de la valeur maximale de l'exposition de Crédit Agricole CIB dans un intervalle de confiance donné.

La méthodologie utilisée s'appuie sur des simulations de type "Monte-Carlo", permettant d'évaluer le risque lié à la variation de la valeur de marché d'un portefeuille d'instruments dérivés sur sa durée de vie résiduelle, sur la base d'une modélisation statistique de l'évolution jointe des paramètres de marchés sous-jacents.

Ce modèle prend en compte les différents facteurs de réduction de risque tels que la compensation et la collatéralisation prévues dans la documentation négociée avec les contreparties préalablement à la mise en place des transactions. Il intègre aussi les échanges de collatéraux sur marge initiale pour les dérivés non clearés selon les seuils en vigueur.

Les situations de risque spécifique de corrélation défavorable (risque que l'exposition sur un dérivé soit corrélée positivement à la probabilité de défaut de la contrepartie suite à l'existence d'un lien juridique entre cette contrepartie et le sous-jacent du dérivé) font l'objet d'un dispositif de suivi périodique pour leur identification et sont intégrées dans le calcul des expositions conformément aux préconisations règlementaires. Les situations de risque général de corrélation défavorable (risque que les conditions de marché affectent de façon corrélée la qualité de crédit d'une contrepartie et l'exposition sur les opérations de dérivés avec cette contrepartie) sont suivies au travers d'exercices de stress *ad hoc* en 2020.

Le modèle interne est utilisé pour la gestion des limites internes accordées pour les opérations avec chaque contrepartie, et également pour le calcul du capital économique au titre du Pilier 2 de Bâle 3, via la détermination profil de risque moyen *(Expected Positive Exposure)* dans une approche globale de portefeuille.

Dans le cadre réglementaire, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a donné à Crédit Agricole CIB l'autorisation d'utilisation de la Méthode du Modèle Interne à partir du 31 mars 2014 pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie. Cette méthode utilise le modèle décrit ci-dessus pour déterminer l'indicateur EEPE *(Effective Expected Positive Exposure)* et concerne l'ensemble les produits dérivés. Cette méthode est aussi utilisée pour le calcul de la valeur exposée au risque de crédit dans le cadre de l'exigence en fonds propres relative au risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

Pour le calcul des exigences réglementaires en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les opérations de repos et les opérations de dérivés de ses filiales, Crédit Agricole CIB utilise l'approche standard.

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit des règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite ci-dessus dans le paragraphe II.1 "Gestion du risque de crédit – Principes généraux de prise de risque". Les techniques de réduction du risque de contrepartie sur opérations de marché utilisées par Crédit Agricole CIB sont détaillées dans le paragraphe "Mécanismes de réduction du risque de crédit".

Le Groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Value Adjustment* ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers.

Concernant les autres entités du Groupe, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est soit effectué par le moteur de Crédit Agricole CIB dans le cadre d'un contrat de prestations de services internes, soit basé sur l'approche réglementaire.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Chaque entité opérationnelle transmet mensuellement ou trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le montant de ses engagements par catégorie de risques. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les engagements cumulés du Groupe Crédit Agricole dépassent 300 millions d'euros après effet de compensation, font l'objet d'une présentation spécifique au Comité des risques du Groupe.

Fin 2020, les engagements commerciaux de Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales auprès de leurs 10 plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 4,86 % du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 4,61 % au 31 décembre 2019). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

Par ailleurs, la Banque de financement et d'investissement est dotée d'un outil de modélisation de portefeuille lui permettant de tester la résistance de ses portefeuilles en situation de stress.

Les caisses régionales organisent à leur niveau un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à leur profil de risques.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l'objet d'un suivi formel par les Comités dédiés aux engagements sensibles des entités et d'un suivi trimestriel sur base consolidée pour les principales par le Comité des risques Groupe et le Comité des risques.

3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée

Le profil de risque de crédit du Groupe est suivi et présenté *a minima* trimestriellement en Comité des risques Groupe et Conseil d'administration à l'aide du "tableau de bord des risques" du Groupe.

En complément, des revues périodiques détaillées sont réalisées en Comité des risques Groupe sur les risques bancaires, les risques pays et les principaux risques non bancaires.

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du Groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

Chaque pays justifiant d'un volume d'affaires suffisant fait l'objet de limites revues annuellement et de stratégies risques sauf exception.

Cette approche est complétée par des analyses de scénarios qui visent à tester l'impact d'hypothèses macroéconomiques et financières défavorables, et qui donnent une vision intégrée des risques auxquels le Groupe pourrait être exposé dans des situations de tensions extrêmes.

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du Groupe se déclinent selon les principes suivants :

- la détermination des limites d'exposition acceptables en termes de risque pays est effectuée à l'occasion des revues des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon les enjeux en termes de risques par les Comités stratégies et portefeuilles (CSP) de Crédit Agricole CIB et le Comité des risques du Groupe (CRG) de Crédit Agricole S.A. ;

- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays ainsi que la mise à jour trimestrielle de la notation de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé sont assurés par la Banque de financement et d'investissement. Cette notation est établie grâce à l'utilisation d'un modèle interne de *rating* pays fondé sur des analyses multicritères (solidité structurelle, gouvernance, stabilité politique, capacité à/volonté de payer). Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel ;
- la validation par le département des Risques pays et portefeuille de Crédit Agricole CIB d'opérations dont la taille, la maturité et le degré d'intensité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille.

La surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un suivi spécifique et régulier de l'ensemble des expositions pays.

Les pays d'Europe de l'Ouest affichant une notation interne (inférieure à B) les rendant éligibles à une surveillance rapprochée au titre du risque pays font l'objet d'une procédure de suivi *ad hoc* séparée. Les expositions au risque souverain et non souverain sur ces pays sont détaillées dans la note 6.7 des annexes aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les expositions aux autres pays dont la notation interne est inférieure à la note B sont détaillées dans le chapitre III paragraphe 2.4 "Risque pays" ci-dessous.

3.6 *Stress tests* de crédit

Le dispositif *stress test* pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité normes et méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de *stress test* est backtesté. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent au calcul des ECL selon la norme IFRS 9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les *stress tests* pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Dans l'optique du suivi et du pilotage du risque de crédit, la Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, un ensemble de stress.

Un *stress test* crédit global est réalisé *a minima* annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la Direction des Risques Groupe, concernent l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à trois ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de l'entreprise et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique. Outre leur utilisation dans les discussions budgétaires et le pilotage des fonds propres, les résultats des *stress tests* crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont examinés par le Comité exécutif et sont également communiqués au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du Groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantissements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort des différentes entités.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

Concernant les actifs financiers obtenus par exécution de garanties ou mobilisation de rehaussement de crédit, la politique du Groupe consiste à les céder dès que possible.

4.2 Utilisation de contrats de compensation

Lorsqu'un contrat "cadre" a été signé avec une contrepartie et que cette dernière fait défaut ou entre dans une procédure de faillite, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales appliquent le close out *netting* leur permettant de résilier de façon anticipée les contrats en cours et de calculer un solde net des dettes et des obligations vis-à-vis de cette contrepartie. Ils recourent également aux techniques de collatéralisation permettant le transfert de titres, ou d'espèces, sous forme de sûreté ou de transfert en pleine propriété pendant la durée de vie des opérations couvertes, qui pourrait être compensé, en cas de défaut d'une des parties, afin de calculer le solde net des dettes et des obligations réciproques résultant du contrat-cadre qui a été signé avec la contrepartie.

4.3 Utilisation de dérivés de crédit

Dans le cadre de la gestion de son portefeuille de financement des entreprises, Crédit Agricole CIB a recours à des dérivés de crédits conjointement avec un ensemble d'instruments de transfert de risque comprenant en particulier les titrisations (cf. Informations au titre du Pilier 3 de Bâle 3). Les objectifs recherchés sont la réduction de la concentration des encours de crédit aux entreprises, la diversification et l'abaissement des niveaux de perte.

Au 31 décembre 2020, l'encours des protections achetées sous forme de dérivés de crédits unitaires s'élève à 6,8 milliards d'euros (6,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019), le montant notionnel des positions à la vente est nul (*idem* au 31 décembre 2019).

Crédit Agricole CIB traite les dérivés de crédit avec une dizaine de contreparties bancaires de premier ordre, compétentes et régulées. Par ailleurs, 60 % de ces dérivés sont traités via une chambre de compensation (62 % au 31 décembre 2019).

Ces opérations de dérivés de crédit réalisées dans le cadre des opérations d'atténuation du risque de crédit font l'objet de calcul d'ajustement dans la *Prudent Valuation* pour couvrir les concentrations de risque de marché.

Les encours de notionnels de dérivés de crédit figurent dans la note annexe consolidée 3.2 "Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements".

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2020, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie du Groupe Crédit Agricole s'élève à 2 102 milliards d'euros (1 995 milliards d'euros au 31 décembre 2019), en hausse de 5,4 % par rapport à l'année 2019.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au Groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Groupe dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données, soit 1 592,9 milliards d'euros, est présentée ci-dessous. Ce périmètre exclut en particulier les instruments dérivés qui sont principalement suivis en VaR (cf. risques de marché) et les actifs financiers détenus par les compagnies d'assurance (245 milliards d'euros hors unités de compte et hors OPCVM cf. "Risques du secteur de l'assurance").

2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 1 570,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 1453,6 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

Répartition des engagements commerciaux par zone géographique du Groupe Crédit Agricole

Zone géographique de risque	2020	2019
Afrique et Moyen-Orient	2 %	2 %
Amérique centrale et du Sud	1 %	1 %
Amérique du Nord	3 %	5 %
Asie et Océanie hors Japon	3 %	3 %
Europe de l'Est	1 %	1 %
Europe de l'Ouest hors Italie	8 %	9 %
France (banque de détail)	40 %	40 %
France (hors banque de détail)	33 %	28 %
Italie	7 %	8 %
Japon	2 %	3 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

La répartition des engagements commerciaux par zone géographique est stable. Les engagements sur la France représentent fin 2020 73 % du total ; 68 % à fin 2019. L'Italie, second marché du Groupe, est à 7 % des engagements ; 8 % à fin 2019.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, et par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 1 581,8 milliards d'euros au 31 décembre 2020, contre 1427,6 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

Répartition des engagements commerciaux par filière d'activité économique du Groupe Crédit Agricole

Secteur d'activité	2020	2019
Aéronautique/Aérospatial	1,1 %	1,3 %
Agriculture et agroalimentaire	2,4 %	2,5 %
Assurance	0,8 %	0,7 %
Automobile	1,9 %	1,8 %
Autres activités financières (non bancaires)	5,2 %	6,3 %
Autres industries	1,0 %	1,0 %
Autres transports	1,0 %	0,9 %
Banques	1,4 %	1,6 %
Bois/Papier/Emballage	0,2 %	0,2 %
BTP	1,3 %	1,3 %
Distribution/Industries de biens de consommation	1,8 %	1,7 %
Divers	2,7 %	2,6 %
Énergie	4,2 %	4,6 %
dont Pétrole et gaz	*2,7 %*	*3,0 %*
dont Électricité	*1,5 %*	*1,6 %*
Immobilier	4,1 %	4,5 %
Industrie lourde	1,5 %	1,6 %
Informatique/technologie	0,7 %	0,9 %
Maritime	0,9 %	1,1 %
Média/Édition	0,2 %	0,3 %
Santé/Pharmacie	1,2 %	1,2 %
Services non marchands/Secteur public/Collectivités	19,1 %	14,5 %
Télécoms	0,9 %	1,1 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	0,8 %	0,7 %
Utilities	0,3 %	0,3 %
Clientèle de banque de détail	45,2 %	47,2 %
TOTAL	**100 %**	**100 %**

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2020. Seules deux filières représentent plus de 10 % de l'activité comme en 2019 : la filière "Clientèle de banque de détail" qui occupe la première place à 45,2 % % contre 47,2 % en 2019 ; et la filière "Services non marchands/secteur public/collectivités" à la deuxième place qui voit sa part relative augmenter à 19,1 % contre 14,5 % du total en 2019 en raison notamment d'une augmentation de l'activité des dépôts auprès des banques centrales et des prêts garantis par l'État.

- La diminution de nos engagements sur les banques est en grande partie liée à la baisse significative de l'activité de dépôts de Crédit Agricole CIB auprès de la banque centrale du Japon.
- La filière "Pétrole et gaz" est la composante principale de l'exposition "Énergie". Cette filière regroupe une grande diversité de sous-jacents, d'acteurs et de types de financements, dont certains comme le *Reserve-Based Lending* (RBL, géré en extinction aux USA), sont usuellement sécurisés par des actifs. La majorité de l'exposition sur le secteur pétrolier porte sur des acteurs structurellement moins sensibles à la baisse des cours du pétrole (compagnies étatiques, grandes sociétés internationales, sociétés de transport/stockage/raffinage). *A contrario,* les clients focalisés dans l'exploration/production et ceux dépendants des niveaux d'investissement de l'industrie (les services parapétroliers) sont les plus sensibles aux conditions de marché. Après une crise sévère qui a affecté le secteur pétrolier en 2016, et malgré une chute sans précédent des prix du baril au premier semestre 2020, les clients ont enregistré des performances économiques correctes et notre portefeuille a fait preuve d'une bonne résilience. Une surveillance renforcée est maintenue sur le secteur dans le contexte de la baisse significative des prix enregistrée début 2020 (prix qui se sont bien repris au deuxième semestre). Encadré par une stratégie risques et en raison de la volatilité de prix, le secteur "Pétrole et gaz" fait l'objet d'une approche très sélective des dossiers et toute nouvelle opération significative fait l'objet d'une analyse approfondie en risque de crédit et RSE lorsque nécessaire.
- La filière "Électricité" est une autre composante de l'exposition "Énergie" mais avec ses caractéristiques propres, sans contagion avec les segments sensibles du pétrole et gaz. L'exposition porte pour moitié sur des grands groupes intégrés ou diversifiés.
- Le portefeuille "Immobilier et Tourisme" se compose principalement de financements spécialisés d'actifs de qualité à des professionnels de l'investissement immobilier ; les autres financements sur base *Corporate* sont surtout accordés aux grandes foncières et sont souvent assortis de couvertures de taux. Le contexte de crise sanitaire a sensiblement freiné investissements et prises à bail, les commerces ont subi de plein fouet les conséquences des confinements et l'industrie du tourisme a été fortement impactée à l'échelle internationale.
- Les financements du secteur de l'"Aéronautique" concernent soit des financements d'actifs, là encore de très bonne qualité, soit des financements de grands constructeurs ou équipementiers figurant parmi les leaders mondiaux.
- Le portefeuille "Automobile" fait l'objet d'une attention particulière depuis fin 2018 et reste volontairement concentré sur les grands constructeurs, avec un développement restreint sur les principaux équipementiers.
- La place de la filière "Maritime" découle de l'expertise et de la position historique de Crédit Agricole CIB dans le financement hypothécaire de navires pour une clientèle internationale d'armateurs. Après 10 années difficiles, le transport maritime montre des signes de reprise encore modérés et variés selon les secteurs. Dans ce contexte, la stratégie de réduction progressive de l'exposition, engagée depuis 2011 a été poursuivie. Ce portefeuille est cependant relativement protégé par sa diversification (financement de pétroliers, gaziers, off-shore, vraquiers, porte-conteneurs, croisière, etc.), ainsi que par la qualité des structures de financement de navires, sécurisées par des hypothèques et des couvertures d'assureurs crédit.
- La filière "Industrie lourde" regroupe principalement des grands groupes mondiaux des secteurs de la sidérurgie et des métaux et de la chimie. Au sein de la filière, les engagements sur le segment Charbon continuent de s'inscrire dans une trajectoire de réduction, en adéquation avec la politique RSE du Groupe Crédit Agricole.

2.3 Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Les encours bruts de prêts et créances (1 075,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020 incluant les créances rattachées, contre 1 023,8 milliards d'euros au 31 décembre 2019) augmentent de 5,0 % en 2020. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Entreprises et la clientèle de détail (respectivement 31,0 % et 56,7 %).

2.4 Exposition au risque pays

Au 31 décembre 2020, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle du Groupe Crédit Agricole dans les pays de *rating* inférieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe, hors pays d'Europe de l'Ouest (Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Chypre, et Islande) s'élèvent à 63,3 milliards d'euros contre 67,5 milliards d'euros au 31 décembre 2019. Ces engagements proviennent essentiellement de Crédit Agricole CIB, de l'UBAF détenue par Crédit Agricole CIB à 47 % et de la Banque de proximité à l'international. Ils tiennent compte des garanties reçues venant en déduction (assurance-crédit export, dépôts d'espèces, garanties sur titres, etc.).

La concentration des encours sur ces pays est globalement stable sur l'année 2020 : les 20 premiers pays représentent 93,9 % du portefeuille d'engagements à fin 2020, contre 96,0 % à fin 2019.

Trois zones géographiques sont dominantes : Moyen-Orient/Afrique du Nord (36 %), Asie (25 %) et Europe centrale et orientale (26 %).

Évolution des engagements commerciaux relatifs aux pays de *rating* inférieur à "B" *(en millions d'euros)*

Date	Afrique du Nord/ Moyen Orient	Afrique subsaharienne	Amériques	Asie	Europe centrale et orientale	TOTAL
2020	22 972	1 643	6 231	16 027	16 454	**63 327**
2019	23 386	1 914	6 911	16 299	19 037	**67 547**

Moyen-Orient et Afrique du Nord

Les engagements cumulés sur les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord s'élèvent à 23,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en baisse de 2 % par rapport à fin 2019. Le Maroc, l'Arabie Saoudite, les Émirats Arabes Unis, l'Égypte et le Qatar représentent 87 % des engagements de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Europe centrale et orientale

Les engagements cumulés sur les pays d'Europe centrale et orientale sont en hausse de 26 % par rapport à l'an dernier. Les engagements du Groupe restent concentrés sur quatre pays : Pologne, Russie, Ukraine et Serbie, qui représentent 92 % du total sur cette région.

Asie

Les engagements sur l'Asie sont en baisse de 2 % à 16,0 milliards d'euros comparés à ceux au 31 décembre 2019. Cette évolution s'explique principalement par une réduction des expositions en Inde. La Chine reste la plus forte exposition régionale (11,7 milliards d'euros) devant l'Inde (3,2 milliards d'euros).

Amérique latine

À fin décembre 2020, les expositions sur cette région représentent 10 % des expositions des pays de *rating* inférieur à "B". La baisse des engagements enregistrée est de 10 % par rapport à fin 2019 principalement en raison principalement d'une réduction des engagements sur le Brésil et le Mexique. Les expositions sur le Brésil et le Mexique représentent 89 % du total de l'Amérique latine contre 90 % à fin 2019.

Afrique subsaharienne

Les engagements du Groupe sur l'Afrique subsaharienne s'élèvent à 1,6 milliard d'euros au 31 décembre 2020, soit 3 % du total des pays de *rating* inférieur à "B" comme à fin 2019. Les engagements en Afrique du Sud représentent 28 % des engagements dans cette région.

3. Qualité des encours

3.1 Analyse des prêts et créances par catégories

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

Prêts et créances *(en millions d'euros)*	31/12/2020	31/12/2019
Ni en souffrance, ni dépréciés	1 040 659	987 386
En souffrance, non dépréciés	11 016	12 932
Dépréciés	23 733	23 504
TOTAL	**1 075 408**	**1 023 822**

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2020 est composé à 96,8 % d'encours ni en souffrance, ni dépréciés contre 96,4 % à fin 2019.

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours, soit 99,8 % des créances en souffrance non dépréciées contre 99,9 % à fin 2019.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers.

3.2 Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne déployée par le Groupe Crédit Agricole vise à couvrir l'ensemble du portefeuille clientèle du Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux sains hors clientèle de proximité (869,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020, contre 788,1 milliards d'euros au 31 décembre 2019), les emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent 91,7 % de ce portefeuille, contre 86,7 % à fin 2019 (soit 796,0 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 683,4 milliards d'euros au 31 décembre 2019). Leur ventilation en équivalent notation Standard & Poor's (S&P) de la notation interne du Groupe est présentée ci-dessous :

Évolution du portefeuille sain d'engagements commerciaux hors clientèle de proximité du Groupe Crédit Agricole par équivalent indicatif S&P du *rating* interne 2020

	31/12/2020	31/12/2019
AAA	35,6 %	28,6 %
AA	14,4 %	15,9 %
A	9,3 %	11,6 %
BBB	23,0 %	27,1 %
BB	14,5 %	14,0 %
B	1,9 %	1,5 %
Sous surveillance	1,4 %	1,3 %
TOTAL	**100,0 %**	**100,0 %**

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité, avec un profil de risque qui montre un accroissement de plus d'un point des grades AAA. Au 31 décembre 2020, 82,2 % des engagements sont portés sur des emprunteurs notés *investment grade* (note supérieure ou égale à BBB ; 83,3 % au 31 décembre 2019) et seuls 1,4 % sont sous surveillance.

3.3 Dépréciation et couverture du risque

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées ;
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default* – LGD).

3.3.2 Encours des prêts et créances dépréciés

Au 31 décembre 2020, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 23,7 milliards d'euros contre 23,5 milliards au 31 décembre 2029. Ils sont constitués des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 2,2 % des encours bruts comptables du Groupe contre 2,3 % au 31 décembre 2019.

Les encours restructurés [1] s'élèvent à 14,3 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

(1) La définition des encours restructurés est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables" dans les états financiers consolidés.

4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observé au cours de l'année :

4.1 Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2020

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillé dans le chapitre 1 "Rapport de gestion", partie "Environnement économique et financier" ci-dessus.

L'année 2020 a été marquée par les conséquences de la crise sanitaire qui a eu des effets très différenciés suivant les portefeuilles. Dans un contexte où la reprise reste très incertaine et sera conditionnée par l'évolution de la pandémie et la capacité des autorités à la contrôler, le rythme de retrait des mesures de soutien et la vitesse de retour à une situation économiques normalisée seront les points-clés pour l'année 2021.

Les points principaux points d'attention sectoriels majeurs sont les suivants : tourisme et transports, automobile, aéronautique, distribution et commerce de détail, shipping et immobilier commercial.

4.2 Données chiffrées

Au cours de cette année fortement marquée par la crise sanitaire et économique, le coût du risque du Groupe Crédit Agricole s'est élevé à 3,65 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre un niveau pré-crise de 1,76 milliard d'euros relevé en 2019, soit une hausse de 108 % (x2,1). Tous les métiers du Groupe ont été impactés plus ou moins fortement par les effets de la crise qui se sont traduits par des ajustements importants dans les provisions hors défaut afin de prendre en compte essentiellement la dégradation de la conjoncture reflétée dans les indicateurs macroéconomiques et par des renforcements de couverture sur les filières les plus exposées à la crise. Grâce aux différents dispositifs d'aides de soutien à l'économie, relayés notamment par les Banques via les prêts garantis par l'État et les reports d'échéances, le coût du risque avéré a résisté avec une progression contenue de 6,5 % à l'échelle du Groupe sur l'année 2020.

Sur le périmètre des Caisses régionales, la croissance du cout risque a été de 108 % (x2,08), atteignant 1 039 millions d'euros en 2020, porté essentiellement sur la clientèle non défaillante pour 78 %. LCL, autre banque du réseau de proximité France du Groupe a connu une hausse de son coût du risque de 80 % à 390 millions d'euros vs 217 millions en 2019. Crédit Agricole Italia a connu une hausse de son coût du risque de 70 % à 428 millions d'euros vs 251 millions d'euros. La Banque de financement et d'investissement, après une année très favorable en 2019 en termes de risque (165 millions d'euros) a été fortement exposée en 2020 avec un coût du risque atteignant 856 millions d'euros (x5,2), impactée dans les secteurs exposés à la crise, notamment à l'international, par une montée de la défaillance et par des dossiers de fraudes révélés lors de la crise. Au sein du pôle Services financiers spécialisés, l'évolution principale porte sur le métier du financement à la consommation (groupe Crédit Agricole Consumer Finance) dont le coût du risque de crédit a progressé de 41 % à 637 millions d'euros, et notamment sur sa filiale italienne Agos Ducato (+ 85 %) plus impactée que la branche française (+ 13 %) où les d'aides ont été plus généralisées et protectrices.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers. Ce dernier est ventilé par pôle métier dans la note 5.1 des états financiers.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles. La mesure associée à ce risque de crédit est détaillée dans la partie ci-dessus 2.2 "Mesure du risque de crédit" de la section II "Gestion du risque de crédit".

IV. Application de la norme IFRS 9

1. Évaluation du risque de crédit

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2022.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise du COVID-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines (deuxième reconfinement pris en compte, mais également les perspectives favorables liées à la découverte de vaccins sur la fin d'année). La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le déconfinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,2 % au T3 vs T2, après une baisse de 13,7 % au T2 vs T1. L'ampleur de la deuxième vague a conduit à des mesures de restrictions marquées en Europe au T4. En France, il semblait probable que le deuxième confinement soit étendu au-delà de début décembre, afin d'obtenir le retour de la circulation du virus à un niveau plus contrôlé (objectif de 5 000 contaminations par jour maximum). Avec une hypothèse d'un confinement jusqu'à mi-décembre, il était prévu une baisse du PIB France d'environ 8 % au T4 vs T3. La croissance moyenne annuelle 2020 devait en être peu affectée (- 10,1 % vs - 9,1 % prévu en septembre), mais l'acquis de croissance (soit la croissance annuelle 2021 si les PIB trimestriels sont égaux au T4 2020 donc une croissance trimestrielle nulle) est négatif pour 2021 (- 1,6 %).

- Le **premier scénario** décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude est forte. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.

  Ce scénario 1 fait l'hypothèse d'une persistance de l'épidémie en 2021 avec un scénario de *"stop and go"* au cours du T1 et T2 (alternance de relâchements, restrictions et courtes périodes de confinement), mais moins pénalisant qu'en 2020 (meilleurs maîtrise des flux épidémiques, restrictions mois fortes sur la mobilité). Même avec un vaccin mis sur le marché, il est supposé qu'un large déploiement n'interviendrait qu'à partir de mi-2021.

  Pour 2021, il est prévu une croissance du PIB en France de 4,6 %, contre 7,3 % dans le scénario retenu pour fin juin, comprenant au T1 2021, un rebond assez net, mais plus modéré qu'au T3 2020, du fait d'un déconfinement prudent avec maintien probable de mesures restrictives du type couvre-feu ; et au T2 2021, il est supposé une troisième vague (liée notamment à l'état climatique et une efficacité insuffisante de la stratégie de tests) qui conduit à un nouvel épisode plus court de confinement et une baisse du PIB. Enfin, au second semestre 2021, un rebond (nouveau déconfinement) et une amélioration de la conjoncture liée aux campagnes de vaccination. Mais une reprise prudente, malgré les mesures de soutien : certains secteurs resteront nettement fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture…), des incertitudes sur le redémarrage de l'investissement malgré le plan de relance, faillites, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages confrontés à la hausse du chômage qui limite l'utilisation du surplus d'épargne accumulé pendant les confinements successifs.

En conséquence, la BCE irait vers plus d'assouplissement et plus d'achats de titres de dettes souveraines. En effet, avec les perspectives encore dégradées de croissance et d'inflation, les émissions de dettes souveraines à venir devraient conduire la BCE à en faire plus. Il n'est pas retenu pas de baisse de taux à horizon prévisible. Les achats nets d'actifs au titre du PEPP (750 milliards d'euros en mars portés à 1 350 milliards d'euros en juin) doivent prendre fin en juin 2021. Ce scénario suppose que la BCE augmente ses programmes d'achats couvrant le second semestre 2021 ainsi que 2022 (via une extension et expansion du PEPP ou une simple augmentation de l'APP).

Depuis le pic d'aversion au risque de mars, le rendement du Bund 10 ans a tenté de se redresser, mais il a systématiquement été ramené vers - 0,50 %/- 0,60 %. Absence de visibilité sur l'évolution de l'épidémie, sur le profil de la croissance 2021 et, plus généralement, degré très élevé d'incertitude. Également, il y a un maintien du Bund à un niveau très faible.

- Le **deuxième scénario** implique une évolution sanitaire plus dégradée et des mesures restrictives plus sévères.

  Le deuxième scénario reprend des prévisions identiques à celles du premier scénario pour l'année 2020. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1-21 (déconfinement prudent), mais en revanche, au T2-21, il est supposé une troisième vague plus forte et plus rapide, qui conduit à un reconfinement plus sévère, d'environ deux mois contre un mois dans le central. Ce scénario 2 conduirait à un recul du PIB nettement plus marqué au T2, mais suivi d'un rebond plus fort au T3.

  Dans ce scénario, pour 2021 : il serait constaté une hausse du PIB en moyenne prévue à 3 % vs + 4,6 % dans le scénario 1.

- Le **troisième scénario** est légèrement plus favorable que le scénario 1 et suppose une reprise sensiblement plus forte en 2021 (croissance du PIB France de 7,1 % en raison d'une situation sanitaire plus rapidement sous contrôle).

- Le **quatrième scénario,** le moins probable, est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.

  En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchit nettement au S1-21. Il y a une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'État ne sont pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites sont constatées.

  Avec une absence de visibilité et à des capacités excédentaires : il y a une nette révision en baisse de l'investissement.

  Les ménages restent très prudents avec peu d'achats importants.

  Il y a également une réactivation des tensions sociales, gel du programme de réformes. Enfin, au niveau état, il y a une dégradation du *rating* d'un cran.

  Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle est différée courant 2021 (hausse moyenne de seulement + 1,9 % du PIB) avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5 % en 2021 après 10 % en 2020).

Par ailleurs, concernant :

- **la prise la prise en compte des mesures de soutien dans les projections IFRS 9 :** le processus de projection des paramètres de risque a été révisé en 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

  Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien ;

- **les Scénarios filières et locaux :** des compléments sectoriels établis au niveau local ("forward looking local") par certaines entités du Groupe peuvent compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin décembre 2020, en intégrant les *forward looking* locaux, la part des provisions *Stage* 1/*Stage* 2 d'une part (provisionnement des encours sains) et des provisions *Stage* 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement 34 % et 66 % du stock total de provisions du Groupe Crédit Agricole.

À fin décembre 2020, les dotations nettes de reprises de provisions *Stage* 1/ *Stage* 2 ont représenté 45 % du coût du risque annuel du Groupe Crédit Agricole contre 55 % pour la part du risque avéré *Stage* 3 et autres provisions.

Analyse de sensibilité des montants d'ECL des provisions IFRS 9 *(Stage* 1 et 2)

Le scénario 1 a été pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS du T4-2020. À titre d'exemple, la baisse de 10 points de la pondération du scénario 1 dans les calculs au T4-2020 au profit du scénario 2, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock de ECL au titre du "*forward looking central*" de l'ordre de **0,7 %** pour le Groupe Crédit Agricole. Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du "*forward looking local*" qui pourrait en atténuer l'effet.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit

Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le *Stage 2*. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. états financiers CA à fin 2020 § 1.2 Instruments financiers) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

2. Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2020.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au cout amorti (prêts et créance sur la clientèle) qui représente environ 90 % des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

L'année 2020 a été particulièrement atypique avec une activité crédit qui est restée très dynamique, notamment avec l'accompagnement réalisé via l'octroi des prêts garantis par l'État (28,5 milliards pour le Groupe Crédit Agricole). Les expositions du Groupe ont progressé de 52,6 milliards d'euros sur l'année dont 54,1 milliards sur les banques de réseau France.

Malgré la crise, la structure des portefeuilles n'a que peu évolué sur l'année : le poids des encours sains les moins risqués (*Stage* 1) reste très proche du niveau pré-crise à 90,3 % vs 90,7 % en début d'année, comprenant une croissance de 44 milliards (+ 5,2 %).

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (*Stage* 2) a progressé légèrement sur l'année (7,3 % vs 6,9 % en début d'année), représentant une hausse de l'assiette de 8 milliards (+ 12,4 %) essentiellement sur la Banque de financement et d'investissement et le métier du leasing, reflétant les évolutions défavorables constatées sur certains portefeuilles ciblés (soit via la notation soit via des couvertures additionnelles dégradant la notation). *A contrario,* les banques de réseau France ont connu une réduction sur cette partie (- 2,2 milliards d'euros).

Les encours défaillants (*Stage* 3) sont restés stables malgré la crise (hausse de seulement 1,4 % soit 0,3 milliard d'euros, comprenant des augmentations ciblées sur la grande clientèle (+ 0,8 milliard, soit + 22 %) et sur le métier du crédit à la consommation (+ 0,2 milliard, soit + 8 %), compensé partiellement par une baisse des encours en défaut LCL (- 5 %) et sur la Banque de réseau Internationale (- 10 %, effet cession d'un portefeuille de créances non performantes en Italie).

Évolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (*Stage* 1) ont fortement progressé (+ 32 %) en lien avec la croissance des encours mais essentiellement avec l'intégration dans les paramètres de calculs des ECL de scénarios macroéconomiques construits au cours de la crise. Le taux de couverture progresse à 0,26 % vs 0,21 %.

Les ECL du portefeuille en *Stage* 2 sont en hausse également, en lien avec la croissance des encours, la mise à jour des scénarios macroéconomiques dans les paramètres de calcul, et également en raison avec les renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise. Le taux de couverture du *Stage* 2 s'élève à 6,04 % en moyenne au niveau du Groupe contre 5,69 % en début d'année. Par ailleurs, des ajustements de paramètres ont été réalisés au T4 pour intégrer les effets de la nouvelle définition du défaut.

Le taux de couverture des créances dépréciées (*Stage* 3) s'inscrit en baisse sur le Groupe Crédit Agricole (55,2 % vs 59 % fin 2019), reflétant le démarrage des usages de la nouvelle définition du défaut au sein du Groupe à partir du T3-2020, avec notamment l'introduction de la notion de créance dépréciée en période d'observation. Ce segment est provisionné à un taux sensiblement inférieur au reste du *Stage* 3 en raison de la nature de ses expositions qui ont en principe vocation, à terme, à être reclassées en *Stage* 2.

2.5 RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- **les taux d'intérêt :** le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- **les taux de change :** le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- **les prix :** le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- **les *spreads* de crédit :** le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le *Brexit,* la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, le Groupe Crédit Agricole a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- **au niveau central,** la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du Conseil) de l'état des risques de marché ;
- **au niveau local,** pour chaque entité du Crédit Agricole S.A., un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Au sein de la filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, la Direction des risques et contrôles permanents inclut le Département *Market and Counterparty Risks* (MCR) qui est en charge de l'identification, de la mesure et de la surveillance des risques de marché. Ce département apporte une assistance dans le suivi des risques de marché des banques de proximité internationales en complément des équipes des risques locaux, ainsi que pour les portefeuilles de négociation de la Direction du pilotage financier du Crédit Agricole S.A., dont les transactions sont gérées dans le système informatique de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Au sein de MCR, ces différentes missions se répartissent comme suit :

a. **le *Risk Management,*** dont la mission est d'assurer au niveau mondial un suivi et un contrôle des risques de marché pour l'ensemble des lignes produits : proposition de limites qui sont validées par le Comité des risques de marché et suivi de leur respect, analyse des dépassements de limites ainsi que des variations significatives de résultats qui sont portés à la connaissance du Comité des risques de marché ;

b. **le Suivi d'Activité :** en charge de la validation quotidienne des résultats de gestion et des indicateurs de risque pour l'ensemble des activités encadrées par des limites de risque de marché, du contrôle et de la validation des paramètres de marché utilisés pour la production du résultat et des indicateurs de risque. Ceci assure un processus de production autonome, fondé sur une base de données de marché actualisée au quotidien et indépendante du *Front Office.*

   Enfin, il est associé à la Direction financière dans les démarches mensuelles de rapprochement du résultat de gestion et du résultat comptable ;

c. **des équipes transverses** qui complètent ce dispositif, en assurant l'harmonisation des méthodes et des traitements entre les lignes produits et les unités. Ces équipes assurent le reporting des indicateurs réglementaires qui ont été produits par le Département MCR de manière indépendante. Elles comprennent notamment :
   - l'équipe responsable de la validation des *pricers*,
   - l'équipe en charge du modèle interne (VaR, VaR stressée, *stress scenarios,* IRC, etc.),
   - l'équipe *Market Data Management,* qui assure un contrôle sur les données de marché indépendantes,
   - l'équipe Consolidation Internationale, dont la mission principale est la production des informations consolidées du département ;

d. **le COO (Chief Operational Officer) et son équipe,** assurent la coordination des sujets transverses : projets, nouvelles activités, budgets, rapports et comités.

L'architecture informatique mise en place au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pour la gestion des risques de marché repose sur le partage des plateformes utilisées en Front Office, sur lesquelles les indicateurs de risque sont calculés. L'indépendance du processus repose

notamment sur la sélection des données de marché et la validation des modèles de valorisation par la Direction des risques.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Quatre instances de gouvernance interviennent dans la gestion des risques de marché au niveau du Crédit Agricole S.A. :

- le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., valide les limites globales (VaR et stress) encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risque et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques. Il examine sur une base trimestrielle la situation des marchés et des risques encourus, au travers notamment des principaux indicateurs de suivi des risques de marché, de l'utilisation des limites et de l'observation des dépassements ou incidents significatifs ;
- les alertes relatives au risque de marché sont remontées à la Direction générale dans le cadre du Comex potentiellement chaque quinzaine ;
- le Comité de suivi des alertes, présidé par la Directrice des risques et contrôle permanant Groupe, examine mensuellement l'ensemble des alertes remontées ;
- le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est en charge de la validation des normes et des modèles prudentiels mis en œuvre sur le périmètre des activités de marché.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, instance mensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et les responsables du suivi des risques de marché. Ce Comité effectue une revue des positions et des résultats des activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et s'assure du respect des limites assignées à chaque activité. Il est décisionnaire sur les demandes de révision de limites opérationnelles.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk* (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de backtesting des modèles.

1.1 La VaR *(Value at Risk)*

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la Value at Risk (VaR) historique. Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.)., sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par le Groupe dans ses activités de *trading*, en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date donnée s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risque reflétant le risque des positions détenues par les entités du Crédit Agricole S.A. (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédit, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios et calcul de la variation de MtM associée.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais résultats observés.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de diversification entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Le modèle interne de VaR de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, principal contributeur à la VaR du Crédit Agricole S.A., a fait l'objet d'une validation par les autorités réglementaires.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risque ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risque existants.

Cet indicateur est utilisé pour des besoins de pilotage pour toutes les entités, et pour le calcul de la charge en capital uniquement pour Crédit Agricole CIB (les autres entités étant en approche standard).

Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Le *backtesting*

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour chacune des entités du Crédit Agricole S.A. exerçant une activité de marché. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait statistiquement excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an).

Au 31 décembre 2020, le périmètre réglementaire de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (cf. graphique ci-dessous) fait l'objet de sept exceptions de VaR sur un an glissant. En conséquence, le facteur multiplicateur, servant au calcul de l'exigence en fonds propres, s'établit à son niveau minimum 4. Ceci tient compte des décisions prises par la BCE pour le calcul des exigences en fonds propres au titres de la VAR durant la phase de crise.

***Backtesting* de la VaR réglementaire de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank de l'année 2020** *(en millions d'euros)*

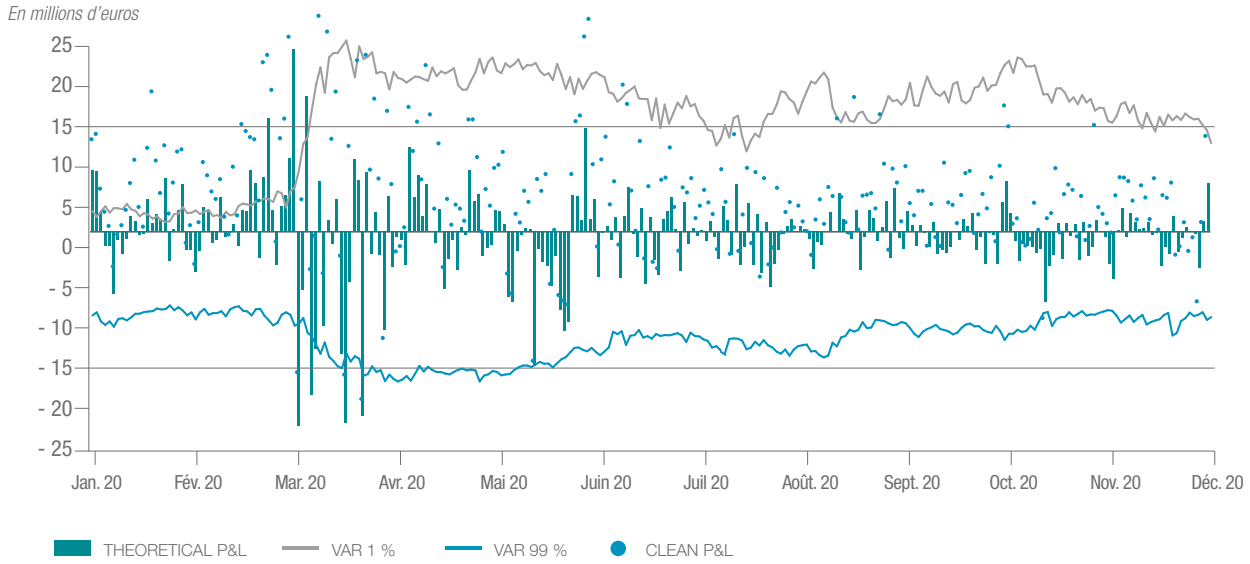

1.2 Les *stress scenarios*

Les *stress scenarios* complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- **les scénarios historiques** consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les *stress scenarios* historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- **les scénarios hypothétiques** anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des *spreads* de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des *spreads* de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des *spreads* de crédit).

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- au niveau des entités, des stress adverses permettent d'évaluer l'impact de mouvements de marché de grande ampleur et défavorables sur les différentes lignes d'activité ;
- au niveau de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, des stress adverses extrêmes, permettent de mesurer l'impact de chocs de marché encore plus sévères.

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité hebdomadaire.

1.3 Les indicateurs complémentaires

Des indicateurs complémentaires (sensibilités à divers facteurs de risque, *loss alerts, stop loss,* montants nominaux, encours, durées…) sont par ailleurs produits au sein des entités et peuvent, dans le cadre du dispositif de maîtrise des risques, faire l'objet de limites. Ils permettent de mesurer et d'encadrer de façon fine les expositions aux différents facteurs de risque de marché, d'identifier les opérations atypiques et d'enrichir la vision synthétique des risques fournie par la VaR et les *stress scenarios* globaux.

1.4 Indicateurs relatifs à la directive CRD 4

VaR stressée

La VaR dite "stressée" est destinée à corriger le caractère pro-cyclique de la VaR historique. Celle-ci est en effet calculée sur la période d'un an précédant la date de mesure et dans le cas où les paramètres de marché associés reflètent des conditions de marché calmes avec une faible volatilité, elle peut afficher un niveau faible.

La VaR stressée est calculée sur un intervalle de confiance de 99 % à horizon d'un jour, et sur une période de tension correspondant à la pire période connue pour les facteurs de risque les plus significatifs et réévaluée tous les ans.

À fin 2020, elle correspond pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à la période du 13 novembre 2007 au 12 novembre 2008. L'exigence de fonds propres au titre de la VaR est ainsi complétée par une exigence de fonds propres au titre de la VaR stressée.

Incremental Risk Charge

L'IRC ou *Incremental Risk Charge* est une exigence de capital supplémentaire relative au risque de défaut et de migration sur les positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation de crédit), requise par la directive CRD 4.

Elle a pour objectif de quantifier des pertes inattendues provoquées par des événements de crédit sur les émetteurs, à savoir le défaut ou la migration de *rating* (aussi bien dans le cas d'un abaissement que d'un rehaussement de la note de crédit).

L'IRC est calculée avec un intervalle de confiance de 99,9 % sur un horizon de risque un an, par des simulations Monte-Carlo de scénarios de migrations élaborées à partir de trois jeux de données :

1. une matrice de transition à un an, fournie par S&P et adaptée au système de notation interne de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank. Cette matrice donne les probabilités de transition d'un émetteur selon sa note de crédit initiale vers les notes de crédit de rang supérieur et inférieur, ainsi que sa probabilité de défaut ;
2. la corrélation des émetteurs à des facteurs systémiques ;
3. des courbes de *spread* moyen par *rating* dont sont déduits les chocs induits par les migrations.

Ces scénarios de défaut et de migration de crédit simulés permettent ensuite de valoriser les positions à l'aide des modèles de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Comprehensive Risk Measure

Le "CRM" ou *Comprehensive Risk Measure* mesure les risques de défaut, de changement de notation ainsi que les risques de marché sur le portefeuille de corrélation de crédit.

Le Crédit Agricole n'a plus d'activités soumises à exigence en fonds propres au titre du *Comprehensive Risk Measure* depuis fin 2016.

Credit Value Adjusment (CVA)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment* – CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan.

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Value Adjustment* (CVA). Selon cette directive, les établissements autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée (VaR CVA). La méthodologie et le dispositif utilisés pour estimer le montant de ces exigences de fonds propres sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

L'ACPR a validé le modèle de VaR CVA de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et des fonds propres additionnels au titre de la CVA (VaR et VaR stressée) sont calculés depuis 2014.

2. Utilisation des dérivés de crédit

Les CDS sont utilisés à des fins de couverture dans les cas suivants :

- gestion des expositions crédit issues du portefeuille de prêts ou du portefeuille de dérivés (CVA) ;
- couverture des expositions du portefeuille d'obligations ;
- couverture des expositions des portefeuilles de dérivés hybrides (par exemple, pour couvrir l'émission des Credit Linked Notes vendues à des clients investisseurs).

IV. Expositions

VaR *(Value at Risk)*

La VaR totale du Crédit Agricole S.A. est représentative de la VaR du Crédit Agricole S.A. sur les activités de marché.

La VaR du Crédit Agricole S.A. est calculée en intégrant les effets de diversification entre les différentes entités du Groupe.

Le périmètre considéré pour les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est celui de la VaR réglementaire (mesurée à partir d'un modèle interne validé par l'ACPR).

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR, sur les activités de marché du Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 en fonction des facteurs de risque principaux :

Répartition de la VaR (99 %, 1 jour)

(en millions d'euros)	31/12/2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2019
Taux	8	6	16	11	6
Crédit	4	3	12	7	4
Change	5	1	13	3	3
Actions	2	1	3	2	1
Matières premières	0	0	0	0	-
Compensation	- 9	-	-	- 8	- 5
VaR DU CREDIT AGRICOLE S.A.	**9**	**7**	**24**	**14**	**9**
Pour information : Somme des VaR des entités	10	8	25	15	10

La VaR moyenne sur l'année 2020 s'établit à 14 millions d'euros contre 7 millions d'euros sur l'année 2019. Cette nette hausse s'explique, pour l'essentiel, par les chocs d'amplitudes exceptionnelles liés à la crise sanitaire. La VaR moyenne reste toutefois à un niveau modeste et en en deçà de sa limite d'encadrement.

Le graphique suivant retrace l'évolution de la VaR sur l'année 2020 :

VaR du Crédit Agricole S.A. entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020

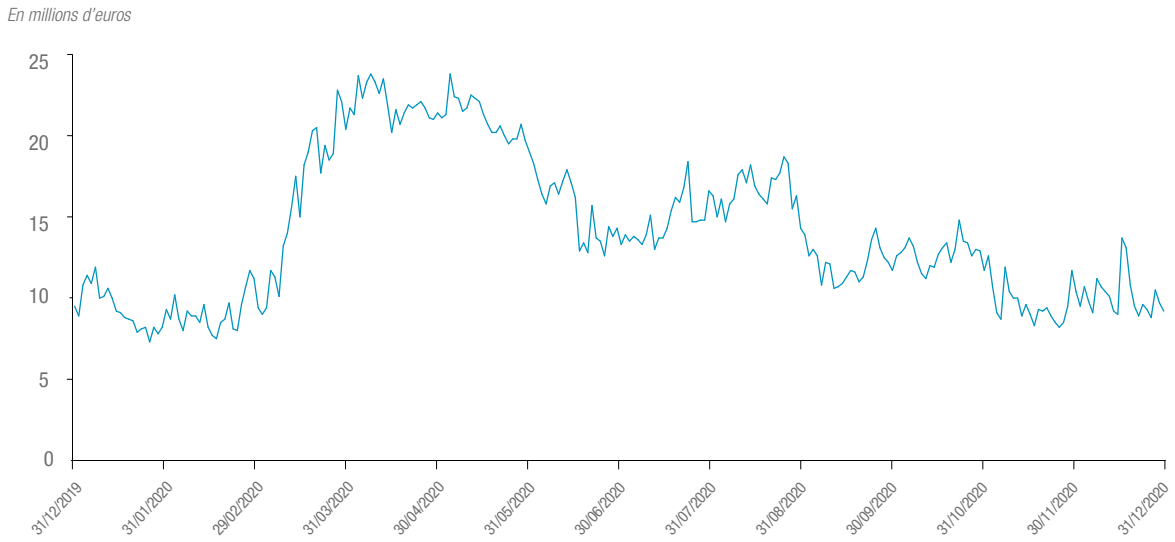

Impacts associés aux *stress scenarios*

À fin 2020, les niveaux de risque du Crédit Agricole S.A. évalués au travers des stress historiques et hypothétiques sont présentés ci-dessous. À titre d'illustration, le scénario "Crise 1994", qui affichait un impact négatif à fin 2019 (perte de 55 millions d'euros), affiche un impact positif à fin 2020 (gain de 15 millions d'euros).

Mesures de stress historiques et hypothétiques

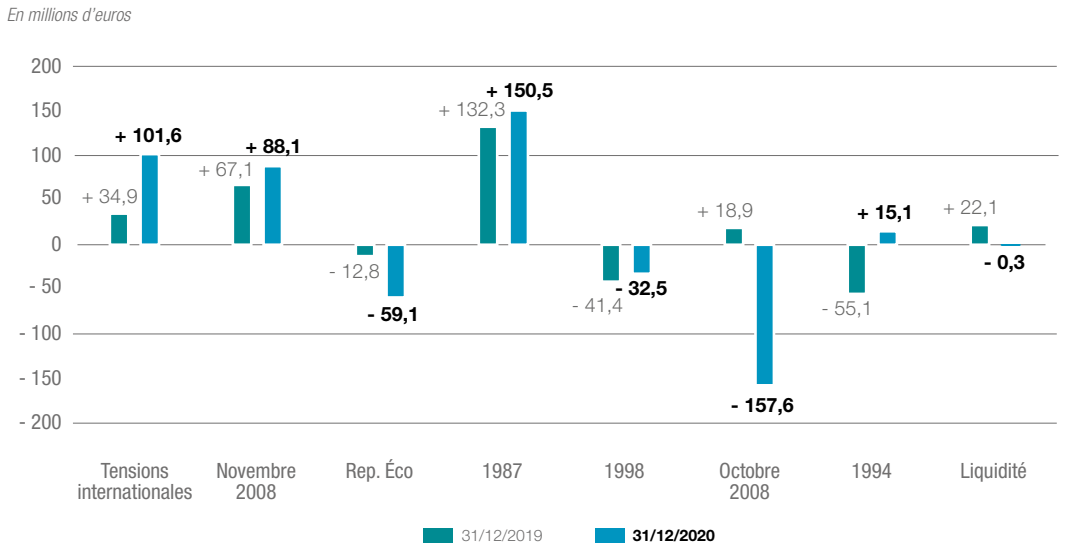

VaR stressée

La VaR stressée est calculée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR réglementaire stressée, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 27 décembre 2019 et le 25 décembre 2020 :

(en millions d'euros)	25/12/2020	Minimum	Maximum	Moyenne	27/12/2019
VaR stressée de Crédit Agricole CIB	12	11	26	18	16

Évolution de la VaR stressée (99 %, 1 jour)

Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de la VaR réglementaire stressée mesurée sur le périmètre de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank sur l'année 2020.

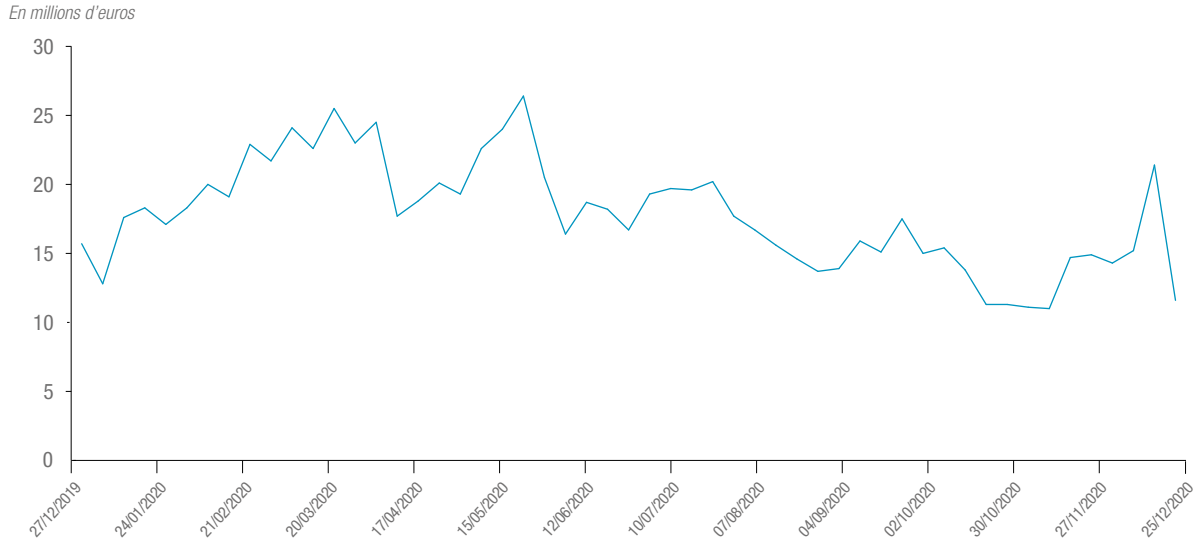

À fin décembre 2020, la VaR réglementaire stressée de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank s'élève à 12 millions d'euros, en baisse de 4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2019. En moyenne sur l'année, la VaR stressée (18 millions d'euros) est stable par rapport à la moyenne de 2019.

Exigence de fonds propres liée à l'IRC *(Incremental Risk Charge)*

L'IRC est calculée sur le périmètre des positions de crédit dites linéaires (*i.e.* hors positions de corrélation) de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de l'IRC, sur les activités de marché de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 :

(en millions d'euros)	31/12/2020	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2019
IRC	116	116	231	143	148

V. Risque action

1. Portefeuilles de *trading* et *banking book*

Le risque action est présent dans les différents types d'activité. Le risque action porté par les activités de marché de Crédit Agricole CIB est couvert par l'encadrement global en VaR (cf. section IV ci-dessus). Le reste des encours exposés au risque sur action correspond aux portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Des entités de Crédit Agricole S.A. détiennent des portefeuilles investis en partie en actions et produits structurés dont la valeur de marché dépend de l'évolution du prix des sous-jacents actions et indices actions.

La note 6 des états financiers présente la répartition des instruments de capitaux propres à la juste valeur par modèle de valorisation. Au 31 décembre 2020, les encours exposés au risque actions s'élèvent à 38,7 milliards d'euros, y compris les portefeuilles des entreprises d'assurance pour 31,1 milliards d'euros.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

2.6 GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein de Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein de Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;
- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au sein des Caisses régionales, les Conseils d'administration fixent les limites concernant le risque de taux d'intérêt global et le portefeuille de *trading* et déterminent les seuils d'alertes pour la gestion de leurs portefeuilles de placement (titres disponibles à la vente). Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- Caisses régionales ;
- Groupe LCL ;
- Crédit Agricole S.A. ;
- Banques de proximité à l'international notamment Groupe CA Italia ;
- Crédit Agricole Corporate and Investment Bank ;
- Groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- Groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- CACEIS ;
- Amundi.

Le risque de taux porté par l'activité Assurance fait l'objet d'un suivi à travers des indicateurs propres à ce métier. Une mesure de l'impact d'un choc de taux instantané sur le niveau des fonds propres Solvabilité 2 est réalisée sur le périmètre de Crédit Agricole Assurances. Cet indicateur est encadré par un seuil d'alerte.

2. Gouvernance

2.1 Gestion du risque de taux des entités

Chaque entité gère son exposition sous le contrôle de son Comité actif-passif, dans le respect de ses limites et des normes Groupe. Les limites des filiales de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une revue annuelle avec une validation par le Comité des risques Groupe.

La Direction du pilotage financier et la Direction des risques Groupe participent aux Comités actif-passif des principales filiales, et assurent l'harmonisation des méthodes et des pratiques au sein du Groupe ainsi que le suivi des limites allouées à chacune de ses entités.

Les situations individuelles des Caisses régionales au regard de leur risque de taux d'intérêt global font l'objet d'un examen trimestriel au sein du Comité des risques des Caisses régionales.

2.2 Gestion du risque de taux du Groupe

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le Comité actif-passif de Crédit Agricole S.A.

Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du Comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel ;
- il examine le respect des limites applicables à Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global ;
- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. proposées par le Département ALM.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

3.1 Mesure

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites ou comportementales vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement…).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle, complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale…).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du Groupe est assurée par le respect des principes de modélisation validés par le Comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du Comité actif-passif de l'entité et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du Groupe. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité du Groupe est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques est couverte par des achats d'options.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives (USD, GBP, CHF notamment).

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur trois années. La méthodologie correspond à celle des *stress tests* EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces simulations sont effectuées selon quatre scénarios :

- réalisation des taux à terme (scénario central) ;
- chocs de plus ou moins 200 pb sur les taux d'intérêt ; et
- choc de + 100 pb sur l'inflation.

Elles sont calculées sur les périmètres des principales entités du Groupe et sur base consolidée.

Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

3.2 Dispositif de limites

Les limites mises en place au niveau du Groupe, et au niveau des différentes entités, permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 15 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités.

Outre les validations du Comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

Chaque entité (dont Crédit Agricole S.A.) assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

3.3 Évaluation du besoin en capital interne

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale, en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment) ;
- des limites sur l'exposition en risque de taux.

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. *supra*).

4. Exposition

Les impasses de taux du Groupe sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 31 décembre 2020 sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole sont les suivants :

Impasses en euros (au 31 décembre 2020)

(en milliards d'euros)	2021	2022-2026	2027-2031	> 2031
Impasses euros [1]	(12,6)	4,1	(6,0)	(8,9)

(1) Les impasses en euro sont présentées hors opération TLTRO 3 (non porteuse de risque de taux du fait de son caractère optionnel).

Sur l'année 2021, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, le Groupe Crédit Agricole perdrait 126 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2020, soit une baisse de 0,4 % du PNB 2020 (contre une baisse de 24 millions d'euros, soit 0,1 % du PNB 2019).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 1 496 millions d'euros, soit 1,3 % des fonds propres prudentiels totaux du Groupe.

Ces pertes seraient néanmoins couvertes pour tout ou partie par l'opération de TLTRO 3.

Les impacts ci-dessus sont calculés sur la base d'un bilan statique c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des taux sur le produit net bancaire du Groupe Crédit Agricole.

Impasses autres devises (au 31 décembre 2020)

(en milliards d'euros)	2021	2022-2026	2027-2031	> 2031
Impasses autres devises [1]	9,5	1,3	1,2	0,3

(1) Somme des impasses toutes devises en valeurs absolues contre-valorisées en milliards d'euros.

Sur les autres devises, dans le cas d'un stress de taux d'intérêt défavorable de 100 points de base dans chacune des devises, le Groupe perdrait en 2021 95 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2020, soit 0,3 % du PNB 2020. Après l'euro, les principales devises sur lesquelles le Groupe Crédit Agricole est exposé sont l'USD, le CHF, le JPY, le PLN et le MAD.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles (réévaluées par OCI) ou des positions de change opérationnelles (réévaluées par PnL).

1. Le risque de change structurel

Le risque de change structurel du Groupe Crédit Agricole résulte des investissements durables du Groupe dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence du Groupe étant l'euro.

Les principales positions de change structurelles brutes (avant couverture) du Groupe sont, au 31 décembre 2020, en dollar US et devises liées au dollar US (dollar de Hong Kong notamment), en franc suisse, livre sterling, yuan chinois, zloty polonais, dirham marocain, en yen japonais et en livre égyptienne.

Les grands principes de la gestion des positions de change structurelles sont :

- sur l'horizon d'une année, la couverture de la part des positions structurelles ayant vocation à devenir des positions opérationnelles (résultat en cours de formation ayant vocation à être distribué, participation ayant vocation à être cédée dans un horizon proche) ;
- sur un horizon plus moyen/long terme, un ajustement du niveau de couverture des positions de change structurelles dans le but d'immuniser le ratio CET1 du Groupe contre les variations des cours de change. Cela doit notamment se traduire par la mise en place de nouvelles couvertures en cas de situation de sur-immunisation ou la résiliation de couvertures existantes en cas de sous-immunisation.

  Une entité pourra néanmoins choisir de ne pas couvrir une position libellée dans une devise en situation de sur-immunisation si le coût de la couverture est jugé trop important au regard du bénéfice tiré ou que le montant de la position en question est peu significatif.

Les positions de change structurelles du Groupe sont présentées cinq fois par an lors du Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A., présidé par le Directeur général.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciels.

Crédit Agricole S.A. gère, de même que chaque entité au sein du Groupe portant un risque significatif, les positions impactées par les produits et charges qui leur sont remontés. Les trésoreries étrangères gèrent leur risque de change opérationnel par rapport à leur devise locale.

La politique générale du Groupe est de limiter les positions de change opérationnelles et de ne pas couvrir à l'avance des résultats non encore réalisés sauf si leur degré de réalisation est fort et le risque de dépréciation élevé.

En application des procédures de suivi et de gestion du risque de change, les positions de change opérationnelles sont actualisées mensuellement, et quotidiennement pour les activités de *trading* de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du Groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le Groupe, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel transmis à la BCE.

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs) ;
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au Comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le Comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et chacune des Caisses régionales se voit notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, les Comités actif-passif (ou leurs équivalents) de ces entités définissent un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à leurs activités. Ils peuvent également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

3. Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Certificats de dépôts négociables – CDN) ;
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres ;
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues ;
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins ;
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année ;
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe ;
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupe.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (cf. *infra*). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le Comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au Comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit…) est le Comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un Comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

4. Données quantitatives

4.1 Bilan cash au 31 décembre 2020

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité du Groupe, l'excédent de ressources stables du bilan cash est calculé trimestriellement.

Le bilan cash est élaboré à partir des comptes en normes IFRS du Groupe Crédit Agricole. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers IFRS du Groupe et les compartiments du bilan cash, dont la définition est communément admise sur la Place.

Il correspond au périmètre bancaire, les activités d'assurance étant gérées avec leur propre contrainte prudentielle.

À la suite de cette répartition des comptes IFRS dans les compartiments du bilan cash, des calculs de compensation *(nettings)* sont effectués. Ils concernent certains éléments de l'actif et du passif dont l'impact est symétrique en termes de risque de liquidité. Ainsi, les impôts différés, impacts de la juste valeur, dépréciations collectives, ventes à découvert et autres actifs et passifs font l'objet d'un *netting* pour un montant de 71 milliards d'euros à fin décembre 2020. De même, 96 milliards d'euros de repos/reverse repos sont éliminés, dans la mesure où ces encours sont la traduction de l'activité du desk titres effectuant des opérations de prêts/emprunts de titres qui se compensent. Les autres *nettings* effectués pour la construction du bilan cash, pour un montant total de 169 milliards d'euros à fin décembre 2020, sont relatifs aux dérivés, appels de marge, comptes de régularisation/règlement/liaison et aux titres non liquides détenus par la Banque de financement et d'investissement (BFI) et sont intégrés au compartiment des "Actifs de négoce à la clientèle".

Il est à noter que la centralisation à la Caisse des Dépôts et Consignations ne fait pas l'objet d'un *netting* dans la construction du bilan cash ; le montant de l'épargne centralisée (65 milliards d'euros à fin décembre 2020) étant intégré à l'actif dans les "Actifs de négoce à la clientèle" et au passif dans les "Ressources clientèle".

Dans une dernière étape, d'autres retraitements permettent de corriger les encours que les normes comptables attribuent à un compartiment, alors qu'ils relèvent économiquement d'un autre compartiment. Ainsi, les émissions senior dans les réseaux bancaires ainsi que les refinancements de la Banque Européenne d'Investissements et Caisse des Dépôts et Consignations et les autres refinancements de même type adossés à des prêts clientèle, dont le classement comptable engendrerait une affectation au compartiment "Ressources marché long terme", sont retraités pour apparaître comme des "Ressources clientèle".

On notera que parmi les opérations de refinancement banques centrales, les encours correspondant au TLTRO *(Targeted Longer Term Refinancing Operation)* sont intégrés dans les "Ressources marché long terme". En effet, les opérations de TLTRO 2 et TLTRO 3 ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE ; compte tenu de leur maturité contractuelle respective à quatre ans et à trois ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Les opérations de pension livrée (repos) moyen-long terme sont également comprises dans les "Ressources marché long terme".

Enfin, les contreparties bancaires de la BFI avec lesquelles nous avons une relation commerciale sont considérées comme de la clientèle pour la construction du bilan cash.

Bilan cash bancaire avant *nettings* du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020

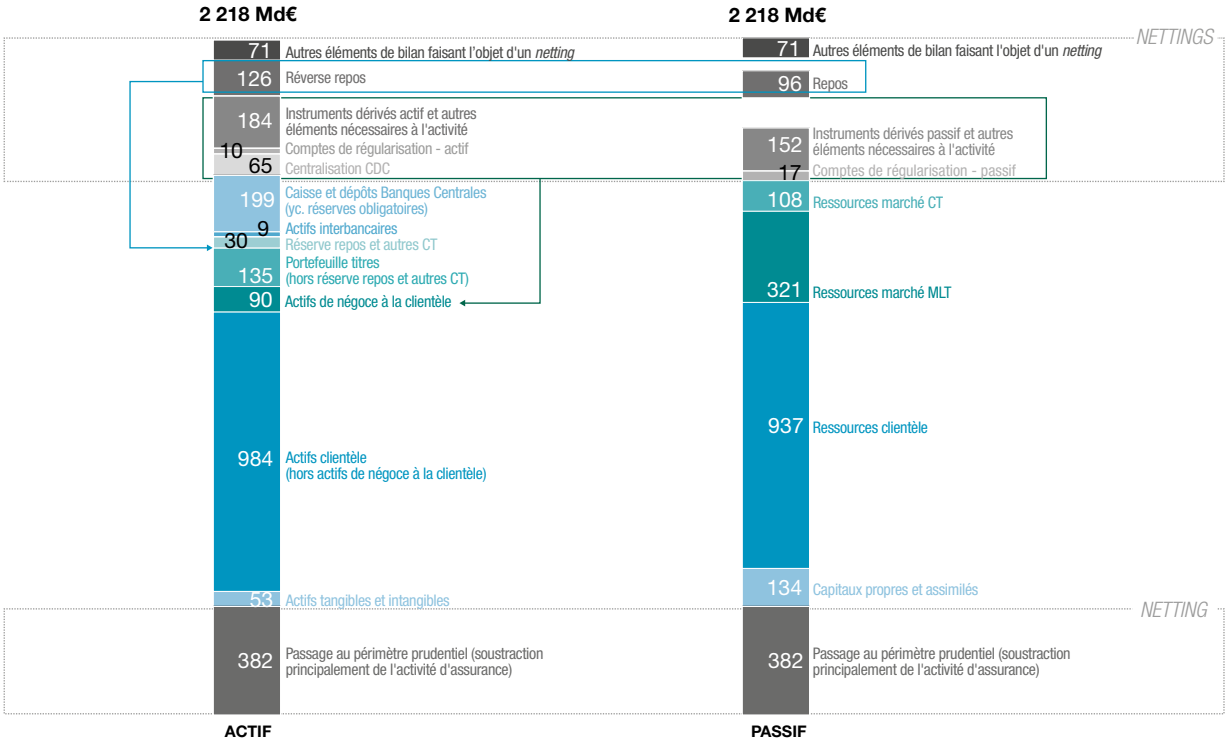

Le bilan cash bancaire du Groupe, à 1 500 milliards d'euros au 31 décembre 2020, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 265 milliards d'euros à fin décembre 2020.

Dans le contexte de crise COVID-19, le Groupe a pris part en 2020 aux opérations de refinancement moyen-long terme "TLTRO 3" de la Banque centrale Européenne, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. L'encours total TLTRO 3 pour le Groupe Crédit Agricole s'élève à 133 milliards d'euros [1] au 31 décembre 2020. (Il est précisé que la bonification s'appliquant au taux de refinancement de ces opérations est étalée sur la durée des tirages et que la sur-bonification sur la période juin 2020 à juin 2021 est étalée sur un an, étant donné que le Groupe remplit déjà les critères d'évolution d'encours de crédits entrant dans le calcul du droit à tirage).

Par ailleurs, le Groupe a bénéficié sur l'exercice 2020 d'une hausse significative de la collecte nette (la collecte a progressé de 82 milliards d'euros tandis que les crédits sont en hausse de 52 milliards d'euros), contribuant également à l'augmentation des ressources stables.

L'excédent de 265 milliards d'euros appelé "position en ressources stables" permet au Groupe de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, actifs tangibles et intangibles, ressources long terme et fonds propres). Le pilotage interne exclut le surplus temporaire de ressources stables apportées par l'augmentation du refinancement TLTRO 3, afin de sécuriser l'objectif du Plan à moyen terme de plus 100 milliards d'euros, indépendamment de la stratégie de remboursement à venir. Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 123,5 % au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, compte tenu des excédents de liquidité, le Groupe affiche une position prêteuse à court terme au 31 décembre 2020 (dépôts Banques centrales supérieurs au montant de l'endettement court terme).

(1) Hors Bankoa et FCA Bank.

Bilan cash bancaire du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020

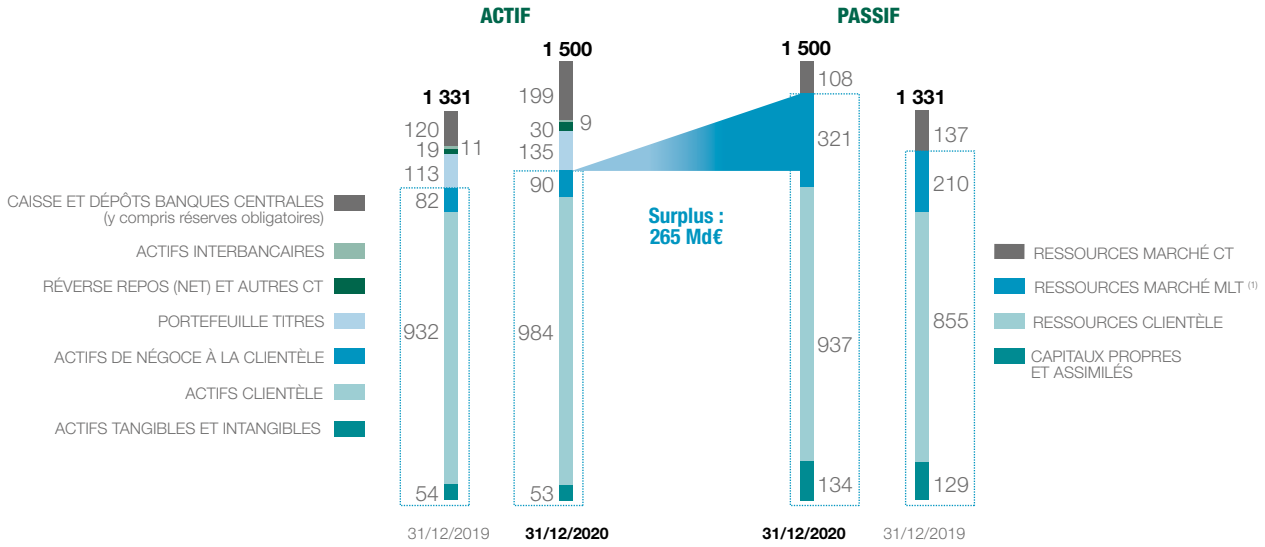

(1) Les ressources de marché MLT intègrent les tirages sur le T-LTRO.

Les ressources de marché à moyen-long terme s'élèvent à 321 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Les ressources de marché long terme augmentent de 111 milliards d'euros sur l'exercice.

La hausse des dettes senior collatéralisées s'explique par la participation du Groupe aux opérations TLTRO 3 de la Banque centrale européenne. Par ailleurs, l'augmentation des levées au format de dette senior non préférée (+ 5 milliards d'euros) vise à répondre aux futures exigences en matière de résolution.

Évolution des ressources de Marché long terme du Groupe Crédit Agricole

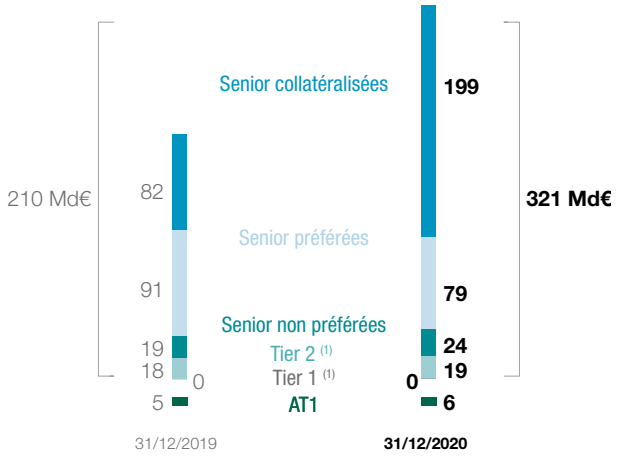

(1) Montant notionnel.
Vision comptable (hors ajustements prudentiels solvabilité).

4.2 Évolution des réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole

Les réserves de liquidité après décote atteignent 438 milliards d'euros au 31 décembre 2020. Elles couvrent plus de quatre fois l'endettement court terme (hors replacements en Banques centrales).

Le niveau élevé des dépôts en Banques centrales résulte du replacement d'importants excédents de liquidité.

Réserves de liquidité du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020

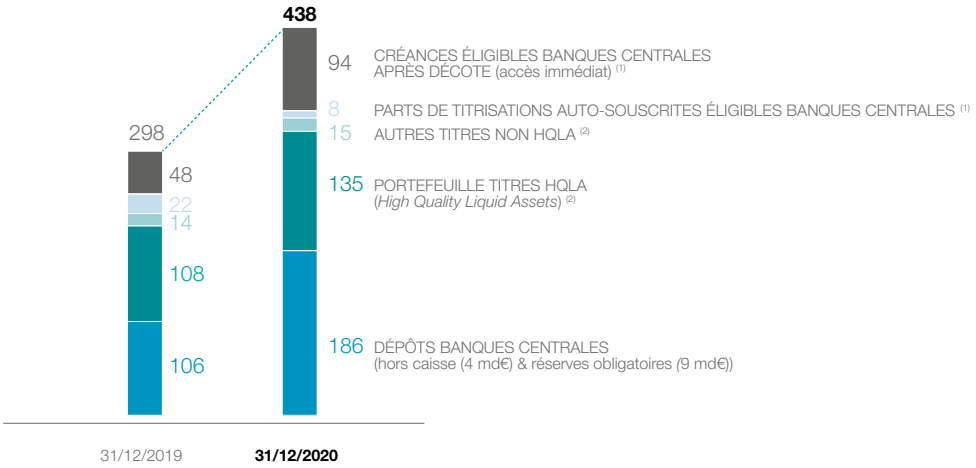

(1) Éligibles au refinancement banques centrales pour couverture potentielle du LCR.
(2) Titres disponibles, en valeur de marché après décote.

Les réserves de liquidité disponibles à fin 2020 comprennent :

- 94 milliards d'euros de créances éligibles au refinancement Banques centrales après décote BCE ;
- 8 milliards d'euros de parts de titrisation auto-détenues éligibles au refinancement Banques centrales après décote ;
- 186 milliards d'euros de dépôts auprès des Banques centrales (hors caisse et réserves obligatoires) ;
- un portefeuille de titres d'un montant de 150 milliards d'euros après décote, constitué de titres HQLA liquéfiables sur le marché et également éligibles au refinancement Banques centrales pour 135 milliards d'euros, et d'autres titres liquéfiables sur le marché pour 15 milliards d'euros après décote de liquéfaction.

Les réserves de liquidité sur 2020 s'élèvent en moyenne à 396 milliards d'euros.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

4.3 Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA *(European Banking Authority).* Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % à compter du 1er janvier 2018.

Moyenne sur 12 mois au 31/12/2020 *(en milliards d'euros)*	Groupe Crédit Agricole	Crédit Agricole S.A.
Coussin de liquidité	314,3	283,1
Total des sorties nettes de trésorerie	211,0	191,0
Ratio de couverture des besoins de liquidité	149,0 %	148,2 %

Les ratios LCR moyens sur 12 mois du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.s'élèvent respectivement à 149,0 % et 148,2 % à fin décembre 2020. Ils sont supérieurs à l'objectif du Plan à Moyen Terme d'environ 110 %.

Les ratios LCR fin de période au 31 décembre 2020 s'élèvent respectivement à 178,5 % pour le Groupe Crédit Agricole et 169,4 % pour Crédit Agricole S.A.

Le ratio NSFR *(Net Stable Funding Ratio)* est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue une pondération à chaque élément du bilan (et à certains éléments du hors-bilan), qui traduit leur potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an.

Le Groupe Crédit Agricole est assujetti à la réglementation européenne en la matière (règlement 575-2013 modifié par le règlement 2019-876 du 20 mai 2019). À ce titre le GCA devra respecter un ratio NSFR d'au moins 100 % à compter du 28 juin 2021. Le Groupe estime être d'ores et déjà en mesure de respecter cette exigence.

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2020

Dans un contexte de taux en baisse, des volumes records de nouvelles émissions obligataires ont été émis sur le marché primaire en janvier. L'épidémie de COVID-19 n'a pas eu d'effet sur le marché du refinancement jusqu'en février, puis le marché a commencé à réaliser que l'épidémie se propageait en Europe et impactait l'économie mondiale, entraînant dans un premier temps une pause du marché primaire fin février et début mars.

Au mois de mars, la propagation du virus COVID-19 dans le monde et les mesures de confinement prises par les gouvernements ont déclenché une chute des marchés actions, une hausse de la volatilité, une baisse des taux et un écartement des *spreads* très rapide et amplifié par des mouvements de ventes forcées pour faire face aux sorties de liquidité.

En réaction, les banques centrales et autorités de supervision, et notamment la BCE et l'ABE, ont pris des mesures fortes de soutien aux marchés et à l'économie, telles que des plans d'achats d'actifs (*Pandemic Emergency Purchase Programme,* PEPP), des facilités de liquidité, des baisses de taux directeurs *(Fed),* et des assouplissements et aménagements réglementaires dont la diminution immédiate des coussins contracycliques, l'application anticipée de l'article 104a de CRD 5, un aménagement du traitement des créances non performantes ou faisant l'objet d'un moratoire des paiements, le report des *stress tests* ABE 2020, la recommandation de non-versement des dividendes sur les actions, l'implémentation de *"CRR quick fix".*

En parallèle, les états lançaient des plans de relance de l'économie et des mesures d'urgence de soutien aux entreprises et particuliers, avec notamment en France le lancement des prêts garantis par l'état (PGE) pour un montant pouvant aller jusqu'à 300 milliards d'euros.

Ces mesures, décidées dans l'urgence et d'une ampleur inédite, ont permis une stabilisation des marchés dès fin mars et un resserrement partiel des *spreads.*

Le 30 avril, la BCE annonçait de nouvelles mesures avec le lancement d'une nouvelle série d'opérations de refinancement à long terme d'urgence pandémique non ciblées appelées PELTRO, dont le but est de soutenir les conditions de liquidité du système financier de la zone euro. La BCE annonçait également l'amélioration des termes du TLTRO 3 avec un taux qui peut descendre sous conditions jusqu'à - 1 % pour la première année (50 bp sous le taux de dépôt).

Les institutions financières de la zone Euro, qui avaient réussi à accéder au marché en format sécurisé courant mars, ont pu émettre des dettes Senior non sécurisées en avril et des dettes subordonnées à partir de mai.

En juin, la BCE décidait d'augmenter de 600 milliards d'euros les achats d'actifs réalisés dans le cadre du PEPP, portant le montant total du programme à 1 350 milliards d'euros. 724 banques européennes empruntaient 1 308 milliards d'euros à la première fenêtre de tirage du TLTRO 3, soit 548 milliards d'euros net des remboursements de précédents tirages TLTRO.

Dans ce contexte, l'assouplissement des mesures de confinement dans la plupart des régions au deuxième trimestre permettait un nouveau resserrement des *spreads* en mai et juin, et une activité primaire soutenue.

Après un ralentissement habituel pendant la période estivale, l'activité primaire était à nouveau soutenue en septembre et octobre, du fait des excès de liquidité et des mesures de soutien des banques centrales, les *spreads* s'écartant un peu dans un contexte de détérioration de la situation sanitaire et d'anticipation de nouvelles restrictions à venir.

À noter que la nature des émissions évoluait à partir du deuxième trimestre, avec une augmentation des émissions éligibles aux ratios de résolution et de solvabilité, et une diminution des émissions de refinancement pur dans un contexte de baisse des besoins de refinancement.

En novembre, les conditions de refinancement s'amélioraient significativement suite aux élections présidentielles aux États-Unis, et dans la perspective du déploiement prochain de vaccins plus efficaces qu'anticipé par les marchés.

La BCE annonçait le 10 décembre une nouvelle augmentation du montant global du PEPP de 500 milliards d'euros, également prolongé jusqu'en mars 2022 suite à la révision de ses prévisions de croissance et d'inflation liée à la résurgence de la COVID-19. Concernant le TLTRO, la BCE annonçait son extension de 12 mois supplémentaires. Le taux le plus favorable de - 1 % est maintenu pour une année supplémentaire jusqu'en juin 2022, sous réserve d'une progression des refinancements éligibles octroyés par la banque.

Le 24 décembre un accord de commerce et de coopération était trouvé entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, et était mis en application provisoire le 1er janvier 2021.

V. Politique de couverture

Au sein du Crédit Agricole S.A., l'utilisation d'instruments dérivés répond à trois objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Groupe ;
- gérer les risques financiers du Groupe ;
- prendre des positions pour compte propre (dans le cadre d'activités spécifiques de *trading*).

Lorsque les dérivés ne sont pas détenus à des fins de couverture (au sens de la norme IAS 39 [(1)]), ils sont classés en instruments de dérivés détenus à des fins de transaction et font dès lors l'objet d'un suivi au titre des risques de marché, en plus du suivi du risque de contrepartie éventuellement porté. Il est à noter que certains instruments dérivés peuvent être détenus à des fins de couverture économique des risques financiers, sans toutefois respecter les critères posés par la norme IAS 39. Ils sont également classés en instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

Dans tous les cas, l'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée trimestriellement par la réalisation de tests appropriés (prospectifs et rétrospectifs).

Chaque entité du Groupe gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui lui ont été octroyées par le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés du Groupe présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

1. Couverture de juste valeur *(Fair Value Hedge)* et couverture de flux de trésorerie *(Cash Flow Hedge)*

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

1.1. La protection de la valeur patrimoniale du Groupe

Cette première approche suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des swaps de taux fixe et inflation, caps de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture de juste valeur *(Fair Value Hedge)* dès lors que des instruments identifiés (micro-FVH) ou des groupes d'instruments identifiés (macro-FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la macrocouverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture *a posteriori.* D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la *Credit Valuation Adjustment* (CVA) / *Debit Valuation Adjustment* (DVA) et la *Funding Valuation Adjustment* (FVA).

(1) Conformément à la décision du Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macrocouverture de juste valeur lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

1.2. La protection de la marge d'intérêt

Cette seconde approche suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur les indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (swaps de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de couverture des flux de trésorerie *(Cash Flow Hedge).* Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro-CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro-CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels. Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés.

Le tableau suivant présente le montant ventilé par date prévisionnelle de tombée, pour Crédit Agricole S.A., des flux de trésorerie des dérivés de couverture *Cash Flow Hedge* :

(en millions d'euros)				Au 31/12/2020
Durée restant à courir	< 1 an	1 à 5 ans	≥ 5 ans	TOTAL
Flux de trésorerie des dérivés de couverture	62	103	28	**193**

2. Couverture de l'investissement net en devise *(Net Investment Hedge)*

Une troisième catégorie de couverture concerne la couverture d'investissements réalisés dans des entités (essentiellement des filiales ou succursales étrangères) dont la devise fonctionnelle est différente de celle du Groupe. Le niveau de couverture est calibré devise par devise avec comme principal objectif l'immunisation du ratio CET1 contre les variations des cours de change. Les instruments de couverture de ces investissements à l'étranger (essentiellement des emprunts dans la devise ou des swaps de change) font l'objet d'une documentation comptable dite de *Net Investment Hedge.* Les variations de valeur de ces couvertures liées au risque couvert (à savoir ici le risque de change) sont enregistrées, pour la part efficace, par contrepartie des capitaux propres recyclables dès lors que le montant de l'actif net en devise couvert est supérieur ou égal au nominal (ou notionnel) de l'instrument de couverture. Toute inefficacité est enregistrée directement par contrepartie du compte de résultat.

2.7 RISQUES DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

Les informations de cette section viennent en complément de la note 4 aux états financiers consolidés qui figurent dans le Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole Assurances et sont couvertes par le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés.

Compte tenu de la prédominance de ses activités d'épargne et de retraite, le groupe Crédit Agricole Assurances est principalement exposé aux risques de marché (risque action, risque de *spread*) et à des risques de nature actif-passif (risque de liquidité et de taux). Le groupe Crédit Agricole Assurances est également soumis à des risques d'assurance. Enfin, il est soumis à des risques opérationnels, en particulier dans l'exécution de ses processus, à des risques de non-conformité et à des risques juridiques.

I. Gouvernance et organisation de la gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole Assurances

Le système de gouvernance des risques du groupe Crédit Agricole Assurances est construit sur la base des principes suivants :

- il s'inscrit au sein du dispositif des fonctions de contrôle qui inclut la ligne métier "Risques et contrôle permanent", en charge du pilotage (encadrement, prévention) et du contrôle de deuxième degré, la ligne métier "Audit interne", en charge du contrôle périodique, et la ligne métier "Conformité" au niveau de Crédit Agricole S.A. À ces fonctions s'ajoute la Fonction actuarielle au niveau de Crédit Agricole Assurances, conformément à la réglementation des sociétés d'assurance ;
- il est piloté par la Fonction Gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances, qui dirige la ligne métier "Risques", supervise les dispositifs, et assure par des normes et principes Groupe la cohérence des systèmes de gestion des risques des filiales, en appui sur des experts pour chaque grande catégorie de risques ;
- il est fondé sur le principe de subsidiarité. Chaque entité du groupe Crédit Agricole Assurances a la responsabilité de la définition et de la mise en œuvre de son dispositif de gestion des risques solo, dans le respect des principes et règles de Crédit Agricole S.A., des principes et règles de pilotage du groupe Crédit Agricole Assurances et de la réglementation locale pour ce qui concerne les filiales à l'international.

La gouvernance des risques repose sur :

- la Direction générale, composée du Directeur général et des seconds dirigeants effectifs au sens de Solvabilité 2, et le Conseil d'administration, responsables *in fine* du respect par le groupe Crédit Agricole Assurances des dispositions légales et réglementaires de toute nature ;
- le Comité exécutif de Crédit Agricole Assurances, instance stratégique de la Direction générale, qui s'appuie sur des Comités de niveau Groupe (notamment le Comité risques et contrôle interne, le Comité stratégique financier, plan, budget, résultats, le Comité stratégique ALM et Investissements, le Comité stratégique réassurance) ;
- les quatre fonctions clés (Risques, Conformité, Fonction actuarielle, Audit interne), dont les représentants ont été désignés par le Directeur général. Leur nomination est validée par le Conseil d'administration et notifiée à l'autorité de contrôle national compétente. La coordination des quatre fonctions clés est assurée par le Comité des risques et du contrôle interne du groupe Crédit Agricole Assurances. Les responsables des fonctions clés ont un accès direct au Conseil d'administration auquel elles présentent les résultats de leur activité *a minima* annuellement ;
- un dispositif de contrôle interne, défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens de la réglementation), la sécurité et l'efficacité des opérations. Crédit Agricole Assurances fait valider par son Conseil d'administration ses politiques de risques ;
- le processus d'évaluation interne de la solvabilité et des risques du groupe Crédit Agricole Assurances (ORSA), synchronisé avec les autres processus stratégiques PMT / Budget, Capital planning et l'actualisation de la stratégie Risques et des politiques métiers. Les évaluations prospectives réalisées dans ce cadre permettent d'analyser les conséquences de situations adverses sur les indicateurs de pilotage du Groupe et de prendre si besoin les actions nécessaires.

1. Organisation de la gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques du groupe Crédit Agricole Assurances est piloté par le Directeur en charge de la fonction Gestion des risques, rattaché fonctionnellement au Directeur général de Crédit Agricole Assurances et hiérarchiquement au Directeur risques Groupe de Crédit Agricole S.A. Il s'appuie sur les Directeurs des risques des entités qui lui sont rattachés hiérarchiquement. Le fonctionnement de la ligne métier Risques assurances est matriciel, croisant les organisations de niveau entité avec les approches Groupe par type de risques.

L'organisation en ligne métier hiérarchique garantit l'indépendance, avec un rôle de "second regard" (émission d'avis) vis-à-vis des fonctions opérationnelles, qui gèrent les risques au quotidien, prennent les décisions et exercent le contrôle de premier niveau sur la bonne exécution de leurs processus.

2. Dispositif de gestion des risques

Au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances

Pour mener à bien ses orientations stratégiques, en maîtrisant et encadrant de façon appropriée ses risques, le groupe Crédit Agricole Assurances s'est fixé un cadre d'appétence aux risques à respecter. Celui-ci est composé d'indicateurs clés par nature de risques, qui constituent le socle de sa stratégie Risques.

La stratégie Risques du groupe Crédit Agricole Assurances formalise le dispositif d'encadrement des risques, et notamment les limites et seuils d'alerte, pour les différents risques auxquels l'expose la mise en œuvre de sa stratégie.

Elle est revue au moins annuellement et validée, ainsi que la déclaration d'appétence aux risques, par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances, après examen par le Comité des risques de Crédit Agricole S.A. (émanation du Comité exécutif de Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général) des indicateurs et limites majeurs. Tout dépassement d'une limite ou franchissement d'un seuil d'alerte et, le cas échéant, les mesures correctives associées sont notifiés à la Direction générale et au Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances voire au Comité des risques de Crédit Agricole S.A., s'agissant de limites de son ressort.

Le tableau de bord Risques trimestriel du groupe Crédit Agricole Assurances, complété par un reporting mensuel, assure une surveillance de l'évolution du profil de risque du Groupe et l'identification des éventuelles déviations.

Un suivi du respect du cadre d'appétence est régulièrement présenté au Conseil d'administration de Crédit Agricole Assurances.

Des instances dédiées permettent de piloter de manière cohérente les risques au niveau Groupe : Comité bimensuel de surveillance des risques, Comité mensuel des risques financiers, revues de portefeuilles par type d'actifs, les éléments d'actualité étant présentés mensuellement au Comité exécutif.

Par ailleurs, un Comité des modèles assurantiels de niveau groupe Crédit Agricole Assurances, piloté par la ligne métier Risques, valide les méthodologies des modèles et indicateurs associés aux risques majeurs du groupe Crédit Agricole Assurances ou présentant des enjeux transverses pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Au niveau des entités

Dans le respect du cadre Groupe, les compagnies définissent leurs propres dispositifs de surveillance et maîtrise des risques : cartographie des processus et des risques, stratégie risques déclinant, en fonction de leur appétence aux risques, les limites globales du groupe Crédit Agricole Assurances selon un processus coordonné par la holding et les complétant, si besoin, par des limites visant à maîtriser leurs risques spécifiques.

Elles formalisent par ailleurs les politiques et procédures structurant de manière stricte la gestion de leurs risques (règles d'acceptation des risques lors de la souscription des contrats d'assurance, de provisionnement et de couverture des risques techniques par la réassurance, de gestion des sinistres…).

Pour les filiales à l'International, Crédit Agricole Assurances a élaboré un recueil de normes à transposer par chaque entité, qui délimite le champ des décisions décentralisées et précise les règles à respecter en termes de process de décisions.

Pour la gestion opérationnelle de ses risques, chaque entité s'appuie sur des Comités périodiques (placement, ALM, technique, réassurance…) qui permettent de suivre, à partir des reportings établis par les métiers, l'évolution des risques, de présenter les études en appui à la gestion de ceux-ci et de formuler, si besoin, des propositions d'actions. Les incidents significatifs et les dépassements de limites donnent lieu à alerte, soit à la Direction des risques de Crédit Agricole S.A. (pour les limites de niveau groupe Crédit Agricole Assurances), soit à la Direction générale de Crédit Agricole Assurances / la Direction de l'entité, et font l'objet de mesures de régularisation.

Le dispositif de gestion des risques est examiné lors des Comités des risques et du contrôle interne de chaque filiale, à la lumière des résultats des contrôles permanents, de l'analyse de leur tableau de bord risques et des conclusions des missions de contrôle périodique.

II. Risques de marché

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne des filiales vie en France et à l'International (Italie principalement), et donc du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés, le groupe Crédit Agricole Assurances est particulièrement concerné par les risques de marché.

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché auxquels est soumis le groupe Crédit Agricole Assurances sont de plusieurs natures :

- risque de taux d'intérêt ;
- risques actions ;
- risque de change ;
- risque de *spread*. Ce risque est détaillé dans une section spécifique.

Ces risques impactent notamment la valorisation des actifs en portefeuille, leur rendement à long terme et sont à gérer en lien étroit avec l'adossement des passifs et, notamment en Assurance Vie, des garanties octroyées aux assurés (taux minimum garanti, garantie plancher…).

Le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi spécifique.

Ainsi, la politique financière du groupe Crédit Agricole Assurances prévoit un cadrage actif-passif visant à concilier la recherche de rendement pour les assurés, la préservation des équilibres ALM et le pilotage du résultat pour l'actionnaire. Ce cadrage repose sur des études de type "rendement/risques" et "scénarios de stress", pour dégager les caractéristiques des montants à placer, les contraintes et objectifs sur les horizons court / moyen et long termes, et un diagnostic de marché, accompagné de scénarios économiques, pour identifier les opportunités et contraintes en termes d'environnement et de marchés.

La Direction des investissements de Crédit Agricole Assurances contribue à l'élaboration de la politique de placement du groupe Crédit Agricole Assurances, ainsi que de celles des filiales (prenant en compte leurs propres contraintes ALM et objectifs financiers), soumises pour validation à leur Conseil d'administration respectif, et en suit la mise en œuvre. À ce titre, elle assure notamment la supervision des prestations de gestion des placements déléguées à Amundi (mandats de gestion confiés par les compagnies). Par ailleurs, elle réalise en direct (hors mandat) des investissements, dans une optique de diversification, pour le compte des compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances (immobilier tout particulièrement).

1. Risque de taux d'intérêt

Nature de l'exposition et gestion du risque

Le risque de taux concerne l'impact sur la valeur du portefeuille obligataire de mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt.

Le portefeuille obligataire, hors unités de compte et hors OPCVM, du groupe Crédit Agricole Assurances s'élève à 245 milliards d'euros au 31 décembre 2020, contre 242 milliards d'euros fin 2019.

Le risque de taux pour les compagnies d'assurance vie est lié aux interactions entre l'actif (gestion financière) et le passif (comportement des assurés) et sa gestion nécessite une approche globale combinant stratégie financière, constitution de réserves, politique commerciale et résultat. Crédit Agricole Assurances s'appuie sur un dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt comportant des limites de risques ainsi qu'une gouvernance associée (Comité actif-passif, présentation de scénarios de stress en Conseil d'administration…).

Un contexte de taux bas exerce une pression sur la rentabilité de l'activité d'assurance-vie de Crédit Agricole Assurances : il conduit à une situation où le rendement des titres entrant en portefeuille est inférieur aux taux servis sur les contrats d'assurance vie. Les risques liés aux taux minimums garantis sont traités en France au niveau réglementaire par des mécanismes de provisions prudentielles.

Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers face au risque de baisse des taux :

- arrêt de la production de contrats avec des taux moyens garantis non nuls (depuis 2000 pour la principale compagnie vie française), de sorte que le taux moyen garanti global est en baisse régulière ;
- modération de la participation aux bénéfices versée ;
- couverture financière par des actifs obligataires et des swaps / *swaptions* pour gérer le risque de réinvestissement ;
- adaptation de la gestion actif-passif et des politiques d'investissement à l'environnement de taux très bas ;
- diversification prudente des actifs de placement ;
- adaptation de la politique commerciale en faveur de la collecte vers les contrats en unités de compte.

Un risque de hausse des taux d'intérêt peut se matérialiser si un décalage apparaît entre le taux de rendement servi par l'assureur (lié au taux des obligations déjà en stock) et celui attendu par les assurés dans un environnement de taux élevé, voire celui procuré par d'autres placements d'épargne. Il peut entraîner une vague de rachats anticipés des contrats, contraignant l'assureur à céder des actifs, notamment obligataires, en moins-values latentes (ce qui engendrerait des pertes) et le taux de rendement du portefeuille s'en trouverait diminué, avec le risque de déclenchement de nouvelles vagues de rachats.

Ainsi, Crédit Agricole Assurances met en oeuvre des mesures face au risque de hausse des taux :

- ajustement de la duration en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- conservation de liquidités ou de placements mobilisables avec un faible risque de moins-value ;
- gestion dynamique du portefeuille de placements et constitution de réserves donnant la capacité de rehausser le rendement (réserve de capitalisation, Provision pour Participation aux Excédents – PPE) ;
- couverture à la hausse des taux par des produits dérivés ;
- fidélisation des clients afin de limiter les rachats anticipés.

Le tableau de bord du groupe Crédit Agricole Assurances, présenté au Comité exécutif, comporte des indicateurs permettant de suivre la nature de ce risque : taux minimum garanti moyen, taux de couverture du portefeuille obligataire, dotation aux réserves…

Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Passifs techniques

Les passifs techniques du groupe Crédit Agricole Assurances sont peu sensibles aux risques de taux pour les raisons suivantes :

- **provisions épargne** (plus de 90 % des provisions techniques hors unités de compte) : ces provisions techniques sont calculées sur la base du taux du tarif (celui-ci ne variant pas dans le temps pour un même contrat) ; ainsi, une variation des taux d'intérêt n'aura aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- **provisions dommages :** ces provisions techniques n'étant pas actualisées, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact sur la valorisation de ces engagements ;
- **provisions mathématiques de rentes** (dommages corporels, incapacité/invalidité) : le taux d'actualisation retenu dans le calcul de ces provisions étant fonction des taux d'intérêt en vigueur à la date de calcul, le montant de ces engagements varie en fonction des taux d'intérêt ; compte tenu du faible montant de ces engagements techniques, ce risque n'est pas significatif pour le groupe Crédit Agricole Assurances.

Placements financiers

La sensibilité au risque de taux du portefeuille obligataire du groupe Crédit Agricole Assurances permet d'évaluer l'impact d'un mouvement de taux. Elle est déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt (nets de la participation au bénéfice différée et de l'impôt) :

	31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 100 points de base des taux sans risques	(53)	(2 194)	(61)	(2 040)
Baisse de 100 points de base des taux sans risques	89	2 198	86	2 043

Ce tableau donne l'impact mécanique immédiat sur le portefeuille d'actifs sur la base d'un bilan statique c'est-à-dire sans tenir compte de la production future. Il n'intègre donc pas l'impact dans le temps d'une variation des taux sur les rendements et sur les revenus de l'assurance.

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Quand les titres sont comptabilisés en actifs à la juste valeur par capitaux propres, les impacts sont présentés dans la colonne "Impact capitaux propres". S'ils sont comptabilisés en actifs à la juste valeur par résultat, les impacts sont présentés dans la colonne "Impact résultat net".

Pour rappel, Crédit Agricole Assurances emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (cette approche est présentée dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances). La sensibilité des actifs désignés est enregistrée en capitaux propres.

Dettes de financement

Les emprunts contractés par le groupe Crédit Agricole Assurances sont principalement rémunérés à taux fixe, les intérêts sont donc peu sensibles aux variations de taux.

2. Risques actions et autres actifs dits de diversification

Nature de l'exposition et gestion du risque

L'exposition aux marchés actions et autres actifs dits de diversification (private equity et infrastructures cotées ou non, immobilier et gestion alternative) permet de capter le rendement de ces marchés (avec notamment une faible corrélation de l'immobilier par rapport aux autres classes d'actifs). Le risque de marché sur les actions et autres actifs de diversification est défini comme un risque de volatilité en termes de valorisation et, donc, de provisionnement comptable susceptible d'impacter la rémunération des assurés (provision pour dépréciation durable, provision pour risque d'exigibilité). Afin de contenir cet effet, pour les portefeuilles vie notamment, des études d'allocations sont menées visant à déterminer un plafond pour la part de ces actifs de diversification et un niveau de volatilité à ne pas dépasser.

Les actions et autres actifs de diversification sont détenus en direct ou à travers des OPCVM dédiés au groupe Crédit Agricole Assurances permettant une diversification géographique, dans le respect des politiques de risques correspondantes. Divers jeux de limites (par classe d'actifs et globalement pour la diversification) et règles de concentration encadrent l'exposition à ces actifs.

Le respect de ces limites fait l'objet d'un contrôle mensuel.

Les principales classes d'actifs composant le portefeuille global sont présentées en note 6.4 des comptes consolidés et la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés à leur coût d'acquisition au bilan en note 6.5.1 de l'annexe aux comptes consolidés, inclus dans le Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole Assurances.

Analyse de sensibilité au risque actions

Une évaluation chiffrée du risque actions peut être exprimé par la sensibilité déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des actions (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

	31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Hausse de 10 % des marchés actions	123	151	115	174
Baisse de 10 % des marchés actions	(127)	(151)	(118)	(174)

Les impacts présentés ci-dessus prennent en compte les éléments suivants :

- le taux de participation aux bénéfices de l'entité détenant les placements financiers ;
- le taux d'impôt en vigueur.

Ces calculs de sensibilité intègrent l'impact des variations de l'indice boursier de référence sur la valorisation des actifs à la juste valeur, les provisions pour garantie plancher et la provision liée au droit de renonciation des contrats en unités de compte ainsi que les éventuelles provisions pour dépréciations complémentaires résultant d'une diminution des marchés actions.

Les variations des justes valeurs des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat impactent le résultat net ; celles des instruments de capitaux propres classés sur option à la juste valeur par capitaux propres non recyclables impactent les réserves latentes.

En outre, Crédit Agricole Assurances emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (cette approche est présentée dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés). La sensibilité des actifs désignés est enregistrée en capitaux propres.

3. Risque de change

Le risque de change se définit comme le risque de perte lié aux fluctuations des cours de change des devises par rapport à l'euro. Pour Crédit Agricole Assurances, ce risque est très marginal comme le montre la sensibilité au risque de change, déterminée en prenant comme hypothèse une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % de chaque devise par rapport à l'euro (les impacts sont présentés nets de participation aux bénéfices différée et d'impôts différés) :

	31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Sensibilité de change sur les instruments financiers : + 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	(0,1)	0,1	0,1	0,2
Sensibilité de change sur les instruments financiers : - 10 % de chaque devise par rapport à l'euro	0,1	(0,1)	(0,1)	(0,2)

L'exposition au risque de change de Crédit Agricole Assurances est de deux natures :

- une exposition structurelle limitée, en yen sur sa filiale CA Life Japan, avec un ratio de couverture de 90 % (exposition nette faible de 1,2 milliard de yens à fin 2020 soit un équivalent de 9,7 millions d'euros), et en PLN sur la filiale CA Insurance Poland, avec un ratio de couverture de 91 % (exposition nette de 8,8 millions de zlotys polonais, soit un équivalent de 2,0 millions d'euros) ;
- une exposition opérationnelle résultant de la non-congruence entre la devise d'un actif et celle de ses engagements au passif : le portefeuille global du groupe Crédit Agricole Assurances, en représentation d'engagements en euro, est essentiellement investi en instruments financiers libellés en euro. Toutefois, l'optimisation du couple rendement/risque et la recherche de

diversification amènent, dans les fonds dédiés et dans les mandats taux, à chercher à bénéficier de décalages de croissance anticipés et d'écart de taux d'intérêt entre grandes zones géographiques. La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur le dollar américain. Globalement l'exposition de change au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et deux sous-limites pour les devises émergentes et le dollar américain.

L'exposition réelle, mesurée mensuellement, est comparée aux limites. À fin 2020, elle était peu significative (0,5 % du portefeuille global).

4. Risque de liquidité

Nature de l'exposition et gestion du risque

Pour Crédit Agricole Assurances, le risque de liquidité correspond essentiellement à sa capacité à faire face à ses passifs exigibles.

Dans cette optique, les compagnies combinent plusieurs approches.

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements (majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs dont les marchés sont peu profonds comme, par exemple, le *private equity*, les obligations non notées, la gestion alternative…).

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances, sont définis par les compagnies, dans le cadre de leur gestion actif-passif :

- pour les compagnies vie, ces dispositifs ont pour objectif d'assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès, voir ci-après l'indicateur de surveillance de liquidité). Ils encadrent la liquidité à long terme (suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie en *run-off*), à moyen terme (taux dit de "réactivité" détaillé ci-dessous) et, en cas d'incertitude sur la collecte nette, à court terme (liquidités à une semaine, et à un mois avec suivi journalier des rachats). Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité, en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles, existent également (possibilité de mise en pensions avec collatéral en liquidité, voire actifs éligibles auprès de la Banque centrale européenne) ;
- pour les compagnies non-vie, des liquidités ou des actifs peu réactifs sont conservés, dont la part est dimensionnée pour répondre à un choc de passif.

Le taux dit de "réactivité" mesure la capacité à mobiliser des actifs courts à moins de deux ans ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital ; il est régulièrement mesuré et comparé à un seuil fixé par chaque compagnie vie.

L'indicateur de surveillance de la liquidité, introduit en 2018, mesure à horizon d'un an le ratio entre les actifs liquides stressés (appréciation d'une décote) et un besoin de liquidité généré par un taux de rachat de 40 %.

Profil des échéances du portefeuille des placements financiers

La note 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances, qui figurent en partie 6 du Document d'enregistrement universel, présente l'échéancier du portefeuille obligataire (hors contrats en unités de compte).

Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle

La note 6.23 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances, qui figurent en partie 6 du Document d'enregistrement universel, fournit des informations sur l'échéancier estimé des passifs d'assurance de Crédit Agricole Assurances (hors les contrats en unités de compte dont le risque est porté par les assurés).

Financement

En tant que holding, Crédit Agricole Assurances assure le refinancement des filiales afin de leur permettre de satisfaire à leur exigence de solvabilité et de mener leur gestion opérationnelle en termes de besoins de trésorerie. Elle se refinance elle-même auprès de son actionnaire Crédit Agricole S.A. et, depuis 2014, en émettant des dettes subordonnées directement sur le marché.

La structure de ses dettes de financement et leur ventilation par échéance figure à la note 6.21 de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances (partie 6 du Document d'enregistrement universel)

III. Risque de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte lié au défaut d'un émetteur. Ce risque se traduit pour les titres de dettes par la diminution de leur valeur.

Cette section ne traite que du risque de contrepartie sur les instruments financiers. Le risque de contrepartie sur les créances des réassureurs est abordé dans la section sur les risques d'assurance.

L'analyse du risque de contrepartie pour les émetteurs et pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) est effectuée par les équipes Risques d'Amundi, dans le cadre des mandats de gestion confiés par les compagnies à Amundi.

Le risque de contrepartie est maîtrisé, tant au niveau global du groupe Crédit Agricole Assurances qu'au niveau des portefeuilles de chaque entité, par le biais de limites portant sur la notation, les concentrations émetteurs et sectorielles.

Ainsi, sont définies des limites encadrant la répartition des émissions dans les différentes tranches de notation. La notation utilisée est celle dite "Solvabilité 2" correspondant à la seconde meilleure des trois notations Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La part des émissions "haut rendement" détenues en direct ou au travers de fonds est strictement contrainte et seules des émissions *a minima* BB sont autorisées à l'achat dans les mandats. Les émetteurs non notés par une agence externe mais bénéficiant d'une notation interne de Crédit Agricole S.A. sont sélectionnés selon un processus rigoureux et représentent une proportion limitée (environ 2,4 % du portefeuille fin décembre 2020).

La ventilation du portefeuille obligataire par notation financière permet d'apprécier sa qualité de crédit.

Le portefeuille obligataire (hors unités de compte et hors OPCVM) ventilé par notation financière se présente ainsi :

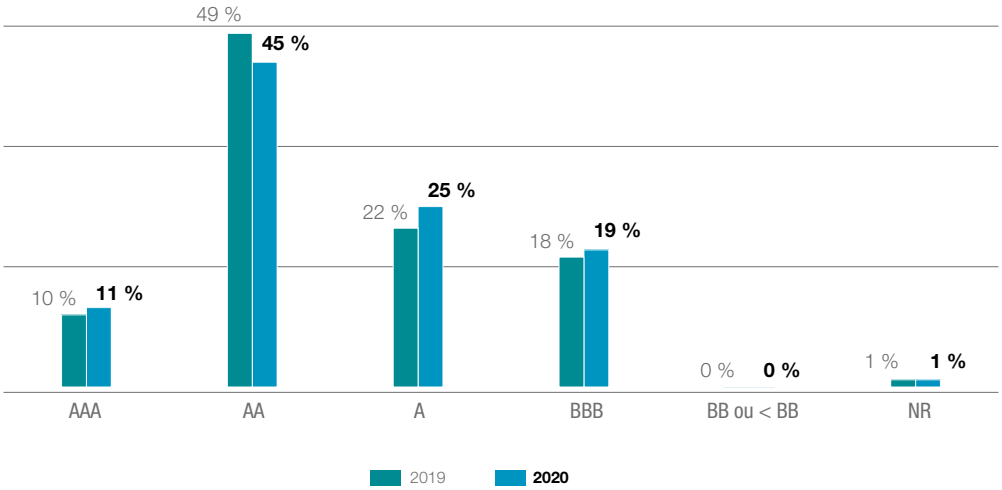

La concentration sur un même émetteur (actions et instruments de taux) ne peut dépasser un pourcentage du portefeuille global fixé en fonction de la nature et la qualité de l'émetteur. La diversification à l'intérieur des tranches de notation A et BBB est de surcroit assurée en limitant le poids des 10 premiers émetteurs. Des revues trimestrielles sont menées avec les équipes Risques d'Amundi, d'une part, et avec la Direction des risques de Crédit Agricole S.A., d'autre part.

Les concentrations sur les souverains et assimilés font l'objet de limites individuelles en liaison avec le poids de la dette dans le PIB et la notation interne des pays.

L'exposition aux dettes souveraines des pays Italie, Espagne, Portugal et Irlande fait l'objet d'autorisations du Comité risques Groupe de Crédit Agricole S.A. Elle est concentrée sur le souverain italien détenu par la filiale italienne de Crédit Agricole Assurances. La dette d'émetteurs grecs reste interdite à l'achat.

Pour les produits dérivés négociés de gré à gré auxquels les compagnies peuvent recourir pour couvrir des expositions au risque de taux présentes dans leurs bilans, la maîtrise du risque de contrepartie est assurée par la mise en place de contrats de collatéraux en cash.

IV. Risques d'assurance

Les activités d'assurance exposent le groupe Crédit Agricole Assurances à des risques concernant principalement la souscription, l'évaluation des provisions et le processus de réassurance.

La maîtrise des risques lors de la conception d'un nouveau produit d'assurance, ou en cas d'évolution significative des caractéristiques d'un produit existant, est assurée dans chaque entité par une démarche associant l'ensemble des Directions opérationnelles concernées ainsi que les Risques, la Conformité, la fonction Actuarielle et le Juridique, avec la validation du produit dans un Comité *ad hoc* (Comité nouvelle activité et nouveau produit).

1. Risque de souscription d'assurance

Le risque de souscription d'assurance revêt des formes distinctes selon qu'il s'agit d'assurance vie ou non-vie :

Risques de souscription d'assurance vie

Crédit Agricole Assurances est exposé, au travers de ses activités d'Épargne, Retraite et Prévoyance et des garanties vie associées à ses contrats d'assurance des emprunteurs, aux risques biométriques (longévité, mortalité, incapacité de travail, dépendance et invalidité), au risque de chargement (insuffisance de chargements pour couvrir les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs) mais surtout au risque comportemental de rachats (par exemple, suite à une hausse des taux qui réduit la compétitivité de certains investissements ou à un mouvement de défiance à l'encontre du Groupe Crédit Agricole ou à une évolution juridique comme l'amendement Bourquin de la Loi Sapin 2).

En effet, les provisions techniques vie, majoritairement portées par les compagnies françaises, proviennent essentiellement des opérations d'épargne en euro ou en unité de compte (UC). Pour la plupart des contrats en UC, l'assuré supporte directement le risque de fluctuation de la valeur des supports sous-jacents. Certains contrats peuvent toutefois prévoir une garantie plancher en cas de décès, qui expose alors l'assureur à un risque financier, en liaison avec la valorisation des UC du contrat et la probabilité de décès de l'assuré, qui fait l'objet d'une provision technique spécifique.

En épargne, les taux de rachats de chaque compagnie vie sont surveillés et comparés aux taux de rachats structurels établis sur la base des historiques ainsi qu'à ceux du marché.

En ce qui concerne la prévoyance, l'assurance des emprunteurs et les rentes, la politique de souscription, qui définit les risques assurés, les conditions de souscription (cible clientèle, exclusions de garanties) et les normes de tarification (notamment les tables statistiques utilisées, construites à partir de statistiques nationales, internationales ou de tables d'expérience) contribue à la maîtrise du risque.

Le risque "catastrophe", lié à un choc de mortalité (pandémie par exemple), serait susceptible d'impacter les résultats de la prévoyance individuelle ou collective. La filiale française vie bénéficie de la couverture du BCAC (Bureau Commun des Assurances Collectives) tant en décès collectif qu'en prévoyance individuelle et, pour partie, d'une couverture complémentaire englobant le risque d'invalidité.

Risques de souscription d'assurance non-vie

En assurance dommages ou pour les garanties non-vie incluses dans les contrats d'assurance emprunteurs, le risque de souscription peut se définir comme le risque que les primes encaissées soient insuffisantes par rapport aux sinistres à régler. Crédit Agricole Assurances est plus particulièrement exposé au risque de fréquence et au risque exceptionnel, qu'il ait pour origine le risque de catastrophe (notamment climatique) ou la survenance de sinistres individuels de montant élevé.

La politique de souscription définit, pour les partenaires en charge de la distribution, le cadre d'acceptation des risques (avec l'objectif d'assurer une sélection adéquate des risques souscrits et leur mutualisation au sein du portefeuille de contrats pour optimiser les marges techniques). Les règles et modalités de tarification sont également formalisées.

Le rapport entre le montant des sinistres déclarés et les primes est comparé à des objectifs revus annuellement. Cela constitue l'indicateur essentiel de suivi du risque pour identifier, si besoin, les axes d'amélioration du résultat technique.

En assurance non-vie, le risque de concentration, qui se traduirait par un cumul d'indemnités à payer lors d'un sinistre, peut provenir :

- de cumuls de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur le même objet de risque ;
- de cumuls de sinistres dans lesquels des contrats sont souscrits par une ou plusieurs entités du groupe Crédit Agricole Assurances sur des objets de risques différents susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert, d'une part, par une politique de souscription diversifiée au sein d'un même territoire et, d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières liées à la survenance d'un événement de risques majeur (tempête, catastrophe naturelle…), la politique de réassurance (cf. ci-après risque de réassurance) prenant en compte cette dimension.

2. Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement caractérise le risque d'écart entre les provisions constituées et les provisions nécessaires pour couvrir les engagements. Il peut être lié à l'évaluation du risque (volatilité introduite par les taux d'actualisation, évolutions réglementaires, risques nouveaux pour lesquels on dispose de peu de profondeur statistique…) ou une modification des facteurs de risques (vieillissement de la population, par exemple, en dépendance ou en santé, renforcement de la jurisprudence pour la responsabilité civile professionnelle, l'indemnisation des dommages corporels…).

La politique de provisionnement établie par chacune des compagnies vise à garantir une appréciation prudente de la charge des sinistres survenus et à survenir, afin que les provisions comptables aient une probabilité élevée d'être suffisantes pour couvrir la charge finale.

Les méthodes de constitution des provisions (dossier par dossier) pour les sinistres IARD, fonction des produits et des garanties impactées, sont documentées et les règles de gestion appliquées par les gestionnaires de sinistres sont décrites dans des manuels.

Les choix de méthodes statistiques d'estimation des provisions comptables (intégrant notamment les provisions pour tardifs) sont justifiés à chaque arrêté.

Le plan de contrôle permanent local couvre le contrôle de la politique de provisionnement.

Les Commissaires aux comptes font une revue actuarielle des provisions à l'occasion de leur revue des comptes annuels.

La ventilation des provisions techniques relatives à des contrats d'assurance vie et non vie est présentée en note 6.23 des comptes consolidés de Crédit Agricole Assurances.

3. Risque de réassurance

Les risques de réassurance sont de trois natures :

- inadéquation du programme de réassurance (couverture insuffisante ou au contraire paiement d'une prime trop élevée obérant les marges techniques et la compétitivité) ;
- risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient ;
- absence ou quasi-absence de réassurance sur une activité ou une garantie offerte (l'offre de réassurance, les montants pouvant être couverts et le coût de la couverture dépendant des conditions de marché susceptibles de varier de manière significative).

Chaque compagnie établit sa politique de réassurance, qui vise à protéger ses fonds propres en cas de survenance d'événements systémiques ou exceptionnels et à contenir la volatilité du résultat ; celle-ci intègre des principes de maîtrise des risques homogènes au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances qui consistent à :

- contracter avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum, avec un suivi des notations des réassureurs au niveau du groupe Crédit Agricole Assurances ;
- assurer une correcte dispersion des primes cédées entre réassureurs ;
- suivre la bonne adéquation de la couverture, par la réassurance, des engagements pris envers les assurés et des résultats de la réassurance traité par traité.

Les plans de réassurance sont revus annuellement en Conseil d'administration au niveau de chaque filiale.

Les encours nets cédés aux réassureurs (provisions cédées et comptes courants avec les réassureurs nets des dépôts espèces reçus et hors garantie par nantissement de comptes titres) s'élèvent à 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2020.

Leur ventilation par notation financière des réassureurs se présente comme suit :

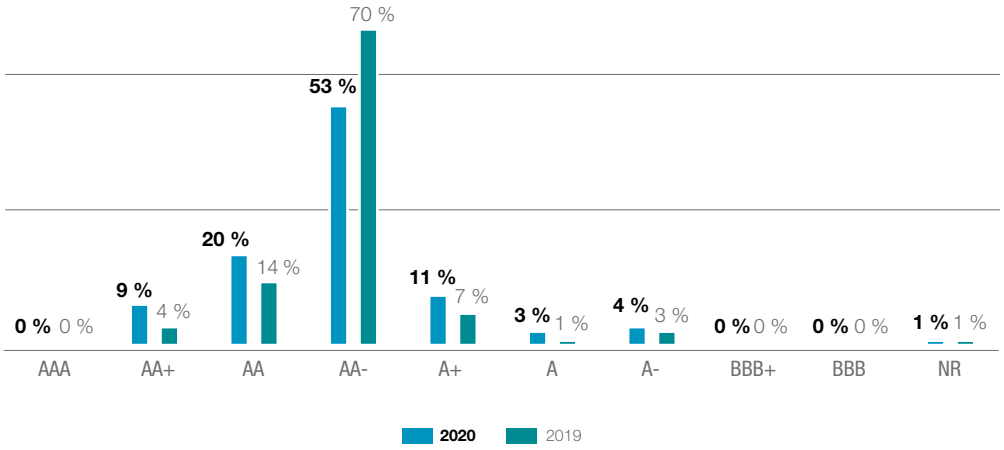

4. Risques émergents

La veille permanente sur les risques relatifs à l'assurance est conduite par la Direction des risques, en lien avec les autres Directions métier et la Direction juridique.

Le Comité de surveillance des risques, qui réunit bimensuellement l'ensemble des responsables Risques et contrôle permanent, a également pour objectif d'anticiper les évolutions de l'environnement réglementaire, juridique, et d'identifier les risques émergents.

Cette veille s'alimente de sources multiples (recherches économiques, analyses internes et externes, notamment provenant de cabinets de consulting, études publiées par l'ACPR, l'EIOPA…).

V. Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs. Il inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

Les entités de Crédit Agricole Assurances appliquent les directives de Crédit Agricole S.A. en matière de démarche de maîtrise des risques, tant opérationnels que de conformité.

Ainsi, le dispositif de gestion des risques opérationnels déployé au niveau de chaque entité, y compris la holding, comprend les composantes suivantes :

- une cartographie des événements de risques, réactualisée périodiquement pour intégrer les évolutions d'organisation, les nouvelles activités, voire les évolutions du coût du risque. Elle est construite à partir d'un découpage des activités en processus et des sept catégories de risques de la nomenclature Bâle 2. Les impacts à la fois financiers et non-financiers (réglementaire, image) de ces événements de risques identifiés, qu'ils soient avérés ou potentiels, sont évalués ainsi que leur probabilité d'occurrence, en s'appuyant sur les experts métier. L'appréciation du contrôle interne à travers notamment les résultats des contrôles aux différents niveaux du plan de contrôle local et contrôles standardisés définis par la Direction des risques de Crédit Agricole S.A. et de ceux du contrôle périodique permet de mettre en exergue les risques nets les plus critiques et de prioriser les plans d'actions visant à leur réduction ;
- un processus de collecte des incidents et des pertes opérationnelles complété par un dispositif d'alertes, afin de suivre les risques avérés, et de les exploiter pour mettre en place les mesures de remédiation et s'assurer de la cohérence avec la cartographie. Le montant des pertes collectées est trimestriellement comparé à un seuil d'alerte défini annuellement.

Pour couvrir l'indisponibilité des systèmes d'information, des sites opérationnels et du personnel, Crédit Agricole Assurances et ses filiales ont établi un plan de continuité de l'activité (PCA), centré sur les activités essentielles. Celui-ci répond aux normes de Crédit Agricole S.A., avec l'adoption de la solution de Crédit Agricole S.A. pour le site de repli utilisateurs, et un plan de secours informatique (PSI) s'appuyant sur l'environnement d'exploitation et de production informatique mutualisé de Crédit Agricole S.A. ; il est régulièrement testé. La sécurité des systèmes d'information repose, pour sa part, sur les politiques de sécurité Groupe. Un programme triennal de chantiers sécuritaires (incluant habilitations, tests d'intrusion, déploiement des scénarios d'indisponibilité logique du SI) est en cours de déploiement.

Une politique générale de sous-traitance du groupe Crédit Agricole Assurances, décrivant entre autres le dispositif de suivi et de contrôle associé à la sous-traitance, a été établie et déclinée par les entités.

VI. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent le non-respect des règles liées aux activités financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire (réglementation Solvabilité 2, réglementation applicable aux titres, protection des données personnelles, règles de protection de la clientèle, obligations en matière de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, sanctions internationales, prévention de la corruption, etc.) des normes et usages professionnels et déontologiques, et des instructions émanant de l'organe exécutif. Ces risques sont identifiés dans la cartographie des risques opérationnels de chacune des entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

Dans chaque entité, le responsable de la Conformité est en charge de la déclinaison des procédures Groupe émises par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. (Corpus Fides) et de l'élaboration des procédures spécifiques à leur activité. Il déploie également les formations et le dispositif de contrôle dédié qui visent à la maîtrise de ces risques, ainsi qu'à la prévention du risque de fraude, avec l'objectif constant de limiter les impacts potentiels (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) tout en préservant la réputation du groupe Crédit Agricole Assurances. À cet égard, le lancement de nouvelles activités, la création de nouveaux produits sont sécurisés par les Comités nouvelles activités et nouveaux produits, mis en place dans chaque entité, pour examiner notamment les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et outils d'aide à la vente destinés aux distributeurs.

Le pilotage et la supervision de leur dispositif de conformité est assuré par le responsable conformité du groupe Crédit Agricole Assurances. La coordination pour le métier Assurances est réalisée au travers d'instances d'échanges avec les filiales.

Qu'il s'agisse de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou encore de la protection de la clientèle, une coordination renforcée avec les distributeurs (Caisses régionales, LCL, autres réseaux à l'international) a été mise en place pour assurer la mise en œuvre de contrôles garantissant la bonne application des procédures incombant à chacune des parties.

Le groupe Crédit Agricole Assurances a adapté son organisation et son dispositif de gestion des risques pour se mettre en conformité avec la réglementation Solvabilité 2, selon des modalités définies dans la partie "Gouvernement d'entreprise" du Document de référence de Crédit Agricole Assurances.

VII. Risques juridiques

La Direction juridique des compagnies assume les missions de gestion juridique, veille réglementaire et conseil auprès des différentes Directions métiers. À ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe Crédit Agricole Assurances.

À la connaissance de Crédit Agricole Assurances, aucun litige significatif n'est à mentionner.

2.8 RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale (via le Comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité des risques et du Comité de contrôle interne) ;
- mission des responsables Risques (Crédit Agricole S.A. et ses filiales) et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité des entités dans la maîtrise de leurs risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche Groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par chaque entité avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité des risques opérationnels (volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) et une présentation en Comité des risques du Conseil d'administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

Outils

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du Groupe Crédit Agricole finalise l'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en février 2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31 décembre 2021.

II. Méthodologie

Les principales entités du Groupe Crédit Agricole utilisent l'approche des mesures avancées (AMA) : Crédit Agricole CIB, Amundi, LCL, Crédit Agricole Consumer Finance, Agos et les Caisses régionales. L'utilisation de l'AMA pour ces entités a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007. Ces entités représentent à ce jour 80 % des exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel.

Pour les entités restant en méthode standard (TSA), les coefficients de pondération réglementaires utilisés pour le calcul d'exigence en fonds propres sont ceux préconisés par le Comité de Bâle (pourcentage du produit net bancaire en fonction des lignes métiers).

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type ***Loss Distribution Approach.***

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités…) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;

- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
  - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un Comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA *(Advanced Measurement Approach)* est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce Comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents *(cyber risk,* conformité/*conduct risk).*

III. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2018 à 2020)

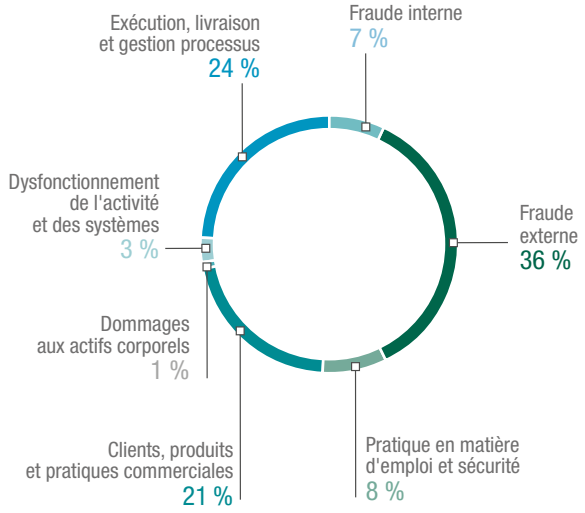

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités du Groupe Crédit Agricole :

- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures… mais aussi des incidents exceptionnels survenus en 2020 dans le cadre de faillites avec suspicion de fraude), puis à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux) ;
- des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie…) ;
- une exposition à la catégorie Clients marquée notamment par la décision du médiateur néerlandais concernant les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. ;
- à noter en 2020, la hausse de la part de la catégorie Fraude interne en raison d'incidents exceptionnels et de la catégorie Pratiques en matière d'emploi et sécurité compte tenu de la collecte des surcoûts liés au contexte de crise sanitaire COVID-19 (commandes de kits sanitaires, annulations de voyages ou d'évènements).

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du Groupe Crédit Agricole au risque opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des risques Groupe.

Répartition des emplois pondérés par catégorie de risques bâloise (2020)

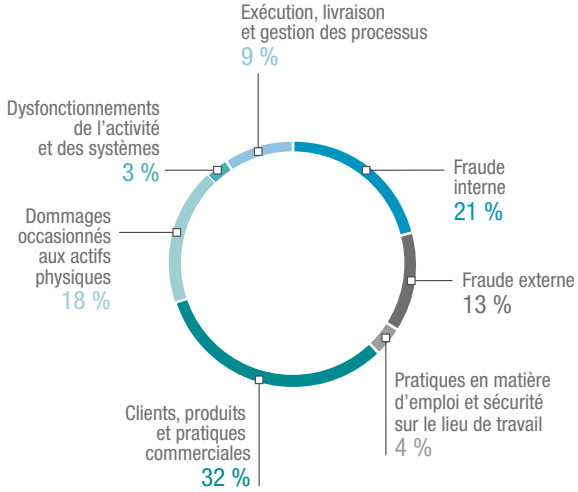

IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel du Groupe Crédit Agricole par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et auprès de la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis-à-vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les biens exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2020.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du Groupe Crédit Agricole.

2.9 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le **respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires** propres aux activités bancaires et financières, **des normes et usages professionnels et déontologiques,** des principes fondamentaux qui figurent dans la **Charte éthique** du Groupe et des instructions, **Codes de conduite** et procédures internes aux entités du Groupe en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle,, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte,, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), le Groupe Crédit Agricole a pour objectif de **faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable.** Pour ce faire, la Direction de la conformité a lancé sa feuille de route stratégique Smart Compliance, dont l'objectif recherché est de faire entrer la fonction Conformité, désormais organisée et structurée, dans une **dimension plus opérationnelle au service des Directions** et des entités, **sans renoncer à ses missions fondamentales de contrôle.** La vision de la Smart Compliance se décline selon deux axes avec un axe défensif visant à protéger le Groupe du risque réglementaire et d'image et un axe offensif qui place l'ensemble des intervenants internes, du back au front office, dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client. Trois leviers contribuent au succès du dispositif : un levier portant sur l'organisation et la gouvernance au sens large incluant la communication, un levier Humain qui comprend la mise en responsabilité et le déploiement des Formations à destination des collaborateurs et enfin un levier qui mobilise l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la Conformité.

Le Groupe Crédit Agricole a défini et mis en place un **dispositif de maîtrise des risques de non-conformité,** actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs du Groupe (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation du Groupe. Le dispositif fait l'objet de reportings réguliers à l'attention des instances de gouvernance des entités et du Groupe.

Le dispositif est structuré et déployé par la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole. Celle-ci est placée sous l'autorité du Directeur de la conformité du Groupe, lui-même rattaché directement au Directeur général de Crédit Agricole S.A. Afin de **développer l'intégration de la filière et de garantir l'indépendance** de ses fonctions, les responsables Conformité des filiales de Crédit Agricole S.A. sont rattachés hiérarchiquement au Directeur de la conformité du Groupe, sauf lorsque le droit local s'y oppose. Un lien d'animation fonctionnelle est par ailleurs mis en place avec les Caisses régionales, au niveau soit du responsable Contrôle Conformité (RCC) lorsque celui-ci est directement rattaché à la Direction générale de son entité, soit du responsable Risques lorsque la Conformité relève de son périmètre. À fin 2020, ces fonctions sont exercées en équivalent temps plein par plus de 1 700 personnes au sein de Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales.

La Direction de la conformité Groupe de Crédit Agricole S.A. (DDC) élabore les **politiques Groupe** relatives au respect des dispositions législatives et réglementaires et s'assure de leur bonne diffusion et application. Elle dispose pour ce faire d'**équipes spécialisées par domaine d'expertise** : conformité des marchés financiers, protection de la clientèle, sécurité financière, fraude et corruption. Une équipe projet est par ailleurs dédiée au pilotage du déploiement de l'ensemble des engagements du Groupe Crédit Agricole pris dans le cadre du plan de remédiation OFAC. Dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), le Délégué à la Protection des Données (DPO) Groupe est rattaché directement au Directeur de la conformité Groupe, et est en charge de l'animation de la **filière DPO du Crédit Agricole.**

La DDC assure également l'animation et la **supervision de la filière Conformité.** La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur un dispositif intégrant des indicateurs et contrôles permanents déployés au sein des entités et dont la DDC assure la supervision de niveau Groupe (y.c. analyses de dysfonctionnements de conformité).

Le dispositif s'organise autour d'une **gouvernance pleinement intégrée** au cadre de contrôle interne du Groupe. **Le Comité de management de la conformité Groupe,** présidé par la Direction générale, se réunit tous les deux mois. Ce Comité prend les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au Comité des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une **culture éthique et conformité** solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants du Groupe. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la **Charte éthique.** Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des **actions de sensibilisation et de formation** aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement la filière Conformité et plus largement l'ensemble des parties prenantes du Groupe : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Des modules et supports de formation – généralistes ou destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme et du respect des sanctions internationales.

Dans le prolongement de la Charte éthique, les entités se dotent d'un **Code de conduite,** qui vient la décliner opérationnellement. Le Code de Conduite s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de l'entité, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique "anticorruption" en application des obligations découlant de la Loi Sapin 2, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Le dispositif est complété d'un **droit d'alerte** permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de son entité, sans passer par sa ligne hiérarchique. En déployant une **nouvelle plateforme informatique,** le Groupe Crédit Agricole permet à tout collaborateur souhaitant exercer sa faculté d'alerte de le faire en toute sécurité. L'outil garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte. Le déploiement de la nouvelle plateforme informatique a été finalisée en 2020 pour l'ensemble du

périmètre du Groupe Crédit Agricole et couvre plus de 300 entités. À ce stade, une centaine d'alertes ont été remontées et traitées via ce nouveau dispositif, qui couvre également les signalements des faits entrant dans le champ du devoir de vigilance.

La **protection de la clientèle** est une priorité affirmée du Groupe Crédit Agricole. Elle s'inscrit totalement dans les volets "Excellence relationnelle" et "Engagement sociétal" du Projet Groupe 2022. En 2020 le Groupe Crédit Agricole a poursuivi ses actions dans une approche d'amélioration continue. Ainsi, le dispositif d'inclusion bancaire du Groupe Crédit Agricole a été revu pour mieux détecter les clients en situation de fragilité financière afin de leur proposer un accompagnement spécifique pour les empêcher de tomber dans la précarité, ou les aider à en sortir.

Le Groupe a placé la **gouvernance "produits"** au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi via le développement de "l'écoute client". Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif.

Compte tenu du renforcement des obligations légales relatives à la **lutte contre la corruption,** le Crédit Agricole a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de ses dispositifs ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations de l'Agence française anticorruption. Ainsi, le Groupe a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires par la définition d'une gouvernance adaptée, par l'établissement d'un Code anticorruption dédié et la rénovation de son programme de formation et de sensibilisation de l'ensemble de ses collaborateurs afin de mettre en exergue les comportements à adopter pour éviter tout manquement à la probité. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption, certification renouvelée en 2019.

La **prévention de la fraude** vise à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole depuis 2018. Une organisation avec une ligne métier Conformité/Prévention de la fraude et corruption est en place. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. La gouvernance dans les entités a été également renforcée avec une implication plus prégnante du management. Des actions ont été engagées pour actualiser les supports de formation qui ont été mis à disposition des entités en 2018. En 2020, la crise sanitaire du COVID-19 et les bouleversements qu'elle induit ont constitué une opportunité rapidement saisie par tous les types d'escrocs et notamment par les groupes criminels organisés. Le Groupe Crédit Agricole a réagi immédiatement sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées et sont actualisées en permanence pour protéger les clients et la banque.

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, **le plan de remédiation OFAC,** conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des "Sanctions OFAC" sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve fédérale américaine *(Fed)* le 24 avril 2017 et fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines. Les poursuites pénales à l'encontre de Crédit Agricole CIB ont été levées le 19 octobre 2018. Pour autant, Crédit Agricole CIB, comme l'ensemble du Groupe Crédit Agricole, demeure pleinement engagé afin de garantir vis-à-vis de la *Fed* la réussite du programme OFAC du Groupe, d'ici avril 2021. En effet, le volet civil des accords se poursuit et des travaux sont engagés dans l'ensemble du Groupe Crédit Agricole. En 2020, plusieurs étapes majeures dans la réalisation du plan ont été réalisées : toutes les entités du Groupe ont vérifié, et le cas échéant mis à jour, les données de leurs clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales. Les projets de centralisation sur des plateformes administrées par le Groupe du filtrage des flux de paiements, et des noms des clients, fournisseurs et autres tiers ont été finalisées. Ainsi, grâce à ces travaux, plus de 63 millions de clients sont maintenant criblés sur ces plateformes Groupe. Enfin, le dispositif de contrôle des activités de financement du commerce international *(trade finance)* a été renforcé et automatisé.

Les dispositifs de **connaissance client et de lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme** font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision. Conformément à la feuille de route, 2020 a été l'année de construction des nouvelles normes de révision périodique du KYC (dossier de connaissance client) et de mise en œuvre d'un programme complet d'accompagnement des entités en vue du déploiement à partir de début 2021. L'objectif poursuivi est de disposer d'un processus de révision sur l'ensemble des entités du Groupe et sur tous nos segments de clients. La mise en œuvre opérationnelle sera accompagnée de la mise en place d'indicateurs permettant un suivi et un pilotage régulier. En complément, La fiabilisation des bases clients se poursuit afin de s'assurer de la qualité des données d'identité essentielles et permettre un criblage efficace de ces bases. Ce chantier doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme. Enfin, et grâce aux travaux réalisés sur le Corpus normatif, le Groupe a lancé en 2020 une démarche d'amplification du partage du KYC. Plusieurs tests ont été lancés sur 2020 et font progressivement l'objet d'une généralisation. La feuille de route 2021 s'inscrit pleinement dans les démarches menées au cours des années précédentes : poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité des Entrées En Relation, maintenir la démarche de fiabilisation des données pour pérenniser les travaux de remédiations réalisés, piloter et assurer le suivi de la révision périodique du KYC, déployer plus largement les échanges du KYC entre entités du Groupe et enfin, accompagner les entités dans leur chantier de conduite de changement visant à intégrer le KYC dans l'ensemble des démarches commerciales des conseillers.

Enfin, l'année 2020 a été marquée par la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la **protection des données personnelles** (RGPD). Le dispositif du Groupe Crédit Agricole déployé en 2018 dans le respect de ces nouvelles exigences a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant le *Privacy by Design* dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets du Groupe.

3. INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3

Indicateurs clés au niveau de Groupe Crédit Agricole (KM1)

Indicateurs clés phasés au niveau du Groupe consolidé – Groupe Crédit Agricole (KM1) *(en millions d'euros)*		31/12/2020
	Fonds propres disponibles *(montants)*	
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	96 942
2	Fonds propres de catégorie 1 (CET1 + AT1)	102 722
3	Fonds propres totaux	118 325
	Actifs pondérés des risques *(montants)*	
4	Total des actifs pondérés des risques (RWA)	562 059
	Ratios de solvabilité *(en % des RWA)*	
5	Ratio CET1 *(%)*	17,2 %
6	Ratio *Tier* 1 *(%)*	18,3 %
7	Ratio global *(%)*	21,1 %
	Exigences additionnelles de fonds propres SREP *(en % des RWA)*	
EU 7a	Exigence additionnelle SREP de CET1 *(%)*	0,8 %
EU 7b	Exigence additionnelle SREP d'AT1 *(%)*	0,3 %
EU 7c	Exigence additionnelle SREP de *Tier* 2 *(%)*	0,4 %
EU 7d	Exigence totale de capital SREP (TSCR) *(%)*	9,5 %
	Exigence globale de coussins de fonds propres *(en % des RWA)*	
8	Coussin de conservation *(%)*	2,5 %
EU 8a	Coussin de conservation lié aux risques macro-prudentiel ou systémique au niveau d'un État membre *(%)*	0,0 %
9	Coussin contracyclique spécifique à l'établissement *(%)*	0,0 %
EU 9a	Coussin pour risque systémique *(%)*	
10	Coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale *(%)*	
EU 10a	Coussin applicable aux autres établissements d'importance systémique *(%)*	1,0 %
11	Exigence globale de coussins de fonds propres *(%)*	3,5 %
EU 11a	Exigence globale de capital (OCR) *(%)*	13,0 %
	Ratio de levier	
13	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier (LRE)	1 684 937
14	Ratio de levier *(%)*	6,1 %
	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) *(valeur pondérée – moyenne)*	314 297
16	Total des sorties nettes de trésorerie *(valeur ajustée)*	210 961
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR) *(%)*	149,0 %

3.1 COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation,* dit "CRR") tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit "CRR2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du Groupe Crédit Agricole sont décrits dans la présente partie et dans la partie "Gestion des risques".

Les accords de Bâle 3 s'organisent autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- le **Pilier 3** instaure des normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit détailler les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte des "Facteurs de risque" et "Gestion des risques", afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier qu'ils sont suffisants pour couvrir les risques auxquels le Groupe Crédit Agricole est, ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités.

L'objectif est de sécuriser les dépôts de ses clients et de permettre l'accès du Groupe aux marchés financiers aux conditions souhaitées.

Pour la réalisation de cet objectif, le Groupe mesure les exigences de capital réglementaire (Pilier 1) et assure le pilotage du capital réglementaire en s'appuyant sur des mesures prospectives, à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central.

Par ailleurs, le Groupe s'appuie sur un processus interne appelé ICAAP *(Internal Capital Adequacy and Assessment Process),* développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires précisés ci-après. L'ICAAP comprend en particulier :

- une gouvernance de la gestion du capital, adaptée aux spécificités des filiales du Groupe qui permet un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- une mesure des besoins de capital économique, qui se base sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- la conduite d'exercices de *stress tests* ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie "Adéquation du capital en vision interne") ;
- un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est en forte intégration avec les autres processus stratégiques du Groupe tels que l'ILAAP *(Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process),* l'appétence au risque, le processus budgétaire, le plan de rétablissement, l'identification des risques.

Outre la solvabilité, Crédit Agricole S.A. pilote également les ratios de levier et de résolution (MREL et TLAC) pour le compte du Groupe Crédit Agricole.

Enfin, les ratios de solvabilité et de résolution font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein du Groupe Crédit Agricole (décrit dans le chapitre "Facteurs de risque et gestion des risques").

3.1.1 Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit la prise en compte de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel.

En complément, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* le 26 juin 2013. Ils comprennent la directive 2013/36/EU (*Capital Requirements Directive,* dite CRD 4) et le règlement 575/2013 (*Capital Requirements Regulation,* dit CRR) et sont entrés en application le 1er janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive 2014/59/EU, "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD), a été publiée le 12 juin 2014 au *Journal officiel de l'Union européenne* et est applicable en France depuis le 1er janvier 2016. Le règlement européen "Mécanisme de résolution unique" ou *Single Resolution Mecanism Regulation* (dit SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 15 juillet 2014 et est entré en vigueur le 19 août 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le "paquet bancaire" ont été publiés au *Journal officiel de l'Union européenne* :

- **CRR2 :** Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013 ;
- **SRMR2 :** Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 806/2014 ;
- **CRD 5 :** directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/EU ;
- **BRRD2 :** directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2014/59/EU.

Les règlements SRMR2 et CRR2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate). Les directives CRD 5 et BRRD2 ont été respectivement transposées le 21 décembre 2020 en droit français par les ordonnances 2020-1635 et 2020-1636 et sont entrées en vigueur sept jours après leur publication, soit le 28 décembre 2020.

Le règlement 2020/873 dit *Quick-Fix* a été publié le 26 juin 2020 et est entré en application le 27 juin 2020, venant amender les règlements 575/2013 ("CRR") et 2019/876 ("CRR2").

Dans le régime CRR2/CRD 5, quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier* 1 (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier* 1 ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier (qui deviendra une exigence réglementaire de Pilier 1 à compter de juin 2021).

Le calcul de ces ratios est phasé de façon à gérer progressivement :

- la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3 (les dispositions transitoires ont été appliquées aux fonds propres jusqu'au 1er janvier 2018 et continuent de s'appliquer aux instruments de dette hybride jusqu'au 1er janvier 2022) ;
- les critères d'éligibilité définis par CRR2 (jusqu'au 28 juin 2025, s'agissant des instruments de fonds propres) ;
- les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS 9.

Une vision non phasée des ratios, comme si les évolutions réglementaires étaient d'application immédiate, est également publiée.

À ce dispositif s'ajoutent deux ratios visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption des pertes et de recapitalisation dans le cadre de la résolution bancaire. Ces deux exigences sont applicables au niveau du Groupe Crédit Agricole :

- le ratio TLAC *(Total Loss Absorbing Capacity),* défini pour les banques systémiques au niveau mondial (*Global Systemically Important Institution,* G-SII) et applicable en Union européenne via son intégration dans CRR2 ;
- le ratio de MREL *(Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities),* applicable à tous les établissements bancaires de l'Union européenne et défini dans BRRD.

Les exigences applicables à Crédit Agricole S.A. et au Groupe Crédit Agricole sont respectées.

3.1.2 Supervision et périmètre prudentiel

Les établissements de crédit et certaines activités d'investissement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a été exempté par l'ACPR de l'assujettissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

La liste détaillée des entités présentant une différence de traitement entre périmètre comptable et périmètre prudentiel est présentée dans la partie "Annexe aux fonds propres réglementaires".

3.1.3 Politique de capital

Lors de la journée Investisseurs du 6 juin 2019, le Groupe a dévoilé sa trajectoire financière pour le Projet de Groupe et le Plan moyen terme 2022. Des objectifs en termes de résultat et de ressources rares ont été précisés à cette occasion.

3.1.3.1 Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole vise à rester parmi les établissements d'importance systémique mondiale les plus capitalisés en Europe en atteignant et conservant un ratio CET1 supérieur à 16 % à horizon 2022. Cet objectif sera réalisé grâce à la conservation de plus de 80 % de ses résultats, portant ses fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) à 100 milliards d'euros d'ici fin 2022.

Le Groupe Crédit Agricole se donne comme cible d'atteindre un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) de 24 % à 25 % des emplois pondérés d'ici fin 2022, et de garder un niveau de ratio MREL subordonné (hors dette senior préférée) d'au moins 8 % du TLOF *(Total Liabilities and Own Funds).*

L'atteinte de ces deux objectifs permettra de confirmer la robustesse et la solidité financière du Groupe Crédit Agricole, confortant ainsi la sécurité des dépôts de ses clients, ses conditions d'accès au marché et sa notation vis-à-vis des agences de notation.

3.1.3.2 Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A. se fixe comme objectif un ratio CET1 de 11 % sur la durée du plan. Il s'engage sur un taux de distribution de 50 % en numéraire (en 2020, cette politique de distribution a toutefois dû être adaptée pour tenir compte des circonstances exceptionnelles, avec un paiement du dividende au titre de 2020 à 80 centimes par action, avec option de paiement du dividende en actions, soit 2,3 milliards d'euros dont 0,9 milliard d'euros en numéraire grâce à l'engagement de la SAS Rue La Boétie de souscrire à l'option du paiement du dividende en actions [1], respectant scrupuleusement la recommandation du 15 décembre 2020 de la Banque centrale européenne).

Dans un contexte économique et réglementaire incertain, cette politique de capital permet d'aboutir à un équilibre entre une politique de distribution attractive pour l'actionnaire et une allocation de capital agile.

3.1.3.3 Caisses régionales

Grâce à leur structure financière, les Caisses régionales ont une forte capacité à générer du capital par la conservation de la majeure partie de leur résultat. Le capital est également renforcé par les émissions de parts sociales réalisées par les Caisses locales.

3.1.3.4 Filiales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sous contrôle exclusif et assujetties au respect d'exigences en fonds propres sont dotées en capital à un niveau cohérent, prenant en compte les exigences réglementaires locales, les besoins en fonds propres nécessaires au financement de leur développement et un coussin de gestion adapté à la volatilité de leur ratio CET1.

3.1.4 Gouvernance

Chaque trimestre se tient le Comité de *capital management*, présidé par le Directeur général adjoint en charge des finances et auquel participent notamment la Directrice des risques, le Directeur du pilotage financier, la Directrice de la communication financière et le Directeur de la trésorerie et du financement.

Ce Comité a comme principales missions de :

- revoir les projections à court et moyen terme du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. en matière de solvabilité, de ratio de levier et de résolution, mais aussi les ratios suivis par les agences de notation ;
- valider les hypothèses structurantes impactant la solvabilité en cohérence avec le Plan moyen terme ;
- fixer les règles de gestion et d'allocation du capital au sein du Groupe ;
- décider les opérations de *liability management* (gestion de la dette subordonnée) ;
- prendre connaissance de l'actualité en matière de supervision et de réglementation ;
- étudier les problématiques pertinentes relatives aux filiales et aux Caisses régionales ;
- préparer les décisions à soumettre le cas échéant au Comité actif-passif et au Conseil d'administration ;
- étudier tout autre sujet impactant les ratios de solvabilité et de résolution au niveau Groupe.

Le pilotage du capital réglementaire est réalisé dans le cadre d'un processus de planification nommé *capital planning.*

Le *capital planning* a pour objet de fournir des projections de fonds propres et de consommation de ressources rares (emplois pondérés et taille de bilan) sur l'horizon du Plan moyen terme en cours sur les deux périmètres de consolidation (l'entité cotée Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole, établissement d'importance systémique mondiale), en vue d'établir les trajectoires de ratios de solvabilité (CET1, *Tier* 1, ratio global et ratio de levier) et de résolution (MREL et TLAC le cas échéant).

Il décline les éléments budgétaires de la trajectoire financière en y incluant les projets d'opérations de structure, les évolutions réglementaires comptables et prudentielles, ainsi que les revues de modèles appliqués aux assiettes de risques. Il traduit également la politique d'émission (dettes subordonnées et dettes éligibles TLAC et MREL) et de distribution au regard des objectifs de structure de capital définis en cohérence avec la stratégie du Groupe.

Il détermine les marges de manœuvre dont dispose le Groupe pour se développer. Il est également utilisé pour la fixation des différents seuils de risques retenus pour l'appétence au risque. Il veille ainsi au respect des différentes exigences prudentielles et sert au calcul du Montant Maximum Distribuable (MMD) tel que défini par le texte CRD 5.

Le *capital planning* est présenté à diverses instances de gouvernance et fait l'objet d'une communication aux autorités compétentes, soit dans le cadre d'échanges réguliers, soit pour des opérations ponctuelles (par exemple des demandes d'autorisations).

Les filiales soumises au respect d'exigences prudentielles et les Caisses régionales se livrent également à cet exercice de prévision au niveau sous-consolidé.

3.1.5 Conglomérat financier

3.1.5.1 Dispositif d'ensemble

La directive européenne du 16 décembre 2002 impose une surveillance complémentaire consolidée sur les "conglomérats financiers", en particulier ceux exerçant à la fois des activités de banque et d'assurance.

Cette réglementation impose notamment de disposer, au niveau du conglomérat financier, de procédures de gestion des risques ainsi que de dispositifs de contrôle interne appropriés permettant un suivi global des risques.

L'approche en conglomérat est pertinente pour le Groupe Crédit Agricole, car elle correspond au périmètre naturel du Groupe qui associe les activités bancaires et celles d'assurance ainsi qu'à sa gouvernance interne (reflétée notamment au travers du dispositif d'Appétence au risque). Par ailleurs, la démarche ICAAP du Groupe Crédit Agricole repose sur une approche en conglomérat pour définir à la fois le besoin de capital économique et le capital interne disponible au niveau du Groupe pour couvrir ce besoin.

Pour la supervision du conglomérat, le Groupe Crédit Agricole s'appuie ainsi sur trois périmètres réglementaires :

- le périmètre bancaire (Bâle 3) – ratios bancaires ;
- le périmètre assurance (Solvabilité 2 [2]) – ratio de solvabilité de l'assurance ;
- le périmètre conglomérat – ratio conglomérat.

$$\textbf{Ratio conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}} > 100\ \%$$

Le ratio conglomérat est le rapport entre les fonds propres globaux phasés du conglomérat financier et les exigences de fonds propres de la banque cumulées avec celles de l'assurance :

- un retraitement est effectué, à la fois au numérateur et au dénominateur sur les intragroupes liée aux participations en fonds propres ;
- les fonds propres du conglomérat financier intègrent les fonds propres de la filiale d'assurance levés à l'extérieur du périmètre de consolidation ;

(1) Et sous l'hypothèse que les fonds FCPE souscriront à l'option du paiement du dividende en actions et que les autres minoritaires opteront pour le paiement en numéraire.

(2) Solvabilité 2 est une réforme réglementaire européenne du monde de l'assurance.

- le dénominateur intègre les activités bancaires et d'assurance selon leurs exigences réglementaires respectives de solvabilité, tenant ainsi compte des risques spécifiques réels liés à chacun de ces deux secteurs d'activité.

Le ratio conglomérat doit à tout moment être supérieur à 100 %. Le seuil de 100 % reste une exigence contraignante dont le non-respect serait préjudiciable : en cas de non-respect ou risque de non-respect de la situation financière d'un conglomérat, les mesures nécessaires doivent être prises pour remédier dès que possible à cette situation (au sens de la directive européenne FICOD 2002/87).

Au 31 décembre 2020, le ratio conglomérat phasé du Groupe Crédit Agricole, qui intègre l'exigence Solvabilité 2 pour la participation dans Crédit Agricole Assurances, est de 170 %, bien au-dessus de l'exigence minimale réglementaire de 100 %, en prenant compte l'arrêté du 24 décembre 2019 autorisant l'intégration de la provision pour participation aux excédents (PPE) dans les fonds propres des compagnies d'assurance, à hauteur du montant nécessaire à la couverture des risques portés par l'Assurance (*Solvency Capital Requirement,* ou SCR). Le ratio conglomérat phasé du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020 correspond à un excédent de fonds propres du conglomérat financier du Groupe de 56 milliards d'euros.

Cette situation découle logiquement du respect des exigences de solvabilité de chacun des deux secteurs, bancaire et assurantiel.

3.1.5.2 Exigences prudentielles au titre de l'assurance dans les ratios bancaires

Les conglomérats financiers peuvent, sur autorisation de l'autorité compétente, utiliser l'option de ne pas déduire des fonds propres prudentiels leur participation dans les sociétés d'assurance mais de les traiter en risques pondérés. Cette disposition, dite "compromis danois" (ou article 49-(1) du CRR) n'a pas été modifiée par "CRR2" (Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant le Règlement (UE) n° 575/2013).

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. ont reçu l'autorisation de l'ACPR le 18 octobre 2013 d'appliquer ce traitement aux entités du groupe Crédit Agricole Assurances.

Les emplois pondérés incluent, pour le périmètre validé en conglomérat, la valeur de mise en équivalence des participations dans les assurances, en application de l'article 49-(1) du CRR. La pondération appliquée à cette valeur est de 370 %, étant donné le statut non coté de Crédit Agricole Assurances (CAA).

Le tableau ci-dessous présente le montant des participations couvertes au titre de l'article 49-(1) du CRR.

Participations non déduites dans des entreprises d'assurance (INS1)

(en millions d'euros)	31/12/2020
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	9 196
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur non financier appartenant à l'actif général de l'assurance et consolidés par mise en équivalence, dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	4 074
TOTAL DES ACTIFS PONDÉRÉS DES RISQUES (RWA)	**49 098**

3.1.5.3 Démarche ICAAP du Groupe

Dans l'optique d'évaluer et de conserver en permanence des fonds propres adéquats afin de couvrir les risques auxquels il est (ou peut- être) exposé, le Groupe complète son dispositif d'adéquation du capital en vision réglementaire par l'adéquation du capital en vision interne. De ce fait, la mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) est enrichie par une mesure du besoin de capital économique (Pilier 2), qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et sur une évaluation selon une approche interne. Le besoin de capital économique doit être couvert par le capital interne qui correspond à la vision interne des fonds propres disponibles définie par le Groupe.

L'évaluation du besoin de capital économique est un des éléments de la démarche ICAAP qui couvre également le programme de *stress tests* afin d'introduire une vision prospective de l'impact de scénarios plus défavorables sur le niveau de risque et sur la solvabilité du Groupe.

Le suivi et la gestion de l'adéquation du capital en vision interne est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires :

- les accords de Bâle ;
- la CRD 5 via sa transposition dans la réglementation française par l'ordonnance du 21 décembre 2020 ;
- les lignes directrices de l'Autorité bancaire européenne ;
- les attentes prudentielles relatives à l'ICAAP et l'ILAAP et la collecte harmonisée d'informations en la matière.

L'ICAAP est avant tout un processus interne et il appartient à chaque établissement de le mettre en œuvre de manière proportionnée et crédible. Ainsi, la mise en œuvre, mais également l'actualisation de la démarche ICAAP, sont de la responsabilité de chaque filiale.

3.1.6 Fonds propres prudentiels et capital interne

3.1.6.1 Fonds propres prudentiels

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier* 1 (CET1) ;
- les fonds propres de catégorie 1 *(Tier* 1*),* constitués du *Common Equity Tier* 1 et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier* 1 (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 *(Tier* 2).

L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

3.1.6.1.1 Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier* 1 (CET1)

Ils comprennent :

- **le capital ;**
- **les réserves,** y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- **les intérêts minoritaires,** qui font l'objet d'un écrêtage, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtage correspond à l'excédent de fonds propres par rapport au niveau nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale et s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- **les déductions,** qui incluent principalement les éléments suivants :
  - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
  - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
  - la *prudent valuation* ou "évaluation prudente" qui consiste en l'ajustement du montant des actifs et des passifs de l'établissement si,

comptablement, il n'est pas le reflet d'une valorisation jugée prudente par la réglementation,
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
- les insuffisances de provisions par rapport aux pertes attendues pour les expositions suivies en approche notations internes ainsi que les pertes anticipées relatives aux expositions sous forme d'actions,
- les instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments CET1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
- les impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
- les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond individuel de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
- la somme des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles et des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants) pour le montant qui dépasse un plafond commun de 17,65 % des fonds propres CET1 de l'établissement, après calculs des plafonds individuels explicités ci-dessus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %).

Passage des capitaux propres aux fonds propres CET1 phasés

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE [1]	**119 565**	**114 972**
(-) Prévision de distribution	**(914)**	**(1 114)**
(-) Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	**(5 888)**	**(5 134)**
Intérêts minoritaires comptables [1]	6 909	6 562
(-) Éléments non reconnus en prudentiel [3]	(3 761)	(3 030)
Intérêts minoritaires éligibles [2]	**3 148**	**3 532**
(-) Augmentations de la valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés	(265)	(321)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(829)	(533)
Profits et pertes cumulatifs attribuables aux variations du risque de crédit propre pour les passifs évalués à la juste valeur	277	174
Profits et pertes en juste valeur résultant du propre risque de crédit de l'établissement lié aux instruments dérivés au passif	(15)	(15)
(-) *Prudent valuation*	(1 225)	(1 439)
Filtres prudentiels	**(2 056)**	**(2 134)**
Écarts d'acquisition	(15 814)	(16 525)
Actifs incorporels	(2 284)	(2 842)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	**(18 098)**	**(19 367)**
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	**(131)**	**(138)**
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	**(440)**	**(437)**
Dépassement de franchises	**-**	**-**
Autres éléments du CET1	**1 756**	**(1 128)**
TOTAL CET1	**96 942**	**89 052**

(1) Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes.
(2) Ce poste se retrouve dans le tableau ci-dessous des fonds propres prudentiels simplifiés.
(3) Dont titres hybrides émis par Crédit Agricole Assurances.

3.1.6.1.2 Fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier* 1 (AT1)

Ils comprennent :
- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) éligibles qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier le saut dans la rémunération ou *step up clause*) ;
- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*) ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments AT1 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments AT1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % (dits investissements importants) ;
- les autres éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en AT1).

Les instruments AT1 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR2) sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 % (ou 7 % pour le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole). Les instruments peuvent être convertis en

actions ou bien subir une réduction de leur valeur nominale. Une totale flexibilité des paiements est exigée (interdiction des mécanismes de rémunération automatique et/ou suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur).

Le montant d'instruments AT1 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR2).

Les instruments AT1 émis par Crédit Agricole S.A. comportent deux mécanismes d'absorption des pertes qui se déclenchent lorsque l'une au moins de ces deux conditions est remplie :

- le ratio CET1 de Crédit Agricole S.A. est inférieur à un seuil de 5,125 % ;
- le ratio CET1 du Groupe Crédit Agricole est inférieur à un seuil de 7 %.

Au 31 décembre 2020, les ratios phasés CET1 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole s'établissent respectivement à 13,1 % et 17,2 %. Ainsi, ils représentent un coussin en capital de 27,0 milliards d'euros pour Crédit Agricole S.A. et de 57,6 milliards d'euros le Groupe Crédit Agricole par rapport aux seuils d'absorption des pertes de respectivement 5,125 % et 7 %.

Au 31 décembre 2020, aucune restriction sur le paiement des coupons n'est applicable.

À cette même date, les éléments distribuables de l'entité Crédit Agricole S.A. s'établissent à 38,8 milliards d'euros incluant 26,2 milliards d'euros de réserves distribuables et 12,6 milliards d'euros de primes d'émission.

Le règlement CRR2 ajoute des critères d'éligibilité. Par exemple, les instruments émis par un établissement installé dans l'Union européenne qui relèvent d'un droit de pays tiers doivent comporter une clause de *bail-in* (renflouement interne) pour être éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres AT1 et *Tier* 2.

Ces instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres) dans l'annexe II "Principales caractéristiques des instruments de fonds propres" et correspondent aux titres super-subordonnés (TSS).

3.1.6.1.3 Fonds propres de catégorie 2 *(Tier* 2*)*

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de cinq ans et pour lesquels :
  - les incitations au remboursement anticipé sont interdites,
  - une décote s'applique pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- les déductions de détentions directes d'instruments *Tier* 2 (dont *market making*) ;
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB *(Internal Rating Based)* ;
- les déductions d'instruments de fonds propres détenus dans les participations du secteur financier inférieures ou égales à 10 % (dits investissements non importants), pour le montant qui dépasse un plafond de 10 % des fonds propres CET1 de l'établissement souscripteur, à hauteur de la proportion d'instruments *Tier* 2 dans le total des instruments de fonds propres détenus ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise) ;
- les déductions d'instruments *Tier* 2 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (dits investissements importants), majoritairement du secteur des assurances ;
- les éléments de fonds propres *Tier* 2 ou autres déductions (dont les intérêts minoritaires éligibles en *Tier* 2).

Le montant des instruments *Tier* 2 retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles au CRR n° 575/2013 tel que modifié par CRR n° 2019/876 (CRR2).

Ces instruments sont publiés et détaillés sur le site Internet (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres) dans l'annexe II "Principales caractéristiques des instruments de fonds propres". Ils correspondent aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI), aux titres participatifs (TP) et aux titres subordonnés remboursables (TSR).

3.1.6.1.4 Dispositions transitoires

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR2/CRD 5, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, grâce à l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1er janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1er janvier 2022.

Les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres sous CRD 3 et qui ne le sont plus du fait de l'entrée en vigueur de la réglementation CRD 4 peuvent sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis :

- tout instrument émis après le 31 décembre 2011 et non conforme à la réglementation CRR est exclu depuis le 1er janvier 2014 ;
- les instruments dont la date d'émission est antérieure peuvent sous conditions être éligibles à la clause de grand-père et sont alors progressivement exclus sur une période de huit ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2014, 80 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 était reconnu, puis 70 % en 2015 et ainsi de suite ;
- la partie non reconnue peut être incluse dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à *Tier* 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une nouvelle clause de maintien des acquis (ou clause de grand-père) : les instruments non éligibles émis avant le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier* 1 retenu dans les ratios correspond à la somme :

- des fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR2 (AT1) ;
- des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier* 1 non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des instruments de *Tier* 1 non éligibles en date de clôture (post-*calls* éventuels, rachats, etc.),
  - de 20 % (seuil réglementaire pour l'exercice 2020) du stock de *Tier* 1 existant au 31 décembre 2012, qui s'élevait à 9 313 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 1 863 millions d'euros,
  - le montant de *Tier* 1 dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier* 2 phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier* 2.

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier* 2 retenu dans les ratios correspond à la somme :

- du *Tier* 2 éligible CRR2 ;
- des instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR émis avant le 27 juin 2019 ;
- d'une fraction du *Tier* 2 non éligible CRR émis avant le 1er janvier 2014, égale au minimum :
  - du montant prudentiel des titres *Tier* 2 non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier* 1 en excédent par rapport au seuil de 20 % (seuil pour l'exercice 2020) des titres *Tier* 1 non éligibles,
  - de 20 % (seuil pour 2020) du stock de *Tier* 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 ; le stock de *Tier* 2 non éligible CRR existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 4 704 millions d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 941 millions d'euros.

Enfin le règlement *Quick Fix* du 26 juin 2020 est venu étendre jusqu'en 2024 les dispositions transitoires prévues par le CRR relatives à la prise en compte dans les ratios de solvabilité des impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS 9. Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole n'avaient pas opté pour cette disposition lors de la première application d'IFRS 9 en 2018. Suite à la publication du règlement *Quick Fix,* la décision a été prise d'opter pour cette disposition à compter de l'arrêté du 30 juin 2020.

Pendant la phase transitoire (jusqu'en 2024), les impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS 9 peuvent être repris dans les fonds propres CET1, selon un calcul composé de plusieurs éléments :

- une composante statique permettant de neutraliser, dans les fonds propres, une partie de l'impact de première application de la norme IFRS 9. En 2020, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 70 % ;
- une composante dynamique, permettant de neutraliser une partie de l'augmentation nette des provisions constatées entre le 1er janvier 2018 et le 1er janvier 2020 sur les encours sains (compartiments 1 et 2 d'IFRS 9). En 2020, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 70 % ;
- une seconde composante dynamique, permettant de neutraliser une partie de l'augmentation nette des provisions constatées entre le 1er janvier 2020 et la date d'arrêté sur les encours sains (compartiments 1 et 2 d'IFRS 9). En 2020, la neutralisation est réalisée sur la base d'un taux de 100 %.

3.1.6.1.5 Situation au 31 décembre 2020

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés

	31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres CET1	23 303	23 303	22 544	22 544
Autres réserves/Résultats non distribués	87 398	87 398	83 384	83 384
Autres éléments du résultat global accumulés	2 474	2 474	3 011	3 011
Intérêts minoritaires pris en compte dans les fonds propres CET1	3 148	3 148	3 532	3 532
Instruments de capital et réserves	**116 323**	**116 323**	**112 471**	**112 471**
Filtres prudentiels	(2 056)	(2 056)	(2 134)	(2 134)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(18 098)	(18 098)	(19 367)	(19 367)
Dépassement de franchises (1)	-	-	-	-
Autres éléments du CET1	774	(1 045)	(1 918)	(1 918)
Ajustements réglementaires	**(19 381)**	**(21 200)**	**(23 419)**	**(23 419)**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	**96 942**	**95 123**	**89 052**	**89 052**
Instruments de capital AT1 versés éligibles	4 335	4 335	3 816	3 816
Instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	1 670	-	1 908	-
Instruments *Tier* 1 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du *Tier* 1	(107)	(107)	(107)	(107)
Autres éléments du *Tier* 1	(118)	(118)	(496)	(195)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1	**5 780**	**4 110**	**5 121**	**3 514**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (*TIER* 1)	**102 722**	**99 234**	**94 173**	**92 566**
Instruments de capital versés éligibles en tant que fonds propres *Tier* 2	17 001	17 001	15 756	15 756
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	65	-	193	-
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes (2)	1 567	1 567	1 552	1 552
Instruments *Tier* 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du *Tier* 2	(2 818)	(2 818)	(3 824)	(3 824)
Autres éléments du *Tier* 2	(213)	(213)	(169)	(164)
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	**15 603**	**15 537**	**13 508**	**13 320**
FONDS PROPRES GLOBAUX	**118 325**	**114 771**	**107 681**	**105 886**

(1) Les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important représentent 2 930 millions d'euros et les impôts différés dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles sont de 1 724 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(2) La réintégration en Tier *2 de l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes est limitée à 0,6 % des emplois pondérés en IRB.*

Par souci de lisibilité, le tableau complet sur la composition des fonds propres est présenté dans le Pilier 3 disponible sur le site Internet : https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres.

Évolution sur la période

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés s'élèvent à 95,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020 et font ressortir une hausse de 6,1 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2019.

Les variations sont détaillées ci-dessous par rubrique du ratio :

- les instruments de capital et les réserves s'élèvent à 116,3 milliards d'euros, en hausse de 3,9 milliards d'euros par rapport à fin 2019 en lien, principalement, avec le résultat 2020 conservé (résultat annuel de 4,7 milliards d'euros et montant estimé de dividende à distribuer en numéraire de 1 milliard d'euros). La mise en réserves du dividende au titre de l'exercice 2019 pour un montant de 0,9 milliard d'euros, suite à la recommandation de la Banque centrale européenne émise le 27 mars, et les émissions de parts sociales des Caisses locales à hauteur de 0,6 milliard d'euros contribuent également à la croissance du poste. Les intérêts minoritaires sont en baisse de 0,4 milliard d'euros, l'impact des plus et moins-values latentes est également négatif à hauteur de 0,5 milliard d'euros et les coupons AT1 pèsent sur le CET1 à hauteur de 0,4 milliard d'euros ;
- les filtres prudentiels sont en baisse par rapport à fin 2019 avec un impact positif de 0,1 milliard d'euros ;
- les déductions au titre des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles s'élèvent à 18,1 milliards d'euros, en baisse de 1,3 milliard d'euros, principalement sous l'effet positif de la prise en compte de la dépréciation du goodwill de CA Italie d'1 milliard d'euros, et du nouveau traitement prudentiel des logiciels à hauteur de 0,6 milliard d'euros. Ces éléments sont partiellement compensés par l'impact négatif de 0,4 milliard d'euros lié à l'acquisition par Amundi de l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management, filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell ;
- les instruments de CET1 détenus dans les participations du secteur financier supérieures à 10 % s'élèvent à 2,9 milliards d'euros, en baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport à fin 2019 ; les impôts différés actifs (IDA) dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles s'élèvent à 1,7 milliard d'euros, en hausse de 0,3 milliard d'euros ; ces deux éléments bénéficient pleinement de la franchise et font donc l'objet d'un traitement en emplois pondérés à 250 % ; au global, la déduction correspondante en fonds propres est nulle au 31 décembre 2020 (de même qu'au 31 décembre 2019) ;
- les autres éléments du CET1 ont un impact positif à hauteur de 0,9 milliard d'euros.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasés s'élèvent à 96,9 milliards d'euros au 31 décembre 2020 et font ressortir une hausse de 1,8 milliard d'euros par rapport aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) non phasés. Cette hausse est entièrement due à une mesure du règlement *Quick Fix* du 26 juin 2020, précité dans le paragraphe sur les dispositions transitoires, qui est venue étendre jusqu'en 2024 la possibilité de prise en compte dans les ratios de solvabilité des impacts liés à l'application de la norme comptable IFRS 9. Pendant cette phase transitoire, les impacts liés à l'application de cette norme peuvent être ainsi repris dans les fonds propres CET1, ce que le Groupe a choisi de faire à compter de l'arrêté de juin 2020.

Les fonds propres de catégorie 1 (*Tier* 1) non phasés s'élèvent à 99,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 6,7 milliards d'euros par rapport à ceux du 31 décembre 2019, avec une hausse des fonds propres additionnels de catégorie 1 de 0,6 milliard d'euros sous l'effet principalement d'une émission d'instrument de fonds propres additionnels de catégorie 1 de 0,8 milliard d'euros en octobre 2020.

Les fonds propres de catégorie 1 (***Tier* 1**) **phasés** atteignent 102,7 milliards d'euros, en augmentation de 8,5 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019, avec une hausse des fonds propres additionnels de catégorie 1 de 0,7 milliard d'euros.

Les instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité dite clause de "grand-père" baissent de 0,2 milliard d'euros, du fait, essentiellement, de deux opérations de rachat partiel. Par ailleurs, le montant total des titres bénéficiant d'une clause de "grand-père" définie par CRR, reste inférieur à la clause de maintien des acquis qui permet de retenir, en sus des instruments éligibles en CRR, un montant de dette correspondant à un maximum de 20 % du stock au 31 décembre 2012.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier* 2) non phasés, s'élèvent à 15,5 milliards d'euros et sont en hausse de 2,2 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019. Cette variation s'explique comme suit :

- les instruments versés de capital éligibles en tant que fonds propres de catégorie 2 s'élèvent à 17 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,2 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2019 du fait des émissions réalisées au cours de la période à hauteur d'un montant total de 2,7 milliards d'euros, et de l'impact des décotes prudentielles et des remboursements d'environ 1,5 milliard d'euros ;
- l'excès de provision par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes s'élève à 1,6 milliard d'euros et reste inchangé par rapport à fin 2019 ;
- les créances subordonnées des banques et assurances, toutes représentatives d'instruments *Tier* 2, sont déduites intégralement du *Tier* 2 en non phasé pour un montant de 2,8 milliards d'euros, en baisse d'1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2019 ;
- les autres éléments du *Tier* 2 sont en légère baisse d'environ 0,1 milliard d'euros.

Les fonds propres de catégorie 2 (*Tier* 2) phasés s'élèvent à 15,6 milliards d'euros, en hausse de 2,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019 et font ressortir la même variation totale que la vision non phasée.

Par ailleurs, le montant total des titres bénéficiant d'une clause de "grand-père" définie par CRR, reste inférieur à la clause de maintien des acquis qui permet de retenir, en sus des instruments éligibles en CRR, un montant de dette correspondant à un maximum de 20 % du stock au 31 décembre 2012.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent à 114,8 milliards d'euros, en hausse de 8,9 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2019.

Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 118,3 milliards d'euros et sont supérieurs de 10,6 milliards d'euros à ceux du 31 décembre 2019. Ces fonds propres prudentiels ne prennent pas en compte les émissions de dette senior non préférée, traitées dans le point 3.1.7.3 "Ratios de résolution".

Évolution des fonds propres prudentiels phasés

(en millions d'euros)	31/12/2020 vs 31/12/2019
Fonds propres de base de catégorie 1 au 31/12/2019	**89 052**
Augmentation de capital	758
Résultat comptable attribuable de l'exercice avant distribution [1]	4 301
Prévision de distribution	(1 032)
Autres éléments du résultat global accumulés	(537)
Intérêts minoritaires éligibles	(384)
Filtres prudentiels	78
Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	1 269
Dépassement de franchises	-
Autres éléments du CET1	3 438
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2020	**96 942**
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 31/12/2019	**5 121**
Émissions	750
Remboursements et écarts de change [2]	(472)
Autres éléments du *Tier* 1	381
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2020	**5 780**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 AU 31/12/2020	**102 722**
Fonds propres de catégorie 2 au 31/12/2019	**13 508**
Émissions	2 721
Remboursements et écarts de change [2] [3]	(1 544)
Autres éléments du *Tier* 2	917
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 AU 31/12/2020	**15 603**
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 31/12/2020	**118 325**

(1) Avant retraitement des dépréciations de goodwill, sans impact sur le ratio CET1.

(2) Y compris impact éventuel du plafond applicable aux instruments soumis à exclusion progressive.

(3) Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier *2 pendant la période des cinq années précédant leur échéance.*

3.1.6.2 Capital interne

Le Groupe a défini le capital interne, vision interne des fonds propres, auquel est comparé le besoin de capital économique. Le capital interne est abordé dans une approche en conglomérat, étant donnée l'importance des activités d'assurance du Groupe et tient compte du principe de continuité d'exploitation.

3.1.7 Adéquation du capital

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité, sur le ratio de levier et sur les ratios de résolution. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels et/ou d'instruments éligibles à une exposition en risque, en levier, ou en taille de bilan. Les définitions et les calculs de ces expositions sont développés dans la partie "Composition et évolution des emplois pondérés". La vision réglementaire est complétée de l'adéquation du capital en vision interne, qui porte sur la couverture du besoin de capital économique par le capital interne.

3.1.7.1 Ratios de solvabilité

Les ratios de solvabilité ont pour objet de vérifier l'adéquation des différents compartiments de fonds propres (CET1, *Tier* 1 et fonds propres globaux) aux emplois pondérés issus des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels. Ces risques sont calculés soit en approche standard soit en approche interne (cf. partie "Composition et évolution des emplois pondérés").

3.1.7.1.1 Exigences prudentielles

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

Exigences minimales au titre du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 depuis 2015 sont les suivantes :

Exigence minimale de Pilier 1	
CET1	4,50 %
Tier 1	6,00 %
Fonds propres totaux	8,00 %

Exigences minimales au titre du Pilier 2

Le Groupe Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. sont notifiés annuellement par la Banque centrale européenne (BCE) des exigences de capital applicables suite aux résultats du processus de revue et d'évaluation de supervision ("SREP").

Depuis 2017, la BCE a fait évoluer la méthodologie utilisée, en scindant l'exigence prudentielle en deux parties :

- une exigence Pilier 2 ou *Pillar 2 Requirement* (P2R) qui s'applique à tous les niveaux de fonds propres et entraîne automatiquement des restrictions de distributions (coupons des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, dividendes, rémunérations variables) en cas de non-respect ; en conséquence, cette exigence est publique.

Depuis le 12 mars 2020 et compte tenu des impacts de la crise du COVID-19, la Banque centrale européenne a anticipé l'entrée en application de l'article 104a de CRD 5 et autorise les établissements sous sa supervision à utiliser des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 pour remplir leur exigence additionnelle de capital au titre du P2R. Au total, le P2R peut désormais être couvert par 75 % de fonds propres *Tier* 1 dont a minima 75 % de CET1 ;

- une recommandation Pilier 2 ou *Pillar 2 Guidance* (P2G) qui n'a pas de caractère public et doit être constituée intégralement defonds propres de base de catégorie 1 (CET1).

Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive :

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés depuis le 1er janvier 2019) ;
- le coussin contracyclique (taux en principe fixé dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau de l'établissement étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation de l'établissement ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles ;
- les coussins pour les établissements d'importance systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission européenne et plus exceptionnellement au-delà) ; pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII) (entre 0 % et 3,5 %) ; ou pour les autres établissements d'importance systémique (O-SII), (entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le taux du coussin le plus élevé qui s'applique. Seul le Groupe Crédit Agricole fait partie des établissements d'importance systémique et a un coussin de 1 % depuis le 1er janvier 2019. Crédit Agricole S.A. n'est pas soumis à ces exigences.

Ces coussins doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1.

À ce jour, des coussins contracycliques ont été activés dans six pays par les autorités nationales compétentes. De nombreux pays ont relâché leur exigence de coussin contracyclique suite à la crise du COVID-19. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a porté le taux de coussin contracyclique de 0,25 % à 0 % le 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées par le Groupe Crédit Agricole dans ces pays, le taux de coussin contracyclique du Groupe Crédit Agricole s'élève à 0,014 % au 31 décembre 2020.

Détail du calcul du coussin contracyclique (CCYB1)

	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Exigences de fonds propres						
31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Approche standard	Approche notations internes	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions générales de crédit	Expositions du portefeuille de négociation	Expositions de titrisation	TOTAL	Répartition par pays *(%)*	Taux de coussin de fonds propres contracyclique *(%)* 31/12/2020	Taux de coussin de fonds propres contracyclique projeté *(%)* 31/12/2021 (2)
Allemagne	3 906	15 636	-	-	633	-	55	**688**	1,89 %	0,00 %	0,00 %
Belgique	3 746	3 976	-	-	173	-	-	**173**	0,48 %	0,00 %	0,00 %
Bulgarie	1	18	-	-	1	-	-	**1**	0,00 %	0,50 %	0,50 %
Danemark	159	780	-	-	26	-	1	**27**	0,07 %	0,00 %	0,00 %
France	92 338	647 464	124	1 451	24 066	126	218	**24 409**	66,91 %	0,00 %	0,00 %
Hong Kong	485	4 580	-	-	125	-	-	**125**	0,34 %	1,00 %	1,00 %
Irlande	66	4 043	-	-	95	-	1	**96**	0,26 %	0,00 %	0,00 %
Islande	3	0	-	-	0	-	-	**0**	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Lituanie	28	1	-	-	2	-	-	**2**	0,01 %	0,00 %	0,00 %
Luxembourg	2 828	154 258	-	-	1 462	-	-	**1 462**	4,01 %	0,25 %	0,50 %
Norvège	12	1 336	-	-	34	-	-	**34**	0,09 %	1,00 %	1,00 %
République tchèque	22	156	-	-	7	-	-	**7**	0,02 %	0,50 %	0,50 %
Royaume-Uni	1 518	15 828	-	-	507	-	33	**540**	1,48 %	0,00 %	0,00 %
Slovaquie	3	8	-	-	1	-	-	**1**	0,00 %	1,00 %	1,00 %
Suède	89	1 986	-	-	63	-	1	**64**	0,18 %	0,00 %	0,00 %
Autres pays (1)	67 066	161 679	40	-	8 478	3	394	**8 876**	24,27 %	0,00 %	0,00 %
TOTAL	**172 270**	**1 011 748**	**164**	**1 451**	**35 672**	**129**	**703**	**36 504**	**100 %**	**0,014 %**	**0,025 %**

(1) Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente.

(2) Le taux de coussin de fonds propres contracyclique projeté au 31 décembre 2021 est obtenu par application des taux de coussin connus à ce jour et applicables au plus tard dans 12 mois, à la répartition des exigences de fonds propres par pays du 31 décembre 2020.

Exigence au titre du coussin contracyclique (CCYB2)

Exigences au titre du coussin contracyclique (CCYB2)	31/12/2020	31/12/2019
Montant total d'exposition du risque	562 059	559 009
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement	0,014 %	0,196 %
Coussin de fonds propres contracyclique propre à l'établissement	**81**	**1 093**

En résumé :

Exigence globale de coussins de fonds propres	31/12/2020	31/12/2019
Coussin de conservation phasé	2,50 %	2,50 %
Coussin systémique phasé	1,00 %	1,00 %
Coussin contracyclique	0,01 %	0,20 %
Exigence globale de coussins de fonds propres	**3,51 %**	**3,70 %**

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuable (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

La distance au seuil de déclenchement du MMD correspond ainsi au minimum entre les distances respectives aux exigences SREP en capital CET1, *Tier* 1 et fonds propres totaux. Avec la mise en application anticipée de l'article 104a de CRD 5, le P2R peut désormais être couvert par 75 % de fonds propres *Tier* 1 dont *a minima* 75 % de CET1. Ainsi, l'exigence CET1 du Groupe Crédit Agricole a baissé de 66 bp à compter du premier trimestre 2020.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP *Tier* 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,50 %	6,00 %	8,00 %
Exigence de Pilier 2 (P2R)	0,84 %	1,13 %	1,50 %
Coussin de conservation	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Coussin systémique	1,00 %	1,00 %	1,00 %
Coussin contracyclique	0,01 %	0,01 %	0,01 %
Exigence SREP (a)	**8,86 %**	**10,64 %**	**13,01 %**
31/12/2020 Ratios de solvabilité phasés (b)	**17,2 %**	**18,3 %**	**21,1 %**
Distance à l'exigence SREP (b)-(a)	839 pb	764 pb	804 pb
Distance au seuil de déclenchement du MMD		**764 pb (43 Mds€)**	

Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole dispose d'une marge de sécurité de 764 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit 43 milliards d'euros de capital CET1.

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1, de celles au titre du Pilier 2 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence globale de capital ressort comme suit :

Exigence de fonds propres SREP	31/12/2020	31/12/2019
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50 %	4,50 %
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R) en CET1	0,84 %	1,50 %
Exigence globale de coussins de fonds propres	3,51 %	3,70 %
Exigence de CET1	**8,86 %**	**9,70 %**
Exigence minimale d'AT1 au titre du Pilier 1	1,50 %	1,50 %
P2R en AT1	0,28 %	
Exigence minimale de *Tier* 2 au titre du Pilier 1	2,00 %	2,00 %
P2R en *Tier* 2	0,38 %	
Exigence globale de capital	**13,01 %**	**13,20 %**

Le Groupe Crédit Agricole doit en conséquence respecter un ratio CET1 minimum de 8,86 %. Ce niveau inclut les exigences au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 P2R, complétées de l'exigence globale de coussins de fonds propres (d'après les décisions connues à ce jour).

3.1.7.1.2 Situation au 31 décembre 2020

Synthèse des chiffres clés

	31/12/2020			31/12/2019		
(en millions d'euros)	Phasé	Non Phasé	Exigences	Phasé	Non Phasé	Exigences
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	96 942	95 123		89 052	89 052	
Fonds propres de catégorie 1 *(Tier* 1*)*	102 722	99 234		94 173	92 566	
Fonds propres globaux	118 325	114 771		107 681	105 886	
Total des emplois pondérés	562 059	561 467		559 009	559 009	
RATIO CET1	**17,2 %**	**16,9 %**	**8,9 %**	**15,9 %**	**15,9 %**	**9,7 %**
RATIO *TIER* 1	**18,3 %**	**17,7 %**	**10,6 %**	**16,8 %**	**16,6 %**	**11,2 %**
RATIO GLOBAL	**21,1 %**	**20,4 %**	**13,0 %**	**19,3 %**	**18,9 %**	**13,2 %**

Les exigences minimales applicables sont pleinement respectées ; le ratio CET1 phasé du Groupe Crédit Agricole est de 17,2 % au 31 décembre 2020.

Ratios de solvabilité des Caisses régionales [1]

Le résultat conservé 2020 est pris en compte dans les fonds propres prudentiels du 31 décembre 2020.

	31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)	Phasé	Non phasé	Phasé	Non phasé
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	**61 490**	**61 487**	**57 340**	**57 336**
Additional Tier 1	13	13	13	13
Fonds propres de catégorie 1	**61 503**	**61 501**	**57 353**	**57 349**
Tier 2	1 031	1 021	1 057	998
Fonds propres globaux	**62 534**	**62 522**	**58 410**	**58 347**
Risques de crédit	245 318	245 318	253 986	253 986
Risques de marché	267	267	275	275
Risques opérationnel	19 957	19 957	18 051	18 051
Total des emplois pondérés	**265 542**	**265 542**	**272 312**	**272 311**
RATIO CET1	**23,2 %**	**23,2 %**	**21,1 %**	**21,1 %**
RATIO *TIER* 1	**23,2 %**	**23,2 %**	**21,1 %**	**21,1 %**
RATIO GLOBAL	**23,5 %**	**23,5 %**	**21,4 %**	**21,4 %**

Le ratio de solvabilité CET1 (non phasé) de l'ensemble des Caisses régionales (hors Corse) augmente de 2,1 points de pourcentage pour s'établir à 23,2 %, niveau bien au-dessus des exigences de fonds propres (7 % hors coussin contracyclique pour le ratio CET1 et 10,5 % hors coussin contracyclique pour le ratio global).

Les fonds propres de base de catégorie 1 "CET1" progressent de 4,15 milliards d'euros sur l'année, principalement grâce à l'émission de parts sociales. Les fonds propres totaux non phasés progressent de 4,17 milliards d'euros.

Les emplois pondérés diminuent de 6,7 milliards d'euros. La progression des emplois pondérés liée à l'activité a en effet été compensée par les facteurs suivants :

- débouclage partiel du Switch à hauteur de 35 % (baisse des RWA pour un montant global de 11,9 milliards d'euros) ;
- impact du facteur supplétif sur les PME pour 6,6 milliards d'euros.

On rappelle que les Caisses régionales ont accordé leur garantie solidaire au profit des tiers créanciers de Crédit Agricole S.A., à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution. La convention de garantie a été renouvelée en 2017. Par ailleurs, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'Organe Central, garantit la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

(1) Cumul des 38 Caisses régionales (hors Caisse régionale de Corse).

Évolution du CET1 sur l'année 2020

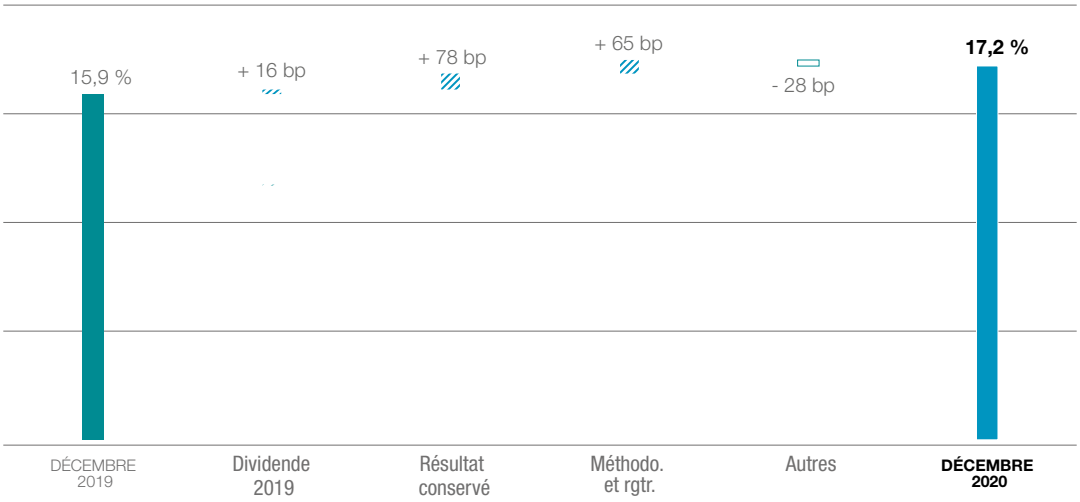

Le ratio CET1 s'est amélioré d'1,3 point de pourcentage sur l'année 2020, porté par divers effets favorables.

Le ratio a ainsi bénéficié de la mise en réserve du dividende 2019 conformément à la recommandation de la Banque centrale européenne BCE/2020/19, générant un impact positif de + 0,2 point de pourcentage.

Par ailleurs, le résultat conservé 2020 permet une croissance du ratio CET1 de + 0,8 point de pourcentage, tenant compte d'une provision pour dividende sur l'action Crédit Agricole S.A. de 80 centimes par action assorti d'une option de paiement du dividende en actions (avec l'engagement formel de la SAS Rue La Boétie de souscrire au paiement en actions et sous l'hypothèse que les FCPE salariés souscriront également au paiement du dividende en actions).

Divers effets méthodologiques et règlementaires constatés en 2020 ont également eu un effet globalement positif sur le ratio CET1 de + 0,7 point de pourcentage. La mise en œuvre du *phasing* IFRS 9 (+ 31 points de base), l'application du nouveau facteur supplétif sur les PME (+ 35 points de base), l'annulation, par le Tribunal de l'Union européenne, de la mesure de déduction des engagements de paiement irrévocables édictée par la BCE (+ 14 points de base) et l'application du nouveau règlement délégué 2020/2176 relatif au traitement prudentiel des logiciels (+ 9 points de base), ont notamment permis de compenser les effets de la nouvelle méthodologie règlementaire relative aux titrisations (- 16 points de base) et la revue des modèles internes (TRIM - 15 points de base).

La rubrique Autres comprend notamment divers effets d'acquisition et de cessions d'entités (- 5 points de base) parmi lesquels l'acquisition de Sabadell Asset Management par Amundi (- 6 points de base) et la cession en cours de Crédit Agricole Consumer Finance NI (- 2 points de base). Elle comprend également l'évolution des métiers (- 14 points de base), l'écrêtage des minoritaires (- 9 points de base) et l'évolution des réserves latentes, globalement neutre sur l'année (- 1 point de base).

Impact de l'application des dispositions transitoires IFRS 9

Les dispositions transitoires d'IFRS 9 ont été appliquées pour la première fois à partir de l'arrêté du 30 juin 2020.

		a	b
Modèle quantitatif		31/12/2020	30/06/2020
Fonds propres disponible *(montants)*			
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	96 942	92 227
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	95 123	90 613
3	Fonds propres de catégorie 1	102 722	97 392
4	Fonds propres de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	100 904	95 778
5	Total fonds propres	118 325	112 604
6	Total fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	116 506	110 990
Total des actifs pondérés en fonction du risque *(montants)*			
7	Total des actifs pondérés en fonction du risque	562 059	572 833
8	Total des actifs pondérés en fonction du risque si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	561 467	572 323
Ratios de fonds propres			
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) *(en pourcentage du montant d'exposition au risque)*	17,2 %	16,1 %
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) *(en pourcentage du montant d'exposition au risque)* si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	16,9 %	15,8 %
11	Fonds propres de base de catégorie 1 *(en pourcentage du montant d'exposition au risque)*	18,3 %	17,0 %
12	Fonds propres de base de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	18,0 %	16,7 %
13	Total fonds propres *(en pourcentage du montant d'exposition au risque)*	21,1 %	19,7 %
14	Total fonds propres *(en pourcentage du montant d'exposition au risque)* si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	20,8 %	19,4 %
Ratio de levier			
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 684 937	1 826 763
16	Ratio de levier	6,1 %	5,3 %
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	6,0 %	5,2 %

3.1.7.2 Ratio de levier

3.1.7.2.1 Cadre réglementaire

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au *Journal officiel de l'Union européenne* le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au *Journal officiel de l'Union européenne* le 7 juin 2019 du règlement européen CRR2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1 applicable à compter du 28 juin 2021 :

- l'exigence minimale de ratio de levier sera de 3 % ;
- à ce niveau s'ajoutera, à partir du 1er janvier 2023, pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SII), donc pour le Groupe Crédit Agricole, un coussin de ratio de levier, défini comme la moitié du coussin systémique de l'entité ;
- enfin, le non-respect de l'exigence de coussin de ratio de levier entraînera une restriction de distributions et le calcul d'un montant maximal distribuable (L-MMD).

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1er janvier 2015 au moins une fois par an : les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le Groupe Crédit Agricole a retenu comme option de publier le ratio de levier en format phasé.

Début 2019, le Groupe Crédit Agricole a reçu l'autorisation de la BCE (avec application rétroactive en 2016) d'exempter du calcul du ratio de levier ses expositions liées à la centralisation des dépôts à la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

3.1.7.2.2 Situation au 31 décembre 2020

Le ratio de levier du Groupe Crédit Agricole s'élève à 6,1 % sur une base de *Tier* 1 phasé. Ce ratio est calculé en tenant compte de la disposition du Règlement *Quick Fix* 2020/873 qui permet de neutraliser les expositions Banque centrale. Cette disposition est applicable depuis le troisième trimestre 2020 suite à la déclaration de l'existence de circonstances exceptionnelles effectuée par la BCE. L'application de cette mesure permet de neutraliser les expositions Banque centrale à hauteur de 162 milliards d'euros au 31 décembre 2020.

Le ratio de levier intra-trimestriel phasé du Groupe Crédit Agricole, qui se réfère à la moyenne des expositions fins de mois des deux premiers mois du dernier trimestre, atteint 6,0 % y compris la neutralisation des expositions de la BCE. Hors la neutralisation des expositions de la Banque centrale, le ratio de levier intra-trimestriel phasé est à 5,3 %.

Ratio de levier – Déclaration commune (LRCom)

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR *(en millions d'euros)*		31/12/2020	31/12/2019
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)			
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	1 546 269	1 387 615
2	Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1	(19 419)	(23 763)
3	**TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (DÉRIVÉS, SFT ET ACTIFS FIDUCIAIRES EXCLUS) (SOMME DES LIGNES 1 ET 2)**	**1 526 850**	**1 363 852**
Expositions sur dérivés			
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	23 321	15 595
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	39 243	38 994
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale		
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	5 044	4 586
7	Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés	(19 102)	(18 897)
8	Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client	(4 622)	(4 210)
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	13 631	14 844
10	Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus	(5 980)	(6 099)
11	**TOTAL DES EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS (SOMME DES LIGNES 4 À 10)**	**51 534**	**44 813**
Expositions sur SFT			
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	265 051	223 403
13	Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts	(116 972)	(100 520)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	6 665	2 935
EU-14a	Dérogation pour SFT : exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 *ter*, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-15a	Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client	-	-
16	**TOTAL DES EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SOMME DES LIGNES 12 À 15A)**	**154 745**	**125 818**
Autres expositions de hors bilan			
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	341 852	337 972
18	Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	(163 349)	(159 507)
19	**AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN (SOMME DES LIGNES 17 ET 18)**	**178 503**	**178 464**
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)			
EU-19a	Expositions intragroupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	-	-
EU-19b	Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan) (1)	(226 694)	(55 428)
Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
20	**FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1**	**102 722**	**94 173**
21	**MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (SOMME DES LIGNES 3, 11, 16, 19, EU-19A ET EU-19B)**	**1 684 937**	**1 657 519**
Ratio de levier			
22	**RATIO DE LEVIER**	**6,10 %**	**5,68 %**
22.A	**Ratio de levier (hors application des dispositions transitoires sur exemption des expositions de la Banque centrale au titre de l'article 500 *ter* du règlement 873/2020)**	**5,56 %**	**5,68 %**
Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés			
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire	Transitoire
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013	-	-

(1) Y compris expositions exemptées au titre de l'article 500 ter *du règlement (UE) n° 873/2020.*

Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSum)

Montant applicable *(en millions d'euros)*		31/12/2020	31/12/2019
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	2 217 512	2 010 966
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(387 002)	(381 319)
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(84 629)	(74 337)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	6 666	2 937
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	178 503	178 464
EU-6a	Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013	-	-
EU-6b	Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 [(1)]	(226 694)	(55 428)
7	Autres ajustements	(19 419)	(23 763)
8	**MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER**	**1 684 937**	**1 657 519**

(1) Y compris expositions exemptées au titre de l'article 500 ter *du règlement (UE) n° 873/2020.*

Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées) (LRSpl)

Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR *(en millions d'euros)*		31/12/2020	31/12/2019
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées) dont :	1 319 576	1 332 187
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	33 560	34 651
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	1 286 016	1 297 535
EU-4	Obligations garanties	5 624	5 891
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	136 902	212 244
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	35 350	35 472
EU-7	Établissements	50 539	47 047
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	420 924	14 463
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	236 694	599 256
EU-10	Entreprises	290 796	274 400
EU-11	Expositions en défaut	20 902	19 935
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	88 285	88 827

Les éléments qualitatifs (LRQua) demandés par le Règlement d'exécution (UE) 2016/200 du 15 février 2016 sont les suivants :

- le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité (ratio de solvabilité/ratio de résolution) et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau du Groupe fixant des contraintes de taille de bilan à certaines activités peu consommatrices d'emplois pondérés ;
- le ratio de levier est en progression de 0,4 point de pourcentage sur l'année 2020, grâce principalement à la neutralisation des expositions de la Banque centrale. Hors cela, le ratio est en légère baisse sur l'année (- 0,1 point de pourcentage), la progression des fonds propres *Tier* 1 ayant permis de couvrir en partie celle des expositions.

3.1.7.3 Ratios de résolution

Les exigences de TLAC et MREL décrites ci-dessous sont applicables au niveau du Groupe Crédit Agricole.

3.1.7.3.1 Ratio TLAC

Le ratio TLAC, dont les modalités ont été précisées dans un *Term Sheet* publié le 9 novembre 2015, a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière *Financial Stability Board* (FSB). Le FSB a ainsi défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques d'importance systémique mondiale (G-SII). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SII ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SII et limite le recours aux contribuables. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au Groupe Crédit Agricole.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'autorité de résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 16 % des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets* – RWA), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRD 5, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5 %, un coussin systémique de 1 % et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole doit respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5 % (auquel il faut ajouter le coussin contracyclique) ;
- un ratio TLAC supérieur à 6 % de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure* – LRE).

Les exigences minimales de TLAC augmenteront à compter du 1er janvier 2022 à 18 % des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75 % de l'exposition en levier.

Groupe Crédit Agricole – Exigences de TLAC au niveau du groupe de résolution

EU KM2 : Fonds propres et passifs éligibles au TLAC, ratios et composantes *(en millions d'euros)*		31/12/2020	30/09/2020	30/06/2020	31/03/2020	31/12/2019
1	Fonds propres et passifs éligibles (1)	143 073	139 045	136 125	128 906	126 474
2	Montant total d'exposition au risque (TREA) (2)	562 059	560 348	572 833	571 503	559 009
3	**Fonds propres et passifs éligibles en pourcentage du TREA**	**25,46 %**	**24,81 %**	**23,76 %**	**22,56 %**	**22,62 %**
4	Mesure de l'exposition totale au niveau du groupe de résolution (2)	1 684 937	1 723 918	1 826 763	1 773 829	1 657 519
5	**Fonds propres et passifs éligibles en pourcentage de la mesure de l'exposition totale**	**8,49 %**	**8,07 %**	**7,45 %**	**7,27 %**	**7,63 %**
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'article 72 *ter*-(4) de CRR s'applique-t-elle ? (exemption de 5 %)	Non	Non	Non	Non	Non
6b	Montant des passifs éligibles non subordonnés autorisés dans le cadre de l'utilisation de l'exemption de subordination prévue à l'article 72 *ter*-(3) de CRR (exemption maximale de 3,5 %) (3)	0	0	0	0	0
6c	Si l'exemption limitée de subordination prévue à l'article 72 *ter*-(3) de CRR s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu en ligne 1, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu en ligne 1 si aucune limite n'était appliquée *(%)*	NA	NA	NA	NA	NA

(1) Capacité totale d'absorption des pertes (éléments de TLAC).

*(2) Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (*Total Exposure Risk Amount *– TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets *– RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (*Total Exposure Measure *– TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure *– LRE) du Groupe Crédit Agricole.*

(3) Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 ter-(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2021.

Au 31 décembre 2020, le ratio TLAC du Groupe Crédit Agricole s'élève à 25,5 % des emplois pondérés et 8,5 % de l'exposition en levier, hors dette senior préférée éligible. Il est supérieur aux exigences respectives de 19,5 % des emplois pondérés (d'après CRR2/CRD 5, exigence à laquelle il faut ajouter le coussin contracyclique de 0,01 % au 31 décembre 2020) et de 6 % de l'exposition en levier, alors même qu'il est possible à cette date d'inclure jusqu'à 2,5 % des emplois pondérés en dette senior préférée éligible.

L'atteinte du ratio TLAC est soutenue par un programme d'émission 2020 sur le marché d'environ 6 à 8 milliards d'euros de dettes TLAC. Au 31 décembre 2020, 8,4 milliards d'euros équivalents ont été émis sur le marché ; le montant de titres senior non préférés du Groupe Crédit Agricole pris en compte dans le calcul du ratio TLAC s'élève à 23,9 milliards d'euros. Sur l'année 2020, le ratio TLAC progresse de 290 points de base, également en lien avec le renforcement du CET1 et la progression très modérée des emplois pondérés (hausse du ratio CET1 de 15,9 % à 17,2 %).

Groupe Crédit Agricole : composition du TLAC au niveau du groupe de résolution

EU TLAC1 : Composition - Exigence en fonds propres et passifs éligibles pour les ElSm *(en millions d'euros)*		31/12/2020
Fonds propres et engagements éligibles : fonds propres réglementaires		
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	96 942
2	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	5 780
6	Fonds propres de catégorie 2 (*Tier* 2)	15 603
11	**Fonds propres réglementaires (aux fins de l'article 92 *bis* CRR)**	**118 325**
Fonds propres et engagements éligibles : éléments non liés aux fonds propres réglementaires		
12	Instruments d'engagements éligibles émis directement par l'entité de résolution et subordonnés aux passifs exclus (sans clause d'antériorité)	24 748
EU-12a	Instruments d'engagements éligibles émis par d'autres entités au sein du groupe de résolution et subordonnés aux passifs exclus (sans clause d'antériorité) (1)	23 926
EU-12b	Instruments d'engagements éligibles subordonnés aux passifs exclus et émis avant le 27 juin 2019 (clause d'antériorité)	0
EU-12c	Fraction amortie des instruments de fonds propres de catégorie 2 d'une maturité résiduelle d'au moins un an, non qualifiée en éléments de fonds propres de catégorie 2	823
13	Engagements éligibles non subordonnés aux passifs exclus (sans clause d'antériorité, avant application de la limite) (2)	NA
EU-13a	Engagements éligibles non subordonnés aux passifs exclus émis avant le 27 juin 2019 (avant application de la limite) (2)	NA
14	Montant des engagements éligibles non subordonnés autorisés dans le cadre de l'utilisation de l'exemption de subordination prévue à l'article 72 *ter*-(3) de CRR (2)	0
17	**Éléments d'engagements éligibles avant ajustements**	**24 748**
EU-17a	dont subordonnés	24 748
Fonds propres et engagements éligibles : ajustements des éléments non liés aux fonds propres réglementaires		
18	Fonds propres et éléments d'engagements éligibles avant ajustements	143 073
19	(Déduction des expositions entre groupes de résolution MPE)	NA
20	(Déduction d'instruments d'engagements éligibles émis par d'autres ElSm)	0
22	**FONDS PROPRES ET PASSIFS ÉLIGIBLES APRÈS AJUSTEMENTS**	**143 073**
EU-22a	dont fonds propres et passifs éligibles subordonnés	143 073
Montant total d'exposition au risque (TREA) et mesure de l'exposition totale (TEM)		
22	**Montant total d'exposition au risque (TREA) (3)**	**562 059**
23	**Mesure de l'exposition totale (TEM) (3)**	**1 684 937**
Ratio de fonds propres et engagements éligibles		
25	**Fonds propres et engagements éligibles** *(en pourcentage du TREA)*	**25,46 %**
EU-25a	dont fonds propres et engagements éligibles subordonnés	25,46 %
26	**Fonds propres et engagements éligibles** *(en pourcentage de la TEM)*	**8,49 %**
EU-26a	dont fonds propres et engagements éligibles subordonnés	8,49 %
28	Exigence globale de coussins de fonds propres	3,51 %
29	dont : coussin de conservation	2,50 %
30	dont : coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,01 %
31	dont : coussin applicable pour risque systémique	0,00 %
EU-31a	dont : coussin applicable aux établissements d'importance systémique mondiale ou aux autres établissements d'importance systémique	1,00 %

(1) Instruments de dette senior non préférée.

(2) Dans le cadre de l'analyse annuelle de sa résolvabilité, le Groupe Crédit Agricole a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 ter*-(3) de CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect du TLAC en 2021.*

*(3) Aux fins du calcul des ratios de résolution, le montant total d'exposition au risque (*Total Exposure Risk Amount *– TREA) du groupe de résolution est équivalent au montant des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets *– RWA) du Groupe Crédit Agricole ; la mesure de l'exposition totale (*Total Exposure Measure *– TEM) du groupe de résolution est équivalente à l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure *– LRE) du Groupe Crédit Agricole.*

Du rang le plus senior au plus junior, les éléments de TLAC du Groupe Crédit Agricole incluent des titres de dette senior non préférée, des titres subordonnés non reconnus en fonds propres prudentiels (part amortie prudentiellement), des instruments *Tier* 2, des éléments additionnels de catégorie 1 et des éléments de fonds propres de base de catégorie 1.

L'ensemble de ces éléments d'engagements éligibles et leurs caractéristiques peuvent être consultés dans l'annexe II "Principales caractéristiques des instruments de fonds propres" disponible sur le site internet : https://www.credit-agricole.com/finance/finance/informations-financieres.

Au titre du projet final de normes techniques d'exécution de l'EBA (EBA/ITS/2020/06), le tableau ci-dessous détaille la ventilation des fonds propres et passifs éligibles au TLAC de l'entité de résolution Crédit Agricole S.A.

EU TLAC3 : hiérarchie des créanciers au niveau de l'entité de résolution Crédit Agricole S.A.

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		Hiérarchie en liquidation			Somme de 1 à 3
		1 (le plus junior)	2	3 (le plus senior)	
1	Description du rang en liquidation	Capitaux propres (1)	Dettes subordonnées (2)	Dettes senior non préférées	
2	Fonds propres et engagements	50 749	24 422	23 926	99 096
3	*dont engagements exclus*	*0*	*0*	*0*	*0*
4	Fonds propres et engagements, moins les passifs exclus	50 749	24 422	23 926	99 096
5	Portion des fonds propres et engagements inscrits en ligne 4 qui respectent les critères d'éligibilité pour le respect du TLAC (3)	50 749	23 791	23 926	98 466
6	*ayant une maturité résiduelle ≥ 1 an et < 2 ans*	*0*	*1*	*2 659*	*2 660*
7	*ayant une maturité résiduelle ≥ 2 ans et < 5 ans*	*0*	*5 848*	*8 871*	*14 719*
8	*ayant une maturité résiduelle ≥ 5 ans et < 10 ans*	*0*	*10 089*	*10 921*	*21 010*
9	*ayant une maturité résiduelle ≥ 10 ans, à l'exception des titres à durée indéterminée*	*0*	*1 848*	*1 474*	*3 322*
10	*titres à durée indéterminée*	*50 749*	*6 005*	*0*	*56 754*

(1) Capitaux propres hors Fonds pour risques bancaires généraux.

(2) Dettes subordonnées incluant les instruments reconnus en Additional Tier *1 et* Tier *2, avant déductions prudentielles.*

(3) Les passifs ayant une maturité résiduelle inférieure à un an ne sont pas retenus dans les engagements éligibles au TLAC.

3.1.7.3.2 Ratio MREL

Le ratio MREL *(Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities)* est défini dans la directive européenne "Redressement et résolution des banques" (*Bank Recovery and Resolution Directive* – BRRD). Cette directive établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour prévenir la survenue de crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes. La directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée en droit français par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Le ratio MREL correspond à un coussin de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Les niveaux minimums à respecter sont des décisions prises par les autorités de résolution et notifiées à chaque établissement, puis révisées périodiquement.

En 2020, le Groupe Crédit Agricole s'est vu notifié la révision de son exigence de MREL au niveau consolidé et sa première exigence de MREL au niveau subordonné (dans laquelle les instruments de dette senior sont généralement exclus, en cohérence avec les standards TLAC). Ces deux exigences étaient déjà respectées par le Groupe au moment de leur notification. Calibrées sous BRRD, elles sont applicables jusqu'à la prochaine notification qui intègrera les évolutions du cadre réglementaire européen (*i.e.* BRRD2).

Sous BRRD, le ratio MREL est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles, exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (*Total Liabilities and Own Funds,* TLOF) ou exprimé en actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets* – RWA). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d'un an, les dettes seniors non préférées ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et certaines dettes seniors préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an. La dette senior préférée éligible au MREL est soumise à l'appréciation du Conseil de résolution unique (CRU).

Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée éligible) à 24 % - 25 % des emplois pondérés et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8 % du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de résolution unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renflouement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée.

Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole présentait un ratio MREL (1) estimé à environ 11 % du TLOF et 8,5 % hors dette senior préférée éligible. Exprimé en pourcentage des emplois pondérés, le ratio MREL estimé du Groupe Crédit Agricole atteint environ 33 % à fin décembre 2020. Il s'établit à 25,5 % hors dette senior éligible, en hausse de 290 points de base sur l'année. L'objectif du PMT concernant le MREL subordonné est atteint depuis septembre 2020.

(1) Calcul effectué conformément à la BRRD applicable aux exigences en vigueur. Sont inclus les éléments éligibles au MREL émis par toutes les entités du Groupe.

3.1.7.4 Adéquation du capital en vision interne

Le Groupe a mis en œuvre un dispositif de mesure du besoin de capital économique au niveau du Groupe Crédit Agricole, de Crédit Agricole S.A. et des principales entités françaises et étrangères du Groupe.

Le processus d'identification des risques majeurs vise, dans une première étape, à recenser de la manière la plus exhaustive possible l'ensemble des risques susceptibles d'impacter le bilan, le compte de résultat, les ratios prudentiels ou la réputation d'une entité ou du Groupe et à les classer par catégorie et sous catégories, selon une nomenclature homogène pour l'ensemble du Groupe. Dans une seconde étape, l'objectif est d'évaluer l'importance de ces risques d'une manière systématique et exhaustive afin d'identifier les risques majeurs.

Le processus d'identification des risques allie plusieurs sources : une analyse interne sur la base d'informations recueillies auprès de la filière Risques et des autres fonctions de contrôle et un complément par des données externes. Il est formalisé pour chaque entité et pour le Groupe, coordonné par la filière Risques et approuvé par le Conseil d'administration.

Pour chacun des risques majeurs identifiés, la quantification du besoin de capital économique s'opère de la façon suivante :

- les mesures de risques déjà traités par le Pilier 1 sont revues et, le cas échéant, complétées par des ajustements de capital économique ;
- les risques absents du Pilier 1 font l'objet d'un calcul spécifique de besoin de capital économique, fondé sur des approches internes ;
- de manière générale, les mesures de besoin de capital économique sont réalisées avec un horizon de calcul à un an ainsi qu'un quantile (probabilité de survenance d'un défaut) dont le niveau est défini sur la base de l'appétence du Groupe en termes de notation externe ;
- enfin, la mesure du besoin de capital économique tient compte de façon prudente des effets de diversification résultant de l'exercice d'activités différentes au sein du même Groupe, y compris entre la banque et l'assurance.

La cohérence de l'ensemble des méthodologies de mesure du besoin de capital économique est assurée par une gouvernance spécifique au sein du Groupe.

La mesure du besoin de capital économique est complétée par une projection sur l'année en cours, en cohérence avec les prévisions du *capital planning* à cette date, de façon à intégrer l'impact des évolutions de l'activité sur le profil de risques.

Sont pris en compte pour l'évaluation du besoin de capital économique au 31 décembre 2020 l'ensemble des risques majeurs recensés lors du processus d'identification des risques. Le Groupe mesure notamment le risque de taux sur le portefeuille bancaire, le risque émetteur, le risque d'activité et risque stratégique, le risque de crédit, le risque de prix de la liquidité.

Le Groupe s'assure que l'ensemble du besoin de capital économique est couvert par le capital interne. Au niveau du Groupe Crédit Agricole, le capital interne couvre ainsi plus de 180 % du besoin de capital économique au 31 décembre 2020.

Les entités de Crédit Agricole S.A. soumises à la mesure du besoin de capital économique sur leur périmètre sont responsables de son déploiement selon les normes et les méthodologies définies par le Groupe. Elles doivent en particulier s'assurer que le dispositif de mesure du besoin de capital économique fait l'objet d'une organisation et d'une gouvernance appropriées. Le besoin de capital économique déterminé par les entités fait l'objet d'une remontée d'information détaillée à Crédit Agricole S.A.

Outre le volet quantitatif, l'approche du Groupe repose également sur un volet qualitatif complétant les mesures de besoin de capital économique par des indicateurs d'exposition au risque et de contrôle permanent des métiers. Le volet qualitatif répond à trois objectifs :

- l'évaluation du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle des entités du périmètre de déploiement selon différents axes, cette évaluation est une composante du dispositif d'identification des risques ;
- si nécessaire, l'identification et la formalisation de points d'amélioration du dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent, sous forme d'un plan d'action formalisé par l'entité ;
- l'identification d'éventuels éléments qui ne sont pas correctement appréhendés dans les mesures d'ICAAP quantitatif.

3.1.8 Annexe aux fonds propres prudentiels

3.1.8.1 Différence de traitement des expositions sous forme d'actions entre périmètre comptable et périmètre prudentiel

Type d'exposition	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Filiales ayant une activité d'assurance	Consolidation par intégration globale	Traitement prudentiel de ces participations par mise en équivalence, le Groupe étant reconnu "conglomérat financier" : ■ pondération des instruments de CET1 à 370 % (pour les entités non cotées) avec calcul de la perte anticipée *(expected loss)* à hauteur de 2,4 %, sous réserve de l'accord du superviseur ; à défaut, déduction des instruments de CET1 de la filiale du total des instruments CET1 du Groupe ; ■ déduction des instruments AT1 et *Tier* 2 du total des instruments respectifs du Groupe. En contrepartie, comme les années précédentes, Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole sont soumis à des exigences complémentaires en matière de fonds propres et de ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	■ Mise en équivalence ■ Titres de participation dans les établissements de crédit	■ Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. ■ Déduction des instruments AT1 et *Tier* 2 de la catégorie d'instruments correspondante du Groupe.
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres détenus à des fins de collecte et vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et *Tier* 2, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Participations ≤ 10 % dans un établissement d'importance systémique mondiale (G-SII)	Actifs financiers	Déduction des éléments d'engagements éligibles ou, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas en quantité suffisante, déduction des instruments *Tier* 2, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1 (pour les établissements d'importance systémique mondiale).
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP *(Asset-Backed Commercial Paper)*	Consolidation par intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

3.1.8.2 Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveillance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités *ad hoc* mises en équivalence de façon prudentielle. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, conformément à la norme IFRS 11, restent consolidées de manière prudentielle par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe aux comptes consolidés "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020".

Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires (LI1)

	a	b	c	d	e	f	g
			Valeurs comptables des éléments				
31/12/2020 *(en milliards d'euros)*	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
ACTIF							
Caisses, Banques centrales	198	198	198	-	-	-	-
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	258	260	-	235	-	139	0
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	180	18	18	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	23	22	-	22	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	274	48	43	4	2	-	-
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4	3	3	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	90	88	82	6	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	965	981	977	4	-	-	-
Titres de dettes	110	101	92	9	-	-	-
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14	14	-	-	-	-	14
Actifs d'impôts courants et différés	7	7	7	-	-	-	-
Compte de régularisation et actifs divers	46	44	39	5	-	1	-
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	5	-	-	-	-	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	7	17	16	-	-	-	1
Immeubles de placement	7	1	1	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	11	10	10	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	3	3	-	-	-	-	3
Écart d'acquisition	15	14	-	-	-	-	14
TOTAL DE L'ACTIF	**2 218**	**1 831**	**1 486**	**285**	**2**	**140**	**33**
PASSIF							
Banques centrales	1	1	-	-	-	-	1
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	227	228	-	83	-	-	146
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	36	35	-	-	-	-	35
Instruments dérivés de couverture	24	24	-	-	-	-	24
Dettes envers les établissements de crédit	199	183	-	5	-	-	178
Dettes envers la clientèle	963	981	-	2	-	-	979
Dettes représentées par un titre	172	162	-	-	-	-	162
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12	11	-	-	-	-	11
Passifs d'impôts courants et différés	4	3	3	-	-	-	-
Compte de régularisation et passifs divers	54	50	7	-	-	-	43
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4	-	-	-	-	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	366	-	-	-	-	-	-
Provisions	7	7	-	-	-	-	7
Dettes subordonnées	24	21	-	-	-	-	21
Total dettes	**2 091**	**1 706**	**10**	**89**	**-**	**-**	**1 607**
Total capitaux propres	**126**	**125**	**-**	**-**	**-**	**-**	**125**
dont capitaux propres – part du Groupe	**120**	**120**	**-**	**-**	**-**	**-**	**120**
dont capital et réserves liées	30	30	-	-	-	-	30
dont réserves consolidées	82	82	-	-	-	-	82
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	2	2	-	-	-	-	2
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	5	5	-	-	-	-	5
dont participation ne donnant pas le contrôle	**7**	**5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5**
TOTAL DU PASSIF	**2 218**	**1 831**	**10**	**89**	**-**	**-**	**1 732**

Les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire (colonne b) ne sont pas égales à la somme de leur ventilation par type de risque (colonnes c à g).

3.2 PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS (LI2)

		a	b	c	d	e
			Éléments soumis au :			
31/12/2020 *(en milliards d'euros)*		TOTAL	Cadre du risque de crédit	Cadre du risque de contrepartie	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de marché [1]
1	**Valeur comptable des actifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire (selon le modèle EU LI1)** [2]	**1 798**	**1 486**	**285**	**2**	**140**
2	Valeur comptable des passifs dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire (selon le modèle EU LI1)	**98**	10	89	-	-
3	**Montant total net dans le cadre du périmètre de consolidation réglementaire**	**1 699**	**1 477**	**196**	**2**	**140**
4	Montants hors bilan [3]	**738**	179	-	43	
5	Écarts de valorisation	**-**	-	-		
6	Écarts dus à des règles de compensation différentes, autres que celles déjà indiquées à la ligne 2	**(132)**		(132)		
7	Écarts dus à la prise en compte des provisions	**17**	17	-		
8	Écarts dus à l'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	**(14)**	(11)	(3)		
9	Écarts dus aux facteurs de conversion du crédit	**(107)**				
10	Écarts dus à la titrisation avec transfert du risque					
11	Autres ajustements	**30**	11	19	-	
12	**Montants d'exposition pris en compte à des fins réglementaires**	**1 799**	**1 674**	**81**	**45**	

(1) Les expositions relatives au risque de marché comprennent les expositions soumises au calcul du risque de contrepartie sur les dérivés.

(2) La colonne "Total" inclut les éléments d'actif déductibles des fonds propres prudentiels.

(3) Dans le poste "Montants hors bilan", le montant indiqué dans la colonne "Total" se rapporte aux expositions avant CCF et n'est pas égal à la somme des montants indiqués dans les autres colonnes qui sont après CCF.

3.3 DESCRIPTION DES DIVERGENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (LI3 : ENTITÉ PAR ENTITÉ) [1]

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de consolidation réglementaire			Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	
Uni-médias	Globale			X	Information et Communication
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
CA ASSICURAZIONI	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Créditor Insurance (CACI)	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
Spirica	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
PREDICA	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Médicale de France	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
PACIFICA	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Via Vita	Globale			X	Autres Activités de Services
IRIS HOLDING FRANCE	Globale			X	Activités Immobilières
HOLDING EUROMARSEILLE	Globale			X	Activités Immobilières
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
GNB SEGUROS (anciennement BES SEGUROS)	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Life	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
ASSUR&ME	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
VAUGIRARD INFRA S.L.	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
SAS ALTA VAI HOLDCO P	Globale			X	Activités Immobilières
Predica Infrastructure S.A.	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
UBAF	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CAIRS Assurance S.A.	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
LMA S.A.	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Eucalyptus FCT	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Pacific USD FCT	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Shark FCC	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Pacific EUR FCC	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Pacific IT FCT	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Triple P FCC	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite

Nom de l'entité	Méthode de consolidation comptable	Méthode de consolidation réglementaire			Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence	
TSUBAKI ON (FCT)	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
TSUBAKI OFF (FCT)	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
La Route Avance	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
FCT CFN DIH	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
S3 Latam Holdco 1	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Santander CACEIS Brasil Participações S.A.	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A., SOCIEDAD FIDUCIARIA	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
S3 Latam Holdco 2	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Santander CACEIS Brasil D.T.V.M., S.A.	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
ARES Reinsurance Ltd	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
FCA Bank S.P.A	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CACFBANKIA sa	MEE		X		Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
FINAREF RISQUES DIVERS	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance
CACI Reinsurance Ltd	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
SPACE HOLDING (IRELAND) LIMITED	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
SPACE LUX	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CACI LIFE LIMITED	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
CACI NON LIFE LIMITED	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
FCT compartiment LCL	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
Sacam Assurance Caution	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
GROUPE CAMCA	Globale			X	Activités Financières et d'Assurance – Assurance

(1) Le périmètre de consolidation est décrit intégralement dans l'annexe 12 aux comptes consolidés.

Les OPCVM, fonds en UC et SCI détenus par des entités d'assurance et détaillés dans l'annexe 12 aux comptes consolidés suivent le même traitement comptable et règlementaire que leur entité détentrice.

3.4 COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

3.4.1 Synthèse des emplois pondérés

3.4.1.1 Emplois pondérés par type de risque (OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 562,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 559,0 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

		RWA		Exigences minimales de fonds propres
(en millions d'euros)		31/12/2020	31/12/2019 [1]	31/12/2020
1	**Risque de crédit (hors risque de contrepartie – RCC)**	**457 872**	**455 399**	**36 629**
2	dont approche standard (SA)	136 040	137 984	10 883
3	dont approche fondation IRB (IRBF)	93 478	88 321	7 478
4	dont approche avancée IRB (IRBA)	156 478	157 308	12 518
5	dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	71 876	71 786	5 750
6	**Risque de contrepartie**	**22 914**	**21 475**	**1 833**
7	dont méthode de l'évaluation au prix du marché	7 702	8 101	616
8	dont méthode de l'exposition initiale	-	-	-
9	dont méthode standard	-	-	-
10	dont méthode du modèle interne (IMM)	10 301	8 930	824
11	dont contributions au fonds de défaillance d'une CCP	348	403	28
12	dont CVA	4 563	4 041	365
13	**Risque de règlement**	**1**	**16**	**-**
14	**Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)**	**8 736**	**7 655**	**699**
15	dont approche IRBA (SEC-IRBA)	2 370	1 880	190
16	dont approche ERBA (incluant l'approche IAA)	5 214	4 237	417
17	dont approche standard (SEC-SA)	1 152	1 004	92
18	dont approche autre (1 250 %)	-	-	-
	dont opérations échues au 31 mars 2020	-	534	-
19	**Risque de marché**	**10 026**	**11 939**	**802**
20	dont approche standard (SA)	4 693	5 009	375
21	dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (IMA)	5 333	6 930	427
22	**Expositions Grands Risques**	**-**	**-**	**-**
23	**Risque opérationnel**	**56 463**	**56 137**	**4 517**
24	dont approche élémentaire	-	-	-
25	dont approche standard	11 349	11 186	908
26	dont approche par mesure avancée	45 114	44 951	3 609
27	**Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)**	**6 047**	**6 389**	**484**
28	**Ajustement du plancher Bâle 1**	**-**	**-**	**-**
29	**TOTAL**	**562 059**	**559 009**	**44 964**

(1) Proforma sur les expositions de titrisation 2019 suite à la valorisation de l'ensemble du stock des titrisations au 1er janvier 2020 selon le nouveau cadre règlementaire (UE) 2017/2401.

3.4.1.2 Information sectorielle par secteur opérationnel

31/12/2020	Risque de crédit								
(en millions d'euros)	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB [1]	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP	Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
Banque de Proximité en France	41 424	19 050	167 601	-	228 076	251	23 843	46	**252 215**
Banque de Proximité à l'International	33 836	977	4 244	3	39 060	6	4 230	74	**43 370**
Gestion de l'Épargne et Assurances	6 538	49 779	768	-	57 086	343	7 275	60	**64 763**
Services Financiers Spécialisés	32 546	1 189	17 815	-	51 549	21	3 413	2	**54 985**
Grandes clientèles	19 884	1 246	75 930	344	97 404	3 943	16 978	6 701	**125 026**
Activités Hors Métiers	6 911	5 683	5 239	-	17 832	-	724	3 143	**21 699**
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	**141 139**	**77 924**	**271 597**	**348**	**491 007**	**4 563**	**56 462**	**10 026**	**562 059**

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

31/12/2019	Risque de crédit								
(en millions d'euros)	Approche Standard	IRB Forfaitaire	Approche IRB [1]	Contributions au fonds de défaillance d'une CCP	Risque de crédit	Risque d'ajustement de l'évaluation de crédit	Risque opérationnel	Risque de marché	Total emplois pondérés
Banque de Proximité en France	40 162	18 496	168 152	-	226 810	320	23 405	36	**250 569**
Banque de Proximité à l'International	35 387	1 029	4 411	9	40 836	5	4 245	281	**45 367**
Gestion de l'Épargne et Assurances	6 673	49 888	801	-	57 361	314	7 185	63	**64 924**
Services Financiers Spécialisés	35 632	1 202	17 800	-	54 634	24	3 206	3	**57 868**
Grandes clientèles	19 799	2 460	69 790	394	92 443	3 377	17 387	8 796	**122 003**
Activités Hors Métiers	5 433	5 100	4 275	-	14 807	-	709	2 761	**18 278**
TOTAL EMPLOIS PONDÉRÉS	**143 085**	**78 174**	**265 229**	**403**	**486 891**	**4 041**	**56 137**	**11 939**	**559 009**

(1) Approche IRB Avancé ou IRB Fondation selon les métiers.

3.4.1.3 Évolution des emplois pondérés

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du Groupe Crédit Agricole sur l'année 2020 :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Change	Variation organique et actions d'optimisation	VME Assurances	Périmètre	Méthode et règlementation	Total variation 2020	31/12/2020
Risque de crédit	486 892	(4 194)	8 474	(91)	132	(206)	4 115	491 007
dont Risque actions	*78 174*	-	*(160)*	*(91)*	-	-	*(250)*	*77 924*
CVA	4 041	-	522	-	-	-	522	4 563
Risque de marché	11 939	-	(1 913)	-	-	-	(1 913)	10 026
Risque opérationnel	56 137	-	232	-	94	-	325	56 462
TOTAL	**559 009**	**(4 194)**	**7 315**	**(91)**	**226**	**(206)**	**3 050**	**562 059**

Les emplois pondérés s'établissent à 562,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en hausse de 3,0 milliards d'euros (soit + 0,6 %) sur l'année, en raison notamment :

- de la croissance des métiers (+ 7,3 milliards d'euros), notamment des pôles Banque de Proximité (+ 10,3 milliards d'euros) compensé par les Grandes clientèles (- 3,3 milliards d'euros) ;
- d'effets méthodologiques et de règlementation (- 0,2 milliard d'euros), en lien principalement avec l'effet positif de l'extension du facteur supplétif PME (- 11,8 milliards d'euros), compensé par un effet règlementaire sur les titrisations chez Crédit Agricole CIB (+ 5,5 milliards d'euros) et par la revue du modèle interne chez Crédit Agricole CIB (+ 4,5 milliards d'euros) et LCL (+ 0,7 milliard d'euros) ;
- de la baisse de la valeur de mise en équivalence de la participation dans les Assurances pour - 0,1 milliard d'euros ;
- d'un effet périmètre (+ 0,2 milliard d'euros) lié à l'acquisition de la société Sabadell Asset Management S.A. par Amundi et à l'acquisition de la société Hama par EFL.

3.4.2 Risque de crédit et de contrepartie

On entend par :

- **probabilité de défaut (PD) :** probabilité de défaut d'une contrepartie sur une période d'un an ;
- **valeurs exposées au risque (EAD) :** montant de l'exposition en cas de défaillance. La notion d'exposition englobe les encours bilanciels ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan ;
- **pertes en cas de défaut (LGD) :** rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut ;
- **expositions brutes :** montant de l'exposition (bilan + hors bilan), après effets de compensation et avant application des techniques de réduction du risque de crédit (garanties et sûretés) et avant application du facteur de conversion (CCF) ;
- **facteur de conversion (CCF) :** rapport entre le montant non encore utilisé d'un engagement, qui sera tiré et en risque au moment du défaut, et le montant non encore utilisé de l'engagement, dont le montant est calculé en fonction de la limite autorisée ou, le cas échéant, non autorisée lorsqu'elle est supérieure ;
- **pertes attendues (EL) :** le montant de la perte moyenne que la banque estime devoir constater à horizon d'un an sur son portefeuille de crédits ;
- **emplois pondérés (RWA) :** le montant des emplois pondérés est obtenu en appliquant à chaque valeur exposée au risque un taux de pondération. Ce taux dépend des caractéristiques de l'exposition et de la méthode de calcul retenue (IRB ou standard) ;
- **ajustements de valeur :** dépréciation individuelle correspondant à la perte de valeur d'un actif liée au risque de crédit et constatée en comptabilité soit directement sous forme de passage en perte partielle, soit via un compte de correction de valeur ;
- **évaluations externes de crédit :** évaluations de crédit établies par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu conformément au règlement (CE) n° 1060/2009.

La partie 3.2.1 présente une vision générale de l'évolution du risque de crédit et de contrepartie. Elle est suivie par un point plus détaillé sur le risque de crédit dans la partie 3.2.2, par type de méthode prudentielle (*i.e.* méthode standard et méthode IRB). Le risque de contrepartie est traité dans la partie 3.2.3 et la partie 3.2.4 est consacrée aux techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie.

3.4.2.1 Présentation générale du risque de crédit et de contrepartie

3.4.2.1.1 Expositions par type de risque

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe Crédit Agricole au risque global (crédit, contrepartie, dilution et règlement livraison) par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

Les 16 catégories d'expositions en standard sont regroupées afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

Expositions au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 31 décembre 2020

	Standard				IRB								TOTAL
31/12/2020 *(en milliards d'euros)*	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et Banques centrales	96,6	98,3	98,2	7,6	286,8	310,0	307,3	2,7	**383,4**	**408,3**	**405,5**	**10,3**	**0,8**
Établissements	38,6	51,7	49,2	8,1	110,7	116,7	113,3	17,7	**149,3**	**168,4**	**162,5**	**25,7**	**2,1**
Entreprises	160,5	139,6	107,5	79,4	420,1	382,3	317,5	142,2	**580,5**	**521,9**	**425,0**	**221,6**	**17,7**
Clientèle de détail	43,1	39,8	36,7	22,6	672,0	672,0	673,8	101,5	**715,1**	**711,8**	**710,5**	**124,1**	**9,9**
Crédits aux particuliers	29,1	27,4	25,5	16,1	535,0	535,0	535,5	66,9	**564,0**	**562,4**	**561,0**	**83,0**	**6,6**
dont garantis par une sûreté immobilière	10,0	9,7	9,6	4,1	399,9	399,9	399,9	37,0	**409,9**	**409,6**	**409,5**	**41,1**	**3,3**
dont renouvelables	3,1	2,9	1,4	1,1	19,8	19,8	19,7	4,1	**22,9**	**22,7**	**21,1**	**5,2**	**0,4**
dont autres	16,0	14,8	14,4	10,9	115,3	115,3	115,9	25,7	**131,2**	**130,1**	**130,4**	**36,7**	**2,9**
Crédits aux petites et moyennes entités	14,0	12,4	11,2	6,5	137,0	137,0	138,2	34,6	**151,1**	**149,5**	**149,5**	**41,1**	**3,3**
dont garantis par une sûreté immobilière	0,6	0,5	0,5	0,2	23,7	23,7	23,7	6,3	**24,2**	**24,2**	**24,2**	**6,5**	**0,5**
dont autres crédits	13,5	11,9	10,7	6,2	113,3	113,3	114,6	28,3	**126,8**	**125,2**	**125,3**	**34,5**	**2,8**
Actions	1,2		1,2	1,5	20,5		20,5	71,9	**21,7**		**21,7**	**73,3**	**5,9**
Titrisations	5,5		4,3	1,2	40,6		40,6	7,6	**46,1**		**44,9**	**8,7**	**0,7**
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	27,0		26,9	20,9	-		-	-	**27,0**		**26,9**	**20,9**	**1,7**
TOTAL	**372,4**		**323,9**	**141,1**	**1 550,7**		**1 473,0**	**343,5**	**1 923,1**		**1 796,9**	**484,6**	**38,8**

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

Expositions au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 31 décembre 2019

31/12/2019 (en milliards d'euros)	Standard				IRB				TOTAL				
	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exposition brute [1]	Exposition brute après ARC [2]	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et Banques centrales	61,8	61,8	61,7	7,1	218,2	229,7	227,3	2,3	**280,0**	**291,5**	**289,0**	**9,4**	**0,8**
Établissements	43,9	59,3	57,4	8,1	103,8	107,9	104,1	16,1	**147,6**	**167,1**	**161,5**	**24,2**	**1,9**
Entreprises	159,1	138,0	104,0	82,8	390,9	364,9	299,4	133,8	**550,1**	**502,9**	**403,5**	**216,6**	**17,3**
Clientèle de détail	44,5	41,3	37,8	23,4	630,2	630,2	629,3	106,4	**674,7**	**671,4**	**667,1**	**129,7**	**10,4**
Crédits aux particuliers	30,2	28,6	26,2	16,7	508,8	508,8	507,1	70,6	**539,1**	**537,4**	**533,3**	**87,3**	**7,0**
dont garantis par une sûreté immobilière	10,4	9,9	9,9	4,3	374,8	374,8	374,8	39,9	**385,2**	**384,8**	**384,7**	**44,2**	**3,5**
dont renouvelables	4,1	3,9	1,9	1,4	19,8	19,8	17,3	4,4	**23,9**	**23,7**	**19,2**	**5,8**	**0,5**
dont autres	15,7	14,8	14,5	10,9	114,2	114,2	115,0	26,3	**130,0**	**129,0**	**129,5**	**37,3**	**3,0**
Crédits aux petites et moyennes entités	14,3	12,7	11,5	6,6	121,3	121,3	122,2	35,8	**135,6**	**134,0**	**133,7**	**42,4**	**3,4**
dont garantis par une sûreté immobilière	0,6	0,6	0,6	0,3	22,4	22,4	22,4	6,2	**23,0**	**23,0**	**23,0**	**6,5**	**0,5**
dont autres crédits	13,6	12,0	10,9	6,4	98,9	98,9	99,8	29,6	**112,6**	**111,0**	**110,7**	**35,9**	**2,9**
Actions	1,2	-	1,2	1,4	20,7	-	20,6	71,8	**21,9**	**-**	**21,8**	**73,2**	**5,9**
Titrisations	1,1	-	0,8	0,5	39,8	-	39,8	5,0	**40,9**	**-**	**40,6**	**5,6**	**0,4**
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	25,3	-	25,2	19,2	-	-	-	-	**25,3**	**-**	**25,2**	**19,2**	**1,5**
TOTAL	**336,9**	**-**	**288,0**	**142,6**	**1 403,6**	**-**	**1 320,5**	**335,4**	**1 740,6**	**-**	**1 608,5**	**478,0**	**38,2**

(1) Exposition brute initiale.

(2) Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC).

Mesurés en exposition brute, les encours globaux du Groupe enregistrent une hausse de + 10,49 % reflétant la dynamique commerciale favorable observée sur les principaux métiers.

Le principal portefeuille demeure la catégorie Clientèle de détail avec un montant global d'exposition brute de 715,1 milliards d'euros à fin juin 2020 contre 674,7 milliards à fin 2019.

Le portefeuille "Administrations centrales et Banques centrales" progresse de 36,89 % en raison principalement de l'accroissement des dépôts auprès de Banques centrales et des prêts garantis par l'État.

La densité des emplois pondérés (définie comme le ratio emplois pondérés/EAD) s'élève à 17 % en moyenne pour la clientèle de détail et à 52 % pour le portefeuille Entreprises au 31 décembre 2020.

Montant net total et moyen des expositions (CRB-B)

		31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)		Valeur nette des expositions à la fin de la période	Expositions moyennes nettes au cours de la période [1]	Valeur nette des expositions à la fin de la période	Expositions moyennes nettes au cours de la période [2]
1	Administrations centrales et Banques centrales	286 730	282 516	218 183	204 013
2	Banques (établissements)	110 351	113 489	103 323	105 728
3	Entreprises	413 502	411 436	385 529	375 695
4	Dont : Financement spécialisé	64 070	64 841	66 609	64 773
5	Dont : PME	43 010	40 902	36 205	35 291
6	Clientèle de détail	661 558	644 169	619 468	602 643
7	Expositions garanties par des biens immobiliers	420 441	409 460	393 955	380 271
8	PME	22 910	22 350	21 672	21 125
9	Non-PME	397 531	387 110	372 283	359 146
10	Expositions renouvelables éligibles	19 453	19 320	19 402	19 162
11	Autre clientèle de détail	221 665	215 388	206 111	203 210
12	PME	109 169	104 284	94 762	93 288
13	Non-PME	112 495	111 104	111 349	109 922
14	Action	20 501	19 640	20 746	19 955
15	**Total approche fondée sur les notations internes (NI)**	**1 492 642**	**1 471 251**	**1 347 250**	**1 308 035**
16	Administrations centrales et Banques centrales	91 178	75 333	58 027	47 485
17	Administrations régionales ou locales	1 053	975	816	822
18	Entités du secteur public	3 870	3 760	2 953	2 123
19	Banques multilatérales de développement	362	346	114	62
20	Organisations Internationales	1 116	1 135	907	852
21	Banques (établissements)	36 831	45 023	41 660	44 642
22	Entreprises	116 609	115 529	116 301	115 726
23	Dont : PME	27 689	27 742	27 054	23 041
24	Clientèle de détail	30 812	30 843	31 812	31 894
25	Dont : PME	13 028	12 617	13 166	12 764
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	12 406	12 582	12 613	12 353
27	Dont : PME	1 707	1 636	1 525	1 367
28	Expositions en défaut	2 117	2 263	2 342	2 688
29	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	2 214	2 514	2 691	891
30	Obligations garanties	664	897	1 044	637
31	Entreprises d'investissement	-	-	-	-
32	Parts ou actions d'OPC	35 353	36 532	34 120	35 974
33	Actions	1 226	1 247	1 179	1 359
34	Autres éléments	26 850	25 025	25 173	24 170
35	**Total approche standard**	**362 661**	**354 005**	**331 752**	**321 679**
36	**TOTAL**	**1 855 303**	**1 825 255**	**1 679 002**	**1 629 714**

(1) La moyenne 2020 est calculée à partir des données arrêtées à la date de clôture de chacun des quatre trimestres 2020.

(2) La moyenne 2019 est calculée à partir des données arrêtées à la date de clôture de chacun des quatre trimestres 2019.

Le montant net total des expositions s'élève à 1 855,3 milliards au 31 décembre 2020 dont 80,45 % font l'objet d'un traitement prudentiel fondé sur les notations internes.

3.4.2.1.2 Expositions par zone géographique

La répartition par zone géographique est calculée sur le montant total des expositions du Groupe Crédit Agricole, hors opérations de titrisation et “Actifs autres que des obligations de crédit”.

Au 31 décembre 2020

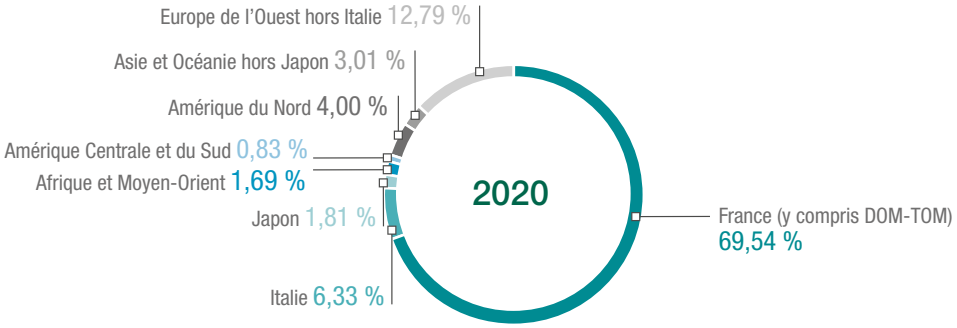

Au 31 décembre 2019

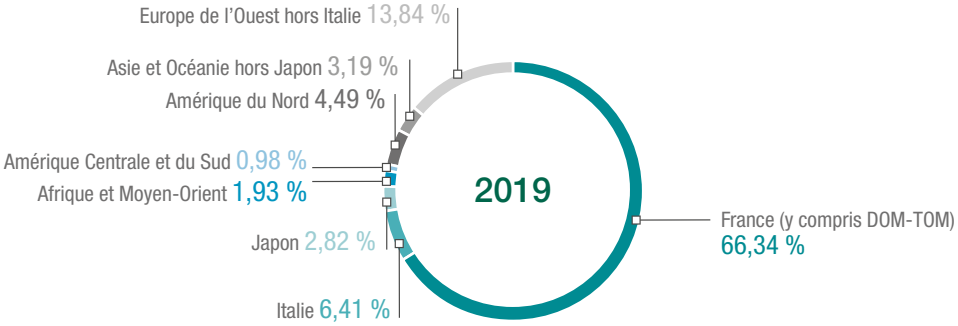

Ventilation géographique des expositions (CRB-C)

31/12/2020 (en millions d'euros)		France	Italie	Luxembourg	Royaume-Uni	Allemagne	Suisse	Pays-Bas	Europe Autres
1	Administrations centrales et Banques centrales	202 701	974	8 470	2 253	7 891	2 273	271	12 033
2	Banques (établissements)	68 837	573	2 378	5 371	2 251	1 799	4 671	7 205
3	Entreprises	189 306	11 803	12 693	18 557	13 046	7 958	11 256	32 233
4	Clientèle de détail	604 999	37 017	1 071	677	4 471	1 840	72	6 739
5	Action	19 560	277	313	49	36	13	23	46
6	**Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2020**	**1 085 402**	**50 643**	**24 925**	**26 906**	**27 695**	**13 883**	**16 294**	**58 259**
	Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2019	**940 673**	**48 084**	**20 709**	**26 637**	**23 687**	**13 076**	**14 512**	**59 072**
7	Administrations centrales et Banques centrales	50 014	22 382	8 805	18	1 253	1 313	448	4 974
8	Administrations régionales ou locales	420	120	-	-	1	37	-	278
9	Entités du secteur public	1 040	112	-	-	776	-	-	1 760
10	Banques multilatérales de développement	27	-	263	-	-	-	-	50
11	Organisations Internationales	19	-	1 094	-	-	-	-	4
12	Banques (établissements)	13 802	4 988	186	4 888	3 625	312	1 043	3 011
13	Entreprises	74 266	20 042	2 771	865	1 676	260	611	7 237
14	Clientèle de détail	8 674	9 134	5	739	2 264	198	1 301	6 786
15	Expositions garanties par des biens immobiliers	1 633	3 071	23	25	267	3 867	4	2 170
16	Expositions en défaut	908	708	8	11	36	38	34	256
17	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	1 915	489	-	-	-	-	-	(190)
18	Obligations garanties	142	-	-	-	-	-	-	-
19	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Parts ou actions d'OPC	29 423	3 692	1 334	-	2	-	-	19
21	Actions	857	88	10	17	2	10	64	105
22	Autres éléments	21 648	1 916	297	80	87	499	88	1 410
23	**Total approche standard 31/12/2020**	**204 787**	**66 741**	**14 796**	**6 643**	**9 988**	**6 533**	**3 594**	**27 867**
	Total approche standard 31/12/2019	**173 184**	**59 506**	**9 825**	**13 244**	**8 900**	**5 815**	**4 219**	**32 691**
24	**TOTAL 31/12/2020**	**1 290 189**	**117 385**	**39 722**	**33 549**	**37 683**	**20 417**	**19 888**	**86 126**
	TOTAL 31/12/2019	1 113 858	107 591	30 534	39 881	32 587	18 891	18 731	91 765

Toutes approches prudentielles confondues (*i.e.* notations internes et standard), la part des expositions situées en Europe progresse à 89 % fin 2020 contre 87 % fin 2019.

Plus spécifiquement, sur la Banque de détail, les expositions du Groupe sont concentrées sur deux pays : France et Italie représentent 95,30 % des expositions. Les autres portefeuilles présentent une diversification géographique plus forte. À titre d'exemple, près de 23,68 % des expositions du portefeuille Entreprises se situent en dehors de l'Europe, principalement en Amérique du Nord et en Asie.

Asie et Océanie		Amérique du Nord				
Japon	Autres	États-Unis	Autres	Amérique centrale et du Sud	Afrique et Moyen-Orient	TOTAL
22 947	8 150	7 946	2 763	749	7 309	**286 730**
2 225	8 164	2 446	491	150	3 786	**110 351**
6 600	33 480	51 528	4 154	12 203	8 685	**413 502**
189	2 796	224	91	270	1 102	**661 558**
6	11	117	-	34	16	**20 501**
31 967	**52 600**	**62 261**	**7 501**	**13 408**	**20 898**	**1 492 642**
44 785	**49 466**	**62 908**	**7 181**	**14 678**	**21 780**	**1 347 250**
67	63	181	2	113	1 545	**91 178**
-	-	-	197	-	-	**1 053**
-	13	165	-	-	4	**3 870**
-	1	1	-	-	19	**362**
-	-	-	-	-	-	**1 116**
857	1 168	1 320	193	341	1 097	**36 831**
43	1 558	930	620	1 051	4 681	**116 611**
5	67	30	88	375	1 146	**30 812**
5	13	13	4	3	1 305	**12 403**
-	5	-	-	19	94	**2 117**
-	-	-	-	-	-	**2 214**
-	25	-	496	-	-	**664**
-	-	-	-	-	-	**-**
604	246	23	-	-	10	**35 353**
3	3	3	5	-	59	**1 226**
28	90	219	2	24	461	**26 850**
1 610	**3 257**	**2 886**	**1 609**	**1 928**	**10 421**	**362 661**
2 645	**4 043**	**3 766**	**1 499**	**1 723**	**10 687**	**331 753**
33 577	**55 858**	**65 146**	**9 109**	**15 336**	**31 317**	**1 855 303**
47 430	53 507	66 674	8 680	16 401	32 470	1 679 002

3.4.2.1.3 Expositions par secteur d'activité

La répartition par secteur d'activité est calculée sur le montant total des expositions du Groupe Crédit Agricole pour le périmètre des Administrations centrales et Banques centrales, Établissements, Entreprises et Clientèle de détail. Un focus est réalisé ci-dessous sur le portefeuille Entreprises. Le portefeuille Clientèle de détail est par ailleurs ventilé par sous-portefeuille bâlois (prêts à l'habitat, crédits revolving, autres crédits aux TPE, agriculteurs et professionnels, autres crédits aux particuliers).

La ventilation du portefeuille Entreprises par secteur d'activité économique offre toujours un bon niveau de diversification du risque.

Ventilation du portefeuille Entreprises 2019-2020

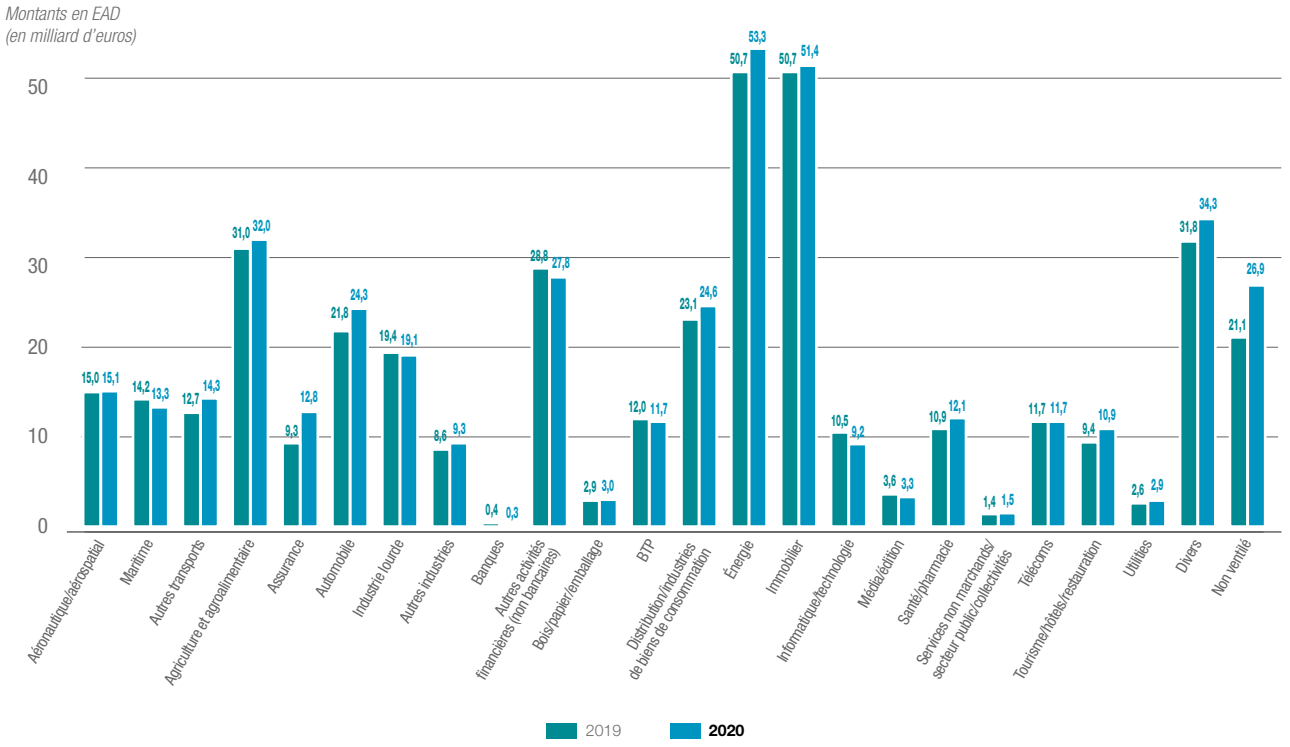

Clientèle de détail au 31 décembre 2020

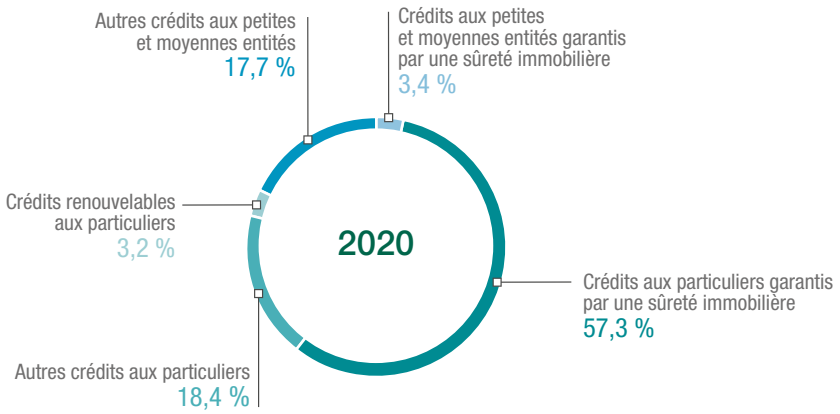

Clientèle de détail au 31 décembre 2019

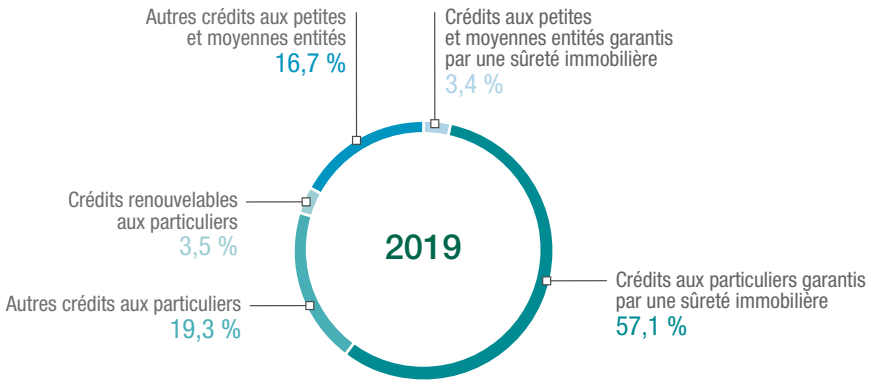

Ventilation du portefeuille Clientèle de détail

La ventilation ci-dessus indique la répartition des expositions sur la Clientèle de détail du Groupe Crédit Agricole par sous-portefeuille bâlois (encours de 715,1 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 674,7 milliards d'euros au 31 décembre 2019, en évolution de + 6,0 % sur l'année).

Au sein du portefeuille "Clientèle de détail", la part relative des "crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière" poursuit l'augmentation observée depuis plusieurs années (57,3 % en 2020 contre 57,1 % en 2019). Suivant une tendance inverse, la part des "expositions renouvelables aux particuliers" se réduit encore en 2020 avec 3,2 % des encours de la clientèle de détail contre 3,5 % en 2019.

Concentration des expositions par types d'industrie ou de contrepartie (CRB-D)

	31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	Industries extractives et minières	Industrie	Production et distribution	BTP et génie civil	Commerce de gros	Commerce de détail	Transport et entreposage	Hôtellerie et restauration	Information et communication	Éducation et Instruction-Formation
1	Administrations centrales et Banques centrales					202			341			1
2	Banques (établissements)	185		518	833	234	3	159	381	25	55	54
3	Entreprises	4 918	22 072	99 655	30 375	14 039	35 104	21 000	37 838	8 380	20 565	675
4	Clientèle de détail	43 631	41	3 243	1 482	4 050	1 860	7 542	1 068	4 487	343	685
5	Action	187	36	319	60	36	76	5	73	18	48	1
6	**Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2020**	**48 921**	**22 149**	**103 735**	**32 750**	**18 561**	**37 043**	**28 706**	**39 701**	**12 910**	**21 011**	**1 416**
	Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2019	**47 035**	**21 262**	**96 135**	**29 152**	**16 474**	**36 181**	**24 351**	**38 019**	**9 989**	**22 659**	**1 292**
7	Administrations centrales et Banques centrales		99	-								-
8	Administrations régionales ou locales	-								-	-	-
9	Entités du secteur public	1	-	1	1	5	39	-	57	-	-	27
10	Banques multilatérales de développement						1					
11	Organisations Internationales											
12	Banques (établissements)			548	1	-	-	2		-	-	-
13	Entreprises	1 631	376	15 128	2 726	2 315	5 270	5 167	2 072	1 022	1 371	79
14	Clientèle de détail	997	364	1 426	113	1 144	654	955	969	432	232	105
15	Expositions garanties par des biens immobiliers	222	2	184	8	16	65	50	32	266	13	2
16	Expositions en défaut	46	4	265	8	218	93	70	48	57	13	3
17	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	8				95	-	2		-		
18	Obligations garanties											
19	Entreprises d'investissement											
20	Parts ou actions d'OPC	-					7					
21	Actions	30		-	46	4	5	-	20		7	-
22	Autres éléments	3	1	9	3	14	7	21	58	1	4	-
23	**Total approche standard 31/12/2020**	**2 938**	**846**	**17 561**	**2 906**	**3 811**	**6 141**	**6 267**	**3 256**	**1 778**	**1 640**	**216**
23	**Total approche standard 31/12/2019**	**2 880**	**862**	**17 234**	**2 878**	**3 958**	**6 854**	**6 843**	**3 320**	**1 330**	**1 677**	**193**
24	**TOTAL 31/12/2020**	**51 859**	**22 995**	**121 296**	**35 656**	**22 372**	**43 184**	**34 973**	**42 957**	**14 688**	**22 651**	**1 632**
	TOTAL 31/12/2019	49 915	22 124	113 369	32 030	20 432	43 035	31 194	41 339	11 319	24 336	1 485

	31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Activités immobilières	Finance et assurances	Sté Gestion participations financières	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	Activités administratives et activités de soutien	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	Activités pour la santé humaine et actions sociales	Autres services à la personne hors administration publique	Personnes privées	Activités artistiques et de loisirs	Autres services	TOTAL
1	Administrations centrales et Banques centrales	162	216 648	284		-	63 259	5 231	499		84	19	**286 730**
2	Banques (établissements)	2 532	68 735	107	20	837	33 946	1 022	69		120	516	**110 351**
3	Entreprises	35 117	48 798	9 759	7 952	6 623	296	7 713	967	49	1 607	-	**413 502**
4	Clientèle de détail	26 762	2 357	3 737	3 241	833	19	2 076	1 147	552 296	591	67	**661 558**
5	Action	492	4 453	505	228	101	1	23	1		5	13 833	**20 501**
6	**Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2020**	**65 065**	**340 991**	**14 392**	**11 441**	**8 394**	**97 521**	**16 065**	**2 683**	**552 345**	**2 407**	**14 435**	**1 492 642**
	Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2019	**62 278**	**268 753**	**12 753**	**9 369**	**6 275**	**89 477**	**14 792**	**2 014**	**520 630**	**2 176**	**16 184**	**1 347 250**
7	Administrations centrales et Banques centrales		66 670				14 878	-			-	9 531	**91 178**
8	Administrations régionales ou locales	-				-	917	4	4		-	128	**1 053**
9	Entités du secteur public	25	864	-	9	6	524	125	15		15	2 156	**3 870**
10	Banques multilatérales de développement		330				2					29	**362**
11	Organisations Internationales		270				822					24	**1 116**
12	Banques (établissements)	-	32 003	3	-	-	-	-	-			4 274	**36 831**
13	Entreprises	33 394	26 563	1 869	1 139	1 142	153	948	196	118	276	13 654	**116 609**
14	Clientèle de détail	720	94	133	505	219	10	381	255	20 980	124	-	**30 812**
15	Expositions garanties par des biens immobiliers	1 081	26	23	23	10		38	8	9 813	6	518	**12 406**
16	Expositions en défaut	418	18	17	21	17	1	3	6	669	14	108	**2 117**
17	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	1 695	8	-	1							405	**2 214**
18	Obligations garanties		664									-	**664**
19	Entreprises d'investissement											-	**-**
20	Parts ou actions d'OPC	7	20 275									15 064	**35 353**
21	Actions	96	61	4	1	-						952	**1 226**
22	Autres éléments	194	-	136	9	62	1	1	-		-	26 326	**26 850**
23	**Total approche standard 31/12/2020**	**37 630**	**147 846**	**2 185**	**1 708**	**1 456**	**17 308**	**1 500**	**484**	**31 580**	**435**	**73 169**	**362 661**
	Total approche standard 31/12/2019	**35 060**	**121 427**	**1 832**	**1 445**	**1 428**	**12 824**	**1 310**	**458**	**31 279**	**422**	**76 239**	**331 752**
24	**TOTAL 31/12/2020**	**102 695**	**488 837**	**16 577**	**13 149**	**9 850**	**114 829**	**17 565**	**3 167**	**583 925**	**2 842**	**87 604**	**1 855 303**
	TOTAL 31/12/2019	97 338	390 180	14 585	10 814	7 703	102 301	16 102	2 472	551 909	2 598	92 423	1 679 002

3.4.2.1.4 Expositions par échéance résiduelle

Maturité des expositions (CRB-E)

31/12/2020						Valeurs des expositions nettes
(en millions d'euros)		À la demande	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance indiquée	TOTAL
1	Administrations centrales et Banques centrales	138 062	75 420	36 671	36 567	10	**286 730**
2	Banques (établissements)	4 400	40 114	20 304	45 032	501	**110 351**
3	Entreprises	10 884	147 513	175 829	79 276	-	**413 502**
4	Clientèle de détail	6 216	-	-	655 342	-	**661 558**
5	Action		-	83	1 688	18 730	**20 501**
6	**Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2020**	**159 562**	**263 047**	**232 887**	**817 905**	**19 241**	**1 492 642**
	Total approche fondée sur les notations internes (NI) 31/12/2019	**115 774**	**216 464**	**223 800**	**764 050**	**27 162**	**1 347 250**
7	Administrations centrales et Banques centrales	65 890	2 457	10 761	2 540	9 530	**91 178**
8	Administrations régionales ou locales	3	107	269	554	120	**1 053**
9	Entités du secteur public	18	163	1 255	279	2 155	**3 870**
10	Banques multilatérales de développement		23	310		29	**362**
11	Organisations Internationales		-	1 092		24	**1 116**
12	Banques (établissements)	2 244	18 063	9 430	2 831	4 263	**36 831**
13	Entreprises	6 970	45 151	28 599	23 027	12 862	**116 609**
14	Clientèle de détail	522	600	66	26 125	3 499	**30 812**
15	Expositions garanties par des biens immobiliers	7	45	509	11 329	516	**12 406**
16	Expositions en défaut	256	478	260	1 015	108	**2 117**
17	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	1 058	217	365	168	406	**2 214**
18	Obligations garanties		224	440		-	**664**
19	Entreprises d'investissement					-	**-**
20	Parts ou actions d'OPC		7 255	5 328	7 728	15 042	**35 353**
21	Actions		4	-	19	1 203	**1 226**
22	Autres éléments		69	100	6	26 678	**26 850**
23	**Total approche standard 31/12/2020**	**76 968**	**74 855**	**58 783**	**75 620**	**76 435**	**362 661**
23	**Total approche standard 31/12/2019**	**43 062**	**66 944**	**66 479**	**80 387**	**74 880**	**331 752**
24	**TOTAL 31/12/2020**	**236 530**	**337 902**	**291 671**	**893 525**	**95 675**	**1 855 303**
23	TOTAL 31/12/2019	158 836	283 408	290 279	844 437	102 042	1 679 002

3.4.2.1.5 Expositions en défaut et ajustements de valeur

Qualité de crédit des expositions par catégorie d'expositions et instrument (CR1-A)

31/12/2020		Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	Valeurs nettes
(en millions d'euros)		Expositions en défaut	Expositions non en défaut		
1	Administrations centrales et Banques centrales	52	286 727	49	286 730
2	Banques (établissements)	415	110 321	385	110 351
3	Entreprises	8 169	411 886	6 552	413 502
4	Dont : Financement spécialisé	1 905	62 829	664	64 070
5	Dont : PME	1 635	43 259	1 884	43 010
6	Clientèle de détail	12 039	659 952	10 432	661 558
7	Expositions garanties par des biens immobiliers	4 328	419 267	3 154	420 441
8	PME	772	22 913	775	22 910
9	Non-PME	3 556	396 354	2 379	397 531
10	Expositions renouvelables éligibles	365	19 432	344	19 453
11	Autre clientèle de détail	7 346	221 253	6 934	221 665
12	PME	4 013	109 314	4 158	109 169
13	Non-PME	3 333	111 939	2 777	112 495
14	Action	-	20 502	1	20 501
15	**Sous-total approche IRB 31/12/2020**	**20 674**	**1 489 388**	**17 419**	**1 492 642**
	Sous-total approche IRB 31/12/2019	**19 606**	**1 344 216**	**16 572**	**1 347 250**
16	Administrations centrales et Banques centrales	-	91 202	23	91 178
17	Administrations régionales ou locales	-	1 053	-	1 053
18	Entités du secteur public	-	3 871	1	3 870
19	Banques multilatérales de développement	-	362	-	362
20	Organisations Internationales	-	1 116	-	1 116
21	Banques (établissements)	-	36 836	5	36 831
22	Entreprises	-	117 397	788	116 609
23	Dont : PME	-	27 944	255	27 689
24	Clientèle de détail	-	31 136	324	30 812
25	Dont : PME	-	13 077	49	13 028
26	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	12 439	33	12 406
27	Dont : PME	-	1 707	-	1 707
28	Expositions en défaut	4 775	-	2 658	2 117
29	Éléments présentant un risque particulièrement élevé	-	2 275	61	2 214
30	Obligations garanties	-	665	1	664
31	Entreprises d'investissement	-	-	-	-
32	Parts ou actions d'OPC	-	35 385	31	35 353
33	Actions	-	1 226	-	1 226
34	Autres éléments	-	26 996	146	26 850
35	**Sous-total approche Standard 31/12/2020**	**4 775**	**361 958**	**4 072**	**362 661**
	Sous-total approche Standard 31/12/2019	**5 264**	**330 538**	**4 050**	**331 752**
36	**TOTAL 31/12/2020**	**25 448**	**1 851 346**	**21 491**	**1 855 303**
	TOTAL 31/12/2019	**24 870**	**1 674 755**	**20 622**	**1 679 002**

Les expositions en défaut s'élèvent à 25,4 milliards d'euros au 31 décembre 2020, en augmentation de 2,3 % par rapport au 31 décembre 2019. Elles représentent 1,4 % du total des expositions brutes contre 1,5 % à fin 2019.

Qualité des expositions de crédit par secteur ou type de contrepartie (CR1-B)

31/12/2020		Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	Valeurs nettes
(en millions d'euros)		Expositions en défaut	Expositions non défaillantes		
1	Agriculture, sylviculture, chasse et pêche	308	51 901	350	51 859
2	Industries extractives et minières	754	22 461	220	22 995
3	Industrie	1 908	121 029	1 641	121 296
4	Production et distribution	116	35 708	168	35 656
5	BTP et génie civil	931	22 095	654	22 372
6	Commerce de gros	923	43 036	775	43 184
7	Commerce de détail	1 102	34 550	679	34 973
8	Transport et entreposage	1 814	41 811	668	42 957
9	Hôtellerie et restauration	449	14 811	572	14 688
10	Information et communication	78	22 702	129	22 651
11	Éducation et Instruction-Formation	15	1 632	15	1 632
12	Activités immobilières	1 437	102 493	1 235	102 695
13	Finance et assurances	742	488 793	698	488 837
14	Ste Gestion participations financières	241	16 562	226	16 577
15	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	159	13 147	157	13 149
16	Activités administratives et activités de soutien	181	9 817	148	9 850
17	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	96	114 811	78	114 829
18	Activités pour la santé humaine et actions sociales	137	17 527	99	17 565
19	Autres services à la personne hors administration publique	31	3 162	26	3 167
20	Personnes privées	13 582	578 318	7 975	583 925
21	Activités artistiques et de loisirs	92	2 881	131	2 842
22	Autres services	352	92 099	4 847	87 604
23	**TOTAL 31/12/2020**	**25 448**	**1 851 346**	**21 491**	**1 855 303**
	TOTAL 31/12/2019	24 870	1 674 755	20 622	1 679 002

Qualité des expositions de crédit par zone géographique (CR1-C)

31/12/2020		Valeurs comptables brutes des		Provisions/ dépréciations	Valeurs nettes
(en millions d'euros)		Expositions en défaut	Expositions non en défaut		
1	**Europe**	**22 091**	**1 642 146**	**19 278**	**1 644 958**
2	France	15 294	1 289 340	14 446	1 290 189
3	Italie	4 071	116 103	2 789	117 385
4	Luxembourg	74	39 793	145	39 722
5	Royaume-Uni	145	33 593	188	33 549
6	Allemagne	340	37 667	324	37 683
7	Suisse	176	20 309	69	20 417
8	Pays-Bas	710	19 387	209	19 888
9	Autres (Europe)	1 281	85 954	1 108	86 125
10	**Asie et Océanie**	**698**	**89 031**	**294**	**89 435**
11	Japon	297	33 363	82	33 577
12	Autres (Asie et Océanie)	401	55 668	212	55 858
13	**Amérique du Nord**	**323**	**74 351**	**419**	**74 255**
14	États-Unis	281	65 229	363	65 146
15	Autres (Amérique du Nord)	42	9 122	56	9 109
16	**Amérique centrale et du Sud**	**1 174**	**14 693**	**529**	**15 338**
17	**Afrique et Moyen-Orient**	**1 163**	**31 125**	**971**	**31 317**
18	**TOTAL 31/12/2020**	**25 448**	**1 851 346**	**21 491**	**1 855 303**
	TOTAL 31/12/2019	24 870	1 674 755	20 623	1 679 002

Âge des expositions en souffrance (CR1-D)

31/12/2020 (en millions d'euros)		Valeurs comptables brutes					
		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	8 771	1 296	925	868	1 002	3 635
2	Encours des titres de créance	577	313	13	-	-	-
3	Expositions totales	9 348	1 609	938	868	1 002	3 635

31/12/2019 (en millions d'euros)		Valeurs comptables brutes					
		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	9 169	1 787	1 465	1 141	915	4 007
2	Encours des titres de créance	914	348	9	-	-	-
3	Expositions totales	10 083	2 135	1 474	1 141	915	4 007

La part des expositions en souffrance depuis 60 jours au plus représente 63 % au 31 décembre 2020 des expositions totales en souffrance, 62 % au 31 décembre 2019.

Expositions non performantes et restructurées (CR1-E)

31/12/2020 (en millions d'euros)		Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes							Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit				Sûretés et garanties financières reçues	
			Dont performantes mais en souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Dont expositions performantes faisant l'objet d'une renégociation	Dont non-performantes				Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non performantes	Dont : Expositions faisant l'objet de mesures de renégociation
						Dont : en défaut	Dont : dépréciées	Dont : renégociées		Dont : renégociées		Dont : renégociées		
10	Encours des titres de créance	162 880	326	-	105	90	-	1	(78)	-	(81)	(1)	2	-
20	Prêts et avances	1 077 733	1 847	6 326	25 104	23 886	-	7 983	(6 665)	(549)	(13 474)	(3 419)	6 825	6 939
30	Expositions hors bilan	738 211	-	354	3 917	3 847	-	162	(1 134)	(22)	(521)	(34)	289	99

31/12/2019 (en millions d'euros)		Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes							Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit				Sûretés et garanties financières reçues	
			Dont performantes mais en souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Dont expositions performantes faisant l'objet d'une renégociation	Dont non-performantes				Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non performantes	Dont : Expositions faisant l'objet de mesures de renégociation
						Dont : en défaut	Dont : dépréciées	Dont : renégociées		Dont : renégociées		Dont : renégociées		
10	Encours des titres de créance	141 747	368	12	150	85	85	1	(76)	-	(23)	(1)	-	-
20	Prêts et avances	1 137 339	3 017	4 531	25 760	23 725	23 725	8 208	(5 321)	(350)	(14 286)	(3 539)	6 737	4 736
30	Expositions hors bilan	525 449	-	290	4 197	3 910	-	131	(880)	(26)	(602)	(23)	323	97

L'information relative aux expositions non performantes et renégociées comprend la valeur brute comptable, les dépréciations, provisions et ajustements de valeur qui s'y rapportent, ainsi que la valeur des sûretés et garanties financières reçues.

Les définitions d'expositions en défaut, dépréciées, renégociées ou restructurées figurent dans les états financiers du Groupe Crédit Agricole à fin 2020 en partie 1.2 "Principes et méthodes comptables".

Qualité de crédit des expositions restructurées (CQ1)

31/12/2020 (en millions d'euros)		Valeur Comptable brute/ Montant nominal des expositions *forborne*				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions *forborne*	
				Non performantes *forborne*					
		Performantes *forborne*		Dont en défaut	Dont dépréciées	Sur les expositions performantes *forborne*	Sur les expositions non performantes *forborne*		Dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes *forborn*
005	**Solde de trésorerie auprès des Banques centrales et autres dépôts à vue**	-	-	-	-	-	-	-	-
010	**Prêts et avances**	**6 326**	**7 983**	**7 138**	**7 138**	**(549)**	**(3 419)**	**6 939**	**2 474**
020	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-
030	Administrations publiques	24	11	3	3	(1)	(3)	-	-
040	Établissements de crédit	-	45	45	45	-	(26)	-	-
050	Autres entreprises financières	80	127	114	114	(8)	(76)	73	24
060	Entreprises non financières	4 018	4 909	4 494	4 494	(378)	(2 084)	4 634	1 627
070	Ménages	2 204	2 890	2 482	2 482	(162)	(1 229)	2 232	824
080	**Titres de créance**	**-**	**1**	**1**	**1**	**-**	**(1)**	**-**	**-**
090	**Engagements de prêts donnés**	**354**	**162**	**150**	**150**	**(22)**	**(34)**	**99**	**33**
100	**TOTAL**	**6 681**	**8 145**	**7 289**	**7 289**	**(571)**	**(3 454)**	**7 039**	**2 508**

31/12/2019 (en millions d'euros)		Valeur Comptable brute/ Montant nominal des expositions *forborne*				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions *forborne* dont sûretés et garanties financières reçues sur les expositions non performantes *forborne*
				Non performantes *forborne*				
		Performantes *forborne*		Dont en défaut	Dont dépréciées	Sur les expositions performantes *forborne*	Sur les expositions non performantes *forborne*	
1	**Prêts et avances**	**4 531**	**8 208**	**6 897**	**6 914**	**(350)**	**(3 539)**	**4 736**
2	Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
3	Administrations publiques	35	6	3	3	(1)	(3)	4
4	Établissements de crédit	-	51	51	51	-	(26)	-
5	Autres entreprises financières	43	121	110	110	(4)	(83)	36
6	Entreprises non financières	2 924	5 001	4 534	4 527	(224)	(2 289)	3 011
7	Ménages	1 529	3 029	2 199	2 223	(122)	(1 139)	1 686
8	**Titres de créance**	**12**	**1**	**1**	**1**	**-**	**(1)**	**-**
9	**Engagements de prêts donnés**	**290**	**131**	**110**	**110**	**(26)**	**(23)**	**97**
10	**TOTAL**	**4 833**	**8 340**	**7 008**	**7 025**	**(376)**	**(3 563)**	**4 833**

Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés (CQ3)

31/12/2020 (en millions d'euros)		Valeur comptable brute/Montant nominal											
		Expositions performantes			Expositions non performantes								
			Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 2 ans	En souffrance > 2 ans ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans ≤ 7 ans	En souffrance > 7 ans	Dont en défaut
005	**Comptes à vue auprès de Banques centrales et autres dépôts à vue**	**201 146**	**201 101**	**46**	**15**	**-**			**15**				**15**
010	**Prêts et avances**	**1 052 629**	**1 050 782**	**1 847**	**25 104**	**10 793**	**1 269**	**2 123**	**2 213**	**4 161**	**1 895**	**2 651**	**23 886**
020	Banques centrales	461	461										
030	Administrations publiques	42 090	42 023	67	106	54	2	1	2	43		4	98
040	Établissements de crédit	80 439	80 420	19	393	102			-	2	272	18	393
050	Autres sociétés financières	30 706	30 694	12	738	335	4	44	33	81	44	197	723
060	Sociétés non financières	361 471	360 563	908	14 137	6 123	841	1 007	1 224	2 502	1 012	1 427	13 467
070	Dont PME	186 887	186 429	458	8 130	3 061	174	411	847	1 787	681	1 170	7 665
080	Ménages	537 461	536 620	841	9 731	4 179	422	1 071	953	1 533	568	1 005	9 204
090	**Encours des titres de créance**	**162 775**	**162 449**	**326**	**105**	**82**	**1**					**22**	**90**
100	Banques centrales	5 428	5 428										
110	Administrations publiques	75 079	75 069	11	-	-							
120	Établissements de crédit	40 342	40 340	2	5	5	1						5
130	Autres sociétés financières	26 325	26 011	314	12	12							-
140	Sociétés non financières	15 601	15 601		88	66						22	85
150	**Expositions hors bilan**	**734 294**			**3 917**								**3 847**
160	Banques centrales	288 250											
170	Administrations publiques	15 257			-								-
180	Établissements de crédit	102 861			23								23
190	Autres sociétés financières	70 706			2 179								2 179
200	Sociétés non financières	213 149			1 579								1 541
210	Ménages	44 071			136								104
220	**TOTAL**	**2 150 845**	**1 414 331**	**2 219**	**29 142**	**10 876**	**1 269**	**2 123**	**2 228**	**4 161**	**1 895**	**2 673**	**27 838**

											Valeur comptable brute/Montant nominal
			Expositions performantes								Expositions non performantes
31/12/2019 *(en millions d'euros)*			Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours		Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	En souffrance > 90 jours ≤ 180 jours	En souffrance > 180 jours ≤ 1 an	En souffrance > 1 an ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans	Dont en défaut
1	**Prêts et avances**	**1 111 579**	**1 108 562**	**3 017**	**25 760**	**10 092**	**1 807**	**2 259**	**7 883**	**3 718**	**23 725**
2	Banques centrales	116 139	116 139								
3	Administrations publiques	42 747	42 658	90	133	45	1	-	60	27	128
4	Établissements de crédit	75 976	75 876	101	509	326	80		-	102	509
5	Autres sociétés financières	29 494	29 454	41	833	168	18	21	204	421	819
6	Sociétés non financières	333 417	331 724	1 693	13 880	5 265	960	936	4 982	1 738	12 927
7	Dont PME	152 145	151 746	399	7 640	2 529	271	644	3 136	1 060	7 132
8	Ménages	513 804	512 711	1 093	10 405	4 289	748	1 302	2 636	1 430	9 343
9	**Encours des titres de créance**	**141 597**	**141 230**	**368**	**150**	**115**	**1**		**31**	**3**	**85**
10	Banques centrales	4 726	4 726								
11	Administrations publiques	63 266	63 266		33	2			31		
12	Établissements de crédit	34 584	34 584		5	4	1			1	5
13	Autres sociétés financières	25 455	25 097	358	83	83					53
14	Sociétés non financières	13 567	13 557	10	29	26				3	26
15	**Expositions hors bilan**	**521 252**			**4 197**						**3 910**
16	Banques centrales	136 450									
17	Administrations publiques	16 267			31						31
18	Établissements de crédit	49 119			48						48
19	Autres sociétés financières	69 232			2 004						2 004
20	Sociétés non financières	207 041			1 891						1 728
21	Ménages	43 143			223						99
22	**TOTAL**	**1 774 428**	**1 249 791**	**3 385**	**30 107**	**10 207**	**1 807**	**2 259**	**7 914**	**3 722**	**27 720**

Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes (CR1)

		Valeur comptable brute/Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sortie partielle du bilan cumulée	Sûretés reçues et garanties financières reçues	
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
31/12/2020 *(en millions d'euros)*			Dont *Bucket 1*	Dont *Bucket2*		Dont *Bucket2*	Dont *Bucket3*		Dont *Bucket1*	Dont *Bucket2*		Dont *Bucket2*	Dont *Bucket 3*			
005	**Comptes à vue auprès de Banques centrales et autres dépôts à vue**	**201 146**	**201 146**	**-**	**15**		**15**	**(1)**	**(1)**		**(15)**		**(15)**		**3 228**	
010	**Prêts et avances**	**1 052 629**	**980 923**	**71 513**	**25 104**	**1 209**	**23 881**	**(6 665)**	**(2 427)**	**(4 238)**	**(13 474)**	**(142)**	**(13 332)**		**563 092**	**6 825**
020	Banques centrales	461	461					-	-						-	
030	Administrations publiques	42 090	41 271	819	106	8	98	(20)	(14)	(6)	(47)	-	(47)		545	-
040	Établissements de crédit	80 439	80 378	61	393	-	393	(29)	(29)	-	(343)		(343)		98	
050	Autres sociétés financières	30 706	29 296	1 386	738	14	723	(328)	(158)	(169)	(566)	(3)	(563)		9 516	65
060	Sociétés non financières	361 471	318 234	43 209	14 137	669	13 462	(3 972)	(1 423)	(2 549)	(7 590)	(83)	(7 507)		171 010	3 953
070	Dont PME	186 887	165 379	21 481	8 130	465	7 665	(2 783)	(1 038)	(1 745)	(4 802)	(65)	(4 737)		100 596	2 253
080	Ménages	537 461	511 283	26 038	9 731	518	9 204	(2 317)	(803)	(1 513)	(4 928)	(57)	(4 871)		381 922	2 807
090	**Encours des titres de créance**	**162 775**	**148 164**	**1 096**	**105**	**-**	**86**	**(78)**	**(67)**	**(11)**	**(81)**	**-**	**(81)**		**2 856**	**2**
100	Banques centrales	5 428	5 049	379				(6)	(4)	(2)						
110	Administrations publiques	75 079	74 749	330	-			(40)	(36)	(4)					1 866	
120	Établissements de crédit	40 342	40 005	5	5		5	(18)	(18)	-	(5)		(5)		557	
130	Autres sociétés financières	26 325	13 256	314	12		-	(4)	(3)	(1)	-				107	2
140	Sociétés non financières	15 601	15 105	68	88	-	81	(11)	(7)	(4)	(76)	-	(76)		325	
150	**Expositions hors bilan**	**734 294**	**719 750**	**14 544**	**3 917**	**71**	**3 847**	**(1 134)**	**(521)**	**(613)**	**(521)**	**(7)**	**(515)**		**34 296**	**289**
160	Banques centrales	288 250	288 250					-	-							
170	Administrations publiques	15 257	14 504	753	-	-	-	(4)	(2)	(2)	(1)		(1)		1 478	
180	Établissements de crédit	102 861	102 828	32	23		23	(5)	(4)	(1)	(25)		(25)		192	-
190	Autres sociétés financières	70 706	70 426	280	2 179	-	2 179	(44)	(30)	(14)	(33)		(33)		2 107	2
200	Sociétés non financières	213 149	200 531	12 619	1 579	38	1 541	(930)	(399)	(531)	(418)	(2)	(417)		19 713	275
210	Ménages	44 071	43 210	860	136	32	104	(151)	(86)	(65)	(44)	(5)	(39)		10 806	12
220	**TOTAL**	**2 150 845**	**2 049 984**	**87 154**	**29 142**	**1 280**	**27 829**	**(7 877)**	**(3 016)**	**(4 861)**	**(14 092)**	**(149)**	**(13 943)**		**603 472**	**7 116**

31/12/2019 (en millions d'euros)		Valeur comptable brute/Montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés reçues et garanties financières reçues
		Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – Dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sur les expositions non performantes
			Dont *Bucket 1*	Dont *Bucket 2*		Dont *Bucket2*	Dont *Bucket 3*		Dont *Bucket 1*	Dont *Bucket 2*		Dont *Bucket2*	Dont *Bucket 3*	
1	**Prêts et avances**	**1 111 579**	**1 048 134**	**62 862**	**25 760**	**2 006**	**23 725**	**(5 321)**	**(1 863)**	**(3 458)**	**(14 286)**	**(227)**	**(14 059)**	**6 737**
2	Banques centrales	116 139	116 139	-	-	-	-	(14)	(14)	-	-	-	-	-
3	Administrations publiques	42 747	42 459	289	133	5	128	(38)	(32)	(6)	(46)	(1)	(45)	77
4	Établissements de crédit	75 976	75 949	27	509	-	509	(30)	(30)	-	(392)	-	(392)	-
5	Autres sociétés financières	29 494	28 423	1 050	833	14	819	(211)	(100)	(111)	(660)	(3)	(656)	57
6	Sociétés non financières	333 417	303 216	29 812	13 880	953	12 927	(2 872)	(1 004)	(1 867)	(7 751)	(108)	(7 644)	3 501
7	Dont PME	152 145	136 338	15 807	7 640	512	7 128	(2 050)	(686)	(1 365)	(4 755)	(93)	(4 662)	1 624
8	Ménages	513 804	481 948	31 684	10 405	1 034	9 343	(2 156)	(684)	(1 473)	(5 437)	(115)	(5 322)	3 102
9	**Encours des titres de créance**	**141 597**	**129 850**	**1 212**	**150**	**1**	**85**	**(76)**	**(58)**	**(18)**	**(23)**	**-**	**(23)**	**-**
10	Banques centrales	4 726	4 180	546	-	-	-	(3)	(2)	(2)	-	-	-	-
11	Administrations publiques	63 266	62 908	262	33	-	-	(32)	(29)	(2)	-	-	-	-
12	Établissements de crédit	34 584	34 364	7	5	-	5	(19)	(18)	(1)	(5)	-	(5)	-
13	Autres sociétés financières	25 455	15 158	359	83	-	53	(14)	(4)	(10)	-	-	-	-
14	Sociétés non financières	13 567	13 240	38	29	1	26	(8)	(5)	(3)	(17)	-	(17)	-
15	**Expositions hors bilan**	**521 252**	**510 539**	**10 678**	**4 197**	**286**	**3 911**	**(880)**	**(420)**	**(460)**	**(602)**	**(27)**	**(574)**	**323**
16	Banques centrales	136 450	136 449	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
17	Administrations publiques	16 267	16 023	245	31	-	31	(4)	(3)	(1)	-	-	-	9
18	Établissements de crédit	49 119	49 056	28	48	-	48	(4)	(3)	(1)	(24)	-	(24)	-
19	Autres sociétés financières	69 232	69 113	119	2 004	-	2 004	(31)	(24)	(6)	(30)	-	(30)	2
20	Sociétés non financières	207 041	197 995	9 046	1 891	162	1 729	(671)	(299)	(372)	(497)	(22)	(475)	292
21	Ménages	43 143	41 902	1 240	223	125	99	(170)	(91)	(79)	(51)	(6)	(45)	20
22	**TOTAL**	**1 774 428**	**1 688 523**	**74 752**	**30 107**	**2 293**	**27 721**	**(6 277)**	**(2 342)**	**(3 935)**	**(14 910)**	**(254)**	**(14 656)**	**7 060**

Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution (CQ7)

31/12/2020 (en millions d'euros)		Sûretés obtenues par prise de possession	
		Valeur lors de la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
010	Immobilisations corporelles	3	-
020	Autres qu'immobilisations corporelles	247	(151)
030	Biens immobiliers résidentiels	39	(14)
040	Biens immobiliers commerciaux	79	(40)
050	Biens mobiliers (voiture, expédition, etc.)	124	(95)
060	Instruments de capitaux propres et titres de créance		
070	Autres	5	(1)
080	**TOTAL**	**250**	**(151)**

Évolution du solde des ajustements pour risques spécifiques (CR2-A)

31/12/2020 (en millions d'euros)		*Bucket 1*	*Bucket 2*	*Bucket 3*	TOTAL
1	**Solde initial au 1er janvier**	**1 908**	**3 702**	**14 065**	**19 675**
2	Augmentations dues à des créations et des acquisitions	1 199	1 801	-	**3 000**
3	Diminutions dues à des décomptabilisations	(792)	(1 148)	(1 670)	**(3 611)**
4	Changements dus à un changement du risque de crédit (net)	247	100	3 924	**4 271**
5	Changements dus à des modifications sans décomptabilisation (net)	3	-	(21)	**(19)**
6	Changements dus à des mises à jour dans la méthodologie d'estimation de l'entité (net)	-	-	-	**-**
7	Réduction du compte de dépréciation dues à des sorties de bilan	-	-	(2 494)	**(2 494)**
8	Autres ajustements	(70)	(63)	(390)	**(523)**
9	**Solde de clôture (1)**	**2 495**	**4 391**	**13 413**	**20 298**
10	Recouvrement de montants précédemment sortis du bilan enregistrés directement en compte de résultat	-	-	(268)	**(268)**
11	Montants sortis du bilan directement en compte de résultat	-	-	238	**238**

(1) Les différences sur le montant total des provisions entre les tableaux CR2-A et CR1-A et CR1-C sont principalement liées à des divergences de périmètre. Les dépréciations sur immobilisations, sur titres de participation et les provisions sur engagements de garanties données sont uniquement intégrées aux états CR1-A et CR1-C.

31/12/2019 (en millions d'euros)		*Bucket 1*	*Bucket 2*	*Bucket 3*	TOTAL
1	**Solde initial au 1er janvier**	**1 927**	**3 754**	**14 480**	**20 162**
2	Augmentations dues à des créations et des acquisitions	872	1 128	-	**2 000**
3	Diminutions dues à des décomptabilisations	(715)	(982)	(1 530)	**(3 228)**
4	Changements dus à un changement du risque de crédit (net)	(160)	(198)	3 224	**2 866**
5	Changements dus à des modifications sans décomptabilisation (net)	4	-	7	**12**
6	Changements dus à des mises à jour dans la méthodologie d'estimation de l'entité (net)	-	-	-	**-**
7	Réduction du compte de dépréciation dues à des sorties de bilan	-	-	(1 975)	**(1 975)**
8	Autres ajustements	(21)	-	(142)	**(163)**
9	**Solde de clôture (1)**	**1 908**	**3 702**	**14 065**	**19 675**
10	Recouvrement de montants précédemment sortis du bilan enregistrés directement en compte de résultat	-	-	(446)	**(446)**
11	Montants sortis du bilan directement en compte de résultat	-	-	277	**277**

(1) Les différences sur le montant total des provisions entre les tableaux CR2-A et CR1-A et CR1-C sont principalement liées à des divergences de périmètre. Les dépréciations sur immobilisations, sur titres de participation et les provisions sur engagements de garanties données sont uniquement intégrées aux états CR1-A et CR1-C.

Évolutions du solde des prêts et titres de créance en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) (RC2-B)

		Valeur comptable brute des expositions en défaut	
(en millions d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
1	**Solde initial**	**23 810**	**23 758**
2	Prêts et titres de créance en défaut ou ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) depuis la période précédente	5 880	5 038
3	Retour au statut "non en défaut"	(1 065)	(1 029)
4	Montants sortis du bilan	(3 036)	(2 763)
5	Autres variations	(1 598)	(1 194)
6	**Solde de clôture**	**23 992**	**23 810**

3.4.2.2 Risque de crédit

Depuis fin 2007, l'ACPR a autorisé Crédit Agricole S.A. à utiliser ses systèmes de notations internes pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles Clientèle de détail et Grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Les principales évolutions récentes concernant le plan de *roll out* du Groupe sont le passage en méthode IRB avancée de l'ensemble des portefeuilles "Banque de détail" dans les entités CA Italia et FriulAdria en Italie en 2013 ainsi que la validation en méthode IRB des portefeuilles "Entreprises" des Caisses régionales du Crédit Agricole et du LCL avec effet au 1er octobre 2014.

Les principales entités ou portefeuilles du Groupe en méthode standard de mesure du risque de crédit et/ou du risque opérationnel au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

- les portefeuilles du groupe CA Italia non encore validés (portefeuilles hors clientèle de détail et périmètre Carispezia) ainsi que l'ensemble des autres entités du pôle Banque de Proximité à l'International ;
- le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring ;
- certains portefeuilles et filiales étrangères du groupe Crédit Agricole Consumer Finance ;
- le portefeuille des professionnels de l'immobilier.

Conformément à l'engagement de passage progressif du Groupe en méthode avancée défini avec le Superviseur (plan de *roll out*), les travaux sur les principales entités ou portefeuilles encore en méthode standard se poursuivent. Une actualisation du plan de *roll out* est adressée annuellement à l'autorité compétente.

3.4.2.2.1 Expositions en approche standard

Les catégories d'expositions traitées en méthode standard sont classées suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des 17 catégories définies dans l'article 112 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les pondérations appliquées sur ces mêmes encours sont calculées conformément aux articles 114 à 134 dudit règlement.

Pour les catégories d'exposition "Administrations centrales et Banques centrales" et "Établissements", Crédit Agricole S.A. a choisi en approche standard d'utiliser les évaluations de l'agence de notation Moody's pour évaluer le risque.

Ainsi, lorsque l'évaluation de crédit de la contrepartie par l'agence de notation est connue, elle est utilisée pour déterminer la pondération applicable. S'agissant des contreparties des catégories d'exposition "Établissements" ou "Entreprises" dont l'évaluation de crédit n'est pas connue, la pondération retenue est déterminée en tenant compte de l'évaluation de crédit de la juridiction de l'administration centrale dans laquelle est constituée cette contrepartie, conformément aux dispositions des articles 121 et 122 du règlement précité.

S'agissant des expositions sur instruments de dette du portefeuille bancaire, la règle retenue consiste à appliquer le taux de pondération de l'émetteur. Ce taux est déterminé selon les règles décrites dans le paragraphe précédent.

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) au 31 décembre 2020 (CR4)

31/12/2020 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*		Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité de RWA	
		Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	RWA	Densité de RWA *(%)*
1	Administration centrales et Banques centrales	85 499	116	87 205	35	7 609	8,72 %
2	Administration régionales ou locales	966	87	1 107	57	142	12,18 %
3	Entités du secteur public	3 807	40	3 964	26	163	4,10 %
4	Banques multilatérales de développement	361	2	369	-	21	5,58 %
5	Organisations internationales	1 116	-	1 116	-	-	-
6	Banques (établissements)	20 378	5 786	35 326	3 352	6 511	16,83 %
7	Entreprises	81 877	30 837	64 787	11 776	63 808	83,34 %
8	Clientèle de détail	26 925	3 883	25 257	797	17 661	67,79 %
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	12 228	178	12 082	84	5 149	42,32 %
10	Expositions en défaut	2 020	93	1 728	38	2 117	119,86 %
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	1 737	668	1 677	318	2 993	150,00 %
12	Obligations garanties	664	-	664	-	140	21,13 %
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
14	Titres d'organismes de placement collectif	16 364	18 989	16 364	6 229	7 391	32,71 %
15	Actions	1 220	6	1 220	6	1 450	118,30 %
16	Autres éléments	26 843	6	26 843	6	20 885	77,79 %
17	**TOTAL**	**282 004**	**60 691**	**279 709**	**22 724**	**136 040**	**44,98 %**

Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) au 31 décembre 2019 (CR4)

31/12/2019 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*		Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité de RWA	
		Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	Expositions au bilan	Expositions au hors bilan	RWA	Densité de RWA *(%)*
1	Administration centrales et Banques centrales	55 411	159	55 411	46	7 072	12,75 %
2	Administration régionales ou locales	744	72	886	44	143	15,38 %
3	Entités du secteur public	2 877	56	3 023	52	184	5,98 %
4	Banques multilatérales de développement	114	-	155	-	25	16,13 %
5	Organisations internationales	907	-	907	-	-	-
6	Banques (établissements)	20 561	4 069	38 018	2 262	6 517	16,18 %
7	Entreprises	81 336	30 689	64 230	11 617	66 731	87,98 %
8	Clientèle de détail	27 602	4 196	26 108	733	18 206	67,83 %
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	12 446	167	12 127	75	5 353	43,87 %
10	Expositions en défaut	2 178	160	1 816	75	2 262	119,62 %
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	2 057	634	1 989	295	3 427	150,04 %
12	Obligations garanties	1 044	-	1 044	-	169	16,19 %
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-
14	Titres d'organismes de placement collectif	13 226	20 894	13 226	6 363	7 235	36,93 %
15	Actions	1 173	6	1 173	6	1 399	118,66 %
16	Autres éléments	25 165	7	25 165	7	19 263	76,53 %
17	**TOTAL**	**246 842**	**61 109**	**245 277**	**21 575**	**137 984**	**51,71 %**

Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques au 31 décembre 2020 (CR5)

31/12/2020 Catégories d'expositions (en millions d'euros)		Pondération des risques																	
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Déduits	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
1	Administrations centrales et Banques centrales	82 046	-	-	-	6	-	334	-	-	3 127	3	-	-	-	-	1 724	87 240	87 239
2	Administrations régionales ou locales	455	-	-	-	709	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 164	1 163
3	Entités du secteur public	3 443	-	-	-	456	-	38	-	-	53	-	-	-	-	-	-	3 990	3 959
4	Banques multilatérales de développement	342	-	-	-	8	-	-	-	-	19	-	-	-	-	-	-	369	369
5	Organisations internationales	1 116	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 116	1 116
6	Banques (établissements)	19 173	1 784	-	-	10 590	-	5 590	-	-	1 500	42	-	-	-	-	-	38 678	30 088
7	Entreprises	-	-	-	-	5 291	-	11 069	-	-	57 885	2 317	-	-	-	-	-	76 563	46 803
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	26 054	-	-	-	-	-	-	-	26 054	26 054
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	8 212	2 063	-	1 891	-	-	-	-	-	-	-	12 166	12 166
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 064	701	-	-	-	-	-	1 766	1 766
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 995	-	-	-	-	-	1 995	1 995
12	Obligations garanties	-	-	-	269	352	-	-	-	-	43	-	-	-	-	-	-	664	-
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres d'organismes de placement collectif	9 192	-	1	85	5 025	-	4 130	-	-	3 856	304	-	-	-	-	-	22 593	21 116
15	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 076	-	150	-	-	-	-	1 226	1 226
16	Autres éléments	4 579	-	-	-	1 732	-	-	-	-	20 539	-	-	-	-	-	-	26 849	26 242
17	**TOTAL**	**120 346**	**1 784**	**1**	**354**	**24 169**	**8 212**	**23 224**	**-**	**27 945**	**89 162**	**5 362**	**150**	**-**	**-**	**-**	**1 724**	**302 433**	**261 302**

Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques au 31 décembre 2019 (CR5)

31/12/2019 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*		Pondération des risques																	
		0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Déduits	Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
1	Administrations centrales et Banques centrales	50 170	-	-	-	101	-	378	-	-	3 432	8	-	-	-	-	1 367	55 457	55 456
2	Administrations régionales ou locales	219	-	-	-	710	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	930	930
3	Entités du secteur public	2 502	-	-	-	464	-	34	-	-	74	-	-	-	-	-	-	3 074	3 042
4	Banques multilatérales de développement	116	-	-	-	17	-	-	-	-	21	-	-	-	-	-	-	155	155
5	Organisations internationales	907	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	907	907
6	Banques (établissements)	20 343	2 275	-	-	10 602	-	5 497	-	-	1 486	77	-	-	-	-	-	40 281	31 302
7	Entreprises	-	-	-	-	4 897	-	11 658	-	-	57 077	2 215	-	-	-	-	-	75 847	46 900
8	Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	26 841	-	-	-	-	-	-	-	26 841	26 841
9	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	-	-	-	-	-	8 121	1 826	-	2 239	16	-	-	-	-	-	-	12 202	12 202
10	Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 147	744	-	-	-	-	-	1 890	1 890
11	Expositions présentant un risque particulièrement élevé	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 285	-	-	-	-	-	2 285	2 285
12	Obligations garanties	-	-	-	651	360	-	-	-	-	32	-	-	-	-	-	-	1 044	-
13	Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14	Titres d'organismes de placement collectif	7 709	-	5	80	3 218	-	4 237	-	-	4 093	247	-	-	-	-	-	19 589	18 098
15	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 033	-	146	-	-	-	-	1 179	1 179
16	Autres éléments	4 394	-	-	-	1 895	-	-	-	-	18 883	-	-	-	-	-	-	25 172	25 172
17	**TOTAL**	**86 361**	**2 275**	**5**	**732**	**22 265**	**8 121**	**23 630**	**-**	**29 080**	**87 296**	**5 576**	**146**	**-**	**-**	**-**	**1 367**	**266 852**	**226 359**

Les expositions sur les classes d'actifs "Administrations centrales et Banques centrales" et "Banques" (établissements) traitées en approche standard bénéficient majoritairement de l'application d'un coefficient de pondération de 0 % fin 2020 comme à fin 2019. Cela reflète la qualité des activités réalisées avec ces types de contreparties.

3.4.2.2.2 Risque de crédit en approche notation interne

Les encours de crédit sont classés suivant la nature de la contrepartie et le type de produit financier dans l'une des sept catégories d'expositions décrites ci-dessous, définies par l'article 147 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement :

- la catégorie d'exposition "Administrations centrales et Banques centrales" regroupe outre les expositions sur les administrations et Banques centrales, les expositions sur certaines administrations régionales et locales ou sur les entités du secteur public qui sont traitées comme des administrations centrales ainsi que certaines banques multilatérales de développement et des organisations internationales ;
- la catégorie d'exposition "Établissements" correspond aux expositions sur les établissements de crédit et sur les entreprises d'investissement, y compris ceux reconnus de pays tiers. Cette catégorie inclut également certaines expositions sur des administrations régionales et locales, des entités du secteur public et des banques multilatérales de développement qui ne sont pas traitées comme des administrations centrales ;
- la catégorie d'exposition "Entreprises" distingue les grandes entreprises et les petites et moyennes entreprises dont le traitement prudentiel diffère ;
- la catégorie d'exposition "Clientèle de détail" distingue les prêts garantis par une sûreté immobilière aux particuliers et aux petites et moyennes entités, les crédits renouvelables, les autres crédits aux particuliers et aux petites et moyennes entités ;
- la catégorie d'exposition "Actions" correspond aux expositions qui confèrent des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur, ou qui présentent une nature économique similaire ;
- la catégorie d'exposition "Titrisation" regroupe les expositions sur une opération ou un montage de titrisation, y compris celles résultant de contrats dérivés sur taux d'intérêt ou sur taux de change, indépendamment du rôle tenu par l'établissement qu'il soit originateur, sponsor ou investisseur ;
- la catégorie d'exposition "Actifs autres que des obligations de crédit" ne présente pas actuellement d'encours en méthode IRB.

Conformément aux règles prudentielles en vigueur, les emplois pondérés des expositions "Administrations centrales et Banques centrales", "Établissements", "Entreprises" et "Clientèle de détail" sont obtenus par l'application d'une formule de calcul réglementaire, dont les principaux paramètres sont l'EAD, la PD, la LGD et la maturité associées à chaque exposition :

- pour les expositions sur la Grande clientèle (Administrations centrales et Banques centrales, Établissements et Entreprises), la formule de calcul est donnée à l'article 153 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 ;
- pour les expositions sur la Clientèle de détail, la formule de calcul est donnée à l'article 154 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013.

Les emplois pondérés des expositions "Actions" sont obtenus par l'application de pondérations forfaitaires à la valeur comptable de l'exposition. Ces pondérations, données à l'article 155 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, dépendent de la nature des actions concernées : 190 % pour les expositions de capital investissement dans le cadre d'un portefeuille diversifié, 290 % pour les expositions sur actions cotées et 370 % pour toute autre exposition "Actions" hors montants des participations dans des sociétés financières supérieures à 10 % rentrant dans le calcul de la franchise (pondération à 250 %).

Le calcul des emplois pondérés des expositions de "Titrisation" est expliqué dans le chapitre dédié ci-après.

Les emplois pondérés des expositions "Actifs autres que des obligations de crédit" sont calculés conformément à l'article 156 du règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Les paramètres qui rentrent dans les formules de calcul mentionnées ci-dessus sont estimés à partir des historiques de défaut et des données de pertes constitués en interne par Crédit Agricole S.A. À noter que la définition du défaut retenue pour l'estimation de ces paramètres a une influence significative sur la valeur de ces derniers.

Les valeurs exposées au risque (EAD) correspondent au montant d'exposition sur une contrepartie au moment du défaut de cette dernière. Pour les éléments de bilan, l'exposition correspond aux montants d'exposition nets des provisions, pour les éléments couverts par l'approche standard du risque de crédit, et aux montants bruts, pour les éléments couverts par les notations internes. Dans le cas de limites et engagements par signature non utilisés par la contrepartie, une fraction du montant total d'engagement est prise en compte par application à ce dernier d'un facteur de conversion en risque de crédit (CCF). Le CCF est estimé selon une méthode interne validée par l'autorité de contrôle pour les portefeuilles de la Clientèle de détail. Le CCF interne est estimé sur la base des CCF observés en cas de défaut par lot d'expositions. Pour les autres portefeuilles, un montant forfaitaire de CCF de 20 %, 50 % ou 100 % est appliqué en fonction de la nature de l'engagement et de sa maturité.

Pour la Grande clientèle, la définition du défaut se situe au niveau du client. Par conséquent, elle respecte un principe de contagion : une exposition sur un client en défaut entraîne le classement en défaut de l'ensemble de ses encours au sein de l'entité responsable de l'unicité de la notation ("*RUN*") ainsi que de l'ensemble de ses encours au sein du Crédit Agricole S.A.

Pour la Clientèle de détail, suite au changement de la définition interne du défaut en lien avec les nouvelles orientations de l'EBA, la définition du défaut s'applique désormais également uniquement au niveau du débiteur. Les règles de contagion sont définies et précisément documentées par l'entité (compte joint, encours particuliers-professionnels, notion de groupe de risques…).

La pertinence des notations et la fiabilité des données utilisées sont garanties par un processus de validation initiale et de maintenance des modèles internes, qui repose sur une organisation structurée et documentée, appliquée à l'ensemble du Groupe et impliquant les entités, la Direction des risques Groupe ainsi que la ligne métier Audit.

L'utilisation des modèles internes aux fins de calcul des ratios de solvabilité a permis de renforcer la gestion de ses risques par Crédit Agricole S.A. En particulier, le développement des méthodes "notations internes" a conduit à une collecte systématique et fiabilisée des historiques de défauts et de pertes sur la majorité des entités du Groupe. La constitution de tels historiques de données permet aujourd'hui de quantifier le risque de crédit en associant à chaque grade de notation une probabilité de défaut (PD) moyenne et, pour les approches "notations internes avancées", une perte en cas de défaut (*Loss Given Default,* ou LGD).

En outre, les paramètres des modèles "notations internes" sont utilisés dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques risque et crédits des entités. Sur le périmètre de la Grande clientèle, le dispositif de notation unique dans le Groupe (outils et méthodes identiques, données partagées), mis en place depuis plusieurs années, a contribué au renforcement et à la normalisation des usages des notations et des paramètres de risque associés au sein des entités. L'unicité de la notation des clients de la catégorie Grande clientèle permet ainsi de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, les politiques de provisionnement et de couverture des risques, ainsi que le dispositif d'alertes et de surveillance rapprochée. De par son rôle dans le suivi et le pilotage du risque dans les entités, la notation fait l'objet de contrôles qualité et d'une surveillance régulière à tous les niveaux du processus de notation.

Ainsi, les modèles internes de mesure des risques favorisent le développement de saines pratiques de gestion des risques par les entités du Groupe et améliorent l'efficacité du processus d'allocation des fonds propres en permettant une mesure plus fine de la consommation de ceux-ci par ligne de métier et par entité.

L'ensemble des modèles internes utilisés dans le Groupe Crédit Agricole a fait l'objet d'une présentation au Comité des normes et modèles (CNM) pour approbation, avant audit par l'Inspection générale Groupe. Ce process de validation interne précède la demande d'autorisation formulée auprès de la BCE en vue d'une validation formelle par cette dernière. Le processus de construction et de validation d'un modèle interne de notation nécessite des travaux sur une durée généralement comprise entre trois et cinq années impliquant plusieurs missions de validation sur site.

Après validation, les systèmes internes de notation et de calcul des paramètres de risque font l'objet de contrôles permanents et périodiques au sein de chaque entité du Groupe.

Paramètre modélisé	Portefeuille/Entité	Nombre de Modèles
PD	Souverains	5
	Collectivités publiques	8
	Institutions financières (Banques, Assurances, Fonds)	8
	Financements spécialisés	9
	Entreprises	5
	Banque de détail – Caisses régionales	4
	Banque de détail – LCL	2
	Banque de détail – Crédit Agricole Consumer Finance	16
	Banque de détail – Crédit Agricole CIB	1
	Banque de détail – CA Italia	3
LGD	Souverains	1
	Institutions financières (Banques, Assurances, Fonds)	4
	Financements spécialisés	8
	Entreprises	1
	Banque de détail – Caisses régionales	12
	Banque de détail – LCL	8
	Banque de détail – Crédit Agricole Consumer Finance	16
	Banque de détail – Crédit Agricole CIB	1
	Banque de détail – CA Italia	2
CCF	Banque de détail – Caisses régionales	2
	Banque de détail – LCL	2
	Banque de détail – Crédit Agricole Consumer Finance	4

3.4.2.2.3 Qualité des expositions en approche notations internes

Présentation du système et de la procédure de notation interne

Les systèmes et procédures de notations internes sont présentés dans la partie "Gestion des risques – Risque de crédit – Méthodologies et systèmes de mesure des risques".

Les catégories d'exposition au risque de crédit de la Clientèle de détail, n'utilisant pas les mêmes notations internes que les autres catégories, sont présentées séparément.

Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) Approche notation interne fondation au 31 décembre 2020 (CR6)

Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Expositions au bilan	Expositions au hors-bilan (pré-CCF)	Exposition moyenne pondérée (CCF)	Exposition post-CCF et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	Exposition pondérée du risque après application des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	187 349	996	74,36 %	200 587	0,00 %	45,00 %		926	0,46 %	1	-
	0,15 à < 0,25	713	11	76,16 %	718	0,16 %	45,00 %		297	41,39 %	1	-
	0,25 à < 0,50	11	-	75,00 %	9	0,30 %	44,31 %		5	61,88 %	-	-
	0,50 à < 0,75	93	4	75,00 %	96	0,60 %	45,00 %		77	80,27 %	-	-
	0,75 à < 2,50	88	10	75,09 %	96	1,24 %	44,99 %		107	110,73 %	1	-
	2,50 à < 10,00	9	1	75,00 %	10	5,00 %	45,00 %		17	173,92 %	-	-
	10,00 à < 100,00	18	1	77,68 %	18	20,00 %	44,22 %		45	248,77 %	2	-
	100,00 (défaut)	1	-	-	1	100,00 %	45,00 %		-	-	-	-
	Sous-total	**188 283**	**1 023**	**74,38 %**	**201 535**	**0,01 %**	**45,00 %**		**1 474**	**0,73 %**	**4**	**21**
Établissements	0,00 à < 0,15	49 885	4 477	68,29 %	54 244	0,03 %	42,09 %		8 753	16,14 %	7	-
	0,15 à < 0,25	1 132	101	74,72 %	1 251	0,16 %	38,02 %		487	38,96 %	1	-
	0,25 à < 0,50	748	8	58,27 %	752	0,30 %	44,99 %		517	68,76 %	1	-
	0,50 à < 0,75	260	32	68,31 %	266	0,60 %	44,77 %		225	84,62 %	1	-
	0,75 à < 2,50	265	55	55,42 %	294	1,06 %	44,89 %		319	108,69 %	1	-
	2,50 à < 10,00	9	2	41,36 %	9	5,00 %	45,00 %		17	177,88 %	-	-
	10,00 à < 100,00	105	17	72,40 %	110	19,34 %	44,99 %		277	252,17 %	10	-
	100,00 (défaut)	42	-	-	42	100,00 %	45,00 %		-	-	19	-
	Sous-total	**52 445**	**4 693**	**68,26 %**	**56 969**	**0,16 %**	**42,08 %**		**10 596**	**18,60 %**	**40**	**26**
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	20 364	8 006	73,20 %	26 240	0,04 %	44,73 %		5 233	19,94 %	5	-
	0,15 à < 0,25	7 246	3 616	73,98 %	9 290	0,16 %	44,61 %		4 059	43,69 %	7	-
	0,25 à < 0,50	8 914	4 799	69,35 %	11 617	0,30 %	44,41 %		7 103	61,14 %	15	-
	0,50 à < 0,75	7 556	3 232	72,50 %	8 852	0,60 %	44,35 %		7 485	84,56 %	24	-
	0,75 à < 2,50	18 922	6 302	73,60 %	19 926	1,23 %	43,87 %		21 517	107,99 %	107	-
	2,50 à < 10,00	2 113	577	74,18 %	1 863	5,00 %	43,70 %		3 141	168,64 %	41	-
	10,00 à < 100,00	1 815	409	69,59 %	1 553	16,83 %	44,45 %		3 956	254,63 %	116	-
	100,00 (défaut)	1 342	364	54,07 %	1 337	100,00 %	44,79 %		-	-	599	-
	Sous-total	**68 273**	**27 305**	**72,33 %**	**80 678**	**2,54 %**	**44,39 %**		**52 494**	**65,07 %**	**913**	**1 660**
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	524	150	77,55 %	638	0,04 %	44,50 %		84	13,20 %	-	-
	0,15 à < 0,25	762	291	73,91 %	937	0,16 %	44,07 %		313	33,45 %	1	-
	0,25 à < 0,50	2 211	609	73,32 %	2 251	0,30 %	43,57 %		976	43,34 %	3	-
	0,50 à < 0,75	3 386	678	76,95 %	3 417	0,60 %	43,39 %		1 979	57,90 %	9	-
	0,75 à < 2,50	21 361	4 242	76,42 %	20 818	1,40 %	43,09 %		15 645	75,15 %	125	-
	2,50 à < 10,00	4 378	750	77,78 %	4 057	5,00 %	42,56 %		4 327	106,65 %	86	-
	10,00 à < 100,00	2 574	399	77,07 %	2 218	15,18 %	42,95 %		3 505	158,01 %	145	-
	100,00 (défaut)	1 382	186	78,72 %	1 354	100,00 %	44,23 %		-	-	599	-
	Sous-total	**36 579**	**7 305**	**76,39 %**	**35 690**	**6,20 %**	**43,17 %**		**26 829**	**75,17 %**	**968**	**1 866**
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	139	34	77,61 %	170	0,06 %	43,50 %		37	21,56 %	-	-
	0,15 à < 0,25	261	48	79,37 %	297	0,16 %	42,48 %		116	38,91 %	-	-
	0,25 à < 0,50	873	210	77,88 %	1 035	0,30 %	43,98 %		593	57,34 %	1	-
	0,50 à < 0,75	524	212	79,58 %	693	0,60 %	44,00 %		543	78,38 %	2	-
	0,75 à < 2,50	368	146	76,81 %	478	1,15 %	43,92 %		473	98,78 %	2	-
	2,50 à < 10,00	49	14	75,12 %	60	5,00 %	44,15 %		94	155,84 %	1	-
	10,00 à < 100,00	69	45	76,33 %	103	14,75 %	43,76 %		230	224,18 %	7	-
	100,00 (défaut)	6	1	100,00 %	7	100,00 %	40,02 %		-	-	3	-
	Sous-total	**2 289**	**710**	**78,12 %**	**2 844**	**1,35 %**	**43,78 %**		**2 085**	**73,33 %**	**17**	**32**
TOTAL (TOUTE CATÉGORIE D'EXPOSITION)		**347 869**	**41 035**	**72,73 %**	**377 715**	**1,17 %**	**44,25 %**		**93 478**	**24,75 %**	**1 942**	**3 604**

Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) Approche notation interne fondation au 31 décembre 2019 (CR6)

Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Expositions au bilan	Expositions au hors-bilan (pré-CCF)	Exposition moyenne pondérée (CCF)	Exposition post-CCF et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	Exposition pondérée du risque après application des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	119 083	737	73,87 %	120 649	0,00 %	45,00 %	-	869	0,72 %	1	-
	0,15 à < 0,25	614	6	75,00 %	615	0,16 %	45,00 %	-	254	41,35 %	-	-
	0,25 à < 0,50	31	9	75,00 %	38	0,30 %	44,84 %	-	22	58,31 %	-	-
	0,50 à < 0,75	80	1	75,00 %	81	0,60 %	45,00 %	-	65	80,81 %	-	-
	0,75 à < 2,50	53	4	75,23 %	54	1,39 %	44,97 %	-	63	116,24 %	-	-
	2,50 à < 10,00	4	2	75,00 %	5	5,00 %	45,00 %	-	9	173,92 %	-	-
	10,00 à < 100,00	32	2	75,00 %	33	19,92 %	45,00 %	-	85	256,14 %	3	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**119 897**	**761**	**73,89 %**	**121 475**	**0,01 %**	**45,00 %**	**-**	**1 367**	**1,13 %**	**5**	**27**
Établissements	0,00 à < 0,15	44 998	3 800	66,25 %	48 739	0,03 %	41,85 %	-	7 743	15,89 %	7	-
	0,15 à < 0,25	633	83	74,17 %	711	0,16 %	37,84 %	-	265	37,29 %	-	-
	0,25 à < 0,50	678	17	61,70 %	699	0,30 %	45,00 %	-	472	67,43 %	1	-
	0,50 à < 0,75	379	35	67,66 %	389	0,60 %	44,84 %	-	332	85,51 %	1	-
	0,75 à < 2,50	287	48	55,38 %	311	1,07 %	43,86 %	-	328	105,43 %	1	-
	2,50 à < 10,00	32	5	56,14 %	35	5,00 %	44,74 %	-	57	164,86 %	1	-
	10,00 à < 100,00	269	26	73,86 %	284	18,64 %	29,99 %	-	470	165,36 %	15	-
	100,00 (défaut)	14	-	-	14	100,00 %	45,00 %	-	-	-	6	-
	Sous-total	**47 289**	**4 015**	**66,31 %**	**51 182**	**0,18 %**	**41,81 %**	**-**	**9 668**	**18,89 %**	**33**	**46**
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	18 857	7 888	73,41 %	25 065	0,04 %	44,76 %	-	5 089	20,30 %	5	-
	0,15 à < 0,25	6 097	3 708	74,48 %	8 897	0,16 %	44,57 %	-	3 883	43,65 %	6	-
	0,25 à < 0,50	8 171	4 986	71,23 %	11 728	0,30 %	44,44 %	-	7 154	61,00 %	16	-
	0,50 à < 0,75	6 793	3 169	71,07 %	8 901	0,60 %	44,37 %	-	7 515	84,43 %	24	-
	0,75 à < 2,50	13 859	4 754	72,21 %	16 280	1,23 %	43,90 %	-	17 635	108,33 %	88	-
	2,50 à < 10,00	1 039	340	71,30 %	1 143	5,00 %	43,60 %	-	1 933	169,10 %	25	-
	10,00 à < 100,00	1 117	383	62,13 %	1 239	16,68 %	44,07 %	-	3 122	252,07 %	91	-
	100,00 (défaut)	1 197	303	50,59 %	1 340	100,00 %	44,87 %	-	-	-	601	-
	Sous-total	**57 131**	**25 532**	**72,18 %**	**74 591**	**2,57 %**	**44,43 %**	**-**	**46 332**	**62,12 %**	**856**	**1 254**
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	521	82	75,21 %	582	0,04 %	44,51 %	-	95	16,37 %	-	-
	0,15 à < 0,25	850	429	75,44 %	1 176	0,16 %	44,09 %	-	468	39,83 %	1	-
	0,25 à < 0,50	1 977	513	75,66 %	2 250	0,30 %	43,60 %	-	1 156	51,37 %	3	-
	0,50 à < 0,75	2 872	758	76,35 %	3 414	0,60 %	43,67 %	-	2 371	69,46 %	9	-
	0,75 à < 2,50	17 315	3 914	77,04 %	19 827	1,40 %	43,13 %	-	17 606	88,80 %	119	-
	2,50 à < 10,00	3 382	589	76,76 %	3 532	5,00 %	42,45 %	-	4 305	121,88 %	75	-
	10,00 à < 100,00	1 946	347	78,16 %	1 974	15,18 %	42,53 %	-	3 601	182,44 %	128	-
	100,00 (défaut)	1 266	156	77,63 %	1 311	100,00 %	44,15 %	-	-	-	579	-
	Sous-total	**30 129**	**6 789**	**76,77 %**	**34 065**	**6,15 %**	**43,20 %**	**-**	**29 602**	**86,90 %**	**914**	**1 593**
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	128	60	76,46 %	177	0,06 %	44,33 %	-	40	22,34 %	-	-
	0,15 à < 0,25	294	35	75,00 %	318	0,16 %	42,33 %	-	123	38,69 %	-	-
	0,25 à < 0,50	711	122	75,27 %	802	0,30 %	44,14 %	-	460	57,33 %	1	-
	0,50 à < 0,75	331	124	77,49 %	428	0,60 %	43,19 %	-	332	77,67 %	1	-
	0,75 à < 2,50	217	89	78,60 %	288	1,36 %	44,36 %	-	303	105,27 %	2	-
	2,50 à < 10,00	31	9	75,00 %	36	5,00 %	42,21 %	-	54	148,98 %	1	-
	10,00 à < 100,00	13	8	73,94 %	19	13,50 %	42,41 %	-	41	212,14 %	1	-
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**1 725**	**447**	**76,66 %**	**2 068**	**0,67 %**	**43,66 %**	**-**	**1 352**	**65,38 %**	**6**	**10**
TOTAL		**256 172**	**37 545**	**72,47 %**	**283 381**	**1,46 %**	**44,05 %**	**-**	**88 321**	**31,17 %**	**1 813**	**2 930**

Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) Approche interne avancée au 31 décembre 2020 (CR6)

Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Expositions au bilan	Expositions au hors-bilan (pré-CCF)	Exposition moyenne pondérée (CCF)	Exposition post-CCF et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	Exposition pondérée du risque après application des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	80 838	2 831	65,04 %	94 308	0,00 %	5,46 %	1,63	370	0,39 %	-	-
	0,15 à < 0,25	1 184	10	53,12 %	1 800	0,16 %	9,98 %	2,05	144	8,00 %	8	-
	0,25 à < 0,50	202	-	-	202	0,30 %	10,00 %	2,54	27	13,26 %	-	-
	0,50 à < 0,75	733	232	75,00 %	459	0,60 %	10,00 %	1,77	70	15,27 %	-	-
	0,75 à < 2,50	575	541	74,18 %	143	1,33 %	45,00 %	1,86	137	95,33 %	1	-
	2,50 à < 10,00	759	272	75,00 %	52	5,00 %	58,78 %	3,55	120	228,47 %	2	-
	10,00 à < 100,00	199	203	75,42 %	28	15,09 %	79,88 %	3,32	120	425,44 %	3	-
	100,00 (défaut)	51	-	-	23	100,00 %	45,00 %	3,82	-	-	14	-
	Sous-total	**84 540**	**4 089**	**64,80 %**	**97 015**	**0,04 %**	**5,69 %**	**1,64**	**988**	**1,02 %**	**28**	**28**
Établissements	0,00 à < 0,15	21 509	2 683	101,02 %	29 166	0,03 %	11,36 %	1,59	1 023	3,51 %	1	-
	0,15 à < 0,25	862	852	54,31 %	821	0,16 %	34,04 %	2,12	255	31,10 %	1	-
	0,25 à < 0,50	772	920	25,65 %	964	0,30 %	41,94 %	1,20	465	48,25 %	1	-
	0,50 à < 0,75	71	666	32,26 %	268	0,60 %	47,37 %	1,43	164	61,33 %	1	-
	0,75 à < 2,50	288	767	41,56 %	458	1,31 %	32,85 %	1,97	389	84,92 %	2	-
	2,50 à < 10,00	-	83	24,03 %	20	5,00 %	83,92 %	0,76	59	300,45 %	1	-
	10,00 à < 100,00	-	18	33,40 %	4	12,79 %	76,51 %	1,12	18	421,79 %	-	-
	100,00 (défaut)	200	168	99,29 %	367	100,00 %	45,01 %	4,35	-	-	356	-
	Sous-total	**23 702**	**6 157**	**80,51 %**	**32 068**	**1,22 %**	**13,90 %**	**1,63**	**2 374**	**7,40 %**	**363**	**360**
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	25 683	55 300	58,83 %	57 217	0,05 %	34,21 %	1,88	7 709	13,47 %	9	-
	0,15 à < 0,25	10 535	18 865	45,77 %	17 501	0,16 %	45,39 %	2,18	5 780	33,03 %	11	-
	0,25 à < 0,50	8 761	17 076	46,92 %	14 278	0,30 %	45,10 %	2,03	6 490	45,45 %	16	-
	0,50 à < 0,75	8 949	10 355	56,32 %	10 493	0,60 %	43,50 %	1,95	6 257	59,63 %	21	-
	0,75 à < 2,50	12 357	11 725	57,57 %	12 144	1,13 %	49,08 %	2,49	10 910	89,84 %	53	-
	2,50 à < 10,00	1 757	938	68,00 %	1 146	5,00 %	32,74 %	2,17	1 190	103,81 %	17	-
	10,00 à < 100,00	1 709	1 608	36,63 %	1 340	14,12 %	43,04 %	2,24	2 098	156,56 %	54	-
	100,00 (défaut)	2 115	750	39,29 %	2 291	100,00 %	45,36 %	2,44	156	6,82 %	1 679	-
	Sous-total	**71 867**	**116 618**	**54,49 %**	**116 410**	**2,44 %**	**39,92 %**	**2,04**	**40 590**	**34,87 %**	**1 859**	**2 344**
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	38	55	20,08 %	41	0,05 %	47,30 %	3,06	9	21,23 %	-	-
	0,15 à < 0,25	6	2	75,00 %	7	0,18 %	31,50 %	2,02	1	17,27 %	-	-
	0,25 à < 0,50	23	6	49,03 %	17	0,30 %	43,75 %	1,20	4	25,09 %	-	-
	0,50 à < 0,75	19	4	45,64 %	9	0,60 %	42,95 %	2,78	4	44,72 %	-	-
	0,75 à < 2,50	126	407	30,62 %	197	1,48 %	36,77 %	2,23	112	57,15 %	1	-
	2,50 à < 10,00	9	8	45,41 %	4	5,00 %	41,58 %	3,92	3	82,93 %	-	-
	10,00 à < 100,00	19	10	39,08 %	18	16,31 %	23,06 %	1,96	14	78,23 %	1	-
	100,00 (défaut)	38	28	74,88 %	59	100,00 %	45,00 %	2,25	33	55,50 %	16	-
	Sous-total	**279**	**519**	**34,11 %**	**352**	**18,63 %**	**39,11 %**	**2,30**	**181**	**51,36 %**	**18**	**19**
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	1 928	991	55,49 %	8 929	0,03 %	7,99 %	3,81	393	4,40 %	-	-
	0,15 à < 0,25	5 579	2 127	52,68 %	8 741	0,16 %	12,80 %	3,72	1 008	11,53 %	2	-
	0,25 à < 0,50	8 573	2 524	51,15 %	9 093	0,30 %	12,79 %	3,66	1 718	18,89 %	3	-
	0,50 à < 0,75	9 483	2 102	42,26 %	9 171	0,60 %	13,15 %	3,07	2 056	22,41 %	7	-
	0,75 à < 2,50	14 384	4 744	49,40 %	11 523	1,11 %	15,47 %	3,45	4 107	35,64 %	19	-
	2,50 à < 10,00	1 157	114	73,93 %	1 038	5,00 %	13,36 %	3,57	549	52,88 %	7	-
	10,00 à < 100,00	1 624	326	73,20 %	1 258	13,80 %	14,68 %	3,11	923	73,40 %	25	-
	100,00 (défaut)	1 788	79	96,73 %	1 427	100,00 %	31,94 %	2,69	130	9,14 %	306	-
	Sous-total	**44 516**	**13 006**	**51,23 %**	**51 179**	**3,67 %**	**13,22 %**	**3,50**	**10 884**	**21,27 %**	**370**	**632**

Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Expositions au bilan	Expositions au hors-bilan (pré-CCF)	Exposition moyenne pondérée (CCF)	Exposition post-CCF et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	Exposition pondérée du risque après application des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Correc-tions de valeur et provi-sions
Crédits aux particuliers garantis par une sureté immobilière	0,00 à < 0,15	176 028	6 356	100,00 %	182 384	0,07 %	10,70 %		4 004	2,20 %	14	-
	0,15 à < 0,25	75 397	2 953	100,00 %	78 350	0,18 %	12,14 %		3 823	4,88 %	17	-
	0,25 à < 0,50	55 904	2 670	100,00 %	58 575	0,39 %	11,79 %		5 078	8,67 %	27	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	44 181	2 550	100,00 %	46 732	1,04 %	12,31 %		8 183	17,51 %	61	-
	2,50 à < 10,00	26 702	1 437	99,91 %	28 137	5,09 %	13,13 %		13 216	46,97 %	194	-
	10,00 à < 100,00	2 107	68	100,00 %	2 175	27,68 %	-		2 042	93,88 %	96	-
	100,00 (défaut)	3 547	9	18,32 %	3 549	100,00 %	41,14 %		658	18,54 %	1 460	-
	Sous-total	**383 867**	**16 043**	**99,95 %**	**399 902**	**1,45 %**	**11,64 %**		**37 004**	**9,25 %**	**1 869**	**2 389**
Crédits renouvelables aux particuliers	0,00 à < 0,15	199	6 078	109,14 %	6 878	0,07 %	39,56 %		144	2,09 %	2	-
	0,15 à < 0,25	147	1 500	119,71 %	1 942	0,18 %	26,25 %		58	3,00 %	1	-
	0,25 à < 0,50	368	3 534	75,16 %	3 038	0,42 %	47,91 %		333	10,95 %	6	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	1 282	2 811	83,25 %	3 643	1,37 %	46,07 %		970	26,63 %	25	-
	2,50 à < 10,00	1 853	1 429	117,73 %	3 562	5,04 %	46,79 %		2 173	61,02 %	83	-
	10,00 à < 100,00	175	56	177,77 %	279	29,81 %	46,13 %		372	133,56 %	39	-
	100,00 (défaut)	346	18	8,31 %	349	100,00 %	82,68 %		83	23,82 %	288	-
	Sous-total	**4 370**	**15 427**	**98,59 %**	**19 689**	**3,14 %**	**43,10 %**		**4 133**	**20,99 %**	**445**	**344**
Autres crédits aux particuliers	0,00 à < 0,15	34 862	1 938	106,61 %	36 934	0,07 %	13,73 %		1 120	3,03 %	4	-
	0,15 à < 0,25	17 015	846	107,33 %	17 931	0,18 %	16,88 %		1 268	7,07 %	6	-
	0,25 à < 0,50	16 836	861	106,76 %	17 765	0,40 %	22,61 %		2 814	15,84 %	16	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	22 936	1 021	108,86 %	24 067	1,28 %	33,22 %		9 852	40,94 %	108	-
	2,50 à < 10,00	13 839	464	108,44 %	14 450	4,81 %	37,22 %		8 700	60,21 %	247	-
	10,00 à < 100,00	1 292	29	104,53 %	1 423	8,45 %	13,50 %		1 210	85,06 %	196	-
	100,00 (défaut)	3 323	10	30,05 %	3 365	100,00 %	68,41 %		776	23,05 %	2 317	-
	Sous-total	**110 102**	**5 169**	**107,20 %**	**115 934**	**3,81 %**	**23,76 %**		**25 740**	**22,20 %**	**2 894**	**2 808**
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sureté immobilière	0,00 à < 0,15	764	12	100,45 %	776	0,15 %	15,60 %		32	4,07 %	-	-
	0,15 à < 0,25	2 740	61	100,04 %	2 801	0,21 %	16,18 %		155	5,53 %	1	-
	0,25 à < 0,50	6 462	149	100,22 %	6 611	0,47 %	20,65 %		854	12,92 %	6	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	8 310	277	100,21 %	8 587	1,35 %	17,47 %		1 970	22,94 %	21	-
	2,50 à < 10,00	3 376	160	100,01 %	3 536	7,20 %	21,51 %		2 495	70,55 %	55	-
	10,00 à < 100,00	572	30	100,00 %	602	7,46 %	5,95 %		637	105,86 %	35	-
	100,00 (défaut)	771	1	1,35 %	771	100,00 %	63,92 %		164	21,30 %	493	-
	Sous-total	**22 996**	**689**	**100,00 %**	**23 685**	**4,82 %**	**19,92 %**		**6 307**	**26,63 %**	**612**	**776**
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	6 619	1 155	122,32 %	8 032	0,16 %	10,46 %		306	3,81 %	1	-
	0,15 à < 0,25	21 618	2 231	117,47 %	24 239	0,22 %	20,54 %		2 669	11,01 %	10	-
	0,25 à < 0,50	27 256	2 614	112,33 %	30 192	0,45 %	24,99 %		5 922	19,62 %	34	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	27 926	2 816	110,87 %	31 050	1,48 %	24,70 %		9 580	30,85 %	113	-
	2,50 à < 10,00	13 425	1 335	106,78 %	14 852	6,94 %	27,09 %		7 315	49,25 %	273	-
	10,00 à < 100,00	2 123	191	102,80 %	2 320	8,67 %	-		1 682	72,51 %	184	-
	100,00 (défaut)	3 833	180	13,24 %	3 861	100,00 %	70,40 %		803	20,80 %	2 717	-
	Sous-total	**102 799**	**10 523**	**111,55 %**	**114 547**	**4,74 %**	**24,27 %**		**28 278**	**24,69 %**	**3 332**	**4 162**
TOTAL (TOUTE CATÉGORIE D'EXPOSITION)		**849 037**	**188 242**	**68,53 %**	**970 781**	**2,30 %**	**18,35 %**		**156 478**	**16,12 %**	**11 790**	**13 860**

Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) Approche interne avancée au 31 décembre 2019 (CR6)

Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Expositions au bilan	Expositions au hors-bilan (pré-CCF)	Exposition moyenne pondérée (CCF)	Exposition post-CCF et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	Exposition pondérée du risque après application des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Corrections de valeur et provisions
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	85 427	2 155	63,25 %	97 936	0,00 %	1,56 %	1,59	289	0,30 %	-	-
	0,15 à < 0,25	1 110	10	64,96 %	1 789	0,16 %	9,91 %	2,27	155	8,64 %	-	-
	0,25 à < 0,50	17	-	-	17	0,30 %	10,00 %	1,78	3	14,94 %	-	-
	0,50 à < 0,75	678	213	75,00 %	425	0,60 %	10,00 %	1,65	64	15,14 %	-	-
	0,75 à < 2,50	609	595	75,02 %	86	0,95 %	45,71 %	2,08	84	97,64 %	-	-
	2,50 à < 10,00	726	99	71,63 %	52	5,00 %	59,60 %	3,55	118	228,29 %	2	-
	10,00 à < 100,00	122	214	75,63 %	28	16,13 %	78,70 %	3,56	131	458,57 %	4	-
	100,00 (défaut)	100	17	75,00 %	27	100,00 %	45,00 %	4,06	3	10,46 %	15	-
	Sous-total	**88 789**	**3 304**	**63,64 %**	**100 361**	**0,05 %**	**1,85 %**	**1,61**	**846**	**0,84 %**	**22**	**29**
Établissements	0,00 à < 0,15	21 608	2 577	94,45 %	27 885	0,03 %	11,12 %	1,65	884	3,17 %	1	-
	0,15 à < 0,25	2 008	466	52,83 %	714	0,16 %	36,14 %	2,11	260	36,37 %	-	-
	0,25 à < 0,50	598	963	38,76 %	924	0,30 %	38,28 %	1,51	346	37,46 %	1	-
	0,50 à < 0,75	228	1 048	26,50 %	497	0,60 %	47,05 %	1,39	312	62,84 %	1	-
	0,75 à < 2,50	285	680	45,53 %	408	1,05 %	31,07 %	2,25	311	76,17 %	2	-
	2,50 à < 10,00	-	123	22,20 %	27	5,00 %	82,81 %	0,81	82	303,12 %	1	-
	10,00 à < 100,00	-	23	31,28 %	6	12,41 %	70,17 %	1,28	26	410,73 %	1	-
	100,00 (défaut)	401	20	20,20 %	405	100,00 %	45,01 %	1,63	12	3,02 %	386	-
	Sous-total	**25 128**	**5 900**	**77,07 %**	**30 866**	**1,38 %**	**13,87 %**	**1,65**	**2 233**	**7,24 %**	**393**	**395**
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	24 474	53 896	54,01 %	53 725	0,04 %	34,96 %	2,08	7 435	13,84 %	8	-
	0,15 à < 0,25	11 849	19 075	47,13 %	18 135	0,16 %	43,04 %	2,28	6 117	33,73 %	11	-
	0,25 à < 0,50	10 192	17 401	48,87 %	14 497	0,30 %	45,93 %	2,38	7 078	48,82 %	16	-
	0,50 à < 0,75	7 643	9 299	57,53 %	9 165	0,60 %	46,30 %	2,25	6 451	70,39 %	20	-
	0,75 à < 2,50	9 717	11 350	55,74 %	10 098	1,11 %	47,63 %	2,54	8 483	84,02 %	40	-
	2,50 à < 10,00	605	440	46,06 %	252	5,00 %	52,77 %	2,96	419	166,25 %	5	-
	10,00 à < 100,00	1 055	1 604	33,32 %	843	15,49 %	35,91 %	1,80	1 364	161,85 %	40	-
	100,00 (défaut)	1 882	898	31,27 %	1 986	100,00 %	45,39 %	2,46	292	14,68 %	1 507	-
	Sous-total	**67 417**	**113 963**	**52,13 %**	**108 700**	**2,20 %**	**40,14 %**	**2,22**	**37 639**	**34,63 %**	**1 647**	**1 950**
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	44	1	72,93 %	45	0,06 %	45,81 %	2,84	11	25,57 %	-	-
	0,15 à < 0,25	29	-	-	32	0,16 %	49,98 %	3,67	19	59,98 %	-	-
	0,25 à < 0,50	7	3	46,94 %	9	0,30 %	49,86 %	1,70	4	47,45 %	-	-
	0,50 à < 0,75	6	345	20,38 %	44	0,60 %	51,08 %	1,18	32	71,14 %	-	-
	0,75 à < 2,50	126	94	52,71 %	153	1,53 %	33,06 %	2,47	98	64,35 %	1	-
	2,50 à < 10,00	16	3	59,65 %	10	5,00 %	44,42 %	1,90	13	131,32 %	-	-
	10,00 à < 100,00	21	2	83,76 %	22	17,76 %	36,98 %	1,60	37	168,16 %	1	-
	100,00 (défaut)	2	-	36,28 %	2	100,00 %	45,00 %	1,19	-	-	4	-
	Sous-total	**252**	**448**	**30,72 %**	**317**	**2,92 %**	**40,25 %**	**2,35**	**215**	**67,83 %**	**7**	**6**
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	2 092	1 511	55,65 %	10 419	0,03 %	7,32 %	3,64	409	3,93 %	-	-
	0,15 à < 0,25	8 127	2 003	63,82 %	10 619	0,16 %	10,23 %	3,59	1 192	11,23 %	2	-
	0,25 à < 0,50	10 783	4 208	59,55 %	11 405	0,30 %	11,11 %	3,47	1 866	16,36 %	4	-
	0,50 à < 0,75	10 011	2 757	51,42 %	9 486	0,60 %	12,01 %	3,21	2 132	22,47 %	7	-
	0,75 à < 2,50	11 548	4 810	48,52 %	10 105	1,10 %	13,57 %	3,42	3 328	32,94 %	15	-
	2,50 à < 10,00	1 030	67	48,95 %	865	5,00 %	14,22 %	3,40	444	51,34 %	6	-
	10,00 à < 100,00	1 569	40	73,00 %	907	13,94 %	13,16 %	2,90	608	67,04 %	18	-
	100,00 (défaut)	1 170	26	79,17 %	1 142	100,00 %	40,58 %	2,93	23	2,00 %	395	-
	Sous-total	**46 330**	**15 422**	**55,89 %**	**54 949**	**2,79 %**	**11,52 %**	**3,45**	**10 002**	**18,20 %**	**447**	**571**

Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Expositions au bilan	Expositions au hors-bilan (pré-CCF)	Exposition moyenne pondérée (CCF)	Exposition post-CCF et post-ARC	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	Exposition pondérée du risque après application des facteurs de soutien	Densité de RWA	Montant de pertes attendues	Correc-tions de valeur et provi-sions
Crédits aux particuliers garantis par une sureté immobilière	0,00 à < 0,15	141 938	5 402	100,00 %	147 340	0,07 %	11,50 %	-	3 223	2,19 %	11	-
	0,15 à < 0,25	66 782	2 381	100,00 %	69 163	0,19 %	12,07 %	-	3 563	5,15 %	16	-
	0,25 à < 0,50	71 175	3 641	99,98 %	74 816	0,44 %	11,78 %	-	6 918	9,25 %	39	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	39 487	2 878	100,00 %	42 365	1,35 %	11,66 %	-	8 095	19,11 %	66	-
	2,50 à < 10,00	32 700	1 781	99,99 %	34 481	4,90 %	12,41 %	-	14 878	43,15 %	212	-
	10,00 à < 100,00	2 694	85	99,40 %	2 778	26,38 %	-	-	2 457	88,42 %	108	-
	100,00 (défaut)	3 854	12	57,99 %	3 861	100,00 %	38,79 %	-	778	20,15 %	1 497	-
	Sous-total	**358 631**	**16 180**	**99,96 %**	**374 805**	**1,78 %**	**11,92 %**	**-**	**39 911**	**10,65 %**	**1 949**	**2 538**
Crédits renouvelables aux particuliers	0,00 à < 0,15	213	5 848	78,15 %	4 782	0,07 %	37,36 %	-	91	1,91 %	1	-
	0,15 à < 0,25	153	1 612	93,66 %	1 663	0,19 %	27,32 %	-	52	3,12 %	1	-
	0,25 à < 0,50	465	3 361	80,94 %	3 185	0,46 %	45,33 %	-	333	10,44 %	7	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	1 157	2 413	70,39 %	2 856	1,54 %	52,02 %	-	866	30,31 %	24	-
	2,50 à < 10,00	2 172	1 765	110,66 %	4 125	5,05 %	47,84 %	-	2 475	59,99 %	98	-
	10,00 à < 100,00	229	72	176,11 %	355	30,84 %	45,62 %	-	461	130,02 %	52	-
	100,00 (défaut)	317	14	8,17 %	320	100,00 %	83,31 %	-	104	32,50 %	267	-
	Sous-total	**4 706**	**15 085**	**83,39 %**	**17 287**	**3,71 %**	**44,19 %**	**-**	**4 381**	**25,34 %**	**450**	**388**
Autres crédits aux particuliers	0,00 à < 0,15	36 398	1 493	105,88 %	38 011	0,07 %	14,22 %	-	1 147	3,02 %	4	-
	0,15 à < 0,25	15 442	646	106,13 %	16 167	0,20 %	17,95 %	-	1 271	7,86 %	6	-
	0,25 à < 0,50	18 443	924	104,90 %	19 466	0,44 %	22,48 %	-	3 183	16,35 %	19	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	18 675	845	105,22 %	19 602	1,38 %	37,16 %	-	8 807	44,93 %	103	-
	2,50 à < 10,00	15 993	454	107,40 %	16 691	4,67 %	36,56 %	-	9 493	56,87 %	270	-
	10,00 à < 100,00	1 826	25	106,93 %	1 968	11,78 %	16,04 %	-	1 655	84,07 %	273	-
	100,00 (défaut)	3 066	9	33,19 %	3 082	100,00 %	67,85 %	-	753	24,45 %	2 127	-
	Sous-total	**109 843**	**4 394**	**105,61 %**	**114 986**	**3,74 %**	**24,49 %**	**-**	**26 308**	**22,88 %**	**2 803**	**2 941**
Crédits aux petites et moyennes entités garantis par une sureté immobilière	0,00 à < 0,15	2 035	41	100,30 %	2 075	0,15 %	16,51 %	-	94	4,55 %	1	-
	0,15 à < 0,25	3 279	68	100,03 %	3 347	0,28 %	18,06 %	-	266	7,96 %	2	-
	0,25 à < 0,50	4 526	112	100,06 %	4 638	0,54 %	19,24 %	-	624	13,46 %	5	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	6 036	243	100,12 %	6 279	1,39 %	19,21 %	-	1 579	25,16 %	17	-
	2,50 à < 10,00	4 221	193	100,01 %	4 414	6,41 %	19,17 %	-	2 633	59,65 %	56	-
	10,00 à < 100,00	818	47	100,00 %	865	7,18 %	5,24 %	-	853	98,68 %	48	-
	100,00 (défaut)	794	1	21,47 %	794	100,00 %	63,67 %	-	168	21,15 %	506	-
	Sous-total	**21 709**	**703**	**99,99 %**	**22 412**	**5,32 %**	**19,95 %**	**-**	**6 219**	**27,75 %**	**634**	**740**
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	11 202	1 882	116,84 %	13 400	0,16 %	17,07 %	-	1 004	7,49 %	3	-
	0,15 à < 0,25	16 531	2 044	113,14 %	18 844	0,27 %	21,50 %	-	2 726	14,47 %	11	-
	0,25 à < 0,50	14 548	1 512	105,27 %	16 140	0,52 %	26,69 %	-	4 055	25,13 %	23	-
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	24 171	2 785	109,27 %	27 214	1,43 %	24,66 %	-	9 146	33,61 %	96	-
	2,50 à < 10,00	15 215	1 585	105,68 %	16 891	6,38 %	28,06 %	-	9 075	53,73 %	293	-
	10,00 à < 100,00	3 129	303	101,79 %	3 438	9,02 %	-	-	2 759	80,24 %	261	-
	100,00 (défaut)	3 820	175	17,02 %	3 852	100,00 %	73,38 %	-	789	20,48 %	2 816	-
	Sous-total	**88 616**	**10 285**	**108,49 %**	**99 778**	**5,56 %**	**25,09 %**	**-**	**29 554**	**29,62 %**	**3 503**	**4 147**
TOTAL		**811 422**	**185 684**	**65,76 %**	**924 461**	**2,42 %**	**17,91 %**	**-**	**157 308**	**17,02 %**	**11 854**	**13 706**

Les disparités entre les catégories de clientèle déjà observées les années précédentes sur le portefeuille de banque de détail subsistent en 2020 : les niveaux de PD observés sur les portefeuilles garantis par des sûretés immobilières sont sensiblement plus bas que pour les autres catégories : à titre d'exemple, 80,1 % des expositions brutes du portefeuille "Crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière" présentent une PD inférieure à 0,5 %, alors que ce chiffre est de 54,0 % pour "Autres crédits aux petites et moyennes entités" du portefeuille IRB – Banque de Proximité du Groupe. Les écarts observés sur les niveaux de PD se retrouvent de manière encore plus accentuée si on observe les contributions aux pertes attendues en raison des écarts sensibles de niveau de LGD par portefeuille : les expositions sur les "Crédits aux particuliers garantis par une sûreté immobilière" représentent 59,4 % de l'EAD totale de la Clientèle de détail, mais seulement 20,4 % des pertes attendues.

PD et LGD moyen par catégorie d'exposition saine en méthode IRBA et par zone géographique

Les LGD de ce tableau sont réglementaires et peuvent être floorés sur certains portefeuilles.

		31/12/2020		31/12/2019	
		Méthode IRBA		Méthode IRBA	
Catégorie d'exposition	Zone géographique	PD	LGD	PD	LGD
CRÉDITS AUX PETITES ET MOYENNES ENTITÉS					
dont autres crédits	**Toutes zones géographiques**	**2,12 %**	**23,19 %**	**2,65 %**	**24,02 %**
	France (y compris DOM & TOM)	2,12 %	22,16 %	2,65 %	22,83 %
	Europe de l'Ouest hors Italie	1,69 %	25,39 %	1,87 %	27,18 %
	Italie	2,06 %	45,37 %	2,66 %	48,66 %
dont garantis par une sûreté immobilière	**Toutes zones géographiques**	**2,48 %**	**18,91 %**	**2,94 %**	**18,83 %**
	France (y compris DOM & TOM)	2,51 %	19,11 %	2,98 %	19,03 %
	Italie	2,06 %	16,74 %	2,59 %	16,80 %
CRÉDITS AUX PARTICULIERS					
dont garantis par une sûreté immobilière	**Toutes zones géographiques**	**0,76 %**	**11,54 %**	**0,96 %**	**11,78 %**
	France (y compris DOM & TOM)	0,76 %	11,28 %	0,96 %	11,54 %
	Italie	0,79 %	17,20 %	0,86 %	17,17 %
dont renouvelables	**Toutes zones géographiques**	**1,73 %**	**42,19 %**	**2,26 %**	**43,06 %**
	France (y compris DOM & TOM)	1,51 %	37,78 %	1,99 %	37,56 %
	Italie	3,04 %	69,47 %	3,51 %	69,34 %
dont autres	**Toutes zones géographiques**	**1,40 %**	**23,06 %**	**1,63 %**	**23,88 %**
	France (y compris DOM & TOM)	1,35 %	20,03 %	1,62 %	20,94 %
	Europe de l'Ouest hors Italie	1,14 %	18,23 %	1,07 %	17,44 %
	Italie	2,43 %	62,55 %	2,83 %	63,18 %
	Asie et Océanie hors Japon	-	-	-	-
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES					
	Toutes zones géographiques	**0,02 %**	**5,74 %**	**0,02 %**	**1,87 %**
	France (y compris DOM & TOM)	0,03 %	5,97 %	0,04 %	2,38 %
	Amérique du nord	0,00 %	4,99 %	0,00 %	1,00 %
	Europe de l'Ouest hors Italie	0,01 %	5,83 %	0,01 %	2,29 %
	Italie	0,07 %	8,48 %	0,03 %	5,81 %
	Japon	0,00 %	5,00 %	0,00 %	1,00 %
	Asie et Océanie hors Japon	0,05 %	5,74 %	0,05 %	1,96 %
	Afrique et Moyen-Orient	0,12 %	10,92 %	0,08 %	8,21 %
	Europe de l'Est	0,16 %	10,00 %	0,16 %	10,00 %
ENTREPRISES					
	Toutes zones géographiques	**0,58 %**	**32,05 %**	**0,57 %**	**30,98 %**
	France (y compris DOM & TOM)	0,57 %	29,23 %	0,64 %	28,32 %
	Amérique du nord	0,87 %	29,88 %	0,68 %	29,41 %
	Europe de l'Ouest hors Italie	0,46 %	38,85 %	0,41 %	38,20 %
	Italie	0,40 %	40,58 %	0,61 %	40,49 %
	Japon	1,00 %	21,27 %	0,60 %	18,73 %
	Asie et Océanie hors Japon	0,31 %	33,31 %	0,35 %	32,44 %
	Afrique et Moyen-Orient	0,22 %	53,06 %	0,67 %	51,99 %
	Europe de l'Est	0,44 %	41,30 %	0,39 %	41,06 %
ÉTABLISSEMENTS					
	Toutes zones géographiques	**0,10 %**	**16,91 %**	**0,10 %**	**16,37 %**
	France (y compris DOM & TOM)	0,09 %	14,87 %	0,09 %	15,08 %
	Amérique du nord	0,07 %	12,46 %	0,09 %	10,44 %
	Europe de l'Ouest hors Italie	0,11 %	20,82 %	0,11 %	18,78 %
	Italie	0,04 %	2,46 %	0,05 %	6,01 %
	Japon	0,12 %	17,07 %	0,14 %	22,64 %
	Asie et Océanie hors Japon	0,19 %	34,19 %	0,15 %	29,69 %
	Afrique et Moyen-Orient	0,18 %	30,45 %	0,10 %	23,44 %
	Europe de l'Est	0,55 %	53,34 %	0,56 %	57,04 %

Seules les entités suivantes situées en France (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. entité sociale et LCL) utilisent la méthode IRBF pour leurs calculs de RWA sur les catégories d'exposition Administrations centrales et Banques centrales, Établissements et Entreprises.

3.4.2.2.4 Utilisation des dérivés de crédit en couverture

Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (RWA) en notations internes au 31 décembre 2020.

Effet des dérivés de crédit sur les actifs pondérés des risques (CR7)

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		RWA avant prise en compte des dérivés de crédit	RWA après prise en compte des dérivés de crédit
1	**Expositions en approche IRB Fondation**	**-**	**-**
2	Administration centrales et Banques centrales	-	-
3	Banques	-	-
4	Entreprises – PME	-	-
5	Entreprises – Financement spécialisé	-	-
6	Entreprises – Autres	-	-
7	**Expositions en approche IRB Avancée**	**-**	**-**
8	Administration centrales et Banques centrales	-	-
9	Banques	-	-
10	Entreprises – PME	4 837	2 453
11	Entreprises – Financement spécialisé	-	-
12	Entreprises – Autres	-	-
13	Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles PME	-	-
14	Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles hors PME	-	-
15	Clientèle de détail – expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	-	-
16	Clientèle de détail – PME	-	-
17	Clientèle de détail – autres expositions	-	-
18	Actions – approche IRB	-	-
19	Autres actifs	-	-
20	**TOTAL**	**4 837**	**2 453**

3.4.2.2.5 Évolution des RWA entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020

États des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche notation interne (CR8)

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		RWA	Exigences minimales de fonds propres
1	**RWA à la fin de la période précédente (31/12/2019)**	**245 629**	**19 650**
2	Montant des actifs	15 255	1 220
3	Qualité des actifs	(10 344)	(828)
4	Mises à jour des modèles	2 428	194
5	Méthodologie et politique	(8 325)	(666)
6	Acquisitions et cessions	(134)	(11)
7	Mouvements de devises	(2 917)	(233)
8	Autres	8 364	669
9	**RWA à la fin de la période considérée (31/12/2020)**	**249 956**	**19 996**

Le périmètre d'analyse de variation de RWA est désormais hors expositions sur actions traitées en IRB Forfaitaire et hors participations mises en équivalence.

3.4.2.2.6 Résultats des *backtestings*

On appelle *backtesting* dans les paragraphes suivants l'ensemble des méthodes et procédures visant à vérifier la performance et la stabilité des modèles internes de risque (PD, LGD, CCF) en comparant notamment les prévisions avec les résultats observés.

S'agissant du contrôle permanent, un Comité de *backtesting* est mis en place dans chaque entité. Ce Comité (qui peut être constitué, dans certaines entités, par un ordre du jour spécifique du Comité des risques) est présidé par la Direction des risques de l'entité et comprend un représentant de la Direction des risques Groupe. Il se réunit au moins deux fois par an et fait l'objet de comptes rendus adressés au Directeur général et au responsable du Contrôle permanent de l'entité, ainsi qu'à la Direction des risques Groupe.

Pour ce qui concerne le contrôle périodique, celui-ci est effectué annuellement par l'audit interne ou tout tiers expressément mandaté par ses soins. Le plan d'audit couvre notamment :

- les systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque ainsi que le respect des exigences minimales ;
- le fonctionnement des systèmes (correcte mise en œuvre).

Les rapports correspondants sont adressés au responsable du suivi de l'entité concernée au sein de la Direction des risques Groupe.

Les contrôles internes (permanents et périodiques) opérés par l'entité portent sur :

- la qualité des données à l'entrée et à la sortie des systèmes ;
- la qualité des systèmes de notation et d'estimation des paramètres de risque sur les plans conceptuel et technique ;
- l'exhaustivité des données utilisées pour le calcul des emplois pondérés.

Les étapes de *backtesting* sont fondamentales dans le maintien de la pertinence et de la performance des modèles de notation. Une première phase d'analyse principalement quantitative est fondée sur l'analyse du caractère prédictif du modèle dans son ensemble ainsi que de ses principales variables explicatives.

Cet exercice permet également de détecter des changements significatifs dans la structure et les comportements des portefeuilles et des clients. Le *backtesting* débouche alors sur des décisions d'ajustement, voire de refonte, des modèles afin de prendre en compte ces éléments structurels nouveaux. Ainsi peuvent être identifiées les évolutions non conjoncturelles des comportements ou la transformation du fonds de commerce révélatrice de l'impact des stratégies commerciales ou risques mises en œuvre par la Banque.

Sur l'ensemble du Groupe, le *backtesting* de chaque méthode de notation est effectué au minimum annuellement par l'unité responsable de la méthode (Direction des risques Groupe ou son délégataire). Celle-ci restitue annuellement auprès du Groupe, via le Comité des normes et modèles, le résultat du *backtesting* après avis d'un Comité *ad hoc* permettant de confirmer la bonne application des méthodes statistiques sélectionnées et la validité des résultats, et propose, si nécessaire, les actions de correction adaptées (révision de la méthode, recalibrage, effort de formation, recommandations en matière de contrôle…).

Ces contrôles *ex post* sont réalisés au travers du cycle *(through-the-cycle)* sur des historiques couvrant une période aussi longue que possible. Le tableau suivant présente les résultats de *backtesting* de l'exercice 2020 pour les modèles de probabilité de défaut (PD) et de perte en cas de défaut (LGD).

Contrôles *a posteriori* de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille 31 décembre 2020

Portefeuille	Fourchette de PD	PD moyenne pondérée par l'EAD	Moyenne arithmétique de la PD par débiteur [1]	Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
				Fin d'année précédente	Fin d'année		
Particuliers	0 à < 0,15	0,1 %	0,1 %	7 299 918	7 581 712	3 782	0,1 %
	0,15 à < 0,25	0,2 %	0,2 %	1 958 488	2 096 262	1 843	0,1 %
	0,25 à < 0,50	0,4 %	0,4 %	2 533 168	2 537 499	5 999	0,2 %
	0,50 à < 0,75	0,6 %	0,6 %	1 675 851	1 810 359	5 273	0,4 %
	0,75 à < 2,50	1,3 %	1,3 %	3 550 172	3 409 238	33 209	1,1 %
	2,50 à < 10,00	4,2 %	4,4 %	3 331 998	3 159 860	103 293	3,5 %
	10,00 à < 100	19,1 %	23,8 %	932 745	766 482	181 301	16,8 %
	TOTAL	**0,9 %**	**1,6 %**	**21 282 340**	**21 361 412**	**334 700**	**1,1 %**
Professionnels	0 à < 0,15						
	0,15 à < 0,25	0,2 %	0,2 %	432 067	488 626	585	0,1 %
	0,25 à < 0,50	0,3 %	0,3 %	364 155	411 786	920	0,2 %
	0,50 à < 0,75	0,6 %	0,6 %	241 888	269 077	943	0,4 %
	0,75 à < 2,50	1,5 %	1,6 %	559 269	564 767	6 313	1,1 %
	2,50 à < 10,00	5,6 %	5,4 %	231 662	200 994	7 945	4,0 %
	10,00 à < 100	16,9 %	20,4 %	198 382	151 845	29 717	15,8 %
	TOTAL	**2,0 %**	**2,6 %**	**2 027 423**	**2 087 095**	**46 423**	**2,0 %**

*(1) La performance des méthodes de notation est mesurée par des **backtestings** réguliers, selon la réglementation. Les **backtestings** comparent la probabilité de défaut estimée (moyenne arithmétique de la PD pondérée par les débiteurs) aux résultats observés (taux de défaut annuel historique).*

Loss Given Default (LGD) clientèle de détail au 31 décembre 2020

Portefeuille	LGD estimée *(%)*	LGD hors marge de prudence *(%)*
Clients Particuliers – Caisses régionales	15 %	14 %
Clients Professionnels – Caisses régionales	20 %	19 %

Contrôles *a posteriori* de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (CR9) – hors clientèle de détail au 31 décembre 2020

Portefeuille	Fourchette de PD	PD moyenne pondérée par l'EAD	Moyenne arithmétique de la PD par débiteur [1]	Nombre de débiteurs		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
				Fin d'année précédente	Fin d'année		
Souverains	0 à < 0,15	0,0 %	0,0 %	126	161	-	0,0 %
	0,15 à < 0,25	0,2 %	0,2 %	36	41	-	0,0 %
	0,25 à < 0,50	0,3 %	0,3 %	3	5	-	0,0 %
	0,50 à < 0,75	0,6 %	0,6 %	10	7	-	0,0 %
	0,75 à < 2,50	1,7 %	1,4 %	19	22	-	0,0 %
	2,50 à < 10,00	5,0 %	5,0 %	13	13	-	2,0 %
	10,00 à < 100	15,3 %	15,7 %	12	15	-	5,7 %
	TOTAL	**0,1 %**	**1,3 %**	**219**	**264**	**-**	**0,5 %**
Collectivités publiques [2]	0 à < 0,15	0,0 %	0,0 %	29 577	29 109	23	0,0 %
	0,15 à < 0,25	0,2 %	0,2 %	511	569	1	0,1 %
	0,25 à < 0,50	0,3 %	0,3 %	380	357	2	0,3 %
	0,50 à < 0,75	0,6 %	0,6 %	183	157	1	0,3 %
	0,75 à < 2,50	1,1 %	1,3 %	27	24	2	1,5 %
	2,50 à < 10,00	5,0 %	5,0 %	5	1	-	0,0 %
	10,00 à < 100	12,0 %	17,3 %	7	3	-	3,0 %
	TOTAL	**0,0 %**	**0,0 %**	**30 690**	**30 220**	**29**	**0,1 %**
Institutions financières	0 à < 0,15	0,0 %	0,0 %	2 695	2 786	-	0,0 %
	0,15 à < 0,25	0,2 %	0,2 %	914	803	-	0,0 %
	0,25 à < 0,50	0,3 %	0,3 %	672	699	-	0,0 %
	0,50 à < 0,75	0,6 %	0,6 %	481	508	-	0,0 %
	0,75 à < 2,50	1,0 %	1,0 %	278	288	-	0,1 %
	2,50 à < 10,00	5,0 %	5,0 %	71	71	-	0,0 %
	10,00 à < 100	12,9 %	14,4 %	54	53	-	0,0 %
	TOTAL	**0,1 %**	**0,4 %**	**5 165**	**5 208**	**-**	**0,0 %**
Entreprises [2]	0 à < 0,15	0,0 %	0,0 %	2 435	2 455	1	0,1 %
	0,15 à < 0,25	0,2 %	0,2 %	2 629	2 604	1	0,1 %
	0,25 à < 0,50	0,3 %	0,3 %	6 398	6 580	14	0,1 %
	0,50 à < 0,75	0,6 %	0,6 %	9 932	9 869	19	0,2 %
	0,75 à < 2,50	1,3 %	1,4 %	50 974	52 802	332	0,7 %
	2,50 à < 10,00	5,0 %	5,0 %	10 454	10 664	239	2,8 %
	10,00 à < 100	14,5 %	14,9 %	6 511	6 627	489	8,0 %
	TOTAL	**1,1 %**	**2,6 %**	**89 333**	**91 601**	**1 095**	**1,4 %**
Financements spécialisés	0 à < 0,15	0,1 %	0,1 %	52	42	1	0,4 %
	0,15 à < 0,25	0,2 %	0,2 %	256	173	-	0,0 %
	0,25 à < 0,50	0,3 %	0,3 %	484	368	4	0,3 %
	0,50 à < 0,75	0,6 %	0,6 %	312	337	-	0,1 %
	0,75 à < 2,50	1,1 %	1,1 %	440	527	2	0,9 %
	2,50 à < 10,00	5,0 %	5,0 %	32	53	2	5,6 %
	10,00 à < 100	14,4 %	15,2 %	57	70	24	15,6 %
	TOTAL	**1,1 %**	**1,4 %**	**1 633**	**1 570**	**33**	**1,1 %**

*(1) La performance des méthodes de notation est mesurée par des **backtestings** réguliers, selon la réglementation. Les **backtestings** comparent la probabilité de défaut estimée (moyenne arithmétique de la PD pondérée par les débiteurs) aux résultats observés (taux de défaut annuel historique).*

(2) Modèles internes PD en cours de recalibrage.

Loss Given Default (LGD) hors clientèle de détail 31 décembre 2020

Portefeuille	LGD estimée *(%)*	LGD hors marge de prudence *(%)*
Souverains	55 %	12 %
Collectivités publiques	Approche IRBF	Approche IRBF
Institutions financières [1]	54 %	59 %
Entreprises	45 %	39 %
Financements spécialisés	27 %	24 %

(1) Modèles internes LGD en cours de recalibrage.

3.4.2.2.7 Comparaison entre les données estimées et réalisées

Le ratio Pertes attendues (EL)/ Valeurs exposées au risque (EAD) s'élève à 1,17 % au 31 décembre 2020 (1,24 % au 31 décembre 2019). Ce ratio est calculé sur les portefeuilles Administrations centrales et Banques centrales, Établissements, Entreprises, Clientèle de détail et Actions en méthode IRBA.

Parallèlement, le ratio Montants des provisions/Expositions brutes s'élève à 1,24 % au 31 décembre 2020, contre 1,28 % à fin 2019.

3.4.2.3 Risque de contrepartie

Le Groupe traite le risque de contrepartie pour l'ensemble de leurs expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme du portefeuille bancaire, le Groupe Crédit Agricole utilise la méthode d'évaluation au prix du marché (article 274) ou la méthode du modèle interne (article 283) sur le périmètre de Crédit Agricole CIB.

3.4.2.3.1 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie

Exposition au risque de contrepartie par approche au 31 décembre 2020

	Standard			IRB			TOTAL			
31/12/2020 *(en milliards d'euros)*	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et Banques centrales	5,6	5,6	0,0	8,8	8,8	0,2	**14,4**	**14,4**	**0,2**	**0,0**
Établissements	10,7	8,6	1,1	23,7	24,2	4,7	**34,4**	**32,8**	**5,8**	**0,5**
Entreprises	3,9	3,1	2,8	30,8	30,3	9,1	**34,7**	**33,4**	**12,0**	**1,0**
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
Actions	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
Titrisations	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**20,2**	**17,2**	**3,9**	**63,4**	**63,4**	**14,1**	**83,5**	**80,6**	**18,0**	**1,4**

Exposition au risque de contrepartie par approche au 31 décembre 2019

	Standard			IRB			TOTAL			
31/12/2019 *(en milliards d'euros)*	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exposition brute	EAD	RWA	Exigence de fonds propres
Administrations centrales et Banques centrales	2,5	2,5	0,0	5,5	5,5	0,1	**8,0**	**8,0**	**0,1**	**0,0**
Établissements	17,0	14,8	1,0	21,4	22,0	4,2	**38,5**	**36,8**	**5,3**	**0,4**
Entreprises	4,3	3,2	3,0	25,3	24,8	8,6	**29,6**	**27,9**	**11,6**	**0,9**
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
Actions	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
Titrisations	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	-	-	-	-	-	-	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**23,8**	**20,4**	**4,0**	**52,2**	**52,2**	**13,0**	**76,0**	**72,6**	**17,0**	**1,4**

L'exposition brute totale au risque de contrepartie s'élève à 83,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (sous forme d'instruments dérivés : 51,9 milliards d'euros et sous forme d'opérations de financement de titres : 31,7 milliards d'euros).

L'information sur les expositions sur opérations sur instruments financiers à terme est présentée par ailleurs dans l'annexe 3.1 aux états financiers consolidés "Risque de crédit".

3.4.2.3.2 Exposition au risque de contrepartie par approche

Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche (CCR1)

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		Montants notionnels	Coût de remplacement/ valeur de marché courante	Exposition de crédit potentielle future	Exposition positive anticipée effective	Multiplicateur	Valeur exposée au risque post ARC	RWA
1	Méthode utilisant les prix du marché	-	3 587	3 372			8 551	3 950
2	Exposition initiale	-						
3	Approche standard	-						
4	MMI (pour les dérivés et SFT)	-			22 545	1,65	37 200	10 301
5	Dont opérations de financement sur titres	-						-
6	Dont dérivés et opérations à règlement différé	-			22 545	1,65	37 200	10 301
7	Dont découlant d'une convention de compensation multiproduits	-						
8	Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-						
9	Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-					27 411	2 683
10	VaR pour les SFT	-						
11	**TOTAL 31/12/2020**	**-**						**16 934**
	TOTAL 31/12/2019							15 312

3.4.2.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

Exposition au risque de contrepartie en méthode standard par portefeuille réglementaire et par pondérations des risques au 31 décembre 2020 (CCR3)

31/12/2020 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Pondération des risques													
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de contrepartie	dont non notée
Administrations centrales et Banques centrales	5 560	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	5 564	5 564
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	13	-	-	-	9	-	-	-	-	-	-	-	22	17
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques (établissements)	-	5 634	-	-	1 694	-	1 174	-	-	44	4	-	8 551	6 535
Entreprises	-	-	-	-	17	-	394	-	-	2 598	48	-	3 058	2 080
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	-	4	4
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
VALEUR TOTALE D'EXPOSITION	**5 574**	**5 634**	**-**	**-**	**1 720**	**-**	**1 572**	**-**	**4**	**2 644**	**55**	**-**	**17 203**	**14 201**

Exposition au risque de contrepartie en méthode standard par portefeuille réglementaire et par pondérations des risques au 31 décembre 2019 (CCR3)

	Pondération des risques													
31/12/2019 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	Exposition totale au risque de contrepartie	dont non notée
Administrations centrales et Banques centrales	2 450	-	-	-	-	-	4	-	-	3	-	-	2 457	2 457
Administrations régionales ou locales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités du secteur public	10	-	-	-	6	-	3	-	-	-	-	-	19	10
Banques multilatérales de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organisations internationales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques (établissements)	-	12 279	-	-	1 510	-	951	-	-	18	3	-	14 761	12 961
Entreprises	-	-	-	-	10	-	377	-	-	2 729	31	-	3 147	2 402
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	15	-	-	-	15	15
Expositions en défaut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1
VALEUR TOTALE D'EXPOSITION	**2 459**	**12 279**	**-**	**-**	**1 526**	**-**	**1 335**	**-**	**15**	**2 751**	**38**	**-**	**20 403**	**17 845**

3.4.2.3.4 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche notation interne fondation au 31 décembre 2020 (CCR4)

31/12/2020 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Valeur d'exposition	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	RWA	Densité des RWA
Établissements	0,00 à < 0,15	566	0,03 %	42,47 %	-	105	18,49 %
	0,15 à < 0,25	40	0,16 %	38,02 %	-	17	42,56 %
	0,25 à < 0,50	-	0,30 %	44,99 %	-	-	57,64 %
	0,50 à < 0,75	22	0,60 %	44,77 %	-	23	104,03 %
	0,75 à < 2,50	-	1,25 %	44,99 %	-	-	115,67 %
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	20,00 %	45,00 %	-	-	286,68 %
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**629**	**0,07 %**	**42,27 %**	**-**	**146**	**23,14 %**
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	659	0,03 %	44,84 %	-	49	7,42 %
	0,15 à < 0,25	17	0,16 %	44,61 %	-	7	44,27 %
	0,25 à < 0,50	92	0,30 %	44,41 %	-	56	60,59 %
	0,50 à < 0,75	58	0,60 %	44,35 %	-	49	83,57 %
	0,75 à < 2,50	76	1,09 %	43,89 %	-	83	108,20 %
	2,50 à < 10,00	6	5,00 %	43,70 %	-	11	174,84 %
	10,00 à < 100,00	9	19,10 %	44,44 %	-	24	270,13 %
	100,00 (défaut)	1	100,00 %	44,79 %	-	-	-
	Sous-total	**918**	**0,49 %**	**44,67 %**	**-**	**279**	**30,34 %**
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	8	0,03 %	44,62 %	-	1	12,45 %
	0,15 à < 0,25	4	0,16 %	44,07 %	-	1	28,32 %
	0,25 à < 0,50	12	0,30 %	43,57 %	-	6	50,08 %
	0,50 à < 0,75	15	0,60 %	43,39 %	-	10	67,73 %
	0,75 à < 2,50	43	1,40 %	43,11 %	-	37	84,78 %
	2,50 à < 10,00	15	5,00 %	42,56 %	-	18	117,47 %
	10,00 à < 100,00	3	16,71 %	43,03 %	-	6	175,98 %
	100,00 (défaut)	1	100,00 %	44,23 %	-	-	-
	Sous-total	**101**	**2,83 %**	**43,28 %**	**-**	**79**	**77,74 %**
TOTAL		**1 648**	**0,47 %**	**43,67 %**	**-**	**503**	**30,50 %**

Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche notation interne fondation au 31 décembre 2019 (CCR4)

31/12/2019 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Valeur d'exposition	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	RWA	Densité des RWA
Établissements	0,00 à < 0,15	476	0,03 %	42,14 %	-	98	20,60 %
	0,15 à < 0,25	49	0,16 %	37,84 %	-	21	43,75 %
	0,25 à < 0,50	1	0,30 %	45,00 %	-	-	57,64 %
	0,50 à < 0,75	18	0,60 %	44,84 %	-	19	104,03 %
	0,75 à < 2,50	-	1,25 %	41,38 %	-	-	105,64 %
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	-	20,00 %	26,91 %	-	-	286,68 %
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**544**	**0,07 %**	**41,84 %**	**-**	**139**	**25,57 %**
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	20	0,04 %	44,83 %	-	3	15,90 %
	0,15 à < 0,25	13	0,16 %	44,57 %	-	6	44,33 %
	0,25 à < 0,50	87	0,30 %	44,44 %	-	53	61,00 %
	0,50 à < 0,75	68	0,60 %	44,37 %	-	58	85,98 %
	0,75 à < 2,50	47	1,17 %	43,90 %	-	52	110,80 %
	2,50 à < 10,00	7	5,00 %	43,60 %	-	12	174,23 %
	10,00 à < 100,00	4	16,40 %	44,03 %	-	11	258,97 %
	100,00 (défaut)	-	100,00 %	44,87 %	-	-	-
	Sous-total	**246**	**1,11 %**	**44,33 %**	**-**	**195**	**79,31 %**
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	9	0,04 %	44,54 %	-	2	17,01 %
	0,15 à < 0,25	2	0,16 %	44,09 %	-	1	44,28 %
	0,25 à < 0,50	8	0,30 %	43,60 %	-	5	58,51 %
	0,50 à < 0,75	10	0,60 %	43,67 %	-	9	83,38 %
	0,75 à < 2,50	46	1,38 %	43,18 %	-	45	96,95 %
	2,50 à < 10,00	4	5,00 %	42,45 %	-	5	139,50 %
	10,00 à < 100,00	9	17,93 %	42,74 %	-	22	232,99 %
	100,00 (défaut)	1	100,00 %	44,15 %	-	-	-
	Sous-total	**90**	**4,27 %**	**43,37 %**	**-**	**88**	**97,14 %**
TOTAL		**881**	**0,79 %**	**42,70 %**	**-**	**422**	**47,95 %**

Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche notation interne avancée au 31 décembre 2020 (CCR4)

31/12/2020 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Valeur d'exposition	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	8 257	0,01 %	5,67 %	2,85	89	1,08 %
	0,15 à < 0,25	385	0,16 %	9,98 %	2,05	29	7,53 %
	0,25 à < 0,50	21	0,30 %	10,00 %	2,54	2	9,45 %
	0,50 à < 0,75	24	0,60 %	10,00 %	1,77	6	24,31 %
	0,75 à < 2,50	101	0,80 %	45,00 %	1,09	72	71,45 %
	2,50 à < 10,00	8	5,00 %	58,78 %	3,55	15	197,58 %
	10,00 à < 100,00	-	20,00 %	77,17 %	3,68	-	249,17 %
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**8 796**	**0,03 %**	**6,38 %**	**2,80**	**214**	**2,44 %**
Établissements	0,00 à < 0,15	17 384	0,04 %	15,80 %	1,63	1 513	8,70 %
	0,15 à < 0,25	2 510	0,16 %	34,04 %	2,12	944	37,59 %
	0,25 à < 0,50	2 073	0,30 %	41,94 %	1,20	953	45,96 %
	0,50 à < 0,75	738	0,60 %	47,37 %	1,43	635	86,04 %
	0,75 à < 2,50	980	0,82 %	25,69 %	2,85	443	45,17 %
	2,50 à < 10,00	19	5,00 %	83,92 %	0,76	48	252,29 %
	10,00 à < 100,00	4	19,81 %	39,70 %	3,13	9	206,80 %
	100,00 (défaut)	5	100,00 %	45,01 %	4,35	2	54,17 %
	Sous-total	**23 715**	**0,15 %**	**21,44 %**	**1,68**	**4 547**	**19,18 %**
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	14 908	0,04 %	33,32 %	1,75	1 586	10,64 %
	0,15 à < 0,25	2 498	0,16 %	45,39 %	2,18	1 096	43,86 %
	0,25 à < 0,50	2 477	0,30 %	45,10 %	2,03	1 104	44,58 %
	0,50 à < 0,75	2 782	0,60 %	43,50 %	1,95	1 650	59,30 %
	0,75 à < 2,50	2 059	1,19 %	48,87 %	2,51	1 827	88,76 %
	2,50 à < 10,00	129	5,00 %	32,74 %	2,17	180	139,51 %
	10,00 à < 100,00	110	14,40 %	43,10 %	2,23	237	214,53 %
	100,00 (défaut)	57	100,00 %	45,36 %	2,44	6	10,11 %
	Sous-total	**25 020**	**0,55 %**	**38,16 %**	**1,91**	**7 685**	**30,72 %**
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	54	0,03 %	47,31 %	2,56	8	14,55 %
	0,15 à < 0,25	4	0,18 %	31,50 %	2,02	1	33,65 %
	0,25 à < 0,50	14	0,30 %	43,75 %	1,20	6	44,81 %
	0,50 à < 0,75	6	0,60 %	42,95 %	2,78	5	89,25 %
	0,75 à < 2,50	27	1,67 %	33,44 %	2,49	28	102,79 %
	2,50 à < 10,00	5	5,00 %	41,58 %	3,92	6	127,39 %
	10,00 à < 100,00	1	16,39 %	23,16 %	1,96	2	176,38 %
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**111**	**0,87 %**	**42,18 %**	**2,42**	**57**	**51,04 %**
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	690	0,06 %	12,04 %	3,81	44	6,31 %
	0,15 à < 0,25	1 172	0,16 %	12,80 %	3,72	236	20,15 %
	0,25 à < 0,50	698	0,30 %	12,79 %	3,66	119	17,06 %
	0,50 à < 0,75	680	0,60 %	13,15 %	3,07	187	27,46 %
	0,75 à < 2,50	804	1,03 %	15,78 %	3,49	325	40,36 %
	2,50 à < 10,00	59	5,00 %	13,36 %	3,57	34	57,21 %
	10,00 à < 100,00	78	15,85 %	16,19 %	3,07	103	132,80 %
	100,00 (défaut)	31	100,00 %	31,94 %	2,69	-	0,99 %
	Sous-total	**4 212**	**1,50 %**	**13,51 %**	**3,55**	**1 047**	**24,87 %**
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	-	0,16 %	10,50 %	1,07	-	12,48 %
	0,15 à < 0,25	1	0,22 %	20,54 %	1,36	-	28,81 %
	0,25 à < 0,50	2	0,45 %	24,99 %	1,35	1	44,88 %
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	2	1,49 %	25,27 %	1,32	1	72,60 %
	2,50 à < 10,00	-	6,06 %	29,07 %	1,30	-	107,46 %
	10,00 à < 100,00	-	49,33 %	30,20 %	1,39	-	584,60 %
	100,00 (défaut)	-	100,00 %	70,40 %	1,15	-	73,76 %
	Sous-total	**5**	**4,55 %**	**25,86 %**	**1,33**	**3**	**62,73 %**
TOTAL		**61 859**	**0,39 %**	**25,56 %**	**-**	**13 554**	**21,91 %**

Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche notation interne avancée au 31 décembre 2019 (CCR4)

31/12/2019 Catégories d'expositions *(en millions d'euros)*	Échelle de probabilité de défaut (PD)	Valeur d'exposition	PD par exposition moyenne pondérée *(%)*	LGD par exposition moyenne pondérée *(%)*	Maturité moyenne des expositions pondérées *(années)*	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et Banques centrales	0,00 à < 0,15	5 053	0,01 %	1,33 %	3,07	14	0,28 %
	0,15 à < 0,25	255	0,16 %	9,91 %	2,27	20	7,95 %
	0,25 à < 0,50	46	0,30 %	10,00 %	1,78	4	9,62 %
	0,50 à < 0,75	80	0,60 %	10,00 %	1,65	14	17,36 %
	0,75 à < 2,50	49	1,34 %	46,91 %	2,75	57	117,28 %
	2,50 à < 10,00	-	-	-	-	-	-
	10,00 à < 100,00	6	20,00 %	67,81 %	4,23	16	255,15 %
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**5 489**	**0,06 %**	**2,40 %**	**3,00**	**126**	**2,29 %**
Établissements	0,00 à < 0,15	16 379	0,04 %	15,57 %	1,69	1 492	9,11 %
	0,15 à < 0,25	2 142	0,16 %	36,14 %	2,11	823	38,44 %
	0,25 à < 0,50	1 530	0,30 %	38,28 %	1,51	778	50,87 %
	0,50 à < 0,75	626	0,60 %	47,05 %	1,39	587	93,77 %
	0,75 à < 2,50	780	0,84 %	23,93 %	2,68	306	39,28 %
	2,50 à < 10,00	38	5,00 %	82,81 %	0,81	95	252,36 %
	10,00 à < 100,00	6	17,65 %	50,14 %	1,47	13	207,60 %
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**21 500**	**0,12 %**	**20,51 %**	**1,73**	**4 095**	**19,05 %**
Entreprises – Autres	0,00 à < 0,15	10 647	0,04 %	34,31 %	2,04	1 327	12,47 %
	0,15 à < 0,25	2 256	0,16 %	43,04 %	2,28	1 016	45,02 %
	0,25 à < 0,50	2 673	0,30 %	45,93 %	2,38	1 101	41,18 %
	0,50 à < 0,75	2 501	0,60 %	46,30 %	2,25	1 443	57,68 %
	0,75 à < 2,50	2 143	0,99 %	45,88 %	2,41	1 694	79,03 %
	2,50 à < 10,00	63	5,00 %	52,77 %	2,96	87	137,95 %
	10,00 à < 100,00	865	19,71 %	29,82 %	1,03	964	111,46 %
	100,00 (défaut)	69	100,00 %	45,39 %	2,46	26	37,63 %
	Sous-total	**21 217**	**1,39 %**	**39,16 %**	**2,13**	**7 657**	**36,09 %**
Entreprises – PME	0,00 à < 0,15	55	0,03 %	47,46 %	1,26	11	19,60 %
	0,15 à < 0,25	3	0,16 %	49,98 %	3,67	1	41,66 %
	0,25 à < 0,50	-	0,30 %	49,86 %	1,70	-	54,48 %
	0,50 à < 0,75	3	0,60 %	51,08 %	1,18	2	76,00 %
	0,75 à < 2,50	28	1,62 %	31,97 %	2,45	35	124,67 %
	2,50 à < 10,00	3	5,00 %	44,42 %	1,90	5	167,58 %
	10,00 à < 100,00	3	13,78 %	25,35 %	1,40	7	248,32 %
	100,00 (défaut)	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	**95**	**1,09 %**	**42,38 %**	**1,72**	**61**	**64,33 %**
Entreprises – Financement spécialisé	0,00 à < 0,15	665	0,06 %	11,80 %	3,36	42	6,27 %
	0,15 à < 0,25	933	0,16 %	10,23 %	3,59	150	16,06 %
	0,25 à < 0,50	620	0,30 %	11,11 %	3,47	98	15,84 %
	0,50 à < 0,75	481	0,60 %	12,01 %	3,21	95	19,76 %
	0,75 à < 2,50	427	0,95 %	12,73 %	3,42	147	34,45 %
	2,50 à < 10,00	16	5,00 %	14,22 %	3,40	5	28,67 %
	10,00 à < 100,00	98	14,73 %	14,39 %	2,86	86	87,30 %
	100,00 (défaut)	22	100,00 %	40,58 %	2,93	11	47,78 %
	Sous-total	**3 263**	**1,50 %**	**11,66 %**	**3,41**	**633**	**19,40 %**
Autres crédits aux petites et moyennes entités	0,00 à < 0,15	-	0,16 %	17,07 %	1,17	-	14,46 %
	0,15 à < 0,25	-	0,27 %	21,50 %	1,32	-	28,56 %
	0,25 à < 0,50	2	0,52 %	26,69 %	1,36	1	47,03 %
	0,50 à < 0,75	-	-	-	-	-	-
	0,75 à < 2,50	2	1,35 %	26,26 %	1,31	1	71,92 %
	2,50 à < 10,00	1	6,11 %	28,68 %	1,32	1	115,69 %
	10,00 à < 100,00	-	43,40 %	28,70 %	1,39	-	390,39 %
	100,00 (défaut)	-	100,00 %	73,38 %	1,14	-	149,19 %
	Sous-total	**5**	**5,30 %**	**27,30 %**	**1,33**	**3**	**70,66 %**
TOTAL		**51 568**	**0,73 %**	**25,72 %**	**-**	**12 575**	**24,39 %**

3.4.2.3.5 Sûretés

Incidences des compensations et sûretés détenues sur les valeurs exposées (CCR5-A)

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1	Dérivés	255 752	221 709	33 973	4 271	29 702
2	SFT	40 011	32 872	7 139	723	6 416
3	Compensation multiproduits					-
4	**TOTAL**	**295 763**	**254 581**	**41 111**	**4 994**	**36 117**

31/12/2019 *(en millions d'euros)*		Juste valeur brute positive ou valeur comptable nette	Bénéfices de la compensation	Exposition de crédit courante après compensation	Sûretés détenues	Expositions de crédit nettes
1	Dérivés	214 168	185 921	28 247	4 032	24 215
2	SFT	25 130	14 106	11 024	486	10 538
3	Compensation multiproduits					-
4	**TOTAL**	**239 298**	**200 028**	**39 271**	**4 518**	**34 753**

Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie (CCR5-B)

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées dans des SFT	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
		Séparée	Non séparées	Séparée	Non séparées		
1	En caisse	-	17 246	258	21 139	654	251
2	Obligation d'entreprises, dettes souveraines et dette publique	-	7 080	393	2 585	274	-
3	Actions	-	137	-	-	-	-
4	Autres sûretés	-	74	17	-	-	-
	TOTAL	**-**	**24 537**	**668**	**23 724**	**928**	**251**

31/12/2019 *(en millions d'euros)*		Sûretés utilisées dans des contrats dérivés				Sûretés utilisées dans des SFT	
		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés données		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés données
		Séparée	Non séparées	Séparée	Non séparées		
1	En caisse	-	13 204	366	17 231	684	218
2	Obligation d'entreprises, dettes souveraines et dette publique	-	2 917	0	2 405	5 811	-
3	Actions	-	160	0	-	-	-
4	Autres sûretés	-	240	7	120	-	-
	TOTAL	**-**	**16 521**	**373**	**19 756**	**6 495**	**218**

3.4.2.3.6 Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM) entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020

États des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) (CCR7)

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		RWA	Exigences minimales de fonds propres
1	**RWA à la fin de la période précédente (31/12/2019)**	**8 930**	**714**
2	Montant des actifs	(1 216)	(97)
3	Qualité de crédit des contreparties	(96)	(8)
4	Mises à jour des modèles (MMI seule)	900	72
5	Méthodologie et politique (MMI seule)	-	-
6	Acquisitions et cessions	-	-
7	Mouvements de devises	2 082	167
8	Autres	(300)	(24)
9	**RWA à la fin de la période considérée (31/12/2020)**	**10 301**	**824**

3.4.2.3.7 Expositions sur les contreparties centrales (CCP)

Expositions sur les contreparties centrales (CCP) (CCR8)

		31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)		Valeur exposée au risque post-ARC	RWA	Valeur exposée au risque post-ARC	RWA
1	**Expositions aux QCCP (total)**		**472**		**652**
2	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles	5 636	114	12 281	246
3	(i) Instruments dérivés de gré à gré	1 503	31	9 004	181
4	(ii) Dérivés cotés	121	2	147	3
5	(iii) SFT	4 012	80	3 129	63
6	(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée				
7	Marge initiale ségrégée	3 785		3 166	
8	Marge initiale non ségrégée	523	10	151	3
9	Contributions au fonds de défaillance préfinancées	691	348	744	403
10	Méthode alternative de calcul de l'exigence de fonds propres pour les expositions				
11	**Expositions aux non-QCCP (total)**				
12	Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles				
13	(i) Instruments dérivés de gré à gré				
14	(ii) Dérivés cotés				
15	(iii) SFT				
16	(iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée				
17	Marge initiale ségrégée				
18	Marge initiale non ségrégée				
19	Contributions au fonds de défaillance préfinancées				
20	Contributions au fonds de défaillance non financées				

3.4.2.3.8 CVA

Le cadre prudentiel CRR/CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Valuation Adjustment* (CVA) ou ajustement de valorisation sur actifs résumée sous le terme "Risque CVA" dont l'objectif est de tenir compte dans la valorisation des produits dérivés OTC des événements de crédit affectant nos contreparties. Le CVA est ainsi défini comme la différence entre la valorisation sans risque de défaut et la valorisation qui tient compte de la probabilité de défaut de nos contreparties.

Selon ce dispositif prudentiel, les établissements utilisent une formule réglementaire ("méthode standard") ou sont autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux en méthode avancée ("VaR CVA").

L'exigence de CVA en méthode avancée est calculée sur la base des expositions positives anticipées sur les transactions sur produits dérivés OTC face aux contreparties "Institutions financières" hors transactions intragroupes. Sur ce périmètre, le dispositif utilisé pour estimer le montant des exigences en fonds propres est le même que celui utilisé pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) (CCR2)

		31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)		Valeur d'exposition	RWA	Valeur d'exposition	RWA
1	**Total des transactions soumises à la méthode avancée**	**14 768**	**2 634**	**16 465**	**2 681**
2	(i) Composante VaR (incluant le multiplicateur x3)	-	545	-	250
3	(ii) Composante sVaR (incluant le multiplicateur x3)	-	2 089	-	2 425
4	**Transactions soumises à la méthode standard**	**22 910**	**1 929**	**16 232**	**1 360**
EU4	Transactions soumises à l'approche alternative (basée sur la méthode de l'exposition initiale)	-	-	-	-
5	**Total des transactions soumises aux exigences de fonds propres au titre du risque d'ajustement de la valeur du crédit**	**37 678**	**4 563**	**32 697**	**4 041**

3.4.2.4 Techniques de réduction du risque de crédit et de contrepartie

Expositions en méthode avancée (RC3)

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Total prêts	627 805	651 090	321 514	311 785	17 791
2	Total titres de créance	160 023	2 858	-	2 858	-
3	**Expositions totales**	**787 828**	**653 948**	**321 514**	**314 642**	**17 791**
4	Dont expositions non performantes	18 126	7 083	3 717	3 110	256

31/12/2019 *(en millions d'euros)*		Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur comptable	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Total prêts	545 492	591 846	304 514	271 000	16 332
2	Total titres de créance	141 747	-	-	-	-
3	**Expositions totales**	**687 240**	**591 846**	**304 514**	**271 000**	**16 332**

3.4.2.4.1 Techniques de réduction du risque de crédit

Dispositif de gestion des sûretés réelles reçues

Les principales catégories de sûreté réelle prises en compte par l'établissement sont décrites dans la partie "Gestion des risques – Risque de crédit – Garanties reçues et sûretés".

Les sûretés font l'objet d'une analyse spécifique à l'octroi afin d'apprécier la valeur de l'actif, sa liquidité, sa volatilité, la corrélation entre la valeur de la sûreté et la qualité de la contrepartie financée. Quelle que soit la qualité de la sûreté, le premier critère de décision reste la capacité de remboursement du débiteur, générée par son activité opérationnelle, à l'exception de certains financements de négoce.

Pour les sûretés financières, un taux de couverture minimal de l'exposition par la sûreté est généralement inclus dans les contrats, avec des clauses de réajustement. Leur valorisation est réactualisée en fonction de la fréquence des appels de marge et des conditions de variabilité de la valeur des actifs financiers apportés en sûreté ou trimestriellement *a minima*.

Le taux de couverture minimal (ou la décote appliquée à la valeur de la sûreté dans les traitements Bâle 3) est déterminé à l'aide de la mesure de la dérive pseudo-maximale de la valeur des titres à la date de revalorisation. Cette mesure est calculée avec un intervalle de confiance de 99 % pour un horizon de temps qui couvre la période entre chaque revalorisation, le délai entre la date de défaut et le début de la cession des titres et la durée de la liquidation. Cette décote intègre aussi le risque d'asymétrie des devises lorsque les titres et l'exposition couverte sont libellés dans des devises différentes. Des décotes supplémentaires sont appliquées lorsque la taille de la position en actions laisse présager une cession par bloc ou lorsque le débiteur et l'émetteur des titres appartiennent à un même groupe de risque.

Pour la Banque de Proximité (LCL, CA Italia), la revalorisation est automatique en fonction de l'évolution des indices de marché de l'immobilier. À l'inverse, pour les financements immobiliers de type projet, la revalorisation est principalement fondée sur une approche d'expert qui combine différentes approches (valeur du bien, valeur locative, etc.) et intègre des *benchmarks* externes.

D'autres types d'actifs peuvent constituer la sûreté réelle. C'est notamment le cas pour certaines activités telles que le financement d'actifs dans le domaine de l'aéronautique, du maritime de l'immobilier ou du négoce de matières premières Ces métiers sont pratiqués par des middle office dont l'expertise repose en particulier sur la valorisation des actifs financés.

Fournisseurs de protection

Deux grands types de garantie sont principalement utilisés (hors garanties intragroupe) : les assurances de crédit export souscrites par la Banque et les garanties inconditionnelles de paiement.

Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit – cf. paragraphe ci-dessous) sont les agences de crédit export qui relèvent d'un risque souverain de bonne qualité. Les principaux fournisseurs de garantie personnelle (hors dérivés de crédit) sont les agences de crédit export qui relèvent pour la plupart d'un risque souverain et sont notées *"Investment Grade"*. Les plus importantes agences sont la BPI (France), Sace SPA (Italie), Euler Hermès (Allemagne) et Korea Export Insur (Corée).

Utilisation par le Crédit Agricole des techniques de réduction de risque en couverture de certains de ses engagements vis-à-vis de tiers

Crédit Agricole peut recourir également à des techniques de réduction de risque pour couvrir certaines de ses opérations vis-à-vis de tiers, notamment des opérations de refinancement. Ces dernières peuvent contenir une clause de collatéralisation supplémentaire en cas de dégradation de la qualité de crédit de Crédit Agricole S.A. entité sociale. À titre d'illustration, à fin 2020, en cas de baisse d'un cran de la notation de cette qualité de crédit, le Groupe devrait remettre aux contreparties de ces opérations de refinancement un supplément global de sûretés de 278 millions d'euros.

Notation externe attribuée aux agences de crédit export

31/12/2020 *(en millions d'euros)*	Moody's Note de long terme (perspective)	Standard & Poor's Note de long terme (perspective)	Fitch Ratings Note de long terme (perspective)
Bpifrance Financement (EPIC Bpifrance)	Aa2 [stable]	Non notée	AA [négative]
Euler Hermès S.A.	Aa3 [stable]	AA [stable]	Non notée
Sace S.p.A.	Non notée	Non notée	BBB- [stable]

En outre, les garanties reçues de sociétés de caution couvrent une part importante des créances du portefeuille "immobilier résidentiel" du Groupe en France (cf. tableau ci-après). Ces encours sont garantis par des cautions octroyées par Crédit Logement (noté Aa3 [stable] par Moody's) ou par la compagnie d'assurance filiale du Groupe, CAMCA Assurance S.A. (notée A+ [négative] par Fitch). Les garants sont soumis à une réglementation prudentielle, qui est soit celle des sociétés de financement pour Crédit Logement, soit celle applicable aux compagnies d'assurance (Solvabilité 2) pour CAMCA Assurance.

Montants d'encours de prêts immobiliers garantis par CAMCA et Crédit Logement

(en millions d'euros)	Encours au 31/12/2020		Encours au 31/12/2019	
	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis	Montant d'encours garantis	% des prêts du portefeuille "crédits immobiliers résidentiel" en France garantis
Couverture par des organismes de caution (Crédit Logement, CAMCA)	235 157	58,10 %	217 753	57,40 %

Au moment de l'octroi, le garant applique une politique de sélection autonome et complémentaire à celle déjà mise en œuvre par la banque. Dans le cas de Crédit Logement, la garantie donnée couvre, sans aucune franchise, le paiement de toutes les sommes légalement dues par les emprunteurs défaillants en principal, intérêts, primes d'assurance et frais. Concernant CAMCA Assurance, le mécanisme de garantie est globalement comparable à celui de Crédit Logement à la différence près que les paiements effectués par CAMCA Assurance au titre de la garantie interviennent après épuisement des voies de recours de la banque contre l'emprunteur. Au final, ces dispositifs de caution permettent de rehausser substantiellement la qualité des prêts immobiliers garantis et constituent un transfert de risque total sur ces encours.

3.4.2.4.2 Techniques de réduction du risque appliquées au risque de contrepartie

Dérivés de crédit utilisés en couverture

Ces techniques sont présentées dans le chapitre "Gestion des risques", partie 2.4.II.4 "Risque de crédit – Mécanismes de réduction du risque de crédit – Utilisation de dérivés de crédit" de l'Amendement A01 du document d'enregistrement universel 2020 du Groupe Crédit Agricole.

Expositions sur dérivés de crédit (CCR6)

31/12/2020 *(en millions d'euros)*		Protection achetée	Protection vendue
Montants notionnels			
1	Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	6 819	-
2	Contrats dérivés sur défaut indiciels	-	-
3	Contrats d'échange sur rendement total	-	-
4	Options sur crédit	-	-
5	Autres dérivés de crédit	-	-
6	**TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS**	**6 819**	**-**
Justes valeurs			
7	Juste valeur positive (actif)	9	-
8	Juste valeur négative (passif)	(504)	-

3.4.2.5 Expositions sur actions du portefeuille bancaire

Les expositions sur actions du Groupe Crédit Agricole, hors portefeuille de négociation, sont constituées de titres détenus "conférant des droits résiduels et subordonnés sur les actifs ou le revenu de l'émetteur ou qui présentent une nature économique similaire". Il s'agit principalement :

- des actions cotées et non cotées et des parts dans des fonds d'investissements ;
- des options implicites des obligations convertibles, remboursables ou échangeables en actions ;
- des options sur actions ;
- des titres super subordonnés.

Les techniques comptables et les méthodes de valorisation utilisées sont décrites dans l'annexe 1.2 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Actions selon la méthode de pondération simple au 31 décembre 2020 (CR10.5)

31/12/2020 Catégories *(en millions d'euros)*	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Montant de pertes attendues
Expositions sur capital-investissement	1 407	29	190 %	1 435	2 727	11
Expositions sur actions cotées	1 821	-	290 %	1 821	5 281	15
Autres expositions en actions	17 257	4	370 %	17 262	63 868	414
TOTAL	**20 485**	**33**		**20 518**	**71 876**	**440**

Actions selon la méthode de pondération simple AU 31 décembre 2019 (CR10.5)

31/12/2019 Catégories *(en millions d'euros)*	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Montant de pertes attendues
Expositions sur capital-investissement	1 404	77	190 %	1 481	2 814	12
Expositions sur actions cotées	2 067	-	290 %	2 067	5 994	17
Autres expositions en actions	17 201	-	370 %	17 021	62 978	409
TOTAL	**20 671**	**77**		**20 569**	**71 786**	**437**

L'exposition sur actions en approche notations internes correspond essentiellement aux portefeuilles de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole CIB et de Crédit Agricole Investissement et Finance.

Le montant des expositions sur actions (bilan et hors bilan) traité en approche notation interne s'élève à 20,5 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (contre 20,7 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Par ailleurs, le montant des expositions sur actions traités en méthode standard s'élève à 1,2 milliard au 31 décembre 2020 pour un montant de RWA de 1,5 milliard d'euros.

Le montant cumulé des plus-values ou moins-values réalisées sur les ventes et liquidations sur la période sous revue est présenté dans l'annexe 4 aux états financiers "Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres".

3.4.3 Titrisation

3.4.3.1 Définitions des opérations de titrisation

Le groupe Crédit Agricole CIB est engagé dans des opérations de titrisation en tant qu'initiateur, sponsor ou investisseur au sens de la typologie Bâle 3.

Les opérations de titrisation, recensées ci-après, correspondent aux opérations telles que définies dans la directive 2013/36/UE (CRD 4) et le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013 (CRR) en vigueur depuis le 1er janvier 2014. Ces textes intègrent dans le droit européen la réforme internationale Bâle 3 (décembre 2010) qui introduit notamment de nouvelles exigences en matière de solvabilité bancaire et de surveillance du risque de liquidité. Ces textes sont complétés par les règlements (UE) 2017/2401 et 2017/2402 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2017. Le règlement 2017/2402 révise le cadre général de la titrisation et crée un cadre spécifique pour les titrisations simples, transparentes et standardisées, et le règlement 2017/2401 modifie les formules de calcul applicables pour les titrisations au titre du ratio de solvabilité.

Sont ainsi visées les opérations par lesquelles, ou un dispositif par lequel, le risque de crédit associé à une exposition ou à un ensemble d'expositions est subdivisé en tranches, et qui présente les deux caractéristiques suivantes :

- les paiements effectués dans le cadre de l'opération ou du dispositif dépendent de la performance de l'exposition ou du panier d'expositions ;
- la subordination des tranches détermine la répartition des pertes pendant la durée d'existence de l'opération ou du dispositif.

Au sein des opérations de titrisation, on distingue :

- les titrisations classiques : une titrisation impliquant le transfert de l'intérêt économique des expositions titrisées par le transfert de la propriété de ces expositions de l'i initiateur à une entité de titrisation ou par une sous-participation d'une entité de titrisation, dans laquelle les titres émis ne représentent pas d'obligations de paiement pour l'initiateur ;
- les titrisations synthétiques : une titrisation dans laquelle le transfert de risques s'effectue via l'utilisation de dérivés de crédit ou de garanties et dans laquelle les expositions titrisées restent des expositions pour l'initiateur.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB détaillées ci-après reprennent l'ensemble des expositions de titrisation (comptabilisées au bilan ou au hors bilan) qui induisent des emplois pondérés (*Risk Weighted Assets* ou RWA) et des exigences de fonds propres au titre de son portefeuille réglementaire selon les typologies suivantes :

- les positions de titrisation pour lesquelles le Groupe est considéré comme initiateur ;
- les positions dans lesquelles le Groupe est investisseur ;
- les positions dans lesquelles le Groupe est sponsor ;
- les positions de swaps de titrisation (couverture de change ou de taux) qui sont accordés à des véhicules de titrisation.

Il faut noter que la majorité des opérations de titrisation pour compte de la clientèle européenne fait intervenir Ester Finance Technologies, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole CIB, qui finance l'achat de créances, ce qui rend Crédit Agricole CIB à la fois sponsor et, à travers Ester Finance Technologies, initiateur de ces opérations de titrisations.

Les opérations de titrisation pour compte propre réalisées dans le cadre d'opérations de financement collatéralisés, non déconsolidées, ne sont pas reprises ci-après. Leur incidence sur les comptes consolidés est détaillée dans la note annexe 6.7 aux états financiers "actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

4.3.2 Finalité et stratégie

3.4.3.2.1 Activités en matière de titrisation pour compte propre

Les activités de titrisation pour compte propre de Crédit Agricole S.A. sont les suivantes :

Opérations de financement collatéralisé

Ces opérations visent à émettre des titres qui peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placés auprès d'investisseurs, donnés en pension ou conservés au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Cette activité concerne plusieurs entités du Groupe, principalement Crédit Agricole Consumer Finance et ses filiales. À noter que dans ce cadre, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont réalisé régulièrement depuis 2015 des opérations de titrisation de crédits habitat ("RMBS") dans le cadre du programme Crédit Agricole Habitat.

Les activités de transfert de risque par recours à la titrisation pour compte propre de Crédit Agricole CIB sont les suivantes :

Gestion active du portefeuille de financement

En complément du recours aux dérivés de crédit (cf. chapitre "Risques et Pilier 3", partie "Risques de crédit – Utilisation de dérivés de crédit"), cette activité consiste à utiliser les titrisations synthétiques pour gérer le risque de crédit du portefeuille de financement des entreprises de la banque, optimiser l'allocation des fonds propres, réduire la concentration des encours de crédit aux entreprises, libérer des ressources pour contribuer au renouvellement du portefeuille bancaire (dans le cadre du modèle *Distribute to Originate*) et optimiser la rentabilité des fonds propres. Cette activité est gérée par l'équipe *Private Debt Solutions* qui est rattachée conjointement au département Exécution Management au sein de la Direction financière et à la Direction *Debt Optimisation and Distribution* de Crédit Agricole CIB. L'approche utilisée pour calculer les montants pondérés des positions de titrisation pour compte propre est la méthode de la formule réglementaire. Dans cette activité, la banque n'achète pas systématiquement une protection sur la totalité des tranches, l'objectif de gestion étant de couvrir certaines des tranches les plus risquées des portefeuilles de financement tout en conservant une partie du risque global.

Nouvelle titrisation réalisée par Crédit Agricole CIB en 2020

Dans le cadre de la gestion du portefeuille de financement, l'équipe *Private Debt Solutions* a mis en place une nouvelle opération de titrisation synthétique avec des investisseurs privés. Cette opération, d'une durée de cinq ans, qui porte sur un portefeuille de 1,15 milliard de dollars US de prêts *corporate* de Crédit Agricole CIB, est la première titrisation synthétique placée auprès de plusieurs investisseurs simultanément et ouvre de nouvelles opportunités de distribution pour ces crédits. Cette opération est sécurisée par un cash collatéral égal au montant de risque garanti.

Operations réalisées par le groupe Crédit Agricole Consumer Finance en 2020

Le groupe Crédit Agricole Consumer Finance n'a pas réalisé d'émissions placées dans le marché en 2020.

Le groupe Crédit Agricole Consumer Finance a réalisé plusieurs émissions auto-souscrites pour constituer des réserves de titres liquides éligibles en tant que collatéral auprès de l'Eurosystème :

3.4.3.2.2 Activités réalisées en matière de titrisation pour compte de la clientèle en tant qu'arrangeur, sponsor, intermédiaire ou initiateur

Seul Crédit Agricole CIB, au sein de Crédit Agricole S.A., a une activité de titrisation pour le compte de la clientèle.

Les activités de titrisation pour compte de la clientèle au sein des activités de *Global Markets* permettent à Crédit Agricole CIB de lever de la liquidité ou de gérer une exposition au risque pour le compte de ses clients. Dans le cadre de ces activités, Crédit Agricole CIB peut alors agir en tant qu'initiateur, sponsor, arrangeur ou investisseur :

- en tant que sponsor et arrangeur, Crédit Agricole CIB structure et gère des programmes de titrisation qui assurent le refinancement d'actifs de clients de la banque, essentiellement via les programmes "ABCP" *(Asset Backed Commercial Paper)* LMA en Europe, Atlantic et La Fayette aux États-Unis et ITU au Brésil. Ces entités spécifiques sont protégées de la faillite de Crédit Agricole CIB mais sont consolidées comptablement au niveau Groupe depuis l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2014, des règles IFRS 10. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des programmes ;
- en tant qu'investisseur, le Groupe investit directement dans certaines positions de titrisation, est fournisseur de liquidité ou contrepartie d'expositions dérivées (par exemple, swaps de change ou de taux) ;
- en tant qu'arrangeur, sponsor et initiateur, Crédit Agricole CIB procède à des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle. Au 31 décembre 2020, il existe quatre véhicules consolidés multi-cédants en activité (LMA, Atlantic, La Fayette et ITU), structurés par le Groupe pour le compte de tiers. LMA, Atlantic, La Fayette et ITU sont des programmes ABCP entièrement soutenus. Cette activité de programmes ABCP permet de financer le besoin de fonds de roulement de certains clients du Groupe en adossant des financements à court terme à des actifs traditionnels, tels que des créances commerciales ou financières. Le montant des actifs détenus par ces véhicules et financés par l'émission de titres négociables s'élève à cette date à 24 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (27 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Le risque de défaillance sur les actifs de ces véhicules est supporté par les cédants des créances sous-jacentes via le rehaussement de crédit ou par des assureurs pour certains types de risque en amont des transactions ABCP, Crédit Agricole CIB porte le risque via des lignes de liquidités.

Activités réalisées en tant que sponsor

L'activité des programmes est restée soutenue pendant l'année 2020, les encours nouvellement titrisés concernant majoritairement des créances commerciales et financières.

À noter que pour une partie de cette activité programmes, Crédit Agricole CIB agit en tant qu'initiateur dans la mesure où les structures font intervenir l'entité Ester Finance Technologies qui est une entité consolidée du Groupe.

Le montant d'engagement des lignes de liquidité consenties à LMA, à Atlantic, à La Fayette et à ITU, en tant que sponsor, s'élève à 35 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (37 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Activités réalisées en tant qu'investisseur

Dans le cadre de ses activités de sponsor, le Groupe peut octroyer des garanties et des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation ou servir de contrepartie de produits dérivés dans des opérations de titrisation *ad hoc.* Il s'agit principalement des swaps de change accordés aux programmes ABCP et des swaps de taux pour certaines émissions ABS. Ces activités sont enregistrées dans le portefeuille bancaire en tant qu'activité investisseur.

Par ailleurs Crédit Agricole CIB peut être amené à financer directement sur son bilan certaines opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle (principalement des opérations aéronautiques ou de financement de flotte de véhicules) ou apporter un support, via une facilité de liquidité, à une émission faite par des véhicules *ad hoc* externes à la banque (SPV ou programme ABCP non sponsorisé par la banque). Dans ce cas, Crédit Agricole CIB est considéré comme jouant un rôle d'investisseur. Cette activité correspond à un montant d'engagement de 2 milliards d'euros au 31 décembre 2020 (2 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Opérations d'intermédiation

Crédit Agricole CIB participe à la structuration et au placement de titres adossés à des ensembles d'actifs provenant de clients et destinés à être placés auprès d'investisseurs.

Dans le cadre de cette activité, Crédit Agricole CIB conserve un risque relativement faible via l'apport éventuel de lignes de support aux véhicules émetteurs de titres ou la détention d'une quote-part des titres émis.

3.4.3.2.3 Suivi des risques et comptabilisation

Suivi des risques

La gestion des risques liés aux opérations de titrisation suit les règles établies par le Groupe selon que ces actifs sont enregistrés en portefeuille bancaire (risque de crédit et de contrepartie) ou dans le portefeuille de négociation (risque de marché et risque de contrepartie).

Le développement, le dimensionnement et le ciblage des opérations de titrisation sont périodiquement revus dans le cadre de Comités de stratégies portefeuille spécifiques à ces activités et aux pays qu'elles concernent ainsi que dans le cadre de Comités risques Groupe.

Les risques des opérations de titrisation se mesurent à la capacité des actifs transférés à des structures de financement à générer suffisamment de flux pour assurer les charges principalement financières de ces structures.

Les expositions de titrisation de Crédit Agricole CIB sont traitées selon les approches du cadre IRB-Titrisation. Les nouvelles approches de pondération, entrées complètement en vigueur le 1er janvier 2020, sont les suivantes :

- méthode de la formule réglementaire "SEC IRBA" : Cette approche s'appuie principalement sur la pondération prudentielle du portefeuille de créances sous-jacentes et sur le point d'attachement de la tranche visée ;
- méthode standard "SEC-SA" : à l'image de l'approche SEC-IBRA, cette approche se base sur la pondération du portefeuille de créances sous-jacentes (mais sous l'approche standard) et tient compte principalement du point d'attachement et des performances historiques ;
- méthode fondée sur les notations externes "SEC-IBRA" : cette approche se base sur les notations fournies par les agences de notations externes publiques agréées par le Comité des superviseurs européens. Les organismes externes utilisés actuellement sont Standard & Poors, Moody's, Fitch Ratings et Dominion Bond Rating Services DBRS ;
- approche d'évaluation interne *"Internal Assessment Approach"* (IAA) : méthodologie de notation interne de la Banque agréée par le Comité normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. pour les principales classes d'actifs (notamment les créances commerciales et les créances financières automobiles).

Conformément à la réglementation, les approches par évaluation interne de Crédit Agricole CIB reproduisent les méthodologies publiques des agences de notations externes. Ces dernières contiennent deux composantes :

- une composante quantitative qui évalue notamment le taux de rehaussement des transactions en comparaison aux performances historiques ainsi que l'éventuel risque de *commingling* généré par la transaction ;
- une composante qualitative qui complète l'approche quantitative et qui permet d'évaluer entre autres la qualité des structures ou encore les reportings.

Les méthodologies internes de notations s'appliquent aux titrisations de créances commerciales, de prêts automobiles et de financement de stock de concessionnaires.

Concernant les paramètres de simulation de tensions, ces paramètres dépendent de la note des titrisations et des sous-jacents titrisés. Par exemple, pour une note équivalente à AA (en échelle S&P), le paramètre de simulation de tensions du risque de défaut est de l'ordre de 2,25 pour des transactions de créances commerciales, généralement 3 pour des titrisations de crédits automobiles, et pour les titrisations de financement de concessionnaires automobiles, la simulation de tensions de crédit est composée de plusieurs éléments dont notamment une dégradation de trois notes de la notation du constructeur automobile.

Il est à noter qu'au-delà des besoins des calculs prudentiels, les notations internes sont utilisées dans le cadre du processus d'origination afin d'évaluer la rentabilité des transactions.

Concernant l'encadrement des modèles internes, une unité indépendante au sein du Groupe Crédit Agricole est en charge de la validation des méthodologies internes. Par ailleurs, des audits réguliers sont conduits par l'inspection générale afin de s'assurer de la pertinence des méthodologies internes. Des exercices de *backtesting* et de stress test sont également mis en place régulièrement par les équipes de modélisation.

Ces notations englobent tous les types de risques induits par ces opérations de titrisation : risques intrinsèques sur les créances (insolvabilité du débiteur, retards de paiement, dilution, compensation des créances) ou risques sur les structurations des opérations (risques juridiques, risques liés aux circuits d'encaissement des créances, risques liés à la qualité des informations périodiquement fournies par le gestionnaire des créances cédées, autres risques liés au cédant, etc.).

Ces notations examinées de manière critique ne constituent qu'une aide à la décision sur ces opérations, décisions qui sont prises dans des Comités de crédit de différents niveaux.

Les décisions de crédit assortissent les opérations, qui sont a minima revues annuellement dans ces mêmes Comités, de différentes limites à l'évolution du portefeuille acquis (taux de retard, taux de pertes, taux de concentration sectoriels ou géographiques, taux de dilution des créances ou valorisation périodique des actifs par des experts indépendants, etc.) dont le non-respect peut engendrer un durcissement de la structure ou faire rentrer l'opération en amortissement anticipé.

Ces décisions de crédit intègrent également en liaison avec les autres Comités de crédit de la Banque l'appréciation portée sur le risque induit par le cessionnaire des créances et la possibilité d'y substituer un autre gestionnaire en cas de défaillance dans la gestion de ces créances.

Comme toute décision de crédit, ces décisions intègrent les dimensions de conformité et de "risques pays".

Au 31 décembre 2020, l'entité Ester Finance Technologies a constaté des créances dépréciées *(Bucket 3)* pour un montant de 230,7 millions d'euros et des dépréciations *(Bucket 3)* à hauteur de 6,7 millions d'euros. Net de dépréciations, le montant total d'actifs titrisés au sein de cette entité est de 14,7 milliards d'euros.

Le risque de liquidité lié aux activités de titrisation est suivi par les lignes métiers responsables mais aussi, en central, par la Direction des risques de marché et le Département pilotage de Crédit Agricole CIB. L'impact de ces activités est intégré dans les indicateurs du Modèle Interne de Liquidité, notamment les scénarios de stress, les ratios de liquidité et les impasses de liquidité. La gestion du risque de liquidité chez Crédit Agricole CIB est décrite plus en détail dans le paragraphe "Risque de liquidité et de financement" les parties Facteurs de risque et gestion des risques de ce chapitre.

La gestion des risques de change des activités de titrisation ne diffère pas de celle des autres actifs du Groupe. Concernant la gestion du risque de taux, le refinancement des actifs titrisés s'effectue au travers de véhicules *ad hoc* selon des règles d'adossement en taux proches de celles des autres actifs.

Pour les actifs gérés en extinction, chaque cession de position a été préalablement validée par la Direction des risques de marché de Crédit Agricole CIB.

Méthodes comptables

Les investissements réalisés dans des instruments de titrisation (cash ou synthétiques) sont comptabilisés conformément à leur classification et la méthode de valorisation associée (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

Les positions de titrisation peuvent être classées dans les catégories comptables suivantes :

- "Actifs financiers au coût amorti" : ces positions de titrisations sont évaluées après leur comptabilisation initiale au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif et peuvent faire l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation ;
- "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables" : ces positions de titrisation sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ;
- "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" : ces positions de titrisations sont réévaluées à leur juste valeur en date de clôture et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la catégorie "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Le produit de cession de ces positions de titrisation est comptabilisé en résultat conformément aux règles de la catégorie d'origine des positions vendues.

Dans le cadre des opérations de titrisation, une analyse du caractère décomptabilisant au regard de la norme IFRS 9 est effectuée (dont les critères sont rappelés en note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés).

Dans le cas de titrisations synthétiques, les actifs ne font pas l'objet d'une décomptabilisation dans la mesure où les actifs restent contrôlés par l'établissement. Les actifs restent comptabilisés selon leur classification et leur méthode de valorisation d'origine (cf. note 1.3 relative aux principes et méthodes comptables des états financiers consolidés pour la classification et les méthodes de valorisation des actifs financiers).

3.4.3.3 Synthèse de l'activité en 2020

L'activité Titrisation de Crédit Agricole CIB en 2020 s'est caractérisée par :

- l'accompagnement du développement du marché des ABS publics aux États-Unis et en Europe. Crédit Agricole CIB a structuré et organisé le placement (arrangeur et teneur de livre) d'un nombre significatif d'émissions ABS primaires pour le compte de ses grands clients "Institutions financières" notamment dans le secteur automobile et dans le financement à la consommation ;
- sur le marché des programmes ABCP, Crédit Agricole CIB a maintenu son rang parmi les leaders de ce segment, tant en Europe que sur le marché américain, au travers du renouvellement ainsi que de la mise en place de nouvelles opérations de titrisation de créances commerciales ou financières pour le compte de sa clientèle essentiellement *corporate,* tout en assurant un bon profil des risques supportés par la banque. La stratégie de Crédit Agricole CIB axée sur le financement de ses clients est appréciée par les investisseurs et s'est traduite par des conditions de financement toujours compétitives.

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole CIB n'a pas de transaction de titrisation en remboursement anticipé. En outre, Crédit Agricole CIB n'a pas d'opérations de titrisations pour lesquelles elle ait apporté un soutien implicite en 2020.

En dehors de Crédit Agricole CIB, le groupe Crédit Agricole Consumer Finance a réalisé en 2020 plusieurs opérations de titrisation auto-souscrites pour constituer des réserves de titres liquides éligibles en tant que collatéral auprès de l'Eurosystème.

3.4.3.4 Expositions

3.4.3.4.1 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille bancaire génératrices d'emplois pondérés

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire IRB et STD (SEC1)

		Banque agissant comme émetteur							Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur			
		Classique				Synthétique			Classique		Synthétique		Classique		Synthétique	
		STS		non-STS												
31/12/2020 *(en millions d'euros)*			Dont TSR		Dont TSR		Dont TSR	Sous-total	STS	non-STS		Sous-total	STS	non-STS		Sous-total
1	**Total des expositions**	**14 588**	**43**	**2 802**	**11**	**7 232**	**7 223**	**24 622**	**3 210**	**14 331**	**-**	**17 541**	**358**	**2 332**	**-**	**2 690**
2	**Clientèle de détail (total)**	**43**	**43**	**573**	**11**	**-**	**-**	**616**	**1 975**	**7 143**	**-**	**9 118**	**357**	**1 048**	**-**	**1 405**
3	Prêts immobiliers résidentiels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	357	43	-	400
4	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	43	43	573	11	-	-	616	1 975	7 143	-	9 118	-	980	-	980
6	Retritrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	24
7	**De gros (total)**	**14 546**	**-**	**2 229**	**-**	**7 232**	**7 223**	**24 006**	**1 235**	**7 188**	**-**	**8 423**	**1**	**1 284**	**-**	**1 285**
8	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	6 703	6 694	6 703	-	1 141	-	1 141	-	-	-	-
9	Prêts immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16	-	16
10	Crédits-bails et créances	14 546	-	2 229	-	-	-	16 774	1 235	4 456	-	5 691	1	525	-	527
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	529	529	529	-	1 591	-	1 591	-	743	-	743
12	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées selon le classement comptable au bilan

	Sous-jacents *(en millions d'euros)*	EAD titrisés au 31/12/2020		
		Bilan	Hors Bilan	TOTAL
1	**Total des expositions**	**1 739**	**43 114**	**44 853**
2	**Clientèle de détail (total)**	**826**	**10 313**	**11 139**
3	Prêts immobiliers résidentiels	350	50	**400**
4	Cartes de crédit	-	-	**-**
5	Autres expositions sur la clientèle de détail	452	10 263	**10 715**
6	Retritrisation	24	-	**24**
7	**De gros (total)**	**912**	**32 802**	**33 714**
8	Prêts aux entreprises	9	7 835	**7 844**
9	Prêts immobiliers commerciaux	-	16	**16**
10	Crédits-bails et créances	308	22 684	**22 992**
11	Autres expositions sur la clientèle de gros	596	2 267	**2 863**
12	Retitrisation	-		**-**

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme émetteur ou mandataire IRB et STD (SEC3)

31/12/2020		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				RWA par approche réglementaire				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions d'euros)		≤20 % RW	>20 % à 50 % RW	>50 % à 100 % RW	>100 % à <1 250 % RW	1 250 % RW/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (incluant IAA)	SEC-SA	1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (incluant IAA)	SEC-SA	1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (incluant IAA)	SEC-SA	1 250 %/ déductions
1	**Total des expositions**	**32 987**	**9 083**	**23**	**17**	**5**	**7 947**	**30 783**	**3 380**	**-**	**2 100**	**5 125**	**585**	**-**	**168**	**410**	**47**	**-**
2	**Transaction de type classique**	**30 227**	**4 620**	**23**	**13**	**-**	**724**	**30 783**	**3 376**	**-**	**140**	**5 125**	**528**	**-**	**11**	**410**	**42**	**-**
3	Dont titrisation	30 227	4 620	23	13	-	724	30 783	3 376	-	140	5 125	528	-	11	410	42	-
4	Dont de détail sous-jacent	9 548	60	23	13	-	-	7 617	2 060	-	-	1 176	332	-	-	94	27	-
5	Dont STS	1 945	60	-	13	-	-	1 988	-	-	-	235	-	-	-	19	-	-
6	Dont de gros	20 680	4 560	-	-	-	724	23 166	1 316	-	140	3 949	196	-	11	316	16	-
7	Dont STS	13 977	1 826	-	-	-	-	15 620	19	-	-	2 423	1	-	-	194	-	-
8	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	**Transaction de type synthétique**	**2 760**	**4 463**	**-**	**5**	**5**	**7 223**	**-**	**5**	**-**	**1 959**	**-**	**57**	**-**	**157**	**-**	**5**	**-**
10	Titrisation	2 760	4 463	-	5	5	7 223	-	5	-	1 959	-	57	-	157	-	5	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	5	5	-	-	5	-	-	-	57	-	-	-	5	-
12	Dont de gros	2 760	4 463	-	-	-	7 223	-	-	-	1 959	-	-	-	157	-	-	-
13	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées – banque agissant comme investisseur IRB et STD (SEC4)

31/12/2020		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				RWA par approche réglementaire				Exigence de fonds propres après plafonnement			
(en millions d'euros)		≤20 % RW	>20 % à 50 % RW	>50 % à 100 % RW	>100 % à <1 250 % RW	1 250 % RW/ déduc-tions	SEC-IRBA	SEC-ER-BA (incluant IAA)	SEC-SA	1 250 %/ déduc-tions	SEC-IRBA	SEC-ER-BA (incluant IAA)	SEC-SA	1 250 %/ déduc-tions	SEC-IRBA	SEC-ER-BA (incluant IAA)	SEC-SA	1 250 %/ déduc-tions
1	**Total des expositions**	**2 088**	**566**	**38**	**46**	**-**	**1 013**	**854**	**876**	**-**	**270**	**89**	**567**	**1**	**22**	**7**	**45**	**-**
2	**Transaction de type classique**	**2 088**	**566**	**38**	**46**	**-**	**1 013**	**854**	**876**	**-**	**270**	**89**	**566**	**1**	**22**	**7**	**45**	**-**
3	Dont titrisation	2 088	566	38	23	-	1 013	854	852	-	270	89	274	1	22	7	22	-
4	Dont de détail sous-jacent	928	566	1	-	-	501	425	569	-	172	72	75	1	14	6	6	-
5	Dont STS	357	-	-	-	-	-	-	357	-	-	-	36	-	-	-	3	-
6	Dont de gros	1 160	-	37	23	-	512	428	283	-	98	17	199	-	8	1	16	-
7	Dont STS	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Retitrisation	-	-	-	24	-	-	-	24	-	-	-	292	-	-	-	23	-
9	**Transaction de type synthétique**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
10	Titrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Dont de détail sous-jacent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	Dont de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-

3.4.3.5 Valeurs exposées aux risques des titrisations du portefeuille de négociation génératrices d'emplois pondérés

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par rôle

Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (SEC2)

31/12/2020 (en millions d'euros)	Banque agissant comme émetteur				Banque agissant comme mandataire				Banque agissant comme investisseur			
	classique		synthétique	Sous-total	classique		synthétique	Sous-total	classique		synthétique	Sous-total
	STS	Non-STS			STS	Non-STS			STS	Non-STS		
1 Total des expositions										**168**		**168**
2 Clientèle de détail (total)												
3 Prêts immobiliers résidentiels												
4 Cartes de crédit												
5 Autres expositions sur la clientèle de détail												
6 Retritrisation												
7 De gros (total)										**168**		**168**
8 Prêts aux entreprises												
9 Prêts immobiliers commerciaux												
10 Crédits-bails et créances												
11 Autres expositions sur la clientèle de gros										152		152
12 Retitrisation										16		16

Les valeurs exposées aux risques portent uniquement sur les titrisations classiques.

Valeurs exposées aux risques des opérations de titrisation ventilées par approche et par pondération

Tranche de pondération du risque (en millions d'euros)	31/12/2020			31/12/2019		
	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres	Positions longues	Positions courtes	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération	-	-	-	-	-	-
Pondérations 7-10 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 12-18 %	36	-	1	138	-	1
Pondérations 20-35 %	3	-	-	34	-	-
Pondérations 40-75 %	111	-	1	5	-	-
Pondérations 100 %	1	-	-	1	-	-
Pondérations 150 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 200 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 225 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 250 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 300 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 350 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 425 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 500 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 650 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 750 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 850 %	-	-	-	-	-	-
Pondérations 1 250 %	16	-	3	19	-	3
Approche évaluation interne	**168**	**-**	**5**	**197**	**-**	**5**
Méthode de la formule réglementaire	-	-	-	-	-	-
Méthode par transparence	-	-	-	-	-	-
TOTAL NET DES DÉDUCTIONS DES FONDS PROPRES	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
1 250 %/Positions déduites des fonds propres	-	-	-	-	-	-
TOTAL PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	**168**	**-**	**5**	**197**	**-**	**5**

Exigences de fonds propres relatives aux titrisations conservées ou acquises

(en millions d'euros)	31/12/2020 Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres	31/12/2019 Positions longues	Positions courtes	Positions pondérées totales	Exigences en fonds propres
EAD faisant l'objet d'une pondération	**168**	**-**	**5**	**5**	**197**	**-**	**21**	**5**
Titrisation	152	-	2	2	177	-	2	1
Retitrisation	16	-	3	3	19	-	19	3
Déductions	-	-	-	-	-	-	-	-

Expositions de titrisation – expositions en défaut et ajustement de risque de crédit spécifique (SEC5)

31/12/2020 (en millions d'euros)		Exposition titrisée – Établissement agissant en tant qu'émetteur ou mandataire: Montant total du nominal	Dont expositions en défaut	Montant total des ajustements de risque de crédit spécifique sur la période
1	**Total des expositions**	**42 163**	**692**	
2	**Clientèle de détail (total)**	**9 734**	**29**	
3	Prêts immobiliers résidentiels	-	-	
4	Carte de crédit	-	-	
5	Autres expositions de détail	9 734	29	
6	Retitrisation	-	-	
7	**De gros (total)**	**32 429**	**663**	
8	Prêts aux entreprises	7 844	23	
9	Prêts immobiliers commerciaux	-	-	
10	Crédits-bails et créances	22 465	639	
11	Autres expositions de gros	2 120	1	
12	Retitrisation	-	-	

3.4.4 Risques de marché

3,4.4.1 Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes

Les méthodologies de mesure et d'encadrement des risques de marché en modèles internes sont décrites dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

3,4.4.2 Règles et procédures d'évaluation du portefeuille de négociation

Les règles d'évaluation applicables aux éléments du portefeuille de négociation sont présentées dans l'annexe 1.2 aux états financiers "Principes et méthodes comptables".

Les modèles d'évaluation font l'objet d'un examen périodique tel qu'il est décrit dans la partie "Facteurs de risques – Risques de marché – Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché".

3.4.4.3 Expositions aux risques de marché du portefeuille de négociation

3.4.4.3.1 Emplois pondérés des expositions en méthode standard

Emplois pondérés des expositions en méthode standard (MR1)

		31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)		RWA	Exigences en fonds propres	RWA	Exigences en fonds propres
	Produits fermes				
1	Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	470	38	831	67
2	Risque sur actions (général et spécifique)	-	-	-	-
3	Risque de change	4 155	332	4 163	333
4	Risque sur matières premières	7	1	15	1
	Options				
5	Approche simplifiée	-	-	-	-
6	Méthode delta-plus	1	-	-	-
7	Approche basée sur un scénario	4	-	-	-
8	Titrisation (risque spécifique)	56	4	-	-
9	**TOTAL**	**4 693**	**375**	**5 009**	**401**

3.4.4.3.2 Expositions en méthode modèle interne

Emplois pondérés et exigences de fonds propres

Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne (MR2-A)

		31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)		RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
1	**VaR (max entre les valeurs a et b)**	**1 694**	**136**	**1 743**	**139**
(a)	VaR de la veille (VaRt-1)		29	-	30
(b)	Facteur de multiplication (mc) x Moyenne, sur les soixante derniers jours ouvrés (VaRavg)		136	-	139
2	**SVaR (max entre les valeurs a et b)**	**2 188**	**175**	**3 337**	**267**
(a)	Dernière SVaR disponible (SVaRt-1))		37	-	50
(b)	Facteur de multiplication (mc) x Moyenne, sur les soixante derniers jours ouvrés (sVaRavg)		175	-	267
3	**Risque additionnel de défaut et de migration – IRC (max entre les valeurs a et b)**	**1 451**	**116**	**1 849**	**148**
(a)	Mesure la plus récente de l'IRC		69	-	65
(b)	Moyenne des mesures des risques d'IRC sur les 12 semaines précédentes		116	-	148
4	**Mesure du risque global (valeur la plus élevée entre a, b et c)**	**-**	**-**	**-**	**-**
(a)	Mesure la plus récente de la mesure du risque global		-	-	-
(b)	Moyenne des mesures des risques pour le risque global sur les 12 semaines précédentes		-	-	-
(c)	Plancher de la mesure du risque global		-	-	-
5	**Autre**	**-**	**-**	**-**	**-**
6	**TOTAL**	**5 333**	**427**	**6 930**	**554**

Valeurs résultantes de l'utilisation des modèles internes

Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) (MR3)

(en millions d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
1	**VaR (10 jours, 99 %)**		
2	Valeur maximale	47	39
3	Valeur moyenne	34	31
4	Valeur minimale	26	21
5	Valeur en fin de période	29	30
6	**VaR en période de tensions (10 jours, 99 %)**		
7	Valeur maximale	68	75
8	Valeur moyenne	44	59
9	Valeur minimale	35	48
10	Fin de période	37	50
11	**Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %)**		
12	Valeur maximale	198	300
13	Valeur moyenne	89	114
14	Valeur minimale	53	47
15	Valeur en fin de période	53	50
16	**Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %)**		
17	Valeur maximale	-	-
18	Valeur moyenne	-	-
19	Valeur minimale	-	-
20	Valeur en fin de période	-	-
21	Plancher (méthode de mesure standard)	-	-

3.4.4.4 *Backtesting* du modèle de VAR (MR4)

Le processus de *backtesting* du modèle de VaR *(Value at Risk)* permettant de contrôler la pertinence du modèle, et les résultats de ce *backtesting* sont présentés dans la partie 5 "Gestion des risques" du document de référence.

3.4.5 Risque de taux d'intérêt global

La nature du risque de taux d'intérêt, les principales hypothèses retenues et la fréquence de l'évaluation du risque de taux d'intérêt sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Gestion du bilan – Risque de taux d'intérêt global".

3.4.6 Risque opérationnel

3.4.6.1 Méthodologie de calcul des fonds propres en méthode avancée

Le Groupe Crédit Agricole a obtenu l'autorisation de l'ACPR pour utiliser, au 1er janvier 2008, la méthode avancée (AMA – *Advanced Measurement Approach*) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel pour les principales entités du Groupe. Les autres entités du Groupe utilisent l'approche standard, conformément à la réglementation.

Le champ d'application de la méthode avancée et de la méthode standard ainsi que la description de la méthodologie avancée sont présentés dans la partie "Facteurs de risques – Risques opérationnels – Méthodologie".

3.4.6.2 Techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel

Les techniques d'assurance pour la réduction du risque opérationnel sont présentées dans la partie "Facteurs de risques – Risques opérationnels – Assurance et couverture des risques opérationnels".

3.5 ACTIFS GREVÉS

Médianes des quatre valeurs trimestrielles de fin de période sur les 12 mois précédents.

Modèle A – Actifs grevés et actifs non grevés

		Valeur comptable des actifs grevés		Juste valeur des actifs grevés		Valeur comptable des actifs non grevés		Juste valeur des actifs non grevés	
			dont EHQLA et HQLA [2] théoriquement éligibles [1]		dont EHQLA et HQLA [2] théoriquement éligibles [1]		dont EHQLA et HQLA [1]		dont EHQLA et HQLA [1]
(en millions d'euros)		010	030	040	050	060	080	090	100
010	**Actifs de l'établissement déclarant**	**309 318**	**19 434**			**1 515 402**	**108 019**		
030	Instruments de capitaux propres	1 284	1 059			12 475	2 318		
040	Titres de créance	21 257	18 517	20 576	18 428	166 828	106 448	156 415	110 464
050	dont : obligations garanties	19	9	19	9	2 076	1 867	2 108	1 897
060	dont : titres adossés à des actifs	93	-	93	-	36	10	13	10
070	dont : émis par des administrations publiques	17 478	15 315	15 943	14 730	78 858	70 622	83 938	74 155
080	dont : émis par des entreprises financières	4 327	3 126	4 133	3 129	69 432	28 344	58 365	29 002
090	dont : émis par des entreprises non financières	708	586	709	586	16 467	7 448	10 433	7 510
120	Autres actifs	286 050	-			1 168 826	191 551		
121	dont : Prêts et avances autres que les prêts à vue	255 607	-			929 007	-		

(1) EHQLA : actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées.

(2) HQLA : actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées.

Modèle B – Sûretés reçues

		Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis		Non grevé Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés	
			dont EHQLA et HQLA [2] théoriquement éligibles [1]		dont EHQLA et HQLA [1]
(en millions d'euros)		010	030	040	060
130	**Sûretés reçues par l'établissement déclarant**	**169 656**	**154 871**	**55 123**	**41 037**
140	Prêts à vue	-	-	-	-
150	Instruments de capitaux propres	4 294	423	9 377	333
160	Titres de créance	165 577	154 500	45 665	40 719
170	dont : obligations garanties	839	755	451	446
180	dont : titres adossés à des actifs	-	-	-	-
190	dont : émis par des administrations publiques	143 511	142 941	28 998	28 221
200	dont : émis par des entreprises financières	15 844	9 169	13 027	10 793
210	dont : émis par des entreprises non financières	3 953	2 083	3 193	1 835
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	-	-	-	-
230	Autres sûretés reçues	-	-	-	-
240	**Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs**	**4**	**4**	**-**	**-**
241	**Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement**			**27 409**	**1 887**
250	**TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS**	**482 541**	**250 050**		

(1) EHQLA : actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit extrêmement élevées.

(2) HQLA : actifs d'une liquidité et d'une qualité de crédit élevées.

Modèle C – Sources des charges grevant les actifs

		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, sûretés reçues et propres titres de créance émis autres qu'obligations garanties grevées et titres adossés à des actifs grevés
(en millions d'euros)		010	030
010	**Valeur comptable de passifs financiers sélectionnés**	**497 803**	**457 494**
011	dont : Dérivés	101 177	23 682
012	dont : Dépôts	340 924	370 189
013	dont : Titres de créance émis	63 296	73 684

Modèle D – Informations descriptives complémentaires

Crédit Agricole S.A. suit et pilote le niveau de charge des actifs dans le Groupe Crédit Agricole.

Le ratio de charge des actifs du Groupe Crédit Agricole représente 23,9 % au 31 décembre 2020.

Les charges grevant les actifs du Groupe Crédit Agricole portent principalement sur les prêts et avances (autres que prêts à vue). En effet, la mobilisation des créances privées a pour but d'obtenir du refinancement à des conditions avantageuses ou de constituer des réserves facilement liquéfiables en cas de besoin. La politique suivie par Crédit Agricole S.A. vise à la fois à diversifier les dispositifs utilisés pour accroître la résistance aux stress de liquidité qui pourraient atteindre différemment tel ou tel marché, et à limiter la part d'actifs mobilisés afin de conserver des actifs libres de bonne qualité, facilement liquéfiables en cas de stress au travers des dispositifs existants.

La hausse du ratio de charge des actifs du Groupe Crédit Agricole observée sur 2020 est en ligne avec la hausse moyenne observée au niveau de la France et de l'Europe, et s'explique par la forte hausse des tirages auprès de la BCE au titre du TLTRO dans le cadre des mesures prises pour faire face à la crise du COVID-19, quand bien même la baisse des décotes dans le cadre des mesures d'assouplissement du cadre de collatéral de l'Eurosystème annoncées par la BCE le 7 avril 2020 a pu limiter l'impact de cette hausse.

Les sources des charges grevant principalement des prêts et avances (autres que prêts à vue) sont les suivantes :

- les obligations garanties *(covered bonds)* au sens de l'article 52, paragraphe 4, premier alinéa, de la directive 2009/65/CE, émises dans le cadre des quatre programmes suivants :
  - Crédit Agricole Home Loan SFH, mobilisant les créances des Caisses régionales et de LCL,
  - Crédit Agricole Public Sector SCF, mobilisant les créances de Crédit Agricole CIB,
  - Crédit Agricole Italia OBG SRL, mobilisant les créances du groupe Crédit Agricole Italia,
  - CAnb Hypothèques S.A., mobilisant les créances de Crédit Agricole nextbank (Suisse) S.A.

  Au 31 décembre 2020, les obligations garanties placées totalisent 45,7 milliards d'euros pour un total de 51,5 milliards d'euros d'actifs sous-jacents grevés, respectant ainsi les exigences contractuelles et réglementaires en termes de surnantissement.

  Au 31 décembre 2020, les obligations garanties conservées et non encore données en nantissement totalisent 0,4 milliard d'euros pour un total de 0,4 milliard d'euros d'actifs sous-jacents non grevés ;
- les titres adossés à des actifs (ABS) émis lors d'opérations de titrisations – telles que définies à l'article 4, paragraphe 1, point 61), du règlement (UE) n° 575/2013 – réalisées principalement par le groupe CA Consumer Finance et ses filiales ainsi que par les Caisses régionales et LCL (via les FCT CA Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020).

  Au 31 décembre 2020, les titres adossés à des actifs placés totalisent 7,7 milliards d'euros pour un total de 7,8 milliards d'euros d'actifs sous-jacents grevés.

  Au 31 décembre 2020, les titres adossés à des actifs conservés et non encore donnés en nantissement totalisent 24,4 milliards d'euros pour un total de 25,4 milliards d'euros d'actifs sous-jacents non grevés ;
- les dépôts garantis (autres que mises en pension) liés principalement aux activités de financement : auprès de la BCE au titre du TLTRO, via le conduit de titrisation ESTER de Crédit Agricole CIB, ainsi qu'auprès d'organismes français ou supranationaux (comme la CDC et la BEI).

  Au 31 décembre 2020, les dépôts garantis (autres que mises en pension) totalisent 161,6 milliards d'euros pour un total de 204,1 milliards d'euros d'actifs grevés ;
- les titres de créance (autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs) émis auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat (CRH) sous format de billets à ordre, mobilisant les sûretés reçues des Caisses régionales et les créances de LCL.

  Au 31 décembre 2020, ces titres totalisent 9,0 milliards d'euros pour un total 13,0 milliards d'euros d'actifs grevés.

Crédit Agricole S.A. jouant le rôle d'acteur central dans la plupart de ces dispositifs de financement sécurisé, ces niveaux de charges se déclinent de fait au niveau intragroupe entre Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales du Crédit Agricole.

Les autres sources principales de charges grevant les actifs dans le Groupe Crédit Agricole sont :

- les mises en pensions *(repurchase agreements),* liées principalement à l'activité de Crédit Agricole CIB et grevant majoritairement des sûretés reçues constituées de titres de créance et accessoirement d'instruments de capitaux propres. En particulier, cette source concentre la grande majorité des charges détenues dans la deuxième monnaie importante (USD), au sens de l'annexe XVII du règlement d'exécution (UE) n° 680/2014, autre que la monnaie de déclaration (EUR).

  Au 31 décembre 2020, les mises en pension totalisent 193,9 milliards d'euros pour un total de 178,6 milliards d'euros d'actifs et sûretés reçues grevés ;
- les dérivés liés principalement à l'activité de dérivés OTC de Crédit Agricole CIB et grevant majoritairement du cash dans le cadre des appels de marge.

  Au 31 décembre 2020, les appels de marge totalisent 22,4 milliards d'euros.

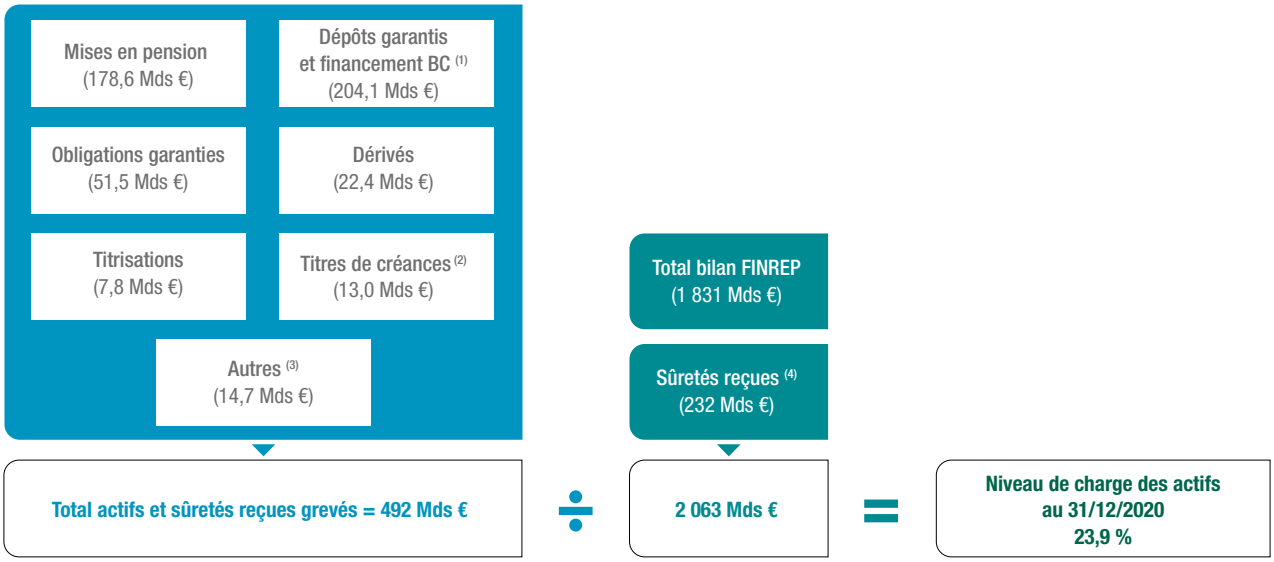

(1) Banques centrales.
(2) Autres qu'obligations garanties ou titres adossés à des actifs.
(3) Principalement prêts-emprunts de titres.
(4) Hors sûretés recues ne pouvant être grevées.

3.6 RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ

Informations quantitatives

Portée de la consolidation (consolidé) *(en millions d'euros)*		Total de la valeur non pondérée *(moyenne)*				Total de la valeur pondérée *(moyenne)*			
TRIMESTRE SE TERMINANT LE		**31/03/2020**	**30/06/2020**	**30/09/2020**	**31/12/2020**	**31/03/2020**	**30/06/2020**	**30/09/2020**	**31/12/2020**
Nombre de points de données utilisés pour le calcul des moyennes		*12*	*12*	*12*	*12*	*12*	*12*	*12*	*12*
ACTIFS LIQUIDES DE HAUTE QUALITÉ									
1	**Total des actifs de haute qualité (HQLA)**					**232 637**	**256 172**	**285 187**	**314 297**
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	**Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :**	**533 733**	**535 119**	**537 174**	**539 916**	**33 453**	**33 630**	**33 860**	**34 158**
3	Dépôts stables	420 368	413 724	407 502	401 549	21 018	20 686	20 375	20 077
4	Dépôts moins stables	113 365	121 395	129 672	138 367	12 435	12 944	13 485	14 080
5	**Financement de gros non garanti**	**271 894**	**292 609**	**313 025**	**330 720**	**126 218**	**136 320**	**145 065**	**152 299**
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	106 444	117 683	128 816	138 741	26 395	29 199	31 971	34 436
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	150 328	159 005	167 762	175 590	84 701	91 201	96 647	101 473
8	Créances non garanties	15 121	15 921	16 448	16 390	15 121	15 921	16 448	16 390
9	**Financement de gros garanti**					**21 284**	**21 943**	**22 519**	**22 294**
10	**Exigences supplémentaires**	**196 230**	**200 929**	**203 936**	**207 063**	**48 765**	**51 195**	**52 547**	**53 740**
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	19 399	22 719	24 385	25 928	16 027	18 566	20 261	21 700
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Facilités de crédit et de trésorerie	176 831	178 209	179 551	181 135	32 737	32 629	32 286	32 040
14	**Autres obligations de financement contractuel**	**57 679**	**51 408**	**44 474**	**33 375**	**1 804**	**1 619**	**1 603**	**1 944**
15	**Autres obligations de financement éventuel**	**50 164**	**50 066**	**49 421**	**49 321**	**1 719**	**2 259**	**2 736**	**2 845**
16	**TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE**					**233 242**	**246 966**	**258 331**	**267 280**
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	**Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)**	**160 671**	**159 172**	**160 158**	**159 769**	**17 837**	**18 565**	**19 578**	**20 015**
18	**Entrées provenant des expositions pleinement performantes**	**103 623**	**89 645**	**75 470**	**62 423**	**32 052**	**31 018**	**30 158**	**29 779**
19	**Autres entrées de trésorerie**	**4 197**	**4 584**	**5 296**	**6 525**	**4 197**	**4 584**	**5 296**	**6 525**
EU-19a	**(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)**								
EU-19b	**(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit lié**								
20	**TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE**	**268 490**	**253 401**	**240 924**	**228 717**	**54 085**	**54 167**	**55 032**	**56 319**
EU-20a	**Entrées de trésorerie entièrement exemptées**	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	**Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %**	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	**Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %**	**237 118**	**219 874**	**205 005**	**192 799**	**54 085**	**54 167**	**55 032**	**56 319**
21	**COUSSIN DE LIQUIDITÉ**					**232 637**	**256 172**	**285 187**	**314 297**
22	**TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE**					**179 157**	**192 799**	**203 298**	**210 961**
23	**RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ**					**129,9 %**	**132,9 %**	**140,3 %**	**149,0 %**

Informations qualitatives

Concentration de sources de financement et de liquidité	Le Groupe Crédit Agricole suit une politique prudente en matière de refinancement, avec un accès très diversifié aux marchés, en termes de base investisseurs et de produits.
Exposition sur instruments dérivés et éventuels appels de garantie	Les sorties de trésorerie relatives à cet item matérialisent le risque contingent d'augmentation des appels de marge sur opérations dérivées dans un scénario de marché défavorable et d'augmentation des exigences éventuelles de sûretés suite à une dégradation de la notation externe du Groupe.
Asymétrie des monnaies dans le ratio de couverture des besoins de liquidité (RCBL)	Au 31 décembre 2020, le Groupe couvre ses sorties nettes de trésorerie par des actifs liquides libellés dans la même monnaie pour les principales monnaies significatives (EUR, CHF, GBP, JPY, USD). Le niveau des asymétries résiduelles observées sur certaines monnaies est couvert par des excédents d'actifs liquides de première qualité disponibles dans les autres monnaies significatives et qui pourraient être aisément converties pour couvrir ces besoins, y compris en situation de crise.
Description du degré de centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre les unités du Groupe	Crédit Agricole S.A. assure la gestion du risque de liquidité. ■ La trésorerie de Crédit Agricole S.A. a pour fonction d'assurer les principaux besoins en refinancement court-terme (≤ 1 an) des Caisses régionales et des filiales. Elle coordonne également les trésoreries des filiales pour leurs levées complémentaires. Crédit Agricole CIB évolue en autosuffisance dans la gestion de son refinancement à court terme, en étroite coordination avec la Trésorerie de Crédit Agricole S.A. ■ Pour le refinancement long-terme (> 1 an), Crédit Agricole S.A. recense les besoins de ressources longues, planifie les programmes de refinancement en fonction de ces besoins et réalloue les ressources levées aux entités du Groupe. Les principaux émetteurs du Groupe sont : Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB, Crédit Agricole Consumer Finance, et CA Italia.
Autres éléments dans le calcul du ratio de couverture des besoins de liquidité (RCBL) non pris en compte dans le modèle de publication du RCL mais que l'établissement considère pertinents pour son profil de liquidité	En complément de l'excédent de LCR observé au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de réserves de liquidité non HQLA de 117 milliards d'euros (après décotes), sous la forme de titres liquéfiables sur le marché (15 milliards d'euros), ainsi que de parts de titrisation auto-souscrites (8 milliards d'euros) et de créances commerciales libres éligibles au refinancement des Banques centrales et prépositionnées dans ces dernières (94 milliards d'euros).

3.7 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Les éléments requis au titre de la politique de rémunération par le règlement UE 575-2013 (CRR) sont exposés dans le chapitre 3 du Document d'enregistrement universel.

3.8 TABLES DE CONCORDANCES

Table de concordance du Pilier 3 (CRR et CRD 4)

Article CRR	Thème	Référence Document d'enregistrement universel 2020 et Amendement A01	Document d'enregistrement universel 2020 et Amendement A01
90 (CRD 4)	Rendement des actifs	Rapport de gestion	Chapitre 4 DEU
435 (CRR)	1. Objectifs et politique de gestion des risques	Présentation des Comités – Gouvernement d'entreprise Principaux Comités de niveau Groupe traitant des risques – Facteurs de risques	Chapitre 3 DEU p. 57 à 59 p. 43 à 55
436 (a)(b)	2. Périmètre de consolidation	Pilier 3 États financiers note 12.2	p. 122 à 123 et p. 125 à 127 p. 349 à 366
436 (c)(d)(e) (CRR)	2. Périmètre de consolidation	Informations non publiées	
437 (CRR)	3. Fonds propres	Tableau de passage des capitaux propres comptables aux fonds propres prudentiels Tableau des caractéristiques de la dette subordonnée	p. 106 p. 108
438 (CRR)	4. Exigences de fonds propres	Emplois pondérés par type de risque, par pôle métier et évolution	p. 127 à 129
439 (CRR)	5. Exposition au risque de crédit de contrepartie	Présentation générale du risque de crédit de contrepartie – expositions par type de risques Risque de crédit (totalité) Risque de contrepartie (totalité)	p. 129 à 177
440 (CRR)	6. Coussins de fonds propres	Exigences minimales et expositions par zone géographique	p. 110 à 113 et p. 133 à 135
441 (CRR)	7. Indicateurs d'importance systémique mondiale	Communication sur les indicateurs requis pour les banques d'importance systémique mondiale (G-SIBs) + site Internet	p. 111 à 112 et Communiqués de presse
442 (CRR)	8. Ajustements pour risque de crédit	Exposition en défaut et ajustement de valeur	p. 143 à 150
443 (CRR)	9. Actifs grevés	Actifs grevés	p. 188 à 190
444 (CRR)	10. Recours aux OEEC	Fournisseurs de protection	p. 175 à 177
445 (CRR)	11. Exposition au risque de marché	Exposition au risque de marché du portefeuille de négociation	
446 (CRR)	12. Risque opérationnel	Risque opérationnel	p. 98 à 99 et p. 187
447 (CRR)	13. Expositions sur actions du portefeuille hors négociation	Expositions sur actions du portefeuille bancaire	p. 132 à 177
448 (CRR)	14. Expositions au risque de taux d'intérêt pour des positions du portefeuille hors négociation	Risque de taux d'intérêt global – Facteurs de risques	p. 82 à 83 et p. 188
449 (CRR)	15. Exposition aux positions de titrisation	Titrisation – Pilier 3	p. 178 à 185
450 (CRR)	16. Politique de rémunération	Politique de rémunération – Gouvernement d'entreprise	Chapitre 3 DEU et p. 192
451 (CRR)	17. Levier	Ratio de levier	p. 114 à 117
452 (CRR)	18. Utilisation de l'approche NI pour le risque de crédit	Risque de crédit en approche notation interne	p. 153 à 155
453 (CRR)	19. Utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Mécanisme de réduction du risque de crédit	p. 70 à 72 et p. 175 à 177
454 (CRR)	20. Utilisation des approches par mesure avancée pour le risque opérationnel	Risque opérationnel	p. 98 à 99
455 (CRR)	21. Utilisation de modèles internes de risque de marché	Exigences de fonds propres des expositions en méthode interne du risque de marché position – Pilier 3	p. 185 à 187

Des éléments complémentaires sont présentés dans le Rapport consolidé sur les Risques disponibles sur le site web : www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-investisseurs/informations-financieres.

Table de concordance de l'EDTF

	Recommandation		Rapport de gestion et autres	Facteurs de risque	Pilier 3	États financiers consolidés
Introduction	1	Table de concordance			p. 190	
	2	Terminologie et mesures des risques, paramètres clés utilisés		p. 43 à 101	p. 129 et p. 150 à 162	p. 213 à 233 et p. 239 à 274
	3	Présentation des principaux risques et/ou risques émergents		p. 43 à 101		p. 239 à 274
	4	Nouveau cadre réglementaire en matière de solvabilité et objectifs du Groupe	p. 39 à 41	p. 84 à 88	p. 102 à 106	p. 274
Gouvernance et stratégie de gestion des risques	5	Organisation du contrôle et de la gestion des risques	Chapitre 3 DEU et p. 127 à 132	p. 56 à 59		
	6	Stratégie de gestion des risques et mise en œuvre	Chapitre 3 DEU et p. 127 à 132	p. 43 à 101	p. 102 à 111	
	7	Cartographie des risques par pôle métier			p. 128	
	8	Gouvernance et gestion des *Stress tests* internes		p. 57 à 60 et p. 70		
Exigences de fonds propres et emplois pondérés	9	Exigences minimales de fonds propres			p. 110 à 112	
	10a	Détail de la composition du capital			p. 108 à 110 (1)	
	10b	Rapprochement du bilan comptable et du bilan prudentiel et des capitaux propres comptables et des fonds propres prudentiels			p. 123 à 124 et p. 125 à 126	
	11	Évolution des fonds propres prudentiels			p. 108 à 110	
	12	Trajectoire de capital et objectifs de ratios en CRD 4	p. 39 à 41		p. 102 à 111	
	13	Emplois pondérés par pôle métier et par type de risque			p. 127 à 150	
	14	Emplois pondérés et exigence en capital par méthode et catégorie d'exposition		p. 69	p. 127 à 150	
	15	Exposition au risque de crédit par catégorie d'exposition et note interne		p. 66 à 70 et p. 73	p. 130 à 177	
	16	Évolution des emplois pondérés par type de risque			p. 127	
	17	Description des modèles de *backtesting* et de leur fiabilisation		p. 76 à 78 et p. 98 à 99	p. 163 à 164	
Liquidité	18	Gestion de la liquidité et bilan cash		p. 84 à 88	p. 191 à 192	
	19	Actifs grevés			p. 188 à 190	
	20	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle			p. 140	p. 265 à 267
	21	Gestion du risque de liquidité et de financement		p. 84 à 88	p. 191 à 192	
Risques de marché	22 à 24	Mesure des risques de marché		p. 76 à 81	p. 185 à 187	p. 213 à 233 et p. 261 à 265 et p. 332 à 347
	25	Techniques d'encadrement des risques de marché		p. 76 à 81		

	Recommandation		Rapport de gestion et autres	Facteurs de risque	Pilier 3	États financiers consolidés
Risque de crédit	26	Exposition maximale, ventilation et diversification des risques de crédit		p. 66 à 76	p. 129 à 177	p. 239 à 274
	27 et 28	Politique de provisionnement et couverture des risques		p. 73 à 74		p. 215 à 225, p. 260 et p. 279
	29	Instruments dérivés : notionnels, risque de contrepartie, compensation		p. 66 à 77 et p. 90 et p. 95 à 96	p. 166 à 177	p. 222 à 224 et p. 261 à 265, p. 303 à 304 et p. 336 à 337
	30	Mécanismes de réduction du risque de crédit		p. 70		p. 331 à 332
Autres risques	31	Autres risques : risques du secteur de l'assurance, risques opérationnels et risques juridiques, sécurité des systèmes d'information et plans de continuité d'activités		p. 43 à 66 et p. 90 à 101		p. 274 et p. 287 à 289 et p. 314 à 320
	32	Risques déclarés et actions en cours en matière de risques opérationnels et juridiques		Chapitre 5 du DEU et p. 98 à 99		p. 315 à 320

(1) Détail des émissions de dette disponible sur le site Web : www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-investisseurs/informations-financieres.

PUBLICATION DES EXPOSITIONS FAISANT L'OBJET DE MESURES APPLIQUÉES EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 – GROUPE CRÉDIT AGRICOLE (MORATOIRES SUR LES PAIEMENTS ET GARANTIES PUBLIQUES)

MODÈLE 1 – INFORMATIONS SUR LES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS

Objet : fournir un relevé de la qualité de crédit des prêts et avances soumis à des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de COVID-19, conformément aux orientations de l'ABE "EBA/GL/2020/02".

		a	b	c	d	e	f	g
		Valeur comptable brute						
			Performants			Non performants		
				Dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours
1	Prêts et avances soumis à des moratoires	13 461 512 650,03	13 145 569 507,18	391 616 180,02	2 443 871 436,71	315 943 142,84	211 383 241,60	83 690 901,35
2	dont : ménages	4 000 080 421,69	3 971 476 871,14	62 387 129,30	783 626 331,71	28 603 550,55	14 087 754,10	1 897 705,58
3	*dont : garanties par des biens immobiliers résidentiels*	*3 287 816 180,21*	*3 268 787 768,56*	*52 916 811,74*	*652 914 565,20*	*19 028 411,65*	*9 414 953,83*	*0,00*
4	dont : sociétés non financières	8 887 402 692,73	8 602 779 492,44	328 967 771,98	1 628 975 274,64	284 623 200,29	197 295 487,50	81 793 195,77
5	*dont : petites et moyennes entreprises*	*7 291 343 748,77*	*7 026 821 187,76*	*311 608 109,29*	*1 405 994 240,97*	*264 522 561,00*	*192 058 379,23*	*73 477 905,92*
6	*dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux*	*2 047 197 827,21*	*1 965 312 005,35*	*109 607 043,11*	*405 310 404,61*	*81 885 821,86*	*55 356 676,73*	*18 461 419,86*

h	i	j	k	l	m	n	o
				Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit			Valeur comptable brute
	Performants			Non performants			
		Dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociations	Dont : instruments présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés (étape 2)		Dont : expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	Dont : paiement improbable, pas en souffrance ou en souffrance ≤ 90 jours	Entrées d'expositions non performantes
- 431 836 792,56	- 330 541 329,82	- 49 662 309,79	- 257 607 249,99	- 101 295 462,74	- 61 027 223,92	- 14 717 827,56	102 168,67
- 55 082 174,71	- 49 892 937,67	- 3 706 187,33	- 44 895 398,42	- 5 189 237,04	- 2 297 719,99	- 98 640,14	23 411,00
- 42 016 341,47	*- 39 758 428,40*	*- 3 161 076,29*	*- 36 962 086,69*	*- 2 257 913,07*	*- 1 086 633,70*	*0,00*	*0,00*
- 374 696 174,94	- 278 589 949,24	- 45 946 158,57	- 210 982 575,71	- 96 106 225,69	- 58 729 503,93	- 14 619 187,42	78 757,67
- 330 315 886,17	*- 241 598 577,32*	*- 45 105 437,76*	*- 187 294 771,44*	*- 88 717 308,85*	*- 56 342 102,02*	*- 13 960 760,81*	*78 757,67*
- 68 317 879,29	*- 51 955 288,14*	*- 12 360 060,77*	*- 41 839 241,15*	*- 16 362 591,15*	*- 11 165 201,77*	*- 3 161 410,18*	*0,00*

MODÈLE 2 – VENTILATION DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE DU MORATOIRE

Objet : fournir un relevé du volume de prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs conformément aux orientations de l'ABE "EBA/GL/2020/02", selon l'échéance résiduelle de ces moratoires.

		a	b	c	d
			Valeur comptable brute		
		Nombre de débiteurs		Dont : moratoires législatifs	Dont : qui ont expiré
1	Prêts et avances pour lesquels un moratoire a été proposé	424 140,00	54 904 313 519,61		
2	Prêts et avances soumis à des moratoires (accordés)	422 915,00	54 250 163 305,44	6 109 600 996,58	40 788 650 655,41
3	dont : ménages		5 409 683 400,38	1 157 119 690,26	1 409 602 978,69
4	*dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels*		*3 769 343 735,19*	*444 745 617,45*	*481 527 554,98*
5	dont : sociétés non financières		48 256 217 883,81	4 381 706 714,70	39 368 815 191,07
6	*dont : petites et moyennes entreprises*		*38 124 838 946,54*	*3 846 906 101,74*	*30 833 495 197,76*
7	*dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux*		*8 152 090 173,24*	*1 365 158 431,46*	*6 104 892 346,02*

MODÈLE 3 – INFORMATIONS SUR LES NOUVEAUX PRÊTS ET AVANCES ÉMIS ET FOURNIS EN VERTU DES NOUVEAUX RÉGIMES DE GARANTIE PUBLICS INTRODUITS EN RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19

Objet : fournir un relevé du stock de nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics introduits en réponse à la pandémie de COVID-19.

		a	b	c	d
			Valeur comptable brute	Montant maximum de garantie pouvant être pris en considération	Valeur comptable brute
			Dont : renégociés	Garanties publiques reçues	Entrées d'expositions non performantes
1	**Nouveaux prêts et avances émis qui sont soumis à des régimes de garantie publics**	25 874 335 071,96	619 894 694,64	22 625 441 129,20	130 438 843,96
2	dont : ménages	336 284 466,00			708 497,70
3	dont : garantis par des biens immobiliers résidentiels	-			-
4	dont : sociétés non financières	25 520 608 184,96	617 267 294,64	22 316 536 931,80	129 730 346,26
5	dont : petites et moyennes entreprises	15 796 940 183,82			81 611 145,26
6	dont : garantis par des biens immobiliers commerciaux	-			-

e	f	g	h	i
				Valeur comptable brute
				Échéances résiduelles des moratoires
≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 6 mois	> 6 mois ≤ 9 mois	> 9 mois ≤ 12 mois	> 1 an
7 525 714 852,31	4 300 999 144,95	573 793 451,43	1 017 308 049,08	43 697 152,23
3 113 557 070,88	756 368 528,66	84 586 746,45	34 872 297,75	10 695 777,94
2 514 396 489,97	*644 643 369,31*	*83 372 504,83*	*34 738 825,15*	*10 664 990,94*
4 347 927 987,18	3 035 065 646,44	489 206 704,98	982 200 979,82	33 001 374,29
3 323 734 338,28	*2 601 690 627,99*	*411 531 204,45*	*925 673 417,16*	*28 714 160,88*
1 530 987 959,78	*355 241 862,91*	*48 573 871,75*	*108 936 059,89*	*3 458 072,86*

4

COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes consolidés au 31 décembre 2020 du Groupe Crédit Agricole arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 10 février 2021 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 12 mai 2021

Cadre général **201**

Le Groupe Crédit Agricole 201
Relations internes au Crédit Agricole 201
Informations relatives aux parties liées 204

États financiers consolidés **205**

Compte de résultat 205
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 206
Bilan actif 207
Bilan passif 207
Tableau de variation des capitaux propres 208
Tableau des flux de trésorerie 210

Notes annexes aux comptes consolidés **212**

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés **371**

CADRE GÉNÉRAL

LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Le Groupe Crédit Agricole est composé de 2 410 Caisses locales, de 39 Caisses régionales, de son organe central "Crédit Agricole S.A." et de leurs filiales.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office national du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code monétaire et financier.

Le Groupe Crédit Agricole constitue un groupe bancaire à organe central au sens de la première directive de l'Union européenne (CE 77/780) aujourd'hui abrogée dont :

- les engagements de l'organisme central et des établissements qui lui sont affiliés constituent des engagements solidaires ;
- la solvabilité et la liquidité de tous les établissements affiliés sont surveillées dans leur ensemble sur la base de comptes consolidés.

Pour les groupes à organisme central, la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, stipule que l'ensemble que constituent l'organisme central et ses établissements affiliés doit être repris dans les comptes consolidés établis, contrôlés et publiés conformément à cette directive.

En application de cette directive, l'organisme central et ses établissements affiliés constituent l'entité de reporting représentant la communauté d'intérêts instaurée notamment par le système de garanties croisées qui couvrent solidairement les engagements des différentes entités du Groupe Crédit Agricole. En outre, les différents textes cités au premier alinéa expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existe, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Conformément au règlement européen 1606/02, les comptes consolidés de l'entité de reporting sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. L'entité de reporting est composée des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central "Crédit Agricole S.A.".

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de replacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

Mécanisme TLTRO III

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars et avril 2020 en lien avec la situation COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021.

Tant que le niveau des encours donnant droit à ces bonifications permet de considérer comme d'ores et déjà acquis les bonifications accordées par la BCE au titre du soutien à l'économie aussi bien tant sur la première année que sur les années suivantes, les intérêts courus calculés avec un taux d'intérêt négatif tiennent compte de cette bonification.

L'ensemble des bonifications fait l'objet d'un étalement sur la durée attendue du refinancement à compter de la date de tirage du TLTRO III. Les encours donnant droit à la bonification ont d'ores et déjà cru plus que le niveau requis pour bénéficier des niveaux de bonifications prévues. La sur-bonification au titre de la première année fait l'objet d'un étalement linéaire sur un an à compter de juin 2020.

Pour la nouvelle bonification annoncée par la BCE suite à la réunion du 10 décembre 2020 qui porte sur la période de juin 2021 à juin 2022, ces principes resteront appliqués tant qu'il existe une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE.

Au 31 décembre 2020, le Groupe a souscrit pour 133 milliards d'euros d'emprunts TLTRO III auprès de la BCE.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité, et résolution bancaire

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" *("extended SPE")* qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2 [1]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [2], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

(1) Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du Code monétaire et financier.

(2) Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du Code monétaire et financier.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n° 2) et le 21 juillet (avenant n° 3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les derniers amendements de ces garanties ont pris effet rétroactivement le 1er juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1er mars 2027 sous réserve de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat. Une première résiliation partielle correspondant à 35 % du dispositif des garanties Switch a eu lieu le 2 mars 2020.

À travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de la valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de fonds propres à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de fonds propres égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'investissement ("CCI") et les certificats coopératifs d'associé ("CCA") détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding ("Sacam Mutualisation") conjointement détenue par les Caisses régionales.

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe Crédit Agricole sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Autres conventions entre actionnaires

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période".

Relations entre les sociétés consolidées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du Groupe Crédit Agricole est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2020 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 2 783 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 811 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 1 180 millions d'euros ;
- dettes envers la clientèle : 383 millions d'euros ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 7 410 millions d'euros ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 4 051 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du Groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Compte tenu de la structure mutualiste du Groupe Crédit Agricole et du large périmètre de l'entité de reporting, la notion de dirigeant tel que définie par IAS 24 n'est pas représentative des règles de gouvernance en vigueur au sein du Groupe Crédit Agricole.

À ce titre, l'information requise par IAS 24 sur la rémunération des dirigeants n'est pas présentée.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	4.1	31 500	33 509
Intérêts et charges assimilées	4.1	(12 710)	(15 512)
Commissions (produits)	4.2	13 376	13 721
Commissions (charges)	4.2	(3 933)	(4 162)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	2 452	17 446
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		*2 526*	*4 751*
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		*(74)*	*12 695*
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	691	336
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		*585*	*167*
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		*106*	*169*
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	33	(10)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produits des autres activités	4.6	37 367	42 006
Charges des autres activités	4.6	(35 372)	(53 592)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	5.3	192	(445)
Produit net bancaire		**33 596**	**33 297**
Charges générales d'exploitation	4.7	(19 921)	(20 088)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 907)	(1 724)
Résultat brut d'exploitation		**11 768**	**11 485**
Coût du risque	4.9	(3 651)	(1 757)
Résultat d'exploitation		**8 117**	**9 728**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		419	356
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	52	36
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.16	(968)	(642)
Résultat avant impôt		**7 620**	**9 478**
Impôts sur les bénéfices	4.11	(2 165)	(1 736)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.12	(262)	(38)
Résultat net		**5 193**	**7 704**
Participations ne donnant pas le contrôle	6.21	504	506
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**4 689**	**7 198**

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net		**5 193**	**7 704**
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.12	(133)	(212)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre [1]	4.12	(149)	(77)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables [1]	4.12	(242)	309
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.12**	**(524)**	**20**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.12**	**6**	**(24)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.12**	**103**	**45**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.12**	**(2)**	**6**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**4.12**	**1**	**3**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**4.12**	**(416)**	**50**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(806)	313
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	602	1 185
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	345	360
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	4.12-5.3	(198)	435
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.12**	**(57)**	**2 293**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.12**	**(135)**	**7**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.12**	**(276)**	**(493)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.12**	**1**	**1**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**4.12**	**5**	**(11)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**4.12**	**(462)**	**1 797**
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**4.12**	**(878)**	**1 847**
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		**4 315**	**9 551**
Dont part du Groupe		3 900	9 006
Dont participations ne donnant pas le contrôle		415	545

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables : 42 millions d'euros.

BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	6.1	197 792	97 135
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-6.2-6.6-6.7	438 534	404 336
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		*258 187*	*227 698*
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		*180 347*	*176 638*
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	22 965	20 947
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-6.4-6.6-6.7	277 909	272 312
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		*274 260*	*268 299*
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		*3 649*	*4 013*
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.3-6.5-6.6-6.7	1 165 650	1 109 579
Prêts et créances sur les établissements de crédit		*89 954*	*100 949*
Prêts et créances sur la clientèle		*965 490*	*913 496*
Titres de dettes		*110 206*	*95 134*
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		13 524	11 714
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	6 619	6 293
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	45 613	44 440
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	5 017	475
Participation aux bénéfices différée	6.17	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	6.13	7 423	7 103
Immeubles de placement	6.14	7 362	7 277
Immobilisations corporelles	6.15	10 539	10 153
Immobilisations incorporelles	6.15	3 431	3 383
Écarts d'acquisition	6.16	15 134	15 819
TOTAL DE L'ACTIF		**2 217 512**	**2 010 966**

BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Banques centrales	6.1	864	2 183
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	263 160	245 109
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		*227 318*	*205 061*
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		*35 842*	*40 048*
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	23 725	20 498
Passifs financiers au coût amorti		1 334 171	1 168 448
Dettes envers les établissements de crédit	*3.3-6.8*	*198 942*	*99 575*
Dettes envers la clientèle	*3.1-3.3-6.8*	*963 433*	*855 507*
Dettes représentées par un titre	*3.3-6.8*	*171 796*	*213 366*
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		11 541	10 508
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	3 507	3 995
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	54 204	51 366
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées	6.12	3 552	478
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17	365 556	358 249
Provisions	6.18	6 862	6 937
Dettes subordonnées	3.3-6.19	23 896	21 661
Total dettes		**2 091 038**	**1 889 432**
Capitaux propres		**126 474**	**121 534**
Capitaux propres part du Groupe		**119 565**	**114 972**
Capital et réserves liées		30 217	28 676
Réserves consolidées		82 333	75 983
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		2 319	3 115
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		7	-
Résultat de l'exercice		4 689	7 198
Participations ne donnant pas le contrôle		**6 909**	**6 562**
TOTAL DU PASSIF		**2 217 512**	**2 010 966**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

										Part du Groupe
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
(en millions d'euros)	Capital	Prime et réserves consolidées liées au capital [1]	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2019 publié	**11 145**	**89 528**	**(274)**	**5 011**	**105 410**	**2 332**	**(1 025)**	**1 307**	**-**	**106 717**
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019	**11 145**	**89 528**	**(274)**	**5 011**	**105 410**	**2 332**	**(1 025)**	**1 307**	**-**	**106 717**
Augmentation de capital	763	86	-	-	849	-	-	-	-	849
Variation des titres autodétenus	-	-	50	-	50	-	-	-	-	50
Émissions/remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(116)	-	123	7	-	-	-	-	7
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(485)	-	-	(485)	-	-	-	-	(485)
Dividendes versés en 2019	-	(2 546)	-	-	(2 546)	-	-	-	-	(2 546)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	1 474	-	-	1 474	-	-	-	-	1 474
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	27	-	-	27	-	-	-	-	27
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**763**	**(1 560)**	**50**	**123**	**(624)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(624)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**(26)**	**-**	**-**	**(26)**	**1 739**	**78**	**1 817**	**-**	**1 791**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(19)	-	-	(19)	-	19	19	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(8)	-	-	(8)	-	8	8	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	2	-	-	2	8	(17)	(9)	-	(7)
Résultat 2019	-	-	-	-	-	-	-	-	7 198	7 198
Autres variations	-	(103)	-	-	(103)	-	-	-	-	(103)
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**11 908**	**87 841**	**(224)**	**5 134**	**104 659**	**4 079**	**(964)**	**3 115**	**7 198**	**114 972**
Affectation du résultat 2019	-	7 198	-	-	7 198	-	-	-	(7 198)	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**11 908**	**95 039**	**(224)**	**5 134**	**111 857**	**4 079**	**(964)**	**3 115**	**-**	**114 972**
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020 retraité	**11 908**	**95 039**	**(224)**	**5 134**	**111 857**	**4 079**	**(964)**	**3 115**	**-**	**114 972**
Augmentation de capital	702	56	-	-	758	-	-	-	-	758
Variation des titres autodétenus	-	-	(15)	-	(15)	-	-	-	-	(15)
Émissions/remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(5)	-	754	749	-	-	-	-	749
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(383)	-	-	(383)	-	-	-	-	(383)
Dividendes versés en 2020	-	(556)	-	-	(556)	-	-	-	-	(556)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	350	-	-	350	-	-	-	-	350
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	49	-	-	49	-	-	-	-	49
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**702**	**(489)**	**(15)**	**754**	**952**	**-**	**-**	**-**	**-**	**952**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**(35)**	**-**	**-**	**(35)**	**(296)**	**(397)**	**(693)**	**-**	**(728)**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(30)	-	-	(30)	-	30	30	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	(5)	-	-	(5)	-	5	5	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(100)	4	(96)	-	(96)
Résultat 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	4 689	4 689
Autres variations [2]	-	(224)	-	-	(224)	-	-	-	-	(224)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	**12 610**	**94 291**	**(239)**	**5 888**	**112 550**	**3 683**	**(1 357)**	**2 326**	**4 689**	**119 565**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(2) Ajustement des effets fiscaux sur la couverture d'un investissement net à l'étranger (NIH) reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables.

(en millions d'euros)	Capital, réserves liées et résultat	Participations ne donnant pas le contrôle – Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres – Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2019 publié	**5 597**	**(120)**	**(6)**	**(126)**	**5 471**	**112 188**
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2019	**5 597**	**(120)**	**(6)**	**(126)**	**5 471**	**112 188**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	849
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	50
Émissions/remboursements d'instruments de capitaux propres	13	-	-	-	13	20
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(12)	-	-	-	(12)	(497)
Dividendes versés en 2019	(345)	-	-	-	(345)	(2 891)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	1 474
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	11	-	-	-	11	38
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**(333)**	**-**	**-**	**-**	**(333)**	**(957)**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-**	**50**	**(11)**	**39**	**39**	**1 830**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	1	-	-	-	1	(6)
Résultat 2019	506	-	-	-	506	7 704
Autres variations	878	-	-	-	878	775
Capitaux propres au 31 décembre 2019	**6 649**	**(70)**	**(17)**	**(87)**	**6 562**	**121 534**
Affectation du résultat 2019	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020	**6 649**	**(70)**	**(17)**	**(87)**	**6 562**	**121 534**
Impacts nouvelles normes	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2020 retraité	**6 649**	**(70)**	**(17)**	**(87)**	**6 562**	**121 534**
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	758
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	(15)
Émissions/remboursements d'instruments de capitaux propres	2	-	-	-	2	751
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(91)	-	-	-	(91)	(474)
Dividendes versés en 2020	(98)	-	-	-	(98)	(654)
Dividendes reçus des Caisses régionales et leurs filiales	-	-	-	-	-	350
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	7	-	-	-	7	56
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	**(180)**	**-**	**-**	**-**	**(180)**	**772**
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**(1)**	**(32)**	**(23)**	**(55)**	**(56)**	**(784)**
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	(1)	-	1	1	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(34)	-	(34)	(34)	(130)
Résultat 2020	504	-	-	-	504	5 193
Autres variations [1]	113	-	-	-	113	(111)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	**7 085**	**(136)**	**(40)**	**(176)**	**6 909**	**126 474**

(1) Les autres variations concernent principalement l'entrée de Amundi BOC Wealth Management Company Limited (participation d'Amundi à hauteur de 55 %) pour un impact de + 57 millions d'euros en capitaux propres et la prise en compte d'un ajustement des effets fiscaux sur la couverture d'un investissement net à l'étranger (NIH) reclassé en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Groupe Crédit Agricole.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des **activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Résultat avant impôt		**7 620**	**9 478**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		1 907	1 722
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.16	968	642
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		10 702	23 470
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(507)	(613)
Résultat net des activités d'investissement		(52)	(36)
Résultat net des activités de financement		3 044	2 982
Autres mouvements		1 391	4 790
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		**17 453**	**32 957**
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		88 338	(1 016)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		50 669	(4 533)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(85 507)	(23 034)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		1 343	3 472
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence (1)		185	308
Impôts versés		(3 240)	(2 475)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**51 788**	**(27 278)**
Flux provenant des activités abandonnées		**(57)**	**32**
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		**76 804**	**15 189**
Flux liés aux participations (2)		**(2 388)**	**7 185**
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		**(1 439)**	**(1 854)**
Flux provenant des activités abandonnées		**(3)**	**-**
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		**(3 830)**	**5 331**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)		**951**	**(935)**
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)		**8 103**	**4 371**
Flux provenant des activités abandonnées		**(129)**	**(9)**
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		**8 925**	**3 427**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		**(1 307)**	**1 278**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		**80 592**	**25 225**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**114 350**	**89 125**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		95 003	69 432
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		19 347	19 693
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**194 942**	**114 350**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		196 680	95 003
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(1 738)	19 347
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		**80 592**	**25 225**

* *Composé du solde net du poste "Caisses, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.*

** *Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.8 (hors intérêts courus).*

(1) **Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence :** *au 31 décembre 2020, ce montant comprend le versement des dividendes des sociétés de l'assurance pour 139 millions d'euros, des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance pour 25 millions d'euros, des filiales d'Amundi pour 13 millions d'euros et autres entités du Groupe Crédit Agricole pour 8 millions d'euros.*

(2) **Flux liés aux participations :** *cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation.*

– L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2020 s'établit à - 604 millions d'euros. Les principales opérations concernent l'acquisition de Sabadell Asset Management pour - 424 millions d'euros, la prise de contrôle à hauteur de 70 % de Hama Polska par CALEF pour - 31 millions d'euros, la souscription aux augmentations de capital des sociétés mises en équivalence dont Korian pour - 115 millions d'euros, la création de Amundi BOC Wealth Management Company Limited pour - 72 millions d'euros, la prise de contrôle à hauteur de 100 % de Menafinance pour - 29,3 millions d'euros de trésorerie nette acquise et + 30 millions de trésorerie nette acquise liée à la cession NACARAT.

– Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 1 784 millions d'euros essentiellement réalisées dans le cadre des investissements de l'assurance.

(3) **Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires :** *ce montant correspond principalement à - 778 millions d'euros de dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par le Groupe Crédit Agricole. Ils se décomposent de la manière suivante :*

– dividendes versés par les Caisses régionales et filiales pour - 206 millions d'euros ;

– dividendes versés par les filiales aux Participations ne donnant pas le contrôle pour - 98 millions d'euros ; et

– intérêts, assimilables à des dividendes, sur les instruments financiers à durée indéterminée assimilés à des capitaux propres pour - 474 millions d'euros.

Ce montant comprend également les augmentations de capital chez les Caisses locales pour + 596 millions d'euros, chez Crédit Agricole S.A. pour + 163 millions d'euros et les émissions et remboursements d'instruments de capitaux propres pour + 752 millions euros.

(4) **Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement :** *au 31 décembre 2020, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à + 21 267 millions d'euros et les remboursements à - 12 217 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à + 3 733 millions d'euros et les remboursements à - 1 613 millions d'euros.*

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour - 3 173 millions d'euros.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Note 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés 213
1.1 Normes applicables et comparabilité 213
1.2 Principes et méthodes comptables 215
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28) 231

Note 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période 233
2.1 Crise sanitaire liée à la COVID-19 233
2.2 Principales variations du périmètre de consolidation 236
2.3 Émission obligataire *benchmark* sur le marché Panda 237
2.4 Émission d'obligations sociales 237
2.5 Nouvelle définition du défaut 237
2.6 Dispositif de garantie "Switch" 238
2.7 Dépréciation de l'écart d'acquisition sur CA Italia 238
2.8 Augmentation de capital réservée aux salariés 238
2.9 Offre publique d'achat volontaire en numéraire de Crédit Agricole Italia sur toutes les actions de Credito Valtellinese 239
2.10 Litige échange images chèques 239

Note 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture 239
3.1 Risque de crédit 239
3.2 Risque de marché 261
3.3 Risque de liquidité et de financement 265
3.4 Comptabilité de couverture 267
3.5 Risques opérationnels 274
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires 274

Note 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 275
4.1 Produits et charges d'intérêts 275
4.2 Produits et charges de commissions 275
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 276
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres 277
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti 277
4.6 Produits (charges) nets des autres activités 277
4.7 Charges générales d'exploitation 277
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 278
4.9 Coût du risque 279
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs 279
4.11 Impôts 280
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 281

Note 5 Informations sectorielles 284
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel 285
5.2 Information sectorielle par zone géographique 286
5.3 Spécificités de l'assurance 287

Note 6 Notes relatives au bilan 290
6.1 Caisse, banques centrales 290
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 290
6.3 Instruments dérivés de couverture 292
6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 292
6.5 Actifs financiers au coût amorti 294
6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue 296
6.7 Expositions au risque souverain 300
6.8 Passifs financiers au coût amorti 302
6.9 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers 303
6.10 Actifs et passifs d'impôts courants et différés 305
6.11 Comptes de régularisation actif, passif et divers 306
6.12 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées 307
6.13 Co-entreprises et entreprises associées 307
6.14 Immeubles de placement 310
6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition) 311
6.16 Écarts d'acquisition 312
6.17 Provisions techniques des contrats d'assurance 314
6.18 Provisions 315
6.19 Dettes subordonnées 320
6.20 Instruments financiers à durée indéterminée 321
6.21 Participations ne donnant pas le contrôle 323
6.22 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle 324

Note 7 Avantages au personnel et autres rémunérations 325
7.1 Détail des charges de personnel 325
7.2 Effectif moyen de la période 325
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies 325
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies 326
7.5 Autres avantages sociaux 328
7.6 Paiements à base d'actions 328

Note 8 Contrats de location 329
8.1 Contrats de location dont le Groupe est preneur 329
8.2 Contrats de location dont le Groupe est bailleur 330

Note 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties 331

Note 10 Reclassements d'instruments financiers 332

Note 11 Juste valeur des instruments financiers 333
11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti 334
11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 336
11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine 347

Note 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020 348
12.1 Information sur les filiales 348
12.2 Composition du périmètre 349

Note 13 Participations et entités structurées non consolidées 367
13.1 Participations non consolidées 367
13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées 367

Note 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2020 370
14.1 Démantèlement de 15 % du mécanisme de garantie "Switch" 370
14.2 Finalisation de la cession de Bankoa à Abanca 370
14.3 Rachat par Crédit Agricole Consumer Finance de 49 % du capital de la joint-venture Crédit Agricole Consumer Finance Bankia S.A. 370

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITÉ

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2020 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2019.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2020.

Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1re application : exercices ouverts à compter du
Amendement aux références au Cadre Conceptuel dans les normes IFRS	Oui	1er janvier 2020
IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers Définition de la matérialité	Oui	1er janvier 2020
Amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 1	Oui	1er janvier 2020 (1)
Amendement à IFRS 3 Regroupements d'entreprises Définition d'une activité	Oui	1er janvier 2020
Amendement à IFRS 16 Contrats de location (2) Concessions de loyers liées à la COVID-19	Oui	1er juin 2020

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Instruments financiers sur la réforme des taux d'intérêt de référence à compter du 1er janvier 2019. Impact non significatif au 31 décembre 2020 de l'application de la Phase 1 de la Réforme des taux d'intérêt de référence.

(2) Impact non significatif au 31 décembre 2020 de l'application de l'amendement à IFRS 16 en 2020.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Applicable dans le Groupe	Date de 1re application obligatoire : exercices ouverts à compter du
Amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 (2)	Oui	1er janvier 2021 (1)
Amendement à IFRS 4 Report facultatif de l'application de la norme IFRS 9 pour les entités qui exercent principalement des activités d'assurance, y compris les entités du secteur de l'assurance appartenant à un conglomérat financier au 1er janvier 2023	Non	1er janvier 2021

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 sur la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 à compter du 1er janvier 2020.

(2) Impact non significatif au 31 décembre 2020 de l'application de la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2.

Réformes des indices de référence

Les réformes des indices de référence, souvent appelées "réformes des IBOR", sont entrées dans une nouvelle phase avec le développement très progressif de l'utilisation des indices de taux sans risque (RFR : *Risk Free Rates*) dans les nouveaux contrats. La situation reste hétérogène selon les devises et les classes d'actifs. À ce stade, une progression plus importante des volumes de transactions a été observée sur les marchés des dérivés et tout particulièrement avec l'utilisation du SONIA. À l'inverse, la liquidité sur les marchés €STR est moins développée.

Pour une majeure partie des contrats existants référençant des indices de taux qui doivent être remplacés, il est maintenant considéré que les taux de remplacement seront la combinaison de taux à terme (prédéterminé ou post-déterminé) calculés à partir des RFR et d'un *spread* d'ajustement, ce dernier visant à assurer une équivalence économique avec l'indice remplacé. Malgré cette orientation forte, à ce stade, l'adoption des RFR et le nombre limité de contrats renégociés pour mettre à jour des clauses de *fallback* ou pour remplacer pro-activement le taux de référence traduisent des niveaux hétérogènes de maturité dans la définition détaillée des modalités de transition – y compris des conventions – selon les devises et classes d'actifs. Les développements des systèmes d'information, dépendant des définitions précises des taux de remplacement cibles pour être finalisés, sont toujours en cours.

Le secteur privé reste en première ligne de ces transitions, toutefois des annonces récentes laissent entrevoir une possible intervention des autorités visant à supporter les transitions pour des périmètres de contrats qui ne pourraient pas être renégociés à temps, qu'il s'agisse de remplacer le taux de référence par anticipation de la disparition d'indices ou d'insérer des clauses de *fallback* robustes qui permettent une transition à la disparition d'indices. Néanmoins, en l'absence d'une définition ex-ante de périmètres de contrats qui pourraient bénéficier d'un tel support, la préparation des plans de transition se poursuit. De surcroît, les transitions proactives par anticipation restent vivement encouragées par certaines autorités, telles que l'autorité britannique (FCA : *Financial Conduct Authority*).

Spécifiquement pour le périmètre des contrats dérivés, et par extension aux contrats de Repo et prêts/emprunts de titres, l'ISDA a finalisé la mise en œuvre d'un protocole qui permettra d'intégrer automatiquement au contrat les nouvelles clauses de *fallback*. Ce protocole est de nature à simplifier la transition des contrats dérivés entre les parties qui y auront adhéré. Crédit Agricole CIB et les entités les plus actives sur les dérivés y ont adhéré. Pour les autres instruments non dérivés, un tel dispositif n'existe pas et de nombreuses renégociations bilatérales seront nécessaires.

Au travers du projet Benchmarks, le Crédit Agricole continue à piloter les transitions des indices de référence en intégrant les préconisations des groupes de travail nationaux et les jalons définis par les autorités, en premier lieu par la FCA. Ainsi, le projet vise à s'inscrire dans les standards définis par les travaux de place. Le calendrier du projet de transition s'articule autour des phases d'adoption et d'offres de taux alternatifs et des dates d'arrêt formel de l'utilisation des indices dont la disparition est annoncée. Les plans de transition finalisés par entité du Groupe Crédit Agricole, intégrant les dernières conclusions des groupes de travail et associations de marché et le cas échéant les précisions relatives aux possibles interventions des autorités, seront activés courant 2021.

S'agissant de la transition de l'Eonia vers l'€STR (transition au plus tard le 3 janvier 2022), les travaux sont initiés. Les chambres de compensation ont basculé la rémunération du collatéral de l'Eonia vers l'€STR. Les flux référençant l'€STR n'augmentent que très progressivement. Par ailleurs, l'Euribor -comme tout indice de référence- est susceptible de voir sa méthodologie évoluer ou d'être à terme remplacé. Toutefois, le scénario de remplacement à court terme de l'Euribor, suivant un calendrier qui serait similaire à celui des transitions Libor, n'est pas envisagé à ce stade.

En l'état, la liste des principaux indices de référence à l'échelle du Groupe Crédit Agricole et/ou définis comme critiques par l'ESMA qui sont concernés par une transition certaine ou potentielle reste inchangée :

- l'Eonia qui disparaitra le 3 janvier 2022 ;
- les Libor (USD, GBP, CHF, JPY et EUR) dont la cessation pourrait se produire fin 2021 mais n'est pas encore annoncée officiellement ;
- l'Euribor, Wibor, Stibor, dont la disparition est possible mais n'est pas anticipée à court terme.

L'Euribor, les Libor (notamment USD) et l'Eonia représentent – par ordre décroissant – les expositions les plus importantes du Groupe aux indices de référence.

Outre la préparation des transitions anticipées et a minima la mise en conformité avec la BMR, les travaux du projet visent également à identifier et gérer les risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels et protection des clients.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des taux d'intérêt de référence puissent se poursuivre malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe appliquera ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture, principalement ceux liés à l'Eonia, l'Euribor et les taux Libor (USD, GBP, CHF, JPY), peuvent en bénéficier au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2020, le recensement des instruments de couverture impactés par la réforme et sur lesquels subsistent des incertitudes fait apparaître un montant nominal de 714 milliards d'euros.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes.

Ces modifications, dites "Phase 2", concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas décomptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme.

Le Groupe a décidé d'appliquer ces amendements par anticipation à compter du 1er janvier 2020.

Au 31 décembre 2020, la ventilation par indice de référence significatif des instruments basés sur les anciens taux de référence et qui doivent transiter vers les nouveaux taux avant leur maturité est la suivante :

(en millions d'euros)	EONIA	EURIBOR	LIBOR USD	LIBOR GBP	LIBOR JPY	LIBOR CHF	LIBOR EUR	WIBOR	STIBOR
Total des actifs financiers hors dérivés	4 924	179 740	76 655	6 484	13 958	3 043	2	2 734	156
Total des passifs financiers hors dérivés	6 891	85 164	38 152	2 424	1 349	145	5	1 537	68
Total des notionnels des dérivés	480 999	3 739 984	2 856 661	363 087	956 350	95 769	-	9 313	29 402

S'agissant des expositions portant sur l'indice Eonia, les encours reportés sont ceux dont la date d'échéance est ultérieure au 3 janvier 2022, date de transition.

S'agissant des instruments financiers non dérivés, les expositions correspondent aux nominaux des titres et au capital restant dû des instruments amortissables.

Durée des contrats de location IFRS 16 – Décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019

L'IFRS IC a été saisi lors du premier semestre 2019 d'une question relative à la détermination de la durée exécutoire pour la comptabilisation des contrats de location sous IFRS 16, notamment pour deux types de contrats de location :

- les contrats de location sans échéance contractuelle, résiliables par chacune des parties sous réserve d'un préavis ;
- les contrats renouvelables par tacite reconduction (sauf résiliation par l'une des parties), et sans aucune pénalité contractuelle due en cas de résiliation.

Lors de sa réunion du 26 novembre 2019, l'IFRS IC a rappelé qu'en application d'IFRS 16 et de manière générale, un contrat de location n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant tout au plus à une pénalité négligeable, et a clarifié que pour déterminer la durée exécutoire, tous les aspects économiques du contrat doivent être pris en compte et que la notion de pénalité s'entend au-delà des indemnités de résiliation contractuelles et inclut toute incitation économique à ne pas résilier le contrat.

Cette décision constitue un changement de méthode dans les approches retenues par le Groupe dans la détermination de la durée des contrats de location, et va au-delà des cas particuliers sur lesquels l'IFRS IC a été interrogé, comme rappelé par l'AMF dans ses recommandations au 31 décembre 2019. En effet, la détermination de la durée du contrat à retenir pour l'évaluation du droit d'utilisation et de la dette de loyers s'effectue en application d'IFRS 16 au sein de cette période exécutoire.

Dès la publication de cette décision définitive de l'IFRS IC, le Groupe Crédit Agricole a établi un projet intégrant les fonctions comptables, finances, risques et informatiques afin de se mettre en conformité pour la clôture du 31 décembre 2020.

Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post-cinq ans, comme étant la durée raisonnablement certaine d'un bail. Cette durée, à l'initiation des baux commerciaux français sera appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception sera le cas d'un bail dans lequel le Groupe a renoncé à ses options de sorties triennales intermédiaires (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail restera sur neuf ans. Le groupe Crédit Agricole n'a pas identifié d'impact significatif au 31 décembre 2020 de l'application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2020

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2020 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2020.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 "Contrats d'assurance" publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. De 2017 à 2019, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis en 2020.

1.2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

Instruments financiers (IFRS 9, IAS 32 et 39)

Définitions

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent, qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne y compris pour les actifs financiers détenus par les entités d'assurance du Groupe.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Groupe Crédit Agricole utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Conventions d'évaluation des actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Actifs financiers

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du Groupe Crédit Agricole pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- le modèle collecte dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- le modèle collecte et vente dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- le modèle autre/vente dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre/vente.

Les caractéristiques contractuelles (test *"Solely Payments of Principal & Interests"* ou test "SPPI")

Le test "SPPI" regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs…).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités *ad hoc* établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des "tranches").

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test "SPPI" nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche *look-through* et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test "SPPI" peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :

Instruments de dette		Modèles de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / Vente
Test SPPI	Satisfait	Coût amorti	Juste valeur par capitaux propres recyclables	Juste valeur par résultat (Test SPPI N/A)
	Non satisfait	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	

Instruments de dette au coût amorti

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle collecte et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'actifs financiers fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit".

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle collecte et vente et s'ils respectent le test "SPPI".

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique "Provisionnement pour risque de crédit" (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession.

  Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel le Groupe Crédit Agricole détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire ;
- les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test "SPPI". C'est notamment le cas des OPCVM ;
- les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels le Groupe Crédit Agricole choisit la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en "Produit Net Bancaire" (PNB), en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est "Autre/vente" sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en Produit Net Bancaire (PNB), en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique dès la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test "SPPI".

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées en résultat sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Approche par superposition applicable aux activités d'assurance

Le Groupe Crédit Agricole emploie l'approche par superposition pour les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance, qui sont désignés conformément à l'option offerte par les amendements à la norme IFRS 4 (application d'IFRS 9 "Instruments financiers" et d'IFRS 4 "Contrats d'assurance"), publiés par l'IASB en septembre 2016.

Cette approche vise à remédier aux conséquences comptables temporaires du décalage entre la date d'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 et celle de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance remplaçant la norme IFRS 4 (IFRS 17). Elle permet en effet d'éliminer du compte de résultat une partie des non-concordances comptables supplémentaires et de la volatilité temporaire que pourrait engendrer une application de la norme IFRS 9 avant l'entrée en vigueur de la norme IFRS 17.

La désignation des actifs financiers éligibles s'effectue instrument par instrument, et peut être réalisée :

- au 1er janvier 2018, lors de la première application d'IFRS 9 ; ou
- ultérieurement mais uniquement s'il s'agit de la comptabilisation initiale des actifs en question.

En application de l'approche par superposition, le Groupe Crédit Agricole reclasse, pour les actifs financiers désignés uniquement, leurs impacts au compte de résultat vers les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour que le montant présenté en compte de résultat corresponde à celui qui aurait été présenté en compte de résultat si la norme IAS 39 avait été appliquée.

Par conséquent, le montant reclassé est égal à l'écart entre :

- le montant présenté en résultat net en application d'IFRS 9 pour les actifs financiers désignés ; et
- le montant qui aurait été présenté en résultat net pour les actifs financiers désignés si l'assureur avait appliqué la norme IAS 39.

Dans le compte de résultat, les effets de ce reclassement sont comptabilisés dans le Produit net bancaire, avant effets fiscaux, sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition". Les effets fiscaux liés à ce reclassement sont présentés sur la ligne "Impôts sur les bénéfices".

Dans l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, les effets de ce reclassement sont comptabilisés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur la ligne "Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition".

Les actifs financiers pouvant faire l'objet d'une désignation doivent remplir les caractéristiques suivantes :

- ils sont détenus par des assureurs au sein du Groupe à des fins d'activité d'assurance ;
- ils sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9, mais n'auraient pas été évalués ainsi selon IAS 39 ; il s'agit des actifs financiers qui, sous IAS 39, auraient été comptabilisés au coût amorti (actifs détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances) ou à la juste valeur par capitaux propres (actifs financiers disponibles à la vente).

Évaluation des impacts en compte de résultat des actifs financiers désignés

En vertu de l'approche par superposition, le Groupe Crédit Agricole continue d'appliquer pour la reconnaissance du résultat des actifs financiers désignés les principes et méthodes comptables que le Groupe appliquait sous IAS 39 :

Actifs financiers au coût amorti selon IAS 39

Les actifs financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement pour leur juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont initialement comptabilisés à la juste valeur initiale, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation selon IAS 39 des actifs financiers désignés

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de perte résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le Groupe Crédit Agricole utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le Groupe Crédit Agricole prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, le Groupe Crédit Agricole constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Passifs financiers

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des "Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle" malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18 "Provisions".

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par le Groupe Crédit Agricole présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif

financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

Intérêts négatifs sur actifs et passifs financiers

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

Dépréciation/provisionnement pour risque de crédit

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, le Groupe Crédit Agricole comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues (*"Expected Credit Losses"* ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et
- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments en juste valeur par contrepartie résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Risque de crédit et étapes de dépréciation/provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes *(Buckets)* :

- **1re étape *(Bucket 1)* :** dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie…), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- **2e étape *(Bucket 2)* :** si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- **3e étape *(Bucket 3)* :** dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en *Bucket 3* ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclassés en *Bucket 2,* puis en *Bucket 1* en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à 90 jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut *(Bucket 3)* est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des risques).

La notion de perte de crédit attendue "ECL"

L'ECL se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif Bâlois. La Direction des risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus Bâlois actuels pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté *(Point in Time)* tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques *(forward looking),* alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle *(through the cycle)* pour la probabilité de défaut et en bas de cycle *(downturn)* pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (*"Loss Given Default"* ou "LGD").

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie, et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les 12 mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que l'entité ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le *backtesting* des modèles et paramètres utilisés est réalisé a minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives *(forward looking)* sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du *forward looking* dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque *(Buckets).*

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères relatifs et absolus Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du *forward looking* local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en *Bucket 2* (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de *Bucket 1* à *Bucket 2* des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Pour mesurer la dégradation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, il est nécessaire de récupérer la notation interne et la PD (probabilité de défaut) à l'origine.

L'origine s'entend comme la date de négociation, lorsque l'entité devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Pour les engagements de financement et de garantie, l'origine s'entend comme la date d'engagement irrévocable.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le Groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en *Bucket 2.*

Pour les encours (à l'exception des titres) pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits (en particulier les expositions suivies en méthodes autorisées), le Groupe Crédit Agricole considère que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayé de plus de 30 jours.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois *(Bucket 1).*

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle 2 pour les entités disposant d'un système de notation interne) ;
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;
- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement…

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises…).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base collective peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, le Groupe Crédit Agricole utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en *Bucket 1* et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés *Investment Grade,* en date d'arrêté, seront classés en *Bucket 1* et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés *Non-Investment Grade* (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en *Bucket 2* (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée *(Bucket 3).*

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité bancaire européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs de risque", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par "modification de contrat", sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par "refinancement", sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée *(Bucket 3).* La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de "créance restructurée" est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de "restructurée" pendant une période a minima de deux ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de trois ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ; et
- la somme des flux futurs de trésorerie théorique du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en Produit Net Bancaire.

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, un provisionnement en *Bucket 3* aura dû être constitué (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en "Produit net bancaire" pour les intérêts.

Instruments financiers dérivés

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

À chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Le Groupe Crédit Agricole n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro-couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation du Groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- la justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Des précisions sur la stratégie de gestion des risques du Groupe et son application sont apportées dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Évaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA décrit dans le chapitre 5 "Risques et Pilier 3".

Le Groupe Crédit Agricole considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe Crédit Agricole valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Le Groupe Crédit Agricole intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debit Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du Groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le Groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les *credit default swaps* (CDS) nominatifs cotés (ou CDS *Single Name*) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New-York Stock Exchange…), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Groupe Crédit Agricole retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le Groupe Crédit Agricole compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

Engagements de financement et garanties financières donnés

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre "Dépréciation" ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients".

Provisions (IAS 37 et 19)

Le Groupe Crédit Agricole identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le Groupe Crédit Agricole a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.18 "Provisions".

Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les 12 mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables 12 mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations définies

Le Groupe Crédit Agricole détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, le Groupe Crédit Agricole impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constaté en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du Groupe Crédit Agricole, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la convention collective du Groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du Groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Groupe Crédit Agricole n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés 12 mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paiements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le Groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 30 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paiements à base d'actions".

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres du Groupe Crédit Agricole, ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeurs des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées part du Groupe.

Impôts courants et différés (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
  - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
  - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

L'impôt exigible et différé sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - **a.** soit sur la même entité imposable,
  - **b.** soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt courant lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % de l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique "Impôts sur les bénéfices" du compte de résultat.

Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le Groupe Crédit Agricole applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Opérations en devises (IAS 21)

En date d'arrêté, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
  - **a.** Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
  - **b.** Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

  Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

Contrats d'assurance (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IFRS 9.

Les provisions techniques des contrats d'assurance non-vie comportent :

- les provisions de sinistres, permettant de couvrir le coût total des sinistres survenus et restant à régler qu'ils soient déjà déclarés et évalués ou pas ; et
- les provisions relatives à l'acquisition des primes (principalement les provisions pour primes non acquises), permettant de reconnaître dans le résultat d'un exercice les primes relatives aux risques réellement couverts au cours de cet exercice et donc de reporter la part des primes émises au cours de l'exercice qui concerne une période de couverture des risques postérieure à l'exercice en cours.

La provision pour risques croissants peut être exigée pour les opérations d'assurance contre le risque de maladie et d'invalidité lorsque les primes sont constantes. Elle est égale à la différence des valeurs actuelles des engagements pris par l'assureur et par les assurés. Son calcul repose sur une démarche continue de mise à jour des bases biométriques (probabilité d'entrée en dépendance, durée de maintien…). Depuis 2017, un complément à la provision pour risques croissants a été constitué pour le produit Assurance Dépendance. Il prend la forme d'une provision globale, distincte de la provision pour risques croissants réglementaire, permettant de faire face dès aujourd'hui à une éventuelle insuffisance de la production financière future, laquelle ne pourrait être compensée rapidement par des revalorisations tarifaires, limitées contractuellement à 5 % par an. En complément, une provision est constituée pour couvrir un risque de dérive technique.

Les provisions mathématiques des contrats d'assurance vie ou des contrats financiers avec participation discrétionnaire correspondent à la différence de valeur actuelle des engagements de l'assureur et de l'assuré. Les provisions sont calculées en utilisant des méthodes actuarielles qui incluent des hypothèses portant sur les primes, la performance des actifs financiers, les taux de rachat des contrats et l'évolution des frais généraux.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations…), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommages sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.6 "Produits (charges) nets des autres activités".

Les contrats d'assurance ou d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet" *("shadow accounting")* conformément à l'option offerte par IFRS 4. Cette comptabilité reflet consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée la part des revalorisations positives ou négatives des actifs financiers adossés à ces contrats et de certains retraitements de consolidation (par exemple l'élimination de la provision pour risque d'exigibilité) qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Par ailleurs, le règlement CRC n° 2000-05 prévoit la comptabilisation de participations différées, obligatoirement dans le cas des participations différées passives et pour leur montant recouvrable dans le cas de participations différées actives.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif, en contrepartie du résultat ou des autres éléments du résultat global de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

En ce qui concerne les contrats d'épargne, le taux de participation aux bénéfices différée est évalué de manière prospective sur la base de scénarios étudiés cohérents avec les orientations de gestion de la compagnie d'assurance ; il n'est mis à jour que s'il varie significativement.

En cas de moins-value latente nette, une participation différée active n'est enregistrée que si son imputation, par entité, sur des participations futures est fortement probable. C'est notamment le cas si cette participation différée active peut venir en déduction des participations futures, soit directement en s'imputant sur la participation différée passive constatée au titre de profits de cession futurs, soit indirectement en étant récupérable sur les sommes futures versées aux assurés.

Les tests de recouvrabilité mis en œuvre en cas de participation différée active sont conformes à la recommandation du CNC du 19 décembre 2008. Ils s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;
- en second lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de celle-ci à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés, reposant notamment sur une hausse uniforme des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus de scénarios proches de ceux établis par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ou sur une baisse supplémentaire des marchés actions et de l'immobilier.

Par ailleurs, en application des dispositions de la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs des contrats d'assurance et des contrats d'investissement avec participation discrétionnaire comptabilisés (nets des frais d'acquisition reportés correspondants et des immobilisations incorporelles liées) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis par la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

Contrat de location (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de locations dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
  - sortir du bilan l'immobilisation louée ;
  - constater une créance financière sur le client parmi les "actifs financiers au coût amorti" pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
  - comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée ;
  - décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les "immobilisations corporelles" à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les "produits des autres activités" au compte de résultat.

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits “3/6/9” est généralement de neuf ans avec une période initiale non résiliable de trois ans. Le Groupe a retenu une durée correspondant à la première option de sortie post-cinq ans comme étant la durée raisonnablement certaine d’un bail. Cette durée, à l’initiation des baux commerciaux français, est appliquée dans la majeure partie des cas. La principale exception est le cas d’un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d’une réduction de loyers) ; dans ce cas, la durée du bail reste sur neuf ans. Cette durée de cinq ans est également appliquée aux baux en tacite prolongation.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s’attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d’option d’achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d’un indice ou d’un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d’exploitation.

Le taux d’actualisation applicable pour le calcul du droit d’utilisation et du passif de location est par défaut le taux d’endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n’est pas aisément déterminable. Le taux d’endettement marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique…) – le Groupe applique sur ce point la décision de l’IFRS IC du 17 septembre 2019 depuis la mise en œuvre d’IFRS 16 (pas d’impact de cette décision).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d’une part les intérêts et d’autre part l’amortissement du capital.

Le droit d’utilisation de l’actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d’avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d’utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l’application d’indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d’utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l’exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à 12 mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d’exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n’applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d’immobilisations incorporelles.

Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d’une vente plutôt que par l’utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l’actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes “Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées” et “Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées”.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d’être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d’actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d’actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net d’impôts des activités abandonnées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s’est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d’activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d’un plan unique et coordonné pour se séparer d’une ligne d’activité ou d’une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu’à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l’évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Groupe Crédit Agricole et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Groupe Crédit Agricole dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Les états financiers consolidés du Groupe Crédit Agricole incluent :

- les comptes de Crédit Agricole S.A. en tant qu'organe central ;
- les comptes des établissements affiliés à l'organe central en application de la directive 86/635, relative aux comptes des établissements de crédit européens, qui constituent avec Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales "l'entité de reporting" ; et
- ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales disposent d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable.

Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales détiennent, directement ou indirectement au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes comptables internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque le Groupe Crédit Agricole est exposé ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent au Groupe Crédit Agricole la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Le Groupe Crédit Agricole contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque le Groupe Crédit Agricole détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions du Groupe Crédit Agricole lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par le Groupe Crédit Agricole des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Groupe Crédit Agricole est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS 28, les participations minoritaires détenues par les entités pour lesquelles l'option prévue par l'article 18 de cette norme a été retenue, sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par le Groupe Crédit Agricole sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Groupe Crédit Agricole ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, le Groupe Crédit Agricole constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

Conversion des états financiers des activités à l'étranger (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une "activité à l'étranger" (filiale, succursale, entreprise associée ou une coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-avant) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis à leur cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

Regroupements d'entreprises – Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation préexistante entre l'acquise et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquise pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquise ou à ses anciens actionnaires des frais connexes à l'acquisition qu'ils ont pris en charge pour le compte de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres…).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique "Écarts d'acquisition" lorsque l'entité acquise est intégrée globalement et au sein de la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence" lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe Crédit Agricole dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste "réserves consolidées - part du Groupe". En cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe Crédit Agricole dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en "réserves consolidées – part du Groupe". Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2020 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020".

2.1 CRISE SANITAIRE LIÉE À LA COVID-19

Face à la crise sanitaire liée à la COVID-19 et à ses conséquences économiques, le Groupe Crédit Agricole s'est mobilisé massivement. Afin d'accompagner ses clients dont l'activité serait impactée par la crise liée au Coronavirus, le Groupe a participé activement aux mesures de soutien à l'économie mises en place par les autorités publiques et de place.

2.1.1 Prêts garantis par l'État (PGE)

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe Crédit Agricole a proposé à compter du 25 mars 2020 à tous ses clients entrepreneurs, quels que soient leur taille et leur statut (exploitants agricoles, professionnels, commerçants, artisans, entreprises…), en complément des mesures déjà annoncées (report d'échéances, procédures accélérées d'examen des dossiers, etc.), de recourir au dispositif massif et inédit de prêts garantis par l'État. Les entreprises peuvent demander à bénéficier de ces prêts jusqu'au 30 juin 2021.

Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de un à cinq ans.

Sur cette période supplémentaire, le prêt pourra avoir durant la phase d'amortissement, une nouvelle période d'un an au cours de laquelle seuls les intérêts et le coût de la garantie d'État seront payés.

La durée totale du prêt ne pourra pas excéder six ans.

L'offre Groupe pour la première année se présente sous la forme d'un prêt à taux zéro ; seul le coût de la garantie est refacturé (via une commission payée par le client) conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'État pour bénéficier de la garantie.

Le montant de ces prêts peut atteindre jusqu'à trois mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle.

Ces prêts appartiennent au modèle de gestion "Collecte" et satisfont au test des caractéristiques contractuelles. Ils sont donc enregistrés au coût amorti.

Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'État octroyés à la clientèle par le Groupe Crédit Agricole, en France, s'élève à 25,9 milliards d'euros. Le montant de la garantie reçue de l'État français dans le cadre de ces prêts, s'élève à 22,6 milliards d'euros.

2.1.2 Report d'échéance sur concours octroyés aux clients

À compter de Mars 2020, le Groupe s'est associé à l'initiative de place des banques françaises, coordonnées par la Fédération Bancaire Française (FBF), pour offrir un report des échéances des prêts en cours jusqu'à six mois pour la clientèle des Entreprises et des Professionnels, sans coûts additionnels.

La mise en œuvre d'un tel report des échéances sans pénalité ni frais additionnels et avec maintien du taux contractuel sur une durée maximale de six mois implique que seuls les intérêts intercalaires seront perçus après le report sur la durée restante du crédit et hors frais de garantie éventuels de la Banque Publique d'Investissement.

Tel que proposé par le Groupe, le report des échéances implique :

- soit un allongement de durée du prêt si le client souhaite conserver ses échéances initiales de prêt ;
- soit une augmentation de ses échéances après la pause si le client souhaite garder sa durée initiale.

Ce report d'échéance se traduit par un décalage dans le temps des échéances initiales à percevoir.

L'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéances non contractuelles, en France en 2020, s'élève à 43,1 milliards d'euros, dont 4,4 milliards d'euros en vie au 31 décembre 2020 au niveau du Groupe Crédit Agricole.

2.1.3 Impacts de ces mesures sur le risque de crédit

Conformément à la communication de l'IASB du 27 mars 2020 relative à la comptabilisation des pertes de crédit attendues en application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers dans les circonstances exceptionnelles actuelles, il a été rappelé l'importance de l'exercice du jugement dans l'application des principes d'IFRS 9 du risque de crédit et le classement des instruments financiers qui en résulte.

Le report d'échéance sur concours octroyés aux clients n'a pas systématiquement comme conséquence une remise en cause de la situation financière des clients : il n'y a pas automatiquement d'augmentation du risque de contrepartie. Les modifications du contrat ne peuvent généralement pas être considérées comme des évolutions liées à des cas de restructurations pour difficultés financières.

Ce report n'a donc pour conséquence ni le basculement mécanique de l'encours dont la dépréciation est fondée sur les pertes attendues de crédits sur 12 mois *(Bucket 1)* vers une comptabilisation de la dépréciation des pertes attendues à maturité *(Bucket 2),* ni le passage automatique des encours vers la catégorie douteux *(Bucket 3).*

De même, le calcul du montant des pertes attendues doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques et les mesures de soutien mises en œuvre par les pouvoirs publics.

2.1.4 Évaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives *(forward looking)* pour la détermination de l'estimation du risque de crédit de fin d'année. Pour mémoire, une première prise en compte des effets de la crise sanitaire et de ses effets macro-économiques a été déjà intégrée dans l'arrêté du deuxième trimestre 2020.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2022.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées quant aux impacts de la crise de la COVID-19 sur l'économie, fonctions du caractère plus ou moins rapide et complet du retour à la normale de la mobilité, de l'activité et de la consommation, et dépendant en grande partie des évolutions sanitaires, aujourd'hui encore très incertaines (deuxième reconfinement pris en compte, mais également les perspectives favorables liées à la découverte de vaccins sur la fin d'année). La solidité de la confiance des agents économiques est également décisive : selon les anticipations sur le plan sanitaire, économique et de l'emploi, elle conduit à des comportements d'attentisme et de précaution plus ou moins marqués qui déterminent en conséquence la propension des ménages à consommer l'épargne abondante accumulée durant le confinement et la capacité des entreprises à engager des investissements. L'ampleur, l'efficacité et le calendrier des mesures de soutien de relance gouvernementales ont également un impact important sur l'évolution de l'activité.

Le rebond du T3 2020, permis par le déconfinement opéré dans la plupart des pays européens, a été plus fort que prévu. En France, le PIB a rebondi de 18,2 % au T3 vs T2, après une baisse de 13,7 % au T2 vs T1. L'ampleur de la deuxième vague a conduit à des mesures de restrictions marquées en Europe au T4. En France, il semblait probable que le deuxième confinement soit étendu au-delà de début décembre, afin d'obtenir le retour de la circulation du virus à un niveau plus contrôlé (objectif de 5 000 contaminations par jour maximum). Avec une hypothèse d'un confinement jusqu'à mi-décembre, il était prévu une baisse du PIB France d'environ 8 % au T4 vs T3. La croissance moyenne annuelle 2020 devait en être peu affectée (- 10,1 % vs - 9,1 % prévu en septembre), mais l'acquis de croissance (soit la croissance annuelle 2021 si les PIB trimestriels sont égaux au T4 2020 donc une croissance trimestrielle nulle) est négatif pour 2021 (- 1,6 %).

- **Le premier scénario décrit une sortie de crise graduelle mais pas synchronisée, le profil de croissance dépend fortement des hypothèses sanitaires, pour lesquelles l'incertitude est forte. De plus, les évolutions sanitaires et les mesures décidées ne sont pas homogènes entre les pays européens.**

  Ce scénario 1 fait l'hypothèse d'une persistance de l'épidémie en 2021 avec un scénario de *stop and go* au cours du T1 et T2 (alternance de relâchements, restrictions et courtes périodes de confinement), mais moins pénalisant qu'en 2020 (meilleure maîtrise des flux épidémiques, restrictions moins fortes sur la mobilité). Même avec un vaccin mis sur le marché, il est supposé qu'un large déploiement n'interviendrait qu'à partir de mi-2021.

  Pour 2021, il est prévu une croissance du PIB en France de 4,6 %, contre 7,3 % dans le scénario retenu pour fin juin, comprenant au T1 2021, un rebond assez net, mais plus modéré qu'au T3 2020, du fait d'un déconfinement prudent avec maintien probable de mesures restrictives du type couvre-feu ; et au T2 2021, il est supposé une troisième vague (liée notamment à l'état climatique et une efficacité insuffisante de la stratégie de tests) qui conduit à un nouvel épisode plus court de confinement et une baisse du PIB. Enfin, au second semestre 2021, un rebond (nouveau déconfinement) et une amélioration de la conjoncture liée aux campagnes de vaccination. Mais une reprise prudente, malgré les mesures de soutien : certains secteurs resteront nettement fragilisés (aéronautique, automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture…), des incertitudes sur le redémarrage de l'investissement malgré le plan de relance, faillites, maintien d'une épargne de précaution élevée des ménages confrontés à la hausse du chômage qui limite l'utilisation du surplus d'épargne accumulé pendant les confinements successifs.

  En conséquence, la BCE irait vers plus d'assouplissement et plus d'achats de titres de dettes souveraines. En effet, avec les perspectives encore dégradées de croissance et d'inflation, les émissions de dettes souveraines à venir devraient conduire la BCE à en faire plus. Il n'est pas retenu de baisse de taux à horizon prévisible. Les achats nets d'actifs au titre du PEPP (750 milliards d'euros en mars portés à 1 350 milliards d'euros en juin) doivent prendre fin en juin 2021. Ce scénario suppose que la BCE augmente ses programmes d'achats couvrant le second semestre 2021 ainsi que 2022 (via une extension et expansion du PEPP ou une simple augmentation de l'APP).

  Depuis le pic d'aversion au risque de mars, le rendement du Bund 10 ans a tenté de se redresser, mais il a systématiquement été ramené vers - 0,50 %/- 0,60 %. Absence de visibilité sur l'évolution de l'épidémie, sur le profil de la croissance 2021 et, plus généralement, degré très élevé d'incertitude. Également, il y a un maintien du Bund à un niveau très faible.

- **Le deuxième scénario implique une évolution sanitaire plus dégradée et des mesures restrictives plus sévères.**

  Le deuxième scenario reprend des prévisions identiques à celles du premier scénario pour l'année 2020. Pour l'année 2021, il est supposé un profil assez comparable au T1-21 (déconfinement prudent), mais en revanche, au T2-21, il est supposé une troisième vague plus forte et plus rapide, qui conduit à un reconfinement plus sévère, d'environ deux mois contre un mois dans le central. Ce scénario 2 conduirait à un recul du PIB nettement plus marqué au T2, mais suivi d'un rebond plus fort au T3.

  Dans ce scénario, pour 2021 : il serait constaté une hausse du PIB en moyenne prévue à + 3 % vs + 4,6 % dans le scenario 1.

- **Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le scénario 1 et suppose une reprise sensiblement plus forte en 2021 (croissance du PIB France de 7,1 % en raison d'une situation sanitaire plus rapidement sous contrôle).**

- **Le quatrième scénario, le moins probable est caractérisé par un repli de l'activité un peu plus fort en 2021 avec un choc supplémentaire en France du type réactivation des tensions sociales, blocages, grèves.**

  En France, dans ce scénario, la demande intérieure fléchit nettement au S1-21. Il y a une circulation persistante du virus. Les mesures de soutien de l'État ne sont pas renouvelées en 2021, et enfin une hausse du chômage et des faillites sont constatées.

  Avec une absence de visibilité et à des capacités excédentaires : il y a une nette révision en baisse de l'investissement.

  Les ménages restent très prudents avec peu d'achats importants.

Il y a également une réactivation des tensions sociales, gel du programme de réformes. Enfin, au niveau État, il y a une dégradation du rating d'un cran.

Dans ce scénario, en France, la reprise graduelle est différée courant 2021 (hausse moyenne de seulement + 1,9 % du PIB) avec un niveau tendanciel d'activité grevé par une hausse plus forte du chômage (12,5 % en 2021 après 10 % en 2020).

Par ailleurs, concernant :

- la prise en compte des **mesures de soutien** dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres de risque a été révisé en 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

  Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien ;
- **les scénarios filières et locaux :** des compléments sectoriels établis au niveau local ("*forward looking* local") par certaines entités du Groupe peuvent compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

À fin décembre 2020, en intégrant les *forward looking* locaux, la part des provisions *Bucket 1*/*Bucket 2* d'une part (provisionnement des actifs financiers sains) et des provisions *Bucket 3* d'autre part (provisionnement pour risques avérés) ont représenté respectivement **34 % et 66 % du stock total de provisions du Groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2020.**

À fin décembre 2020, les dotations nettes de reprises de provisions *Bucket 1*/*Bucket 2* ont **représenté 45 % du coût du risque annuel du Groupe Crédit Agricole** contre **55 %** pour la part du risque avéré *Bucket 3* et autres provisions.

Analyse de sensibilité des provisions IFRS 9 (ECL *Buckets 1* et *2*)

Le scénario 1 a été pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS du T4-2020. À titre d'exemple, la baisse de 10 points de la pondération du scénario 1 dans les calculs au T4-2020 au profit du scénario 2, plus défavorable, entraînerait une hausse du stock d'ECL au titre du "*forward looking* central" de l'ordre de **0,7 %** pour le Groupe Crédit Agricole. Toutefois, une telle évolution de pondération n'aurait pas nécessairement d'incidence significative en raison d'ajustements au titre du "*forward looking* local" qui pourrait en atténuer l'effet.

2.1.5 Décision concernant le dividende 2019

Le 27 mars 2020, la Banque centrale européenne a émis des recommandations demandant aux banques sous sa supervision de ne pas verser de dividendes tant que perdure la crise du coronavirus, et ce jusqu'à "au moins début octobre 2020".

Ce délai apparaissait incompatible avec le Code de commerce, qui prescrit un paiement du dividende annuel au plus tard le 30 septembre.

Dans ces conditions, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., consulté par écrit le 1er avril 2020 en application des dispositions légales sur le fonctionnement des organes délibérant durant l'épidémie de la COVID-19, a décidé de ne pas proposer à l'Assemblée générale du 13 mai 2020 la distribution d'un dividende initialement fixé à 0,70 euros par action au titre de l'exercice 2019, et d'affecter à un compte de réserves l'intégralité du résultat de l'année 2019.

Le 28 juillet 2020, la BCE a prolongé ses recommandations de ne pas verser de dividendes jusqu'en janvier 2021.

Le 15 décembre 2020, la BCE a fait évoluer ses recommandations en demandant à l'ensemble des banques d'envisager de ne pas distribuer de dividendes en numéraire et de ne pas effectuer de rachats d'actions, ou de limiter ces distributions, jusqu'au 30 septembre 2021. Ainsi, en cas de distribution, les dividendes et les rachats d'actions doivent rester inférieurs à 15 % des bénéfices distribuables cumulés des exercices 2019 et 2020 et ne pas dépasser 20 points de base du ratio CET1, le montant le plus bas devant être retenu. En outre, les banques prévoyant de faire des distributions doivent prendre contact avec leur équipe de surveillance prudentielle conjointe pour déterminer si le niveau de distribution qu'elles envisagent est prudent.

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole S.A. n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019.

2.1.6 Distribution exceptionnelle de la SAS rue La Boétie aux Caisses régionales

Suite aux recommandations de la BCE émises dans le contexte de la COVID-19, Crédit Agricole S.A. n'a pas pu verser à ses actionnaires le dividende qu'il avait annoncé le 14 février 2020. Cette absence de distribution crée une distorsion forte dans le modèle économique interne du Groupe.

Par conséquent, l'Assemblée générale de la SAS rue La Boétie, actionnaire majoritaire de Crédit Agricole S.A. détenu conjointement par les Caisses régionales, a décidé de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant de 1,1 milliard d'euros sur ses ressources en proposant de rembourser aux Caisses régionales une partie des primes d'émission de la SAS rue La Boétie.

Au sens du paragraphe BC5.25 d'IFRS 9, ce versement ne répond pas à la définition de dividende, mais à un remboursement du coût d'investissement des titres acquis par les Caisses régionales. La distribution se traduira donc par une réduction du prix de revient consolidé des titres de la SAS rue La Boétie pour chaque Caisse régionale. S'agissant d'opérations internes, l'ensemble des opérations sont éliminées dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

L'impôt courant lié au remboursement de la prime d'émission impacte le compte de résultat consolidé pour un montant de 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2020.

2.1.7 Dispositif mutualiste de soutien aux professionnels

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, et dans le but d'accompagner et d'aider les professionnels à traverser cette crise, le Groupe Crédit Agricole a pris la décision, le 22 avril 2020, de mettre en œuvre un dispositif inédit de soutien extracontractuel pour tous ses assurés ayant souscrit une assurance multirisque professionnelle avec perte d'exploitation.

Ce dispositif mutualiste de soutien conduit à verser une somme correspondant à une estimation forfaitaire de la perte de revenus du secteur économique concerné pendant la période.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre de ce dispositif, une somme de 237,5 millions d'euros, impactant le produit net bancaire, a été versée aux assurés professionnels du Groupe dont :

- 231,5 millions d'euros supportés par le Groupe Crédit Agricole :
  - 96,5 millions d'euros supportés par Pacifica,
  - 96,5 millions d'euros supportés par les Caisses régionales et LCL,
  - 38,5 millions d'euros supportés par la Médicale de France ;
- 6 millions d'euros hors Groupe supportés par les agents généraux de la Médicale de France.

2.2 PRINCIPALES VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.2.1 Acquisition de Sabadell Asset Management par Amundi

Le 21 janvier 2020, Amundi et Banco Sabadell ont annoncé la signature d'un partenariat stratégique d'une durée de 10 ans portant sur la distribution de produits de gestion d'actifs dans le réseau de Banco Sabadell en Espagne.

La combinaison de la forte implantation régionale du réseau de Banco Sabadell et de l'offre complète d'Amundi en produits et solutions d'épargne crée un potentiel significatif de développement en Espagne entre les deux partenaires.

Dans ce cadre, Amundi acquiert l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management, filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell avec 22 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2019.

Le 30 juin 2020, l'ensemble des autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation de cette opération ayant été obtenues, Amundi a acquis l'intégralité du capital de Sabadell Asset Management pour un prix d'achat en numéraire de 430 millions d'euros. Un complément de prix pouvant aller jusqu'à 30 millions d'euros pourrait être payable d'ici 2024.

Cette acquisition, exclusivement financée par le capital excédentaire d'Amundi, a généré la comptabilisation d'un goodwill de 335 millions d'euros.

Conformément à IFRS 3R, le montant du goodwill est une évaluation préliminaire et pourrait faire l'objet d'une réévaluation au cours de l'année à venir.

2.2.2 Acquisition complémentaire de titres Menafinance par Crédit Agricole Consumer Finance

Suite au renouvellement pour 10 ans de son partenariat avec le groupe Fnac Darty intervenu en février 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a pris le contrôle de Menafinance, entité portant les crédits à la consommation de la clientèle Darty. Cette entité était jusqu'alors sous le contrôle conjoint des deux partenaires et consolidée jusque-là selon la méthode de la mise en équivalence dans le Groupe Crédit Agricole.

Ainsi, le 30 juin 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a acquis les 50 % du capital de Menafinance détenu par le groupe Fnac Darty, soit 185 358 actions Menafinance pour un montant total de 29,3 millions d'euros.

À l'issue de cette opération, Menafinance est détenue à 100 % par Crédit Agricole Consumer Finance et est consolidée selon la méthode de l'intégration globale dans le Groupe Crédit Agricole.

Au 30 juin 2020, conformément à la norme IFRS 3R, cette acquisition complémentaire a impacté positivement le résultat part du Groupe à hauteur de 12,6 millions d'euros au titre de la revalorisation des titres antérieurement détenus. De plus, elle a généré la comptabilisation d'un goodwill de 25,2 millions d'euros.

Au 1er octobre 2020, Menafinance a été absorbée par Crédit Agricole Consumer Finance.

2.2.3 Cession intégrale de la participation résiduelle de Crédit Agricole CIB au capital de BSF

Le 28 septembre 2020, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a annoncé la cession de sa participation résiduelle de 4 % dans le capital de la Banque Saudi Fransi (BSF). Les acquéreurs sont deux investisseurs institutionnels appartenant au secteur public saoudien. Ils ont acquis la participation résiduelle de Crédit Agricole CIB au capital de BSF à un prix de 30,00 riyals saoudiens (SAR) par action, pour un montant total de 1,45 milliard de SAR, soit environ 332 millions d'euros.

Les titres BSF étant enregistrés jusque-là au bilan de Crédit Agricole CIB en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, cette transaction n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

Au 31 décembre 2020, suite à cette cession, Crédit Agricole CIB ne détient plus de participation dans le capital de la Banque Saudi Fransi (BSF).

2.2.4 Projets de cession (IFRS 5)

2.2.4.1 Crédit Agricole Bank Romania

Crédit Agricole Bank Romania est une filiale contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A.

Courant 2019, Crédit Agricole S.A. s'est engagé dans un processus de mise en vente de Crédit Agricole Bank Romania.

Les actifs et les passifs de Crédit Agricole Bank Romania ont ainsi été reclassés en IFRS 5 dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019.

Au cours du mois de décembre 2020, les négociations menées avec la banque roumaine Vista Bank Romania S.A. ont abouti le 4 janvier 2021 à la signature d'un contrat de cession de Crédit Agricole Bank Romania à Vista Bank Romania S.A. La réalisation de cette opération, qui est sujette à l'approbation des autorités réglementaires roumaines compétentes (la Banque Nationale de Roumanie et le Conseil national de la concurrence) devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2021.

Crédit Agricole Bank Romania est donc maintenue en IFRS 5 dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2020 pour un montant de 521 millions d'euros en "Actifs non courants destinés à être cédés" et pour un montant de 501 millions d'euros en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés".

Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de - 7,5 millions d'euros.

2.2.4.2 Crédit Agricole Consumer Finance Nederland (CACF NL)

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland est une filiale contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A.

En octobre 2019, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole Consumer Finance se sont engagées dans un processus de mise en vente de Crédit Agricole Consumer Finance NL.

Un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception de plusieurs offres au cours du quatrième trimestre 2020. Le Groupe a depuis décidé de rentrer en négociation exclusive avec l'un d'entre eux.

De ce fait, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland sont classés au 31 décembre 2020 au bilan en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 1 704 millions d'euros et en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 477 millions d'euros. Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de - 189,8 millions d'euros.

L'impact au compte de résultat intègre l'impact du reclassement en Actifs non courants destinés à être cédés, de la quote-part de goodwill de l'UGT à laquelle est rattachée Crédit Agricole Consumer Finance NL ainsi que la perte estimée sur cette opération.

2.2.4.3 Bankoa S.A.

Bankoa est une filiale contrôlée à 99,8 % par le Groupe Crédit Agricole. Les titres de cette société sont détenus à 94,8 % par la Caisse régionale Pyrénées Gascogne et à 5 % par Crédit Agricole S.A.

Le 29 septembre 2020, un accord de cession, avec conditions suspensives, a été signé par la Caisse régionale avec la banque espagnole Abanca qui se porte acquéreur de la totalité de la participation du Groupe dans Bankoa.

Au 31 décembre 2020, toutes les conditions suspensives ne sont pas encore levées.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de l'entité Bankoa sont classés au 31 décembre 2020 en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 2 283,3 millions d'euros et en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 2 123 millions d'euros. Le résultat net est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession" pour un montant de - 40,7 millions d'euros.

L'impact au compte de résultat intègre la perte estimée sur cette opération.

2.2.4.4 Crédit Agricole CIB (Miami) et CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM

Crédit Agricole CIB (Miami) est une succursale de Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A.

CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM est une filiale contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A. Les titres de cette société sont détenus à 100 % par Crédit Agricole CIB (CACIB), elle-même contrôlée à 97,8 % par Crédit Agricole S.A.

Courant 2020, les Directions générales de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB se sont engagées dans un processus de mise en vente de l'entité CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM et du fonds de commerce associé aux encours envers la clientèle de la succursale Crédit Agricole CIB (Miami) de Crédit Agricole CIB (CACIB).

Un programme actif de recherche d'un potentiel acquéreur a été lancé et a conduit à la réception de plusieurs offres engageantes au cours du quatrième trimestre 2020, ouvrant sur des négociations de la documentation contractuelle.

De ce fait, en application d'IFRS 5, les actifs et les passifs de Crédit Agricole CIB (Miami) et CA Indosuez Wealth (Brazil) sont reclassés au 31 décembre 2020 au bilan en "Actifs non courants destinés à être cédés" pour 503,8 millions d'euros et en "Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés" pour 450,9 millions d'euros.

L'impact au compte de résultat, d'un montant de - 23,5 millions d'euros est classé en "Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession".

2.2.5 Création d'une joint-venture entre Amundi et BOC Wealth Management

Dans le prolongement de l'accord du 20 décembre 2019 de la *China Banking and Insurance Regulatory Commission,* Amundi, filiale de Crédit Agricole S.A., et BOC Wealth Management, filiale de Bank of China, ont obtenu le 30 septembre 2020, une licence pour leur joint-venture en Chine, Amundi BOC Wealth Management Company Limited.

La nouvelle société, enregistrée dans la zone franche de Lingang à Shanghai est détenue à hauteur de 55 % par Amundi et 45 % par BOC Wealth Management. Elle est la première société de gestion avec un actionnaire majoritaire étranger à pouvoir développer et commercialiser en Chine une offre relevant du régime des produits de "gestion de patrimoine".

Les solutions d'épargne proposées par la joint-venture bénéficieront d'une part, du savoir-faire d'Amundi en matière d'allocation d'actifs et de ses processus et outils rigoureux de gestion des risques et d'autre part, du soutien de Bank of China en termes de stratégie de marque et de distribution en agences et en ligne.

Amundi BOC Wealth Management Company Limited est sous le contrôle exclusif d'Amundi et est par conséquent consolidée selon la méthode de l'intégration globale (IG) par le Groupe Crédit Agricole.

2.3 ÉMISSION OBLIGATAIRE *BENCHMARK* SUR LE MARCHÉ PANDA

Suite à l'émission obligataire Panda inaugurale de décembre 2019, Crédit Agricole S.A. a réalisé avec succès, le 11 septembre 2020, sa seconde émission de titres senior préférés de maturité trois ans au taux fixe de 3,5 % pour un montant de 1 milliard de CNY (équivalent à 125 millions d'euros). Crédit Agricole devient ainsi un émetteur régulier sur le marché obligataire Panda en plein essor, afin de financer ses activités en Chine et diversifier davantage son financement à long terme.

Le produit de cette émission servira à financer sa filiale bancaire chinoise entièrement détenue, Crédit Agricole CIB (China) Limited, pour lui permettre de répondre aux besoins de sa clientèle internationale par le biais de financements et de transactions sur les marchés des capitaux.

Cette émission benchmark réussie a été placée auprès d'investisseurs chinois et internationaux sur le marché obligataire chinois et la plateforme *Bond Connect* à Hong Kong. Le taux de couverture du livre d'ordres de près de 1,64 fois atteste de la confiance continue des investisseurs dans la signature de Crédit Agricole S.A. et la reconnaissance de son programme d'émission en yuan chinois (CNY) de 5 milliards, le premier d'une banque française et d'une banque européenne d'importance systémique.

L'émetteur, Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central et membre du réseau Crédit Agricole, et ses obligations Panda ont obtenu la notation domestique AAA de l'agence chinoise de notation China Chengxin International Credit Rating.

2.4 ÉMISSION D'OBLIGATIONS SOCIALES

Dans le cadre de la crise actuelle qui touche sévèrement les plus fragiles, le Groupe Crédit Agricole poursuit résolument son engagement mutualiste en faveur du développement pour tous. Crédit Agricole S.A. a ainsi réalisé le 2 décembre 2020 avec succès sa première émission d'obligations sociales pour un montant d'un milliard d'euros.

Le cadre de ces émissions sociales vise à réduire les inégalités sociales en redynamisant les territoires les plus fragilisés et en favorisant l'emploi, les solidarités et l'accès aux biens et services essentiels.

Émetteur de référence sur le marché des obligations vertes, le Groupe élargit aujourd'hui naturellement le champ de son action dans la finance durable en intervenant désormais sur le marché des obligations sociales.

Cette émission thématique participe à l'ambition du Groupe, inscrite dans son Projet sociétal, de poursuivre son engagement mutualiste en faveur du développement pour tous. Cette émission sera en particulier orientée vers le financement des clients professionnels et PME des Caisses régionales et de LCL dans les territoires présentant un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale.

2.5 NOUVELLE DÉFINITION DU DÉFAUT

Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole a mis en place les nouvelles règles liées à l'application de la définition du défaut (orientations de l'EBA (EBA/GL/2016/7) et seuils définis par l'Union européenne (article 1 du règlement (UE) 2018/1845 BCE du 21 novembre 2018).

Cette évolution sur le défaut est qualifiée de changement d'estimation comptable. Son impact est chiffré à + 18 millions d'euros comptabilisé en produit au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque".

2.6 DISPOSITIF DE GARANTIE "SWITCH"

Le mécanisme de garantie "Switch" correspond à un transfert vers les Caisses régionales d'une partie des exigences prudentielles s'appliquant à Crédit Agricole S.A. au titre de ses activités d'assurances contre une rémunération fixe des Caisses régionales.

2.6.1 Démantèlement de 35 % du dispositif de garantie "Switch"

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 2 mars 2020, 35 % du mécanisme de garantie "Switch" mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Le débouclage partiel de cette opération intragroupe vient renforcer la capacité bénéficiaire de Crédit Agricole S.A. avec un impact relutif de 70 millions d'euros en 2020. Il s'inscrit dans le cadre de l'objectif du Plan moyen terme de déboucler 50 % du Switch d'ici 2022.

Cette opération s'est traduite, pour les Caisses régionales, par une baisse des engagements donnés de 35 % (soit 3,2 milliards d'euros) et une baisse du dépôt de garantie apporté à Crédit Agricole S.A. de 35 % (soit environ 1 milliard d'euros).

Cette opération n'a aucun impact au niveau des résultats et ratios de solvabilité du Groupe Crédit Agricole.

2.6.2 Déclenchement du dispositif de garantie "Switch"

Le dispositif de garantie "Switch" porte sur la valeur de mise en équivalence (VME) ajustée de Crédit Agricole Assurances. Elle est activée en cas de baisse de celle-ci sur un semestre.

En cas d'activation, l'appel en garantie conduit les Caisses régionales à verser à Crédit Agricole S.A. le produit de la baisse semestrielle de la VME ajustée par le taux de couverture qui s'établit depuis le 2 mars 2020, date de débouclement de 35 % de cette garantie, à 44,51 %.

Au 30 juin 2020, en lien avec les tensions au premier semestre 2020 sur les marchés actions et obligataires, une baisse d'un montant de 147 millions d'euros de la VME estimée ajustée de Crédit Agricole Assurances avait été observée au titre du premier semestre 2020. Elle a entraîné le déclenchement du mécanisme de garantie à hauteur de 65,4 millions d'euros. Cela s'est traduit dans les comptes de Crédit Agricole S.A., par la comptabilisation en résultat d'un produit en Coût du risque de 65,4 millions d'euros, et dans les comptes des Caisses régionales par la comptabilisation en résultat d'une charge en Coût du risque de même montant. L'impact est donc neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Au 30 septembre 2020, la VME définitive ajustée de Crédit Agricole Assurances sur le premier semestre 2020 a été déterminée. Dès lors, l'indemnité perçue par Crédit Agricole S.A. par prélèvement sur le dépôt de garantie des Caisses régionales qui a été aussitôt reconstitué par un versement de fonds, a été ajustée.

Au 30 septembre 2020, une indemnité globale de 37,6 millions d'euros a été enregistrée en charge en coût du risque dans les comptes des Caisses régionales au titre du déclenchement du dispositif de garantie "Switch". Un produit de même montant a été constaté dans les comptes de Crédit Agricole S.A. L'impact est donc neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole.

2.6.3 Dispositif de garantie "Switch" – Retour à meilleure fortune

Au 31 décembre 2020, la progression de la Valeur de Mise en Équivalence (VME) ajustée des distributions de Crédit Agricole Assurances au titre du second semestre 2020, compense la baisse observée en juin 2020.

Cette augmentation de la VME entraîne la mise en œuvre d'un retour à meilleure fortune intégral de la garantie au cours du quatrième trimestre 2020, conduisant à constater une charge à payer de 37,6 millions d'euros dans les comptes de Crédit Agricole S.A. Un produit de même montant est constaté dans les comptes des Caisses régionales en Coût du risque. L'impact est donc neutre au niveau du Groupe Crédit Agricole.

2.7 DÉPRÉCIATION DE L'ÉCART D'ACQUISITION SUR CA ITALIA

Dans le cadre de la préparation de l'arrêté de ses comptes consolidés, Crédit Agricole S.A. a procédé aux tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition inscrits à son bilan au cours du quatrième trimestre 2020. Conformément aux normes comptables IFRS, ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur inscrite à l'actif du bilan consolidé de Crédit Agricole S.A. et la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

Du fait de l'anticipation d'un maintien prolongé de taux très bas qui pèse sur les marges d'intérêt de Crédit Agricole Italia et donc sur sa valeur d'utilité pour Crédit Agricole S.A. et le Groupe Crédit Agricole, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a décidé, le 15 décembre 2020, d'effectuer une dépréciation de l'écart d'acquisition sur Crédit Agricole Italia. Cette dépréciation, non déductible, impacte le résultat net part du Groupe à hauteur de 884 millions d'euros dans les comptes consolidés du quatrième trimestre 2020 du Groupe Crédit Agricole.

Cette charge n'affecte pas la solvabilité du Groupe Crédit Agricole, les écarts d'acquisition étant déjà intégralement déduits des fonds propres prudentiels, ni sa liquidité.

2.8 AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS

L'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. réservée aux salariés, dont la période de souscription s'est déroulée du 12 au 25 novembre 2020, a été définitivement réalisée le 22 décembre 2020. 47 113 collaborateurs du Groupe Crédit Agricole, en France et dans 17 pays, ont souscrit pour un montant global de 162,9 millions d'euros.

La formule d'investissement proposée était une offre classique avec un prix de souscription offrant une décote de 30 % sur le prix de l'action.

L'émission et la livraison aux salariés des actions nouvelles ont eu lieu le 22 décembre 2020.

Le nombre d'actions nouvelles créées par cette augmentation de capital est de 31 999 928, portant à 2 916 688 640 le nombre total d'actions au capital de Crédit Agricole S.A.

2.9 OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VOLONTAIRE EN NUMÉRAIRE DE CRÉDIT AGRICOLE ITALIA SUR TOUTES LES ACTIONS DE CREDITO VALTELLINESE

Le 23 novembre 2020, Crédit Agricole Italia S.p.A. (Crédit Agricole Italia), filiale à 75,6 % de Crédit Agricole S.A., lance une offre publique d'achat volontaire entièrement en numéraire (l'"Offre") pour la totalité des actions ordinaires de Credito Valtellinese S.p.A. (Credito Valtellinese).

L'acquisition de Credito Valtellinese renforcera le positionnement concurrentiel de Crédit Agricole en Italie, son second marché domestique, confirmant un engagement continu et de longue date en faveur de ses clients et territoires en Italie.

Le prix de l'Offre, entièrement payé en numéraire, est de 10,50 euros pour chaque action de Credito Valtellinese. Ceci correspond à un investissement total de 737 millions d'euros de la part de Crédit Agricole Italia pour acquérir 100 % du capital de Credito Valtellinese.

Dans le contexte de l'Offre, Crédit Agricole Assurances, filiale de Crédit Agricole S.A. cédera sa participation de 9,8 % au capital de Credito Valtellinese à Crédit Agricole Italia. L'Offre est conditionnée à l'acquisition d'au moins 66,67 % du capital avec droits de vote de Credito Valtellinese par Crédit Agricole Italia. Par ailleurs, Crédit Agricole Italia conserve le droit discrétionnaire de renoncer à la condition susmentionnée si au moins 50 % du capital avec droits de vote de Credito Valtellinese + 1 action sont acquis.

2.10 LITIGE ÉCHANGE IMAGES CHÈQUES

La Cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 21 décembre 2017, a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence (ADLC) qui avait sanctionné en 2010 les principales banques françaises pour entente dans la détermination des tarifs et conditions liées aux chèques remis à l'encaissement.

Comme les autres banques parties à cette procédure, le Groupe Crédit Agricole s'était pourvu en cassation.

La Cour de cassation a donné raison aux banques dans le dossier EIC (échange image chèque) par un arrêt du 29 janvier 2020 et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Cette décision remet l'affaire et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant l'arrêt de la Cour d'appel du 21 décembre 2017. Les banques sont donc de nouveau soumises à la décision défavorable de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010.

En pratique, la décision de la Cour de cassation a pour conséquence pour Crédit Agricole S.A. d'être appelé à reverser au Trésor public la différence entre l'amende prononcée par l'Autorité de la Concurrence en septembre 2010 (82,9 millions d'euros) et l'amende réduite prononcée par la Cour d'appel de Paris en décembre 2017 (76,5 millions d'euros), soit la somme de 6,4 millions d'euros. Le 7 avril 2020, la somme de 6,4 millions d'euros a été versée au Trésor public.

Sur le même principe que l'amende payée en décembre 2017, ce complément de charge est partagé à parité entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales et comptabilisé dans les comptes consolidés.

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du Groupe Crédit Agricole, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risque", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 RISQUE DE CRÉDIT

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net ("Coût du risque") au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour pertes comptabilisées en "Coût du risque" et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : titres de dettes

	Actifs sains ou dégradés								
	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*		Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*		Actifs dépréciés *(Bucket 3)*				Total
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2019	**94 778**	**(36)**	**396**	**(12)**	**28**	**(20)**	**95 202**	**(68)**	**95 134**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un *Bucket* à l'autre	**(75)**	**-**	**75**	**2**	**-**	**-**	**-**	**1**	
Transferts de *Bucket 1* vers *Bucket 2*	(90)	-	90	-	-		-	-	
Retour de *Bucket 2* vers *Bucket 1*	15	-	(15)	2	-		-	2	
Transferts vers *Bucket 3* [1]	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de *Bucket 3* vers *Bucket 2/ Bucket 1*	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**94 706**	**(36)**	**471**	**(12)**	**28**	**(20)**	**95 203**	**(67)**	**95 136**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**14 172**	**(5)**	**(21)**	**8**	**21**	**(25)**	**14 172**	**(22)**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination… [2]	53 046	(35)	340	(3)			53 386	(38)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance…	(36 994)	42	(364)	10	-	-	(37 358)	52	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	1	-	-	-	-	-	1	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(14)		1		(26)	-	(39)	
Changements dans le modèle/ méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres [4]	(1 880)	1	3	-	21	1	(1 856)	2	
Total	**108 878**	**(41)**	**450**	**(4)**	**49**	**(45)**	**109 375**	**(90)**	**109 285**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [3]	921		-		-		921		
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**109 799**	**(41)**	**450**	**(4)**	**49**	**(45)**	**110 296**	**(90)**	**110 206**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Bucket 3 *correspondent à des encours classés initialement en* Bucket 1, *qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en* Bucket 3, *ou en* Bucket 2 *puis en* Bucket 3.

(2) Les originations en Bucket 2 *peuvent inclure des encours originés en* Bucket 1 *reclassés en* Bucket 2 *au cours de la période.*

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif).

(4) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5.

Actifs financiers au coût amorti : prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains ou dégradés								
	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*		Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*		Actifs dépréciés *(Bucket 3)*				TOTAL
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2019	**100 832**	**(25)**	**26**	**-**	**505**	**(388)**	**101 363**	**(413)**	**100 950**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un *Bucket* à l'autre	**(62)**	**-**	**62**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de *Bucket 1* vers *Bucket 2*	(64)	-	64	-			-	-	
Retour de *Bucket 2* vers *Bucket 1*	2	-	(2)	-			-	-	
Transferts vers *Bucket 3* [1]	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de *Bucket 3* vers *Bucket 2*/*Bucket 1*	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**100 770**	**(25)**	**88**	**-**	**505**	**(390)**	**101 363**	**(416)**	**100 948**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**(12 319)**	**2**	**(27)**	**-**	**(100)**	**33**	**(12 444)**	**35**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination… [2]	45 491	(22)	9	-			45 500	(22)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance…	(56 928)	12	(34)	-	(66)	5	(57 027)	17	
Passages à perte					(3)	3	(3)	3	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		10		-		(1)	-	9	
Changements dans le modèle/ méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	(90)	-	-	-	-	-	(90)	-	
Autres [4]	(792)	6	(2)	-	(31)	26	(825)	32	
Total	**88 451**	**(23)**	**61**	**-**	**405**	**(357)**	**88 919**	**(381)**	**88 537**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [3]	1 414		-		2		1 416		
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**89 865**	**(23)**	**61**	**-**	**407**	**(357)**	**90 335**	**(381)**	**89 954**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) *Les transferts vers le* Bucket 3 *correspondent à des encours classés initialement en* Bucket 1, *qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en* Bucket 3, *ou en* Bucket 2 *puis en* Bucket 3.

(2) *Les originations en* Bucket 2 *peuvent inclure des encours originés en* Bucket 1 *reclassés en* Bucket 2 *au cours de la période.*

(3) *Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.*

(4) *Les transferts vers le* Bucket 3 *correspondent à des encours classés initialement en* Bucket 1, *qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en* Bucket 3, *ou en* Bucket 2 *puis en* Bucket 3.

Actifs financiers au coût amorti : prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains ou dégradés								
	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*		Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*		Actifs dépréciés *(Bucket 3)*				TOTAL
(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur Nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2019	**845 325**	**(1 776)**	**64 163**	**(3 653)**	**22 999**	**(13 561)**	**932 487**	**(18 991)**	**913 496**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un *Bucket* à l'autre	**(13 718)**	**(347)**	**8 925**	**681**	**4 794**	**(1 627)**	**-**	**(1 294)**	
Transferts de *Bucket 1* vers *Bucket 2*	(37 246)	154	37 246	(833)			-	(680)	
Retour de *Bucket 2* vers *Bucket 1*	25 628	(517)	(25 628)	1 232			-	715	
Transferts vers *Bucket 3* [1]	(2 430)	20	(3 417)	336	5 848	(1 969)	-	(1 613)	
Retour de *Bucket 3* vers *Bucket 2/ Bucket 1*	330	(4)	724	(54)	(1 054)	342	-	284	
Total après transferts	**831 607**	**(2 123)**	**73 088**	**(2 970)**	**27 793**	**(15 190)**	**932 487**	**(20 285)**	**912 203**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**57 925**	**(225)**	**(902)**	**(1 384)**	**(5 978)**	**2 306**	**51 047**	**700**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination… [2] [4]	329 553	(1 097)	18 180	(1 425)			347 733	(2 522)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance…	(262 915)	735	(17 896)	1 131	(2 969)	1 302	(283 780)	3 169	
Passages à perte					(2 660)	2 491	(2 660)	2 491	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(2)	-	(14)	1	(20)	25	(35)	26	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période [6]		80		(1 164)		(1 847)	-	(2 930)	
Changements dans le modèle/ méthodologie		-		17		-	-	17	
Variations de périmètre	272	(3)	28	(3)	33	(32)	333	(38)	
Autres [7]	(8 983)	60	(1 200)	59	(362)	367	(10 544)	487	
Total	**889 532**	**(2 348)**	**72 186**	**(4 354)**	**21 815**	**(12 884)**	**983 534**	**(19 585)**	**963 950**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [3]	88		(57)		1 511		1 541		
AU 31 DÉCEMBRE 2020 [5]	**889 620**	**(2 348)**	**72 129**	**(4 354)**	**23 326**	**(12 884)**	**985 075**	**(19 585)**	**965 490**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) *Les transferts vers le* Bucket 3 *correspondent à des encours classés initialement en* Bucket 1, *qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en* Bucket 3, *ou en* Bucket 2 *puis en* Bucket 3.

(2) *Les originations en* Bucket 2 *peuvent inclure des encours originés en* Bucket 1 *reclassés en* Bucket 2 *au cours de la période.*

(3) *Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.*

(4) *Au 31 décembre 2020, le montant des prêts garantis par l'État (PGE) accordés à la clientèle par le Groupe dans le cadre des mesures de soutien à l'économie par l'État français suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 25,9 milliards d'euros.*

(5) *L'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéances non contractuelles, en France en 2020, s'élève à 43,1 milliards d'euros, dont 4,4 milliards d'euros en vie au 31 décembre 2020 au niveau du Groupe Crédit Agricole.*

(6) *Concernant le* Bucket 3 *– cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.*

(7) *Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5.*

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : titres de dettes

	Actifs sains ou dégradés							
	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*		Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*		Actifs dépréciés *(Bucket 3)*		TOTAL	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2019	**265 675**	**(141)**	**2 623**	**(34)**	**-**	**(4)**	**268 299**	**(179)**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un *Bucket* à l'autre	**(350)**	**-**	**340**	**(4)**	**6**	**-**	**(4)**	**(3)**
Transferts de *Bucket 1* vers *Bucket 2*	(357)	-	353	(5)			(4)	(4)
Retour de *Bucket 2* vers *Bucket 1*	13	-	(13)	1			-	1
Transferts vers *Bucket 3* [1]	(6)	-	-	-	6	-	-	-
Retour de *Bucket 3* vers *Bucket 2*/*Bucket 1*	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	**265 325**	**(141)**	**2 963**	**(38)**	**6**	**(4)**	**268 295**	**(182)**
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	**7 155**	**44**	**(600)**	**-**	**(6)**	**(33)**	**6 547**	**9**
Réévaluation de juste valeur sur la période	3 923		(35)		-		3 888	
Nouvelle production : achat, octroi, origination… [2]	42 563	(32)	8 359	(9)	-	-	50 922	(41)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance…	(38 686)	31	(8 877)	8	(1)	-	(47 564)	39
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	4	4	(5)	(5)	(2)	(2)
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		44		(3)		(5)	-	35
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-	-	-
Variations de périmètre	7	-	-	-	-	-	7	-
Autres [4]	(652)	1	(51)	-	-	(23)	(703)	(22)
Total	**272 480**	**(97)**	**2 363**	**(38)**	**-**	**(37)**	**274 842**	**(173)**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) [3]	(567)		(16)		-		(582)	
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**271 913**	**(97)**	**2 347**	**(38)**	**-**	**(37)**	**274 260**	**(173)**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) *Les transferts vers le* Bucket 3 *correspondent à des encours classés initialement en* Bucket 1, *qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en* Bucket 3, *ou en* Bucket 2 *puis en* Bucket 3.

(2) *Les originations en* Bucket 2 *peuvent inclure des encours originés en* Bucket 1 *reclassés en* Bucket 2 *au cours de la période.*

(3) *Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).*

(4) *Les transferts vers le* Bucket 3 *correspondent à des encours classés initialement en* Bucket 1, *qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en* Bucket 3, *ou en* Bucket 2 *puis en* Bucket 3.

Engagements de financement

	Engagements sains ou dégradés								
	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*		Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*		Engagements dépréciés *(Bucket 3)*				TOTAL
(en millions d'euros)	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2019	**201 823**	**(328)**	**6 684**	**(309)**	**679**	**(109)**	**209 186**	**(748)**	**208 437**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un *Bucket* à l'autre	**(4 063)**	**(12)**	**3 955**	**(31)**	**108**	**(31)**	**-**	**(73)**	
Transferts de *Bucket 1* vers *Bucket 2*	(5 574)	26	5 574	(102)			-	(76)	
Retour de *Bucket 2* vers *Bucket 1*	1 570	(38)	(1 570)	66			-	28	
Transferts vers *Bucket 3* [1]	(85)	1	(78)	6	163	(34)	-	(27)	
Retour de *Bucket 3* vers *Bucket 2*/*Bucket 1*	26	(1)	29	(1)	(55)	3	-	2	
Total après transferts	**197 760**	**(342)**	**10 639**	**(340)**	**787**	**(140)**	**209 186**	**(821)**	**208 971**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**15 553**	**(57)**	**(604)**	**(52)**	**(200)**	**23**	**14 750**	**(87)**	
Nouveaux engagements donnés [2]	136 109	(438)	4 041	(450)			140 149	(888)	
Extinction des engagements	(123 179)	379	(4 333)	469	(413)	55	(127 924)	904	
Passages à perte	-	-	-	-	(1)	2	(1)	2	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	(1)	-	-	-	-	(1)	(2)	(1)	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1		(83)		(34)	-	(117)	
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	604	-	3	-	1	-	608	-	
Autres [3]	2 020	1	(315)	12	213	1	1 919	13	
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**213 313**	**(399)**	**10 035**	**(392)**	**587**	**(117)**	**223 935**	**(908)**	**223 027**

(1) Les transferts vers le Bucket 3 *correspondent à des encours classés initialement en* Bucket 1, *qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en* Bucket 3, *ou en* Bucket 2 *puis en* Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 *peuvent inclure des engagements originés en* Bucket 1 *reclassés en* Bucket 2 *au cours de la période.*

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5.

Engagements de garantie

(en millions d'euros)	Engagements sains ou dégradés								
	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*		Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*		Engagements dépréciés *(Bucket 3)*		TOTAL		
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2019	**83 519**	**(90)**	**4 224**	**(179)**	**3 230**	**(466)**	**90 974**	**(733)**	**90 240**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un *Bucket* à l'autre	**(799)**	**(13)**	**696**	**8**	**103**	**(13)**	**-**	**(20)**	
Transferts de *Bucket 1* vers *Bucket 2*	(1 220)	5	1 220	(27)			-	(22)	
Retour de *Bucket 2* vers *Bucket 1*	472	(19)	(472)	33			-	13	
Transferts vers *Bucket 3* [1]	(116)	1	(53)	2	169	(18)	-	(16)	
Retour de *Bucket 3* vers *Bucket 2*/*Bucket 1*	65	-	1	-	(66)	5	-	5	
Total après transferts	**82 720**	**(103)**	**4 920**	**(170)**	**3 333**	**(479)**	**90 974**	**(753)**	**90 221**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**(1 707)**	**(19)**	**(357)**	**(56)**	**(78)**	**80**	**(2 143)**	**6**	
Nouveaux engagements donnés [2]	48 953	(117)	3 273	(125)			52 227	(242)	
Extinction des engagements	(45 779)	100	(3 464)	93	(766)	188	(50 010)	381	
Passages à perte	-	-	-	-	(16)	16	(16)	16	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	(1)	-	(1)	
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(3)		(27)		(132)	-	(160)	
Changements dans le modèle/méthodologie		-		-		-	-	-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres [3]	(4 881)	1	(166)	3	704	9	(4 344)	12	
AU 31 DÉCEMBRE 2020	**81 013**	**(122)**	**4 563**	**(226)**	**3 255**	**(399)**	**88 831**	**(747)**	**88 084**

(1) Les transferts vers le Bucket 3 *correspondent à des encours classés initialement en* Bucket 1, *qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en* Bucket 3, *ou en* Bucket 2 *puis en* Bucket 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 *peuvent inclure des engagements originés en* Bucket 1 *reclassés en* Bucket 2 *au cours de la période.*

(3) Les éléments sur la ligne "Autres" sont principalement les écarts de conversion et les passages en IFRS 5.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés *(Bucket 3).*

Actifs financiers non soumis aux exigences de dépréciation (comptabilisés à la juste valeur par résultat)

						31/12/2020
		Réduction du risque de crédit				
			Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**328 068**	**-**	**3 864**	**702**	**152**	**-**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	251 966	-	-	691	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	76 025	-	3 864	11	152	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	77	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**22 965**	**-**	**-**	**1 329**	**-**	**-**
TOTAL	**351 033**	**-**	**3 864**	**2 031**	**152**	**-**

						31/12/2019
		Réduction du risque de crédit				
			Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	**297 264**	**-**	**3 327**	**1 798**	**79**	**-**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	220 797	-	-	1 769	-	-
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	76 374	-	3 327	29	79	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	93	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	**20 947**	**-**	**-**	**1 298**	**-**	**-**
TOTAL	**318 211**	**-**	**3 327**	**3 096**	**79**	**-**

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

						31/12/2020
		Réduction du risque de crédit				
			Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**274 260**	**-**	**-**	**-**	**44**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**274 260**	**-**	**-**	**-**	**44**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**1 165 650**	**12 683**	**239 763**	**28 733**	**298 482**	**700**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 499	77	1 790	252	2 589	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**89 954**	**4 634**	**-**	**930**	**3 302**	**700**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	50	-	-	-	28	-
Prêts et créances sur la clientèle	**965 490**	**8 049**	**239 763**	**27 803**	**292 444**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 443	77	1 790	252	2 561	-
Titres de dettes	**110 206**	**-**	**-**	**-**	**2 736**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	5	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 439 910**	**12 683**	**239 763**	**28 733**	**298 526**	**700**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	10 499	77	1 790	252	2 589	-

						31/12/2019
		Réduction du risque de crédit				
			Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**268 298**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**268 298**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**1 109 562**	**12 088**	**228 887**	**25 601**	**256 700**	**288**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	9 560	104	1 879	229	1 817	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**100 931**	**4 030**	**-**	**90**	**5 157**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	115	-	-	-	77	-
Prêts et créances sur la clientèle	**913 496**	**8 058**	**228 887**	**25 511**	**251 542**	**288**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	9 436	104	1 879	229	1 740	-
Titres de dettes	**95 134**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	9	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 377 860**	**12 088**	**228 887**	**25 601**	**256 700**	**288**
dont : actifs dépréciés en date de clôture	9 560	104	1 879	229	1 817	-

Engagements hors bilan soumis aux exigences de dépréciation

						31/12/2020
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie	**88 084**	**36**	**37**	**612**	**4 731**	**553**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 856	1	1	93	21	-
Engagements de financement	**223 027**	**1**	**4 891**	**2 276**	**21 509**	**7 827**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	471	-	6	17	42	-
TOTAL	**311 111**	**37**	**4 928**	**2 888**	**26 240**	**8 380**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 327	1	6	110	63	-

						31/12/2019
		Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie	**90 241**	**25**	**23**	**620**	**6 137**	**784**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	2 765	1	1	27	26	-
Engagements de financement	**208 438**	**3**	**4 878**	**2 342**	**21 648**	**7 785**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	571	-	4	22	87	-
TOTAL	**298 679**	**28**	**4 900**	**2 961**	**27 785**	**8 569**
dont : engagements dépréciés en date de clôture	3 336	1	4	86	112	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable est détaillée dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

	Actifs sains ou dégradés		
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**9**	**-**	**-**
Valeur comptable brute avant modification	9	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	**7**	**1 363**	**1 243**
Valeur comptable brute avant modification	9	1 377	1 263
Gains ou pertes nets de la modification	(2)	(14)	(20)
Titres de dettes	**-**	**4**	**(5)**
Valeur comptable brute avant modification	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	4	(5)

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers – Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du *Bucket 2* (actifs sains) ou *Bucket 3* (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en *Bucket 1* (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

	Valeur comptable brute
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*
Actifs restructurés antérieurement classés en *Bucket 2* ou en *Bucket 3* et reclassés en *Bucket 1* au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	18
Titres de dettes	-
TOTAL	**18**

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Risques et Pilier 3 – Gestion du risque de crédit" du Document d'enregistrement universel de Crédit Agricole S.A.

Actifs financiers au coût amorti

		Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	422 523	1 216	-	**423 739**
	0,5 % < PD ≤ 2 %	96 766	2 167	-	**98 933**
	2 % < PD ≤ 20 %	43 355	26 949	-	**70 304**
	20 % < PD < 100 %	-	4 848	-	**4 848**
	PD = 100 %	-	-	11 553	**11 553**
Total Clientèle de détail		**562 644**	**35 180**	**11 553**	**609 377**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	429 857	5 696	-	**435 553**
	0,6 % < PD < 12 %	96 783	22 945	-	**119 728**
	12 % ≤ PD < 100 %	-	8 819	-	**8 819**
	PD = 100 %	-	-	12 226	**12 226**
Total Hors clientèle de détail		**526 640**	**37 460**	**12 226**	**576 326**
Dépréciations		(2 412)	(4 358)	(13 283)	**(20 053)**
TOTAL		**1 086 872**	**68 282**	**10 496**	**1 165 650**

		Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	357 040	813	-	**357 853**
	0,5 % < PD ≤ 2 %	107 073	1 286	-	**108 359**
	2 % < PD ≤ 20 %	61 444	31 514	-	**92 958**
	20 % < PD < 100 %	-	6 398	-	**6 398**
	PD = 100 %	-	-	11 560	**11 560**
Total Clientèle de détail		**525 557**	**40 011**	**11 560**	**577 129**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	429 046	4 927	-	**433 973**
	0,6 % < PD < 12 %	86 336	12 280	-	**98 616**
	12 % ≤ PD < 100 %	-	7 365	-	**7 365**
	PD = 100 %	-	-	11 971	**11 971**
Total Hors clientèle de détail		**515 382**	**24 572**	**11 971**	**551 925**
Dépréciations		(1 840)	(3 664)	(13 971)	**(19 475)**
TOTAL		**1 039 100**	**60 919**	**9 560**	**1 109 579**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

		Au 31 décembre 2020			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	-	-	-	**-**
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	**-**
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	**-**
	20 % < PD < 100 %	-	-	-	**-**
	PD = 100 %	-	-	-	**-**
Total Clientèle de détail		**-**	**-**	**-**	**-**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	271 167	1 157	-	**272 324**
	0,6 % < PD < 12 %	746	1 190	-	**1 936**
	12 % ≤ PD < 100 %	-	-	-	**-**
	PD = 100 %	-	-	-	**-**
Total Hors clientèle de détail		**271 913**	**2 347**	**-**	**274 260**
TOTAL		**271 913**	**2 347**	**-**	**274 260**

		Au 31 décembre 2019			
		Valeur comptable			
		Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	51	3	-	54
	0,5 % < PD ≤ 2 %	-	-	-	-
	2 % < PD ≤ 20 %	-	-	-	-
	20 % < PD < 100 %	-	-	-	-
	PD = 100 %	-	-	-	-
Total Clientèle de détail		**51**	**3**	**-**	**54**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	265 265	1 118	-	266 453
	0,6 % < PD < 12 %	359	1 426	-	1 785
	12 % ≤ PD < 100 %	-	6	-	6
	PD = 100 %	-	-	-	-
Total Hors clientèle de détail		**265 624**	**2 620**	**-**	**268 244**
TOTAL		**265 675**	**2 623**	**-**	**268 298**

Engagements de financement

		Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	38 938	113	-	39 051
	0,5 % < PD ≤ 2 %	6 947	299	-	7 246
	2 % < PD ≤ 20 %	3 547	1 003	-	4 550
	20 % < PD < 100 %	-	231	-	231
	PD = 100 %	-	-	133	133
Total Clientèle de détail		**49 432**	**1 646**	**133**	**51 211**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	142 794	1 532	-	144 326
	0,6 % < PD < 12 %	21 087	5 640	-	26 727
	12 % ≤ PD < 100 %	-	1 217	-	1 217
	PD = 100 %	-	-	454	454
Total Hors clientèle de détail		**163 881**	**8 389**	**454**	**172 724**
Provisions [1]		(399)	(392)	(117)	(908)
TOTAL		**212 914**	**9 643**	**470**	**223 027**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2019 [2]			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	32 227	44	-	**32 271**
	0,5 % < PD ≤ 2 %	8 657	84	-	**8 741**
	2 % < PD ≤ 20 %	6 672	1 373	-	**8 045**
	20 % < PD < 100 %	-	344	-	**344**
	PD = 100 %	-	-	124	**124**
Total Clientèle de détail		**47 556**	**1 845**	**124**	**49 525**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	133 810	1 525	-	**135 335**
	0,6 % < PD <12 %	20 457	2 391	-	**22 848**
	12 % ≤ PD < 100 %	-	922	-	**922**
	PD = 100 %	-	-	556	**556**
Total Hors clientèle de détail		**154 267**	**4 838**	**556**	**159 661**
Provisions [1]		(330)	(309)	(109)	**(748)**
TOTAL		**201 493**	**6 374**	**571**	**208 438**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) Les données 2019 ont été ajustées en cohérence avec les principes de ventilation retenus en 2020.

Engagements de garantie

		Au 31 décembre 2020			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	1 559	40	-	**1 599**
	0,5 % < PD ≤ 2 %	409	5	-	**414**
	2 % < PD ≤ 20 %	156	86	-	**242**
	20 % < PD < 100 %	-	13	-	**13**
	PD = 100 %	-	-	114	**114**
Total Clientèle de détail		**2 124**	**144**	**114**	**2 382**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	69 334	1 314	-	**70 648**
	0,6 % < PD < 12 %	9 555	1 364	-	**10 919**
	12 % ≤ PD < 100 %	-	1 741	-	**1 741**
	PD = 100 %	-	-	3 141	**3 141**
Total Hors clientèle de détail		**78 889**	**4 419**	**3 141**	**86 449**
Provisions [1]		(122)	(226)	(399)	**(747)**
TOTAL		**80 891**	**4 337**	**2 856**	**88 084**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

		Au 31 décembre 2019 [2]			
		Montant de l'engagement			
		Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5 %	1 369	18	-	**1 387**
	0,5 % < PD ≤ 2 %	470	1	-	**471**
	2 % < PD ≤ 20 %	173	84	-	**257**
	20 % < PD < 100 %	-	19	-	**19**
	PD = 100 %	-	-	112	**112**
Total Clientèle de détail		**2 012**	**122**	**112**	**2 246**
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6 %	72 452	1 400	-	**73 852**
	0,6 % < PD < 12 %	9 055	1 281	-	**10 336**
	12 % ≤ PD < 100 %	-	1 421	-	**1 421**
	PD = 100 %	-	-	3 119	**3 119**
Total Hors clientèle de détail		**81 507**	**4 102**	**3 119**	**88 728**
Provisions [1]		(89)	(178)	(466)	**(733)**
TOTAL		**83 430**	**4 046**	**2 765**	**90 241**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(2) Les données 2019 ont été ajustées en cohérence avec les principes de ventilation retenus en 2020.

Concentrations du risque de crédit par agent économique

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option par agent économique

	31/12/2020			31/12/2019		
		Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit			Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Sur la période	En cumulé	Valeur comptable	Sur la période	En cumulé
Administration générale	-	-	-	18	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	2	-	-
Grandes entreprises	77	-	-	73	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**77**	**-**	**-**	**93**	**-**	**-**

Actifs financiers au coût amorti par agent économique

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Administration générale	90 408	890	98	**91 396**
Banques centrales	4 924	-	-	**4 924**
Établissements de crédit	117 048	66	411	**117 525**
Grandes entreprises	314 260	36 504	11 718	**362 483**
Clientèle de détail	562 644	35 180	11 552	**609 376**
Dépréciations	(2 412)	(4 358)	(13 283)	**(20 054)**
TOTAL	**1 086 872**	**68 282**	**10 496**	**1 165 650**

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Administration générale	82 587	294	126	**83 007**
Banques centrales	26 066	-	-	**26 066**
Établissements de crédit	99 959	33	509	**100 501**
Grandes entreprises	306 770	24 245	11 336	**342 351**
Clientèle de détail	525 557	40 012	11 560	**577 129**
Dépréciations	(1 840)	(3 664)	(13 971)	**(19 475)**
TOTAL	**1 039 099**	**60 920**	**9 560**	**1 109 579**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par agent économique

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Administration générale	129 712	694	-	**130 406**
Banques centrales	372	378	-	**750**
Établissements de crédit	66 945	4	-	**66 949**
Grandes entreprises	74 884	1 271	-	**76 155**
Clientèle de détail	-	-	-	**-**
TOTAL	**271 913**	**2 347**	**-**	**274 260**

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Administration générale	121 806	701	-	**122 507**
Banques centrales	384	544	-	**928**
Établissements de crédit	69 392	4	-	**69 396**
Grandes entreprises	74 043	1 371	-	**75 414**
Clientèle de détail	51	3	-	**54**
TOTAL	**265 676**	**2 623**	**-**	**268 299**

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Administration générale	11 773	27 036
Grandes entreprises	377 600	298 084
Clientèle de détail	574 060	530 387
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**963 433**	**855 507**

Engagements de financement par agent économique

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Administration générale	6 854	753	-	**7 607**
Banques centrales	-	-	-	**-**
Établissements de crédit	14 739	-	(1)	**14 738**
Grandes entreprises	142 288	7 637	454	**150 379**
Clientèle de détail	49 432	1 645	134	**51 211**
Provisions [1]	(399)	(392)	(117)	**(908)**
TOTAL	**212 914**	**9 643**	**470**	**223 027**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Administration générale	5 518	216	31	**5 765**
Banques centrales	94	-	-	**94**
Établissements de crédit	11 884	-	1	**11 885**
Grandes entreprises	136 770	4 622	524	**141 916**
Clientèle de détail	47 556	1 846	124	**49 526**
Provisions [1]	(330)	(309)	(109)	**(748)**
TOTAL	**201 492**	**6 375**	**571**	**208 438**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par agent économique

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Administration générale	300	-	-	**300**
Banques centrales	465	-	-	**465**
Établissements de crédit	7 570	32	23	**7 625**
Grandes entreprises	70 554	4 387	3 118	**78 059**
Clientèle de détail	2 124	144	114	**2 382**
Provisions [1]	(122)	(226)	(399)	**(747)**
TOTAL	**80 891**	**4 337**	**2 856**	**88 084**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
Administration générale	350	6	-	**356**
Banques centrales	511	-	-	**511**
Établissements de crédit	7 874	28	47	**7 949**
Grandes entreprises	72 772	4 068	3 071	**79 911**
Clientèle de détail	2 012	122	112	**2 246**
Provisions [1]	(89)	(177)	(466)	**(732)**
TOTAL	**83 430**	**4 047**	**2 764**	**90 241**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Concentration du risque de crédit par zone géographique

Actifs financiers au coût amorti par zone géographique

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	823 670	51 418	14 577	**889 665**
Autres pays de l'Union européenne	155 188	9 293	5 679	**170 160**
Autres pays d'Europe	20 383	967	346	**21 696**
Amérique du Nord	29 084	3 356	302	**32 742**
Amériques centrale et du Sud	6 907	2 076	1 212	**10 195**
Afrique et Moyen-Orient	17 285	2 505	1 132	**20 922**
Asie et Océanie (hors Japon)	30 643	1 829	300	**32 772**
Japon	4 347	1 196	231	**5 774**
Organismes supranationaux	1 777	-	-	**1 777**
Dépréciations	(2 412)	(4 358)	(13 283)	**(20 053)**
TOTAL	**1 086 872**	**68 282**	**10 496**	**1 165 650**

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	765 087	48 885	14 394	**828 366**
Autres pays de l'Union européenne	152 660	8 118	6 190	**166 968**
Autres pays d'Europe	21 008	934	352	**22 294**
Amérique du Nord	35 190	973	398	**36 561**
Amériques centrale et du Sud	9 495	1 221	692	**11 408**
Afrique et Moyen-Orient	17 546	2 241	1 247	**21 034**
Asie et Océanie (hors Japon)	31 333	1 724	258	**33 316**
Japon	5 950	487	-	**6 437**
Organismes supranationaux	2 670	-	-	**2 670**
Dépréciations	(1 840)	(3 664)	(13 971)	**(19 475)**
TOTAL	**1 039 099**	**60 920**	**9 560**	**1 109 579**

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables par zone géographique

	Au 31 décembre 2020			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	134 498	748	-	135 246
Autres pays de l'Union européenne	102 218	952	-	103 170
Autres pays d'Europe	3 935	-	-	3 935
Amérique du Nord	20 993	6	-	20 999
Amériques centrale et du Sud	374	-	-	374
Afrique et Moyen-Orient	710	641	-	1 351
Asie et Océanie (hors Japon)	5 351	-	-	5 351
Japon	1 454	-	-	1 454
Organismes supranationaux	2 380	-	-	2 380
TOTAL	**271 913**	**2 347**	**-**	**274 260**

	Au 31 décembre 2019			
	Valeur comptable			
	Actifs sains ou dégradés			
	Actifs soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Actifs soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Actifs dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	131 478	895	-	132 373
Autres pays de l'Union européenne	101 245	921	-	102 166
Autres pays d'Europe	4 209	-	-	4 209
Amérique du Nord	19 003	3	-	19 006
Amériques centrale et du Sud	333	-	-	333
Afrique et Moyen-Orient	566	804	-	1 370
Asie et Océanie (hors Japon)	5 569	-	-	5 569
Japon	639	-	-	639
Organismes supranationaux	2 634	-	-	2 634
TOTAL	**265 676**	**2 623**	**-**	**268 299**

Dettes envers la clientèle par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
France (y compris DOM-TOM)	737 768	644 849
Autres pays de l'Union européenne	138 488	131 147
Autres pays d'Europe	17 906	15 881
Amérique du Nord	23 075	14 658
Amériques centrale et du Sud	5 498	4 467
Afrique et Moyen-Orient	14 111	18 186
Asie et Océanie (hors Japon)	13 949	13 026
Japon	12 633	13 284
Organismes supranationaux	5	9
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	**963 433**	**855 507**

Engagements de financement par zone géographique

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	121 138	4 305	361	**125 804**
Autres pays de l'Union européenne	49 120	1 382	197	**50 699**
Autres pays d'Europe	6 403	181	5	**6 589**
Amérique du Nord	22 734	2 483	3	**25 220**
Amériques centrale et du Sud	1 943	1 231	1	**3 175**
Afrique et Moyen-Orient	4 885	435	-	**5 320**
Asie et Océanie (hors Japon)	6 219	18	20	**6 257**
Japon	871	-	-	**871**
Organismes supranationaux	-	-	-	**-**
Provisions [1]	(399)	(392)	(117)	**(908)**
TOTAL	**212 914**	**9 643**	**470**	**223 027**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	111 021	3 491	347	**114 859**
Autres pays de l'Union européenne	41 941	1 498	165	**43 604**
Autres pays d'Europe	6 558	175	71	**6 804**
Amérique du Nord	26 043	1 102	80	**27 225**
Amériques centrale et du Sud	3 395	63	17	**3 475**
Afrique et Moyen-Orient	5 332	240	-	**5 572**
Asie et Océanie (hors Japon)	6 574	85	-	**6 659**
Japon	959	29	-	**988**
Organismes supranationaux	-	-	-	**-**
Provisions [1]	(330)	(309)	(109)	**(748)**
TOTAL	**201 493**	**6 374**	**571**	**208 438**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie par zone géographique

	Au 31 décembre 2020			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	36 980	916	506	**38 402**
Autres pays de l'Union européenne	16 480	1 700	2 613	**20 793**
Autres pays d'Europe	3 261	128	-	**3 389**
Amérique du Nord	11 448	1 267	54	**12 769**
Amériques centrale et du Sud	1 341	2	18	**1 361**
Afrique et Moyen-Orient	2 530	108	46	**2 684**
Asie et Océanie (hors Japon)	6 946	334	18	**7 298**
Japon	2 027	108	-	**2 135**
Organismes supranationaux	-	-	-	**-**
Provisions [1]	(122)	(226)	(399)	**(747)**
TOTAL	**80 891**	**4 337**	**2 856**	**88 084**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2019			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains ou dégradés			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois *(Bucket 1)*	Engagements soumis à une ECL à maturité *(Bucket 2)*	Engagements dépréciés *(Bucket 3)*	TOTAL
France (y compris DOM-TOM)	38 641	772	594	**40 007**
Autres pays de l'Union européenne	16 317	1 632	2 134	**20 083**
Autres pays d'Europe	4 350	698	-	**5 048**
Amérique du Nord	10 244	635	397	**11 276**
Amériques centrale et du Sud	1 059	1	29	**1 089**
Afrique et Moyen-Orient	3 329	66	76	**3 471**
Asie et Océanie (hors Japon)	6 732	236	-	**6 968**
Japon	2 846	185	-	**3 031**
Organismes supranationaux	-	-	-	**-**
Provisions [1]	(89)	(178)	(465)	**(732)**
TOTAL	**83 429**	**4 047**	**2 765**	**90 241**

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

									31/12/2020
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale *(Bucket 1)*			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés *(Bucket 2)*			Actifs dépréciés *(Bucket 3)*		
(en millions d'euros)	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**577**	**13**	**-**	**-**	**313**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	11	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	2	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	577	-	-	-	313	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**4 101**	**584**	**-**	**4 228**	**1 183**	**17**	**273**	**404**	**5 665**
Administration générale	227	66	-	27	1	-	-	1	34
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	8	65	-	-	-	-	-	-	41
Grandes entreprises	2 072	277	-	1 455	482	12	46	169	2 875
Clientèle de détail	1 794	176	-	2 746	700	5	226	235	2 716
TOTAL	**4 678**	**597**	**-**	**4 228**	**1 496**	**17**	**273**	**404**	**5 665**

									31/12/2019
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale *(Bucket 1)*			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés *(Bucket 2)*			Actifs dépréciés *(Bucket 3)*		
(en millions d'euros)	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
Titres de dettes	**914**	**-**	**-**	**-**	**357**	**-**	**-**	**-**	**-**
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	914	-	-	-	357	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	**5 615**	**1 298**	**-**	**3 133**	**1 597**	**17**	**287**	**311**	**5 992**
Administration générale	346	86	-	5	3	-	-	-	46
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	37	101	-	-	-	-	-	-	59
Grandes entreprises	2 746	832	-	759	552	11	64	58	2 864
Clientèle de détail	2 487	279	-	2 369	1 041	7	223	253	3 023
TOTAL	**6 530**	**1 298**	**-**	**3 133**	**1 954**	**17**	**287**	**311**	**5 992**

3.2 RISQUE DE MARCHÉ

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché".)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif

							31/12/2020
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**4 023**	**4 613**	**13 841**	**22 477**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 019	4 607	13 834	**22 460**
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	4	6	7	**17**
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**142**	**94**	**14**	**250**
Opérations fermes de change	-	-	-	142	94	14	**250**
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**15**	**-**	**-**	**15**
Autres	-	-	-	15	-	-	**15**
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**4 180**	**4 707**	**13 855**	**22 742**
Opérations de change à terme	-	-	-	214	2	7	**223**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – ACTIF	**-**	**-**	**-**	**4 394**	**4 709**	**13 862**	**22 965**

							31/12/2019
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**2 638**	**4 677**	**12 868**	**20 183**
Futures	-	-	-	-	-	-	-
FRA	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 610	4 669	12 859	**20 138**
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps, floors, collars	-	-	-	28	8	9	**45**
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**150**	**55**	**14**	**219**
Opérations fermes de change	-	-	-	150	55	14	**219**
Options de change	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**36**	**-**	**-**	**36**
Autres	-	-	-	36	-	-	**36**
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**2 824**	**4 732**	**12 882**	**20 438**
Opérations de change à terme	-	-	-	499	3	7	**509**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – ACTIF	**-**	**-**	**-**	**3 323**	**4 735**	**12 889**	**20 947**

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif

							31/12/2020
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**2 026**	**6 387**	**14 662**	**23 075**
Futures	-	-	-	-	-	-	**-**
FRA	-	-	-	-	-	-	**-**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 023	6 380	14 658	**23 061**
Options de taux	-	-	-	-	-	-	**-**
Caps, floors, collars	-	-	-	3	7	4	**14**
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	**-**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**141**	**10**	**24**	**175**
Opérations fermes de change	-	-	-	141	10	24	**175**
Options de change	-	-	-	-	-	-	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**35**	**-**	**-**	**35**
Autres	-	-	-	35	-	-	**35**
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**2 202**	**6 397**	**14 686**	**23 285**
Opérations de change à terme	-	-	-	436	2	2	**440**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – PASSIF	**-**	**-**	**-**	**2 638**	**6 399**	**14 688**	**23 725**

							31/12/2019
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**1 754**	**5 267**	**13 001**	**20 022**
Futures	-	-	-	-	-	-	**-**
FRA	-	-	-	-	-	-	**-**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 754	5 259	13 001	**20 014**
Options de taux	-	-	-	-	-	-	**-**
Caps, floors, collars	-	-	-	-	8	-	**8**
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	**-**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**154**	**3**	**16**	**173**
Opérations fermes de change	-	-	-	154	3	16	**173**
Options de change	-	-	-	-	-	-	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**24**	**-**	**-**	**24**
Autres	-	-	-	24	-	-	**24**
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**1 932**	**5 270**	**13 017**	**20 219**
Opérations de change à terme	-	-	-	275	2	2	**279**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – PASSIF	**-**	**-**	**-**	**2 207**	**5 272**	**13 019**	**20 498**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif

							31/12/2020
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	**5**	**1**	**-**	**4 904**	**15 622**	**53 088**	**73 620**
Futures	-	-	-	-	-	-	**-**
FRA	-	-	-	3	-	-	**3**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	4 178	12 278	38 379	**54 835**
Options de taux	-	-	-	158	2 233	13 429	**15 820**
Caps, floors, collars	-	-	-	565	1 111	1 280	**2 956**
Autres instruments conditionnels	5	1	-	-	-	-	**6**
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**6 625**	**3 528**	**3 902**	**14 055**
Opérations fermes de change	-	-	-	4 349	2 884	3 564	**10 797**
Options de change	-	-	-	2 276	644	338	**3 258**
Autres instruments	**724**	**671**	**128**	**1 814**	**5 444**	**1 957**	**10 738**
Dérivés sur actions et indices boursiers	724	671	128	1 511	5 298	1 066	**9 398**
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	96	2	-	**98**
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	**-**
Dérivés de crédits	-	-	-	18	80	51	**149**
Autres	-	-	-	189	64	840	**1 093**
Sous-total	**729**	**672**	**128**	**13 343**	**24 594**	**58 947**	**98 413**
Opérations de change à terme	-	-	-	14 793	1 153	175	**16 121**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – ACTIF	**729**	**672**	**128**	**28 136**	**25 747**	**59 122**	**114 534**

							31/12/2019
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	**9**	**2**	**-**	**2 207**	**17 554**	**50 949**	**70 721**
Futures	2	-	-	-	-	-	**2**
FRA	-	-	-	3	44	-	**47**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 622	13 633	37 803	**53 058**
Options de taux	-	-	-	121	2 455	11 869	**14 445**
Caps, floors, collars	-	-	-	461	1 422	1 277	**3 160**
Autres instruments conditionnels	7	2	-	-	-	-	**9**
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**4 217**	**3 052**	**2 932**	**10 201**
Opérations fermes de change	-	-	-	3 367	2 047	2 381	**7 796**
Options de change	-	-	-	850	1 005	550	**2 405**
Autres instruments	**352**	**451**	**71**	**1 599**	**4 944**	**1 484**	**8 901**
Dérivés sur actions et indices boursiers	352	451	71	1 323	4 815	1 113	**8 125**
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	43	-	-	**43**
Dérivés sur produits de base	-	-	-	1	-	-	**1**
Dérivés de crédits	-	-	-	35	99	54	**188**
Autres	-	-	-	197	30	317	**544**
Sous-total	**361**	**453**	**71**	**8 023**	**25 551**	**55 365**	**89 823**
Opérations de change à terme	-	-	-	8 610	1 111	51	**9 773**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – ACTIF	**361**	**453**	**71**	**16 633**	**26 662**	**55 416**	**99 596**

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif

							31/12/2020
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**3 647**	**15 561**	**52 898**	**72 106**
Futures	-	-	-	-	-	-	**-**
FRA	-	-	-	-	-	-	**-**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 145	12 128	35 811	**51 084**
Options de taux	-	-	-	180	2 370	15 247	**17 797**
Caps, floors, collars	-	-	-	319	1 063	1 840	**3 222**
Autres instruments conditionnels	-	-	-	3	-	-	**3**
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**4 803**	**3 311**	**3 439**	**11 553**
Opérations fermes de change	-	-	-	2 860	2 771	3 250	**8 881**
Options de change	-	-	-	1 943	540	189	**2 672**
Autres instruments	**450**	**750**	**185**	**1 458**	**3 338**	**1 024**	**7 205**
Dérivés sur actions et indices boursiers	450	750	185	896	2 978	778	**6 037**
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	85	2	-	**87**
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	**-**
Dérivés de crédits	-	-	-	195	318	30	**543**
Autres	-	-	-	282	40	216	**538**
Sous-total	**450**	**750**	**185**	**9 908**	**22 210**	**57 361**	**90 864**
Opérations de change à terme	-	-	-	15 586	1 321	(44)	**16 863**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – PASSIF	**450**	**750**	**185**	**25 494**	**23 531**	**57 317**	**107 727**

							31/12/2019
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	**143**	**-**	**-**	**2 185**	**17 253**	**51 780**	**71 361**
Futures	140	-	-	-	-	-	**140**
FRA	-	-	-	24	-	-	**24**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	1 820	13 277	37 216	**52 313**
Options de taux	-	-	-	230	2 358	12 697	**15 285**
Caps, floors, collars	-	-	-	112	1 505	1 867	**3 484**
Autres instruments conditionnels	3	-	-	-	113	-	**115**
Instruments de devises et or	**-**	**-**	**-**	**4 432**	**2 668**	**2 602**	**9 702**
Opérations fermes de change	-	-	-	3 502	2 144	2 313	**7 959**
Options de change	-	-	-	930	524	289	**1 743**
Autres instruments	**230**	**422**	**102**	**832**	**3 130**	**926**	**5 642**
Dérivés sur actions et indices boursiers	230	422	102	355	2 663	802	**4 574**
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	30	1	-	**31**
Dérivés sur produits de base	-	-	-	1	-	-	**1**
Dérivés de crédits	-	-	-	226	407	37	**670**
Autres	-	-	-	220	59	87	**366**
Sous-total	**373**	**422**	**102**	**7 449**	**23 051**	**55 308**	**86 705**
Opérations de change à terme	-	-	-	8 487	1 700	220	**10 407**
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – PASSIF	**373**	**422**	**102**	**15 936**	**24 751**	**55 528**	**97 112**

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en millions d'euros)	31/12/2020 Total encours notionnel	31/12/2019 Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	**11 645 684**	**11 546 983**
Futures	115 287	155 916
FRA	2 561 506	2 671 646
Swaps de taux d'intérêts	7 625 143	7 153 325
Options de taux	723 536	838 944
Caps, floors, collars	519 805	517 624
Autres instruments conditionnels	100 407	209 528
Instruments de devises et or	**469 974**	**498 301**
Opérations fermes de change	253 145	285 748
Options de change	216 829	212 553
Autres instruments	**176 727**	**160 084**
Dérivés sur actions et indices boursiers	117 885	104 196
Dérivés sur métaux précieux	3 863	3 848
Dérivés sur produits de base	4	22
Dérivés de crédits	20 620	25 089
Autres	34 355	26 929
Sous-total	**12 292 385**	**12 205 368**
Opérations de change à terme	1 889 485	2 055 084
TOTAL NOTIONNELS	**14 181 870**	**14 260 452**

Risque de change

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Risque de change".)

3.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ ET DE FINANCEMENT

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan".)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	31/12/2020 TOTAL
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	29 493	2 534	57 345	963	-	**90 335**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	113 622	119 886	331 417	415 954	4 195	**985 074**
Total	**143 115**	**122 420**	**388 762**	**416 917**	**4 195**	**1 075 409**
Dépréciations						**(19 965)**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						**1 055 444**

(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	31/12/2019 TOTAL
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit	52 214	4 564	43 561	1 026	-	**101 365**
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	124 186	92 627	313 377	396 655	5 641	**932 486**
Total	**176 400**	**97 191**	**356 938**	**397 681**	**5 641**	**1 033 851**
Dépréciations						**(19 406)**
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						**1 014 445**

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

						31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	46 415	5 757	139 694	7 076	-	198 942
Dettes envers la clientèle	883 800	40 022	33 312	6 300	(1)	963 433
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	**930 215**	**45 779**	**173 006**	**13 376**	**-**	**1 162 375**

						31/12/2019
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	57 612	13 940	21 437	6 586	-	99 575
Dettes envers la clientèle	763 202	46 608	37 528	8 169	-	855 507
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	**820 814**	**60 548**	**58 965**	**14 755**	**-**	**955 082**

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

						31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	TOTAL
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	1	2	8	-	-	11
Titres du marché interbancaire	986	300	5 847	1 945	-	9 078
Titres de créances négociables	36 163	17 493	2 680	103	-	56 439
Emprunts obligataires	4 386	7 871	49 205	41 945	-	103 407
Autres dettes représentées par un titre	560	723	1 457	121	-	2 861
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**42 096**	**26 389**	**59 197**	**44 114**	**-**	**171 796**
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	447	1 501	5 872	15 422	-	23 242
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1	-	-	-	410	411
Dépôts de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	180	181
Titres et emprunts participatifs	2	-	60	-	-	62
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	**451**	**1 501**	**5 932**	**15 422**	**590**	**23 896**

						31/12/2019
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	TOTAL
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Bons de caisse	2	3	8	-	-	13
Titres du marché interbancaire	706	835	6 195	1 553	-	9 289
Titres de créances négociables	55 080	36 510	5 623	104	-	97 317
Emprunts obligataires	3 454	4 891	51 157	43 537	-	103 039
Autres dettes représentées par un titre	592	794	2 322	-	-	3 708
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**59 834**	**43 033**	**65 305**	**45 194**	**-**	**213 366**
DETTES SUBORDONNÉES						
Dettes subordonnées à durée déterminée	237	1 230	1 986	17 334	-	20 787
Dettes subordonnées à durée indéterminée	12	-	-	-	633	645
Dépôts de garantie à caractère mutuel	1	-	-	-	167	168
Titres et emprunts participatifs	62	-	-	-	-	62
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	**312**	**1 230**	**1 986**	**17 334**	**800**	**21 662**

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

						31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	TOTAL
Garanties financières données	110	2 570	-	-	-	**2 680**

						31/12/2019
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	TOTAL
Garanties financières données	111	635	-	-	-	**746**

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

(Cf. note 3.2 "Risque de marché" et chapitre "Gestion des risques – Gestion du bilan".)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devises

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

	31/12/2020			31/12/2019		
	Valeur de marché		Montant	Valeur de marché		Montant
(en millions d'euros)	positive	négative	notionnel	positive	négative	notionnel
Couverture de juste valeur	**20 795**	**23 455**	**978 435**	**18 888**	**20 147**	**988 903**
Taux d'intérêt	20 584	23 020	957 340	18 442	19 914	947 732
Change	211	435	21 095	446	233	41 171
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	**2 131**	**264**	**59 346**	**2 048**	**318**	**65 313**
Taux d'intérêt	1 893	55	25 380	1 741	107	27 557
Change	223	174	33 838	271	187	37 632
Autres	15	35	128	36	24	124
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**39**	**6**	**2 910**	**11**	**33**	**2 879**
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**22 965**	**23 725**	**1 040 691**	**20 947**	**20 498**	**1 057 095**

Opérations sur instruments dérivés de couverture : analyse par durée résiduelle (notionnels)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

							31/12/2020
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	**Total notionnel**
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**402 804**	**300 509**	**279 407**	**982 720**
Futures	-	-	-	-	-	-	**-**
FRA	-	-	-	-	-	-	**-**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	402 370	299 222	276 309	**977 901**
Options de taux	-	-	-	-	-	-	**-**
Caps, floors, collars	-	-	-	434	1 287	3 098	**4 819**
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	**-**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**8 218**	**1 558**	**9**	**9 785**
Opérations fermes de change	-	-	-	8 218	1 558	9	**9 785**
Options de change	-	-	-	-	-	-	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**128**	**-**	**-**	**128**
Autres	-	-	-	128	-	-	**128**
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**411 150**	**302 067**	**279 416**	**992 633**
Opérations de change à terme	-	-	-	44 426	1 682	1 950	**48 058**
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**-**	**-**	**-**	**455 576**	**303 749**	**281 366**	**1 040 691**

							31/12/2019
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	**Total notionnel**
Instruments de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**375 298**	**286 535**	**313 456**	**975 289**
Futures	-	-	-	-	-	-	**-**
FRA	-	-	-	-	-	-	**-**
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	375 197	284 651	310 157	**970 005**
Options de taux	-	-	-	-	-	-	**-**
Caps, floors, collars	-	-	-	101	1 884	3 299	**5 284**
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	**-**
Instruments de devises	**-**	**-**	**-**	**9 658**	**1 051**	**-**	**10 709**
Opérations fermes de change	-	-	-	9 658	1 051	-	**10 709**
Options de change	-	-	-	-	-	-	**-**
Autres instruments	**-**	**-**	**-**	**124**	**-**	**-**	**124**
Autres	-	-	-	124	-	-	**124**
Sous-total	**-**	**-**	**-**	**385 080**	**287 586**	**313 456**	**986 122**
Opérations de change à terme	-	-	-	68 264	785	1 924	**70 973**
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	**-**	**-**	**-**	**453 344**	**288 371**	**315 380**	**1 057 095**

La note 3.2 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

Couverture de juste valeur

Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2020 Valeur comptable Actif	Passif	Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	**7 119**	**9 027**	**109**	**283 475**
Taux d'intérêt	6 908	8 592	559	262 380
Instruments fermes	*6 907*	*8 592*	*585*	*261 737*
Instruments conditionnels	*1*	*-*	*(26)*	*643*
Change	211	435	(450)	21 095
Instruments fermes	*211*	*435*	*(450)*	*21 095*
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	**7 119**	**9 027**	**109**	**283 475**
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	13 676	14 428	(950)	694 960
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	**20 795**	**23 455**	**(841)**	**978 435**

(en millions d'euros)	31/12/2019 Valeur comptable Actif	Passif	Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	**6 145**	**7 256**	**1 395**	**301 295**
Taux d'intérêt	5 699	7 023	1 251	260 124
Instruments fermes	*5 698*	*7 023*	*1 288*	*259 338*
Instruments conditionnels	*1*	*-*	*(37)*	*786*
Change	446	233	144	41 171
Instruments fermes	*446*	*233*	*144*	*41 171*
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	**6 145**	**7 256**	**1 395**	**301 295**
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	12 743	12 891	(651)	687 608
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	**18 888**	**20 147**	**744**	**988 903**

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Éléments couverts

Micro-couvertures				31/12/2020
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**36 847**	**735**	**-**	**295**
Taux d'intérêt	36 847	735	-	296
Change	-	-	-	(1)
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**97 612**	**4 333**	**85**	**1 056**
Taux d'intérêt	94 037	4 093	85	755
Change	3 575	240	-	301
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	**134 459**	**5 068**	**85**	**1 351**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**151 641**	**5 777**	**1**	**1 457**
Taux d'intérêt	140 562	5 735	1	1 604
Change	11 079	42	-	(147)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	**151 641**	**5 777**	**1**	**1 457**

Micro-couvertures				31/12/2019
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	
(en millions d'euros)	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**31 776**	**68**	**-**	**200**
Taux d'intérêt	31 776	68	-	203
Change	-	-	-	(3)
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**101 828**	**3 284**	**2**	**906**
Taux d'intérêt	89 219	3 284	2	1 012
Change	12 609	-	-	(106)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	**133 604**	**3 352**	**2**	**1 106**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	**158 028**	**4 555**	**4**	**2 504**
Taux d'intérêt	136 002	4 497	4	2 463
Change	22 026	58	-	41
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	**158 028**	**4 555**	**4**	**2 504**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures		31/12/2020
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	5 874	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	477 094	616
Total – Actifs	**482 968**	**616**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	235 920	186
Total – Passifs	**235 920**	**186**

Macro-couvertures		31/12/2019
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	6 424	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	423 580	396
Total – Actifs	**430 004**	**396**
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	264 911	195
Total – Passifs	**264 911**	**195**

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

			31/12/2020
			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(391)	354	(37)
Change	(450)	448	(2)
Autres	-	-	-
TOTAL	**(841)**	**802**	**(39)**

			31/12/2019
			Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
(en millions d'euros)	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	600	(623)	(23)
Change	144	(149)	(5)
Autres	-	-	-
TOTAL	**744**	**(772)**	**(28)**

Couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets à l'étranger

Instruments dérivés de couverture

(en millions d'euros)	Valeur comptable Actif	Valeur comptable Passif	Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	31/12/2020 Montant notionnel
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	**-**	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	**961**	**245**	**(167)**	**31 838**
Taux d'intérêt	730	52	(209)	3 774
Instruments fermes	*730*	*52*	*(209)*	*3 759*
Instruments conditionnels	-	-	-	*15*
Change	216	158	42	27 936
Instruments fermes	*216*	*158*	*42*	*27 936*
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	15	35	-	128
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	**961**	**245**	**(167)**	**31 838**
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	1 163	3	386	21 606
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	7	16	(83)	5 902
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	**1 170**	**19**	**303**	**27 508**
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	**2 131**	**264**	**136**	**59 346**
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**39**	**6**	**45**	**2 910**

(en millions d'euros)	31/12/2019 Valeur comptable Actif	Passif	Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
Couverture de flux de trésorerie				
Marchés organisés	-	-	-	-
Taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Change	-	-	-	-
Instruments fermes	-	-	-	-
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Marchés de gré à gré	**1 250**	**259**	**105**	**38 055**
Taux d'intérêt	955	82	122	7 441
Instruments fermes	*955*	*82*	*122*	*7 426*
Instruments conditionnels	-	-	-	*15*
Change	258	154	(17)	30 489
Instruments fermes	*258*	*154*	*(17)*	*30 489*
Instruments conditionnels	-	-	-	-
Autres	37	23	-	125
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	**1 250**	**259**	**105**	**38 055**
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	785	25	163	20 116
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	13	33	(2)	7 142
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	**798**	**58**	**161**	**27 258**
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	**2 048**	**318**	**266**	**65 313**
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**11**	**33**	**(13)**	**2 879**

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Résultat de la comptabilité de couverture

(en millions d'euros)	31/12/2020 Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables: Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture): Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	177	-	-
Change	(41)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	**136**	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**45**	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	**181**	-	-

			31/12/2019
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)
(en millions d'euros)	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisée sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêt	263	-	-
Change	(12)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	**251**	**-**	**-**
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**(10)**	**-**	**-**
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	**241**	**-**	**-**

3.5 RISQUES OPÉRATIONNELS

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Risques opérationnels".)

3.6 GESTION DU CAPITAL ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

La Direction finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du Groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. À ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre "Risques et Pilier 3".

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Sur les actifs financiers au coût amorti	**23 664**	**25 537**
Opérations avec les établissements de crédit	1 862	1 725
Opérations internes au Crédit Agricole	-	2
Opérations avec la clientèle	20 035	21 867
Opérations de location-financement	924	844
Titres de dettes	843	1 099
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**4 973**	**5 403**
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	4 973	5 403
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	**2 803**	**2 532**
Autres intérêts et produits assimilés	**60**	**37**
PRODUITS D'INTÉRÊTS (1) (2)	**31 500**	**33 509**
Sur les passifs financiers au coût amorti	**(10 225)**	**(13 108)**
Opérations avec les établissements de crédit	(1 093)	(1 367)
Opérations internes au Crédit Agricole	-	(2)
Opérations avec la clientèle	(5 259)	(7 182)
Opérations de location-financement	(265)	(144)
Dettes représentées par un titre	(3 054)	(3 762)
Dettes subordonnées	(554)	(651)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	**(2 399)**	**(2 313)**
Autres intérêts et charges assimilées	**(86)**	**(91)**
CHARGES D'INTÉRÊTS (3)	**(12 710)**	**(15 512)**

(1) Dont 372 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 31 décembre 2020 contre 339 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(2) Dont 924 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des passifs financiers au 31 décembre 2020 (244 millions d'euros au 31 décembre 2019).

(3) Dont - 316 millions d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2020 (- 57 millions d'euros au 31 décembre 2019).

4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

			31/12/2020			31/12/2019
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	245	(64)	181	266	(53)	213
Sur opérations avec la clientèle	1 466	(219)	1 247	3 662	(259)	3 403
Sur opérations sur titres	54	(151)	(97)	49	(100)	(51)
Sur opérations de change	51	(39)	12	52	(44)	8
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	384	(201)	183	340	(242)	98
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	6 269	(1 908)	4 361	4 468	(1 928)	2 540
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	4 903	(1 347)	3 556	4 884	(1 536)	3 348
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	**13 376**	**(3 933)**	**9 443**	**13 721**	**(4 162)**	**9 559**

Les produits de commissions des opérations sur la clientèle et des opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances et de Banques de Proximité (en France ou à l'international).

Les produits de commissions de Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues sont essentiellement liés aux activités de Gestion de l'Épargne et Assurances.

4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dividendes reçus	962	1 535
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	2 900	3 890
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	(2 740)	3 519
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	764	3 088
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	1 153	6 440
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option [1]	(640)	(1 767)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	92	767
Résultat de la comptabilité de couverture	(39)	(28)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**2 452**	**17 446**

(1) Hors spread *de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés.*

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

			31/12/2020
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**9 487**	**(9 484)**	**3**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 234	(4 340)	(106)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	5 253	(5 144)	109
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**19 129**	**(19 171)**	**(42)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	10 141	(9 233)	908
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	8 988	(9 938)	(950)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**28 617**	**(28 656)**	**(39)**

			31/12/2019
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**10 252**	**(10 255)**	**(3)**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 380	(5 778)	(1 398)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	5 872	(4 477)	1 395
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture – partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**19 665**	**(19 690)**	**(25)**
Variations de juste valeur des éléments couverts	10 109	(9 483)	626
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	9 556	(10 207)	(651)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture – partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	**29 917**	**(29 945)**	**(28)**

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie…) est présenté dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables [1]	585	167
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) [2]	106	169
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	**691**	**336**

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

(2) Dont 19 millions d'euros de dividendes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de la période.

4.5 GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de dettes	39	8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	1
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**39**	**9**
Titres de dettes	(2)	(2)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(4)	(17)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	**(6)**	**(19)**
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI [1]	**33**	**(10)**

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.6 PRODUITS (CHARGES) NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	(25)	(22)
Autres produits nets de l'activité d'assurance [1]	6 179	14 252
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance [2]	(4 625)	(26 373)
Produits nets des immeubles de placement	216	172
Autres produits (charges) nets	250	386
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	**1 995**	**(11 585)**

(1) La baisse de 8 073 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance s'explique essentiellement par une diminution de la collecte nette pour 8 100 millions d'euros sur l'activité Épargne-Retraite.

(2) La baisse de la dotation aux provisions techniques des contrats d'assurance de 21 748 millions d'euros est essentiellement due aux effets de la collecte nette positive et l'évolution des ajustements de valeur sur les contrats en unités de compte.

4.7 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges de personnel	(12 685)	(12 656)
Impôts, taxes et contributions réglementaires [1]	(1 392)	(1 216)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(5 844)	(6 217)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	**(19 921)**	**(20 088)**

(1) Dont - 561 millions d'euros comptabilisés au titre du Fonds de résolution unique au 31 décembre 2020 et - 424 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Honoraires des Commissaires aux comptes

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des commissaires aux comptes des sociétés du Groupe Crédit Agricole intégrées globalement est la suivante au titre de 2020 :

Collège des Commissaires aux comptes du Groupe Crédit Agricole

	Ernst & Young		PricewaterhouseCoopers		
(en millions d'euros hors taxes)	2020	2019	2020	2019	TOTAL 2020
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**19,37**	**19,91**	**15,99**	**15,89**	**35,36**
Émetteur	2,16	1,90	2,19	1,92	**4,35**
Filiales intégrées globalement	17,21	18,01	13,80	13,97	**31,01**
Services autres que la certification des comptes	**4,97**	**6,37**	**7,77**	**6,15**	**12,74**
Émetteur	*0,48*	*0,46*	*0,95*	*0,96*	***1,43***
Filiales intégrées globalement	*4,49*	*5,91*	*6,82*	*5,19*	***11,31***
TOTAL	**24,34**	**26,28**	**23,76**	**22,04**	**48,10**

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 11,9 millions d'euros, dont 10,1 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, et 1,8 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.)

Le montant total des honoraires de Ernst & Young & Autres, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole S.A., figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 8,6 millions d'euros, dont 7,5 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole S.A. et ses filiales, et 1,1 million d'euros au titre de services autres que la certification des comptes (lettres de confort, procédures convenues, attestations, revue de conformité de déclarations fiscales, prestations relatives aux informations sociales environnementales, consultations, etc.).

Autres Commissaires aux comptes intervenant sur les sociétés du Groupe Crédit Agricole, consolidées par intégration globale

	Mazars		KPMG		Deloitte		Autres		TOTAL
(en millions d'euros hors taxes)	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	**2,59**	**2,39**	**1,91**	**2,01**	**0,24**	**0,19**	**1,85**	**1,65**	**6,59**
Services autres que la certification des comptes [1]	0,20	0,16	0,28	0,15	-	-	0,10	0,10	**0,58**
TOTAL	**2,79**	**2,55**	**2,19**	**2,16**	**0,24**	**0,19**	**1,95**	**1,75**	**7,17**

(1) Les services autres que la certification des comptes recensés correspondent aux missions réalisées par ces cabinets dans les sociétés où ils sont Commissaires aux comptes.

4.8 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux amortissements	**(1 906)**	**(1 723)**
Immobilisations corporelles [1]	(1 440)	(1 289)
Immobilisations incorporelles	(466)	(434)
Dotations (reprises) aux dépréciations	**(1)**	**(1)**
Immobilisations corporelles	1	1
Immobilisations incorporelles	(2)	(2)
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	**(1 907)**	**(1 724)**

(1) Dont - 564 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2020.

4.9 COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (*Bucket 1* et *Bucket 2*) (A)	**(1 633)**	**116**
***Bucket 1* : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir**	**(735)**	**(19)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(5)	(2)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(627)	-
Engagements par signature	(103)	(17)
***Bucket 2* : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie**	**(898)**	**135**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(1)	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(750)	48
Engagements par signature	(147)	86
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (*Bucket 3*) (B)	**(2 007)**	**(1 768)**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(10)	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(2 027)	(1 599)
Engagements par signature	30	(170)
Autres actifs (C)	(10)	(170)
Risques et charges (D)	55	45
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	**(3 595)**	**(1 777)**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(232)	(270)
Récupérations sur prêts et créances	229	396
Comptabilisés au coût amorti	229	396
Comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(35)	(37)
Pertes sur engagements par signature	(1)	(1)
Autres pertes	(123)	(82)
Autres produits	106	14
COÛT DU RISQUE	**(3 651)**	**(1 757)**

4.10 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**49**	**42**
Plus-values de cession	100	72
Moins-values de cession	(51)	(30)
Titres de capitaux propres consolidés	**(4)**	**13**
Plus-values de cession	11	16
Moins-values de cession	(15)	(3)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	**7**	**(19)**
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	**52**	**36**

4.11 IMPÔTS

Charge d'impôt

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charge d'impôt courant	(2 802)	(1 881)
Charge d'impôt différé	535	93
Reclassement de la charge (produit) d'impôt lié à l'approche par superposition	102	51
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	**(2 165)**	**(1 737)**

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2020

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	8 169	32,02 %	(2 616)
Effet des différences permanentes		(3,04)%	248
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,80)%	147
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,65 %	(53)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,43)%	35
Effet des autres éléments		(0,91)%	74
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		**26,51 %**	**(2 165)**

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2020.

Au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	9 764	34,43 %	(3 362)
Effet des différences permanentes		(12,37)%	1 207
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(2,11)%	206
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,46 %	(45)
Effet de l'imposition à taux réduit		(1,05)%	102
Effet des autres éléments		(1,58)%	155
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT [1]		**17,79 %**	**(1 737)**

(1) Hors produit fiscal Emporiki, le taux effectif d'impôt ressort à 28,70 % au 31 décembre 2019.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2019.

4.12 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES		
Gains et pertes sur écarts de conversion	**(806)**	**313**
Écart de réévaluation de la période	(806)	313
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**602**	**1 185**
Écart de réévaluation de la période	842	1 296
Transferts en résultat	(181)	(157)
Autres variations	(59)	46
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**345**	**360**
Écart de réévaluation de la période	348	363
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	(3)	(3)
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	**(198)**	**435**
Écart de réévaluation de la période	(198)	445
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	(10)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**(135)**	**7**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(276)**	**(493)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**1**	**1**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**5**	**(11)**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**(462)**	**1 797**
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(133)	(212)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	**(149)**	**(77)**
Écart de réévaluation de la période	(155)	(88)
Transferts en réserves	6	11
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**(242)**	**309**
Écart de réévaluation de la période	(189)	323
Transferts en réserves	36	20
Autres variations	(89)	(34)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**6**	**(24)**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**103**	**45**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**(2)**	**6**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**1**	**3**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(416)**	**50**
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**(878)**	**1 847**
Dont part du Groupe	(789)	1 808
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(89)	39

Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôts

	31/12/2019				Variation				31/12/2020			
(en millions d'euros)	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES												
Gains et pertes sur écarts de conversion	111	(4)	107	184	(805)	(2)	(807)	(772)	(694)	(6)	(700)	(588)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3 650	(969)	2 681	2 672	603	(127)	476	471	4 253	(1 096)	3 157	3 143
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	806	(242)	564	564	345	(49)	296	296	1 151	(291)	860	860
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	588	86	674	671	(198)	(99)	(297)	(295)	390	(13)	377	376
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**5 155**	**(1 129)**	**4 026**	**4 091**	**(55)**	**(277)**	**(332)**	**(300)**	**5 100**	**(1 406)**	**3 694**	**3 791**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(20)	2	(18)	(13)	(134)	-	(134)	(100)	(154)	2	(152)	(113)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	2	(1)	1	1	3	1	4	4	5	-	5	5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**5 137**	**(1 128)**	**4 009**	**4 079**	**(186)**	**(276)**	**(462)**	**(396)**	**4 951**	**(1 404)**	**3 547**	**3 683**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(1 200)	280	(920)	(891)	(133)	30	(103)	(101)	(1 333)	310	(1 023)	(992)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(214)	58	(156)	(157)	(149)	40	(109)	(108)	(363)	98	(265)	(265)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	276	(126)	150	138	(242)	34	(208)	(187)	34	(92)	(58)	(49)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(1 138)**	**212**	**(926)**	**(910)**	**(524)**	**104**	**(420)**	**(396)**	**(1 662)**	**316**	**(1 346)**	**(1 306)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(47)	(9)	(56)	(55)	6	(2)	4	4	(41)	(11)	(52)	(52)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	1	-	1	1	-	-	-	-	1	-	1	1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(1 184)**	**203**	**(981)**	**(964)**	**(517)**	**101**	**(416)**	**(393)**	**(1 701)**	**304**	**(1 397)**	**(1 357)**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**3 953**	**(925)**	**3 028**	**3 115**	**(704)**	**(174)**	**(878)**	**(789)**	**3 249**	**(1 099)**	**2 150**	**2 326**

(en millions d'euros)	31/12/2018 Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Variation Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	31/12/2019 Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(202)	(4)	(206)	(105)	313	-	313	289	111	(4)	107	184
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2 465	(657)	1 808	1 825	1 185	(312)	873	847	3 650	(969)	2 681	2 672
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	446	(126)	320	319	360	(116)	244	245	806	(242)	564	564
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	153	151	304	302	435	(65)	370	369	588	86	674	671
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**2 862**	**(636)**	**2 226**	**2 341**	**2 293**	**(493)**	**1 800**	**1 750**	**5 155**	**(1 129)**	**4 026**	**4 091**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(27)	1	(26)	(21)	7	1	8	8	(20)	2	(18)	(13)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	13	(1)	12	12	(11)	-	(11)	(11)	2	(1)	1	1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**2 848**	**(636)**	**2 212**	**2 332**	**2 289**	**(492)**	**1 797**	**1 747**	**5 137**	**(1 128)**	**4 009**	**4 079**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(988)	241	(747)	(729)	(212)	39	(173)	(162)	(1 200)	280	(920)	(891)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(137)	36	(101)	(101)	(77)	22	(55)	(56)	(214)	58	(156)	(157)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	(33)	(110)	(143)	(155)	309	(16)	293	293	276	(126)	150	138
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**(1 158)**	**167**	**(991)**	**(985)**	**20**	**45**	**65**	**75**	**(1 138)**	**212**	**(926)**	**(910)**
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(23)	(15)	(38)	(38)	(24)	6	(18)	(17)	(47)	(9)	(56)	(55)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	(2)	-	(2)	(2)	3	-	3	3	1	-	1	1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**(1 183)**	**152**	**(1 031)**	**(1 025)**	**(1)**	**51**	**50**	**61**	**(1 184)**	**203**	**(981)**	**(964)**
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	**1 665**	**(484)**	**1 181**	**1 307**	**2 288**	**(441)**	**1 847**	**1 808**	**3 953**	**(925)**	**3 028**	**3 115**

NOTE 5 Informations sectorielles

Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage du Groupe Crédit Agricole, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2020, au sein du Groupe Crédit Agricole, les activités sont ainsi organisées en sept secteurs opérationnels :

- les six pôles métiers suivants :
  - Banque de Proximité en France – Caisses régionales,
  - Banque de Proximité en France – LCL,
  - Banque de Proximité à l'International,
  - Gestion de l'Épargne et Assurances,
  - Services Financiers Spécialisés,
  - Grandes clientèles ;
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

Présentation des pôles métiers

1. Banque de Proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de produits et services bancaires et financiers : supports d'épargne (monétaires, obligataires, titres et fonds), offres de financements (notamment crédits à l'habitat et à la consommation), produits d'assurance (vie et prévoyance et dommages) ainsi que des offres de moyens de paiement, services à la personne, services parabancaires et gestion de patrimoine.

2. Banque de Proximité en France – LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de Proximité à l'International

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Gruppo Bancario Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine et en Serbie.

Par ailleurs, des filiales sont aussi implantées sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit du Maroc et Crédit Agricole Egypt.

Enfin, ce pôle comprend aussi des banques de taille non significative.

Crédit Agricole S.A. a annoncé le 4 janvier 2021 la signature d'un contrat de cession de Crédit Agricole Bank Romania. La réalisation de cette opération est sujette à l'approbation des autorités réglementaires roumaines compétentes et devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2021.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

4. Gestion de l'Épargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance (solutions d'épargne et assurance de biens et de responsabilité) :
  - assurance-vie et assurance de personnes, exercées notamment par Predica en France et CA Vita en Italie,
  - assurance de biens et de responsabilité, exercées notamment par Pacifica,
  - assurance des emprunteurs, exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance et assurances collectives exercées par Predica en France ;
- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels. À la suite de son acquisition par Amundi, Sabadell Asset Management, la filiale de gestion d'actifs de Banco Sabadell, a été intégré à ce pôle au troisième trimestre 2020. De plus, Amundi, et BOC Wealth Management, la filiale de Bank of China, ont annoncé le 30 septembre 2020 avoir obtenu leur licence auprès de la Commission chinoise de réglementation des banques et des assurances pour leur joint-venture en Chine, Amundi BOC Wealth Management Company Limited ;
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (CA Indosuez Switzerland S.A., CA Indosuez Wealth Europe, CFM Indosuez Wealth, CA Indosuez Wealth France).

5. Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, FCA Bank, Creditplus Bank, Ribank, Credibom, Interbank Group et Crédit Agricole Consumer Finance Bankia SA). À la suite de son acquisition par Crédit Agricole Consumer Finance, Menafinance a été intégré à ce pôle au deuxième trimestre 2020 ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Grandes clientèles

Le pôle Grandes clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des actifs réels et des projets reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;

- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds. Suite à son acquisition par CACEIS au cours du troisième trimestre 2019, Kas Bank a été intégré à ce pôle en septembre 2019. Et dans le cadre du rapprochement des activités de CACEIS et de Santander Securities Services (S3) finalisé en décembre 2019, les activités de S3 en Espagne ainsi que 49,99 % de ses activités en Amérique latine ont été intégrées à ce pôle en décembre 2019.

7. Activités Hors Métiers

Ce pôle comprend trois types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole, la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du Groupe Crédit Agricole (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation.

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

								31/12/2020
	Banque de Proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	LCL	Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'Épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Grandes clientèles	Activités Hors Métiers	TOTAL
Produit net bancaire	13 057	3 521	2 723	5 750	2 526	6 297	(278)	**33 596**
Charges d'exploitation	(8 836)	(2 319)	(1 809)	(2 871)	(1 288)	(3 783)	(922)	**(21 828)**
Résultat brut d'exploitation	**4 221**	**1 202**	**914**	**2 879**	**1 238**	**2 514**	**(1 200)**	**11 768**
Coût du risque	(1 042)	(390)	(566)	(56)	(732)	(829)	(36)	**(3 651)**
Résultat d'exploitation	**3 179**	**812**	**348**	**2 823**	**506**	**1 685**	**(1 236)**	**8 117**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2	-	-	66	344	7	-	**419**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(13)	2	72	3	(3)	1	(10)	**52**
Variations de valeur des écarts d'acquisition [1]	(3)	-	-	-	-	-	(965)	**(968)**
Résultat avant impôt	**3 165**	**814**	**420**	**2 892**	**847**	**1 693**	**(2 211)**	**7 620**
Impôts sur les bénéfices	(1 066)	(252)	(104)	(775)	(69)	(277)	378	**(2 165)**
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	(48)	(24)	(135)	-	(55)	**(262)**
Résultat net	**2 099**	**562**	**268**	**2 093**	**643**	**1 416**	**(1 888)**	**5 193**
Participations ne donnant pas le contrôle	3	-	75	362	84	57	(77)	**504**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2 096**	**562**	**193**	**1 731**	**559**	**1 359**	**(1 811)**	**4 689**

(1) Dépréciation de l'écart d'acquisition CA Italia pour - 965 millions d'euros.

								31/12/2020
	Banque de Proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	LCL	Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'Épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Grandes clientèles	Activités Hors Métiers	TOTAL
Actifs sectoriels	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	97	-	-	4 422	2 642	262	-	**7 423**
Dont écarts d'acquisition	25	4 354	832	7 326	1 120	1 405	72	**15 134**
TOTAL DE L'ACTIF	**781 801**	**181 650**	**97 078**	**518 507**	**85 291**	**898 364**	**(345 179)**	**2 217 512**

								31/12/2019
	Banque de Proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	LCL	Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'Épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Grandes clientèles	Activités Hors Métiers	TOTAL
Produit net bancaire	13 117	3 457	2 898	6 061	2 716	5 601	(553)	33 297
Charges d'exploitation	(8 922)	(2 371)	(1 835)	(2 904)	(1 362)	(3 499)	(919)	(21 812)
Résultat brut d'exploitation	**4 195**	**1 086**	**1 063**	**3 157**	**1 354**	**2 102**	**(1 472)**	**11 485**
Coût du risque	(498)	(218)	(338)	(19)	(497)	(159)	(28)	(1 757)
Résultat d'exploitation	**3 697**	**868**	**725**	**3 138**	**857**	**1 943**	**(1 500)**	**9 728**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	11	-	-	46	295	4	-	356
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(5)	2	2	32	-	6	(1)	36
Variations de valeur des écarts d'acquisition [1]	-	-	-	-	-	22	(664)	(642)
Résultat avant impôt	**3 703**	**870**	**727**	**3 216**	**1 152**	**1 975**	**(2 165)**	**9 478**
Impôts sur les bénéfices	(1 307)	(274)	(201)	(879)	(233)	(406)	1 564	(1 736)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	(46)	8	-	-	-	(38)
Résultat net	**2 396**	**596**	**480**	**2 345**	**919**	**1 569**	**(601)**	**7 704**
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	105	310	104	-	(13)	506
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**2 396**	**596**	**375**	**2 035**	**815**	**1 569**	**(588)**	**7 198**

(1) Dépréciation de l'écart d'acquisition LCL pour - 664 millions d'euros.

								31/12/2019
	Banque de Proximité en France							
(en millions d'euros)	Caisses régionales	LCL	Banque de Proximité à l'International	Gestion de l'Épargne et Assurances	Services Financiers Spécialisés	Grandes clientèles	Activités Hors Métiers	TOTAL
Actifs sectoriels	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	131	-	-	4 278	2 344	350	-	7 103
Dont écarts d'acquisition	27	4 354	1 800	7 041	1 129	1 396	72	15 819
TOTAL DE L'ACTIF	**717 137**	**163 690**	**86 863**	**503 939**	**77 558**	**824 515**	**(362 736)**	**2 010 966**

5.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

				31/12/2020				31/12/2019
(en millions d'euros)	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	3 477	23 930	1 841 878	9 942	4 706	23 740	1 649 252	9 885
Italie	(154)	3 102	109 350	1 241	731	3 158	97 112	2 184
Autres pays de l'Union européenne	569	3 244	94 242	2 712	811	3 065	90 347	2 464
Autres pays d'Europe	90	753	22 522	727	162	775	22 877	726
Amérique du Nord	277	1 110	65 364	430	215	1 146	61 570	472
Amériques centrale et du Sud	76	104	1 391	-	16	50	641	-
Afrique et Moyen-Orient	86	471	10 126	35	160	491	9 348	38
Asie et Océanie (hors Japon)	219	590	27 838	25	290	561	26 693	27
Japon	49	292	44 801	22	107	311	53 125	23
TOTAL	**4 689**	**33 596**	**2 217 512**	**15 134**	**7 198**	**33 297**	**2 010 966**	**15 819**

5.3 SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE

(Cf. chapitre "Gestion des risques – Risque du secteur de l'assurance" sur la gestion du risque du secteur assurance.)

Marge brute des sociétés d'assurance

	31/12/2020			31/12/2019		
(en millions d'euros)	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat avant reclassement lié à l'approche par superposition	Reclassement lié à l'approche par superposition	Compte de résultat après reclassement lié à l'approche par superposition
Primes émises	30 063	-	30 063	37 562	-	37 562
Variation des primes non acquises	(223)	-	(223)	(225)	-	(225)
Primes acquises	**29 840**	**-**	**29 840**	**37 337**	**-**	**37 337**
Autres produits d'exploitation	**236**	**-**	**236**	**(118)**	**-**	**(118)**
Produits des placements	7 194	(6)	7 188	7 780	(4)	7 776
Charges des placements	(588)	2	(586)	(457)	1	(456)
Plus ou moins values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	426	484	910	72	103	175
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(1 776)	2 422	646	12 405	(4 041)	8 364
Variation des dépréciations sur placements	26	(483)	(457)	(39)	(112)	(151)
Produits des placements nets de charges	**5 282**	**2 419**	**7 701**	**19 761**	**(4 053)**	**15 708**
Charges des prestations des contrats [1]	**(28 370)**	**(2 227)**	**(30 597)**	**(49 494)**	**3 608**	**(45 886)**
Produits des cessions en réassurance	670	-	670	699	-	699
Charges des cessions en réassurance	(862)	-	(862)	(752)	-	(752)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	**(192)**	**-**	**(192)**	**(53)**	**-**	**(53)**
Frais d'acquisition des contrats	(2 350)	-	(2 350)	(2 185)	-	(2 185)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-	-
Frais d'administration	(2 257)	-	(2 257)	(2 197)	-	(2 197)
Autres produits et charges opérationnels courants	(491)	-	(491)	(416)	-	(416)
Autres produits et charges opérationnels	(7)	-	(7)	6	-	6
Résultat opérationnel	**1 691**	**192**	**1 883**	**2 641**	**(445)**	**2 196**
Charge de financement	(225)	-	(225)	(239)	-	(239)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	(572)	102	(470)	(618)	51	(567)
Résultat après impôt des activités abandonnées	-	-	-	8	-	8
Résultat net de l'ensemble consolidé	**894**	**294**	**1 188**	**1 792**	**(394)**	**1 399**
Participations ne donnant pas le contrôle	**80**	**-**	**80**	**3**	**-**	**3**
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**814**	**294**	**1 108**	**1 789**	**(394)**	**1 396**

(1) Dont - 23 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2020 (- 23 milliards d'euros au 31 décembre 2019), - 1 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2020 (- 1 milliard d'euros au 31 décembre 2019) et - 6 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2020 (- 21 milliards d'euros au 31 décembre 2019).

Ventilation des placements des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	**175 851**	**173 454**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**936**	**776**
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Instruments dérivés	936	776
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**174 915**	**172 678**
Instruments de capitaux propres	31 097	33 087
Actions et autres titres à revenu variable	11 082	9 682
Titres de participation non consolidés	5 555	4 502
Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition	14 460	18 903
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	69 389	70 456
Prêts et créances	831	718
Titres de dettes	68 558	69 738
Effets publics et valeurs assimilées	175	171
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 015	4 810
OPCVM	43 669	44 243
Actifs financiers désignés aux fins d'application de l'approche par superposition	19 699	20 514
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	74 429	69 135
Effets publics et valeurs assimilées	498	457
Obligations et autres titres à revenu fixe	14 912	13 819
Actions et autres titres à revenu variable	8 377	6 822
OPCVM	50 642	48 037
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Prêts et créances	-	-
Titres de dettes	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Instruments dérivés de couverture	**710**	**929**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**232 590**	**230 238**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**232 355**	**230 044**
Titres de dettes	232 355	230 044
Effets publics et valeurs assimilées	75 101	69 197
Obligations et autres titres à revenu fixe	157 254	160 847
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**235**	**194**
Actions et autres titres à revenu variable	2	2
Titres de participation non consolidés	233	192
Actifs financiers au coût amorti	**5 566**	**4 773**
Prêts et créances	4 265	3 816
Titres de dettes	1 301	957
Effets publics et valeurs assimilées	117	76
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 185	881
Dépréciations	(1)	-
Immeubles de placement	**6 373**	**6 428**
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	**4 127**	**4 002**
TOTAL PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE	**425 217**	**419 824**

Au 31 décembre 2020, le montant de l'investissement dans les entreprises mises en équivalence de l'assurance s'élève à 4 127 millions d'euros contre 4 002 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(en millions d'euros)	31/12/2020 Valeur au bilan	31/12/2020 Gains latents	31/12/2020 Pertes latentes	31/12/2019 Valeur au bilan	31/12/2019 Gains latents	31/12/2019 Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**232 355**	**23 683**	**(24)**	**230 044**	**20 632**	**(128)**
Titres de dettes	232 355	23 683	(24)	230 044	20 632	(128)
Effets publics et valeurs assimilées	*75 101*	*10 216*	*-*	*69 197*	*7 604*	*(69)*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*157 254*	*13 467*	*(24)*	*160 847*	*13 028*	*(59)*
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**235**	**27**	**(10)**	**194**	**5**	**(23)**
Actions et autres titres à revenu variable	2	-	-	2	-	-
Titres de participation non consolidés	233	27	(10)	192	5	(23)
Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	**232 590**	**23 710**	**(34)**	**230 238**	**20 637**	**(151)**
Impôts sur les résultats		(6 191)	9		(5 398)	39
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES (NET D'IMPÔTS)		**17 519**	**(25)**		**15 239**	**(112)**

Reclassements entre le résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour les actifs financiers désignés à l'approche par superposition

(en millions d'euros)	31/12/2020 Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	31/12/2020 Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	31/12/2020 Montant reclassé gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition	31/12/2019 Montant présenté en application d'IFRS 9 pour les actifs désignés	31/12/2019 Montant qui aurait été présenté en application d'IAS 39 pour les actifs désignés	31/12/2019 Montant reclassé gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en application de l'approche par superposition
Produits des placements	756	750	(6)	1 029	1 025	(4)
Charges des placements	(10)	(8)	2	(7)	(6)	1
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(1)	483	484	71	174	103
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(2 422)	-	2 422	4 041	-	(4 041)
Variation des dépréciations sur placements	-	(483)	(483)	-	(112)	(112)
Produits des placements nets de charges	**(1 677)**	**742**	**2 419**	**5 134**	**1 081**	**(4 053)**
Charges des prestations des contrats			**(2 227)**			**3 608**
Résultat opérationnel			**192**			**(445)**
Impôts sur les résultats			102			51
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE			**294**			**(394)**

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

	31/12/2020		31/12/2019	
(en millions d'euros)	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	4 023	-	4 039	-
Banques centrales	193 769	864	93 096	2 183
VALEUR AU BILAN	**197 792**	**864**	**97 135**	**2 183**

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	258 187	227 698
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	180 347	176 638
Instruments de capitaux propres	35 077	37 131
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	81 293	79 894
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	63 900	59 520
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	77	93
VALEUR AU BILAN	**438 534**	**404 336**
Dont Titres prêtés	666	615

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Instruments de capitaux propres	**6 221**	**6 901**
Actions et autres titres à revenu variable	6 221	6 901
Titres de dettes	**18 517**	**18 379**
Effets publics et valeurs assimilées	13 081	13 665
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 384	4 606
OPCVM	52	108
Prêts et créances	**118 915**	**102 822**
Créances sur les établissements de crédit	-	61
Créances sur la clientèle	872	894
Titres reçus en pension livrée	118 043	101 867
Valeurs reçues en pension	-	-
Instruments dérivés	**114 534**	**99 596**
VALEUR AU BILAN	**258 187**	**227 698**

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Actions et autres titres à revenu variable	22 407	25 170
Titres de participation non consolidés	12 670	11 961
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**35 077**	**37 131**

Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres de dettes	**77 806**	**75 627**
Effets publics et valeurs assimilées	178	252
Obligations et autres titres à revenu fixe	13 466	12 773
OPCVM	64 162	62 602
Prêts et créances	**3 488**	**4 267**
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	3 487	4 267
Titres reçus en pension livrée	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	**81 293**	**79 894**

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances	**-**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-
Créances sur la clientèle	-	-
Titres de dettes	**77**	**93**
Effets publics et valeurs assimilées	-	19
Obligations et autres titres à revenu fixe	77	74
TOTAL ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION	**77**	**93**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	227 318	205 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	35 842	40 048
VALEUR AU BILAN	**263 160**	**245 109**

Ce poste intègre les dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés dans l'activité de l'assurance.

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres vendus à découvert	37 179	33 472
Titres donnés en pension livrée	82 412	74 423
Dettes représentées par un titre	-	54
Dettes envers la clientèle	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
Instruments dérivés	107 727	97 112
VALEUR AU BILAN	**227 318**	**205 061**

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Passifs financiers dont les variations du *spread* émetteur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables

					31/12/2020
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation [1]
Dépôts et passifs subordonnés	**3 548**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	3 548	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**21 652**	**875**	**363**	**155**	**(6)**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**25 200**	**875**	**363**	**155**	**(6)**

(1) *Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.*

					31/12/2019
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation [1]
Dépôts et passifs subordonnés	**3 993**	**-**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	3 993	-	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	**26 030**	**22**	**214**	**88**	**(11)**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**30 023**	**22**	**214**	**88**	**(11)**

(1) *Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.*

En application de la norme IFRS 9, le Groupe Crédit Agricole calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du Groupe Crédit Agricole, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par le Groupe Crédit Agricole est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix du Groupe Crédit Agricole est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

Passifs financiers dont les variations du *spread* émetteur sont comptabilisées en résultat net

				31/12/2020
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	**10 642**	**-**	**-**	**-**
Dépôts	10 642	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**10 642**	**-**	**-**	**-**

				31/12/2019
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	**10 025**	**152**	**-**	**-**
Dépôts	10 025	152	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Titres de dettes	**-**	**-**	**-**	**-**
Autres passifs financiers	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL	**10 025**	**152**	**-**	**-**

6.3 INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 "Comptabilité de couverture".

6.4 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

			31/12/2020
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	274 260	23 955	(470)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 649	1 106	(1 073)
TOTAL	**277 909**	**25 061**	**(1 543)**

			31/12/2019
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	268 299	20 560	(418)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4 013	1 369	(1 105)
TOTAL	**272 312**	**21 929**	**(1 523)**

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

			31/12/2020
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	89 552	10 488	(94)
Obligations et autres titres à revenu fixe	184 708	13 468	(376)
Total des titres de dettes	**274 260**	**23 956**	**(470)**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**274 260**	**23 955**	**(470)**
Impôts sur les bénéfices		(6 224)	80
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		**17 731**	**(390)**

			31/12/2019
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	84 250	7 880	(168)
Obligations et autres titres à revenu fixe	184 049	12 680	(250)
Total des titres de dettes	**268 299**	**20 560**	**(418)**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**268 299**	**20 560**	**(418)**
Impôts sur les bénéfices		(5 391)	90
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		**15 169**	**(328)**

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

			31/12/2020
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	784	17	(95)
Titres de participation non consolidés	2 865	1 089	(978)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**3 649**	**1 106**	**(1 073)**
Impôts sur les bénéfices		(107)	16
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		**999**	**(1 057)**

(en millions d'euros)	31/12/2019 Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	997	38	(39)
Titres de participation non consolidés	3 016	1 331	(1 066)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**4 013**	**1 369**	**(1 105)**
Impôts sur les bénéfices		(144)	18
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT)		**1 225**	**(1 087)**

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en millions d'euros)	31/12/2020 Juste valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés [1]	Pertes cumulées réalisées [1]
Actions et autres titres à revenu variable	332	-	(11)
Titres de participation non consolidés	61	11	(31)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**393**	**11**	**(42)**
Impôts sur les bénéfices		(1)	6
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) [1]		**10**	**(36)**

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31/12/2019 Juste valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés [1]	Pertes cumulées réalisées [1]
Actions et autres titres à revenu variable	(1)	-	(5)
Titres de participation non consolidés	1 098	52	(66)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**1 097**	**52**	**(71)**
Impôts sur les bénéfices		-	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NET D'IMPÔT) [1]		**52**	**(71)**

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.5 ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	89 954	100 949
Prêts et créances sur la clientèle [1]	965 490	913 497
Titres de dettes	110 206	95 134
VALEUR AU BILAN	**1 165 650**	**1 109 580**

(1) L'encours de prêts à la clientèle ayant bénéficié de report d'échéances non contractuelles, en France en 2020, s'élève à 43,1 milliards d'euros, dont 4,4 milliards d'euros en vie au 31 décembre 2020 au niveau du Groupe Crédit Agricole.

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et prêts	81 974	95 147
Dont comptes ordinaires débiteurs non douteux [1]	*6 496*	*6 669*
Dont comptes et prêts au jour le jour non douteux [1]	*177*	*22 497*
Valeurs reçues en pension	1	1
Titres reçus en pension livrée	7 653	5 538
Prêts subordonnés	616	621
Autres prêts et créances	91	59
Valeur brute	**90 335**	**101 365**
Dépréciations	(381)	(416)
VALEUR AU BILAN	**89 954**	**100 949**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	23 892	28 299
Autres concours à la clientèle	922 220	862 914
Valeurs reçues en pension	205	232
Titres reçus en pension livrée	3 713	4 071
Prêts subordonnés	137	121
Créances nées d'opérations d'assurance directe	308	309
Créances nées d'opérations de réassurance	845	770
Avances en comptes courants d'associés	918	1 015
Comptes ordinaires débiteurs	15 020	17 577
Valeur brute	**967 258**	**915 308**
Dépréciations	(19 034)	(18 492)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**948 224**	**896 816**
OPÉRATIONS DE LOCATION-FINANCEMENT		
Location-financement immobilier	5 474	5 518
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	12 342	11 661
Valeur brute	**17 816**	**17 179**
Dépréciations	(550)	(499)
Valeur nette des opérations de location-financement	**17 266**	**16 680**
VALEUR AU BILAN	**965 490**	**913 496**

Titres de dettes

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Effets publics et valeurs assimilées	39 979	33 361
Obligations et autres titres à revenu fixe	70 318	61 842
Total	**110 297**	**95 203**
Dépréciations	(91)	(69)
VALEUR AU BILAN	**110 206**	**95 134**

6.6 ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS OU DÉCOMPTABILISÉS AVEC IMPLICATION CONTINUE

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2020

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité				
					Actifs transférés
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres [1]	Juste valeur [2]
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**14 130**	**-**	**14 130**	**-**	**14 130**
Instruments de capitaux propres	3 173	-	3 173	-	3 173
Titres de dettes	10 957	-	10 957	-	10 957
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**26 059**	**-**	**25 905**	**154**	**25 999**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	26 059	-	25 905	154	25 999
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**15 737**	**14 152**	**1 580**	**5**	**16 396**
Titres de dettes	1 585	-	1 580	5	1 585
Prêts et créances	14 152	14 152	-	-	14 811
Total Actifs financiers	**55 926**	**14 152**	**41 615**	**159**	**56 525**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**55 926**	**14 152**	**41 615**	**159**	**56 525**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
			Passifs associés		Actifs et passifs associés			
Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres [1]	Juste valeur [2]	Juste valeur nette [2]	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
13 908	**-**	**13 908**	**-**	**13 908**	**222**	**-**	**-**	**-**
3 123	-	3 123	-	3 123	50	-	-	-
10 785	-	10 785	-	10 785	172	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
25 874	**-**	**25 874**	**-**	**25 874**	**124**	**-**	**-**	**-**
-	-	-	-	-	-	-	-	-
25 874	-	25 874	-	25 874	124	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 457	**11 927**	**1 530**	**-**	**13 461**	**2 936**	**-**	**-**	**-**
1 530	-	1 530	-	1 530	54	-	-	-
11 927	11 927	-	-	11 931	2 882	-	-	-
53 239	**11 927**	**41 312**	**-**	**53 243**	**3 282**	**-**	**-**	**-**
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
53 239	**11 927**	**41 312**	**-**	**53 243**	**3 282**	**-**	**-**	**-**

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement au 31 décembre 2019

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité				
					Actifs transférés
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont "autres" [1]	Juste valeur [2]
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**14 139**	**-**	**14 139**	**-**	**14 139**
Instruments de capitaux propres	3 911	-	3 911	-	3 911
Titres de dettes	10 228	-	10 228	-	10 228
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**24 393**	**-**	**24 092**	**300**	**24 027**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dettes	24 393	-	24 092	300	24 027
Prêts et créances	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	**16 312**	**15 121**	**1 186**	**5**	**16 358**
Titres de dettes	1 191	-	1 186	5	1 197
Prêts et créances	15 121	15 121	-	-	15 161
Total Actifs financiers	**54 844**	**15 121**	**39 417**	**305**	**54 524**
Opérations de location-financement	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	**54 844**	**15 121**	**39 417**	**305**	**54 524**

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.(d)).

Titrisations

Les titrisations consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens de l'amendement à IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrisations consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrisations Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe 14 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 2 831 millions d'euros au 31 décembre 2020. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 4 221 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 4 221 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 5 301 millions d'euros.

Titrisations CA Italia

Au 31 décembre 2020, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrée dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 10 611 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2017, 2018, 2019 et 2020

Au 31 décembre 2020, les Caisses régionales gèrent quatre véhicules de titrisation de crédits à l'habitat. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole. Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 18 033 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Au titre de l'exercice, le Groupe Crédit Agricole n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

Titrisation FCT Crédit Agricole Habitat 2015 : démantèlement en septembre 2020

Les Caisses régionales ont racheté les prêts titrisés, et les parts du fonds leur ont été remboursées. Les dépréciations sur les prêts titrisés ont été reconstituées dans les comptes des Caisses régionales.

Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
				Passifs associés	Actifs et passifs associés			
Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres [1]	Juste valeur [2]	Juste valeur nette	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passif associés
13 331	**-**	**13 331**	**-**	**13 331**	**808**	**-**	**-**	**-**
3 688	-	3 688	-	3 688	223	-	-	-
9 643	-	9 643	-	9 643	585	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
24 049	**-**	**24 048**	**-**	**24 048**	**(21)**	**-**	**-**	**-**
-	-	-	-	-	-	-	-	-
24 049	-	24 048	-	24 048	(21)	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 139	**12 997**	**1 142**	**-**	**14 149**	**2 209**	**-**	**-**	**-**
1 142	-	1 142	-	1 146	51	-	-	-
12 997	12 997	-	-	13 003	2 158	-	-	-
51 519	**12 997**	**38 521**	**-**	**51 528**	**2 996**	**-**	**-**	**-**
-	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
51 519	**12 997**	**38 521**	**-**	**51 528**	**2 996**	**-**	**-**	**-**

6.7 EXPOSITIONS AU RISQUE SOUVERAIN

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Groupe au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2020							Expositions nettes de dépréciations
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
Arabie Saoudite	-	-	-	890	890	-	890
Argentine	-	-	-	44	44	-	44
Autriche	119	2	3	329	453	(2)	451
Belgique	-	35	2 481	2 206	4 722	(208)	4 514
Brésil	8	-	112	158	278	-	278
Chine	189	-	34	136	359	(2)	357
Égypte	1	7	641	347	996	-	996
Espagne	-	10	1 363	2 278	3 651	(120)	3 531
États-Unis	1 721	1	73	819	2 614	(7)	2 607
France	35	5 928	4 066	20 822	30 851	(744)	30 107
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	58	-	-	880	938	(1)	937
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	14	-	-	14	-	14
Italie	-	56	3 072	8 262	11 390	(286)	11 104
Japon	-	-	246	1 435	1 681	1	1 682
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	11	23	244	-	278	-	278
Pologne	-	-	950	229	1 179	-	1 179
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	78	208	286	-	286
Venezuela	-	-	-	30	30	-	30
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	1 086	811	1 076	4 961	7 934	(27)	7 907
TOTAL	**3 228**	**6 887**	**14 439**	**44 034**	**68 588**	**(1 396)**	**67 192**

31/12/2019							Expositions nettes de dépréciations
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
Arabie Saoudite	-	-	-	899	899	-	899
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	68	50	5	154	277	(7)	270
Belgique	-	17	2 479	1 129	3 625	(209)	3 416
Brésil	57	-	77	191	325	-	325
Chine	12	-	36	-	48	-	48
Égypte	2	8	804	-	814	-	814
Espagne	-	44	1 421	772	2 237	(4)	2 233
États-Unis	4 083	-	205	2 858	7 146	(21)	7 125
France	41	4 474	5 129	18 888	28 532	(1 301)	27 231
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	46	-	-	890	936	(1)	935
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1	16	-	-	17	-	17
Italie	24	111	2 827	5 083	8 045	(454)	7 591
Japon	-	-	-	889	889	8	897
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	4	-	-	4	-	4
Maroc	68	7	258	-	333	-	333
Pologne	14	-	722	242	978	-	978
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	1	-	-	-	1	-	1
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	55	148	203	-	203
Venezuela	-	-	-	42	42	-	42
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	993	262	929	5 302	7 486	(553)	6 933
TOTAL	**5 410**	**4 993**	**14 947**	**37 487**	**62 837**	**(2 542)**	**60 295**

Activité d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes *(en millions d'euros)*	31/12/2020	31/12/2019
Arabie Saoudite	1	6
Argentine	-	1
Autriche	2 486	3 040
Belgique	4 152	3 299
Brésil	-	-
Chine		-
Égypte	-	-
Espagne	3 777	1 318
États-Unis	50	131
France	54 728	52 971
Grèce	-	4
Hong Kong	-	-
Iran	-	-
Irlande	200	725
Italie	9 103	7 602
Japon	132	97
Liban	-	-
Lituanie	77	-
Maroc		-
Pologne	325	363
Royaume-Uni	6	15
Russie	-	-
Syrie	-	-
Turquie	-	2
Ukraine	-	-
Venezuela	1	1
Yémen	-	-
Autres pays souverains	3 160	2 352
TOTAL EXPOSITIONS	**78 198**	**71 927**

6.8 PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit	198 942	99 575
Dettes envers la clientèle	963 433	855 507
Dettes représentées par un titre	171 796	213 366
VALEUR AU BILAN	**1 334 171**	**1 168 448**

Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes et emprunts	177 124	71 875
Dont comptes ordinaires créditeurs [1]	*6 591*	*7 933*
Dont comptes et emprunts au jour le jour [1]	*1 953*	*2 359*
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 818	27 700
VALEUR AU BILAN	**198 942**	**99 575**

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du "Tableau des flux de trésorerie".

Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires créditeurs	495 518	391 429
Comptes d'épargne à régime spécial	329 528	307 589
Autres dettes envers la clientèle	134 106	152 294
Titres donnés en pension livrée	1 520	1 593
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	906	981
Dettes nées d'opérations de réassurance	590	467
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 265	1 154
VALEUR AU BILAN	**963 433**	**855 507**

Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse	11	13
Titres du marché interbancaire	9 078	9 289
Titres de créances négociables	56 439	97 317
Emprunts obligataires [1]	103 407	103 038
Autres dettes représentées par un titre	2 861	3 708
VALEUR AU BILAN	**171 796**	**213 365**

(1) Ce poste comprend les émissions de type "covered bonds" et les émissions d'obligations senior non préférées.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

6.9 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Compensation – actifs financiers

	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
Nature des instruments financiers *(en millions d'euros)*	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse [2]	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés [1] [3]	137 884	10	137 874	120 741	10 661	6 472
Prises en pension de titres [4]	196 815	67 200	129 615	5 617	123 202	796
Prêts de titres	12 916	-	12 916	-	-	12 916
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**347 615**	**67 210**	**280 405**	**126 358**	**133 863**	**20 184**

(1) Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

(2) Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de *"settlement to market"*).

	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
Nature des instruments financiers *(en millions d'euros)*	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse [2]	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés [1]	120 914	21	120 893	109 720	10 376	797
Prises en pension de titres	174 609	62 900	111 709	9 615	101 324	771
Prêts de titres	2 740	-	2 740	-	-	2 740
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**298 263**	**62 921**	**235 342**	**119 335**	**111 700**	**4 308**

(1) Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

(2) Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif.

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de *"settlement to market"*).

Compensation – passifs financiers

	31/12/2020					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
Nature des instruments financiers *(en millions d'euros)*	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse [2]	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés [1] [3]	131 476	10	131 466	120 741	8 932	1 793
Mises en pension de titres [4]	172 972	67 200	105 772	5 617	98 883	1 272
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**304 448**	**67 210**	**237 238**	**126 358**	**107 815**	**3 065**

(1) Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

(2) Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

(3) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

(4) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2020, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de *"settlement to market"*).

	31/12/2019					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
				Autres montants compensables sous conditions		
Nature des instruments financiers *(en millions d'euros)*	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse [2]	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés [1]	117 610	-	117 610	108 043	7 020	2 547
Mises en pension de titres	166 699	62 900	103 799	9 615	87 732	6 452
Emprunts de titres	6 060	-	6 060	-	-	6 060
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	**290 369**	**62 900**	**227 469**	**117 658**	**94 752**	**15 059**

(1) Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

(2) Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

Au 31 décembre 2019, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de *"settlement to market"*).

6.10 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Impôts courants	1 481	1 526
Impôts différés	5 138	4 767
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**6 619**	**6 293**
Impôts courants	1 332	1 760
Impôts différés	2 175	2 236
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	**3 507**	**3 996**

Contrôles fiscaux

Contrôle fiscal Crédit Agricole S.A.

Crédit Agricole S.A., à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015, a fait l'objet de redressements dans le cadre d'une proposition de rectification reçue fin décembre 2018. Crédit Agricole S.A. a versé les sommes dues à ce titre et repris la provision associée.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Paris

Crédit Agricole CIB, à l'issue d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, a fait l'objet de redressements dans le cadre d'une proposition de rectification reçue fin décembre 2018. Crédit Agricole CIB conteste de façon motivée les points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan en matière de prix de transfert

Crédit Agricole CIB Milan a, suite à des contrôles fiscaux, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005 à 2014 émises par les autorités fiscales italiennes en matière de prix de transfert. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes est en cours concernant l'ensemble des exercices. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Garantie de passif CLSA

Le Groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du Groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2016 et 2017. Une proposition de rectification a été reçue fin 2019. Crédit Agricole Consumer Finance a enregistré dans ses comptes une provision relative aux redressements qui sont contestés dès 2018 et un complément de provision en 2019.

Antérieurement, Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet d'une autre vérification de comptabilité portant sur les exercices 2014 et 2015. Une proposition de rectification avait été reçue fin 2017 et fait l'objet d'une provision. En 2020, Crédit Agricole Consumer Finance a versé les sommes dues et repris la provision associée.

Contrôle fiscal Predica

Predica a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2015 et 2016. Une proposition de rectification a été reçue début 2019. Predica a enregistré dans ses comptes une provision relative aux redressements qui sont contestés.

Contrôle fiscal Agos Ducato

Agos Ducato a, dans le cadre d'un contrôle fiscal, reçu une proposition de rectification sur l'exercice 2014 émise par les autorités fiscales italiennes. Agos Ducato conteste de façon motivée les redressements notifiés. Un contrôle fiscal est également en cours sur les exercices 2015 à 2018. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Décalages temporaires comptables-fiscaux	**4 660**	**4 347**
Charges à payer non déductibles	370	405
Provisions pour risques et charges non déductibles	3 824	3 628
Autres différences temporaires [1]	466	314
Impôts différés sur réserves latentes	**(1 206)**	**(692)**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	(1 205)	(648)
Couverture de flux de trésorerie	(282)	(372)
Gains et pertes sur écarts actuariels	190	165
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	92	72
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	91
Impôts différés sur résultat	**(491)**	**(1 124)**
Dont reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	-	(91)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	**2 963**	**2 531**

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 376 millions d'euros pour 2020 contre 392 millions d'euros en 2019.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, le Groupe Crédit Agricole prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.11 COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres actifs	**38 184**	**37 027**
Comptes de stocks et emplois divers	299	284
Gestion collective des titres Livret de développement durable	-	-
Débiteurs divers [1]	34 531	32 755
Comptes de règlements	720	1 553
Capital souscrit non versé	-	-
Autres actifs d'assurance	327	329
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	2 307	2 106
Comptes de régularisation	**7 429**	**7 413**
Comptes d'encaissement et de transfert	3 240	3 438
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	298	259
Produits à recevoir	2 117	1 871
Charges constatées d'avance	673	637
Autres comptes de régularisation	1 101	1 209
VALEUR AU BILAN	**45 613**	**44 440**

(1) Dont 99 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de résolution unique au 31 décembre 2020 versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Autres passifs [1]	**37 134**	**33 860**
Comptes de règlements	1 769	2 505
Créditeurs divers	32 129	28 655
Versements restant à effectuer sur titres	906	840
Autres passifs d'assurance	12	31
Dettes locatives [3]	2 318	1 829
Comptes de régularisation	**17 070**	**17 506**
Comptes d'encaissement et de transfert [2]	3 742	3 587
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 144	1 632
Produits constatés d'avance	3 842	4 076
Charges à payer	7 020	7 321
Autres comptes de régularisation	1 322	890
VALEUR AU BILAN	**54 204**	**51 366**

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

(3) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des dettes locatives au bilan aurait été de 2 401 millions d'euros au 31 décembre 2019 (cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité").

6.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Bilan des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales	162	55
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	275	40
Actifs financiers au coût amorti	4 456	370
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	32	-
Comptes de régularisation et actifs divers	45	1
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	1	-
Immobilisations corporelles	46	5
Immobilisations incorporelles	(11)	4
Écarts d'acquisition	-	-
Total de l'actif	**5 017**	**475**
Banques centrales	408	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	2 878	420
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	13	-
Comptes de régularisation et passifs divers	53	5
Provisions	21	1
Dettes subordonnées	-	9
Mise à la juste valeur des actifs non courants destinés à être cédés et des activités abandonnées (hors fiscalité)	178	43
Total du passif	**3 552**	**478**
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES	**1 465**	**(3)**

Compte de résultat des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Produit net bancaire	59	12
Charges générales d'exploitation	(89)	(12)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(34)	(2)
Coût du risque	(6)	(1)
Résultat avant impôt	**(70)**	**(3)**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(55)	-
Impôts sur les bénéfices	(5)	-
Résultat net	**(130)**	**(3)**
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	(132)	(43)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	**(262)**	**(46)**
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	**(262)**	**(46)**

Flux de trésorerie nets des activités abandonnées

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(57)	(23)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(3)	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(129)	7
TOTAL	**(189)**	**(16)**

6.13 CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations financières des co-entreprises et des entreprises associées

Au 31 décembre 2020 :

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 2 829 millions d'euros (2 584 millions d'euros au 31 décembre 2019) ;
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève à 4 594 millions d'euros (4 519 millions d'euros au 31 décembre 2019).

  FCA Bank est une co-entreprise créée avec le groupe Fiat Chrysler Automobiles. En 2019, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Consumer Finance et Fiat Chrysler Automobiles (ex-Fiat Group Automobiles) ont renouvelé l'accord pour prolonger leur joint-venture détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2024. Présente dans 18 pays européens, la société pilote toutes les opérations de financement des concessionnaires et des clients de 18 marques : Fiat, Fiat Professional, Lancia, Alfa Roméo, Abarth, Maserati, Chrysler, Jeep, Ferrari, Aston Martin, Morgan, Dodge, RAM, Harley Davidson, MV Agusta et Hymer en Europe, Jaguar et Land Rover en Europe continentale. Elle est à ce titre stratégique pour le développement de l'activité de JV Automobiles.

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la "valeur de mise en équivalence au bilan".

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net [1]	Quote-part de capitaux propres [2]
						31/12/2020
Co-entreprises						
FCA Bank	50,0 %	2 117	-	-	307	1 811
S3 Latam Holdco 1	34,8 %	262	-	-	7	525
Autres		450	-	16	(10)	550
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		**2 829**			**304**	**2 886**
Entreprises associées						
Icade	19,0 %	935	892	56	49	544
Korian	24,3 %	768	801	-	18	728
Ramsay Générale de Santé	39,6 %	669	785	-	5	401
Altarea	24,7 %	583	613	37	5	486
GAC Sofinco Auto Finance Co (ex-GAC CACF)	50,0 %	375	-	26	52	375
SCI Heart of La Défense	33,3 %	264	230	10	4	264
Frey	19,4 %	146	143	7	6	144
ABC-CA Fund Management Co	23,2 %	143	-	-	16	143
Wafasalaf	49,0 %	127	-	-	(9)	71
SBI Funds Management Private Limited	25,8 %	123	-	6	39	99
Autres		461		52	18	251
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**4 594**			**203**	**3 506**
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		**7 423**			**507**	**6 392**

(1) La quote-part du résultat net de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'Épargne et Assurances est classée en produit net bancaire dans le compte de résultat.

(2) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2020. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition.

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du Groupe	Quote-part de résultat net [1]	Quote-part de capitaux propres [2]
						31/12/2019
Co-entreprises						
FCA Bank	50,0 %	1 818	-	90	232	1 572
S3 Latam Holdco 1	34,8 %	234	-	-	-	357
Autres		532	-	-	56	719
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		**2 584**			**288**	**2 648**
Entreprises associées						
Icade	19,0 %	929	1 372	63	32	539
Ramsay – Générale de Santé	39,6 %	663	735	-	3	395
Korian	24,4 %	650	838	11	29	610
Altarea	24,7 %	596	835	51	65	497
GAC – Sofinco Auto Finance Co (ex-GAC CACF)	50,0 %	358	-	6	51	358
SCI Heart of La Défense	33,3 %	269	266	14	11	269
Frey	19,3 %	146	156	4	7	113
Wafasalaf	49,0 %	139	-	13	15	81
ABC-CA Fund Management Co.	23,3 %	131	-	-	9	131
SBI Funds Management Private Limited	25,9 %	103	-	5	24	76
Autres		535			78	290
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		**4 519**			**324**	**3 359**
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		**7 103**			**612**	**6 007**

(1) La quote-part du résultat net de participation aux bénéfices différée des entreprises associées de la Gestion de l'Épargne et Assurances est classée en produit net bancaire dans le compte de résultat.

(2) Capitaux propres part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole sont présentées ci-après :

(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
				31/12/2020
Co-entreprises				
FCA Bank	836	501	25 767	3 622
S3 Latam Holdco 1	77	29	1 182	1 049
Entreprises associées				
Icade	258	258	12 429	3 715
Korian	74	74	11 884	2 620
Ramsay Générale de Santé	13	13	6 715	1 037
Altarea	19	19	9 114	2 939
GAC Sofinco Auto Finance Co. (ex-GAC CACF)	233	104	6 338	789
SCI Heart of La Défense	13	13	1 880	795
Frey	31	31	1 430	743
ABC-CA Fund Management Co	98	48	512	430
Wafasalaf	102	(18)	1 224	145
SBI Funds Management Private Limited	170	104	301	269

(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
				31/12/2019
Co-entreprises				
FCA Bank	1 018	467	31 582	3 143
S3 Latam Holdco 1	-	-	715	714
Entreprises associées				
Icade	175	175	11 828	3 596
Ramsay – Générale de Santé	8	8	4 361	1 039
Korian	119	119	10 720	2 478
Altarea	263	263	8 563	3 187
GAC – Sofinco Auto Finance Co (ex-GAC CACF)	217	101	5 214	1 471
SCI Heart of La Défense	33	33	1 881	816
Frey	35	35	1 056	583
Wafasalaf	103	30	1 244	332
ABC-CA Fund Management Co	80	28	461	785
SBI Funds Management Private Limited	150	66	254	413

Restrictions significatives sur les co-entreprises et les entreprises associées

Le Groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du Groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au Groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du Groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du Groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

6.14 IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Valeur brute	7 787	108	392	(352)	-	(2)	7 933
Amortissements et dépréciations	(511)	(30)	(46)	19	-	(3)	(571)
VALEUR AU BILAN (1)	**7 276**	**78**	**346**	**(333)**	**-**	**(5)**	**7 362**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Valeur brute	7 439	97	654	(403)	-	-	7 787
Amortissements et dépréciations	(472)	(15)	(37)	26	-	(13)	(511)
VALEUR AU BILAN (1)	**6 967**	**82**	**617**	**(377)**	**-**	**(13)**	**7 276**

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 11 379 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 11 023 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(en millions d'euros)		31/12/2020	31/12/2019
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	2	2
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	11 138	10 777
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	239	244
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT		**11 379**	**11 023**

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

6.15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ÉCARTS D'ACQUISITION)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements [1]	31/12/2020
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	21 187	177	1 810	(1 149)	(117)	571	22 479
Amortissements et dépréciations	(11 034)	(67)	(1 415)	567	60	(51)	(11 940)
VALEUR AU BILAN	**10 153**	**110**	**395**	**(582)**	**(57)**	**520**	**10 539**
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	8 816	98	685	(334)	(27)	(44)	9 219
Amortissements et dépréciations	(5 433)	(1)	(544)	238	15	(38)	(5 788)
VALEUR AU BILAN	**3 383**	**97**	**141**	**(96)**	**(12)**	**(82)**	**3 431**

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 2 466 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 1 898 millions d'euros avant application de la décision IFRS IC) (cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité").

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 [1]	Variations de périmètre [2]	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	17 861	19 894	288	1 837	(1 118)	57	229	21 187
Amortissements et dépréciations	(10 083)	(10 181)	(211)	(1 319)	769	(25)	(67)	(11 034)
VALEUR AU BILAN	**7 778**	**9 713**	**77**	**518**	**(349)**	**32**	**162**	**10 153**
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	7 466	7 292	1 238	674	(414)	11	15	8 816
Amortissements et dépréciations	(5 024)	(4 926)	(347)	(509)	386	(6)	(31)	(5 433)
VALEUR AU BILAN	**2 442**	**2 366**	**891**	**165**	**(28)**	**5**	**(16)**	**3 383**

(1) Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 "Contrats de location".

(2) Principalement liée à l'entrée dans le périmètre consolidé d'Agos S.p.A. et de Santander Securities Services S.A.

6.16 ÉCARTS D'ACQUISITION

(en millions d'euros)	31/12/2019 brut	31/12/2019 net	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020 brut	31/12/2020 net
Banque de Proximité en France	**5 596**	**4 381**	**1**	**-**	**(3)**	**-**	**-**	**5 595**	**4 379**
dont LCL	5 558	4 354	-	-	-	-	-	5 558	4 354
dont Caisses régionales	38	27	1	-	(3)	-	-	37	25
Banque de Proximité à l'International	**3 409**	**1 800**	**-**	**-**	**(965)**	**(3)**	**-**	**3 379**	**832**
dont Italie [3]	3 042	1 762	-	-	(965)	(1)	-	3 042	796
dont Pologne	221	-	-	-	-	-	-	207	-
dont Ukraine	49	-	-	-	-	-	-	38	-
dont autres pays	97	38	-	-	-	(2)	-	92	36
Gestion de l'Épargne et Assurances	**7 039**	**7 041**	**335**	**-**	**-**	**(50)**	**-**	**7 325**	**7 326**
dont gestion d'actifs [1]	4 929	4 931	335	-	-	(51)	-	5 214	5 215
dont assurances	1 262	1 262	-	-	-	-	-	1 262	1 262
dont banque privée internationale	848	848	-	-	-	1	-	849	849
Services Financiers Spécialisés	**2 832**	**1 129**	**47**	**(55)**	**-**	**(1)**	**-**	**2 823**	**1 120**
dont crédit à la consommation (hors Agos) [2]	1 695	956	25	(55)	-	-	-	1 665	926
dont crédit à la consommation – Agos	672	103	-	-	-	-	-	672	103
dont affacturage [4]	465	70	22	-	-	(1)	-	486	91
Grandes clientèles	**2 716**	**1 396**	**17**	**-**	**-**	**(1)**	**(7)**	**2 726**	**1 405**
dont banque de financement et d'investissement	1 817	497	-	-	-	(1)	-	1 817	496
dont services financiers aux institutionnels	899	899	17	-	-	-	(7)	909	909
Activités Hors Métiers	**72**	**72**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**72**	**72**
TOTAL	**21 664**	**15 819**	**400**	**(55)**	**(968)**	**(55)**	**(7)**	**21 920**	**15 134**
Part du Groupe	**19 973**	**14 242**	**295**	**(55)**	**(887)**	**(40)**	**(31)**	**20 122**	**13 524**
Participations ne donnant pas le contrôle	**1 691**	**1 577**	**105**	**-**	**(81)**	**(15)**	**24**	**1 798**	**1 610**

(1) Écart d'acquisition de 335 millions d'euros au 31 décembre 2020 suite à l'acquisition de Sabadell Asset Management par le groupe Amundi.

(2) Écart d'acquisition de 25 millions d'euros au 31 décembre 2020 suite à l'acquisition complémentaire de titres Menafinance par le groupe Crédit Agricole Consumer Finance engendrant un changement de méthode de consolidation passant de mise en équivalence à intégration globale.

(3) Suite aux tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition inscrit à son bilan au cours du quatrième trimestre 2020, CA Italia comptabilise une dépréciation de 965 millions d'euros au 31 décembre 2020.

(4) Écart d'acquisition de 21 millions d'euros au 31 décembre 2020 suite à l'acquisition de Hama Polska par le groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient de trajectoires d'activité établies sur trois ans (2021-2023) pour les besoins de son pilotage, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée intégrant les effets de rattrapage attendus post-COVID.

Suite à l'évolution de la situation sanitaire, le scénario économique sur lequel se fondent les trajectoires financières projetées a été ajusté. Cet exercice reste néanmoins particulièrement difficile cette année en raison de la dépendance de la croissance à l'évolution de la pandémie, encore très incertaine.

Ce scénario se fonde sur une économie fortement impactée par la crise sanitaire en 2020 qui a entraîné une baisse significative du PIB. L'activité a en effet été marquée, pendant presque neuf mois, par des périodes où des pans entiers de l'économie ont été mis à l'arrêt alternant avec des phases de reprise partielle au moment du relâchement des contraintes. Le scénario retenu fait l'hypothèse d'une persistance de l'épidémie en 2021, prolongeant cette alternance de restrictions et de courtes périodes de confinement et de levée des contraintes au cours de la première moitié de l'année, mais qui serait moins violente et pénalisante pour l'économie qu'en 2020 (meilleure maîtrise des flux épidémiques, restrictions moins fortes sur la mobilité et la production, outil productif globalement préservé). Il tient compte d'une reprise graduelle et modérée en 2021 : i) liée au contrôle de la propagation du virus grâce aux campagnes de vaccination, ii) mais limitée en raison des comportements d'agents qui devraient rester plus prudents (épargne de précaution, report d'investissements) et des

séquelles de la crise (hausse du chômage, hausse des défaillances). Dans ce contexte, les prévisions de croissance sont modérément dynamiques pour 2021 avec un niveau d'inflation anticipé très faible.

Les États devraient prolonger leurs politiques de soutien à l'économie afin de limiter les dommages sur l'appareil productif et le marché du travail, et mettre en place des plans de relance pour stimuler l'investissement et soutenir la consommation des ménages. Certains secteurs resteront cependant fragilisés et encore marqués par certaines restrictions (automobile, commerce, tourisme, hôtellerie, restauration, culture…).

Afin de stimuler la croissance et l'inflation, tout en préservant la stabilité financière, les banques centrales vont conserver durablement des politiques monétaires très accommodantes, maintenant les taux d'intérêt à un niveau bas pour une période prolongée, négatifs même pour les taux courts Euro. En Europe, les programmes d'achats d'actifs devraient permettre d'éviter la fragmentation (écartement des *spreads* limité). Dans ces conditions, la perspective d'une remontée des taux d'intérêts paraît plus éloignée qu'anticipé jusque-là, ceci impactant plus significativement l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie dont la sensibilité est plus marquée à ces évolutions.

Au 31 décembre 2020, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres CET1 en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2020 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de Proximité en France – LCL	2,0 %	7,6 %	8,8 %
Banque de Proximité à l'International – Italie	2,0 %	8,8 %	9,0 %
Banque de Proximité à l'International – autres	5,0 %	17,0 %	9,5 %
Services Financiers spécialisés [1]	2,0 %	7,6 % à 9,3 %	8,8 % à 9,1 %
Gestion de l'Épargne et Assurances	2,0 %	7,6 % à 8,5 %	8,9 % à 9,1 % 80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0 %	8 % à 9,4 %	8,9 %

(1) L'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) exclut désormais Crédit Agricole Consumer Finance NL qui a été classée en IFRS 5 "Actifs destinés à être cédés" en septembre dernier, entraînant une dépréciation du goodwill de l'UGT à hauteur de 55 millions d'euros.

Le relèvement des exigences prudentielles à partir de 2016 au titre du Pilier 1 et du Pilier 2 par la Banque centrale européenne (BCE) a conduit Crédit Agricole S.A. à accroître progressivement le niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT en pourcentage des emplois pondérés. Cette allocation, y compris coussins contracycliques, était comprise l'an passé entre 9,50 % et 9,75 % des emplois pondérés pour l'ensemble des UGT, taux auquel il convenait d'ajouter les différents coussins contracycliques applicables, en particulier celui que le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) avait mis en place en France.

Suite à la crise sanitaire, le Haut Conseil de Stabilité Financière dans sa décision du 18 juin 2020, a annoncé la suppression de certains coussins contracycliques. La Banque Centrale Européenne a également annoncé l'application par anticipation de l'article 104a de CRD 5 qui autorise la couverture des exigences de Pilier 2 (P2R) avec 56,25 % de fonds propres CET1, permettant ainsi de réduire l'exigence de CET1 de 66 points de base tant en P2R qu'en P2G pour Crédit Agricole S.A. En raison d'une exigence de Pilier 2 (P2R) plus importante en Italie, ce gain est de 77 points de base pour l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie. Certains coussins contracycliques imposés par des superviseurs étrangers ont également été ramenés à zéro.

L'ensemble de ces mesures entraîne, par rapport à l'exercice précédent, une réduction de l'allocation de fonds propres CET1 comprise entre 77 et 115 points de base, selon l'UGT considérée.

Les paramètres de valorisation, notamment les taux d'actualisation ont été mis à jour au 31 décembre 2020.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2020 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2019.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation est présentée dans le tableau suivant :

	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
En 2020	+ 100 pb	- 50 pb	+ 50 pb	- 10 %	+ 10 %	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de Proximité en France – LCL	(2,1 %)	+ 8,8 %	(7,3 %)	+ 2,7 %	(2,7 %)	+ 3,1 %	(3,1 %)
Banque de Proximité à l'International – Italie	(5,4 %)	+ 6,4 %	(5,5 %)	+ 3,6 %	(3,6 %)	+ 2,7 %	(2,7 %)
Banque de Proximité à l'International – Autres	(2,6 %)	+ 3,9 %	(3,6 %)	+ 0,6 %	(0,6 %)	+ 1,4 %	(1,4 %)
Services Financiers Spécialisés	(2,1 %)	+ 9,8 %	(8,3 %)	+ 7,7 %	(7,7 %)	+ 3,6 %	(3,6 %)
Gestion de l'Épargne et Assurances	(0,7 %)	+ 8,6 %	(7,3 %)	NS	NS	+ 1,4 %	(1,4 %)
Grandes clientèles	(8,8 %)	+ 7,8 %	(6,8 %)	+ 1,1 %	(1,1 %)	+ 2,4 %	(2,4 %)

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition – part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour toutes les UGT. Ces tests montrent que seule l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie dont la valeur d'utilité est juste égale, après dépréciation, à la valeur consolidée, est sensible aux dégradations des paramètres du modèle.

- S'agissant des paramètres financiers, les scénarios de sensibilité testés ne conduiraient à identifier un besoin de dépréciation que pour la seule UGT Banque de Proximité à l'International – Italie. En effet :
  - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation entraînerait un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 240 millions d'euros sur l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie. Concernant l'UGT Banque de Proximité en France – LCL, l'écart resterait positif à environ 390 millions d'euros.

    À noter qu'une variation de + 100 points de base des taux d'actualisation conduirait à devoir déprécier l'UGT Banque de proximité – LCL de 360 millions d'euros. Pour l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie, le besoin complémentaire serait de 450 millions d'euros ;
  - une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation complémentaire de l'ordre de 240 millions d'euros sur l'UGT Banque de Proximité à l'International – Italie et n'entraînerait pas de besoin de dépréciation pour les autres UGT.
- S'agissant des paramètres opérationnels :
  - les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection et celui d'une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour les UGT autres que la Banque de Proximité à l'International – Italie : pour celle-ci, le scénario d'une variation de 100 points de base du coefficient d'exploitation en dernière année de projection conduirait à un écart négatif complémentaire de l'ordre de 120 millions d'euros entre valeur d'utilité et valeur consolidée, tandis que dans le cas d'une variation de + 10 % du coût du risque en année terminale cet écart serait de l'ordre de 160 millions d'euros.

6.17 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Ventilation des provisions techniques d'assurance

					31/12/2020
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	TOTAL
Contrats d'assurance	215 228	9 161	24 856	2 066	**251 311**
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	67 322	-	16 155	-	**83 476**
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 609	-	1 637	-	**4 245**
Participation aux bénéfices différée passive	25 556	137	1 284	-	**26 976**
Autres provisions techniques	-	-	-	-	**-**
Total des provisions techniques ventilées	**310 714**	**9 299**	**43 931**	**2 066**	**366 010**
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	**-**
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	(1 255)	(628)	(73)	(351)	**(2 307)**
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	**309 459**	**8 671**	**43 857**	**1 716**	**363 703**

					31/12/2019
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	TOTAL
Contrats d'assurance	208 188	8 263	24 167	2 005	**242 623**
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	70 161	-	15 284	-	**85 445**
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	2 420	-	1 693	-	**4 113**
Participation aux bénéfices différée passive	25 823	99	764	-	**26 686**
Autres provisions techniques	-	-	-	-	**-**
Total des provisions techniques ventilées	**306 592**	**8 362**	**41 908**	**2 005**	**358 867**
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	**-**
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 151	588	87	280	**2 106**
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES	**307 743**	**8 950**	**41 995**	**2 285**	**360 973**

La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les comptes de régularisation. La ventilation des provisions techniques des contrats d'assurance est présentée avant élimination des émissions en euros et en unités de compte souscrites par les sociétés d'assurance.

La participation aux bénéfices différée nette, avant impôt, au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée avant impôt *(en millions d'euros)*	31/12/2020 PBD nette	31/12/2019 PBD nette
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres et sur dérivés de couverture	(22 905)	(22 649)
Dont participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres [1]	(23 508)	(23 421)
Dont participation différée sur dérivés de couverture	603	772
Participation différée sur revalorisation des actifs financiers à la juste valeur par résultat	(1 611)	(1 783)
Autres participations différées	(2 461)	(2 254)
TOTAL PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE AVANT IMPÔT	**(26 977)**	**(26 686)**

(1) Cf. note 6.4 "Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres".

6.18 PROVISIONS

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2020
Risques sur les produits épargne-logement	1 195	-	188	-	(29)	-	-	1 354
Risques d'exécution des engagements par signature	1 481	2	2 575	(18)	(2 355)	(28)	(1)	1 656
Risques opérationnels	403	-	81	(31)	(92)	(2)	(16)	343
Engagements sociaux (retraites) et assimilés [1]	1 982	-	191	(147)	(166)	(5)	117	1 972
Litiges divers	852	-	112	(62)	(88)	(3)	(3)	808
Participations	6	-	2	(1)	(2)	-	-	5
Restructurations	33	-	7	(3)	(9)	-	(1)	27
Autres risques	985	1	252	(143)	(289)	(3)	(106)	697
TOTAL	**6 937**	**3**	**3 408**	**(405)**	**(3 030)**	**(41)**	**(10)**	**6 862**

(1) Dont 1 530 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 151 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Au 31 décembre 2020, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 71 millions d'euros (103 millions d'euros au 31 décembre 2019) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019 [1]	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Risques sur les produits épargne-logement	766	766	-	429	-	-	-	-	1 195
Risques d'exécution des engagements par signature	1 406	1 406	-	2 384	(43)	(2 285)	8	11	1 481
Risques opérationnels	385	385	-	77	(21)	(59)	1	20	403
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 973	1 973	17	207	(253)	(134)	8	164	1 982
Litiges divers	2 445	806	3	93	(50)	(98)	2	96	852
Participations	6	6	-	4	(1)	(3)	-	-	6
Restructurations	25	25	16	13	(2)	(3)	-	(16)	33
Autres risques	1 101	1 101	29	246	(172)	(188)	-	(31)	985
TOTAL	**8 107**	**6 468**	**65**	**3 453**	**(542)**	**(2 770)**	**19**	**244**	**6 937**

(1) Reclassement des provisions pour risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat de la rubrique "Provisions" vers la rubrique "Passifs d'impôts courants et différés" au 1er janvier 2019 pour 1 639 millions d'euros.

Enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire

Les principaux dossiers en lien avec des enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire sont :

Strauss/Wolf/Faudem

Des citoyens américains (et des membres de leurs familles), victimes d'attentats attribués au Hamas commis en Israël entre 2001 et 2004, ont assigné le Crédit Lyonnais et une autre banque devant un tribunal new-yorkais.

Ils soutiennent que ces banques seraient complices des terroristes car elles détenaient chacune un compte ouvert – en 1990 pour le Crédit Lyonnais – par une association charitable d'aide aux Palestiniens, compte par lequel des fonds auraient été virés à des entités palestiniennes accusées, selon les demandeurs, de financer le Hamas. Les demandeurs, qui n'ont pas chiffré leur préjudice, réclament l'indemnisation de leurs "blessures, angoisses et douleurs émotionnelles".

En l'état du dossier et de la procédure, les demandeurs n'ont pas rapporté la preuve que l'association était effectivement liée aux terroristes, ni que le Crédit Lyonnais savait que son client pouvait être impliqué – si ceci était démontré – dans le financement du terrorisme. Le tribunal a pourtant exigé cette démonstration de la part des demandeurs pour qu'ils puissent espérer obtenir gain de cause. Le Crédit Lyonnais conteste donc vigoureusement les allégations des demandeurs.

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2013, le juge du *Summary Judgement* a renvoyé le Crédit Lyonnais et les demandeurs vers un procès au fond devant un jury populaire.

En février 2018, le Crédit Lyonnais a déposé une nouvelle *"motion for summary judgement",* fondée sur une jurisprudence récente afin que les réclamations des demandeurs soient rejetées sans que l'affaire soit soumise à un tel jury populaire.

En janvier 2019, les demandeurs ont tenté de modifier leurs écritures pour y ajouter de nouveaux demandeurs, avant que leur action ne soit prescrite. Le juge a refusé cette demande et deux nouvelles actions (Fisher et Miller) ont donc été introduites devant le même tribunal que celui en charge des procédures Strauss/Wolf. Elles sont similaires à celles déjà en cours, leur analyse juridique est identique et leur sort dépendra de l'issue de la dernière demande de *summary judgment* déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Elles vont donc, d'un point de vue procédural, rester en suspens jusque-là.

Le 31 mars 2019, le tribunal a accueilli dans son intégralité la *"motion for summary judgment"* déposée par le Crédit Lyonnais en février 2018. Le tribunal a estimé qu'aucun jury raisonnable ne pourrait donner raison aux demandeurs et a donc rejeté toutes leurs prétentions. Les demandeurs ont fait appel de cette décision.

Affaire EIC (échange image chèques)

LCL et Crédit Agricole S.A., ainsi que 10 autres banques, ont reçu en mars 2008 une notification de griefs du Conseil de la concurrence (devenu l'Autorité de la concurrence).

Il leur est reproché d'avoir, de façon concertée, mis en place et appliqué des commissions interbancaires dans le cadre de l'encaissement des chèques, depuis le passage à l'échange image chèques, soit depuis 2002 jusqu'en 2007. Selon l'Autorité de la concurrence, ces commissions seraient constitutives d'ententes anticoncurrentielles sur les prix au sens des articles 81, paragraphe 1, du traité instituant la Communauté européenne et de l'article L. 420-1 du Code de commerce, et auraient causé un dommage à l'économie.

En défense, les banques ont réfuté catégoriquement le caractère anticoncurrentiel des commissions et contesté la régularité de la procédure suivie.

Par décision du 20 septembre 2010, l'Autorité de la concurrence a jugé que la Commission d'échange image chèques (CEIC) était anticoncurrentielle par son objet et qu'elle a eu pour conséquence d'augmenter artificiellement les coûts supportés par les banques remettantes, ce qui a eu un impact défavorable sur le prix des services bancaires. Pour ce qui concerne l'une des commissions pour services connexes dite AOCT (annulation d'opérations compensées à tort), l'Autorité de la concurrence a enjoint les banques de procéder à la révision de leur montant dans les six mois de la notification de la décision.

Les banques mises en cause ont été sanctionnées pour un montant global de 384,92 millions d'euros.

LCL et le Crédit Agricole ont été condamnés à payer respectivement 20,7 millions d'euros et 82,1 millions d'euros pour la CEIC et 0,2 million d'euros et 0,8 million d'euros pour l'AOCT.

L'ensemble des banques a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Cette dernière a, par un arrêt du 23 février 2012, annulé la décision estimant que l'Autorité de la concurrence n'avait pas démontré l'existence de restrictions de concurrence constitutives d'une entente par objet.

L'Autorité de la concurrence s'est pourvue en cassation le 23 mars 2012.

La Cour de cassation a cassé, le 14 avril 2015, la décision de la Cour d'appel de Paris du 23 février 2012 et renvoyé l'affaire devant cette même Cour, autrement composée, au seul motif que les interventions volontaires des associations UFC – Que Choisir et l'ADUMPE devant la Cour d'appel ont été déclarées sans objet, sans que les moyens de ces parties ne soient examinés par la Cour.

La Cour de cassation n'a pas tranché l'affaire sur le fond et le Crédit Agricole a saisi la juridiction de renvoi.

La Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision le 21 décembre 2017. Elle a confirmé la décision de l'Autorité de la concurrence du 20 septembre 2010 tout en réduisant de 82 940 000 euros à 76 560 000 euros les sanctions pécuniaires infligées au Crédit Agricole. La sanction pour LCL est demeurée inchangée à 20 930 000 euros.

Comme les autres banques parties à cette procédure, LCL et le Crédit Agricole se sont pourvus en cassation.

Par une décision du 29 janvier 2020, la Cour de cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 21 décembre 2017 au motif que la Cour d'appel n'avait pas caractérisé l'existence de restrictions de concurrence par objet et renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine *(Fed)* et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales *(Deferred Prosecution Agreements)* avec l'*US Attorney Office* du District de Columbia (USAO) et le *District Attorney* de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, Crédit Agricole CIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor *(London Interbank Offered Rates)* sur plusieurs devises, du taux Euribor *(Euro Interbank Offered Rate)* et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ *(Department of Justice)* et la CFTC *(Commodity Future Trading Commission)* – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'*Attorney General* de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Cette enquête a été clôturée à la suite d'une transaction, aux termes de laquelle Crédit Agricole S.A. a accepté de s'acquitter d'une pénalité de 4 465 701 francs suisses et de coûts de procédure d'un montant de 187 012 francs suisses, sans aucune reconnaissance de culpabilité.

Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à Crédit Agricole CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe *(class actions)* aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une ("Sullivan" pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre ("Lieberman" pour le Libor), l'action de groupe "Lieberman" est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe "Sullivan", Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une *motion to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1er juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe *(class action)* aux États-Unis ("Frontpoint") relative aux indices Sibor *(Singapore Interbank Offered Rate)* et SOR *(Singapore Swap Offer Rate)*. Après avoir accepté une première *motion to dismiss* présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action Frontpoint, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice Sibor. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices Sibor/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice Sibor/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action Frontpoint les manipulations alléguées des indices Sibor et SOR ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. Le 26 juillet 2019, la cour fédérale a fait droit aux arguments présentés par les défendeurs. Les plaignants ont relevé appel de cette décision le 26 août 2019.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, Sibor et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu au cours de l'annee 2018 une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige portait sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. BSF avait quantifié sa réclamation à 1 023 523 357,00 SAR en principal, soit la contre-valeur en euros d'environ 242 millions. Crédit Agricole CIB et BSF ont signé un accord ayant pour effet de mettre un terme à la procédure d'arbitrage devant la CCI. Cet accord n'a pas d'impact significatif sur les comptes de Crédit Agricole CIB.

Bonds SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant sur le marché secondaire des obligations SSA *(Supranational, Sub-Sovereign and Agencies)* libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019, puis au cours d'une audition qui s'est tenue les 10 et 11 juillet 2019.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe *(class action)* consolidée putative devant le Tribunal fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage

suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des *"motions to dismiss"* visant à rejeter cette plainte. S'agissant de Crédit Agricole CIB la plainte a été jugée irrecevable, le 30 septembre 2019, pour défaut de compétence de la juridiction new-yorkaise et, dans une décision ultérieure, le Tribunal a jugé que les plaignants avaient en tout état de cause échoué à établir une violation de la loi antitrust américaine. En juin 2020 les plaignants ont fait appel de ces deux décisions.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal fédéral du District Sud de New York. En juillet 2020 les plaignants ont volontairement interrompu l'action mais elle pourrait être reprise.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole-CIB ont reçu notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Une autre action, a été déposée le même jour devant la Cour fédérale. L'action devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario a été radiée en date du 19 février 2020.

À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New York ("O'Sullivan I").

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs ("O'Sullivan II").

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs ("Tavera").

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du *US Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act.* Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le *US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control,* ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une *"motion to dismiss"* visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure "O'Sullivan I". Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019. Le 25 février 2020 la requête des plaignants en vue de modifier leur plainte a été refusée et leur plainte initiale a été rejetée.

Le 28 mai 2020, les plaignants ont déposé une nouvelle requête en vue d'obtenir une décision finale susceptible d'appel. Le 11 juin 2020, les défendeurs se sont opposés à cette requête et le 18 juin 2020 les plaignants ont répondu. Le Tribunal n'a pas encore statué sur la requête.

Autorité de la concurrence italienne

Le 5 octobre 2018, Crédit Agricole Consumer Finance S.A. ("CACF") et sa filiale FCA Bank S.p.A. ont reçu –ainsi que plusieurs autres banques et certains constructeurs automobiles – une communication des griefs de l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato* (Autorité italienne de la concurrence). Il était allégué dans cette communication des griefs que plusieurs banques adossées à certains fabricants d'automobiles et offrant des solutions de financement de ces véhicules (banques dites "captives") auraient restreint la concurrence du fait de certains échanges d'informations, notamment au sein de deux associations professionnelles.

Par une décision notifiée le 9 janvier 2019, l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato* a considéré que FCA Bank S.p.A. avait participé à cette prétendue infraction et que celle-ci était également imputable à Crédit Agricole Consumer Finance.

L'*Autorità garante della concorrenza e del mercato* a imposé une amende de 178,9 millions euros à FCA Bank S.p.A., FCA Bank S.p.A. et Crédit Agricole Consumer Finance ont fait appel de cette décision devant le Tribunal administratif régional (TAR) du Lazio. Par ordonnance du 4 avril 2019, le TAR du Lazio a prononcé, à titre provisoire, le sursis à l'exécution du paiement de l'amende imposée à FCA Bank S.p.A. sous réserve de la constitution d'une caution par FCA Bank S.p.A. couvrant le montant de l'amende.

Par un arrêt du 24 novembre 2020, le TAR du Lazio a annulé la décision de l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato.* Le 23 décembre 2020, l'*Autorità garante della concorrenza e del mercato* a fait appel de cette décision devant le Conseil d'État italien.

Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe ("Putnam Bank") a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (l'*US District Court Southern District of New York*) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE Libor. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire ("Livonia") a été introduite auprès de l'*US District Court Southern District of New York* contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1er février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe ("Hawai Sheet Metal Workers retirement funds") a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1er juillet 2019, les demandeurs ont déposé une *"consolidated class action complaint".*

Les défendeurs ont déposé le 30 août 2019 une *"motion to dismiss"* visant à rejeter cette plainte consolidée.

Le 26 mars 2020, le juge a fait droit à la *"motion to dismiss"* des défendeurs. Le 24 avril 2020, les plaignants ont fait appel de cette décision.

Le 30 novembre 2020, les avocats des plaignants, durant la phase de dépôt des mémoires, ont informé les défendeurs du souhait des plaignants nommés de se désister et le 1er décembre 2020 ont déposé une demande de sursis à statuer auquel les défendeurs se sont opposés. Le 7 décembre 2020, le tribunal a rejeté cette demande et les plaignants ont répondu le 15 décembre 2020.

Le 28 décembre 2020, DYJ Holdings Inc. a fait une demande d'intervention en vue de se substituer aux plaignants nommés. Le 7 janvier 2021, les défendeurs s'y sont opposés et ont également déposé une requête pour le rejet de l'appel.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100 % de Crédit Agricole Consumer Finance S.A., et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande porte sur un montant de 312 millions d'euros. Elle est assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6 % l'an).

CACEIS Allemagne conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a interjeté appel sur le fond et a sollicité un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS a fait appel de cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des procédures d'appel en cours, une créance d'un montant équivalent.

Amundi – Procédure AMF

Suite à une enquête diligentée de 2017 à 2019, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a notifié des griefs à Amundi le 12 juin 2020. Les griefs concernent la gestion de certaines transactions réalisées par deux salariés d'Amundi, entre 2014 et 2015. Ce dossier a été transmis à un rapporteur qui présentera ses conclusions à la Commission des sanctions au terme de l'instruction du dossier. Amundi coopère pleinement dans le cadre de cette procédure. À ce jour, aucune sanction n'a été prononcée à l'encontre d'Amundi.

Provision épargne-logement

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne logement sur la phase d'épargne

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	6 408	6 417
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	52 694	48 311
Ancienneté de plus de 10 ans	48 569	49 439
Total plans d'épargne-logement	**107 671**	**104 167**
Total comptes épargne-logement	**12 654**	**11 946**
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**120 325**	**116 113**

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2020 pour les données au 31 décembre 2020 et à fin novembre 2019 pour les données au 31 décembre 2019.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Plans d'épargne-logement	42	63
Comptes épargne-logement	207	321
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**249**	**384**

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT		
Ancienneté de moins de 4 ans	5	3
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	531	545
Ancienneté de plus de 10 ans	818	647
Total plans d'épargne-logement	**1 354**	**1 195**
Total comptes épargne-logement	**-**	**-**
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**1 354**	**1 195**

(en millions d'euros)	31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2020
Plans d'épargne-logement	1 195	188	(29)	-	1 354
Comptes épargne-logement	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	**1 195**	**188**	**(29)**	**-**	**1 354**

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au Groupe Crédit Agricole et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A., LCL et les Caisses régionales.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurants au bilan du Groupe Crédit Agricole n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.19 DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Dettes subordonnées à durée déterminée (1)	23 242	20 786
Dettes subordonnées à durée indéterminée (2)	411	645
Dépôts de garantie à caractère mutuel	181	168
Titres et emprunts participatifs	62	62
VALEUR AU BILAN	**23 896**	**21 661**

(1) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS" et de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI".

Au 31 décembre 2020, l'encours des titres super-subordonnés est de 247 millions d'euros contre 472 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

Émissions de dettes subordonnées

Les émissions de dettes subordonnées entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement – CRD/CRR (telles que ces textes ont été amendés, pour la dernière fois au travers de respectivement, la Directive (EU) 2019/878, dite CRD 5, et le Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019, dit CRR2) définissent notamment les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ces conditions entre le 1er janvier 2014 (date de la première entrée en vigueur de la Directive CRD et du Règlement CRR) et le 1er janvier 2022 et, pour les instruments émis avant le 27 juin 2019 (date d'entrée en vigueur de la Directive CRD 5 et du Règlement CRR2 venant amender la CRD 4 et le CRR) jusqu'au 28 juin 2025 et sous réserve de certains critères.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse de nouvelles émissions ou d'émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par renflouement interne *(Bail-in)* dans certaines circonstances et notamment en cas de mise en résolution de la banque émettrice, conformément au droit français applicable transposant la Directive 2014/59/EU du Parlement européen et du Conseil sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement du 15 mai 2014 (telle qu'amendée, notamment, par la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement) (la **"Directive DRRB"**).

Les différents types de dettes subordonnées émises par Crédit Agricole S.A. et toujours en circulation sont détaillés ci-dessous : il s'agit des titres super-subordonnés à durée indéterminée et des titres subordonnés remboursables.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

Le Groupe Crédit Agricole a émis plusieurs générations de titres super subordonnés à durée indéterminée tenant compte des différentes réglementations et législations applicables au moment de leur émission.

Ces titres ont, en point commun, d'être tous émis pour une durée indéterminée. Ils peuvent être remboursés dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions spécifiques liées notamment à leur éligibilité d'origine en fonds propres de catégorie 1.

Les nouvelles émissions de TSS sont effectuées uniquement sur les marchés internationaux à destination d'investisseurs institutionnels, en droit anglais, français ou de l'État de New York (États-Unis).

Les TSS se distinguent des autres titres de créance en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de super-subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce, en fonction de la date à laquelle ils ont été émis.

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR)

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts a durée (échéance) déterminée. Ils peuvent être remboursés avant cette échéance dans les conditions qui sont contractuellement définies et sous réserve de certaines conditions liées notamment à leur éligibilité d'origine en fonds propres de catégorie 2.

Les émissions de ces TSR sont réalisées soit sur le marché français, en droit français, soit sur les marchés internationaux en droit français, anglais, en droit de l'État de New York (États-Unis) ou en droit japonais.

Les TSR se distinguent des obligations senior préférées ou non préférées en raison du rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable et ce en fonction de la date à laquelle ils ont été émis (les TSR sont junior aux titres senior non préférés et préférés).

Remboursements anticipés dans le cadre des conditions de toutes les émissions de titres subordonnés (TSR ou TSS)

Les TSR et TSS ci-dessus visés peuvent faire l'objet, en fonction des conditions déterminées au moment de leur émission :

- de rachat en bourse ou hors bourse ou offre publique d'achat ou d'échange, sous réserve de l'accord du régulateur et/ou de l'autorité de supervision compétent, si nécessaire, et/ou à l'initiative de Crédit Agricole S.A., selon les clauses contractuelles de chaque émission ;
- de l'exercice d'une option de remboursement anticipé à l'option de Crédit Agricole S.A. *(call option)*, dans les conditions et sous réserve de l'autorisation de régulateur compétent le cas échéant, aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Émissions de dette "senior non préférée"

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée "loi Sapin 2"), du 10 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior "non préférée" (codifiée dans les articles L. 613-30-3-I-4° et R. 613-28 du Code monétaire et financier). Cette catégorie de dette est également visée par la Directive DRRB.

Les titres senior non préférés se distinguent des titres senior préférés en raison de leur rang de créance en liquidation définie contractuellement par référence aux articles L. 613-30-3-I-4° et R. 613-28 du Code monétaire et financier précités (les titres senior non préférés sont junior aux titres senior préférés et senior aux titres subordonnés (en ce compris les TSS et les TSR précités).

L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole s'élève ainsi à 24,1 milliards en contre-valeur euros au 31 décembre 2020 contre 18,5 milliards en contre-valeur euros au 31 décembre 2019.

Émissions de type *covered bonds*

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type *covered bonds* par l'intermédiaire de deux filiales en France, une filiale en Italie et une filiale en Suisse :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, l'encours en vie au 31 décembre 2020 s'élève à 33 milliards en contre-valeur euros ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2020 s'élève à 4 milliards d'euros ;
- Crédit Agricole Italia : au total, l'encours émis et en vie au 31 décembre 2020 s'élève à 10 milliards d'euros d'OBG, dont 1,75 milliard d'euros retenus au 31 décembre 2020 ;
- Crédit Agricole Nextbank dont l'émission inaugurale a été réalisée en septembre 2020 pour un montant de 200 millions de francs suisses, soit 184 millions en contre-valeur euros.

6.20 INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Au 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole a revu les modalités de comptabilisation des coupons versés aux investisseurs relatifs aux instruments financiers subordonnés RT1 *(Restricted Tier 1)* émis par Crédit Agricole Assurances (CAA) et souscrits par des investisseurs extérieurs au Groupe.

La rémunération de ces instruments étant qualifiée de "cumulative", celle-ci est acquise aux porteurs de ces instruments qui se voient ainsi attribuer une partie du résultat.

Cela a pour conséquence :

- d'attribuer des coupons, en résultat, aux participations ne donnant pas le contrôle, par prélèvement sur le résultat part du Groupe ;
- de déduire les coupons, lors de leur versement, des capitaux propres relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle.

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

					Au 31 décembre 2020			
		Montant en devises au 31/12/2019	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31/12/2020	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération – Part du Groupe – Cumulée	Frais d'émission nets d'impôt	Impact en Capitaux propres part du Groupe Cumulé
Date d'émission	Devise	*(en millions de devises d'émission)*	*(en millions de devises d'émission)*	*(en millions de devises d'émission)*	*(en millions d'euros)*	*(en millions d'euros)*	*(en millions d'euros)*	*(en millions d'euros)*
23/01/2014	USD	1 750	-	1 750	1 283	(827)	(8)	448
08/04/2014	GBP	500	-	500	607	(300)	(4)	303
08/04/2014	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(436)	(6)	558
19/01/2016	USD	1 250	-	1 250	1 150	(440)	(8)	702
26/02/2019	USD	1 250	-	1 250	1 098	(121)	(7)	970
14/10/2020	EUR		-	750	750	(6)	(5)	739
Émissions Crédit Agricole S.A.			**-**		**5 888**	**(2 130)**	**(38)**	**3 720**
Émissions souscrites en interne								
Effet Part Groupe/Participations ne donnant pas le contrôle					-	32	-	32
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					-	-	-	-
TOTAL					**5 888**	**(2 098)**	**(38)**	**3 752**

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

					Au 31 décembre 2020	
		Montant en devises au 31/12/2019	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31/12/2020	Montant en euros au cours d'origine	Rémunération – Participations ne donnant pas le contrôle – Cumulée
Date d'émission	Devise	*(en millions de devises d'émission)*	*(en millions de devises d'émission)*	*(en millions de devises d'émission)*	*(en millions d'euros)*	*(en millions d'euros)*
14/10/2014	EUR	745	-	745	745	(203)
13/01/2015	EUR	1 000	-	1 000	1 000	(211)
Émissions Assurance					**1 745**	**(414)**
TOTAL					**1 745**	**(414)**

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée impactant les capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(383)	(410)
Évolutions des nominaux	754	123
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	127	145
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(5)	(7)
Autres	-	(109)
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves [1]	-	(76)
Évolutions des nominaux	-	13
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	24	26
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	-	-
Autres	-	-

(1) Suite au changement de méthode de comptabilisation des coupons RT1 intervenu au 31 décembre 2020, ceux-ci sont désormais comptabilisés en Résultat des participations ne donnant pas le contrôle.

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.

6.21 PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Informations sur l'étendue des intérêts détenus par les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

					31/12/2020
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	30 %	30 %	275	2 414	-
Groupe Crédit Agricole Italia	15 %	15 %	(45)	853	-
Groupe CACEIS	30 %	30 %	58	1 030	-
AGOS SPA	39 %	39 %	82	376	64
CA Égypte	40 %	40 %	26	145	22
Autres entités [1]			108	2 091	12
TOTAL	**-**	**-**	**504**	**6 909**	**98**

(1) Dont 1 745 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

					31/12/2019
(en millions d'euros)	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	30 %	30 %	279	2 093	171
Groupe Crédit Agricole Italia	15 %	15 %	55	896	28
Groupe CACEIS	30 %	30 %	-	1 010	2
AGOS SPA	39 %	39 %	104	363	106
CA Égypte	40 %	40 %	43	155	25
Autres entités [1]			25	2 045	15
TOTAL			**506**	**6 562**	**347**

(1) Dont 1 726 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle.

Informations financières individuelles résumées concernant les participations significatives ne donnant pas le contrôle

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le Groupe Crédit Agricole sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

				31/12/2020
(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	28 888	2 521	907	757
Groupe Crédit Agricole Italia	76 328	1 891	217	240
Groupe CACEIS	120 695	1 129	189	156
AGOS SPA	17 309	809	223	222
CA Égypte	2 704	197	66	65
TOTAL	**245 924**	**6 547**	**1 602**	**1 440**

				31/12/2019
(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	24 261	2 636	959	966
Groupe Crédit Agricole Italia	64 231	1 950	326	401
Groupe CACEIS	88 015	939	158	205
AGOS SPA	18 180	868	267	266
CA Égypte	2 850	216	108	122
TOTAL	**197 538**	**6 609**	**1 818**	**1 960**

6.22 VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE CONTRACTUELLE

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

						31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	TOTAL
Caisse, banques centrales	197 792	-	-	-	-	**197 792**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	122 462	28 506	39 987	82 117	165 462	**438 534**
Instruments dérivés de couverture	1 538	2 856	4 709	13 862	-	**22 965**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9 165	14 925	100 815	149 271	3 733	**277 909**
Actifs financiers au coût amorti	153 961	136 215	426 599	445 749	3 126	**1 165 650**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	13 524					**13 524**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**498 442**	**182 502**	**572 110**	**690 999**	**172 321**	**2 116 374**
Banques centrales	864	-	-	-	-	**864**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	108 788	20 907	41 417	92 048	-	**263 160**
Instruments dérivés de couverture	1 961	677	6 399	14 682	6	**23 725**
Passifs financiers au coût amorti	972 311	72 168	232 203	57 489	-	**1 334 171**
Dettes subordonnées	451	1 501	5 932	15 422	590	**23 896**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 541					**11 541**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**1 095 916**	**95 253**	**285 951**	**179 641**	**596**	**1 657 357**

						31/12/2019
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	TOTAL
Caisse, banques centrales	97 135	-	-	-	-	**97 135**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	97 267	23 956	43 177	79 766	160 170	**404 336**
Instruments dérivés de couverture	2 839	485	4 735	12 888	-	**20 947**
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 671	16 804	99 058	143 650	4 129	**272 312**
Actifs financiers au coût amorti	180 330	112 565	390 827	421 694	4 163	**1 109 579**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	11 714					**11 714**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**397 956**	**153 810**	**537 797**	**657 998**	**168 462**	**1 916 023**
Banques centrales	2 183	-	-	-	-	**2 183**
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	100 109	11 475	43 307	90 218	-	**245 109**
Instruments dérivés de couverture	1 577	630	5 272	13 019	-	**20 498**
Passifs financiers au coût amorti	880 647	103 581	124 271	59 948	-	**1 168 448**
Dettes subordonnées	312	1 230	1 986	17 334	799	**21 661**
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 508					**10 508**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	**995 336**	**116 916**	**174 836**	**180 519**	**799**	**1 468 407**

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements [1] [2]	(7 969)	(7 912)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(754)	(737)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(155)	(197)
Autres charges sociales	(2 319)	(2 272)
Intéressement et participation	(673)	(743)
Impôts et taxes sur rémunération	(815)	(794)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**(12 685)**	**(12 656)**

(1) Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le Groupe Crédit Agricole a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 70 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre une charge de 51 millions d'euros au 31 décembre 2019.

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 224 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 175 millions d'euros au 31 décembre 2019.

7.2 EFFECTIF MOYEN DE LA PÉRIODE

Effectif moyen	31/12/2020	31/12/2019
France	104 584	104 605
Étranger	37 576	38 070
TOTAL	**142 159**	**142 675**

7.3 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

Cartographie des régimes de retraites supplémentaires en France

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2020	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2019
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	1 750	1 745
		Régime cadres dirigeants art. 83	219	192
Pôle Banque de Proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	292	303
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	5 032	4 925
Pôle Gestion de l'Épargne et Assurances	CAAS / Pacifica / SIRCA / LA MDF	Régime professionnel agricole 1,24 %	4 443	4 189
	CAAS / Pacifica / CACI / LA MDF	Régime cadres dirigeants art. 83	79	65
	CACI / CA Indosuez Wealth (France) / CA Indosuez Wealth (Group) / Amundi	Régime type art. 83	3 725	3 456

7.4 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Variation dette actuarielle

			31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	**3 030**	**1 773**	**4 803**	**4 483**
Écart de change	-	(55)	**(55)**	**68**
Coût des services rendus sur l'exercice	139	40	**179**	**192**
Coût financier	27	22	**49**	**70**
Cotisations employés	1	15	**16**	**18**
Modifications, réductions et liquidations de régime	(77)	(18)	**(95)**	**(202)**
Variations de périmètre	(1)	(2)	**(3)**	**37**
Prestations versées (obligatoire)	(145)	(79)	**(224)**	**(176)**
Taxes, charges administratives et primes	-	-	**-**	**-**
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses démographiques [1]	(45)	39	**(6)**	**(56)**
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses financières [1]	164	87	**251**	**369**
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	**3 093**	**1 822**	**4 915**	**4 803**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Détail de la charge comptabilisée au résultat

			31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	(62)	(24)	**(86)**	**10**
Charge/produit d'intérêt net	(11)	(3)	**(14)**	**(16)**
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	**(73)**	**(27)**	**(100)**	**(6)**

Détail gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables

			31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables au 31/12/N-1	**838**	**321**	**1 159**	**963**
Écart de change	-	(4)	(4)	7
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	(18)	(88)	(106)	(112)
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses démographiques [1]	(45)	39	(6)	(56)
Gains/(pertes) actuariels – liés aux hypothèses financières [1]	164	87	251	369
Ajustement de la limitation d'actifs	7	2	9	-
Total des éléments reconnus immédiatement en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres au 31/12/N	**108**	**36**	**144**	**207**

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

			31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	**1 799**	**1 512**	**3 311**	**3 020**
Écart de change	-	(51)	**(51)**	**61**
Intérêt sur l'actif (produit)	15	20	**35**	**52**
Gains/(pertes) actuariels	17	89	**106**	**111**
Cotisations payées par l'employeur	118	30	**148**	**157**
Cotisations payées par les employés	-	16	**16**	**18**
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	**-**	**-**
Variations de périmètre	(7)	(1)	**(8)**	**16**
Taxes, charges administratives et primes	-	(1)	**(1)**	**(1)**
Prestations payées par le fonds	(71)	(76)	**(147)**	**(123)**
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	**1 871**	**1 538**	**3 409**	**3 311**

Variation de juste valeur des droits à remboursement

			31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	**338**	**-**	**338**	**337**
Écart de change	-	-	**-**	**-**
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	2	-	**2**	**4**
Gains/(pertes) actuariels	-	-	**-**	**1**
Cotisations payées par l'employeur	7	-	**7**	**-**
Cotisations payées par les employés	-	-	**-**	**-**
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	**-**	**-**
Variations de périmètre	6	-	**6**	**5**
Taxes, charges administratives et primes	-	-	**-**	**-**
Prestations payées par le fonds	(37)	-	**(37)**	**(9)**
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	**316**	**-**	**316**	**338**

Position nette

			31/12/2020	31/12/2019
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	**(3 093)**	**(1 822)**	**(4 915)**	**(4 803)**
Impact de la limitation d'actifs	(7)	(11)	**(18)**	**(9)**
Juste valeur des actifs fin de période	1 871	1 538	**3 409**	**3 311**
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE	**(1 229)**	**(295)**	**(1 524)**	**(1 495)**

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

		31/12/2020		31/12/2019
(en millions d'euros)	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation [1]	0,35 %	0,99 %	0,84 %	1,27 %
Taux de rendement effectif des actifs du régime et des droits à remboursement	2,39 %	7,34 %	3,83 %	8,56 %
Taux attendus d'augmentation des salaires [2]	1,40 %	1,74 %	1,36 %	1,80 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non cadres).

Information sur les actifs des régimes – allocations d'actifs [1]

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté	en %	en montant	dont coté
Actions	10,0 %	219	86	24,3 %	374	374	**15,9 %**	**593**	**460**
Obligations	64,6 %	1 412	377	49,3 %	758	758	**58,3 %**	**2 169**	**1 134**
Immobilier	5,2 %	114		11,6 %	178		**7,9 %**	**293**	
Autres actifs	20,2 %	441		14,8 %	228		**18,0 %**	**669**	

Au 31 décembre 2020, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 4,57 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 5,10 %.

La politique de couverture des engagements sociaux du Groupe Crédit Agricole répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 76 % au 31 décembre 2020 (droits à remboursements inclus).

7.5 AUTRES AVANTAGES SOCIAUX

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par le Groupe Crédit Agricole au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 442 millions d'euros au 31 décembre 2020.

7.6 PAIEMENTS À BASE D'ACTIONS

7.6.1 Plan d'attribution d'options

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2020.

7.6.2 Rémunérations variables différées versées en actions ou en espèces indexées sur la valeur de l'action

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées par tiers en mars 2021, mars 2022 et mars 2023.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des conditions d'acquisition (conditions de présence et de performance).

(1) Dont juste valeur des droits à remboursement.

NOTE 8 Contrats de location

8.1 CONTRATS DE LOCATION DONT LE GROUPE EST PRENEUR

Le poste "Immobilisations corporelles d'exploitation" au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations corporelles détenues en propre	8 210	8 255
Droits d'utilisation des contrats de location	2 329	1 898
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	**10 539**	**10 153**

Le Groupe Crédit Agricole est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs…) pour des durées de un à trois ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Le Groupe Crédit Agricole a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

Variation des actifs au titre du droit d'utilisation

Le Groupe Crédit Agricole est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont le Groupe Crédit Agricole est preneur sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements [1]	31/12/2020
Immobilier							
Valeur brute	2 308	2	622	(388)	(31)	621	3 134
Amortissements et dépréciations	(497)	-	(451)	90	9	(74)	(923)
Total Immobilier	**1 811**	**2**	**171**	**(298)**	**(22)**	**547**	**2 211**
Mobilier							
Valeur brute	162	78	62	(55)	(6)	(2)	239
Amortissements et dépréciations	(75)	(16)	(55)	22	2	1	(121)
Total Mobilier	**87**	**62**	**7**	**(33)**	**(4)**	**(1)**	**118**
TOTAL DROITS D'UTILISATION	**1 898**	**64**	**178**	**(331)**	**(26)**	**546**	**2 329**

(1) Tenant compte des effets de première application de la décision de l'IFRS IC du 26 novembre 2019 sur la durée des contrats de location IFRS 16, le solde des droits d'utilisation au bilan aurait été de 2 466 millions d'euros au 31 décembre 2019 (cf. note 1.1 "Normes applicables et comparabilité").

(en millions d'euros)	31/12/2018	01/01/2019	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilier								
Valeur brute	66	2 003	18	351	(99)	11	24	2 308
Amortissements et dépréciations	(24)	(84)	(2)	(379)	7	(1)	(38)	(497)
Total Immobilier	**42**	**1 919**	**16**	**(28)**	**(92)**	**10**	**(14)**	**1 811**
Mobilier								
Valeur brute	4	62	-	33	(4)	-	71	162
Amortissements et dépréciations	(2)	(2)	-	(44)	1	-	(30)	(75)
Total Mobilier	**2**	**60**	**-**	**(11)**	**(3)**	**-**	**41**	**87**
TOTAL DROITS D'UTILISATION	**44**	**1 979**	**16**	**(39)**	**(95)**	**10**	**27**	**1 898**

Échéancier des dettes locatives

				31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	522	1 153	643	**2 318**

				31/12/2019
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
Dettes locatives	438	912	480	**1 830**

Détails des charges et produits de contrats de location

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(34)	(31)
Total Intérêts et charges assimilées (PNB)	**(34)**	**(31)**
Charges relatives aux contrats de location court terme	(15)	(130)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(43)	(55)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(18)	(11)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	1	1
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	-
Total Charges générales d'exploitation	**(75)**	**(195)**
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(564)	(420)
Total Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	**(564)**	**(420)**
TOTAL CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION	**(673)**	**(646)**

Montants des flux de trésorerie de la période

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(511)	(524)

8.2 CONTRATS DE LOCATION DONT LE GROUPE EST BAILLEUR

Le Groupe Crédit Agricole propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

Produits de contrats de location

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Location-financement	**754**	**763**
Profits ou pertes réalisés sur la vente	35	17
Produits financiers tirés des créances locatives	719	746
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	**329**	**338**
Produits locatifs	329	338

Échéancier des paiements de loyers à recevoir

							31/12/2020
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location-financement
Contrats de location-financement	5 022	8 680	3 495	17 197	1 455	1 614	17 356

							31/12/2019
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location-financement
Contrats de location-financement	5 701	8 136	2 945	16 782	1 723	1 662	16 720

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

NOTE 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement	**223 935**	**209 187**
Engagements en faveur des établissements de crédit	14 738	11 979
Engagements en faveur de la clientèle	209 197	197 208
Ouverture de crédits confirmés	152 359	142 239
Ouverture de crédits documentaires	*4 842*	*4 527*
Autres ouvertures de crédits confirmés	*147 517*	*137 713*
Autres engagements en faveur de la clientèle	56 838	54 969
Engagements de garantie	**88 831**	**91 002**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	8 117	8 488
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 955	3 400
Autres garanties	5 162	5 089
Engagements d'ordre de la clientèle	80 714	82 513
Cautions immobilières	5 231	5 264
Autres garanties d'ordre de la clientèle	75 483	77 249
Engagements sur titres	**4 557**	**4 765**
Titres à livrer	4 557	4 765
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financement	**138 115**	**83 987**
Engagements reçus des établissements de crédit	133 963	81 041
Engagements reçus de la clientèle	4 152	2 946
Engagements de garantie	**399 827**	**373 659**
Engagements reçus des établissements de crédit	107 543	104 946
Engagements reçus de la clientèle	292 284	268 711
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées (1)	*70 856*	*47 618*
Autres garanties reçues	*221 428*	*221 093*
Engagements sur titres	**4 107**	**4 570**
Titres à recevoir	4 107	4 570

(1) Dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Groupe Crédit Agricole a accordé des prêts pour lesquels il a reçu des engagements de garantie de l'État français (PGE). AU 31 décembre 2020, le montant de ces engagements de garantie reçus s'élève à 22,6 milliards d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE (DONT ACTIFS TRANSFÉRÉS)		
Titres et créances apportés en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH…)	397 614	189 452
Titres prêtés	12 911	8 797
Dépôts de garantie sur opérations de marché	19 208	18 229
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	105 771	103 774
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	**535 504**	**320 253**
VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	7	4
Titres et valeurs reçus en pension	157 468	133 967
Titres vendus à découvert	37 172	33 468
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	**194 647**	**167 439**

Créances apportées en garantie

Au 31 décembre 2020, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 274,2 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales et LCL), contre 81,9 milliards d'euros au 31 décembre 2019.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 12,1 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 12,3 milliards d'euros au 31 décembre 2019, et 1,2 milliard d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des émissions sécurisées de *European Secured Notes Issuer* (ESNI), société de titrisation de droit français créée par cinq banques dont le Groupe Crédit Agricole, 2,9 milliards d'euros de créances des Caisses régionales ont été cédées en pleine propriété à titre de garantie.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 38,3 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et 9,3 milliards de LCL ont été apportés en garantie.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,8 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2020, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le Groupe Crédit Agricole et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 297,5 milliards d'euros et chez Crédit Agricole CIB pour 178 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des Caisses régionales.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du Groupe Crédit Agricole consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2020.

NOTE 10 Reclassements d'instruments financiers

Principes retenus par le Groupe Crédit Agricole

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par le Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole n'a pas opéré en 2020 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'*exit price*").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de *spreads* de *credit default swaps* (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie est retenu pour les instruments financiers à la juste valeur pour lesquels la valorisation fait appel, exclusivement ou pour partie significative, à des paramètres de marché non observables.

Sont considérés comme inobservables les paramètres pour lesquels aucune information de marché n'est disponible, ou bien pour lesquels les informations de marché disponibles sont considérées comme insuffisantes. Cette qualification peut faire appel au dire d'expert. Les informations examinées peuvent comprendre des transactions effectivement conclues, des cotations fermes ou indicatives, des informations résultant de consensus de marché.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables dont la rémunération s'ajuste régulièrement aux taux de marché en vigueur ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.

11.1 JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
INSTRUMENTS DE DETTES NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Prêts et créances	**1 055 444**	**1 122 841**	**-**	**238 606**	**884 235**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**89 954**	**109 882**	**-**	**109 302**	**580**
Comptes ordinaires et prêts JJ	6 673	10 320	-	10 245	75
Comptes et prêts à terme	74 945	91 068	-	90 793	275
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	7 653	7 665	-	7 665	-
Prêts subordonnés	616	735	-	505	230
Autres prêts et créances	67	94	-	94	-
Prêts et créances sur la clientèle	**965 490**	**1 012 959**	**-**	**129 304**	**883 655**
Créances commerciales	41 018	41 329	-	21 445	19 884
Autres concours à la clientèle	905 106	950 451	-	90 202	860 249
Valeurs reçues en pension	205	205	-	205	-
Titres reçus en pension livrée	3 713	3 713	-	3 460	253
Prêts subordonnés	135	137	-	81	56
Créances nées d'opérations d'assurance directe	308	308	-	82	226
Créances nées d'opérations de réassurance	845	845	-	5	840
Avances en comptes courants d'associés	858	938	-	675	263
Comptes ordinaires débiteurs	13 302	15 033	-	13 149	1 884
Titres de dettes	**110 206**	**112 959**	**84 192**	**12 811**	**15 956**
Effets publics et valeurs assimilées	39 959	40 828	36 648	3 951	229
Obligations et autres titres à revenu fixe	70 247	72 131	47 544	8 860	15 727
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**1 165 650**	**1 235 800**	**84 192**	**251 417**	**900 191**

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
INSTRUMENTS DE DETTES NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Prêts et créances	**1 014 445**	**1 044 734**	**-**	**355 060**	**689 675**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	**100 949**	**105 834**	**-**	**104 955**	**879**
Comptes ordinaires et prêts JJ	29 166	29 192	-	29 158	34
Comptes et prêts à terme	65 592	70 410	-	69 794	616
Valeurs reçues en pension	1	1	-	-	1
Titres reçus en pension livrée	5 538	5 550	-	5 550	-
Prêts subordonnés	621	630	-	402	228
Autres prêts et créances	31	51	-	51	-
Prêts et créances sur la clientèle	**913 496**	**938 900**	**-**	**250 104**	**688 795**
Créances commerciales	44 814	44 108	-	21 025	23 083
Autres concours à la clientèle	846 565	871 568	-	209 193	662 375
Valeurs reçues en pension	232	232	-	232	-
Titres reçus en pension livrée	4 071	4 073	-	4 073	-
Prêts subordonnés	119	119	-	63	56
Créances nées d'opérations d'assurance directe	309	309	-	92	217
Créances nées d'opérations de réassurance	770	770	-	1	769
Avances en comptes courants d'associés	940	1 000	-	567	433
Comptes ordinaires débiteurs	15 676	16 721	-	14 858	1 864
Titres de dettes	**95 134**	**96 391**	**71 413**	**7 572**	**17 406**
Effets publics et valeurs assimilées	33 346	34 080	32 250	1 589	241
Obligations et autres titres à revenu fixe	61 788	62 311	39 163	5 984	17 164
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**1 109 579**	**1 141 125**	**71 413**	**362 632**	**707 080**

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2020	Juste valeur au 31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Dettes envers les établissements de crédit	**198 942**	**237 265**	**-**	**236 102**	**1 163**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	8 545	8 609	-	8 609	-
Comptes et emprunts à terme	168 579	206 654	-	205 605	1 049
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	21 818	22 002	-	21 888	114
Dettes envers la clientèle	**963 433**	**981 214**	**-**	**648 587**	**332 627**
Comptes ordinaires créditeurs	495 519	512 036	-	512 036	-
Comptes d'épargne à régime spécial	329 527	329 539	-	-	329 539
Autres dettes envers la clientèle	134 106	135 334	-	134 904	430
Titres donnés en pension livrée	1 520	1 520	-	1 520	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	906	905	-	101	804
Dettes nées d'opérations de réassurance	590	615	-	26	589
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 265	1 265	-	-	1 265
Dettes représentées par un titre	**171 796**	**177 224**	**88 130**	**88 447**	**647**
Dettes subordonnées	**23 896**	**24 499**	**6 739**	**17 760**	**-**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**1 358 067**	**1 420 202**	**94 869**	**990 896**	**334 437**

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2019	Juste valeur au 31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
PASSIFS FINANCIERS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN					
Dettes envers les établissements de crédit	**99 575**	**108 265**	**-**	**108 216**	**49**
Comptes ordinaires et emprunts JJ	10 293	10 292	-	10 292	-
Comptes et emprunts à terme	61 583	70 243	-	70 194	49
Valeurs données en pension	-	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	27 699	27 730	-	27 730	-
Dettes envers la clientèle	**855 507**	**855 649**	**-**	**544 955**	**310 694**
Comptes ordinaires créditeurs	391 428	391 502	-	391 466	35
Comptes d'épargne à régime spécial	307 589	307 589	-	386	307 203
Autres dettes envers la clientèle	152 294	152 362	-	151 397	966
Titres donnés en pension livrée	1 593	1 593	-	1 593	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	981	981	-	102	879
Dettes nées d'opérations de réassurance	467	467	-	11	456
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	1 155	1 155	-	-	1 155
Dettes représentées par un titre	**213 366**	**216 518**	**72 771**	**143 044**	**703**
Dettes subordonnées	**21 661**	**21 984**	**5 837**	**16 069**	**77**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	**1 190 109**	**1 202 416**	**78 608**	**812 284**	**311 523**

11.2 INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Dispositif de valorisation

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marché.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers…) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market*

Ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask*

Ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude

Ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs :

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit *(Credit Valuation Adjustment/ Debit Valuation Adjustment)* ;
- aux coûts et gains futurs de financement *(Funding Valuation Adjustment)* ;
- au risque de liquidité associé au collatéral *(Liquidity Valuation Adjustment).*

Ajustement CVA

Le CVA *(Credit Valuation Adjustment)* est un ajustement de *mark-to-market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS côtés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA

Le DVA *(Debit Valuation Adjustment)* est un ajustement de *mark-to-market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA

Le FVA *(Funding Valuation Adjustment)* est un ajustement de *mark-to-market* visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM *(Assets & Liabilities Management).* Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de *netting* et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les *spreads* de *funding ALM.*

Sur le périmètre des dérivés "clearés", un ajustement FVA dit IMVA *(Initial Margin Value Adjustment)* est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement LVA

Le LVA *(Liquidity Valuation Adjustment)* est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA *(Credit Support Annex),* ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

À l'actif, les transferts de niveau 2 vers niveau 3 résultent essentiellement d'une meilleure identification du niveau de juste valeur d'opérations présentes au 31 décembre 2019 (138 millions d'euros). Les transferts de niveau 3 vers niveau 2 résultent essentiellement de positions de pension livrée qui sont passées observables en cohérence avec la cartographie d'observabilité (1,3 milliard d'euros).

Au passif les transferts observés de niveau 2 vers niveau 3 résultent principalement d'une meilleure identification des niveaux de juste valeur sur des opérations déjà présentes au 31 décembre 2019 (425 millions d'euros) et d'une revue de la cartographie d'observabilité (624 millions d'euros). Les transferts de niveau 3 vers niveau 2 résultent essentiellement de positions qui sont passées observables en cohérence avec la cartographie d'observabilité (500 millions d'euros).

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**258 187**	**22 635**	**230 259**	**5 293**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	872	-	141	731
Titres reçus en pension livrée	118 043	-	116 418	1 625
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	24 738	22 542	1 769	427
Effets publics et valeurs assimilées	*13 081*	*11 774*	*1 307*	*-*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*5 384*	*4 768*	*460*	*156*
OPCVM	*52*	*52*	*-*	*-*
Actions et autres titres à revenu variable	*6 221*	*5 948*	*2*	*271*
Instruments dérivés	114 534	93	111 931	2 510
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**180 347**	**110 605**	**58 084**	**11 658**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**35 077**	**21 501**	**7 724**	**5 852**
Actions et autres titres à revenu variable	22 407	18 906	2 370	1 131
Titres de participation non consolidés	12 670	2 595	5 354	4 721
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**81 293**	**44 677**	**30 842**	**5 774**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	3 487	-	3 483	4
Titres de dettes	77 806	44 677	27 359	5 770
Effets publics et valeurs assimilées	*178*	*4*	*174*	*-*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*13 466*	*2 126*	*10 614*	*726*
OPCVM	*64 162*	*42 547*	*16 571*	*5 044*
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**63 900**	**44 426**	**19 442**	**32**
Effets publics et valeurs assimilées	498	489	9	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 382	1 145	3 237	-
Actions et autres titres à revenu variable	8 377	1 543	6 834	-
OPCVM	50 643	41 249	9 362	32
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**77**	**1**	**76**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	77	1	76	-
Effets publics et valeurs assimilées	*-*	*-*	*-*	*-*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*77*	*1*	*76*	*-*
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	**277 909**	**250 642**	**27 017**	**250**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 649	560	2 839	250
Actions et autres titres à revenu variable	*784*	*17*	*724*	*43*
Titres de participation non consolidés	*2 865*	*543*	*2 115*	*207*
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	274 260	250 082	24 178	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	274 260	250 082	24 178	-
Effets publics et valeurs assimilées	*89 552*	*88 877*	*675*	*-*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*184 708*	*161 205*	*23 503*	*-*
Instruments dérivés de couverture	**22 965**	**17**	**22 948**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**739 408**	**383 899**	**338 308**	**17 201**
Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 532	12
Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables		154		938
Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables		1	1 316	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**155**	**2 848**	**950**

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent *equity*.
Les transferts du niveau 1 vers le niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.
Les transferts de niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.
Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction.
Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.
Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit, de la clientèle et des instruments de dérivés de transaction. Plusieurs positions sont devenues observables.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**227 698**	**23 644**	**198 620**	**5 434**
Créances sur les établissements de crédit	61	-	61	-
Créances sur la clientèle	894	-	-	894
Titres reçus en pension livrée	101 867	-	99 948	1 919
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	25 280	22 760	1 740	780
Effets publics et valeurs assimilées	*13 665*	*12 494*	*1 170*	*1*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*4 606*	*3 877*	*568*	*161*
OPCVM	*108*	*84*	*-*	*24*
Actions et autres titres à revenu variable	*6 901*	*6 305*	*2*	*594*
Instruments dérivés	99 596	884	96 871	1 841
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**176 638**	**115 053**	**52 252**	**9 333**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**37 131**	**25 097**	**7 663**	**4 371**
Actions et autres titres à revenu variable	25 170	21 743	2 426	1 001
Titres de participation non consolidés	11 961	3 354	5 237	3 370
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**79 894**	**47 580**	**27 548**	**4 766**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	4 267	-	3 900	367
Titres de dettes	75 627	47 580	23 648	4 399
Effets publics et valeurs assimilées	*252*	*111*	*139*	*2*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*12 774*	*2 134*	*10 048*	*592*
OPCVM	*62 601*	*45 335*	*13 461*	*3 805*
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**59 520**	**42 352**	**16 972**	**196**
Effets publics et valeurs assimilées	457	444	13	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 204	1 218	2 986	-
Actions et autres titres à revenu variable	6 822	1 287	5 351	184
OPCVM	48 037	39 403	8 622	12
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**93**	**24**	**69**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	93	24	69	-
Effets publics et valeurs assimilées	*18*	*18*	*-*	*-*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*75*	*6*	*69*	*-*
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	**272 312**	**247 344**	**24 668**	**301**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4 013	997	2 736	281
Actions et autres titres à revenu variable	997	460	502	35
Titres de participation non consolidés	3 016	537	2 234	245
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	268 299	246 347	21 932	20
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	268 299	246 347	21 932	20
Effets publics et valeurs assimilées	*84 250*	*83 549*	*701*	*-*
Obligations et autres titres à revenu fixe	*184 049*	*162 798*	*21 231*	*20*
Instruments dérivés de couverture	**20 947**	**35**	**20 912**	**-**
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**697 595**	**386 076**	**296 452**	**15 068**
Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			4 420	106
Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables		474		2 142
Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables		72	1 805	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**546**	**6 225**	**2 248**

Les transferts de niveau 1 vers le niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés de marchés organisés vers gré à gré.
Les transferts du niveau 1 vers le niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.
Les transferts de niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.
Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des swaps de taux.
Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 concernent essentiellement des effets publics.
Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des instruments dérivés de transaction dont - 0,3 milliard d'euros liée à la revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2020	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**227 318**	**37 024**	**188 695**	**1 599**
Titres vendus à découvert	37 179	36 931	248	-
Titres donnés en pension livrée	82 412	-	81 923	489
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	107 727	93	106 524	1 110
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**35 842**	**9 943**	**20 205**	**5 694**
Instruments dérivés de couverture	**23 725**	**-**	**23 114**	**611**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**286 885**	**46 967**	**232 014**	**7 904**
Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 057	-
Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables		64		986
Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables		-	627	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**64**	**1 684**	**986**

Les transferts du niveau 1 vers le niveau 2 concernent essentiellement des options listées sur sous-jacent *equity.*

Les transferts de niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des titres de créances négociables.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 n'ont pas d'impact sur l'année 2020.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée et des swaps de taux. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à 500 millions d'euros et concerne les pensions livrées.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 résultent principalement d'une meilleure identification des niveaux de juste valeur sur des opérations déjà présentes au 31 décembre 2019 pour 425 millions d'euros et d'une revue de la cartographie d'observabilité pour 624 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**205 061**	**34 020**	**169 522**	**1 519**
Titres vendus à découvert	33 472	33 259	213	-
Titres donnés en pension livrée	74 423	-	73 553	870
Dettes représentées par un titre	54	-	54	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	97 112	761	95 702	649
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**40 049**	**8 763**	**23 770**	**7 515**
Instruments dérivés de couverture	**20 498**	**-**	**20 185**	**313**
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	**265 608**	**42 783**	**213 477**	**9 347**
Transferts issus du niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			4 023	-
Transferts issus du niveau 2 : valorisation fondée sur des données observables		35		605
Transferts issus du niveau 3 : valorisation fondée sur des données non observables		241	4 665	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		**276**	**8 689**	**605**

Les transferts de niveau 1 vers le niveau 2 concernent le reclassement des instruments dérivés de marchés organisés vers gré à gré.

Les transferts de niveau 2 vers le niveau 1 concernent les ventes à découvert.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 1 concernent essentiellement des ventes à découvert d'effets publics.

Les transferts du niveau 3 vers le niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée de la clientèle, des titres de créances négociables comptabilisés en juste valeur par résultat sur option et des instruments dérivés de transaction. La revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et sur les passifs à la juste valeur par option s'élève à - 2,1 milliards d'euros.

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de *bonds* souverains, d'agences et de titres *Corporate.* Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

- dettes comptabilisées en juste valeur sur option.

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 2 ;

- dérivés de gré à gré.

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés soit à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, *swaptions,* options de change, options sur actions, *credit default swaps,* y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- certains produits structurés sur lesquels des cotations de marché existent et de façon continue et valorisés dans un modèle faisant l'objet d'un consensus de marché ;
- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles ;
- les futures et options listées sur action ayant un trop faible volume.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveaux 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

Tout ou partie de la marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables ou si la transaction est terminée.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

Titres

Les titres classés en niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 3.

Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêt ou swap de change de maturités très longues ou portant sur des devises émergentes ;
- des expositions sur actions, principalement des produits sur des marchés optionnels insuffisamment profonds ou des produits indexés sur la volatilité ou des corrélations *equity/equity* et contrats à terme dont la maturité est longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux ou de change) de maturité longue sur des devises/indices majeurs ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes ;
- des produits dérivés complexes.

Les principales expositions concernées sont :

- les produits structurés de taux *path-dependent,* c'est-à-dire que les flux futurs dépendent des trajectoires passées suivies par le taux de swap. Ces produits nécessitent la mise en œuvre de modèles complexes pour la valorisation ;
- les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits qualifiés d'hybrides : les flux de ces produits dépendent du comportement joint de deux types de sous-jacent de nature différente, à savoir taux, indices, cours de change, *spread* de crédit ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate.* Celles-ci sont désormais non significatives ;
- certains produits de dérivés complexes sur actions ;
- les titres en pension livrée, pour des maturités longues, ou en devises émergentes, ou portant sur des titres sous-jacents complexes.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

						Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
						Titres détenus à des fins de transaction					
(en millions d'euros)	Total actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3	Créances sur les établis-sements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Actions et autres titres à revenu variable	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
Solde de clôture (31/12/2019)	**15 067**	**-**	**894**	**1 919**	**-**	**-**	**161**	**24**	**-**	**780**	**1 841**
Gains/pertes de la période [1]	**(687)**	-	(47)	83	-	-	(6)	-	(327)	(334)	(10)
Comptabilisés en résultat	**(626)**	-	(22)	82	-	-	(6)	-	(327)	(334)	(9)
Comptabilisés en capitaux propres	**(61)**	-	(25)	1	-	-	-	-	-	-	(1)
Achats de la période	**5 452**	-	414	565	-	-	12	-	5	17	907
Ventes de la période	**(2 255)**	-	(779)	(15)	-	-	(8)	(24)	-	(32)	(190)
Émissions de la période	**116**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Dénouements de la période	**(106)**	-	(21)	(5)	-	-	(1)	-	-	(2)	(16)
Reclassements de la période	**-**	-	275	-	-	-	-	-	593	-	-
Variations liées au périmètre de la période	**(19)**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	**(367)**	-	(5)	(922)	-	-	(2)	-	-	(2)	(26)
Transferts vers niveau 3	**950**	-	-	202	-	-	6	-	-	6	89
Transferts hors niveau 3	**(1 317)**	-	(5)	(1 124)	-	-	(8)	-	-	(8)	(115)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	**17 201**	**-**	**731**	**1 625**	**-**	**-**	**156**	**-**	**271**	**427**	**2 510**

	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat									
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI							
							Titres de dettes			
(en millions d'euros)	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établisse-ments de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	OPCVM	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2019)	**1 000**	**3 331**	**-**	**367**	**-**	**-**	**2**	**591**	**3 814**	**4 407**
Gains/pertes de la période [1]	(65)	(215)	-	(11)	-	-	(1)	8	31	39
Comptabilisés en résultat	(64)	(210)	-	1	-	-	(1)	8	31	39
Comptabilisés en capitaux propres	(1)	(5)	-	(12)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	133	1 807	-	13	-	-	4	144	1 503	1 616
Ventes de la période	(108)	(370)	-	(21)	-	-	-	(22)	(704)	(726)
Émissions de la période	57	55	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	(42)	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	6	11	-	(292)	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	(10)	-	-	(2)	(7)	-	(9)
Transferts	108	102	-	-	-	-	(3)	12	400	443
Transferts vers niveau 3	108	102	-	-	-	-	-	12	400	443
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	(3)	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	**1 131**	**4 721**	**-**	**4**	**-**	**-**	**-**	**726**	**5 044**	**5 770**

	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
							Titres de dettes		
(en millions d'euros)	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établisse-ments de crédit	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes
Solde de clôture (31/12/2019)	**-**	**184**	**-**	**12**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Gains/pertes de la période [1]	-	(184)	(184)	-	-	-	-	-	5
Comptabilisés en résultat	-	(184)	(184)	-	-	-	-	-	5
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	25	-	-	-	-	(63)
Ventes de la période	-	-	-	(5)	-	-	-	-	(1)
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	28
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	**-**	**-**	**-**	**32**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(en millions d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables					Instruments dérivés de couverture Titres de dettes
					Titres de dettes			
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dettes	
Solde de clôture (31/12/2019)	**36**	**276**	**-**	**-**	**-**	**20**	**20**	**-**
Gains/pertes de la période [1]	1	(19)	-	-	21	54	75	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	21	54	75	-
Comptabilisés en capitaux propres	1	(19)	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	7	(41)	-	-	(21)	10	(11)	-
Ventes de la période	-	(9)	-	-	-	-	-	-
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	(20)	(20)	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(1)	-	-	-	-	(64)	(64)	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(1)	-	-	-	-	(64)	(64)	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	**43**	**207**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**(792)**
Comptabilisés en résultat	(773)
Comptabilisés en capitaux propres	(19)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

		Passifs financiers détenus à des fins de transaction							
(en millions d'euros)	TOTAL	Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
Solde de clôture (31/12/2019)	**9 347**	**-**	**871**	**-**	**-**	**-**	**649**	**7 514**	**313**
Gains/pertes de la période [1]	**(378)**	-	(104)	-	-	-	188	(432)	(30)
Comptabilisés en résultat	**(375)**	-	(104)	-	-	-	191	(432)	(30)
Comptabilisés en capitaux propres	**(3)**	-	-	-	-	-	(3)	-	-
Achats de la période	**193**	-	80	-	-	-	110	3	-
Ventes de la période	**(191)**	-	-	-	-	-	(6)	(185)	-
Émissions de la période	**1 850**	-	-	-	-	-	-	1 491	359
Dénouements de la période	**(3 276)**	-	-	-	-	-	(76)	(3 169)	(31)
Reclassements de la période	**-**	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	**-**	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	**359**	-	(358)	-	-	-	245	472	-
Transferts vers niveau 3	**986**	-	74	-	-	-	262	650	-
Transferts hors niveau 3	**(627)**	-	(432)	-	-	-	(17)	(178)	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2020)	**7 904**	**-**	**489**	**-**	**-**	**-**	**1 110**	**5 694**	**611**

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**(345)**
Comptabilisés en résultat	(345)
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

Analyse de sensibilité des instruments financiers valorisés sur un modèle de valorisation de niveau 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres.

Périmètre des dérivés de taux

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et de nature à entraîner la classification des produits associés en niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (*i.e.* remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise – ex. : CMS 2 ans / CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex. : Libor 3M USD / Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex. : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity*/change ;
- corrélation *equity*/taux ;
- corrélation change/change.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond au taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). L'exposition à ce facteur de risque peut provenir de deux types de sources : d'une part, l'exposition directe à ces classes d'actifs, d'autre part, certains swaps dits "de titrisation", *i.e.* dont les variations de nominal s'ajustent automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *mark-to-market.* Le taux de prépaiement peut être un facteur significatif dans leur valorisation.

Calcul des impacts

Au titre de la corrélation

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant des chocs distincts selon la nature du facteur de risque :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (*i.e.* corrélations CMS) ;
- corrélations *cross assets* (ex : *equity*/FX ou IR/*equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes.

Le résultat du stress équivaut à la somme des valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise, par maturité et par book, faisant ainsi une hypothèse de prudence. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

Au 31 décembre 2019, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 12 millions d'euros.

La quantité exprimée est une sensibilité pour une hypothèse de variation de marché normalisée qui n'a pas à vocation à mesurer l'impact des variations extrêmes.

Au titre du taux de prépaiement

Les expositions directes aux actifs comprenant un risque de prépaiement sont liées aux titrisations de type RMBS, CLO et tranches mezzanines de CDO. Ces expositions sont marginales. Elles peuvent être captées par la sensibilité à une variation de 1 bp des *spreads* de crédit. Cette sensibilité étant très faible (< 50 milliers d'euros/bp), l'exposition au taux de prépaiement est donc considérée comme négligeable.

Le taux de prépaiement n'est pas un paramètre de marché observable et le modèle de valorisation retenu pour les swaps de titrisation est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue avec un taux de prépaiement très rapide et avec un taux de prépaiement très lent. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur le *mark-to-market,* aucun *Day One* n'est donc retenu pour ces produits.

11.3 ÉVALUATION DE L'IMPACT DE LA PRISE EN COMPTE DE LA MARGE À L'ORIGINE

(en millions d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Marge différée au 1er janvier	**66**	**61**
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	61	36
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(63)	(24)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	(6)	(7)
Autres mouvements [1]	80	
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	**138**	**66**

(1) Le montant de 80 millions d'euros inscrit en Autres mouvements est lié à la révision au cours de l'exercice 2020, de la méthode historique de calcul du Day One sur le périmètre non linéaire.

La marge au premier jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2020

12.1 INFORMATION SUR LES FILIALES

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité du Groupe Crédit Agricole à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Le Groupe Crédit Agricole est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales du groupe Crédit Agricole sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs au Groupe Crédit Agricole.

Contraintes légales

Les filiales du Groupe Crédit Agricole sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

Contraintes contractuelles

Contraintes liées à des garanties : Le Groupe Crédit Agricole grève certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par le Groupe. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte du Groupe Crédit Agricole sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance du Groupe Crédit Agricole sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Crédit Agricole CIB Algérie doit soumettre sa distribution de dividendes à l'accord préalable de son autorité de tutelle (Banque d'Algérie).

Le paiement des dividendes de CA Égypte est soumis à l'approbation préalable du régulateur local.

12.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2020, le montant de ces émissions est de 7 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2020, le montant de ces lignes de liquidités est de 35 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du Groupe Crédit Agricole.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

12.2 COMPOSITION DU PÉRIMÈTRE

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
Banque de Proximité en France									
Établissement bancaire et financier									
2 417 Caisses locales	●		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
38 Caisses régionales	●		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Chalus	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
BforBank S.A.	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Caisse régionale Provence – Côte d'Azur, Agence de Monaco	■		Monaco	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Cofam	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CRCAM SUD MED. SUC	■		Espagne	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
FIMO Courtage	■		France		F	100,0	100,0	99,0	99,0
Interfimo	■		France		F	99,0	99,0	99,0	99,0
LCL	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL succursale de Monaco	■		Monaco	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Sircam	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Locam	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Bercy Participations	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
BMDR Éditions	▲	S2	France		EA		2,6		2,3
CA Centre France Développement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES CENTRE-EST	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CACL DIVERSIFIÉ	■	E2	France		F	100,0		100,0	
CADINVEST	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Capital	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CADS Développement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Calixte Investissement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP REGIES	▲	S2	France		EA		25,2		22,9
CD COM (ChampagneFM)	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
Centre Loire Expansion	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Cercle Bleu	▲	S2	France		EA		25,0		23,9
Charente Périgord Expansion	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Contact FM	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
Courrier Picard	▲	S2	France		EA		24,9		23,9
Crédit Agricole F.C. Investissement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Languedoc Énergies Nouvelles	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière du Maine	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
GROUPE ROSSEL LA VOIX	▲		France		EA	25,2	25,2	25,2	25,2
HEBDO PRESSE DÉVELOPPEMENT	▲	S2	France		EA		8,4		7,7
HUI JU TONG 2020-2	▲	E2	Chine		ESC	50,0		50,0	
Images en Nord	▲	S2	France		EA		13,3		39,0
Imprimerie du Messager	▲	S2	France		EA		25,2		24,1
Internep	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
L'ARDENNAIS	▲	S2	France		EA		25,2		23,0
L'EST ÉCLAIR	▲	S2	France		EA		25,2		23,0
La Voix du Nord	▲	S2	France		EA		24,2		24,2
La Voix FM	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
LA VOIX MÉDIAS	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
L'Aisne Nouvelle	▲	S2	France		EA		24,5		23,2
L'Immobilière d'À Côté	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
L'Indépendant du P. de Calais	▲	S2	France		EA		12,4		11,9
NECI	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Nep TV	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
NEW POLE CAP	▲	S2	France		EA		23,9		23,0
Newsmaster France	▲	S2	France		EA		12,6		12,1
NMP Développement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Capital Investissement	■		France		F	99,3	99,3	99,3	99,3
Nord Eclair	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
Nord Est Expansion	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Littoral	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
NORDISPRESS	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
Normandie Conseil Medias	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
Picardie Matin	▲	S2	France		EA		25,2		23,8
Presse Flamande	▲	S2	France		EA		24,9		23,9
Répondances	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
Sequana	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SOC D'ÉDITION & PUBLICATION LIBÉRATION (LIBÉRATION CHAMPAGNE)	▲	S2	France		EA		25,1		22,9
Socadif	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIÉTÉ DU JOURNAL L'UNION	▲	S2	France		EA		25,2		22,9
Société Financière de Ty Nay	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Financière du Languedoc Roussillon (SOFILARO)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Normande d'Information et Medias	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
STM	▲	S2	France		EA		15,8		24,8
TÉLÉ SAINT-QUENTIN	▲	S2	France		EA		5,7		5,4
Assurance									
Camca Assurance	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	87,8	87,8
Camca Courtage	■		France		F	100,0	100,0	81,0	81,0
Camca Lux Finance Management Company	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	84,3	84,3
Camca Réassurance	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	82,0	82,0
FCP Camca Lux Finance	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Groupe CAMCA	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
SCI 32 Liberté	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	82,0	82,0
SCI Haussmann 122	■		France		F	100,0	100,0	81,0	81,0
SCI La Boétie 65	■		France		F	100,0	100,0	81,0	81,0
Développement touristique-immobilier									
57 COURS DE LA LIBERTÉ (SCI)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Angle Neuf	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaine Immobilier Investissement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Charente Périgord Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE IMMOBILIER PARTICIPATION	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Foncier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Franche Comté Développement Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Immeuble Franche Comté	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Midi Toulousain Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Nacarat	▲	S2	France		EA		30,8		30,8
NMP CHASSELOUP	■	E1	France		F	100,0		100,0	
NMP IMMO	■	E1	France		F	100,0		100,0	
NMP VANEAU	■	E1	France		F	100,0		100,0	
Nord Est Aménagement Promotion	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Immo	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Patrimoine Immobilier	■	D2	France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Normandie Seine Foncière	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Normandie Seine Immobilier	■	E1	France		F	100,0		100,0	
NS Immobilier	■	E1	France		F	100,0		100,0	
S.A. Foncière de l'Érable	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Chalons Mont Bernard	■	S5	France		F		100,0		100,0
S.A.S. Charleville Forest	■	S5	France		F		100,0		100,0
SAS CENTRE D'AFFAIRES DU PARC LUMIÈRE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Crédit Agricole Centre Loire Investissement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 1 PLACE FRANCISQUE-RÉGAUD	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 22 QUAI SARRAIL	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 25-27 RUE DES TUILERIES	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 27 QUAI ROMAIN-ROLLAND	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 3 QUAI JEAN-MOULIN	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 5 RUE DU BŒUF	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI 50-52 MONTÉE DU GOURGUILLON	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAP ARROW	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CONFIDENCE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
SCI Crystal Europe	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DE LA CROIX ROCHERAN	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DE LA MAISON DU GRIFFON	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DES JARDINS D'ORSAY	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU 113 RUE DES CHARMETTES	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU 36	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU 7 RUE PASSET	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU JARDIN LAENNEC	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI DU JARDIN SAINT-JOSEPH	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Euralliance Europe	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GAMBETTA	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI GREEN CROZET	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI JDL BÂTIMENT 5	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA RUCHE 18-20	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE BRETAGNE	■		France		F	75,0	75,0	75,0	75,0
SCI MONTAGNY 71	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quartz Europe	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SILK OFFICE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VILLA BELLA	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDÉE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Nord de France	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Toulouse 31	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
955	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC 120 RUE SAINT-GEORGES	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
1 BD MONGE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
11 GABRIEL PÉRI	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
15 RUE DE SAINT-CYR	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
2 PL. DUMAS DE LOIRE & 7 R 2 PLACES	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
21 ALSACE LORRAINE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
24 RUE D'ALSACE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
24 RUE DES TUILLIERS	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
29 LANTERNE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
3 CUVIER	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
37 ROUTE DES BLANCHES (GEX FERNEY)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
42 RUE MERCIÈRE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
56055 AEURHC	■	E1	Luxembourg		ESC	51,6		51,4	
57 RUE MARCHANDE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
6 RUE VAUBECOUR	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
78 DENFERT	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
7-9-11 RUE DU MILIEU	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
91 CREQUI	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
93 GRANDE RUE D'OULLINS	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
ADMINISTRATION GESTION IMMOBILIÈRE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Adret Gestion	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
ALGÉRIE 10	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite	■	S1	France		ESC		97,0		97,0
AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC	■	E1	Luxembourg		ESC	63,2		63,2	
Anjou Maine Gestion	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Aquitaux Rendement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Armor Fonds Dédié	■	S1	France		F		100,0		100,0
AZUR	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Bercy Champ de Mars	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
BERCY VILLIOT	■	E1	France		F	100,0		100,0	
BOUTIN 56	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Brie Picardie Croissance	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesell-schaft GmbH	■	S3	Allemagne		F		100,0		100,0
CA Aquitaine Agences Immobilières	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Aquitaine Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Centre-Est Développement Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAP CREATION	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAP Immo	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAP IMMO GESTION	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAAP Immo Invest	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAM HYDRO	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP ACTIONS 3	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 1	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAP Régulier 2	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPG ÉNERGIES NOUVELLES	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CAPG INVESTISSEMENTS ÉNERGÉTIQUES	■		France		F	65,0	65,0	65,0	65,0
CAPI Centre-Est	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CASRA CAPITAL	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Centre France Location Immobilière	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Chabrillac	■		France		F	100,0	100,0	93,5	93,5
CHALOPIN GUILLOTIÈRE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CHÊNE VERT	■	E1	France		F	100,0		100,0	
CL CLARES	■	E1	France		F	100,0		100,0	
CL Promotion	■	E1	France		F	100,0		100,0	
CMDS IMMOBILIER	■	E1	France		F	100,0		100,0	
Compagnie Foncière Lyonnaise	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CONSTANTINE 12	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
CRÉDIT AGRICOLE ILLE-ET-VILAINE EXPANSION	■	E1	France		F	100,0		100,0	
Crédit Agricole Languedoc Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CROIX ROUSSE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DAPAR	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DE L'ARTOIS	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DES CYGNES	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DES ÉCHEVINS	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DES PAYS-BAS	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DU 34 RUE ÉDOUARD-HERRIOT	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DU 46	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DU BOIS DU PORT	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CARILLON	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CORBILLON	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DU CORVETTE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DU ROZIER	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DU TOURNE-FEUILLE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Edokial	■		France		F	66,0	66,0	95,7	95,7
Émeraude Croissance	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROHABITAT	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN CDT SRI PC	■	E1	France		ESC	44,6		43,8	
EUROTERTIAIRE 2	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Everbreizh	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCP Centre Loire	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 (sauf compartiment Corse)	■	S1	France		ESC		100,0		100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 (sauf compartiment Corse)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 (sauf compartiment Corse)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 (sauf compartiment Corse)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 (sauf compartiment Corse)	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
FCT True Sale (Compartiment LCL)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Fief Nouveau	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
FINIST-LCR	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FONCIERE ATLANTIQUE VENDÉE	■	E2	France		F	100,0		100,0	
Foncière Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière TP	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Fonds dédié Elstar	■	S1	France		F		100,0		99,0
Force 29	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Alsace	■	S1	France		ESC		100,0		100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
Force Charente-Maritime Deux-Sèvres	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Iroise	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Languedoc	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Lorraine Duo	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Profile 20	■		France		F	100,0	100,0	99,9	99,9
Force Run	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Force Toulouse Diversifié	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Force 4	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRANGE HAUTE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD ACT.ZONE EURO	■	E1	France		ESC	100,0		100,0	
HAPPY FM	▲	S2	France		EA		25,2		24,2
Immocam	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
INDOSUEZ CAP EMERG.M	■	E1	France		ESC	100,0		100,0	
INFORSUD TECHNOLOGIES	■	D1	France		F	100,0	100,0	95,0	93,5
Inforsud Gestion	■		France		ESC	95,0	93,5	95,0	93,5
INTERIMOB	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
JOLIOT CURIE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
L'EGLANTINE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
LES OVALISTES	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
LEYNAUD 41	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
LOCA-CORB	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
LOCAFLEX	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
LOCAGUET	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
LYONNAISE DE PRÉFABRICATION	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
MACE MONGE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
MAISON DE LA DANSE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
MAZARIK 24	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
MGC	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
MOULIN DE PRESSENSÉ	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
NMP Gestion	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
NS ALTERNATIVE PERFORMANCE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Ozenne Institutionnel	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
P.N.S.	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
PCA IMMO	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
PED EUROPE	■		France		F	100,0		100,0	
PG Développement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
PG IMMO	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
PG Invest	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
POLYLOC	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Prestimmo	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Altitude	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Pyrénées Gascogne Gestion	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
RENE 35	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunion Télécom	■		France		F	86,0	86,0	86,0	86,0
Run Cartes	■		France		F	60,0	60,0	51,6	51,6
SAINT CLAR (SNC)	■		France		F	100,0	100,0	65,0	65,0
SARL PAUL VERLAINE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS Brie Picardie Expansion	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CATP EXPANSION	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS SQUARE HABITAT CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES	■	E1	France		F	100,0		100,0	
SCI Campayrol	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LA LEVÉE	■	E1	France		F	100,0		100,0	
SCI SRA BELLEDONNE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SRA CHARTREUSE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI SRA VERCORS	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Turenne Wilson	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Scica HL	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SILOS DE JONAGE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Société de Transactions Immobilières de Bourbon	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES TÉLÉPHÉRIQUES TARENTAISE-MAURIENNE	▲		France		EA	38,1	38,1	38,1	38,1
SOLYMO	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Gestion Sud Rhône Alpes	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Pays Basque	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Square Habitat Sud Rhône-Alpes	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
STEPHANE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud Rhône-Alpes Placement	■		France		F	100,0	100,0	99,9	99,9
Toulouse 31 Court Terme	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
UNI-INVEST ANJOU MAINE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Val de France Rendement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Valeurs Monétiques	■		France		F	100,0	100,0	86,0	86,0
VIVIER TOULON	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Languedoc Patrimoine	■	E1	France		F	100,0		100,0	
Val de France Expansion	■	E1	France		F	100,0		100,0	
VENDOME SEL EURO PC	■	E1	France		ESC	43,6		43,6	
SCI CA Run Développement	■	E1	France		F	99,9		99,9	
Normandie Seine Participation	■	E2	France		F	100,0		100,0	
Banque de Proximité à l'International									
Établissement bancaire et financier									
Arc Broker	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Bankoa	■	D4	Espagne		F	99,8	99,8	99,8	99,8

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
BANKOA KARTERA S.A.	■	D4	Espagne		F	100,0	100,0	99,8	99,8
CRÉDIT AGRICOLE BANK	■		Ukraine		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	■		Serbie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CRÉDIT AGRICOLE BANKOA GESTION	■	D4	Espagne		F	100,0	100,0	99,8	99,8
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	■		Egypte		F	60,5	60,5	60,5	60,5
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	■		Italie		F	82,4	81,8	70,0	69,5
Crédit Agricole Group Solutions	■		Italie		ESC	100,0	100,0	83,5	83,4
Crédit Agricole Italia	■		Italie		F	84,9	84,9	84,9	84,9
Crédit Agricole Leasing Italia	■		Italie		F	100,0	100,0	87,2	87,2
Crédit Agricole next bank (Suisse) S.A.	■		Suisse		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Polska S.A.	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bank Romania	■	D4	Roumanie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Service sp z o.o.	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc	■		Maroc		F	78,7	78,7	78,7	78,7
SIFIM	■		Maroc		F	100,0	100,0	78,7	78,7
SWISS HOME LOAN	■		Suisse		ESC	94,5	94,5	94,5	94,5
Divers									
IUB Holding	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Gestion de l'Épargne et Assurances									
Établissement bancaire et financier									
ABC-CA Fund Management CO	▲		Chine		EA	33,3	33,3	23,3	23,3
AMUNDI	■		France		F	69,6	70,0	69,6	70,0
AMUNDI (UK) Ltd	■		Royaume-Uni		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Asset Management	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	■		Chili		S	100,0	100,0	69,9	69,9
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	■		Belgique		S	100,0	100,0	69,9	69,9
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	■		Émirats Arabes Unis		S	100,0	100,0	69,9	69,9
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	■		Hong Kong		S	100,0	100,0	70,0	70,0
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	■		Royaume-Uni		S	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	■		Mexique		S	100,0	100,0	69,9	69,9
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	■		Pays-Bas		S	100,0	100,0	70,0	70,0
Amundi Asset Management S.A.I S.A.	■		Roumanie		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Austria GmbH	■		Autriche		F	100,0	100,0	69,6	70,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	■	E2	Chine		F	55,0		38,3	
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	■		Slovaquie		S	100,0	100,0	69,9	69,9
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	■		Bulgarie		S	100,0	100,0	69,9	69,9
Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	■		République Tchèque		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	■		République Tchèque		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Deutschland GmbH	■		Allemagne		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Finance	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Finance Émissions	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI GLOBAL SERVICING	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	■		Grèce		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Hong Kong Ltd	■		Hong Kong		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	■		Espagne		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI India Holding	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Intermédiation	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	■		Singapour		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Intermédiation Dublin Branch	■		Irlande		S	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Intermédiation London Branch	■		Royaume-Uni		S	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	■		Hongrie		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Ireland Ltd	■		Irlande		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Issuance	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Japan	■		Japon		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Japan Holding	■	S4	Japon		F		100,0		70,0
Amundi Luxembourg S.A.	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	■		Malaisie		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Pioneer Asset Management Inc.	■		États-Unis		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Pioneer Asset Management USA Inc.	■		États-Unis		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Pioneer Distributor Inc.	■		États-Unis		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc.	■		États-Unis		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Polska	■		Pologne		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Private Equity Funds	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	■		Italie		F	100,0	100,0	69,6	70,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
AMUNDI SGR S.p.A.	■		Italie		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Singapore Ltd	■		Singapour		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Suisse	■		Suisse		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Amundi Taïwan Limited	■		Taiwan		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Tenue de Comptes	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI USA Inc.	■		États-Unis		F	100,0	100,0	69,6	70,0
AMUNDI Ventures	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
BFT Investment Managers	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	■		Hong Kong	Suisse	S	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	■		Singapour	Suisse	S	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	■		Suisse		S	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	■		Suisse		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Finanziaria S.A.	■		Suisse		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Gestion	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Europe)	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	■		Belgique	Luxembourg	S	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	■		Espagne	Luxembourg	S	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (France)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth Italy S.P.A.	■		Italie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Luxembourg (succursale Italie)	■	S1	Italie	Luxembourg	S		100,0		100,0
CFM Indosuez Wealth	■		Monaco		F	70,2	70,2	69,0	69,0
CPR AM	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Etoile Gestion	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
Fund Channel	■	D2	Luxembourg		F	100,0	50,0	68,1	35,0
Fund Channel Singapore Branch	■	D2	Singapour	Luxembourg	F	100,0	50,0	69,6	34,2
KBI Fund Managers Limited	■		Irlande		F	87,5	87,5	69,6	70,0
KBI Global Investors (North America) Limited	■		Irlande		F	87,5	87,5	69,6	70,0
KBI Global Investors Limited	■		Irlande		F	87,5	87,5	69,6	70,0
LCL Émissions	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	▲		Corée du sud		EA	30,0	30,0	21,0	21,0
Pioneer Global Investments LTD Buenos Aires Branch	■	S1	Argentine		S		100,0		69,9
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	■		Mexique		S	100,0	100,0	69,9	69,9
Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	■	E3	Espagne		F	100,0		69,6	
Société Générale Gestion (S2G)	■		France		F	100,0	100,0	69,6	70,0
State Bank of India Fund Management	▲		Inde		EA	37,0	37,0	25,9	25,9
Vanderbilt Capital Advisors LLC	■		États-Unis		F	100,0	100,0	69,6	70,0
WAFA Gestion	▲		Maroc		EA	34,0	34,0	23,8	23,8
SAS DEFENSE CB3	▲	E1	France		CO-E	25,0		25,0	
Sociétés d'investissement									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM	■	D4	Brésil		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez Wealth (Group)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CFM Indosuez Conseil en Investissement	■		France		F	70,2	70,2	69,0	69,0
CFM Indosuez Conseil en Investissement, S de Noumea	■		France		S	70,2	70,2	69,0	69,0
CFM Indosuez Gestion	■		Monaco		F	70,2	70,2	68,1	67,6
Assurance									
ASSUR&ME	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Assicurazioni	■		Italie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI DANNI (1)	■		Italie	Irlande	S	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI LIFE LIMITED	■		Irlande		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON LIFE LIMITED	■		Irlande		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI NON VIE (1)	■		France	Irlande	S	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Reinsurance Ltd	■		Irlande		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VIE (1)	■		France	Irlande	S	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI VITA (1)	■		Italie	Irlande	S	100,0	100,0	100,0	100,0
CALIE Europe S France (1)	■		France	Luxembourg	S	94,1	100,0	94,1	100,0
CALIE Europe S Pologne (1)	■		Pologne	Luxembourg	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life	■		Grèce		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd	■		Japon		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.	■		Italie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie	■	S5	France		F		100,0		100,0
GNB SEGUROS	■		Portugal		F	100,0	75,0	100,0	75,0
Médicale de France	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica– Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole (1)	■		Espagne		S	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited	■		Irlande		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM									
37785 QXEURC (1)	■	E2	Luxembourg		ESC	100,0	-	100,0	-
ACAJOU	■		France		ESC	100,0	100,0	70,0	70,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
AGRICOLE RIVAGE DETTE (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
AIJPMGBIGOAHE	■	E1	Luxembourg		ESC	82,3		82,3	
AM DESE FIII DS3IMDI (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI GRD 24 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
AMUNDI PE Solution Alpha	■		France		ESC	100,0	100,0	70,0	70,0
APLEGROSENIEUHD (1)	■		Luxembourg		ESC	50,9	50,9	50,9	50,9
ARTEMID (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT CREDIT OPPORTUNITES-I-C (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT opportunité (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT VALUE PREM OP CD (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A. (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS cl. A (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR B1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR C1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013 FCPR D1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2013-3 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2015 COMPARTIMENT 2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA 2016 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA COMMERCES 2 (1)	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
CAA INFRASTRUCTURE (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2017 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2018 – COMPARTIMENT 1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA INFRASTRUCTURE 2019 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PR FI II C1 A1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV EQY 19 CF A (1)	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
CAA PRIV.FINANC. COMP.1 A1 FIC (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIV.FINANC. COMP.2 A2 FIC (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 – COMPARTIMENT 1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2018 – COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA SECONDAIRE IV (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CAREPTA R 2016 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CEDAR	■		France		ESC	100,0	100,0	70,0	70,0
Chorial Allocation	■		France		ESC	99,7	99,7	69,8	69,8
CNP ACP 10 FCP (1)	■		France		ESC	98,2	100,0	98,2	100,0
COMPARTIMENT DS3 – IMMOBILIER VAUGIRARD (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
COMPARTIMENT DS3 – VAUGIRARD (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.52 % 25/10/38 (1)	■		Luxembourg		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIR 1.5255 % 25/04/35 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83 % 25-10-38 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.7 % 25-10-38 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
EFFITHERMIE FPCI (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA 2013 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP TER PART A3 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPART BIS PART A2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France croissance 2 A (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 A (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2007 C2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA 2008 A3 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP AGRO (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI CAP SANTE A (1)	■		France		ESC	99,8	100,0	99,8	100,0
FCT BRIDGE 2016-1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA – Compartment 2017-1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA – COMPARTIMENT 2014-1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA – COMPARTIMENT 2014-2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA – COMPARTIMENT RE-2016-1 (1)	■		France		ESC	97,8	100,0	97,8	100,0
FCT CAREPTA – RE 2015 -1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAREPTA 2-2016 (1)	■	S1	France		ESC		100,0		100,0
FCT MID CAP 2 05/12/22 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FDA 18 FCP 2 DÉC (1)	■	S1	France		ESC		100,0		100,0
FDC A3 P (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FEDERIS CORE EU CR 19 MM (1)	■		France		ESC	43,7	43,7	43,7	43,7
Federval (1)	■		France		ESC	97,9	97,9	97,9	97,9
FPCI Cogeneration France I (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FR0010671958 PREDIQUANT A5 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N3 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N4 PART CD (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 44 N5 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD 54 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD02 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD03 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD05 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD07 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD08 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD09 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD10 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD14 (1)	■		France		ESC	97,8	97,8	97,8	97,8
GRD17 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
LF PRE ZCP 12 99 LIB (1)	■		France		ESC	72,4	100,0	72,4	100,0
Londres Croissance C16	■		France		ESC	100,0	100,0	70,0	70,0
LRP – CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A (1)	■		Luxembourg		ESC	84,2	84,2	84,2	84,2
OBJECTIF LONG TERME FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE (1)	■		France		ESC	90,0	90,0	90,0	90,0
Peg – Portfolio Eonia Garanti	■		France		ESC	97,2	97,2	68,0	68,0
Predica 2005 FCPR A (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006 FCPR A (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A1 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA 2010 A3 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDICA SECONDAIRES III (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A1 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant Eurocroissance A2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Prediquant opportunité (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIQUANT PREMIUM (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GR 0 % 28 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.508 % 25-10-38 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 0.63 % 25-10-38 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.24 % 25/04/35 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.531 % 25-04-35 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 1.55 % 25-07-40 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.52 %06-21 EMTN (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.54 %06-13.06.21 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.5575 %21 EMTN (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.56 %06-21 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.7 % EMTN 08/08/21 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN 4.72 %12-250927 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 1.095 % 25-10-38 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN PLC 4.30 %2021 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
PREMIUM GREEN TV 06/22 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07/22 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 07-22 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 22 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV 26/07/22 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV2027 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PREMIUM GREEN4.33 %06-29/10/21 (1)	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProtAsset 1,36 % 25/10/2038 (1)	■		Luxembourg		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
PurpleProtAsset 1.093 % 20/10/2038 (1)	■		Luxembourg		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
RED CEDAR	■		France		ESC	100,0	100,0	69,9	69,9
UI CAP SANTE 2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
Fonds UC									
0057514 AUC (1)	■		Luxembourg		ESC	59,2	58,1	59,2	58,1
1827 A2EURC (1)	■	E2	Luxembourg		ESC	61,1		61,1	
56055 A5 EUR (1)	■	E2	Luxembourg		ESC	99,5		99,5	
5880 AEURC (1)	■	E2	Luxembourg		ESC	59,2		59,2	
5884 AEURC (1)	■	E2	Luxembourg		ESC	30,6	-	30,6	-
5922 AEURHC (1)	■		Luxembourg		ESC	54,0	51,6	54,0	51,6
78752 AEURHC (1)	■		Luxembourg		ESC	41,1	40,2	41,1	40,2
A FD EQ E CON AE (C) (1)	■		Luxembourg		ESC	61,8	58,3	61,8	58,3
A FD EQ E FOC AE (C) (1)	■		Luxembourg		ESC	67,4	76,3	67,4	76,3
ACTICCIA VIE (1)	■		France		ESC	99,1	99,1	99,1	99,1
ACTICCIA VIE 3 (1)	■		France		ESC	99,3	99,4	99,3	99,4
ACTICCIA VIE 90 C (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N2 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N3 C (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
ACTICCIA VIE 90 N4 (1)	■		France		ESC	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE 90 N6 C (1)	■		France		ESC	100,0	99,9	100,0	99,9
ACTICCIA VIE N2 C (1)	■		France		ESC	99,3	99,3	99,3	99,3
ACTICCIA VIE N4 (1)	■		France		ESC	99,7	99,7	99,7	99,7
ACTIONS 50 3DEC (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP (1)	■		Luxembourg		ESC	80,1	17,7	80,1	17,7
AF INDEX EQ USA A4E (1)	■		Luxembourg		ESC	63,0	70,2	63,0	70,2
AFCPRGLLIFEAEC (1)	■		Luxembourg		ESC	42,2	47,3	42,2	47,3
AIMSCIWOAE (1)	■		Luxembourg		ESC	4,6	30,9	4,6	30,9
AM AC FR ISR PC 3D (1)	■		France		ESC	81,9	58,1	81,9	58,1
AM.AC. EU.ISR-P-3D (1)	■		France		ESC	36,0	44,0	36,0	44,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
AM.AC. MINER.-P-3D (1)	■		France		ESC	86,3	73,7	86,3	73,7
AM.AC.USA ISR P 3D (1)	■		France		ESC	58,9	54,5	58,9	54,5
AM.ACT. EMER.-P-3D (1)	■		France		ESC	42,8	43,4	42,8	43,4
AM.RDT PLUS - P-3D (1)	■		France		ESC	48,6	41,3	48,6	41,3
AMIRAL GROWTH OPP A (1)	■	E2	France		ESC	51,1		51,1	
AMUN TRESO CT PC 3D (1)	■		France		ESC	56,2	85,8	56,2	85,8
AMUN.ACT. REST.P-C (1)	■		France		ESC	37,9	70,7	37,9	70,7
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	61,8	85,2	61,8	85,2
AMUNDI AC.FONC. PC 3D (1)	■		France		ESC	59,8	56,3	59,8	56,3
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC (1)	■		France		ESC	54,9	56,6	54,9	56,6
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	78,8	78,4	78,8	78,4
AMUNDI ALLOCATION C (1)	■		France		ESC	99,3	97,7	99,3	97,7
AMUNDI B GL AGG AEC (1)	■		Luxembourg		ESC	9,6	55,3	9,6	55,3
AMUNDI BGEB AEC (1)	■		Luxembourg		ESC	49,1	43,7	49,1	43,7
AMUNDI EQ E IN AHEC (1)	■		Luxembourg		ESC	41,2	37,4	41,2	37,4
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P (1)	■		France		ESC	70,1	69,6	70,1	69,6
AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC (1)	■		Luxembourg		ESC	47,5	67,9	47,5	67,9
AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C (1)	■		Luxembourg		ESC	76,2	66,0	76,2	66,0
AMUNDI HORIZON 3D (1)	■		France		ESC	66,3	66,0	66,3	66,0
AMUNDI KBI ACTION PC (1)	■		France		ESC	87,7	87,4	87,7	87,4
AMUNDI KBI ACTIONS C (1)	■		France		ESC	89,9	25,2	89,9	25,2
AMUNDI KBI AQUA C (1)	■	E2	France		ESC	74,3		74,3	
AMUNDI OBLIG EURO C (1)	■		France		ESC	49,6	48,5	49,6	48,5
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC (1)	■		France		ESC	85,7	85,5	85,7	85,5
AMUNDI PULSACTIONS (1)	■		France		ESC	57,5	57,6	57,5	57,6
AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC (1)	■		France		ESC	97,4	97,4	97,4	97,4
AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC (1)	■		France		ESC	98,6	98,7	98,6	98,7
AMUNDI TRANSM PAT C (1)	■		France		ESC	98,6	98,1	98,6	98,1
AMUNDI VALEURS DURAB (1)	■		France		ESC	63,3	67,9	63,3	67,9
AMUNDI-CSH IN-PC (1)	■		France		ESC	78,4	76,0	78,4	76,0
AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC (1)	■		Luxembourg		ESC	65,5	80,2	65,5	80,2
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC (1)	■		Luxembourg		ESC	57,5	60,4	57,5	60,4
AMUNDIOBLIG-MONDEP (1)	■		France		ESC	70,8	68,3	70,8	68,3
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-IUSDC (1)	■	S1	Luxembourg		ESC		69,7		69,7

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-OUSDC (1)	■	S1	Luxembourg		ESC		64,5		64,5
ANTINEA FCP (1)	■		France		ESC	37,3	55,2	37,3	55,2
ARC FLEXIBOND-D (1)	■		France		ESC	7,1	49,6	7,1	49,6
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	84,7	82,4	84,7	82,4
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	41,8	41,9	41,8	41,9
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC (1)	■		France		ESC	99,9	100,0	99,9	100,0
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DÉC (1)	■		France		ESC	35,2	35,2	35,2	35,2
AXA EUR.SM.CAP E 3D (1)	■		France		ESC	93,0	82,4	93,0	82,4
BA-FII EUR EQ O-GEUR (1)	■		Luxembourg		ESC	51,9	50,7	51,9	50,7
BFT FRAN FUT-C SI.3D (1)	■		France		ESC	50,0	49,2	50,0	49,2
BFT SEL RDT 23 PC (1)	■		France		ESC	99,6	100,0	99,6	100,0
BFT STATERE P (C) (1)	■		France		ESC	42,7	43,6	42,7	43,6
BNP PAR.CRED. ERSC (1)	■	S2	France		ESC		60,8		60,8
CA MASTER EUROPE (1)	■		France		ESC	46,1	46,6	46,1	46,6
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	98,6	98,5	98,6	98,5
CADEISDA 2DEC (1)	■		France		ESC	40,0	40,0	40,0	40,0
CALIFORNIA 09 (1)	■	E2	France		ESC	67,3		67,3	
CHORELIA N2 PART C (1)	■		France		ESC	87,8	87,8	87,8	87,8
CHORELIA N3 PART C (1)	■		Luxembourg		ESC	86,3	86,5	86,3	86,5
CHORELIA N4 PART C (1)	■		France		ESC	88,5	88,6	88,5	88,6
CHORELIA N5 PART C (1)	■		France		ESC	77,7	77,9	77,7	77,9
CHORELIA N6 PART C (1)	■		France		ESC	81,8	58,9	81,8	58,9
CHORELIA N7 C (1)	■	E2	France		ESC	87,7		87,7	
CHORELIA PART C (1)	■		France		ESC	85,1	85,2	85,1	85,2
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P (1)	■		France		ESC	51,8	51,8	51,8	51,8
CPR CROIS.REA.-P (1)	■		France		ESC	28,3	39,1	28,3	39,1
CPR EUR.HI.DIV.P 3D (1)	■		France		ESC	44,3	43,2	44,3	43,2
CPR EUROLAND ESG P (1)	■	E2	France		ESC	5,4		5,4	
CPR FOCUS INF.-P-3D (1)	■		France		ESC	39,5	19,6	39,5	19,6
CPR GLO SILVER AGE P (1)	■		France		ESC	95,1	96,9	95,1	96,9
CPR I-SM B C-AEURA (1)	■		Luxembourg		ESC	64,0	61,1	64,0	61,1
CPR OBLIG 12 M.P 3D (1)	■		France		ESC	90,2	90,5	90,2	90,5
CPR REF. ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR REFL RESP 0-100 I 3DEC (1)	■		France		ESC	99,3	97,0	99,3	97,0
CPR REFL. RESP.0-100 P FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	85,4	85,6	85,4	85,6
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D (1)	■		France		ESC	99,8	99,8	99,8	99,8
CPR RENAI. JAP.-P-3D (1)	■		France		ESC	35,0	66,1	35,0	66,1
CPR SILVER AGE P 3DEC (1)	■		France		ESC	55,7	52,6	55,7	52,6
CPR-CLIM ACT-AEURA (1)	■		Luxembourg		ESC	43,0	53,3	43,0	53,3
CPRGLODISOPARAC (1)	■		Luxembourg		ESC	43,6	47,0	43,6	47,0
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC (1)	■	S2	France		ESC		83,3		83,3
EPARINTER EURO BD (1)	■		France		ESC	54,1	44,7	54,1	44,7
EXAN.PLEI.FD P (1)	■	S1	France		ESC		4,2		4,2
EXANE 1 OVERDR CC (1)	■		Luxembourg		ESC	72,1	63,8	72,1	63,8
FE AMUNDI INC BLDR-IHE C (1)	■		Luxembourg		ESC	80,2	77,8	80,2	77,8
FONDS AV ECHUS FIA A (1)	■		France		ESC	80,9	0,2	80,9	0,2
FONDS AV ECHUS FIA B (1)	■	S2	France		ESC		100,0		100,0
FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU (1)	■		Luxembourg		ESC	48,0	50,1	48,0	50,1
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR (1)	■		Luxembourg		ESC	76,1	75,1	76,1	75,1
GRD CAR 39 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD FCR 99 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD IFC 97 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
HASTINGS PATRIM AC (1)	■		France		ESC	42,3	41,0	42,3	41,0
HYMNOS P 3D (1)	■		France		ESC	74,0	46,5	74,0	46,5
IGSF-GBL GOLD FD-I C (1)	■		Luxembourg		ESC	25,9	46,3	25,9	46,3
IND.CAP EMERG.-C-3D (1)	■		France		ESC	42,0	80,6	42,0	80,6
INDO ALLOC MANDAT C (1)	■		France		ESC	92,4	2,0	92,4	2,0
INDO-FII EUR CP-IEUR (1)	■	S2	Luxembourg		ESC		51,7		51,7
INDOFIIFLEXEG (1)	■	E2	Luxembourg		ESC	47,3	-	47,3	-
INDO-GBL TR-PE (1)	■		Luxembourg		ESC	59,4	41,0	59,4	41,0
INDOS.EURO.PAT.PD 3D (1)	■		France		ESC	43,2	43,1	43,2	43,1
INDOSUEZ ALLOCATION (1)	■		France		ESC	99,5	81,6	99,5	81,6
INDOSUEZ EURO DIV G (1)	■	S2	Luxembourg		ESC		75,8		75,8
INDOSUEZ NAVIGATOR G (1)	■		Luxembourg		ESC	42,5	40,9	42,5	40,9
INDOSUEZSWZOPG (1)	■	S1	Luxembourg		ESC		50,8		50,8
INVEST RESP S3 3D (1)	■		France		ESC	74,6	74,1	74,6	74,1
JPM US EQY ALL CAP-C HDG (1)	■		Luxembourg		ESC	88,7	88,9	88,7	88,9
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD (1)	■		Luxembourg		ESC	66,0	57,0	66,0	57,0
JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA (1)	■		Luxembourg		ESC	84,5	59,3	84,5	59,3
JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD (1)	■		Luxembourg		ESC	31,5	49,4	31,5	49,4
LCF CREDIT ERSC 3D (1)	■	S2	France		ESC		54,7		54,7
LCL 3 TEMPO AV 11/16 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
LCL 6 HORIZ. AV 0615 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL AC.DEV.DU. EURO (1)	■		France		ESC	87,7	71,3	87,7	71,3
LCL AC.EMERGENTS 3D (1)	■		France		ESC	43,2	54,2	43,2	54,2
LCL AC.MDE HS EU.3D (1)	■		France		ESC	38,1	41,2	38,1	41,2
LCL ACT RES NATUREL (1)	■		France		ESC	45,7	45,3	45,7	45,3
LCL ACT.E-U ISR 3D (1)	■		France		ESC	26,9	55,5	26,9	55,5
LCL ACT. IMMOBI.3D (1)	■	S2	France		ESC		49,3		49,3
LCL ACT.OR MONDE (1)	■		France		ESC	49,5	46,8	49,5	46,8
LCL ACT.USA ISR 3D (1)	■		France		ESC	87,0	85,6	87,0	85,6
LCL ACTIONS EURO C (1)	■		France		ESC	36,7	64,3	36,7	64,3
LCL ACTIONS EURO FUT (1)	■		France		ESC	76,3	73,9	76,3	73,9
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DÉC (1)	■		France		ESC	43,3	51,6	43,3	51,6
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP (1)	■		France		ESC	95,4	95,4	95,4	95,4
LCL AUTOCALL VIE 17 (1)	■	S2	France		ESC		96,6		96,6
LCL DEVELOPPEM. PME C (1)	■		France		ESC	67,9	68,5	67,9	68,5
LCL DOUBLE HORIZON A (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL FLEX 30 (1)	■		France		ESC	49,4	45,7	49,4	45,7
LCL FO.SE.FR. AV(AV11) FCP 3DEC (1)	■	S1	France		ESC		100,0		100,0
LCL INVEST.EQ C (1)	■		France		ESC	93,4	92,9	93,4	92,9
LCL INVEST. PRUD.3D (1)	■		France		ESC	92,7	92,1	92,7	92,1
LCL L.GR.B.AV 17 C (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL MGEST 60 3DEC (1)	■		France		ESC	88,1	87,9	88,1	87,9
LCL MGEST FL. 0-100 (1)	■		France		ESC	92,5	92,0	92,5	92,0
LCL OBL.CREDIT EURO (1)	■		France		ESC	84,4	81,4	84,4	81,4
LCL OPTIM II VIE 17 (1)	■	S2	France		ESC		97,4		97,4
LCL PREMIUM VIE 2015 (1)	■	S1	France		ESC		98,4		98,4
LCL TRI ESC AV 0118 (1)	■	S2	France		ESC		100,0		100,0
LCL TRIPLE TE AV OC (1)	■	S2	France		ESC		100,0		100,0
LCL TRIPLE TEMPO AV (FEV.2015) (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
LCL TRP HOZ AV 0117 (1)	■	S2	France		ESC		100,0		100,0
LOUVOIS PLACEMENT (1)	■	E2	France		ESC	40,1		40,1	
M.D.F.89 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF DYNAMISME FCP (1)	■		France		ESC	98,3	98,5	98,3	98,5
OBJECTIF MEDIAN FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
OBJECTIF PRUDENCE FCP (1)	■		France		ESC	77,3	80,1	77,3	80,1
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC (1)	■		France		ESC	97,5	97,4	97,5	97,4
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC (1)	■		France		ESC	95,0	94,7	95,0	94,7
OPTALIME FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	99,6	99,6	99,6	99,6
PIMCO GLOBAL BND FD-CURNC EX (1)	■	E2	Irlande		ESC	52,9	-	52,9	-
PORT EX ABS RET P (1)	■	E2	France		ESC	99,6		99,6	
PORT.METAUX PREC.A-C (1)	■		France		ESC	97,7	100,0	97,7	100,0
PORTF DET FI EUR AC (1)	■		France		ESC	98,9	99,8	98,9	99,8
RAVIE FCP 5DEC (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
RETAH PART C (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
RSD 2006 FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI TANGRAM (1)	■	E2	France		F	95,7	-	95,7	-
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCPI LFP MULTIMMO (1)	■		France		ESC	41,6	100,0	41,6	100,0
SOLIDARITE AMUNDI P (1)	■		France		ESC	79,2	68,6	79,2	68,6
SOLIDARITE INITIATIS SANTE (1)	■		France		ESC	79,6	82,1	79,6	82,1
SONANCE VIE 2 FCP 3DEC (1)	■	S1	France		ESC		100,0		100,0
SONANCE VIE 3 3DEC (1)	■	S2	France		ESC		100,0		100,0
SONANCE VIE 3DEC (1)	■	S1	France		ESC		100,0		100,0
SONANCE VIE 4 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 5 FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 6 FCP (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SONANCE VIE 9 (1)	■		France		ESC	98,2	98,1	98,2	98,1
TRIAN 6 ANS N10 C (1)	■		France		ESC	82,1	63,2	82,1	63,2
TRIANANCE 6 ANS (1)	■		France		ESC	61,9	61,8	61,9	61,8
TRIANANCE 6 ANS 5 C (1)	■		France		ESC	79,2	79,2	79,2	79,2
TRIANANCE 6 ANS N 11 (1)	■	E2	France		ESC	83,2	-	83,2	-
TRIANANCE 6 ANS N 4 (1)	■	S1	France		ESC		74,7		74,7
TRIANANCE 6 ANS N 9 (1)	■		France		ESC	79,7	79,9	79,7	79,9
TRIANANCE 6 ANS N2 C (1)	■		France		ESC	74,8	75,0	74,8	75,0
TRIANANCE 6 ANS N3 (1)	■		France		ESC	70,5	70,7	70,5	70,7
TRIANANCE 6 ANS N6 (1)	■		France		ESC	84,6	84,5	84,6	84,5
TRIANANCE 6 ANS N7 C (1)	■		France		ESC	82,1	82,2	82,1	82,2
TRIANANCE 6 ANS N8 C (1)	■		France		ESC	86,6	86,9	86,6	86,9
TRIANANCE 6 AN 12 C	■	E1	France		ESC	84,4		84,4	
UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI) (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
VENDOME INV.FCP 3DEC (1)	■		France		ESC	92,0	91,2	92,0	91,2
OPCI									

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
Nexus 1 [1]	■		Italie		ESC	88,8	98,5	88,8	98,5
OPCI CAA CROSSROADS	■		France		ESC	100,0		100,0	
OPCI Camp Invest [1]	■		France		ESC	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Immanens	■		France		ESC	100,0	100,0	70,0	70,0
OPCI Immo Émissions	■		France		ESC	100,0	100,0	70,0	70,0
OPCI Iris Invest 2010 [1]	■		France		ESC	80,1	80,1	80,1	80,1
OPCI MASSY BUREAUX [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Messidor [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Bureau [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI									
B IMMOBILIER [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DS Campus [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FREY RETAIL VILLEBON	▲		France		CO-E	47,5	47,5	47,5	47,5
HDP BUREAUX [1]	■		France		F	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP HOTEL [1]	■		France		F	95,0	95,0	95,0	95,0
HDP LA HALLE BOCA [1]	■		France		F	95,0	95,0	95,0	95,0
IMEFA 177 [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 178 [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
IMEFA 179 [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Issy Pont [1]	■		France		ESC	75,0	75,0	75,0	75,0
RUE DU BAC (SCI)	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI ACADEMIE MONTROUGE	▲	E2	France		CO-E	50,0		50,0	
SCI 1 TERRASSE BELLINI	▲		France		CO-E	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI BMEDIC HABITATION [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI CAMPUS MEDICIS ST-DENIS [1]	■		France		F	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CAMPUS RIMBAUD ST-DENIS [1]	■		France		F	70,0	70,0	70,0	70,0
SCI CARPE DIEM	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 1	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI EUROMARSEILLE 2	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI FÉDÉRALE PÉREIRE VICTOIRE [1]	■		France		F	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI FÉDÉRALE VILLIERS [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERLOG [1]	■		France		F	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI FEDERLONDRES [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FEDERPIERRE [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI FONDIS	▲		France		EA	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI GRENIER VELLEF [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI HEART OF LA DÉFENSE	▲		France		EA	33,3	33,3	33,3	33,3
SCI Holding Dahlia [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI ILOT 13	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
SCI IMEFA 001 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 002 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 003 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 004 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 005 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 006 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 008 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 009 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 010 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 011 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 012 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 013 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 016 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 017 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 018 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 020 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 022 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 025 [1]	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 032 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 033 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 034 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 035 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 036 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 037 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 038 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 039 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 042 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 043 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 044 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 047 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 048 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 051 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 052 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 054 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 057 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 067 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081 [1]	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
SCI IMEFA 082 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 107 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 110 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 112 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 126 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 128 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 129 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 131 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 132 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 140 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 148 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 149 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 150 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 155 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 156 (1)	■		France		F	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 157 (1)	■		France		F	90,0	90,0	90,0	90,0
SCI IMEFA 158 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 159 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 164 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 169 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 170 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 171 (1)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 172 (1)	■		France		CO-E	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 173 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 174 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 175 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 176 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
SCI MEDI BUREAUX (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PACIFICA HUGO (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI PORTE DES LILAS – FRÈRES FLAVIEN (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VALHUBERT (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI VAUGIRARD 36-44 (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI WAGRAM 22/30	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
SCI WASHINGTON	▲		France		EA	34,0	34,0	34,0	34,0
TOUR MERLE (SCI)	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
Divers									
ALTA VAI HOLDCO P	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
ALTAREA	▲		France		EA	24,7	24,7	24,7	24,7
AMUNDI IT Services	■		France		F	99,6	99,6	70,6	71,0
ARCAPARK SAS	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
Azqore	■		Suisse		F	80,0	80,0	80,0	80,0
Azqore S.A. Singapore Branch	■		Singapour	Suisse	S	80,0	80,0	80,0	80,0
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances Solutions	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1 (1)	■		Luxembourg		F	60,0	60,0	60,0	60,0
FIXED INCOME DERIVATIVES – STRUCTURED FUND PLC	■	D2	Irlande		ESC	100,0		100,0	
FONCIÈRE HYPERSUD	▲		France		CO-E	51,4	51,4	51,4	51,4
FREY	▲		France		EA	19,4	19,3	19,4	19,3
HOLDING EUROMARSEILLE	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Icade	▲		France		EA	19,0	19,0	19,0	19,0
INFRA FOCH TOPCO	▲		France		EA	35,7	36,9	35,7	36,9
IRIS HOLDING FRANCE	■		France		F	80,1	80,1	80,1	80,1
KORIAN	▲		France		EA	24,3	24,4	24,3	24,4
PATRIMOINE ET COMMERCE	▲		France		EA	20,8	20,3	20,8	20,3
PREDICA ÉNERGIES DURABLES (1)	■		France		F	58,8	99,9	58,8	99,9
PREDICA INFRASTRUCTURE S.A.	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIPARK (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
PREDIWATT (1)	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
RAMSAY – GÉNÉRALE DE SANTÉ	▲		France		EA	39,6	39,6	39,6	39,6
S.A. RESICO (1)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SAS CRISTAL	▲		France		EA	46,0	46,0	46,0	46,0
SAS PARHOLDING	▲		France		EA	50,0	50,0	50,0	50,0
SAS PREDI-RUNGIS (1)	■		France		F	100,0	85,0	100,0	85,0
SH PREDICA ÉNERGIES DURABLES SAS (1)	■		France		F	99,9	99,9	99,9	99,9
VAUGIRARD AUTOVIA SLU (1)	■		Espagne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Vaugirard Infra S.L.	■		Espagne		F	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
Via Vita	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Services Financiers Spécialisés									
Établissement bancaire et financier									
AD SUCCURSALE	■	D1	Maroc		S	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos	■		Italie		F	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CACF BANKIA sa	▲		Espagne		CO-E	51,0	51,0	51,0	51,0
Crealfi	■		France		F	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom	■		Portugal		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.	■	S1	Pays-Bas		F		100,0		100,0
Crédit Agricole Consumer Finance	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	■	D4	Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit LIFT	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG	■		Allemagne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV	■	S1	Pays-Bas		F		100,0		100,0
EFL Services	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
HAMA POLSKA	■	E2	Pologne		F	70,0		70,0	
EUROFACTOR GmbH	■		Allemagne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.	■		Italie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR NEDERLAND	■		Pays-bas	Allemagne	S	100,0	100,0	100,0	100,0
EUROFACTOR POLSKA S.A.	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. – NV (Benelux)	■		Belgique		S	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)	■	D2	Portugal		S	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.	■	S1	Pays-Bas		F		100,0		100,0
FCA Automotive Services UK Ltd	▲		Royaume-Uni		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank	▲		Italie		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Gmbh, Hellenic Branch	▲		Grèce		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank Germany GmbH	▲		Allemagne		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Bank GmbH	▲		Autriche		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK S.P.A, BELGIAN BRANCH	▲	D1	Belgique		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA, IRISH BRANCH	▲		Irlande		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA BANK SPA ODDZIAL W POLSCE, Polska Branch	▲	D1	Pologne		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Danmark A/S	▲		Danemark		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital España EFC S.A.	▲		Espagne		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA CAPITAL France S.A.	▲	D1	France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Hellas S.A.	▲		Grèce		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital IFIC	▲		Portugal		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Nederland B.V.	▲		Pays-Bas		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
FCA Capital Norge AS	▲		Norvège		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Re Limited	▲	D2	Irlande		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Suisse S.A.	▲		Suisse		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Capital Sverige	▲		Suède		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA DEALER SERVICES ESPANA S.A., Morocco Branch	▲		Maroc	Espagne	CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer services España, S.A.	▲		Espagne		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services Portugal S.A.	▲	D2	Portugal		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Dealer Services UK Ltd	▲		Royaume-Uni		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Insurance Hellas S.A.	▲		Grèce		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing France	▲		France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA Leasing GmbH	▲		Autriche		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS POLSKA	▲	D1	Pologne		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	▲		Allemagne		CO-E	50,0	50,0	25,0	25,0
FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	▲		Royaume-Uni		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
FCA CAPITAL DANMARK A/S, Finland Branch	▲	D1	Finlande		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.	▲		Pays-Bas		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
Finaref Assurances S.A.S.	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.	■		Pays-Bas		F	98,1	98,1	98,1	98,1
GAC – Sofinco Auto Finance Co.	▲		Chine		EA	50,0	50,0	50,0	50,0
GSA Ltd	■		Maurice		F	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Finance B.V.	■	S1	Pays-Bas		F		100,0		100,0
IDM Financieringen B.V.	■	S1	Pays-Bas		F		100,0		100,0
IDM Lease Maatschappij B.V.	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERBANK NV	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
INTERMEDIAIRE VOORSCHOTBANK BV	■	S1	Pays-Bas		F		100,0		100,0
Krediet '78 B.V.	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys	▲	D2	Italie		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS DANMARK, FILIAL AF LEASYS SPA	▲	E2	Danemark		CO-E	50,0		50,0	
LEASYS France S.A.S	▲	D2	France		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS Nederland	▲	D2	Pays-Bas		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA Belgian Branch	▲	D2	Belgique		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA GERMAN BRANCH	▲	D2	Allemagne		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
LEASYS SPA, Spanish Branch	▲	D2	Espagne		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
Leasys UK Ltd	▲	D2	Royaume-Uni		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
Mahuko Financieringen B.V.	■	S1	Pays-Bas		F		100,0		100,0
Menafinance	■	S5	France		F		50,0		50,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
NL Findio B.V	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
RIBANK NV	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco Participations	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Européenne de Développement d'Assurances	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Société Européenne de Développement du Financement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Themis Courtage	▲		Maroc		EA	49,0	49,0	48,9	48,9
Ucafleet	▲		France		EA	35,0	35,0	35,0	35,0
VoordeelBank B.V.	■	S1	Pays-Bas		F		100,0		100,0
Wafasalaf	▲		Maroc		EA	49,0	49,0	49,0	49,0
LEASYS RENT SPA	▲	D2	Italie		CO-E	50,0	50,0	50,0	50,0
Sociétés de crédit-bail et location									
Auxifip	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en España	■		Espagne	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	■		Maroc		F	100,0	100,0	85,8	85,8
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Finamur	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxbail	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergie	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Assurance									
ARES Reinsurance Ltd	■		Irlande		F	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers									
A-BEST ELEVEN UG	▲		Allemagne		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST EIGHTEEN	▲	E2	Italie		CO-ES	50,0		50,0	
A-BEST FIFTEEN	▲		Italie		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST FOURTEEN	▲		Italie		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SEVENTEEN	▲		Italie		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST SIXTEEN	▲		Allemagne		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST THIRTEEN	▲		Espagne		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
A-BEST TWELVE	▲		Italie		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
CLICKAR SRL	▲	D2	Italie		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
EFL Finance S.A.	■		Pologne		F	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	■		Irlande		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
ERASMUS FINANCE	▲		Irlande		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
FAST THREE SRL	▲		Italie		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
FCT GINGKO DEBT CONSO 2015-1	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2016-1	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
FCT GINGKO SALES FINANCE 2015-1	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
GAC – SOFINCO 2014-01	▲		Chine		EAS	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI JU TONG 2019-1	▲		Chine		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
HUI TONG 2018-2	▲	E2	Chine		ESC	50,0		50,0	
HUI TONG 2018-3	▲	E2	Chine		ESC	50,0		50,0	
HUI TONG 2019-1	▲	E2	Chine		ESC	50,0		50,0	
HUI JU TONG 2020-2	▲	E2	Chine		ESC	50,0		50,0	
MAGOI BV	■		Pays-Bas		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
MATSUBA BV	■		Pays-Bas		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
NIXES SEVEN SRL	▲		Pays-Bas		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
NIXES SIX (LTD)	▲		Italie		CO-ES	50,0	50,0	50,0	50,0
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	■	D1	Allemagne		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
SUNRISE SPV 20 SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 30 SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 40 SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV 50 SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z60 SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z70 SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z80 SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	61,0	61,0
SUNRISE SPV Z90 SRL	■	E2	Italie		ESC	100,0		61,0	
SUNRISE SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	61,0	61,0
THETIS FINANCE 2015-1	■		Portugal		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
AGOSCOM S.R.L	■	E2	Italie		S	100,0		61,0	
LEASYS RENT FRANCE SAS	▲	D2	France		CO-E	50,0		50,0	
Grandes clientèles									
Établissement bancaire et financier									
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	■		Brésil		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	▲	D1	Mexique		CO-E	50,0	50,0	34,7	34,7
BTN Förvaltning AB	▲	S2	Suède	Pays-Bas	EA		19,5		13,6
CACEIS Bank	■		France		F	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	■		Allemagne		S	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Belgium Branch	■		Belgique		S	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Ireland Branch	■		Irlande		S	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Italy Branch	■		Italie		S	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	■		Luxembourg		S	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Netherlands Branch	■	D2	Pays-Bas		S	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Bank, Switzerland Branch	■		Suisse		S	100,0	100,0	69,5	69,5

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
CACEIS Bank, UK Branch	■		Royaume-Uni		S	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Belgium	■		Belgique		F	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Corporate Trust	■		France		F	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Fund Administration	■		France		F	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS FUND ADMINISTRATION SPAIN S.A.U	■	D1	Espagne		F	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS Ireland Limited	■		Irlande		F	100,0	100,0	69,5	69,5
CACEIS S.A.	■		France		F	69,5	69,5	69,5	69,5
CACEIS Switzerland S.A.	■		Suisse		F	100,0	100,0	69,5	69,5
Crédit Agricole CIB (Belgique)	■		Belgique	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (ABU DHABI)	■		Émirats Arabes Unis	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	■		Allemagne	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Canada)	■		Canada	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	■		Corée du sud	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	■		Émirats Arabes Unis	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Dubai)	■		Émirats Arabes Unis	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Espagne)	■		Espagne	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (États-Unis)	■		États-Unis	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Finlande)	■		Finlande	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	■		Hong Kong	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Inde)	■		Inde	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Italie)	■		Italie	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Japon)	■		Japon	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Miami)	■	D4	États-Unis	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	■		Royaume-Uni	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Singapour)	■		Singapour	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Suède)	■		Suède	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Taipei)	■		Taiwan	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	■		Algérie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB AO	■		Russie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Australia Ltd	■		Australie		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd	■		Chine		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB China Ltd Chinese Branch	■		Chine		S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB S.A.	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd	■		Inde		F	100,0	100,0	100,0	100,0
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	■	D1	France		F	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
KAS Bank N.V.	■	S4	Pays-Bas		F		97,4		67,7
KAS Bank N.V. Frankfurt branch	■	S4	Allemagne	Pays-Bas	S		97,4		67,7
KAS Bank N.V. London branch	■	S4	Royaume-Uni	Pays-Bas	S		97,4		67,7
KAS Trust & Depositary Services B.V. Amsterdam	■	S4	Pays-Bas		F		97,4		67,7
S3 Latam Holdco 1	▲		Espagne		CO-E	50,0	50,0	34,7	34,7
S3 Latam Holdco 2	▲		Espagne		CO-E	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	▲	D1	Bresil		CO-E	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A.	▲	D1	Bresil		CO-E	50,0	50,0	34,7	34,7
SANTANDER CACEIS COLOMBIA S.A., SOCIEDAD FIDUCIARIA	▲	D1	Colombie		CO-E	50,0	50,0	34,7	34,7
CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	■	D1	Espagne		F	100,0	100,0	69,5	69,5
UBAF	▲		France		CO-E	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Corée du Sud)	▲		Corée du sud	France	S	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Japon)	▲		Japon	France	CO-E	47,0	47,0	47,0	47,0
UBAF (Singapour)	▲		Singapour	France	CO-E	47,0	47,0	47,0	47,0
Sociétés de Bourse									
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	■		Hong Kong		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	■		Corée du sud		S	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities (USA) Inc.	■	D2	États-Unis		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	■		Japon	Pays-Bas	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd	■		Royaume-Uni		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Global Partners Inc.	■		États-Unis		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Securities Asia BV	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance S.A.S.	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Fininvest	■		France		F	98,3	98,3	98,3	98,3
Fletirec	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance									
CAIRS Assurance S.A.	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
Atlantic Asset Securitization LLC	■		États-Unis		ESC	100,0	100,0	-	-
Benelpart	■		Belgique		F	100,0	100,0	97,4	97,4
Calixis Finance	■	S4	France		ESC		100,0		100,0
Calliope SRL	■	S2	Italie		ESC		100,0		100,0
Clifap	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole America Services Inc.	■		États-Unis		F	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd	■		Hong Kong		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd	■		Guernesey		ESC	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	■		Luxembourg		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	■		France		ESC	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole CIB Global Banking	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	■		Royaume-Uni		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB Transactions	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	■		États-Unis		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DGAD International SARL	■	S2	Luxembourg		F		100,0		100,0
Elipso Finance S.r.l.	▲	S2	Italie		CO-ES		50,0		50,0
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Eucalyptus FCT	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
FCT CFN DIH	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
FIC-FIDC	■		Brésil		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Financière des Scarabées	■		Belgique		F	100,0	100,0	98,7	98,7
Financière Lumis	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Fundo A de Investimento Multimercado	■	D2	Brésil		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Héphaïstos EUR FCC	■	S1	France		ESC		100,0		-
Héphaïstos GBP FCT	■	S1	France		ESC		100,0		-
Héphaïstos Multidevises FCT	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
Héphaïstos USD FCT	■	S1	France		ESC		100,0		-
Investor Service House S.A.	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	69,5	69,5
ItalAsset Finance SRL	■		Italie		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
La Fayette Asset Securitization LLC	■		États-Unis		ESC	100,0	100,0	-	-
La Route Avance	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
Lafina	■		Belgique		F	100,0	100,0	97,7	97,7
LMA S.A.	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
Merisma	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Molinier Finances	■		France		F	100,0	100,0	97,1	97,1
Pacific EUR FCC	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
Pacific IT FCT	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
Pacific USD FCT	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
Partinvest S.A.	■		Luxembourg		F	100,0	100,0	69,5	69,5
Placements et réalisations immobilières (SNC)	■	S5	France		F		100,0		97,4
Sagrantino Italy SRL	■	S2	Italie		ESC		100,0		100,0
Shark FCC	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
Sinefinair B.V.	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SNGI Belgium	■		Belgique		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sococlabecq	■	S5	Belgique		F		100,0		97,7
Sofipac	■		Belgique		F	98,6	98,6	96,0	96,0
Sufinair B.V.	■		Pays-Bas		F	100,0	100,0	100,0	100,0
TCB	■		France		F	98,7	98,7	97,4	97,4
Triple P FCC	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI OFF (FCT)	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
TSUBAKI ON (FCT)	■		France		ESC	100,0	100,0	-	-
Vulcain EUR FCT	■	S1	France		ESC		100,0		-
Vulcain Multi-Devises FCT	■	S1	France		ESC		100,0		-
Vulcain USD FCT	■	S1	France		ESC		100,0		-
Crédit Agricole CIB Qatar Financial Center Branch	■	E2	Qatar		S	100,0		100,0	
Activités Hors Métiers									
Crédit Agricole S.A.									
Crédit Agricole S.A.	●		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Crédit Agricole S.A.	■		Royaume-Uni	France	S	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier									
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	●		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
CL Développement de la Corse	●		France		Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Home Loan SFH	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncaris	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Radian	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement									
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. La Boétie	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Assurances Cautions	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Fireca	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam International	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Mutualisation	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Sodica	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
AMUNDI CA 15/01/2020	■	S1	France		ESC		100,0		100,0
AMUNDI CA 13/01/2021	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
BFT LCR	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT LCR NIVEAU 2	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Grands Crus	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Cariou Holding	■		France		F	71,4	50,0	71,4	50,0
CPR EuroGov LCR	■		France		F	75,6	89,5	75,6	89,5
Crédit Agricole – Group Infrastructure Platform	■		France		F	100,0	100,0	99,7	99,7
Crédit Agricole Agriculture	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Payment Services	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	(1)	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	(b)	% de contrôle 31/12/2020	% de contrôle 31/12/2019	% d'intérêt 31/12/2020	% d'intérêt 31/12/2019
Crédit Agricole Public Sector SCF	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Régions Développement	■		France		F	73,6	75,7	73,6	75,7
Crédit Agricole Technologies et Services	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
DELTA	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	■	S1	France		ESC	-	100,0	-	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
FIRECA	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Grands Crus Investissements (GCI)	■		France		F	52,1	52,1	52,1	52,1
IDIA	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA DEVELOPPEMENT	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
IDIA PARTICIPATIONS	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Paymed	■		France		F	70,0	70,0	70,0	70,0
PORTOFOLIO LCR 50	■	E2	France		F	100,0		100,0	
PORTFOLIO LCR 80 GREEN BONDS	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
PORTFOLIO LCR CREDIT	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	99,4
PORTOFOLIO LCR CREDIT JUIN 2023	■	E2	France		ESC	100,0		100,0	
PORTFOLIO LCR GOV	■		France		ESC	99,9	99,8	84,3	92,7
PORTFOLIO LCR GOV 4A	■		France		ESC	100,0	100,0	96,7	98,4
S.A.S. Evergreen Montrouge	■		France		ESC	100,0	100,0	100,0	100,0
S.A.S. Sacam Avenir	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Santeffi	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Kalliste Assur	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Société d'Épargne Foncière Agricole (SEFA)	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-medias	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Développement touristique-immobilier									
Crédit Agricole Immobilier Promotion	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Services	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0
SO.GI.CO	■		France		F	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) Modification du périmètre

Entrée (E) dans le périmètre

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors Groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission universelle du patrimoine

Divers (D)

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-ES : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

(1) OPCVM, fonds en UC et SCI détenus par des entités d'assurance.

(1) Méthode de consolidation : ■ Intégration globale ▲ Mise en équivalence ● Mère

NOTE 13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 15 536 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 14 978 millions d'euros au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 509 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.1.1 Entités non intégrées dans le périmètre de consolidation

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site internet du Crédit Agricole lors de la publication de l'Actualisation du Document d'enregistrement universel.

13.1.2 Titres de participation non consolidés et présentant un caractère significatif

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site internet du Crédit Agricole lors de la publication de l'Actualisation du Document d'enregistrement universel.

13.2 INFORMATIONS SUR LES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2020, les entités du Groupe Crédit Agricole ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Le Groupe Crédit Agricole, principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules financent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Le Groupe Crédit Agricole investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Le Groupe Crédit Agricole, par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'Épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités du Groupe Crédit Agricole peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'Épargne et Assurances du Groupe Crédit Agricole investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, le Groupe Crédit Agricole, via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de sociétés de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Le Groupe Crédit Agricole sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- le Groupe Crédit Agricole intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande du Groupe Crédit Agricole et il en est le principal utilisateur ;
- le Groupe Crédit Agricole cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- le Groupe Crédit Agricole est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère du Groupe Crédit Agricole est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Le Groupe Crédit Agricole a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles il ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2020.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels Crédit Agricole Assurances ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 18 millions d'euros.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2020, le Groupe Crédit Agricole n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2020, le Groupe Crédit Agricole n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2020, et au 31 décembre 2019, l'implication du Groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives dans les tableaux ci-dessous :

				31/12/2020
				Titrisation
				Perte maximale
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6	6	-	6
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	-	-	-
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**6**	**6**	**-**	**6**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21	1	-	1
Dettes	11	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**31**	**1**	**-**	**1**
Engagements donnés	**-**	**75**	**-**	**75**
Engagements de financement	-	18	-	18
Engagements de garantie	-	-	-	-
Autres	-	57	-	57
Provisions pour risque d'exécution – Engagements par signature	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**75**	**-**	**75**
Total Bilan des entités structurées non consolidées	**25**	**-**	**-**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

				31/12/2019
				Titrisation
				Perte maximale
w (en millions d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8	8	-	8
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	2 351	2 351	-	2 351
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**2 360**	**2 360**	**-**	**2 360**
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Dettes	128	-	-	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**128**	**-**	**-**	**-**
Engagements donnés	**-**	**1 608**	**-**	**1 608**
Engagements de financement	-	1 551	-	1 551
Engagements de garantie	-	-	-	-
Autres	-	57	-	57
Provisions pour risque d'exécution – Engagements par signature	-	-	-	-
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	**-**	**1 608**	**-**	**1 608**
Total Bilan des entités structurées non consolidées	**2 232**	**-**	**-**	**-**

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

31/12/2020											
Gestion d'actifs				Fonds de placement [1]				Financement structuré [1]			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale		
Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
3 179	3 179	-	3 179	54 122	54 122	-	54 122	17	17	-	17
-	-	-	-	106	106	-	106	-	-	-	-
-	-	-	-	207	207	-	207	2 007	2 007	-	2 007
3 179	**3 179**	**-**	**3 179**	**54 435**	**54 435**	**-**	**54 435**	**2 024**	**2 024**	**-**	**2 024**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
799	799	-	799	33	2	-	2	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	416	-	-	-
799	**799**	**-**	**799**	**33**	**2**	**-**	**2**	**416**	**-**	**-**	**-**
-	**18 210**	**399**	**17 811**	**-**	**277**	**-**	**277**	**-**	**1 044**	**-**	**1 044**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	974	-	974
-	18 242	399	17 843	-	-	-	-	-	70	-	70
-	-	-	-	-	277	-	277	-	-	-	-
-	(32)	-	(32)	-	-	-	-	-	-	-	-
-	**18 210**	**399**	**17 811**	**-**	**277**	**-**	**277**	**-**	**1 044**	**-**	**1 044**
113 940	**-**	**-**	**-**	**380 588**	**-**	**-**	**-**	**1 461**	**-**	**-**	**-**

31/12/2019											
Gestion d'actifs				Fonds de placement [1]				Financement structuré [1]			
	Perte maximale				Perte maximale				Perte maximale		
Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
1 898	1 898	-	1 898	53 897	53 897	-	50 547	20	20	-	20
-	-	-	-	163	163	-	1	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	2 261	2 261	-	2 261
1 898	**1 898**	**-**	**1 898**	**54 060**	**54 060**	**-**	**50 548**	**2 281**	**2 281**	**-**	**2 281**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 010	1 010	-	1 010	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	492	-	-	-
1 010	**1 010**	**-**	**1 010**	**-**	**-**	**-**	**-**	**492**	**-**	**-**	**-**
-	**20 311**	**-**	**20 336**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 380**	**-**	**1 380**
-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 216	-	1 216
-	20 336	-	20 336	-	-	-	-	-	164	-	164
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	(25)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	**20 311**	**-**	**20 336**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 380**	**-**	**1 380**
76 800	**-**	**-**	**-**	**347 204**	**-**	**-**	**-**	**2 262**	**-**	**-**	**-**

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

NOTE 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2020

14.1 DÉMANTÈLEMENT DE 15 % DU MÉCANISME DE GARANTIE "SWITCH"

Crédit Agricole S.A. a démantelé le 1er mars 2021, 15 % du mécanisme de garantie "Switch" mis en place entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Cette opération n'a aucun impact au niveau des résultats et ratios de solvabilité du Groupe Crédit Agricole.

14.2 FINALISATION DE LA CESSION DE BANKOA À ABANCA

Le 28 janvier 2021, le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne et Crédit Agricole S.A. ont annoncé la signature de la finalisation de l'opération de cession de Bankoa à la banque espagnole ABANCA. Les autorisations des autorités réglementaires (la Banque centrale européenne et la *Comisión nacional del mercado de valores* (CNMV – Espagne) ont été obtenues.

La signature de cet accord est l'aboutissement du processus de cession issu des discussions initiées dès la fin 2019 entre ABANCA, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Pyrénées Gascogne.

Bankoa est une filiale contrôlée à 99,8 % par le Groupe Crédit Agricole. Les titres de cette société sont détenus à 94,8 % par la Caisse régionale Pyrénées Gascogne et à 5 % par Crédit Agricole S.A.

14.3 RACHAT PAR CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE DE 49 % DU CAPITAL DE LA JOINT-VENTURE CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE BANKIA S.A.

Le 3 février 2021, Crédit Agricole Consumer Finance a conclu avec Bankia, un accord de rachat des 49 % du capital détenu par celui-ci dans la joint-venture Crédit Agricole Consumer Finance Bankia S.A.

Au terme de l'opération, l'entité sera détenue à 100 % par Crédit Agricole Consumer Finance et sera consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe Crédit Agricole.

L'opération est suspendue à l'accord de la Banque d'Espagne.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale

CREDIT AGRICOLE S.A.

12, place des Etats-Unis

92127 Montrouge cedex

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Groupe CREDIT AGRICOLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note "Cadre général" de l'annexe aux comptes consolidés, les comptes consolidés de Groupe Crédit Agricole, réseau doté d'un organe central, sont établis sur la base d'une communauté d'intérêts constituée de l'ensemble des Caisses locales, des Caisses régionales et de l'organe central Crédit Agricole S.A.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit et estimation des pertes attendues sur encours sains, dégradés ou en défaut dans le contexte de crise liée à la Covid-19

Risque identifié

Conformément à la norme IFRS 9, le Groupe Crédit Agricole enregistre des corrections de valeur au titre des pertes de crédit attendues sur les encours sains ("Bucket 1"), dégradés ("Bucket 2") ou en défaut ("Bucket 3").

Compte-tenu de l'importance du jugement nécessaire pour la détermination de ces corrections de valeur, en particulier dans le contexte de crise liée à la Covid-19 en vigueur sur l'exercice et au 31 décembre 2020, nous avons considéré que leur estimation constituait un point clé de notre audit, pour les principales entités et segments de risque suivants :

- Caisses régionales du Crédit Agricole : modèles d'évaluation des paramètres IFRS 9 (probabilités de défaut ("PD"), pertes en cas de défaut ("LGD") et de calcul des ECL définis par le groupe sur les encours sains et dégradés (Bucket 1 et 2) ;
- Crédit Agricole CIB : corrections de valeur sur encours sains (Bucket 1), dégradés (Bucket 2) et en défaut (Bucket 3), plus particulièrement pour les financements octroyés à des entreprises des secteurs du transport et de l'énergie, du fait d'un environnement économique incertain post-Covid-19, de la complexité de l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement et du degré de jugement nécessaire à l'estimation des flux de recouvrement ;
- Banque de Proximité : corrections de valeur sur encours en Bucket 1 et 2, plus particulièrement sur le segment des professionnels et des entreprises ;
- Crédit à la Consommation : corrections de valeur sur encours en Bucket 1, 2 et 3 en France et en Italie.

Au 31 décembre 2020, les corrections de valeur pour pertes attendues concernant l'ensemble des expositions éligibles (hors opérations internes au Crédit Agricole) s'élèvent à 21,9 Mds € dont :

- 8,0 Mds € aux expositions saines et dégradées (3,0 Mds € au titre du B1 et 5,0 Mds € au titre du B2) ;
- 13,8 Mds € aux expositions en défaut (B3).

Se référer aux notes 1.2 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés

Notre réponse

Nous avons examiné le dispositif mis en œuvre par la Direction des Risques pour catégoriser les créances (Bucket 1, 2 ou 3) et évaluer le montant des corrections de valeur enregistrées. Nous avons notamment apprécié les modalités de prise en considération du contexte de crise liée à la Covid-19, les projections macroéconomiques et le traitement des mesures de soutien à l'économie retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente.

Nous avons testé les contrôles clés mis en œuvre par les principales entités, pour la revue annuelle des portefeuilles, la mise à jour des notations de crédit, l'identification des secteurs fragilisés par la crise liée à la Covid-19, des encours dégradés ou en défaut et l'évaluation des dépréciations. Nous avons pris connaissance également des principales conclusions des comités spécialisés des principales entités du Groupe Crédit Agricole, en charge du suivi des créances dégradées ou dépréciées.

S'agissant des dépréciations en Bucket 1 et 2, nous avons :

- eu recours à des spécialistes pour l'appréciation des scénarios économiques retenus, des méthodes et mesures pour les différents paramètres et modèles de calcul des corrections de valeur – Nous avons en particulier examiné les adaptations mises en œuvre pour appréhender l'impact des mesures de soutien à l'économie ;
- examiné les modalités d'identification par la Direction des Risques de la dégradation significative du risque de crédit ("SICR") et les traitements comptables retenus pour tenir compte des mesures de soutien à l'économie ;
- testé les contrôles que nous avons jugé clés relatifs au déversement des données servant au calcul des corrections de valeur ou les rapprochements entre les bases servant à leur calcul et la comptabilité ;
- réalisé des calculs indépendants de corrections de valeur sur la base d'un échantillon, comparé le montant calculé avec celui comptabilisé et examiné les ajustements réalisés par la Direction le cas échéant ;
- apprécié les analyses menées par la Direction sur les expositions de la banque de financement de Crédit Agricole CIB ayant des perspectives dégradées, notamment sur les secteurs fortement affectés économiquement par la crise liée à la Covid-19.

S'agissant des corrections de valeur calculées en Bucket 3, nous avons :

- pour Crédit Agricole CIB :
  - examiné les estimations retenues pour les contreparties significatives dépréciées ;
  - examiné, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédit, les éléments sous-tendant les principales hypothèses retenues pour apprécier les flux de recouvrements attendus notamment au regard de l'évaluation des collatéraux.
- pour le Crédit à la Consommation, vérifié la concordance des données retenues pour le calcul des corrections de valeur avec celles figurant dans les systèmes de gestion et testé, par sondages, la qualité des données historiques utilisées dans les estimations statistiques.

Nous avons enfin examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié	Notre réponse
Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum annuellement. Ces tests sont fondés sur la comparaison entre la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) et leur valeur recouvrable, définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux de trésorerie futurs générés par l'UGT, tels que définis dans les trajectoires financières à 3 ans retenues par la Direction de chaque entité concernée pour le pilotage de son activité et prolongées sur 2 ans. Le taux d'allocation des fonds propres est déterminé en prenant en compte, lorsqu'elles existent, les exigences spécifiques fixées par le régulateur (Pilier 2 notamment). Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition était un point clé de l'audit. En effet, de par leur nature même, ces tests de dépréciation requièrent l'exercice de jugement en ce qui concerne les hypothèses structurantes retenues, notamment pour la détermination des scenarii économiques dans un environnement marqué par la crise liée à la Covid-19, des trajectoires financières ou des taux d'actualisation. Au regard de l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, des performances passées ou de la sensibilité des valeurs d'utilité aux hypothèses retenues par la Direction, nous avons porté une attention particulière aux tests réalisés sur les UGT Banque de proximité en France – LCL, Banque de proximité à l'international pour l'Italie et la Banque privée internationale. Les écarts d'acquisition inscrits au bilan s'élèvent au 31 décembre 2020 en valeur nette à 15,1 Mds €, dont 4,4 Mds € liés à la banque de proximité en France-LCL, 832 M € liés à la banque de proximité à l'international (après dépréciation de 965 M € constatée en 2020) et 849 M € liés à la banque privée internationale. Se référer aux notes 1.2 et 6.16 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le Groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition. Nous avons impliqué, dans nos équipes d'audit, des spécialistes en évaluation pour examiner les hypothèses utilisées pour déterminer les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus ainsi que les modèles de calculs des flux de trésorerie actualisés. Les calculs ont été testés et les principales hypothèses (taux d'allocation des fonds propres, taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, etc.) confrontées à des sources externes. Les trajectoires financières préparées par la Direction de chaque entité concernée et utilisées dans le modèle ont été examinées pour : ■ contrôler leur cohérence avec celles qui ont été présentées aux organes compétents (conseil d'administration ou conseil de surveillance) des entités ou sous-groupes, et la justification des éventuels retraitements opérés ; ■ apprécier les principales hypothèses sous-jacentes y compris pour la prolongation des trajectoires financières au-delà de la période de trois ans. Ces hypothèses ont été notamment appréciées au regard de l'environnement économique affecté par la crise liée à la Covid-19, des trajectoires financières élaborées au cours des exercices passés et des performances effectivement réalisées ; ■ effectuer des analyses de sensibilité des valeurs d'utilité à certaines hypothèses (niveau de fonds propres alloué, taux d'actualisation, coût du risque, coefficient d'exploitation). Les informations figurant en annexes sur les résultats de ces tests de dépréciation et le niveau de sensibilité à différents paramètres d'évaluation ont également été examinées par nos soins.

Risques juridiques, fiscaux et de conformité

Risque identifié	Notre réponse
Le Groupe Crédit Agricole fait l'objet de procédures judiciaires, et de plusieurs enquêtes et demandes d'informations de nature réglementaire de la part de différents régulateurs. Ces dernières concernent notamment les dossiers Euribor/Libor et Bonds SSA avec les autorités de différents pays (Etats-Unis, Royaume-Uni) ainsi que de l'Union Européenne. Elles concernent également des actions en cours de l'autorité de la concurrence en Italie ou du médiateur de crédit et de l'autorité de supervision aux Pays-Bas, pour le pôle crédit à la consommation. Différentes procédures en matière fiscale sont également en cours en France et dans certains pays dans lesquels le groupe exerce ses activités (Allemagne notamment). La décision de comptabiliser une provision ou d'enregistrer une créance à recouvrer, ainsi que le montant de celles-ci, nécessitent par nature l'utilisation de jugement, en raison de la difficulté à apprécier le dénouement des litiges en cours ou les incertitudes relatives à certains traitements fiscaux, notamment dans le cadre de certaines opérations de structure. Compte tenu de l'importance du jugement, ces évaluations comportent un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés et constituent de ce fait un point clé de l'audit. Les différentes enquêtes, demandes d'informations ou actions de certaines autorités en cours, ainsi que les principales vérifications fiscales au 31 décembre 2020, sont présentées dans les notes 1.2, 2, 6.10 et 6.18 de l'annexe aux comptes consolidés.	Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour l'évaluation des risques engendrés par ces litiges et des incertitudes fiscales, ainsi que des provisions ou créances qui leur sont, le cas échéant, associées, notamment en procédant à des échanges trimestriels avec la Direction et plus particulièrement les Directions juridique et de la Conformité et la Direction fiscale du groupe et de ses principales filiales. Nos travaux ont consisté à : ■ examiner les hypothèses utilisées pour la détermination des provisions ou créances à recouvrer à partir des informations disponibles (dossiers constitués par les directions juridique ou fiscale ou les conseils de Crédit Agricole S.A. et des principales entités du groupe, courriers des régulateurs, procès-verbal du comité des risques juridiques) ; ■ prendre connaissance des analyses ou conclusions des conseils juridiques du groupe et des réponses obtenues à nos demandes de confirmation réalisées auprès de ces conseils ; ■ s'agissant plus spécifiquement des risques fiscaux, examiner, avec nos spécialistes en fiscalité, les réponses apportées par le groupe aux administrations concernées ainsi que les estimations du risque réalisées par le groupe ; ■ apprécier, en conséquence, le niveau des provisions ou créances à recouvrer comptabilisées au 31 décembre 2020. Enfin, nous avons examiné les informations données à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation de certains actifs et passifs financiers de Crédit Agricole CIB et des actifs d'assurance classés en niveau 3

Risque identifié

Au sein du pôle Grandes Clientèles du Groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole CIB exerce des activités d'origination, de structuration, de vente et de trading d'instruments financiers dérivés, à destination des entreprises ou institutions financières et grands émetteurs. Par ailleurs, l'émission de titres de dettes, dont certaines "hybrides", auprès de la clientèle internationale et domestique du groupe concourt à la gestion du refinancement moyen et long-terme de Crédit Agricole CIB :

- les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur par résultat.
- les émissions "hybrides" sont comptabilisées en passifs financiers à leur juste valeur par résultat sur option.

Ces instruments financiers sont classés en niveau 3 quand leur évaluation requiert l'utilisation de paramètres de marché non observables significatifs. Leur classement par niveau de juste valeur ainsi que leur évaluation nécessitent l'exercice du jugement par la Direction, en particulier pour :

- la détermination de la cartographie d'observabilité des paramètres d'évaluation ;
- l'utilisation de modèles d'évaluation internes et non standards ;
- l'évaluation de paramètres non étayés par des données observables sur le marché ;
- l'estimation d'ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des incertitudes tenant aux modèles, aux paramètres utilisés ou aux risques de contrepartie et de liquidité.

Par ailleurs, les placements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances classés en niveau 3 sont essentiellement des parts de Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR) et des titres de participation non cotés évalués en utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. L'exercice d'évaluation qui tient également compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie, le cas échéant, est rendu particulièrement complexe par le contexte actuel de la crise liée à la Covid-19.

Compte tenu de l'incertitude de l'environnement économique, nous considérons l'évaluation des actifs et passifs financiers de Crédit Agricole CIB et des actifs d'assurance de Crédit Agricole Assurances, classés en niveau 3, comme un point clé de l'audit du fait des jugements d'experts et de la variété et complexité des méthodes mises en œuvre pour leur évaluation.

A l'actif, les instruments financiers dérivés de Crédit Agricole CIB et les placements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances sont inscrits au bilan du Groupe Crédit Agricole au sein des Actifs financiers à la juste valeur qui, en niveau 3, totalisent 17,2 Mds € au 31 décembre 2020.

Au passif, les instruments financiers dérivés et les émissions structurées de Crédit Agricole CIB sont inscrits au bilan du Groupe Crédit Agricole au sein des Passifs financiers à la juste valeur, qui en niveau 3, totalisent 7,9 Mds € au 31 décembre 2020.

Se référer aux notes 1.2, 6.2 et 11.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des processus et des contrôles mis en place par Crédit Agricole CIB, pour identifier, évaluer et comptabiliser les instruments financiers dérivés et les émissions "hybrides" classés en niveau 3.

Nous avons examiné les contrôles que nous avons jugé clés, réalisés notamment par la Direction des risques, tels que la revue de la cartographie d'observabilité, la vérification indépendante des paramètres d'évaluation et la validation interne des modèles d'évaluation. Nous avons également examiné le dispositif encadrant la comptabilisation des ajustements d'évaluation et la catégorisation comptable des produits financiers.

Nous avons, avec le concours de nos spécialistes en évaluation d'instruments financiers, procédé à des évaluations indépendantes, analysé celles réalisées par Crédit Agricole CIB ainsi que les hypothèses, les paramètres, les méthodologies et les modèles retenus au 31 décembre 2020. En particulier, nous avons examiné la documentation relative aux évolutions sur l'exercice de la cartographie d'observabilité.

Nous avons également analysé les principaux ajustements d'évaluation comptabilisés et examiné la justification par la Direction des principaux écarts d'appels de marge relevés et des pertes et/ou gains en cas de cession de produits financiers.

S'agissant des placements des activités d'assurance de Crédit Agricole Assurances classés en niveau 3, nous avons mis en œuvre les procédures suivantes :

- mise à jour de notre connaissance de l'environnement de contrôle interne lié au processus de détermination de l'évaluation de ces actifs financiers.
- pour les actifs évalués en utilisant des modèles d'évaluation internes :
  - examen de la conformité des hypothèses, des méthodes et des paramètres utilisés au regard des pratiques de marché et du contexte économique ;
  - analyse des évaluations retenues et comptabilisées au 31 décembre 2020.
- pour les actifs évalués par des sociétés de gestion externes à Crédit Agricole Assurances :
  - comparaison des évaluations retenues au 31 décembre 2020 avec les rapports transmis par les sociétés de gestion d'actifs ;
  - pour les actifs directement touchés par la crise liée à la Covid-19 : examen critique des rapports des experts indépendants en analysant la correcte prise en compte des risques liés ;
  - pour les actifs dont l'évaluation retenue a été établie à une date antérieure à la clôture : étude des analyses menées par le groupe pour examiner l'absence d'écart significatif entre les évaluations retenues et les évaluations en date de clôture.
- appréciation du caractère approprié de l'information figurant dans l'annexe aux comptes consolidés.

Provisions techniques spécifiques des contrats d'assurance

Risque identifié	Notre réponse
Au sein du pôle Assurance du Groupe Crédit Agricole, les passifs d'assurance sont comptabilisés en provisions techniques conformément aux normes de consolidation françaises et à la réglementation en vigueur, comme l'autorise IFRS 4. Parmi les provisions techniques figurent certaines provisions dont la détermination fait particulièrement appel au jugement. Il s'agit notamment : ■ des provisions spécifiques sur les contrats dépendance, qui sont dotées lorsque la valeur actuelle des engagements de l'assureur en couverture de la maladie ou de l'invalidité est supérieure aux cotisations projetées des assurés ; ■ des provisions pour sinistres tardifs liés à des contrats d'assurance non vie pour lesquels des sinistres sont survenus et non encore déclarés ou évalués. Pour les provisions techniques d'assurance vie de Predica, le groupe réalise un test annuel de suffisance des passifs pour s'assurer que les passifs d'assurance sont couverts par les flux de trésorerie futurs estimés après imputation des frais de gestion projetés. Eu égard à la sensibilité des provisions spécifiques susvisées et des tests de suffisance des passifs aux différentes hypothèses sous-jacentes retenues, en particulier dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la Covid-19 (projection du rendement des actifs, comportements des assurés, décisions de gestion de l'assureur, durée de vie en autonomie, probabilité de survenance d'un état de dépendance, durée de maintien en dépendance, primes futures, modèles statistiques et jugements d'experts retenus pour l'évaluation des sinistres tardifs, taux d'actualisation…), nous avons considéré que les provisions techniques spécifiques et les tests de suffisance des passifs constituaient un point clé de l'audit. Les provisions techniques nettes d'assurance s'élèvent à 363,7 Mds €. Se référer aux notes 1.2, 4.6 et 6.17 de l'annexe aux comptes consolidés.	Pour les principales provisions spécifiques mentionnées ci-contre, nous avons mis en œuvre, avec l'aide de nos experts en actuariat, les procédures suivantes : ■ prise de connaissance de la méthodologie appliquée par le groupe pour évaluer ces provisions ; ■ prise de connaissance de l'environnement de contrôle relatif à la gestion ou l'évaluation des sinistres, à l'élaboration des modèles de projection ou modèles stochastiques et à la détermination des principales hypothèses en entrée de modèle (taux de rendement des actifs, primes futures, tables de mortalité, probabilité de survenance d'un état de dépendance, durée de maintien en dépendance, taux d'actualisation…) ; ■ prise de connaissance des résultats des contrôles mis en œuvre par le groupe pour vérifier l'exactitude des données de gestion utilisées pour calculer le montant de la provision ; ■ analyse de certaines hypothèses ou données au regard de pratiques de marché, de données historique et du contexte économique marqué par la crise liée à la Covid-19 ; ■ examen des contrôles que nous avons jugés clés relatifs aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et les enregistrements comptables ; ■ recalcul de certaines provisions. Plus spécifiquement pour le test de suffisance des passifs de Predica, nous avons examiné la sensibilité du résultat à des scénarios de variation des principales hypothèses financières et du portefeuille afin de vérifier que les provisions restent suffisantes dans ces différents scénarios.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREDIT AGRICOLE S.A. par votre assemblée générale du 19 mai 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et de 1985 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la trente-sixième.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 23 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit	ERNST & YOUNG et Autres
Anik Chaumartin	Olivier Durand

5 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Informations relatives aux implantations du Groupe Crédit Agricole **381**

Tableau sur les implantations (article L. 511-45) 381

Implantations 383

Changement significatif **394**

Transactions avec les parties liées **394**

Personne Responsable du Document d'enregistrement universel et de ses actualisations **395**

Attestation du responsable 395

Contrôleurs légaux des comptes 396

Table de concordance **397**

Table de concordance de l'Amendement A01 du Document d'enregistrement universel 397

INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

TABLEAU SUR LES IMPLANTATIONS (ARTICLE L. 511-45)

Localisation géographique	Produit net bancaire hors éliminations intragroupe	Effectifs moyens *(en équivalent temps plein)*	Résultat avant impôts	Impôts sur les bénéfices – courants	Impôts sur les bénéfices – différés	Subventions publiques reçues
FRANCE (Y COMPRIS DOM-TOM)						
France	23 139	102 963	4 896	(2 049)	566	-
France DOM-TOM	384	1 621	84	(26)	3	-
AUTRES PAYS DE L'UE						
Allemagne	527	1 331	39	(21)	9	-
Autriche	48	119	25	(8)	1	-
Belgique	55	116	31	(7)	(1)	-
Bulgarie	-	2	-	-	-	-
Danemark	-	-	-	-	-	-
Espagne	265	501	122	(38)	11	-
Finlande	10	12	9	(1)	(1)	-
Grèce	-	19	(2)	-	-	
Hongrie	3	19	-	-	-	-
Irlande	156	591	80	(8)	(3)	-
Italie	3 081	12 209	(297)	(154)	(1)	-
Luxembourg	879	1 503	504	(111)	21	-
Pays-Bas	91	80	(3)	(2)	6	-
Pologne	359	5 177	(15)	(7)	2	-
Portugal	144	512	54	(14)	-	-
République tchèque	23	95	10	(2)	1	-
Roumanie	1	9	-	-	-	-
Royaume-Uni	1 044	886	639	(98)	(35)	-
Slovaquie	1	4	-	-	-	-
Suède	28	46	15	(3)	-	-
AUTRES PAYS DE L'EUROPE						
Monaco	139	459	35	(6)	-	-
Russie	17	173	2	(1)	-	-
Serbie	47	870	10	(1)	-	-
Suisse	381	1 356	(14)	2	6	-
Ukraine	110	2 399	70	(7)	1	-
Guernesey	1	-	-	-	-	-
AMÉRIQUE DU NORD						
Canada	10	13	8	(2)	-	-
États-Unis	1 100	1 115	402	(88)	5	-
Mexique	1	5	-	-	-	-
AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD						
Argentine	-	-	-	-	-	-
Brésil	104	95	78	-	(6)	-
Chili	4	2	3	(1)	-	-

Localisation géographique	Produit net bancaire hors éliminations intragroupe	Effectifs moyens *(en équivalent temps plein)*	Résultat avant impôts	Impôts sur les bénéfices – courants	Impôts sur les bénéfices – différés	Subventions publiques reçues
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT						
Algérie	4	23	2	-	-	-
Égypte	197	2 488	123	(32)	-	-
Émirats arabes unis	58	106	22	-	-	-
Maroc	216	2 557	28	(21)	11	-
Maurice	-	120	1	-	-	-
Qatar	-	1	-	-	-	-
ASIE ET OCÉANIE (HORS JAPON)						
Australie	50	32	34	(10)	-	-
Chine	66	176	23	(11)	4	-
Corée du Sud	60	92	22	(4)	(1)	-
Hong Kong	244	703	53	(11)	1	-
Inde	39	190	22	(5)	-	-
Malaisie	9	22	6	(1)	-	-
Singapour	156	809	(9)	(3)	3	-
Taiwan	53	114	25	(13)	9	-
Vietnam						
JAPON						
Japon	292	429	64	(38)	25	-
TOTAL	**33 596**	**142 159**	**7 201**	**(2 802)**	**637**	**-**

Périmètre : sont exclus de ce périmètre les entités classées en "Activités destinées à être cédées et activitées abandonnées" selon la norme IFRS 5 ainsi que celles consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Le montant du "Produit net bancaire" des implantations étrangères correspond à leur contribution territoriale aux comptes consolidés avant élimination des opérations intragroupes réciproques.

IMPLANTATIONS

Les implantations au 31 décembre 2020 sont les suivantes :

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
2 417 Caisses locales	BPF	France
38 Caisses régionales	BPF	France
Banque Chalus	BPF	France
Bforbank S.A.	BPF	France
Caisse régionale Provence – Côte d'Azur, Agence de Monaco	BPF	Monaco
Cofam	BPF	France
CRCAM SUD MED. SUC	BPF	Espagne
FIMO Courtage	BPF	France
Interfimo	BPF	France
LCL	BPF	France
LCL succursale de Monaco	BPF	Monaco
Sircam	BPF	France
Locam	BPF	France
Bercy Participations	BPF	France
CA Centre France Développement	BPF	France
CA INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES CENTRE-EST	BPF	France
CACF Immobilier	BPF	France
CACL DIVERSIFIÉ	BPF	France
CADINVEST	BPF	France
CADS Capital	BPF	France
CADS Développement	BPF	France
Calixte Investissement	BPF	France
Centre Loire Expansion	BPF	France
Charente Périgord Expansion	BPF	France
Crédit Agricole F.C. Investissement	BPF	France
Crédit Agricole Languedoc Énergies Nouvelles	BPF	France
Foncière du Maine	BPF	France
L'Immobilière d'À Côté	BPF	France
NECI	BPF	France
NMP Développement	BPF	France
Nord Capital Investissement	BPF	France
Nord Est Expansion	BPF	France
Sequana	BPF	France
Socadif	BPF	France
Société Financière de Ty Nay	BPF	France
Société Financière du Languedoc Roussillon (SOFILARO)	BPF	France
Camca Assurance	BPF	Luxembourg
Camca Courtage	BPF	France
Camca Lux Finance Management Company	BPF	Luxembourg
Camca Réassurance	BPF	Luxembourg
Fcp Camca Lux Finance	BPF	Luxembourg
Groupe CAMCA	BPF	France
SCI 32 Liberté	BPF	Luxembourg
SCI Haussmann 122	BPF	France
SCI La Boétie 65	BPF	France
57 COURS DE LA LIBERTÉ (SCI)	BPF	France
Angle Neuf	BPF	France
Aquitaine Immobilier Investissement	BPF	France
Charente Périgord Immobilier	BPF	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE IMMOBILIER PARTICIPATION	BPF	France
Franche-Comté Développement Foncier	BPF	France
Franche-Comté Développement Immobilier	BPF	France
Immeuble Franche-Comté	BPF	France
Midi Toulousain Immobilier	BPF	France
NMP CHASSELOUP	BPF	France
NMP IMMO	BPF	France
NMP VANEAU	BPF	France
Nord-Est Aménagement Promotion	BPF	France
Nord-Est Immo	BPF	France
Nord-Est Patrimoine Immobilier	BPF	France
Normandie Seine Foncière	BPF	France
Normandie Seine Immobilier	BPF	France
NS Immobilier	BPF	France
S.A. Foncière de l'Érable	BPF	France
S.A.S. Chalons Mont Bernard	BPF	France
S.A.S. Charleville Forest	BPF	France
SAS CENTRE D'AFFAIRES DU PARC LUMIÈRE	BPF	France
SAS Crédit Agricole Centre Loire Investissement	BPF	France
SCI 1 PLACE FRANCISQUE-REGAUD	BPF	France
SCI 22 QUAI SARRAIL	BPF	France
SCI 25-27 RUE DES TUILERIES	BPF	France
SCI 27 QUAI ROMAIN-ROLLAND	BPF	France
SCI 3 QUAI J.-MOULIN	BPF	France
SCI 5 RUE DU BŒUF	BPF	France
SCI 50-52 MONTÉE DU GOURGUILLON	BPF	France
SCI CAP ARROW	BPF	France
SCI CONFIDENCE	BPF	France
SCI Crystal Europe	BPF	France
SCI DE LA CROIX ROCHERAN	BPF	France
SCI DE LA MAISON DU GRIFFON	BPF	France
SCI DES JARDINS D'ORSAY	BPF	France
SCI DU 113 RUE DES CHARMETTES	BPF	France
SCI DU 36	BPF	France
SCI DU 7 RUE PASSET	BPF	France
SCI DU JARDIN LAENNEC	BPF	France
SCI DU JARDIN SAINT-JOSEPH	BPF	France
SCI Euralliance Europe	BPF	France
SCI GAMBETTA	BPF	France
SCI GREEN CROZET	BPF	France
SCI JDL BÂTIMENT 5	BPF	France
SCI LA RUCHE 18-20	BPF	France
SCI LE BRETAGNE	BPF	France
SCI MONTAGNY 71	BPF	France
SCI Quartz Europe	BPF	France
SCI SILK OFFICE	BPF	France
SCI VILLA BELLA	BPF	France
SQUARE HABITAT ATLANTIQUE VENDÉE	BPF	France
Square Habitat Nord de France	BPF	France
Square Habitat Toulouse 31	BPF	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
955	BPF	France
SNC 120 RUE SAINT-GEORGES	BPF	France
1 BD MONGE	BPF	France
11 GABRIEL-PÉRI	BPF	France
15 RUE DE SAINT-CYR	BPF	France
2 PL. DUMAS DE LOIRE & 7 R 2 PLACES	BPF	France
21 ALSACE-LORRAINE	BPF	France
24 RUE D'ALSACE	BPF	France
24 RUE DES TUILLIERS	BPF	France
29 LANTERNE	BPF	France
3 CUVIER	BPF	France
37 ROUTE DES BLANCHES (GEX FERNEY)	BPF	France
42 RUE MERCIÈRE	BPF	France
56055 AEURHC	GEA	Luxembourg
57 RUE MARCHANDE	BPF	France
6 RUE VAUBECOUR	BPF	France
78 DENFERT	BPF	France
7-9-11 RUE DU MILIEU	BPF	France
91 CREQUI	BPF	France
93 GRANDE RUE D'OULLINS	BPF	France
ADMINISTRATION GESTION IMMOBILIÈRE	BPF	France
Adret Gestion	BPF	France
ALGÉRIE 10	BPF	France
Alsace Élite	BPF	France
AMUNDI EMERG MKT BD-M2EURHC	GEA	Luxembourg
Anjou Maine Gestion	BPF	France
Aquitaux Rendement	BPF	France
Armor Fonds Dédié	BPF	France
AZUR	BPF	France
Bercy Champ de Mars	BPF	France
BERCY VILLIOT	BPF	France
BOUTIN 56	BPF	France
Brie Picardie Croissance	BPF	France
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH	BPF	Allemagne
CA Aquitaine Agences Immobilières	BPF	France
CA Aquitaine Immobilier	BPF	France
CA Centre-Est Développement Immobilier	BPF	France
CAAP CREATION	BPF	France
CAAP Immo	BPF	France
CAAP IMMO GESTION	BPF	France
CAAP Immo Invest	BPF	France
CAM HYDRO	BPF	France
CAP ACTIONS 3	BPF	France
CAP Régulier 1	BPF	France
CAP Régulier 2	BPF	France
CAPG ÉNERGIES NOUVELLES	BPF	France
CAPG INVESTISSEMENTS ÉNERGÉTIQUES	BPF	France
CAPI Centre-Est	BPF	France
CASRA CAPITAL	BPF	France
Centre France Location Immobilière	BPF	France
Chabrillac	BPF	France
CHALOPIN GUILLOTIÈRE	BPF	France
CHÊNE VERT	BPF	France
CL CLARES	BPF	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
CL Promotion	BPF	France
CMDS IMMOBILIER	BPF	France
Compagnie Foncière Lyonnaise	BPF	France
CONSTANTINE 12	BPF	France
Crédit Agricole Centre Est Immobilier	BPF	France
CRÉDIT AGRICOLE ILLE-ET-VILAINE EXPANSION	BPF	France
Crédit Agricole Languedoc Immobilier	BPF	France
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	BPF	France
CROIX-ROUSSE	BPF	France
DAPAR	BPF	France
DE L'ARTOIS	BPF	France
DES CYGNES	BPF	France
DES ÉCHEVINS	BPF	France
DES PAYS BAS	BPF	France
DU 34 RUE ÉDOUARD-HERRIOT	BPF	France
DU 46	BPF	France
DU BOIS DU PORT	BPF	France
DU CARILLON	BPF	France
DU CORBILLON	BPF	France
DU CORVETTE	BPF	France
DU ROZIER	BPF	France
DU TOURNE-FEUILLE	BPF	France
Edokial	BPF	France
Émeraude Croissance	BPF	France
EUROHABITAT	BPF	France
EUROPEAN CDT SRI PC	GEA	France
EUROTERTIAIRE 2	BPF	France
Everbreizh	BPF	France
FCP Centre Loire	BPF	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 (sauf compartiment Corse)	BPF	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 (sauf compartiment Corse)	BPF	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 (sauf compartiment Corse)	BPF	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 (sauf compartiment Corse)	BPF	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 (sauf compartiment Corse)	BPF	France
FCT True Sale (Compartiment LCL)	BPF	France
Fief Nouveau	BPF	France
FINIST-LCR	BPF	France
FONCIÈRE ATLANTIQUE VENDÉE	BPF	France
Foncière Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes	BPF	France
Foncière TP	BPF	France
Fonds dédié Elstar	BPF	France
Force 29	BPF	France
Force Alsace	BPF	France
Force Charente-Maritime Deux-Sèvres	BPF	France
Force Iroise	BPF	France
Force Languedoc	BPF	France
Force Lorraine Duo	BPF	France
Force Profile 20	BPF	France
Force Run	BPF	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
Force Toulouse Diversifié	BPF	France
Force 4	BPF	France
GRANGE HAUTE	BPF	France
GRD ACT.ZONE EURO	GEA	France
Immocam	BPF	France
INDOSUEZ CAP EMERG.M	GEA	France
INFORSUD TECHNOLOGIES	BPF	France
Inforsud Gestion	BPF	France
INTERIMOB	BPF	France
JOLIOT-CURIE	BPF	France
L'ÉGLANTINE	BPF	France
LES OVALISTES	BPF	France
LEYNAUD 41	BPF	France
LOCA-CORB	BPF	France
LOCAFLEX	BPF	France
LOCAGUET	BPF	France
LYONNAISE DE PRÉFABRICATION	BPF	France
MACE MONGE	BPF	France
MAISON DE LA DANSE	BPF	France
MAZARIK 24	BPF	France
MGC	BPF	France
MOULIN DE PRESSENSÉ	BPF	France
NMP Gestion	BPF	France
NS ALTERNATIVE PERFORMANCE	BPF	France
Ozenne Institutionnel	BPF	France
P.N.S.	BPF	France
PCA IMMO	BPF	France
PED EUROPE	GEA	France
PG Développement	BPF	France
PG IMMO	BPF	France
PG Invest	BPF	France
POLYLOC	BPF	France
Prestimmo	BPF	France
Pyrénées Gascogne Altitude	BPF	France
Pyrénées Gascogne Gestion	BPF	France
RENE 35	BPF	France
Réunion Télécom	BPF	France
Run Cartes	BPF	France
SAINT-CLAR (SNC)	BPF	France
SARL PAUL VERLAINE	BPF	France
SAS Brie Picardie Expansion	BPF	France
SAS CATP EXPANSION	BPF	France
SAS SQUARE HABITAT CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES	BPF	France
SCI Campayrol	BPF	France
SCI LA LEVÉE	BPF	France
SCI SRA BELLEDONNE	BPF	France
SCI SRA CHARTREUSE	BPF	France
SCI SRA VERCORS	BPF	France
SCI Turenne Wilson	BPF	France
Scica HL	BPF	France
SILOS DE JONAGE	BPF	France
Société de Transactions Immobilières de Bourbon	BPF	France
SOCIÉTÉ D'ÉTUDES DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT	BPF	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
SOLYMO	BPF	France
Square Habitat Gestion Sud Rhône-Alpes	BPF	France
Square Habitat Pays Basque	BPF	France
Square Habitat Sud Rhône-Alpes	BPF	France
STÉPHANE	BPF	France
Sud Rhône-Alpes Placement	BPF	France
Toulouse 31 Court Terme	BPF	France
UNI-INVEST ANJOU MAINE	BPF	France
Val de France Rendement	BPF	France
Valeurs Monétiques	BPF	France
VIVIER TOULON	BPF	France
Crédit Agricole Languedoc Patrimoine	BPF	France
Val de France Expansion	BPF	France
VENDÔME SEL EURO PC	GEA	France
SCI CA Run Developpement	BPF	France
Normandie Seine Participation	BPF	France
Arc Broker	BPI	Pologne
CRÉDIT AGRICOLE BANK	BPI	Ukraine
Crédit Agricole Bank Polska S.A.	BPI	Pologne
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad	BPI	Serbie
Crédit Agricole Egypt S.A.E.	BPI	Égypte
Crédit Agricole Friuladria S.p.A.	BPI	Italie
Crédit Agricole Group Solutions	BPI	Italie
Crédit Agricole Italia	BPI	Italie
Crédit Agricole Leasing Italia	BPI	Italie
Crédit Agricole nextbank (Suisse) SA	BPI	Suisse
Crédit Agricole Polska S.A.	BPI	Pologne
Crédit Agricole Service sp.z.o.o.	BPI	Pologne
Crédit du Maroc	BPI	Maroc
SIFIM	BPI	Maroc
SWISS HOME LOAN	BPI	Suisse
IUB Holding	BPI	France
AMUNDI	GEA	France
AMUNDI (UK) Ltd	GEA	Royaume-Uni
AMUNDI Asset Management	GEA	France
AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	GEA	Chili
AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	GEA	Belgique
AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	GEA	Émirats Arabes Unis
AMUNDI ASSET MANAGEMENT HONG KONG BRANCH	GEA	Hong Kong
AMUNDI ASSET MANAGEMENT LONDON BRANCH	GEA	Royaume-Uni
AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	GEA	Mexique
AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	GEA	Pays-Bas
Amundi Asset Management S.A.I SA	GEA	Roumanie
Amundi Austria GmbH	GEA	Autriche
Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	GEA	Chine
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch	GEA	Slovaquie
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	GEA	Bulgarie
Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	GEA	République Tchèque

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	GEA	République Tchèque
Amundi Deutschland GmbH	GEA	Allemagne
AMUNDI Finance	GEA	France
AMUNDI Finance Emissions	GEA	France
AMUNDI GLOBAL SERVICING	GEA	Luxembourg
AMUNDI Hellas MFMC S.A.	GEA	Grèce
AMUNDI Hong Kong Ltd	GEA	Hong Kong
AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	GEA	Espagne
AMUNDI Immobilier	GEA	France
AMUNDI India Holding	GEA	France
AMUNDI Intermédiation	GEA	France
Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	GEA	Singapour
Amundi Intermédiation Dublin Branch	GEA	Irlande
Amundi Intermédiation London Branch	GEA	Royaume-Uni
Amundi Investment Fund Management Private Limited Company	GEA	Hongrie
Amundi Ireland Ltd	GEA	Irlande
AMUNDI Issuance	GEA	France
AMUNDI Japan	GEA	Japon
AMUNDI Japan Holding	GEA	Japon
Amundi Luxembourg SA	GEA	Luxembourg
AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	GEA	Malaisie
Amundi Pioneer Asset Management Inc.	GEA	États-Unis
Amundi Pioneer Asset Management USA Inc.	GEA	États-Unis
Amundi Pioneer Distributor Inc.	GEA	États-Unis
Amundi Pioneer Institutional Asset Management Inc.	GEA	États-Unis
AMUNDI Polska	GEA	Pologne
AMUNDI Private Equity Funds	GEA	France
AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	GEA	Italie
AMUNDI SGR S.p.A.	GEA	Italie
AMUNDI Singapore Ltd	GEA	Singapour
AMUNDI Suisse	GEA	Suisse
Amundi Taiwan Limited	GEA	Taiwan
AMUNDI Tenue de Comptes	GEA	France
AMUNDI USA Inc.	GEA	États-Unis
AMUNDI Ventures	GEA	France
BFT Investment Managers	GEA	France
CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	GEA	Hong Kong
CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	GEA	Singapour
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch	GEA	Suisse
CA Indosuez (Switzerland) S.A.	GEA	Suisse
CA Indosuez Finanziaria S.A.	GEA	Suisse
CA Indosuez Gestion	GEA	France
CA Indosuez Wealth (Europe)	GEA	Luxembourg
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	GEA	Belgique
CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	GEA	Espagne
CA Indosuez Wealth (France)	GEA	France
CA Indosuez Wealth Italy S.P.A.	GEA	Italie
CA Luxembourg (succursale Italie)	GEA	Italie
CFM Indosuez Wealth	GEA	Monaco
CPR AM	GEA	France
Etoile Gestion	GEA	France
Fund Channel	GEA	Luxembourg

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
Fund Channel Singapore Branch	GEA	Singapour
KBI Fund Managers Limited	GEA	Irlande
KBI Global Investors (North America) Limited	GEA	Irlande
KBI Global Investors Limited	GEA	Irlande
LCL Emissions	GEA	France
Pioneer Global Investments LTD Buenos Aires Branch	GEA	Argentine
Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	GEA	Mexique
Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	GEA	Espagne
Société Générale Gestion (S2G)	GEA	France
Vanderbilt Capital Advisors LLC	GEA	États-Unis
CA Indosuez Wealth (Group)	GEA	France
CFM Indosuez Conseil en Investissement	GEA	France
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Nouméa	GEA	France
CFM Indosuez Gestion	GEA	Monaco
ASSUR&ME	GEA	France
CA Assicurazioni	GEA	Italie
CACI DANNI	GEA	Italie
CACI LIFE LIMITED	GEA	Irlande
CACI NON LIFE LIMITED	GEA	Irlande
CACI NON VIE	GEA	France
CACI Reinsurance Ltd	GEA	Irlande
CACI VIE	GEA	France
CACI VITA	GEA	Italie
CALIE Europe Succursale France	GEA	France
CALIE Europe Succursale Pologne	GEA	Pologne
Crédit Agricole Assurances (CAA)	GEA	France
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	GEA	France
Crédit Agricole Life	GEA	Grèce
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd	GEA	Japon
Crédit Agricole Life Insurance Europe	GEA	Luxembourg
Crédit Agricole Vita S.p.A.	GEA	Italie
Finaref Risques Divers	GEA	France
Finaref Vie	GEA	France
GNB SEGUROS	GEA	Portugal
Médicale de France	GEA	France
Pacifica	GEA	France
Predica	GEA	France
Predica – Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	GEA	Espagne
Space Holding (Ireland) Limited	GEA	Irlande
Space Lux	GEA	Luxembourg
Spirica	GEA	France
37785 QXEURC	GEA	Luxembourg
ACAJOU	GEA	France
AGRICOLE RIVAGE DETTE	GEA	France
AIJPMGBIGOAHE	GEA	Luxembourg
AM DESE FIII DS3IMDI	GEA	France
AMUNDI GRD 24 FCP	GEA	France
AMUNDI PE Solution Alpha	GEA	France
APLEGROSENIEUHD	GEA	Luxembourg
ARTEMID	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
BFT CRÉDIT OPPORTUNITÉS -I-C	GEA	France
BFT opportunité	GEA	France
BFT VALUE PREM OP CD	GEA	France
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS c.I.A.	GEA	France
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS cl.A	GEA	France
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE	GEA	France
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5	GEA	France
CAA 2013 FCPR B1	GEA	France
CAA 2013 FCPR C1	GEA	France
CAA 2013 FCPR D1	GEA	France
CAA 2013-2	GEA	France
CAA 2013-3	GEA	France
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1	GEA	France
CAA 2014 INVESTISSMENT PART A3	GEA	France
CAA 2015 COMPARTIMENT 1	GEA	France
CAA 2015 COMPARTIMENT 2	GEA	France
CAA 2016	GEA	France
CAA COMMERCES 2	GEA	France
CAA INFRASTRUCTURE	GEA	France
CAA INFRASTRUCTURE 2017	GEA	France
CAA INFRASTRUCTURE 2018 – COMPARTIMENT 1	GEA	France
CAA INFRASTRUCTURE 2019	GEA	France
CAA PR FI II C1 A1	GEA	France
CAA PRIV EQY 19 CF A	GEA	France
CAA PRIV.FINANC.COMP.1 A1 FIC	GEA	France
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2017	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2018 – COMPARTIMENT 1	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2018 – COMPARTIMENT FRANCE INVESTISSEMENT	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS	GEA	France
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER	GEA	France
CAA SECONDAIRE IV	GEA	France
CAREPTA R 2016	GEA	France
CEDAR	GEA	France
Chorial Allocation	GEA	France
CNP ACP 10 FCP	GEA	France
COMPARTIMENT DS3 – IMMOBILIER VAUGIRARD	GEA	France
COMPARTIMENT DS3 – VAUGIRARD	GEA	France
CORSAIR 1.52% 25/10/38	GEA	Luxembourg
CORSAIR 1.5255% 25/04/35	GEA	Irlande
CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38	GEA	Irlande
CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38	GEA	Irlande
CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38	GEA	Irlande
EFFITHERMIE FPCI	GEA	France
FCPR CAA 2013	GEA	France
FCPR CAA COMP TER PART A3	GEA	France
FCPR CAA COMPART BIS PART A2	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1	GEA	France
FCPR CAA France croissance 2 A	GEA	France
FCPR PREDICA 2007 A	GEA	France
FCPR PREDICA 2007 C2	GEA	France
FCPR PREDICA 2008 A1	GEA	France
FCPR PREDICA 2008 A2	GEA	France
FCPR PREDICA 2008 A3	GEA	France
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A1	GEA	France
FCPR PREDICA SECONDAIRE I A2	GEA	France
FCPR PREDICA SECONDAIRES II A	GEA	France
FCPR PREDICA SECONDAIRES II B	GEA	France
FCPR UI CAP AGRO	GEA	France
FCPR UI CAP SANTE A	GEA	France
FCT BRIDGE 2016-1	GEA	France
FCT CAA – Compartment 2017-1	GEA	France
FCT CAREPTA – COMPARTIMENT 2014-1	GEA	France
FCT CAREPTA – COMPARTIMENT 2014-2	GEA	France
FCT CAREPTA – COMPARTIMENT RE-2016-1	GEA	France
FCT CAREPTA – RE 2015 -1	GEA	France
FCT CAREPTA 2-2016	GEA	France
FCT MID CAP 2 05/12/22	GEA	France
FDA 18 FCP 2 DEC	GEA	France
FDC A3 P	GEA	France
FEDERIS CORE EU CR 19 MM	GEA	France
Federval	GEA	France
FPCI Cogeneration France I	GEA	France
FR0010671958 PREDIQUANT A5	GEA	France
GRD 44	GEA	France
GRD 44 N°3	GEA	France
GRD 44 N2	GEA	France
GRD 44 N4 PART CD	GEA	France
GRD 44 N5	GEA	France
GRD 54	GEA	France
GRD02	GEA	France
GRD03	GEA	France
GRD05	GEA	France
GRD07	GEA	France
GRD08	GEA	France
GRD09	GEA	France
GRD10	GEA	France
GRD11	GEA	France
GRD12	GEA	France
GRD13	GEA	France
GRD14	GEA	France
GRD17	GEA	France
GRD18	GEA	France
GRD19	GEA	France
GRD20	GEA	France
GRD21	GEA	France
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE	GEA	France
LF PRE ZCP 12 99 LIB	GEA	France
Londres Croissance C16	GEA	France
LRP – CPT JANVIER 2013 0.30 13-21 11/01A	GEA	Luxembourg
OBJECTIF LONG TERME FCP	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE	GEA	France
Peg – Portfolio Eonia Garanti	GEA	France
Predica 2005 FCPR A	GEA	France
Predica 2006 FCPR A	GEA	France
Predica 2006-2007 FCPR	GEA	France
PREDICA 2010 A1	GEA	France
PREDICA 2010 A2	GEA	France
PREDICA 2010 A3	GEA	France
PREDICA SECONDAIRES III	GEA	France
Predicant A1 FCP	GEA	France
Predicant A2 FCP	GEA	France
Predicant A3 FCP	GEA	France
Prediquant Eurocroissance A2	GEA	France
Prediquant opportunité	GEA	France
PREDIQUANT PREMIUM	GEA	France
PREMIUM GR 0% 28	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.52% 06-21 EMTN	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.54% 06-13.06.21	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.5575% 21 EMTN	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.56% 06-21	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.7% EMTN 08/08/21	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.72% 12-250927	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN PLC 4.30% 2021	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 06/22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 07/22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 07-22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV 26/07/22	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV2027	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN TV23/05/2022 EMTN	GEA	Irlande
PREMIUM GREEN 4.33% 06-29/10/21	GEA	Irlande
PurpleProtAsset 1.36% 25/10/2038	GEA	Luxembourg
PurpleProtAsset 1.093% 20/10/2038	GEA	Luxembourg
RED CEDAR	GEA	France
UI CAP SANTÉ 2	GEA	France
FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CRÉANCES LCL	GEA	France
0057514 AUC	GEA	Luxembourg
1827 A2EURC	GEA	Luxembourg
56055 A5 EUR	GEA	Luxembourg
5880 AEURC	GEA	Luxembourg
5884 AEURC	GEA	Luxembourg
5922 AEURHC	GEA	Luxembourg
78752 AEURHC	GEA	Luxembourg
A FD EQ E CON AE (C)	GEA	Luxembourg
A FD EQ E FOC AE (C)	GEA	Luxembourg
ACTICCIA VIE	GEA	France
ACTICCIA VIE 3	GEA	France
ACTICCIA VIE 90 C	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
ACTICCIA VIE 90 N2	GEA	France
ACTICCIA VIE 90 N3 C	GEA	France
ACTICCIA VIE 90 N4	GEA	France
ACTICCIA VIE 90 N6 C	GEA	France
ACTICCIA VIE N2 C	GEA	France
ACTICCIA VIE N4	GEA	France
ACTIONS 50 3DEC	GEA	France
AF INDEX EQ JAPAN AE CAP	GEA	Luxembourg
AF INDEX EQ USA A4E	GEA	Luxembourg
AFCPRGLLIFEAEC	GEA	Luxembourg
AIMSCIWOAE	GEA	Luxembourg
AM AC FR ISR PC 3D	GEA	France
AM.AC.EU.ISR-P-3D	GEA	France
AM.AC.MINER.-P-3D	GEA	France
AM.AC.USA ISR P 3D	GEA	France
AM.ACT.EMER.-P-3D	GEA	France
AM.RDT PLUS -P-3D	GEA	France
AMIRAL GROWTH OPP A	GEA	France
AMUN TRESO CT PC 3D	GEA	France
AMUN.ACT.REST.P-C	GEA	France
AMUN.TRES.EONIA ISR E FCP 3DEC	GEA	France
AMUNDI AC.FONC.PC 3D	GEA	France
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC	GEA	France
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC	GEA	France
AMUNDI ALLOCATION C	GEA	France
AMUNDI B GL AGG AEC	GEA	Luxembourg
AMUNDI BGEB AEC	GEA	Luxembourg
AMUNDI EQ E IN AHEC	GEA	Luxembourg
AMUNDI GBL MACRO MULTI ASSET P	GEA	France
AMUNDI GLB MUL-ASSET-M2EURC	GEA	Luxembourg
AMUNDI GLO M/A CONS-M2 EUR C	GEA	Luxembourg
AMUNDI HORIZON 3D	GEA	France
AMUNDI KBI ACTION PC	GEA	France
AMUNDI KBI ACTIONS C	GEA	France
AMUNDI KBI AQUA C	GEA	France
AMUNDI OBLIG EURO C	GEA	France
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC	GEA	France
AMUNDI PULSACTIONS	GEA	France
AMUNDI SONANCE VIE 7 3DEC	GEA	France
AMUNDI SONANCE VIE N8 3DEC	GEA	France
AMUNDI TRANSM PAT C	GEA	France
AMUNDI VALEURS DURAB	GEA	France
AMUNDI-CSH IN-PC	GEA	France
AMUNDI-EUR EQ GREEN IM-IEURC	GEA	Luxembourg
AMUNDI-GL INFLAT BD-MEURC	GEA	Luxembourg
AMUNDIOBLIGMONDEP	GEA	France
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-IUSDC	GEA	Luxembourg
AMUNDI-VOLATILITY WRLD-OUSDC	GEA	Luxembourg
ANTINEA FCP	GEA	France
ARC FLEXIBOND-D	GEA	France
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC	GEA	France
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC	GEA	France
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC	GEA	France
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC	GEA	France
AXA EUR.SM.CAP E 3D	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
BA-FII EUR EQ O-GEUR	GEA	Luxembourg
BFT FRAN FUT-C SI.3D	GEA	France
BFT SEL RDT 23 PC	GEA	France
BFT STATERE P (C)	GEA	France
BNP PAR.CRED.ERSC	GEA	France
CA MASTER EUROPE	GEA	France
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC	GEA	France
CADEISDA 2DEC	GEA	France
CALIFORNIA 09	GEA	France
CHORELIA N2 PART C	GEA	France
CHORELIA N3 PART C	GEA	Luxembourg
CHORELIA N4 PART C	GEA	France
CHORELIA N5 PART C	GEA	France
CHORELIA N6 PART C	GEA	France
CHORELIA N7 C	GEA	France
CHORELIA PART C	GEA	France
CPR CONSO ACTIONNAIRE FCP P	GEA	France
CPR CROIS.REA.-P	GEA	France
CPR EUR.HI.DIV.P 3D	GEA	France
CPR EUROLAND ESG P	GEA	France
CPR FOCUS INF.-P-3D	GEA	France
CPR GLO SILVER AGE P	GEA	France
CPR I-SM B C-AEURA	GEA	Luxembourg
CPR OBLIG 12 M.P 3D	GEA	France
CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC	GEA	France
CPR REFL RESP 0-100 I 3DEC	GEA	France
CPR REFL.RESP.0-100 P FCP 3DEC	GEA	France
CPR REFLEX STRATEDIS 0-100 P 3D	GEA	France
CPR RENAI.JAP.-P-3D	GEA	France
CPR SILVER AGE P 3DEC	GEA	France
CPR-CLIM ACT-AEURA	GEA	Luxembourg
CPRGLODISOPARAC	GEA	Luxembourg
ECOFI MULTI OPPORTUN.FCP 3DEC	GEA	France
EPARINTER EURO BD	GEA	France
EXAN.PLEI.FD P	GEA	France
EXANE 1 OVERDR CC	GEA	Luxembourg
FE AMUNDI INC BLDR-IHE C	GEA	Luxembourg
FONDS AV ÉCHUS FIA A	GEA	France
FONDS AV ÉCHUS FIA B	GEA	France
FRANKLIN DIVER-DYN-I ACC EU	GEA	Luxembourg
FRANKLIN GLB MLT-AS IN-IAEUR	GEA	Luxembourg
GRD CAR 39 FCP	GEA	France
GRD FCR 99 FCP	GEA	France
GRD IFC 97 FCP	GEA	France
HASTINGS PATRIM AC	GEA	France
HYMNOS P 3D	GEA	France
IGSF-GBL GOLD FD-I C	GEA	Luxembourg
IND.CAP EMERG.-C-3D	GEA	France
INDO ALLOC MANDAT C	GEA	France
INDO-FII EUR CP-IEUR	GEA	Luxembourg
INDOFIIFLEXEG	GEA	Luxembourg
INDO-GBL TR-PE	GEA	Luxembourg
INDOS.EURO.PAT.PD 3D	GEA	France
INDOSUEZ ALLOCATION	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
INDOSUEZ EURO DIV G	GEA	Luxembourg
INDOSUEZ NAVIGATOR G	GEA	Luxembourg
INDOSUEZSWZOPG	GEA	Luxembourg
INVEST RESP S3 3D	GEA	France
JPM US EQY ALL CAP-C HDG	GEA	Luxembourg
JPM US SEL EQ PLS-CA EUR HD	GEA	Luxembourg
JPMORGAN F-JPM US VALUE-CEHA	GEA	Luxembourg
JPMORGAN F-US GROWTH-C AHD	GEA	Luxembourg
LCF CREDIT ERSC 3D	GEA	France
LCL 3 TEMPO AV 11/16	GEA	France
LCL 6 HORIZ. AV 0615	GEA	France
LCL AC.DEV.DU.EURO	GEA	France
LCL AC. ÉMERGENTS 3D	GEA	France
LCL AC.MDE HS EU.3D	GEA	France
LCL ACT RES NATUREL	GEA	France
LCL ACT.E-U ISR 3D	GEA	France
LCL ACT.IMMOBI.3D	GEA	France
LCL ACT.OR MONDE	GEA	France
LCL ACT.USA ISR 3D	GEA	France
LCL ACTIONS EURO C	GEA	France
LCL ACTIONS EURO FUT	GEA	France
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC	GEA	France
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP	GEA	France
LCL AUTOCALL VIE 17	GEA	France
LCL DEVELOPPEM.PME C	GEA	France
LCL DOUBLE HORIZON A	GEA	France
LCL FLEX 30	GEA	France
LCL FO.SE.FR.AV(AV11) FCP 3DEC	GEA	France
LCL INVEST.EQ C	GEA	France
LCL INVEST.PRUD.3D	GEA	France
LCL L.GR.B.AV 17 C	GEA	France
LCL MGEST 60 3DEC	GEA	France
LCL MGEST FL.0-100	GEA	France
LCL OBL.CREDIT EURO	GEA	France
LCL OPTIM II VIE 17	GEA	France
LCL PREMIUM VIE 2015	GEA	France
LCL TRI ESC AV 0118	GEA	France
LCL TRIPLE TE AV OC	GEA	France
LCL TRIPLE TEMPO AV (FEV.2015)	GEA	France
LCL TRP HOZ AV 0117	GEA	France
LOUVOIS PLACEMENT	GEA	France
M.D.F.89 FCP	GEA	France
OBJECTIF DYNAMISME FCP	GEA	France
OBJECTIF MEDIAN FCP	GEA	France
OBJECTIF PRUDENCE FCP	GEA	France
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC	GEA	France
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC	GEA	France
OPTALIME FCP 3DEC	GEA	France
PIMCO GLOBAL BND FD-CURNC EX	GEA	Irlande
PORT EX ABS RET P	GEA	France
PORT.METAUX PREC.A-C	GEA	France
PORTF DET FI EUR AC	GEA	France
RAVIE FCP 5DEC	GEA	France
RETAH PART C	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
RSD 2006 FCP 3DEC	GEA	France
SCI TANGRAM	GEA	France
SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX	GEA	France
SCPI LFP MULTIMMO	GEA	France
SOLIDARITE AMUNDI P	GEA	France
SOLIDARITE INITIATIS SANTÉ	GEA	France
SONANCE VIE 2 FCP 3DEC	GEA	France
SONANCE VIE 3 3DEC	GEA	France
SONANCE VIE 3DEC	GEA	France
SONANCE VIE 4 FCP	GEA	France
SONANCE VIE 5 FCP 3DEC	GEA	France
SONANCE VIE 6 FCP	GEA	France
SONANCE VIE 9	GEA	France
TRIAN 6 ANS N10 C	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS 5 C	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS N 11	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS N 4	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS N 9	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS N2 C	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS N3	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS N6	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS N7 C	GEA	France
TRIANANCE 6 ANS N8 C	GEA	France
TRIANANCE 6 AN 12 C	GEA	France
UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI)	GEA	France
VENDÔME INV.FCP 3DEC	GEA	France
Nexus 1	GEA	Italie
OPCI CAA CROSSROADS	GEA	France
OPCI Camp Invest	GEA	France
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	GEA	France
OPCI Immanens	GEA	France
OPCI Immo Emissions	GEA	France
OPCI Iris Invest 2010	GEA	France
OPCI MASSY BUREAUX	GEA	France
OPCI Messidor	GEA	France
Predica OPCI Bureau	GEA	France
Predica OPCI Commerces	GEA	France
Predica OPCI Habitation	GEA	France
B IMMOBILIER	GEA	France
DS Campus	GEA	France
HDP BUREAUX	GEA	France
HDP HÔTEL	GEA	France
HDP LA HALLE BOCA	GEA	France
IMEFA 177	GEA	France
IMEFA 178	GEA	France
IMEFA 179	GEA	France
Issy Pont	GEA	France
SCI BMEDIC HABITATION	GEA	France
SCI CAMPUS MÉDICIS SAINT-DENIS	GEA	France
SCI CAMPUS RIMBAUD SAINT-DENIS	GEA	France
SCI FÉDÉRALE PÉREIRE VICTOIRE	GEA	France
SCI FÉDÉRALE VILLIERS	GEA	France
SCI FEDERLOG	GEA	France
SCI FEDERLONDRES	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
SCI FEDERPIERRE	GEA	France
SCI GRENIER VELLEF	GEA	France
SCI Holding Dahlia	GEA	France
SCI IMEFA 001	GEA	France
SCI IMEFA 002	GEA	France
SCI IMEFA 003	GEA	France
SCI IMEFA 004	GEA	France
SCI IMEFA 005	GEA	France
SCI IMEFA 006	GEA	France
SCI IMEFA 008	GEA	France
SCI IMEFA 009	GEA	France
SCI IMEFA 010	GEA	France
SCI IMEFA 011	GEA	France
SCI IMEFA 012	GEA	France
SCI IMEFA 013	GEA	France
SCI IMEFA 016	GEA	France
SCI IMEFA 017	GEA	France
SCI IMEFA 018	GEA	France
SCI IMEFA 020	GEA	France
SCI IMEFA 022	GEA	France
SCI IMEFA 025	GEA	France
SCI IMEFA 032	GEA	France
SCI IMEFA 033	GEA	France
SCI IMEFA 034	GEA	France
SCI IMEFA 035	GEA	France
SCI IMEFA 036	GEA	France
SCI IMEFA 037	GEA	France
SCI IMEFA 038	GEA	France
SCI IMEFA 039	GEA	France
SCI IMEFA 042	GEA	France
SCI IMEFA 043	GEA	France
SCI IMEFA 044	GEA	France
SCI IMEFA 047	GEA	France
SCI IMEFA 048	GEA	France
SCI IMEFA 051	GEA	France
SCI IMEFA 052	GEA	France
SCI IMEFA 054	GEA	France
SCI IMEFA 057	GEA	France
SCI IMEFA 058	GEA	France
SCI IMEFA 060	GEA	France
SCI IMEFA 061	GEA	France
SCI IMEFA 062	GEA	France
SCI IMEFA 063	GEA	France
SCI IMEFA 064	GEA	France
SCI IMEFA 067	GEA	France
SCI IMEFA 068	GEA	France
SCI IMEFA 069	GEA	France
SCI IMEFA 072	GEA	France
SCI IMEFA 073	GEA	France
SCI IMEFA 074	GEA	France
SCI IMEFA 076	GEA	France
SCI IMEFA 077	GEA	France
SCI IMEFA 078	GEA	France
SCI IMEFA 079	GEA	France
SCI IMEFA 080	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
SCI IMEFA 081	GEA	France
SCI IMEFA 082	GEA	France
SCI IMEFA 083	GEA	France
SCI IMEFA 084	GEA	France
SCI IMEFA 085	GEA	France
SCI IMEFA 089	GEA	France
SCI IMEFA 091	GEA	France
SCI IMEFA 092	GEA	France
SCI IMEFA 096	GEA	France
SCI IMEFA 100	GEA	France
SCI IMEFA 101	GEA	France
SCI IMEFA 102	GEA	France
SCI IMEFA 103	GEA	France
SCI IMEFA 104	GEA	France
SCI IMEFA 105	GEA	France
SCI IMEFA 107	GEA	France
SCI IMEFA 108	GEA	France
SCI IMEFA 109	GEA	France
SCI IMEFA 110	GEA	France
SCI IMEFA 112	GEA	France
SCI IMEFA 113	GEA	France
SCI IMEFA 115	GEA	France
SCI IMEFA 116	GEA	France
SCI IMEFA 117	GEA	France
SCI IMEFA 118	GEA	France
SCI IMEFA 120	GEA	France
SCI IMEFA 121	GEA	France
SCI IMEFA 122	GEA	France
SCI IMEFA 123	GEA	France
SCI IMEFA 126	GEA	France
SCI IMEFA 128	GEA	France
SCI IMEFA 129	GEA	France
SCI IMEFA 131	GEA	France
SCI IMEFA 132	GEA	France
SCI IMEFA 140	GEA	France
SCI IMEFA 148	GEA	France
SCI IMEFA 149	GEA	France
SCI IMEFA 150	GEA	France
SCI IMEFA 155	GEA	France
SCI IMEFA 156	GEA	France
SCI IMEFA 157	GEA	France
SCI IMEFA 158	GEA	France
SCI IMEFA 159	GEA	France
SCI IMEFA 164	GEA	France
SCI IMEFA 169	GEA	France
SCI IMEFA 170	GEA	France
SCI IMEFA 171	GEA	France
SCI IMEFA 172	GEA	France
SCI IMEFA 173	GEA	France
SCI IMEFA 174	GEA	France
SCI IMEFA 175	GEA	France
SCI IMEFA 176	GEA	France
SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO	GEA	France
SCI MEDI BUREAUX	GEA	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
SCI PACIFICA HUGO	GEA	France
SCI PORTE DES LILAS – FRÈRES FLAVIEN	GEA	France
SCI VALHUBERT	GEA	France
SCI VAUGIRARD 36-44	GEA	France
ALTA VAI HOLDCO P	GEA	France
AMUNDI IT Services	GEA	France
Azqore	GEA	Suisse
Azqore SA Singapore Branch	GEA	Singapour
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	GEA	Luxembourg
Crédit Agricole Assurances Solutions	GEA	France
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	GEA	Luxembourg
FIXED INCOME DERIVATIVES – STRUCTURED FUND PLC	GEA	Irlande
HOLDING EUROMARSEILLE	GEA	France
IRIS HOLDING FRANCE	GEA	France
PREDICA ÉNERGIES DURABLES	GEA	France
PREDICA INFRASTRUCTURE SA	GEA	Luxembourg
PREDIPARK	GEA	France
PREDIWATT	GEA	France
SA RESICO	GEA	France
SAS PREDI-RUNGIS	GEA	France
SH PREDICA ÉNERGIES DURABLES SAS	GEA	France
VAUGIRARD AUTOVIA SLU	GEA	Espagne
Vaugirard Infra S.L.	GEA	Espagne
Via Vita	GEA	France
AD SUCCURSALE	SFS	Maroc
Agos	SFS	Italie
Alsolia	SFS	France
Crealfi	SFS	France
Credibom	SFS	Portugal
Crediet Maatschappij “De Ijssel” B.V.	SFS	Pays-Bas
Crédit Agricole Consumer Finance	SFS	France
Crédit LIFT	SFS	France
Creditplus Bank AG	SFS	Allemagne
De Kredietdesk B.V.	SFS	Pays-Bas
DE NEDERLANDSE VOORSCHOTBANK BV	SFS	Pays-Bas
EFL Services	SFS	Pologne
HAMA POLSKA	SFS	Pologne
EUROFACTOR GmbH	SFS	Allemagne
Eurofactor Italia S.p.A.	SFS	Italie
EUROFACTOR NEDERLAND	SFS	Pays-bas
EUROFACTOR POLSKA S.A.	SFS	Pologne
Eurofactor SA – NV (Benelux)	SFS	Belgique
Eurofactor S.A. (Portugal)	SFS	Portugal
Eurofintus Financieringen B.V.	SFS	Pays-Bas
Finaref Assurances S.A.S.	SFS	France
Finata Zuid-Nederland B.V.	SFS	Pays-Bas
GSA Ltd	SFS	Maurice
IDM Finance B.V.	SFS	Pays-Bas
IDM Financieringen B.V.	SFS	Pays-Bas
IDM lease maatschappij B.V.	SFS	Pays-Bas
Iebe Lease B.V.	SFS	Pays-Bas
INTERBANK NV	SFS	Pays-Bas
INTERMEDIAIRE VOORSCHOTBANK BV	SFS	Pays-Bas

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
Krediet '78 B.V.	SFS	Pays-Bas
Mahuko Financieringen B.V.	SFS	Pays-Bas
Menafinance	SFS	France
NL Findio B.V	SFS	Pays-Bas
RIBANK NV	SFS	Pays-Bas
Sofinco Participations	SFS	France
Société Européenne de Développement d'Assurances	SFS	France
Société Européenne de Développement du Financement	SFS	France
VoordeelBank B.V.	SFS	Pays-Bas
Auxifip	SFS	France
Carefleet S.A.	SFS	Pologne
Crédit Agricole Leasing & Factoring	SFS	France
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en España	SFS	Espagne
Crédit du Maroc Leasing et Factoring	SFS	Maroc
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	SFS	Pologne
Finamur	SFS	France
Lixxbail	SFS	France
Lixxcourtage	SFS	France
Lixxcredit	SFS	France
Unifergie	SFS	France
ARES Reinsurance Ltd	SFS	Irlande
EFL Finance S.A.	SFS	Pologne
EFL Lease Abs 2017-1 Designated Activity Company	SFS	Irlande
FCT GINGKO DEBT CONSO 2015-1	SFS	France
FCT GINGKO PERSONAL LOANS 2016-1	SFS	France
FCT GINKGO PERSONAL LOANS 2020-01	SFS	France
FCT GINGKO SALES FINANCE 2015-1	SFS	France
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	SFS	France
FCT GINKGO SALES FINANCE 2017-1	SFS	France
MAGOI BV	SFS	Pays-Bas
MATSUBA BV	SFS	Pays-Bas
RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2016 UG	SFS	Allemagne
SUNRISE SPV 20 SRL	SFS	Italie
SUNRISE SPV 30 SRL	SFS	Italie
SUNRISE SPV 40 SRL	SFS	Italie
SUNRISE SPV 50 SRL	SFS	Italie
SUNRISE SPV Z60 SRL	SFS	Italie
SUNRISE SPV Z70 SRL	SFS	Italie
SUNRISE SPV Z80 SRL	SFS	Italie
SUNRISE SPV Z90 SRL	SFS	Italie
SUNRISE SRL	SFS	Italie
THETIS FINANCE 2015-1	SFS	Portugal
AGOSCOM S.R.L	SFS	Italie
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	GC	Brésil
CACEIS Bank	GC	France
CACEIS Bank S.A., Germany Branch	GC	Allemagne
CACEIS Bank, Belgium Branch	GC	Belgique
CACEIS Bank, Ireland Branch	GC	Irlande
CACEIS Bank, Italy Branch	GC	Italie
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	GC	Luxembourg

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
CACEIS Bank, Netherlands Branch	GC	Pays-Bas
CACEIS Bank, Switzerland Branch	GC	Suisse
CACEIS Bank, UK Branch	GC	Royaume-Uni
CACEIS Belgium	GC	Belgique
CACEIS Corporate Trust	GC	France
CACEIS Fund Administration	GC	France
CACEIS FUND ADMINISTRATION SPAIN S.A.U	GC	Espagne
CACEIS Ireland Limited	GC	Irlande
CACEIS S.A.	GC	France
CACEIS Switzerland S.A.	GC	Suisse
Crédit Agricole CIB (Belgique)	GC	Belgique
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)	GC	Émirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Allemagne)	GC	Allemagne
Crédit Agricole CIB (Canada)	GC	Canada
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	GC	Corée du Sud
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	GC	Émirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Dubai)	GC	Émirats Arabes Unis
Crédit Agricole CIB (Espagne)	GC	Espagne
Crédit Agricole CIB (États-Unis)	GC	États-Unis
Crédit Agricole CIB (Finlande)	GC	Finlande
Crédit Agricole CIB (Hong Kong)	GC	Hong Kong
Crédit Agricole CIB (Inde)	GC	Inde
Crédit Agricole CIB (Italie)	GC	Italie
Crédit Agricole CIB (Japon)	GC	Japon
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	GC	Royaume-Uni
Crédit Agricole CIB (Singapour)	GC	Singapour
Crédit Agricole CIB (Suède)	GC	Suède
Crédit Agricole CIB (Taipei)	GC	Taiwan
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	GC	Algérie
Crédit Agricole CIB AO	GC	Russie
Crédit Agricole CIB Australia Ltd	GC	Australie
Crédit Agricole CIB China Ltd	GC	Chine
Crédit Agricole CIB China Ltd Chinese Branch	GC	Chine
Crédit Agricole CIB S.A.	GC	France
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd	GC	Inde
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	GC	France
KAS Bank N.V.	GC	Pays-Bas
KAS Bank N.V. Frankfurt Branch	GC	Allemagne
KAS Bank N.V. London Branch	GC	Royaume-Uni
KAS Trust & Depositary Services B.V. Amsterdam	GC	Pays-Bas
CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	GC	Espagne
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	GC	Hong Kong
Crédit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	GC	Corée du Sud
Crédit Agricole Securities (USA) Inc.	GC	États-Unis
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	GC	Japon
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	GC	France
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	GC	France
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd	GC	Royaume-Uni
Crédit Agricole Global Partners Inc.	GC	États-Unis

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
Crédit Agricole Securities Asia BV	GC	Pays-Bas
Doumer Finance S.A.S.	GC	France
Fininvest	GC	France
Fletirec	GC	France
CAIRS Assurance S.A.	GC	France
Atlantic Asset Securitization LLC	GC	États-Unis
Benelpart	GC	Belgique
Calixis Finance	GC	France
Calliope SRL	GC	Italie
Clifap	GC	France
Crédit Agricole America Services Inc.	GC	États-Unis
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd	GC	Hong Kong
Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Ltd	GC	Guernesey
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	GC	Luxembourg
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	GC	France
Crédit Agricole CIB Global Banking	GC	France
Crédit Agricole CIB Pension Limited Partnership	GC	Royaume-Uni
Crédit Agricole CIB Transactions	GC	France
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	GC	États-Unis
DGAD International SARL	GC	Luxembourg
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)	GC	France
Eucalyptus FCT	GC	France
FCT CFN DIH	GC	France
FIC-FIDC	GC	Brésil
Financière des Scarabées	GC	Belgique
Financière Lumis	GC	France
Fundo A De Investimento Multimercado	GC	Brésil
Héphaïstos EUR FCC	GC	France
Héphaïstos GBP FCT	GC	France
Héphaïstos Multidevises FCT	GC	France
Héphaïstos USD FCT	GC	France
Investor Service House S.A.	GC	Luxembourg
ItalAsset Finance SRL	GC	Italie
La Fayette Asset Securitization LLC	GC	États-Unis
La Route Avance	GC	France
Lafina	GC	Belgique
LMA SA	GC	France
Merisma	GC	France
Molinier Finances	GC	France
Pacific EUR FCC	GC	France
Pacific IT FCT	GC	France
Pacific USD FCT	GC	France
Partinvest S.A.	GC	Luxembourg
Placements et réalisations immobilières (SNC)	GC	France
Sagrantino Italy SRL	GC	Italie
Shark FCC	GC	France
Sinefinair B.V.	GC	Pays-Bas
SNGI	GC	France
SNGI Belgium	GC	Belgique
Sococlabecq	GC	Belgique
Sofipac	GC	Belgique
Sufinair B.V.	GC	Pays-Bas
TCB	GC	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
Triple P FCC	GC	France
TSUBAKI OFF (FCT)	GC	France
TSUBAKI ON (FCT)	GC	France
Vulcain EUR FCT	GC	France
Vulcain Multi-Devises FCT	GC	France
Vulcain USD FCT	GC	France
CACIB Qatar Financial Center Branch	GC	Qatar
Crédit Agricole S.A.	AHM	France
Succursale Crédit Agricole S.A.	AHM	Royaume-Uni
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	AHM	France
CL Développement de la Corse	AHM	France
Crédit Agricole Home Loan SFH	AHM	France
Foncaris	AHM	France
Radian	AHM	France
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	AHM	France
Delfinances	AHM	France
S.A.S. La Boétie	AHM	France
Sacam Assurances Cautions	AHM	France
Sacam Développement	AHM	France
Sacam Fireca	AHM	France
Sacam Immobilier	AHM	France
Sacam International	AHM	France
Sacam Mutualisation	AHM	France
Sacam Participations	AHM	France
Sodica	AHM	France
AMUNDI CA 15/01/2020	AHM	France
AMUNDI CA 13/01/2021	AHM	France
BFT LCR	AHM	France
BFT LCR NIVEAU 2	AHM	France
CA Grands Crus	AHM	France
Cariou Holding	AHM	France
CPR EuroGov LCR	AHM	France
Crédit Agricole – Group Infrastructure Platform	AHM	France
Crédit Agricole Agriculture	AHM	France
Crédit Agricole Immobilier	AHM	France
Crédit Agricole Payment Services	AHM	France
Crédit Agricole Public Sector SCF	AHM	France
Crédit Agricole Régions Développement	AHM	France
Crédit Agricole Technologies et Services	AHM	France
DELTA	AHM	France
ESNI (compartiment Crédit Agricole S.A.)	AHM	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 Compartiment Corse	AHM	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2017 Compartiment Corse	AHM	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2018 Compartiment Corse	AHM	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2019 Compartiment Corse	AHM	France
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	AHM	France
FIRECA	AHM	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
Grands Crus Investissements (GCI)	AHM	France
IDIA	AHM	France
IDIA DÉVELOPPEMENT	AHM	France
IDIA PARTICIPATIONS	AHM	France
Paymed	AHM	France
PORTOFOLIO LCR 50	AHM	France
PORTFOLIO LCR 80 GREEN BONDS	AHM	France
PORTFOLIO LCR CREDIT	AHM	France
PORTOFOLIO LCR CREDIT JUIN 2023	AHM	France
PORTFOLIO LCR GOV	AHM	France
PORTFOLIO LCR GOV 4A	AHM	France
S.A.S. Evergreen Montrouge	AHM	France
S.A.S. Sacam Avenir	AHM	France
Santeffi	AHM	France
SCI D2 CAM	AHM	France
SCI Quentyvel	AHM	France
SNC Kalliste Assur	AHM	France

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole	Nature de l'activité	Localisation géographique
Société d'Épargne Foncière Agricole (SEFA)	AHM	France
Uni-medias	AHM	France
Crédit Agricole Immobilier Promotion	AHM	France
Crédit Agricole Immobilier Services	AHM	France
SO.GI.CO	AHM	France

BPF : banque de proximité en France.

GEA : gestion de l'épargne et assurances.

BPI : banque de proximité à l'international.

SFS : services financiers spécialisés.

GC : grandes clientèles.

AHM : activités hors métiers.

Sont exclues :

- les entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence, sauf les MEE Assurance qui contribuent au PNB (placements financiers) ;
- les IFRS 5.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Les comptes de l'exercice 2020 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 10 février 2021. Crédit Agricole CIB a reçu des informations après l'arrêté des comptes par son Conseil d'administration qui précisent le traitement fiscal de transactions à l'étranger. L'estimation de ces positions fiscales incertaines sera revue au premier trimestre 2021. L'impact favorable de cette revue sur le taux effectif d'impôt 2021 du Groupe Crédit Agricole serait, sur base 2020 et toutes choses égales par ailleurs, de l'ordre de 1 %.

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 "Cadre général – Parties liées".

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'alinéa 13 de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous mentionnons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre (i) d'une part, le Directeur général, l'un des Directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de Crédit Agricole S.A., et (ii) d'autre part, une autre société dont Crédit Agricole S.A. possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf, le cas échéant, lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DE SES ACTUALISATIONS

M. Philippe Brassac, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Montrouge, le 1er avril 2021
Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.
Philippe Brassac

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Société représentée par Olivier Durand	Société représentée par Anik Chaumartin
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Ernst & Young et Autres a été nommé en tant que Commissaire aux comptes titulaire sous la dénomination Barbier Frinault et Autres par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Ernst & Young et Autres est représenté par Olivier Durand.

PricewaterhouseCoopers Audit a été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

PricewaterhouseCoopers Audit est représenté par Anik Chaumartin.

Le collège des Commissaires aux comptes de Crédit Agricole S.A. est demeuré inchangé sur les exercices 2011/2012/2013/2014/2015/2016/2017/2018 et 2019. Les signataires sont demeurés inchangés pour les exercices 2011/2012/2013 et 2014 à savoir, Valérie Meeus pour Ernst & Young et Autres et Catherine Pariset pour PricewaterhouseCoopers Audit. Depuis 2015, le signataire de PricewaterhouseCoopers Audit est Anik Chaumartin en remplacement de Catherine Pariset. Depuis 2017, le signataire d'Ernst & Young et Autres est Olivier Durand en remplacement de Valérie Meeus.

Commissaires aux comptes suppléants

Picarle et Associés	Jean-Baptiste Deschryver
Société représentée par Marc Charles	
1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie, Paris – La Défense 1	63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine
Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Picarle et Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres par l'Assemblée générale mixte du 17 mai 2006. Ce mandat a été renouvelé pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

Jean-Baptiste Deschryver a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit pour une durée de six exercices par l'Assemblée générale mixte du 16 mai 2018.

TABLE DE CONCORDANCE

TABLE DE CONCORDANCE DE L'AMENDEMENT A01 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 (annexe I) de la Commission et pris en application de la directive dite "Prospectus". Elle renvoie aux pages du présent document, et indique en complément les renvois aux pages du Document d'enregistrement universel 2020 déposé auprès de l'AMF le 24 mars 2021 sous le numéro D.21-0184.

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
Section 1	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**	**680**	**395**
1.1	Identifier toutes les personnes responsables des informations contenues dans le Document d'enregistrement, ou d'une partie seulement de ces informations, auquel cas il convient d'indiquer de quelle partie il s'agit. Lorsque les personnes responsables sont des personnes physiques, y compris des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de l'émetteur, indiquer leur nom et leur fonction ; lorsqu'il s'agit de personnes morales, indiquer leur dénomination et leur siège statutaire.	680	395
1.2	Fournir une déclaration des personnes responsables du Document d'enregistrement attestant que les informations qu'il contient sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et qu'il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée. Le cas échéant, fournir une déclaration des personnes responsables de certaines parties du Document d'enregistrement attestant que les informations contenues dans les parties dont elles sont responsables sont, à leur connaissance, conformes à la réalité et que lesdites parties ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.	680	395
1.3	Lorsqu'une déclaration ou un rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert est inclus(e) dans le Document d'enregistrement, fournir les renseignements suivants sur cette personne : a) son nom ; b) son adresse professionnelle ; c) ses qualifications ; d) le cas échéant, tout intérêt important qu'elle a dans l'émetteur. Si la déclaration ou le rapport a été produit(e) à la demande de l'émetteur, indiquer que cette déclaration ou ce rapport a été inclus(e) dans le Document d'enregistrement avec le consentement de la personne ayant avalisé le contenu de cette partie du Document d'enregistrement aux fins du prospectus.	N/A	N/A
1.4	Lorsque des informations proviennent d'un tiers, fournir une attestation confirmant que ces informations ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que l'émetteur le sache et soit en mesure de le vérifier à partir des données publiées par ce tiers, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses. En outre, identifier la ou les source(s) d'information.	N/A	N/A
1.5	Fournir une déclaration indiquant que : a) le [Document d'enregistrement/prospectus] a été approuvé par [nom de l'autorité compétente], en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129 ; b) [nom de l'autorité compétente] n'approuve ce [Document d'enregistrement/prospectus] qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129 ; c) cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur qui fait l'objet du [Document d'enregistrement/prospectus].	N/A	N/A
Section 2	**Contrôleurs légaux des comptes**	**680**	**396**
2.1	Donner le nom et l'adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur, pour la période couverte par les informations financières historiques (indiquer aussi l'appartenance à un organisme professionnel).	680	396
2.2	Si des contrôleurs légaux ont démissionné, ont été démis de leurs fonctions ou n'ont pas été reconduits dans leurs fonctions durant la période couverte par les informations financières historiques, donner les détails de cette information, s'ils sont importants.	N/A	N/A
Section 3	**Facteurs de risque**	**256 à 268**	**43 à 55**
3.1	Fournir une description des risques importants qui sont propres à l'émetteur, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée "facteurs de risque". Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les risques les plus importants d'après l'évaluation effectuée par l'émetteur, l'offreur ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation sur un marché réglementé, compte tenu de leur incidence négative sur l'émetteur et de la probabilité de leur survenance. Ces risques doivent être corroborés par le contenu du Document d'enregistrement.	256 à 268	43 à 55

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
Section 4	**Informations concernant l'émetteur**	410 ; 650 à 657	201 ; 3
4.1	Indiquer la raison sociale et le nom commercial de l'émetteur.	410 ; 650	3
4.2	Indiquer le lieu d'enregistrement de l'émetteur, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).	410 ; 650	N/A
4.3	Indiquer la date de constitution et la durée de vie de l'émetteur, lorsque celle-ci n'est pas indéterminée.	410 ; 650	N/A
4.4	Indiquer le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant ses activités, le pays dans lequel il est constitué, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.	41 ; 650 à 657 ; 692	N/A
Section 5	**Aperçu des activités**		
5.1	Principales activités	14 à 28 ; 497 à 498	9 à 11
5.1.1	Décrire la nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités – y compris les facteurs clés y afférents –, en mentionnant les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	14 à 28 ; 497 à 498 ; 230-231 ; 234 à 244	9 à 16 ; 19 à 21 ; 284 à 289
5.1.2	Mentionner tout nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché et, dans la mesure où le développement de nouveaux produits ou services a été publiquement annoncé, en indiquer l'état d'avancement.	446 et 658	233
5.2	Principaux marchés Décrire les principaux marchés sur lesquels opère l'émetteur, en ventilant son chiffre d'affaires total par type d'activité et par marché géographique, pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques.	11 ; 16 à 28 ; 497-498 ; 614 à 615	6 ; 12 à 16 ; 284 ; 285
5.3	Indiquer les événements importants dans le développement des activités de l'émetteur.	29 à 32 ; 422 à 423 ; 448 et 449 ; 565 à 579 ; 658	210 à 211 ; 236 et 237 ; 348 à 366
5.4	Stratégie et objectifs Décrire la stratégie et les objectifs de l'émetteur, tant financiers que non financiers (le cas échéant). Cette description prend en compte les perspectives et défis futurs de l'émetteur.	249 à 252	39 à 41
5.5	S'il a une influence sur les activités ou la rentabilité de l'émetteur, fournir des informations, sous une forme résumée, sur le degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication.	315	100
5.6	Indiquer les éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle.	10	5
5.7	Investissements.	29 à 31 ; 422 à 423 ; 448 et 449 ; 565 à 579 ; 658	210 à 211 ; 236 à 237 ; 348 à 366
5.7.1	Décrire les investissements importants (y compris leur montant) réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du Document d'enregistrement.	29 à 31 ; 448 et 449 ; 658	236 à 237
5.7.2	Décrire tous les investissements importants de l'émetteur qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris, y compris leur répartition géographique (sur le territoire national et à l'étranger) et leur méthode de financement (interne ou externe).	658	N/A
5.7.3	Fournir des informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats.	523 à 525	307 à 310
5.7.4	Décrire toute question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.	45 à 50	N/A
Section 6	**Structure organisationnelle**		
6.1	Si l'émetteur fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe l'émetteur. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du Groupe.	5	3
6.2	Dresser la liste des filiales importantes de l'émetteur, y compris leur nom, leur pays d'origine ou d'établissement ainsi que le pourcentage de capital et, s'il est différent, le pourcentage de droits de vote qui y sont détenus.	414-415 ; 566 à 579 ; 618 à 621	349 à 366

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
Section 7	**Examen de la situation financière et du résultat**		
7.1	Situation financière.	416 à 423 ; 596 à 598	205 à 211
7.1.1	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le Document d'enregistrement et où elles sont nécessaires pour comprendre les activités de l'émetteur dans leur ensemble, fournir un exposé fidèle de l'évolution et le résultat de ses activités ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus. Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités. Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution, des résultats ou de la situation de l'émetteur, l'analyse comporte des indicateurs clés de performance, de nature financière et, le cas échéant, non financière, ayant trait à l'activité spécifique de la société. Cette analyse contient, le cas échéant, des renvois aux montants publiés dans les états financiers annuels et des explications supplémentaires de ces montants.	230 à 248	21 à 37
7.1.2	Dans la mesure où ces informations ne figurent pas ailleurs dans le Document d'enregistrement et où elles sont nécessaires pour comprendre les activités de l'émetteur dans leur ensemble, l'exposé comporte également des indications sur : a) l'évolution future probable des activités de l'émetteur ; b) ses activités en matière de recherche et de développement. Les exigences prévues au point 7.1 peuvent être satisfaites par l'inclusion du rapport de gestion visé aux articles 19 et 29 de la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil [1].	248 à 252	38 à 41
7.2	Résultats d'exploitation.	416 ; 598	205
7.2.1	Mentionner les facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur, et indiquer la mesure dans laquelle celui-ci est affecté.	230 à 234	21 à 25
7.2.2	Lorsque les informations financières historiques font apparaître des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets, expliciter les raisons de ces changements.	N/A	N/A
Section 8	**Trésorerie et capitaux**		
8.1	Fournir des informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme).	9 ; 33 à 40 ; 233 ; 250 ; 318 à 335 ; 419 à 421 ; 537 à 539 ; 597 et 633	3 ; 5 à 8 ; 36 ; 102 à 128 ; 207 à 209 ; 210 à 211 ; 275 ; 281 à 283
8.2	Indiquer la source et le montant des flux de trésorerie de l'émetteur et décrire ces flux de trésorerie.	422-423	210-211
8.3	Fournir des informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur.	233-234 ; 297 à 302 ; 478 à 480	24 ; 84 à 89 ; 265 à 267
8.4	Fournir des informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.	318 à 324 ; 448 ; 565	102 à 121 ; 348 à 370
8.5	Fournir des informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2.	658 à 660	N/A
Section 9	**Environnement réglementaire**		
9.1	Fournir une description de l'environnement réglementaire dans lequel l'émetteur opère et qui peut influer de manière significative sur ses activités et mentionner toute mesure ou tout facteur de nature administrative, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de l'émetteur.	425 à 442 ; 446 à 448	213 à 230 ; 233 à 235
Section 10	**Informations sur les tendances**		
10.1	Fournir une description : a) des principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks ainsi que les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du Document d'enregistrement ; b) de tout changement significatif de performance financière du groupe survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du Document d'enregistrement, ou fournir une déclaration négative appropriée.	248-252 ; 659	38 à 41
10.2	Signaler toute tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont l'émetteur a connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	248-252 ; 659	38 à 41

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
Section 11	**Prévisions ou estimations du bénéfice**		
11.1	Lorsqu'un émetteur a publié une prévision ou une estimation du bénéfice (qui est encore en cours et valable), celle-ci doit être incluse dans le Document d'enregistrement. Si une prévision ou une estimation du bénéfice a été publiée et est encore en cours, mais n'est plus valable, fournir une déclaration en ce sens, ainsi qu'une explication des raisons pour lesquelles cette prévision ou estimation n'est plus valable. Une telle prévision ou estimation caduque n'est pas soumise aux exigences prévues aux points 11.2 et 11.3.	N/A	N/A
11.2	Lorsqu'un émetteur choisit d'inclure une nouvelle prévision ou estimation du bénéfice, ou une prévision ou estimation du bénéfice précédemment publiée conformément au point 11.1, cette prévision ou estimation du bénéfice doit être claire et sans ambiguïté et contenir une déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur la fait reposer. La prévision ou estimation est conforme aux principes suivants : a) les hypothèses relatives à des facteurs que peuvent influencer les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance doivent être clairement distinguées des hypothèses relatives à des facteurs échappant totalement à leur influence ; b) les hypothèses doivent être raisonnables, aisément compréhensibles par les investisseurs, spécifiques et précises et sans lien avec l'exactitude générale des estimations sous-tendant la prévision ; c) dans le cas d'une prévision, les hypothèses mettent en exergue pour l'investisseur les facteurs d'incertitude qui pourraient changer sensiblement l'issue de la prévision.	N/A	N/A
11.3	Le prospectus contient une déclaration attestant que la prévision ou l'estimation du bénéfice a été établie et élaborée sur une base : a) comparable aux informations financières historiques ; b) conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.	N/A	N/A
Section 12	**Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale**		
12.1	Donner le nom, l'adresse professionnelle et la fonction, au sein de l'émetteur, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de l'émetteur lorsque ces activités sont significatives par rapport à celui-ci : a) membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions ; c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans ; d) tout directeur général dont le nom peut être mentionné pour prouver que l'émetteur dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Indiquer la nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles des personnes visées aux points a) à d). Pour chaque personne membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance et pour chaque personne visée aux points b) et d) du premier alinéa, fournir des informations détaillées sur son expertise et son expérience pertinentes en matière de gestion ainsi que les informations suivantes : a) le nom de toutes les sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années (indiquer également si elle a toujours, ou non, cette qualité). Il n'est pas nécessaire d'énumérer toutes les filiales de l'émetteur au sein desquelles la personne est aussi membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ; b) le détail de toute condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ; c) le détail de toute faillite, mise sous séquestre, liquidation ou placement d'entreprises sous administration judiciaire concernant les personnes visées aux points a) et d) du premier alinéa qui ont occupé une ou plusieurs de ces fonctions au cours des cinq dernières années au moins ; d) le détail de toute mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). Indiquer également si ces personnes ont déjà, au moins au cours des cinq dernières années, été déchues par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur. S'il n'y a aucune information de la sorte à communiquer, il convient de le déclarer expressément.	115 à 129 ; 148 à 176	N/A
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale Les conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 à l'égard de l'émetteur et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs doivent être clairement signalés. En l'absence de tels conflits d'intérêts, une déclaration en ce sens doit être faite. Indiquer tout arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 12.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale. Donner le détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 12.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de l'émetteur qu'elles détiennent.	125 à 127 ; 177	N/A

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
Section 13	**Rémunération et avantages**		
Concernant le dernier exercice complet clos, indiquer, pour toute personne visée au 12.1, premier alinéa, points a) et d) :			
13.1	Indiquer le montant de la rémunération versée (y compris de toute rémunération conditionnelle ou différée) et les avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales pour les services de tout type qui leur ont été fournis par la personne. Cette information doit être fournie sur une base individuelle, sauf s'il n'est pas exigé d'informations individualisées dans le pays d'origine de l'émetteur et si celui-ci n'en publie pas autrement.	119 à 121 ; 136 à 137 ; 178 à 218 ; 542 à 545 ; 641	325-328
13.2	Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre.	136-137 ; 191-193 ; 203 ; 207-216 ; 542 à 545 ; 612	325-328
Section 14	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
Pour le dernier exercice clos de l'émetteur, et sauf spécification contraire, fournir les informations suivantes concernant toute personne visée au 12.1, premier alinéa, a) :			
14.1	La date d'expiration du mandat actuel de cette personne, le cas échéant, et la période durant laquelle elle est restée en fonction.	148-176	N/A
14.2	Des informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages.	177	N/A
14.3	Des informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur, comprenant le nom des membres de ces comités et un résumé du mandat en vertu duquel ils siègent.	134 à 137	N/A
14.4	Une déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au(x) régime(s) de gouvernance d'entreprise qui lui est (sont) applicable(s). Si l'émetteur ne s'y conforme pas, il convient d'inclure une déclaration en ce sens, assortie d'une explication des raisons de cette non-conformité.	116 à 147 ; 219 à 225	N/A
14.5	Les incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités (dans la mesure où cela a déjà été décidé par les organes d'administration et de direction et/ou l'assemblée des actionnaires).	N/A	N/A
Section 15	**Salariés**		
15.1	Indiquer soit le nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques, soit leur nombre moyen durant chaque exercice de cette période, jusqu'à la date du Document d'enregistrement (ainsi que les changements de ce nombre, s'ils sont importants) et, si possible, et si cette information est importante, la répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site. Si l'émetteur emploie un grand nombre de travailleurs temporaires, indiquer également le nombre moyen de ces travailleurs temporaires durant l'exercice le plus récent.	2 ; 14 ; 98 ; 99 ; 100 ; 101 ; 102 ; 542 ; 641	10-11 ; 325
15.2	Participations et stock-options pour chacune des personnes visées au point 12.1, premier alinéa, points a) et d), fournir des informations, les plus récentes possibles, concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de l'émetteur et toute option existant sur ses actions.	151 ; 174 ; 203 à 216 ; 545 ; 631	328
15.3	Décrire tout accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur.	37-38 ; 612-613	N/A
Section 16	**Principaux actionnaires**		
16.1	Dans la mesure où cette information est connue de l'émetteur, donner le nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance qui détient, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable à celui-ci, ainsi que le montant de la participation ainsi détenue à la date du Document d'enregistrement. En l'absence de telles personnes, fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de telles personnes.	33-34 ; 151-174	N/A
16.2	Indiquer si les principaux actionnaires de l'émetteur détiennent des droits de vote différents, ou fournir une déclaration appropriée indiquant l'absence de tels droits de vote.	33-34	N/A
16.3	Dans la mesure où ces informations sont connues de l'émetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.	7 ; 33-34	9
16.4	Décrire tout accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle qui s'exerce sur lui.	N/A	N/A

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
Section 17	**Transactions avec des parties liées**		
17.1	Le détail des transactions avec des parties liées conclues par l'émetteur durant la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du Document d'enregistrement doit être divulgué conformément à la norme pertinente adoptée en vertu du règlement (CE) n° 1606/2002, si elle est applicable à l'émetteur. Si tel n'est pas le cas, les informations suivantes doivent être publiées : a) la nature et le montant de toutes les transactions qui, considérées isolément ou dans leur ensemble, sont importantes pour l'émetteur. Lorsque les transactions avec des parties liées n'ont pas été conclues aux conditions du marché, expliquer pourquoi. Dans le cas de prêts en cours comprenant des garanties de tout type, indiquer le montant de l'encours ; b) le montant ou le pourcentage pour lequel les transactions avec des parties liées entrent dans le chiffre d'affaires de l'émetteur.	410-413 ; 523-525 ; 600-602 ; 634	201-204 ; 307-310 ; 394
Section 18	**Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
18.1	Informations financières historiques.		
18.1.1	Fournir des informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	253 ; 408-592 ; 596-647	200-378
18.1.2	Changement de date de référence comptable Si l'émetteur a modifié sa date de référence comptable durant la période pour laquelle des informations financières historiques sont exigées, les informations financières historiques auditées couvrent une période de 36 mois au moins, ou toute la période d'activité de l'émetteur si celle-ci est plus courte.	N/A	N/A
18.1.3	Normes comptables Les informations financières doivent être établies conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'adoptées dans l'Union conformément au règlement (CE) n° 1606/2002. Si le règlement (CE) n° 1606/2002 n'est pas applicable, les informations financières doivent être établies en conformité avec : a) les normes comptables nationales d'un État membre pour les émetteurs de l'EEE, ainsi que le prévoit la directive 2013/34/UE ; b) les normes comptables nationales d'un pays tiers équivalentes au règlement (CE) n° 1606/2002 pour les émetteurs des pays tiers. Si les normes comptables nationales du pays tiers ne sont pas équivalentes au règlement (CE) n° 1606/2002, les états financiers doivent être retraités conformément audit règlement.	425-445 ; 604-613	213-233
18.1.4	Changement de référentiel comptable Les dernières informations financières historiques auditées, contenant des informations comparatives pour l'exercice précédent, doivent être établies et présentées sous une forme correspondant au référentiel comptable qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables à ces états financiers annuels. Les changements au sein du référentiel comptable applicable à un émetteur ne nécessitent pas que les états financiers audités soient retraités aux seules fins du prospectus. Toutefois, si l'émetteur a l'intention d'adopter un nouveau référentiel comptable dans les prochains états financiers qu'il publiera, il doit présenter au moins un jeu complet d'états financiers (au sens de la norme IAS 1 Présentation des états financiers, telle qu'établie par le règlement (CE) n° 1606/2002), comprenant des informations comparatives, sous une forme correspondant au référentiel qui sera adopté dans les prochains états financiers annuels que publiera l'émetteur, compte tenu des normes, des méthodes et de la législation comptables applicables à ces états financiers annuels.	N/A	N/A
18.1.5	Lorsqu'elles sont établies conformément à des normes comptables nationales, les informations financières auditées doivent inclure au minimum : a) le bilan ; b) le compte de résultat ; c) un état indiquant toutes les variations des capitaux propres ou les variations des capitaux propres autres que celles résultant de transactions sur le capital avec les propriétaires et de distribution aux propriétaires ; d) le tableau des flux de trésorerie ; e) les méthodes comptables et les notes explicatives.	596-643	N/A
18.1.6	États financiers consolidés Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le Document d'enregistrement.	408-584	200-370
18.1.7	Date des dernières informations financières La date du bilan du dernier exercice pour lequel les informations financières ont été auditées ne doit pas remonter : a) à plus de 18 mois avant la date du Document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires audités ; b) à plus de 16 mois avant la date du Document d'enregistrement, si l'émetteur inclut, dans celui-ci, des états financiers intermédiaires non audités.	11 ; 416-423 ; 596-598	6-7 ; 205-211

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
18.2	Informations financières intermédiaires et autres.		
18.2.1	Si l'émetteur a publié des informations financières trimestrielles ou semestrielles depuis la date de ses derniers états financiers audités, celles-ci doivent être incluses dans le Document d'enregistrement. Si ces informations financières trimestrielles ou semestrielles ont été auditées ou examinées, le rapport d'audit ou d'examen doit également être inclus. Si tel n'est pas le cas, le préciser. S'il a été établi plus de neuf mois après la date des derniers états financiers audités, le Document d'enregistrement doit contenir des informations financières intermédiaires, éventuellement non auditées (auquel cas ce fait doit être précisé), couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice. Les informations financières intermédiaires sont établies conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1606/2002. Pour les émetteurs ne relevant pas du règlement (CE) n° 1606/2002, les informations financières intermédiaires doivent comporter des états financiers comparatifs couvrant la même période de l'exercice précédent, l'exigence d'informations bilancielles comparatives pouvant cependant être satisfaite par la présentation du bilan de clôture conformément au cadre d'information financière applicable.	N/A	N/A
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques.		
18.3.1	Les informations financières annuelles historiques doivent faire l'objet d'un audit indépendant. Le rapport d'audit doit être élaboré conformément à la directive 2014/56/UE du Parlement européen et du Conseil et au règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil. Lorsque la directive 2014/56/UE et le règlement (UE) n° 537/2014 ne s'appliquent pas : a) les informations financières annuelles historiques doivent être auditées ou faire l'objet d'une mention indiquant si, aux fins du Document d'enregistrement, elles donnent une image fidèle, conformément aux normes d'audit applicables dans un État membre ou à une norme équivalente. b) Si les rapports d'audit sur les informations financières historiques ont été refusés par les contrôleurs légaux ou s'ils contiennent des réserves, des modifications d'avis, des limitations de responsabilité, ou des observations, ces réserves, modifications, limitations ou observations doivent être intégralement reproduites et assorties d'une explication.	587-592 ; 644-647	371-378
18.3.2	Indiquer quelles autres informations contenues dans le Document d'enregistrement ont été auditées par les contrôleurs légaux.	N/A	N/A
18.3.3	Lorsque des informations financières figurant dans le Document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers audités de l'émetteur, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été auditées.	N/A	N/A
18.4	Informations financières *pro forma*.		
18.4.1	En cas de modification significative des valeurs brutes, décrire la manière dont la transaction aurait pu influer sur l'actif, le passif et le résultat de l'émetteur, si elle avait eu lieu au début de la période couverte ou à la date indiquée. Cette obligation sera normalement remplie par l'inclusion d'informations financières pro forma. Les informations financières pro forma doivent être présentées conformément à l'annexe 20 et inclure toutes les données qui y sont visées. Elles doivent être assorties d'un rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes.	9 ; 35-36	N/A
18.5.1	Décrire la politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes et toute restriction applicable à cet égard. Si l'émetteur n'a pas fixé de politique en la matière, inclure une déclaration appropriée indiquant l'absence de politique en la matière.	35 ; 537-538	N/A
18.5.2	Pour chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, donner le montant du dividende par action, éventuellement ajusté pour permettre les comparaisons, lorsque le nombre d'actions de l'émetteur a changé.	35 ; 253 ; 537-538	N/A
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage.		
18.6.1	Indiquer, pour une période couvrant au moins les 12 derniers mois, toute procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'émetteur a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	312-315 ; 530-534 ; 628-629	305 ; 315-319
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur.		
18.7.1	Décrire tout changement significatif de la situation financière du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ou des informations financières intermédiaires ont été publiés, ou fournir une déclaration négative appropriée.	228 à 252 ; 659	18-41 ; 394
Section 19	**Informations supplémentaires**		
19.1	Capital social Fournir les informations des points 19.1.1 à 19.1.7 dans les informations financières historiques à la date du bilan le plus récent.		

		N° de page du Document d'enregistrement universel (DEU)	N° de page de la présente actualisation du Document d'enregistrement universel (DEU)
19.1.1	Indiquer le montant du capital émis et, pour chaque catégorie d'actions : a) le total du capital social autorisé de l'émetteur ; b) le nombre d'actions émises et totalement libérées et le nombre d'actions émises, mais non totalement libérées ; c) la valeur nominale par action, ou le fait que les actions n'ont pas de valeur nominale ; ainsi que d) un rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice. Si plus de 10 % du capital a été libéré au moyen d'actifs autres que des espèces durant la période couverte par les informations financières historiques, le préciser.	33-34 ; 36 ; 537 ; 633 ; 650-652	N/A
19.1.2	Indiquer s'il existe des actions non représentatives du capital, leur nombre et leurs principales caractéristiques.	N/A	N/A
19.1.3	Indiquer le nombre, la valeur comptable et la valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales.	33-34 ; 37 ; 38 et 39	N/A
19.1.4	Indiquer le montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription.	N/A	N/A
19.1.5	Fournir des informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.	N/A	N/A
19.1.6	Fournir des informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent.	N/A	N/A
19.1.7	Fournir un historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques, en mettant en exergue tout changement survenu.	33-34 ; 537 ; 633	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts.		
19.2.1	Le cas échéant, indiquer le registre et le numéro d'entrée dans le registre ; décrire sommairement l'objet social de l'émetteur et indiquer où son énonciation peut être trouvée dans la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts.	650-657	N/A
19.2.2	Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions existantes, décrire les droits, les privilèges et les restrictions attachés à chaque catégorie.	N/A	N/A
19.2.3	Décrire sommairement toute disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui aurait pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.	34 ; 650-657	N/A
Section 20	**Contrats importants**		
20.1	Résumer, pour les deux années précédant immédiatement la publication du Document d'enregistrement, chaque contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) auquel l'émetteur ou tout autre membre du groupe est partie. Résumer tout autre contrat (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) souscrit par un membre quelconque du groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du groupe une obligation ou un droit important pour l'ensemble du groupe, à la date du Document d'enregistrement.	410-413 ; 600-602 ; 659 ; 671-679	394 ; 200-204
Section 21	**Documents disponibles**		
21.1	Fournir une déclaration indiquant que, pendant la durée de validité du Document d'enregistrement, les documents suivants peuvent, le cas échéant, être consultés : a) la dernière version à jour de l'acte constitutif et des statuts de l'émetteur ; b) tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'enregistrement. Indiquer sur quel site web les documents peuvent être consultés.	659	N/A

N/A : non applicable.

(1) En application de l'annexe I du règlement européen 2017/1129, sont incorporés par référence les éléments suivants :

– les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 518 à 559 et 346 à 510, aux pages 560 à 563 et 511 à 517 et aux pages 178 à 203 du Document de référence 2018 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 26 mars 2019 sous le n° D.19-0198. L'information est disponible sur le lien suivant : https://www.creditagricole.com/pdfPreview/173593 ;

– les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 566 à 614 et 388 à 556, aux pages 612 à 615 et 557 à 564 et aux pages 216 à 239 du Document de référence 2019 de Crédit Agricole S.A. déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2020 sous le n° D.20-0168. L'information est disponible sur le lien suivant : https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/180684

Les parties des Documents de référence n° D.19-0198 et n° D.20-0168 non visées ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du présent Document d'enregistrement universel.

Tous les documents incorporés par référence dans le présent Document ont été déposés après de l'Autorité des marchés financiers et pourront être obtenus, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent Document. Ces documents sont publiés sur le site internet de l'Émetteur (https://www.credit-agricole.com/finance/finance/publications-financieres) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de correspondance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de correspondance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

Crédits photos : Getty images
Conception couverture et ouvertures de chapitre : Lonsdale

Conception et réalisation : côtécorp.
Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

CRÉDIT AGRICOLE
S.A.

Société anonyme au capital de 8 750 065 920 euros
784 608 416 RCS Nanterre
12 place des États-Unis - 92127 Montrouge Cedex - France
Relations avec les actionnaires individuels : 0 800 000 777
Relations avec les investisseurs institutionnels : + 33 (0) 1 43 23 04 31
Tél. + 33 (0) 1 43 23 52 02 - www.credit-agricole.com